This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

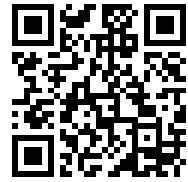

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478212

Digitized by Google

6004
922
1897, v.2

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 MAI — 15 AOUT 1897

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME XXV.

---

15 MAI — 15 AOUT 1897

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie EMMANUEL VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C
A **Madrid**, chez ALBERT GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.S22
c.2

Digitized by Google

L'IDÉE DU SACRIFICE

DANS LA

RELIGION CHRÉTIENNE

Le 2 avril dernier, M. l'abbé Lepin, du diocèse de Lyon, présentait à la Faculté catholique de théologie de cette ville une thèse sur l'*Idée du sacrifice dans la religion chrétienne* (1). Cette thèse lui valait le titre de docteur agrégé en théologie avec les félicitations spéciales du jury. C'est ce travail dont nous voudrions ici donner un aperçu sommaire.

La notion technique du sacrifice ne se rencontre nulle part dans les Livres saints, non plus que dans les Pères. Elle est, comme beaucoup d'autres, le fruit de la réflexion théologique sur les données éparses de la révélation, surtout sur les actes rituels que l'Ancien Testament nous présente comme de véritables sacrifices. De cette réflexion est sorti un système dont les éléments sont à peu près ceux-ci. Le but du sacrifice est avant tout de reconnaître le souverain domaine de Dieu, son droit de vie et de mort sur la créature; d'expier aussi, étant donné le péché, les fautes dont l'homme s'est rendu coupable, et d'en exprimer la peine. Or l'acte le plus apte à remplir ce but, c'est l'immolation

(1) *L'Idée du sacrifice dans la religion chrétienne, principalement d'après le P. de Condren et M. Olier*; thèse de doctorat en théologie présentée à la Faculté catholique de Lyon par l'abbé M. LEPIN, 1897. Delhomme et Briguet, in-8°, 445 pages.

185874

Digitized by Google

ou la destruction d'une chose ayant vie ou servant à l'usage de l'homme, capable en tout cas de le représenter, et dont la destruction symbolise en effet la mort et l'anéantissement de la créature pécheresse sous la main de Dieu. L'immolation, la destruction est donc le rite fondamental du sacrifice. Il n'est pas nécessaire toutefois que cette immolation ou cette destruction soit toujours réelle : elle peut n'être que morale ou équivalente. Les liquides que l'on répand ne sont pas précisément détruits : ils le sont pour l'usage de l'homme, et cela suffit à la signification qu'on en veut tirer. — Appliquant maintenant cette notion à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à ses divers états, il est aisé de déterminer où se trouve et où ne se trouve pas le sacrifice de l'Homme-Dieu. Ce sacrifice se trouve avant tout dans sa mort. Cette mort est une vraie immolation de la victime désignée par Dieu par le prêtre qu'il a institué. Ce sacrifice se trouve encore dans la consécration eucharistique. Car Jésus-Christ y est produit sans doute, mais dans un état qui, par rapport à sa vie humaine sur la terre et surtout à sa vie glorieuse du ciel, est un véritable anéantissement : anéantissement et immolation rendus plus sensibles par la séparation du corps et du sang, et par la représentation de la mort du Sauveur sur la croix. Quant à la vie de Notre-Seigneur au ciel, elle ne contient aucun sacrifice proprement dit. L'attitude de prêtre offrant le sang de sa Passion, et celle d'Agneau immolé que saint Paul et saint Jean lui attribuent indiquent bien en lui une prière et une intercession sacerdotales qui doivent éternellement se perpétuer, mais elles ne constituent pas un sacrifice, au sens strict où l'on doit prendre ce mot.

Ainsi le sacrifice de Jésus-Christ, dans la double forme, sanglante et non sanglante, qu'il affecte, est un acte essentiellement transitoire. Eternel dans son efficacité, il est borné dans sa durée : il dure ce que dure l'immolation qui en est l'essence. Avant et après cette immolation, il y a d'autres rites qui la préparent ou qui la complètent, sans lesquels le sacrifice n'aurait pas toute sa signification extérieure ni même toute son intégrité, mais qui restent

Digitized by Google

pourtant secondaires et sans valeur sacrificielle qui leur soit propre.

Telle est en quelques mots et dans ses grandes lignes la théorie communément admise par les théologiens modernes, et dont la conception à peu près complète appartient au XVI^e^ siècle. Oh ! il y a sur ce point, entre les grands théologiens du XVI^e^ siècle, des nuances et même des divergences profondes dans le détail. Dès que l'Eglise n'intervient plus par ses définitions, le *consensus theologorum* est chose infiniment rare. Vasquez ici ne pense pas comme de Lugo, ni de Lugo comme Suarez. M. Lepin l'observe très bien, et il en conclut justement qu'il n'y a pas lieu de faire trop d'état des vues secondaires qu'ils présentent. Mais enfin l'exposé qu'on vient de lire reproduit bien à peu près le fond de leurs systèmes, ce qu'on en peut tirer de plus raisonnable et de plus clair, en les corrigeant et en les complétant l'un par l'autre.

Or, en face, ou plutôt à côté de cette théorie, il s'en est produit une autre, moins stricte, moins arrêtée peut-être dans ses contours, surtout moins technique dans son langage, mais qui cherche à embrasser les choses de plus haut, et qui, en tout cas, étend singulièrement l'horizon de la théologie dogmatique du côté où celle-ci confine à la mystique. D'où vient cette théorie? M. Lepin — et c'est une lacune — néglige de nous le dire : il est peut-être difficile de le savoir. Quoi qu'il en soit, nous la saisissons, dès le début de l'Oratoire au XVII^e^ siècle, comme une doctrine qu'on aime à y développer, et qui trouve dans le P. de Condren et ses disciples ses plus illustres représentants. De Bérulle la suppose partout, Thomassin l'introduit dans sa Théologie, Bossuet lui-même en a été évidemment touché, et lui prête parfois sa splendide éloquence. Toutefois, c'est dans l'ouvrage même sinon écrit, du moins directement inspiré par le P. de Condren : l'*Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*, et dans les divers opuscules et manuscrits de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, qu'elle apparaît dans sa forme la plus complète. C'est donc là que, sans négliger les autres sources, M. Lepin

Digitized by Google

est allé surtout la chercher (1); c'est là qu'il en a recueilli les éléments, pour nous la présenter dans un exposé méthodique sans cesse éclairé par des idées dogmatiques plus générales, et confirmé, chemin faisant, par des citations appropriées.

En quoi consiste cette théorie? Elle consiste, dans son trait essentiel, à regarder le sacrifice de Jésus-Christ comme un acte permanent qui a commencé avec son Incarnation, qui a rempli toute sa vie terrestre, et qu'il continue parallèlement dans sa vie glorieuse et dans sa vie eucharistique. L'idée fondamentale du sacrifice, en effet, n'est pas, comme le pensait l'autre opinion, une idée d'immolation pure et d'anéantissement de la créature devant Dieu : c'est plutôt une idée de donation et d'offrande totale de l'homme au Créateur. Pour traduire cette idée, l'homme choisit dans le règne animal ou végétal des êtres à son usage, et par là propres à le représenter. Puis, pour signifier qu'il les transfère et qu'il les donne à Dieu, il les détruit ou les met dans un état qui permettrait à Dieu d'en jouir, supposé qu'il eût, comme nous, des sens et des besoins. Il immole les animaux, il en brûle les graisses pour marquer que Dieu, représenté par le feu, les consomme et les fait passer en lui; il offre des gâteaux de pure farine arrosés d'huile; il fait fumer l'encens. — A cette signification première d'offrande et de donation vient se joindre encore celle de l'expiation pour le péché, manifeste dans le rite de l'immolation et surtout de l'oblation du sang; mais cette intention n'existe pas toujours : elle est souvent remplacée, dans les sacrifices pacifiques, par le symbole de l'amitié de Dieu et de l'homme, Dieu et l'homme ayant chacun leur part de la victime, et paraissant ainsi s'asseoir à un festin commun.

Une offrande, une donation totale, et, dans l'état actuel du péché, une donation expiatrice intérieure, traduite extérieurement par une offrande, un anéantissement réel ou équivalent de la victime qui représente l'homme, voilà

(1) M. Lepin n'a pu consulter cependant un certain nombre de manuscrits autographes de M. Olier conservés au séminaire de Saint-Sulpice, et dont quelques extraits seulement ont été imprimés.

Digitized by Google

donc, d'après le P. de Condren, l'élément essentiel du sacrifice. Dans les sacrifices figuratifs, tels qu'ils nous sont décrits dans l'Ancien Testament, le rite total qui le compose comprend cinq parties : la victime est d'abord séparée du profane et consacrée à Dieu; puis elle lui est présentée; on l'immole et on offre son sang; on la brûle en tout ou en partie pour marquer que Dieu l'accepte et la fait sienne; enfin les prêtres et les donataires en consomment ce qui n'a pas été livré au feu. Toutefois ces cinq cérémonies n'existaient pas distinctement dans tous les sacrifices de l'ancienne loi. Les sacrifices mosaïques étaient imparfaits, et chacun d'eux ne représentait qu'un côté du sacrifice véritable qui devait s'offrir dans la plénitude des temps. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ réalise dans leur intégrité ces rites figuratifs. Il les réalise dans sa triple vie terrestre, glorieuse et eucharistique considérée dans son ensemble, et il les réalise à chaque instant de sa vie temporelle et immortelle, avec un relief spécial pour chaque partie du rite total successivement. La séparation et la consécration à Dieu de la divine victime s'est faite dans l'Incarnation; son offrande dans la Présentation et à Gethsémani; son immolation au Calvaire; sa combustion par la Résurrection; Dieu y communie dans l'Ascension, et l'homme par l'Eucharistie. De même, en examinant les choses de près, on trouve à chaque instant de la vie du Sauveur la réalisation au moins initielle et abrégée de ces diverses parties du sacrifice. Continuellement, depuis son Incarnation et pendant toute l'éternité, l'Humanité sainte de Jésus s'offre et se dévoue intérieurement à son Père comme au souverain Maître de toutes choses et au souverain Juge outragé par le péché; et continuellement elle appuie cette offrande intérieure d'un anéantissement extérieur réel ou équivalent qui en fait une vraie victime immolée devant Dieu. Ainsi le sacrifice de Jésus-Christ commence avec lui et durera autant que lui; il est lié, en quelque sorte, à sa personne.

Cela n'empêche pas que ce sacrifice n'ait un point culminant, ni surtout que Dieu n'ait attaché son efficacité au

Digitized by Google

moment où le Sauveur l'a porté à son apogée. La mort de Jésus-Christ est ce point culminant, et nous savons qu'elle a été, de par un décret libre de Dieu, la cause définitive et seule suffisante de notre Rédemption. Mais on aurait tort d'en conclure qu'elle constitue à elle seule tout le sacrifice, et que ce qui la précède ou la suit n'a pas ce caractère. Il est certain, au contraire, qu'il y a au ciel un sacrifice, à la fois reproduction et continuation de celui de la Croix. Il n'est pas moins certain que, sans la communion eucharistique, ce même sacrifice de la Croix manquerait d'un complément nécessaire, et qu'il ne réaliserait pas l'intention que Dieu s'est proposée en faisant du sacrifice de son Fils le sacrifice unique, résumant à lui seul tous ceux de l'ancienne loi, et répondant à tous les aspects de la religion de l'homme envers Dieu.

On me permettra de ne pas pousser plus loin cet exposé, simple indication d'une doctrine infiniment variée dans ses points de vue, et qu'il faut étudier directement. M. Lepin en a poursuivi de tout côté les ramifications et les corollaires. Il a même été amené par là à examiner comment la Communion, suivant une parole de M. Olier, « n'est que comme une union à l'Hostie pour la dilater, pour faire un plus grand sacrifice, et pour faire de tous les offrants et adorateurs autant de victimes de Dieu. » Il a donc consacré une quatrième partie à nous montrer la continuation mystique du sacrifice de Jésus-Christ dans l'Eglise et dans chaque fidèle. C'est une idée heureuse, trop longuement développée par rapport au reste de l'ouvrage, mais qui a l'avantage de rattacher au dogme l'hagiographie tout entière. Nous ne pouvons, en tout cas, nous y arrêter. Il est temps de nous demander ce que vaut cette théorie du sacrifice ainsi renouvelée, et de conclure.

En décernant un éloge spécial au travail de M. Lepin, la Faculté de théologie de Lyon n'a nullement eu l'intention, cela est bien évident, de déclarer sienne, ni même d'appuyer de son autorité la doctrine qu'il y expose et pour laquelle il plaide. En traitant si favorablement une opinion libre qu'elle a trouvée bien étudiée, elle a simplement fait preuve

Digitized by Google

d'une largeur d'esprit naturelle chez des hommes qui connaissent les difficultés des choses, et dont des théologiens dignes de ce nom ne sauraient se départir. L'auteur n'eût-il fait d'ailleurs qu'œuvre d'historien désintéressé, qu'il aurait droit à nos remerciements pour avoir attiré notre attention sur ce coin du XVII^e^ siècle, et pour avoir vengé d'un oubli injuste et récent cette page brillante de notre théologie française. Mais il a fait plus. En montrant les fondements théologiques de son opinion, et en renversant les objections qu'on lui oppose, il l'a portée à ce degré de probabilité où notre refus d'y adhérer pourrait bien être une suite du tempérament et de l'éducation théologique première, un recul instinctif en face d'idées qui nous semblent nouvelles, plutôt qu'une négation raisonnée et le résultat d'une discussion approfondie. Cette théorie du reste, pas plus que l'autre, ne forme un bloc irréductible. On y peut distinguer des éléments de valeur différente, et quelques-uns d'entre eux complètent trop heureusement, en certains points, la théorie adverse pour qu'on hésite à les y introduire. Elle projette enfin sur tout le dogme et sur toute la vie chrétienne une lumière admirable; elle élève l'âme bien haut. Cette lumière et ces grands horizons ne peuvent être que l'effet d'une vérité qui y entre au moins pour une bonne part, et qui communique à tout l'ensemble sa magnificence et son éclat.

Et maintenant ce compte rendu ne serait point complet s'il n'indiquait, en terminant, les critiques que l'on peut adresser au livre de M. Lepin. Les voici en quelques mots. Le livre est bien fait, clairement et méthodiquement composé : l'exposé y est cependant un peu touffu; l'auteur n'a rien voulu sacrifier, il n'a rien oublié; et à cause de cela même on en saisit plus difficilement les grandes lignes. C'est un édifice où il y a trop de colonnes et de contreforts : l'œil a quelque peine à s'y reconnaître. — Il faut regretter ensuite que M. Lepin, recherchant quelle est l'idée fondamentale du sacrifice, n'ait pas, à côté des sacrifices judaïques, étudié les sacrifices païens. Ce n'était pas un élément à négliger dans sa démonstration, et il aurait pu sur ce

Digitized by Google

point consulter d'excellents ouvrages. — Enfin les textes des Pères n'ont pas toujours été cités par lui d'après les grandes et seules éditions faisant autorité. Je trouve même, à la page 173, un saint Paulin d'*Aix*, inconnu dans la Patrologie. Simple *lapsus* d'ailleurs : c'est évidemment Paulin d'*Aquilée* que l'auteur a voulu écrire. — Ces quelques taches n'empêchent pas que nous n'ayons ici un travail consciencieux, solide, et tout à fait digne, pour un début surtout, de la haute approbation qu'il a reçue.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

NOUVELLE

ÉDUCATION DE LA FEMME [1]

Tout n'a-t-il donc pas été dit sur cette question si grave qui, depuis des siècles, depuis Hésiode et depuis Salomon, a soulevé des controverses si vives ? Il paraît que non, puisque des personnes compétentes la reprennent et trouvent moyen d'apporter quelques arguments qu'on ne pouvait guère soupçonner jadis. Mme la vicomtesse d'Adhémar a été vivement frappée de certaines lacunes qu'offre l'éducation de la femme dans les classes cultivées, et, naturellement, comme tous ceux qui, dans la vie, ont l'ambition de faire quelque chose, elle s'est proposé de les combler. Dans ce but, elle a fondé un institut mi-partie laïque, mi-partie religieux : les *Dames du préceptorat chrétien*. Ce que vaut cet institut, l'avenir nous le dira (et sa fondatrice exprime de trop hauts sentiments et de trop nobles ambitions pour que nous ne lui souhaitions pas de grands succès). Mais Mme la vicomtesse d'Adhémar, en fondant sa congrégation d'institutrices, formule des principes d'éducation féminine assez curieux. Ce sont ces principes que je voudrais discuter. En ces temps de concurrence pédagogique, il est bon d'étudier d'un peu près les théories nouvelles et de les soumettre ainsi au jugement d'un aussi grand nombre que possible de personnes compé-

(1) *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées*, par la vicomtesse d'Adhémar.

Digitized by Google

tentes. Mme d'Adhémar a abordé son sujet avec une franchise méritoire et avec une audace qui m'intimide grandement. Sur bien des points, je me permettrai de n'être pas de son avis. Oh ! oui, sur bien des points ; mais il me semble que les catholiques ont intérêt à entendre ses dires. Il ne s'agit pas, en effet, de nous mettre tous d'accord, prêtres, mères de famille, institutrices, théoriciens de la pédagogie, puis de nous congratuler mutuellement ; non, il s'agit de conserver tout ce qui est bon dans nos couvents et, si possible, de le compléter. Puis il faut que nous ayons le droit de dire que, si on repousse certaines innovations dans nos maisons religieuses, ce n'est pas à la légère, ce n'est pas de parti pris, ce n'est pas par ignorance, c'est après réflexion, après mûr examen.

Mme d'Adhémar fournit aux catholiques une occasion de s'expliquer sur des sujets importants. Nous ne la laissons pas échapper.

Mais d'abord, pourquoi ne pas s'en tenir aux sages préceptes que nous ont légués les grands pédagogues d'autrefois, et particulièrement les pédagogues chrétiens ? Mme d'Adhémar les écarte d'un geste respectueux, mais décisif. Les nouvelles conditions sociales dans lesquelles nous vivons, dit-elle en substance, exigent, en effet, un nouveau système d'éducation que ne pouvaient prévoir ni Fénelon, ni Mme de Maintenon, ni les maîtresses les plus célèbres de Port-Royal. — Eh bien, tant pis, car il me semble qu'on élevait admirablement les femmes au XVIIe siècle. Je viens de relire les règlements en vigueur dans les écoles de jeunes filles, ainsi que les principes dont s'étaient inspirés leurs rédacteurs. Quel lumineux bon sens ! quelle haute expérience ! quelle proportion sagement établie entre toutes les facultés humaines ! Lisez seulement le paragraphe 2 du règlement usité dans une école de filles :

« On accoutume les élèves à aimer beaucoup l'ouvrage et à porter partout de quoi travailler, afin de ne point perdre de temps dans de certaines rencontres que l'on n'aurait point prévues. Elles travaillent aussi aux récréations, au moins celles qui sont un peu grandes, sans que

Digitized by Google

néanmoins on les y oblige. On les exhorte seulement à prendre cette bonne habitude de n'être point oiseuses ; quand elles l'ont une fois prise, ce ne leur est plus une charge ; au contraire, cela leur tient lieu de divertissement, comme je le vois, par la grâce de Dieu, parmi les nôtres, qui ne trouvent rien si long présentement que les récréations des fêtes. J'ai trouvé qu'il était bon, pour leur faire prendre cette coutume, de réserver quelque ouvrage auquel elles eussent affection, qu'elles ne pussent faire qu'à cette heure-là. J'ai appris aux nôtres à faire des gants d'estame, et comme elles n'ont que le temps des récréations pour y travailler, elles y sont fort âpres. » Mme d'Adhémar nous répondra qu'on peut regretter le temps où les jeunes filles tricotaient avec tant d'âpreté les gants d'estame, mais qu'on ne le fera pas revenir. Permettez : je ne demande pas qu'on reconstruise la Bastille, mais ne peut-on pas espérer, ne doit-on pas souhaiter qu'on remette enfin les jeunes élèves de nos couvents à un régime plus vigoureux ? Plusieurs supérieures que j'ai l'honneur de voir quelquefois se plaignent d'être toujours absorbées par des préoccupations hygiéniques, le quinquina et le jus de viande, et les bains de mer, et les bains d'altitude, etc. Or, malgré toutes ces précautions, peut-être à cause de toutes ces précautions, la santé de leurs élèves tend plutôt à baisser. Ne serait-ce pas qu'il faut, en hygiène, tenir grand compte de l'énergie morale ? Et ceci nous ramène à la pédagogie du XVIIe siècle. Les grands maîtres de ce temps supposaient chez les élèves de leurs couvents une grande force du ressort moral. Avant toutes choses, cherchons à la rétablir. Je ne dis pas d'appliquer servilement leurs préceptes, mais je dis que les jeunes filles de nos jours doivent avoir une énergie équivalente à celle qu'ont montrée leurs grand'mères. Il est fort à craindre que tout le reste ne ressortisse à de stériles discussions académiques. L'instruction, les théories sur l'amour, les méthodes, les programmes, tout cela est digne d'attention, sans doute, mais tout cela n'a qu'une importance secondaire. L'éducation de la volonté chez la femme doit primer tout le reste. Les Livres saints ne disent pas :

Digitized by Google

« Où est la femme savante? » ils disent : « Qui trouvera la femme forte? » Je regrette donc que Mme la vicomtesse d'Adhémar ne se soit pas inspirée davantage de l'esprit de nos grands maîtres français, lesquels cherchaient par-dessus tout à inspirer aux jeunes chrétiennes le goût d'une vie retirée et laborieuse, l'habitude du silence et du sacrifice. Au lieu de cela, elle nous suggère de petites habiletés diplomatiques qui montrent sous un jour peu favorable nos jeunes filles modernes : « Les conseils platoniques se brisent infailliblement contre l'insouciance des jeunes filles, contre la paresse, la coquetterie ou l'idéalisme.

« Essayez donc de faire agir la jeune fille indolente, obtenez de la coquette une taille libre ou de la chère éthérée le souci du boire et du manger; obtenez tout cela, sans invoquer l'intérêt de la maternité future; je vous en défie ! Employez au contraire les vrais arguments, je vous promets des résultats, non pas peut-être immédiats, non pas toujours absolument complets et généraux, mais assurés et heureux. »

Que des mères en soient réduites à de tels stratagèmes, c'est désolant ! Et je pense aux plus douces, aux plus plaintives héroïnes de Racine qui voulaient, d'une volonté si ferme, qui savaient se contraindre et mourir avec tant de naturel. Loin que ma fille pleure, dit Clytemnestre en parlant d'Iphigénie,

> Loin que ma fille pleure et tremble pour sa vie,
> Elle excuse son père et veut que ma douleur
> Respecte encor la main qui lui perce le cœur.

Mme d'Adhémar n'aura pas de peine à réfuter cette objection ; elle nous dira qu'en fortifiant l'instruction des jeunes filles, elle veut atténuer leur sensibilité et rétablir en quelque sorte l'équilibre entre leurs facultés morales. Cela est vrai, mais jusqu'à un certain point seulement. Même chez les hommes les plus intelligents et les plus calmes, les impulsions de la sensibilité ont parfois quelque chose de presque irrésistible. Allez donc rappeler, à un homme blessé dans son honneur, la plus sage des maximes

Digitized by Google

philosophiques sur le pardon. Il la connaît comme vous, peut-être mieux que vous, mais soyez assuré qu'elle ne pèsera pas sur ses déterminations si, n'étant qu'intelligent, il n'a pas l'habitude de se vaincre. A plus forte raison faut-il ne compter que faiblement sur l'instruction des femmes comme moyen de modérer la vivacité de leurs passions. En général, les femmes qui font profession d'aimer la science recherchent de préférence les sujets qui se rapportent à l'amour. Une telle façon de s'instruire ne ressemble pas au dérivatif que cherche Mme d'Adhémar.

Et puis enfin, il faut bien à notre tour nous poser la question tant débattue. Est-ce que la majorité des femmes — ne parlons pas des exceptions — est susceptible de mettre véritablement à profit la haute culture intellectuelle? En fait, les dames ne s'intéressent pas sérieusement d'ordinaire à une discussion générale, à moins qu'elles ne s'y intéressent trop. Mais, dans ce dernier cas, on voit bien que c'est pour observer une mode ou faire plaisir à quelqu'un. Du reste, nous pouvons constater dès maintenant à Paris, et même dans certaines villes de province, les résultats de la haute instruction féminine. Un professeur, qui fait des cours dans les lycées de filles et même à la Sorbonne, nous confiait naguère, dans *le Journal des Débats*, l'opinion qu'il s'est faite de son jeune et brillant auditoire. Les Parisiennes qui fréquentent les cours et conférences portent, paraît-il, avec beaucoup d'aisance, des costumes d'un goût exquis. Même, elles retiennent les formules les plus usitées en philosophie, et c'est fort curieux, remarque notre professeur, de les entendre caqueter sur Herbert Spencer ou gazouiller sur Shopenhauer. Bref, entre ce public distingué et les personnages un peu anciens déjà du *Monde où l'on s'ennuie*, ce n'est, semble-t-il, qu'une question de date. Les féministes nous répondront que l'expérience n'est pas encore achevée. Peut-être en effet qu'après plusieurs générations ou plusieurs siècles de culture intellectuelle, les femmes pourront se glorifier de compter parmi elles des génies comme Richelieu, Newton, Pascal, Napoléon ou Pasteur.

Digitized by Google

Jusqu'alors il sera prudent de ne pas mettre trop de précipitation à se prononcer.

Toutefois, supposons, pour un instant, que les femmes *puissent*, tout aussi bien que les hommes, profiter des études supérieures. Convient-il, est-il sage de leur en faciliter l'accès? Je crains que, même chez les seuls hommes, nous n'ayons déjà trop de professionnels de la science. Que de bacheliers, grand Dieu ! et de toutes les catégories, que de brevetés, que de lauréats et de diplômés ! Quel flot toujours montant d'aspirants fonctionnaires ! Or, voilà que les femmes viennent grossir d'innombrables recrues cette armée lamentable. Heureuses celles qui s'occuperont de cuisine, de lessive et de couture !

Est-ce à dire que nous devions nous poser en champions de l'ignorance des femmes? Non, certes. Il est bon de se rappeler d'abord que nous ne nous occupons ici que d'enseignement supérieur ; l'instruction élémentaire est hors de cause. Mais, même l'enseignement supérieur peut exercer sur une élite de femmes une influence heureuse, seulement à de certaines conditions. Ecartez d'abord la foule et ne laissez entrer dans le sanctuaire qu'un nombre restreint de privilégiées, puis avertissez-les sans cesse de ne pas intervertir l'ordre de leurs travaux : l'enseignement supérieur ne peut être que l'accessoire. En Angleterre, des ouvriers et des jeunes filles consacrent leurs veillées à étudier la philosophie, les sciences, l'histoire, en un mot, tous les difficiles problèmes de la haute spéculation désintéressée, mais seulement après avoir achevé leurs travaux professionnels. Ceci est admirable. C'est autre chose qu'on nous propose en France : on voudrait livrer des jeunes filles, qui ne seraient que des écolières, des spécialistes, si je puis m'exprimer ainsi, à des institutrices très savantes, anciennes habituées de la Sorbonne et toutes férues des théories ultra-modernes. Défions-nous.

Parce qu'il s'adresse aux classes cultivées, le livre de M^me^ la vicomtesse d'Adhémar échappe ou paraît échapper à ces critiques. Seulement qu'entend-elle par classes cultivées? Les filles d'un marchand d'huiles enrichi qui possède des

Digitized by Google

millions appartiennent-elles à cette catégorie? C'est probable; en tout cas, je ne vois pas bien en vertu de quel principe le couvent fondé par Mme d'Adhémar pourrait leur refuser une institutrice. Mais il est absolument certain qu'une marquise ruinée, si authentiques que soient ses parchemins, ne peut pas se considérer, et pour cause, comme faisant partie des classes cultivées. Et si je parle ainsi, ce n'est pas pour sacrifier la roture à la noblesse, oh! non, je n'en ai pas la moindre envie, mais c'est pour faire observer respectueusement à Mme la vicomtesse d'Adhémar que sa classification ne signifie sans doute rien. Elle devient fondatrice, c'est-à-dire une personne responsable de l'existence de plusieurs autres, c'est-à-dire à la fois mère et économe : elle sera bien forcée de ne considérer comme cultivées que les familles qui lui permettront de nourrir ses chères institutrices.

Des fondatrices comme Mme d'Adhémar n'ont pas à se préoccuper de savoir si le préceptorat est bon par lui-même, il leur suffit d'être certaines qu'il est nécessaire. Puisque des familles chrétiennes, à tort ou à raison, s'obstinent à demander des institutrices, donnons-leur des sujets qui soient à la hauteur de leur mission. Ce raisonnement est inattaquable, et il ne nous reste plus dès lors qu'à examiner les principes dont l'auteur s'inspire en posant les fondements de son œuvre.

Si je ne me trompe, Mme d'Adhémar s'appuie le plus souvent sur des idées négatives, en ce sens qu'elle s'attache à combattre des défauts qui la blessent. Parmi ces défauts, celui sur lequel elle revient le plus souvent, c'est ce qu'on appelle l'ignorance des jeunes filles. Mme d'Adhémar soutient, avec beaucoup d'énergie, que l'ignorance, qui n'est pas l'innocence, entraîne avec elle beaucoup d'inconvénients : « Ainsi l'éducation chrétienne, appelée à en faire une vertu, manque son but si elle confie l'œuvre délicate aux aventures de l'ignorance, car la stratégie savante et les calculs habiles des maîtresses avisées ne sont pas ici de trop grands moyens : il faut éclairer l'innocence si on la veut incorruptible. Quand nous l'imposons par force en

Digitized by Google

masquant tous les horizons, nous amenons heureusement peut-être la jeune fille jusqu'au moment du mariage, mais après qu'arrive-t-il ?... On s'en lave les mains. « Après nous le déluge » : telle paraît être la devise de certaines mères et de certaines éducatrices. Voilà pourquoi la société contemporaine produit aussi quelquefois, jusque dans les meilleurs milieux chrétiens, ces créatures monstrueuses et malfaisantes qu'on nomme, avec un sot orgueil, les jeunes femmes du monde. » Ces vérités auront, aux yeux d'un très grand nombre de lecteurs, le tort d'être un peu trop évidentes ; elles sont, toutefois, très vivement contestées dans certains milieux aristocratiques. Mais il ne faudrait pas tomber dans un excès contraire.

Le ton sur lequel Mme d'Adhémar parle de l'amour ressemble trop à celui des grands lyriques : « Cependant épouvantés, les prêtres du véritable amour déchirent par réaction leurs tuniques blanches, couchent par terre leurs encensoirs éteints, et brisent les harpes d'or : l'autel est sans parfums, la chaire sans voix, le sanctuaire sans fidèles. La jeunesse, trompée par ce silence, passe entre nos basiliques muettes comme à travers des tombes ; haletante, elle court là où l'appelle le naturalisme aux cent bouches, car les prêtres païens, avisés et infatigables, redoublent de génie et d'ardeur. Le délire excité s'affole, les agitateurs sensationnels règnent, et le mal de l'amour, devenu l'amour du mal, ébranle la terre avec une violence qui bouleverse la société. »

Cette façon — vraiment trop lyrique — de s'exprimer est commune à beaucoup de femmes auteurs. Le fait est facile à constater : dès qu'une femme tient une plume entre les mains, elle parle d'amour, par hasard, comme dit malicieusement la vieille duchesse du *Monde où l'on s'ennuie*, et elle en parle rarement avec mesure et ironie, presque toujours avec enthousiasme.

Pour aborder la question délicate entre toutes, les prêtres, les mères, les religieuses et toutes autres personnes qualifiées doivent prendre beaucoup de précautions. Ainsi, l'ouvrage de Mme d'Adhémar contient des choses excel-

Digitized by Google

lentes, mais je ne voudrais pas lire dans ma classe le chapitre premier de la deuxième partie de son livre, chapitre un peu long d'ailleurs qui n'occupe pas moins de 130 pages. On trouvera donc naturel, j'espère, que je ne m'engage pas plus avant dans certaines discussions.

Nous sommes plus à l'aise pour parler des grandes lectures que conseille Mme d'Adhémar. Elle veut que ses jeunes institutrices et les élèves de ses jeunes institutrices connaissent les auteurs de nos jours, même les plus mauvais, comme Michelet et Renan. Ah ! ce n'est pas Mme d'Adhémar qui dirait avec le regretté M. Marmier :

> Dans ma maison demeure une pauvre servante
> Qui jamais ne lira Renan ou Michelet.
> Elle ne sait pas lire, et n'en a l'ignorante
> Pas le moindre regret...
> Quel dommage, n'est-ce pas? qu'elle ne puisse lire
> Renan ou Michelet!

Je crois que Mme d'Adhémar fait trop d'honneur aux grands maîtres du XIXe siècle. Que valent exactement leurs prétendus chefs-d'œuvre et qu'en penseront les critiques du XXe siècle? Nous n'en savons rien, mais il y a gros à parier qu'ils en rabattront de nos enthousiasmes. Au contraire, nous pouvons affirmer hardiment, sans crainte de nous tromper, que telles œuvres de saint Augustin ou de Bossuet exciteront encore, pendant des siècles, l'admiration des hommes instruits. Alors, pourquoi laisser le XIXe siècle tant empiéter sur les époques précédentes? Un homme qui se laisse trop dominer par les écrivains d'aujourd'hui manque nécessairement d'indépendance intellectuelle et d'originalité. Le passé seul nous offre de grands horizons, et, quand l'œil s'habitue à les embrasser hardiment, il mesure sans peine les hauteurs du présent.

Très grande aussi est la difficulté de faire un choix parmi les contemporains, et Mme d'Adhémar me paraît s'être trompée plusieurs fois très gravement. Elle proclame la nécessité pour une jeune fille de lire Michelet. Mais Michelet a composé un livre abominable, ordurier et bête

Digitized by Google

que pourrait signer un garçon de café, et savez-vous sur quel sujet, Madame ? Sur des personnes pieuses comme vous et sur des prêtres comme moi. Mais enfin je reconnais très volontiers que Michelet a écrit de belles pages sur l'histoire de France, colorées, chaudes, palpitantes. Il est poète lyrique. Seulement il a une façon d'avoir raison qui est un peu agaçante, et, chose plus sérieuse, il peut facilement devenir dangereux. Recommander la lecture de Michelet à un jeune homme froid, dépourvu d'imagination et tiède sur les questions patriotiques, c'est presque naturel, ou du moins excusable. A trop lire les récits enflammés de l'*Histoire de France*, un jeune homme ardent et pas très intelligent risquerait fort de tourner au Tartarin. Mais jamais, non jamais, je ne conseillerais la lecture de Michelet aux jeunes filles ; ce déséquilibré toujours vibrant, toujours incandescent, est un guide peu sûr.

Et Renan ? Jusqu'ici il avait fourni un thème facile aux controversistes amis des invectives éloquentes ; personne ne s'était avisé de le recommander aux jeunes filles chrétiennes. M^me^ d'Adhémar le blâme et le loue, mais même dans ses formules de blâme les plus énergiques percent une admiration excessive et une vague sympathie :

« Les procédés subjectifs, auxquels Renan subordonne l'histoire, l'érudition supérieure qu'il exploite en faveur de thèses convenues, la forme séductrice dont les enveloppe une langue admirable, sont autant de renseignements utiles à recueillir. Ils démontrent à nouveau le prestige de l'audace, quand elle est unie à la science et à la poésie, chez un artiste puissant. C'est ce qu'il faut connaître. On ne comprendrait pas l'engouement du siècle pour Renan, si l'on ignorait la magie de son style. Enchanteur par la forme et par l'érudition étincelante, quoique çà et là falsifiée, son étoile pâlit à l'ombre des interprétations préalables qui trahissent le sectaire. Pas d'objectivité, partant pas de science, diront vite les observateurs sérieux ! — Approchez donc sans peur, chrétiens convaincus ; il n'y a rien à craindre quant à nous-mêmes, et, pour dégager autrui du joug des célébrités opprimantes, on est contre elles d'autant

Digitized by Google

plus fort qu'on loue sciemment leurs dons superbes, mais prostitués. »

Mme d'Adhémar se trompe en attribuant à l'auteur de la *Vie de Jésus* tant de talent artistique. La science de Renan fait déjà sourire dans les milieux compétents ; elle obtiendra des succès négatifs qui iront toujours grandissant. Les Manuels du baccalauréat ou de l'examen qui aura remplacé le baccalauréat au vingtième siècle contiendront un chapitre spécial où l'on comparera l'érudition exégétique de Renan à la science biblique de Voltaire. Celle-ci pourrait bien être moins maltraitée que celle-là (1), parce qu'elle est plus excusable.

Il ne faudrait pas porter trop haut les mérites artistiques de Renan. Il a du charme, une habitude de s'attendrir sur lui-même assez curieuse, un talent descriptif délicat, bien qu'un peu faible : mais c'est à peu près tout. N'hésitons pas à voir en M. Renan un diplomate préoccupé de flatter ses lecteurs, un travailleur acharné, un imitateur prompt à s'approprier les procédés de quelques-uns de ses prédécesseurs.

Mme d'Adhémar se trompe encore gravement lorsqu'elle juge inoffensive pour des catholiques l'œuvre de M. Renan. Hélas ! non, elle n'est pas inoffensive. Sans doute elle peut fournir à un apologiste habile quelques arguments excellents, mais elle fait du mal à la jeunesse directement ou indirectement. Toute cette sensualité mystique et sceptique qui déborde dans les écrits des jeunes, nous vient de M. Renan ou de ses disciples, les Barrès, les Anatole France, les Lemaître et autres distingués rhéteurs. J'espère bien signaler un jour les ravages du renanisme au sein même du catholicisme français. Si nous n'y prenons garde, le joli et le mièvre vont envahir à la fois notre littérature et notre imagerie, ou plutôt c'est déjà fait.

Si donc j'avais l'honneur de connaître Mme la vicomtesse d'Adhémar, je lui demanderais de supprimer au moins les

(1) On fera une exception peut-être pour l'*Histoire générale des langues sémitiques*, que peu de Français ont lue, d'ailleurs.

Digitized by Google

cinq dernières lignes du paragraphe qu'elle a consacré à Renan, ou de les expliquer. Les chrétiens convaincus et très instruits peuvent lire sans crainte les œuvres complètes de M. Renan, mais, de grâce, qu'il soit bien entendu qu'on les interdit aux jeunes gens, aux jeunes institutrices et aux jeunes filles.

Après Renan et Michelet, Mme d'Adhémar inscrit à son programme d'études Musset, George Sand et Balzac. Il y aurait beaucoup à dire sur la personne et les œuvres de Musset, mais le choix de poésies qu'indique Mme d'Adhémar est excellent. Les *Nuits*, ou du moins presque toutes les *Nuits*, l'*Espoir en Dieu* et la *Lettre à Lamartine* appartiennent à la grande et belle et haute poésie. Mais comment une chrétienne qui est en même temps encore une lettrée peut-elle imposer à de jeunes institutrices, à moitié religieuses, la lecture de *Mauprat ?* La partie descriptive de ce roman est, je l'avoue, admirable. Mais la thèse, mais certains tableaux, mais des insinuations nombreuses, mais les allusions historiques froissent et révoltent tous mes sentiments catholiques. Nous ne pouvons voir dans *Mauprat* qu'une machine de guerre dirigée contre l'Eglise.

Du reste, les romans inspirent à Mme d'Adhémar des sentiments trop vifs de sympathique indulgence. Elle a l'air de dire que les romans relèvent du grand art, ce qui est au moins un peu contestable. La distinction qu'elle établit entre les romans poétiques et les romans philosophiques laisse aussi à désirer du côté de la précision. Qu'est-ce que c'est qu'un roman philosophique ? Lorsque M. Zola a écrit son *Lourdes*, il a cru faire de la haute philosophie, voire même de la théologie. Nous avons le droit de dire qu'il s'est trompé. Mais poètes ou philosophes, les romanciers n'ont aucun droit aux recommandations des maîtres chrétiens. Bossuet et Fénelon ont condamné les lectures romanesques, sans hésitation : il est probable que, s'ils revenaient au monde, en voyant l'effroyable consommation de romans qui se fait tous les jours, loin de rejeter leur opinion, ils l'accentueraient.

Je ferai cependant une concession à Mme d'Adhémar.

Digitized by Google

L'habitude qu'on a prise, depuis un siècle, de dévorer des romans est trop profonde pour qu'on puisse songer à la détruire en un jour. Tolérons donc, pour le moment, un certain nombre de romans bien choisis, mais uniquement pour éviter un plus grand mal, puis tâchons de mettre les âmes en état de se passer de cette nourriture malsaine. L'appel que Mme d'Adhémar adresse aux femmes écrivains m'apparaît un peu superflu. Des dames pieuses qui épanchent en de petits volumes leur sensibilité mystique, nous en connaissons assez, nous en connaissons trop. De grâce, qu'on les excite plutôt à s'occuper de leur ménage.

On ne s'attendait guère à trouver les œuvres des grands maîtres de l'économie politique dans un programme d'études destiné à des jeunes filles. Mais tels sont les effets du progrès. Mme d'Adhémar, cette fois avec quelque hésitation, inscrit les noms de Montesquieu, de Tocqueville et de Leroy-Beaulieu. Ces trois noms ainsi rapprochés produisent un effet majestueux et presque terrifiant. Parlons sincèrement : si l'on excepte Brunetière, Faguet et quelques spécialistes, combien de personnes en France ont lu les œuvres complètes de Montesquieu ? Allons plus loin : combien ont lu — ce qui s'appelle lu — cinquante pages de l'*Esprit des lois* ? On peut en dire autant de Tocqueville. Vous vous rappelez l'impertinente et peu savante sous-préfète du *Monde où l'on s'ennuie* ? A chaque instant, au milieu des beaux esprits qui l'entourent, elle cite Tocqueville. Elle fait dire au philosophe toutes sortes de vieilleries et de banalités de son crû à elle, naturellement, car elle n'a jamais lu un mot d'Alexis de Tocqueville. Eh bien, pour tout au monde je ne voudrais pas entendre une élève de Mme d'Adhémar me citer Tocqueville.

Quant à M. Paul Leroy-Beaulieu — qu'on me pardonne cette vanterie — j'ai l'habitude de lire les articles qu'il publie périodiquement dans un journal très grave. Impossible de me faire une opinion sur les sujets qu'il traite et j'ai la candeur de m'y appliquer. Les effroyables malheurs que le système douanier de M. Méline a déchaînés sur la France sont signalés et décrits longuement par le docte

Digitized by Google

économiste. On est tenté de croire qu'il a raison, mais si le lendemain nous prenons la peine de lire un discours *in extenso* de M. Méline, nos perplexités recommencent. Les autres questions qui se rattachent a l'économie politique n'offrent pas moins de difficultés. Le bimétallisme, l'impôt sur la rente, le socialisme ne représentent rien de très clair pour l'immense majorité des Français électeurs, qui tôt ou tard auront à se prononcer dans un sens ou dans un autre.

Mme d'Adhémar pourrait sans trop d'inconvénient, je pense, épargner à ses chères élèves la fatigue d'étudier l'économie politique. L'auteur de la *Nouvelle Education de la femme* donne enfin quelques conseils mondains, comme conclusion à ses théories pédagogiques.

Ces considérations révèlent chez Mme d'Adhémar une haute expérience devant laquelle on ne peut que s'incliner. Mais qu'entend-elle bien par le « monde »? Le monde peut être synonyme de la vie, et en ce sens il nous englobe tous, petits et grands, riches et pauvres. Si on se place à ce point de vue, les principes de Mme d'Adhémar sont excellents. Nous ne pouvons pas, en effet, vivre en dehors de nos semblables, et lorsque nous nous mêlons à eux, nous avons l'occasion de constater bien souvent la sagesse du conseil que nous donne l'auteur de l'*Imitation* : « *Quoties inter homines fui, minor homo redii.* Toutes les fois que je suis allé parmi les hommes, je suis revenu moins homme. » Oui, trempons les caractères des jeunes gens pour les luttes nécessaires.

Mais le mot monde se prend d'ordinaire dans une autre acception. Il désigne, si je ne me trompe, toute une catégorie de personnes qui s'occupent à peu près uniquement de fêtes ou de représentations. Faire partie du monde, ou plutôt du grand monde, implique l'observation de certains rites qui s'appellent ventes de charité, visites, matinées, bals, etc. Jusqu'à quel point toutes ces choses sont d'obligation pour une certaine classe de personnes, je n'en sais trop rien. Mais il est une remarque que je voudrais bien que l'on fît souvent devant les jeunes élèves de presque toutes nos maisons religieuses. Trop de jeunes filles se

Digitized by Google

croient, bien à tort, rigoureusement tenues à l'observation de certaines règles mondaines. On en voit qui défilent dans des salons, que des occupations moins aristocratiques devraient tenir chez elles. Dans certaines villes, la parodie des cérémonies mondaines a pris des proportions vraiment inquiétantes. Je sais des dames assistées par des sociétés de bienfaisance qui ont leur jour de réception, et ce ne sont pas des marquises ruinées portant noblement leur infortune ; leurs parents faisaient épicerie ou vendaient du charbon. La plupart des auteurs de cours de politesse et des éducateurs commettent donc un oubli grave lorsque, avant d'exposer leurs préceptes mondains, ils ne donnent pas certaines indications nécessaires. Qui fait partie du monde ? Dans quelles limites est-on tenu à se conformer à des usages mondains ? Il me semble que la politesse est faite de proportion, de nuances ; elle exige beaucoup de tact et l'art d'adapter les règles générales à des circonstances très particulières. Qu'on ne se lasse donc pas de dire à toutes ces petites bourgeoises avides de prendre les manières du bel air : Mes pauvres enfants, ne perdez pas de temps aux révérences, aux visites, aux réunions censément pieuses, mais en réalité plus mondaines que pieuses. Au lieu d'imiter les petites dames prétentieuses, songez à vos grand'mères, qui toutes ou presque toutes maniaient le balai sans le moindre respect humain, et tâchez de vous convaincre que vos grand'mères valaient mieux, sous tous les rapports, que les petites dames dont vous voudriez imiter les manières.

Nous nous moquons beaucoup en France de ce que nous appelons la mégalomanie des Italiens. Craignons que la vanité féminine ne nous fasse perdre avant longtemps tous les avantages que nous avaient valus la sagesse, le travail, l'économie et l'intelligente modestie de nos pères.

La *Nouvelle Education de la femme* témoigne de la noblesse de sentiments, de l'érudition et de la largeur d'idées de M^me^ d'Adhémar. Mais, à mon humble avis, il ne faudrait considérer ce livre que comme une sorte de préface. L'expérience montrera ce que ces principes, d'ailleurs

Digitized by Google

un peu vagues, renferment d'indications vraiment pratiques et sages. Alors seulement, Mme d'Adhémar ou la supérieure qui lui succèdera dans la direction des *Dames du préceptorat chrétien* pourra nous donner des règlements sûrs. Il a fallu plusieurs générations de religieuses et de directeurs de conscience pour donner une formule d'éducation convenant parfaitement aux jeunes filles de l'ancien régime, qui avaient une volonté ferme et un esprit droit et qui trouvaient chez leurs mères d'excellents exemples. Il est fort à craindre que nous ne trouvions pas de sitôt le système d'éducation qui transformera la jeune fille moderne en femme forte.

Abbé Delfour.

Digitized by Google

LES

PRÊTRES ROMAINS

ET LE

PREMIER EMPIRE [1]

V

Il est impossible de suivre les prêtres romains exilés dans tous les pays où ils furent internés. Quelques-uns furent envoyés en France, d'autres relégués dans une enceinte fortifiée ou même enfermés dans quelque donjon au fond des vallées piémontaises des Alpes. Un certain nombre de ces vénérables ecclésiastiques furent embarqués pour la Corse, mais la plupart d'entre eux ne quittèrent pas tout d'abord l'Italie. Le Piémont et l'ancien duché de Parme faisaient alors partie de l'Empire français ; c'est donc en Piémont, et en particulier à Alexandrie, que l'on exila nombre de ces prêtres, tandis que d'autres furent conduits par les gendarmes à Parme et à Plaisance.

Pour faire l'histoire complète et définitive de la persécution subie par le clergé romain, il faudrait suivre les victimes de la tyrannie napoléonienne dans tous les pays où elles furent internées, et là il y aurait à faire des recherches dans les archives où les pièces relatives à ce

(1) Voir les numéros de décembre 1896, janvier, mars et avril 1897.

Digitized by Google

triste épisode de l'histoire du premier Empire ne doivent pas manquer. A Alexandrie, par exemple, il y a plusieurs liasses de papiers concernant les prêtres romains qui n'ont jamais été consultés (1). Il n'en a pas été de même à Parme, où Mgr Tononi a compulsé les dossiers qui se rapportent au clergé romain et nous a raconté l'histoire de ceux de ses membres qui furent relégués à Parme et à Plaisance (2). Je suivrai donc l'importante étude du savant curé de Saint-Antonin de Plaisance, d'autant qu'elle suffit pour nous éclairer sur le sort des ecclésiastiques frappés par la colère impériale. Avec quelques détails en plus ou en moins, le sort de leurs collègues exilés à Alexandrie ou ailleurs ne doit pas être bien différent. Or, si au point de vue de l'histoire locale ou de l'histoire documentée, la publication d'autres pièces serait loin d'être sans importance, pour le travail que je fais en ce moment les pièces trouvées par Mgr Tononi suffisent, car elles donnent une idée claire et précise des souffrances que le clergé romain eut à endurer pendant les douloureuses années de l'exil.

« Les ordres impériaux que nous avons signalés (3) —, dit Mgr Tononi —, et qui furent envoyés à partir du mois d'avril et jusqu'au mois de juin 1810, touchant le clergé des deux départements du Tibre et du Trasimène, étaient fidèlement exécutés par les représentants du gouverne-

(1) Je dois cette information à Mgr Tononi, le savant ecclésiastique de Plaisance qui a découvert aux archives de Parme les pièces relatives à l'exil des prêtres romains à Parme et à Plaisance. Mgr Tononi ne désespère pas que quelque prêtre instruit et de bonne volonté du diocèse d'Alexandrie se charge un jour de nous faire connaître le sort des ecclésiastiques des Etats de l'Eglise exilés par Napoléon Ier en cette ville.

(2) Voy. dans la *Strenna Piacentina*, 18e année (1892), l'article de Mgr Tononi intitulé : *les Prêtres romains relégués à Plaisance et à Parme* (1810-1812), *Mémoire écrit d'après des documents inédits*, pp. 134-168.

La *Strenna Piacentina* est un recueil qui paraît une fois par an à Plaisance et qui contient d'intéressants articles sur l'histoire locale de la ville et de la province de Plaisance.

(3) Il s'agit des ordres contenus dans les lettres de Napoléon Ier à M. le comte Bigot de Préameneu que j'ai publiées dans le paragraphe précédent.

Digitized by Google

ment. Les archives de l'Etat à Parme et les archives communales de Plaisance nous en fournissent les preuv es. Lorsque le décret impérial du 17 avril 1810 prescrit que l'on renvoie de Rome les prêtres et les religieux étrangers à la ville et que ces ecclésiastiques et ces moines soient invités à s'établir dans leurs pays d'origine, la police, les préfectures, sous-préfectures et mairies sont surchargées de soucis et d'occupations. La police générale demande à chaque préfet de dresser l'état nominatif des religieux qui viendront dans le département. Elle exige que l'on exerce sur eux *une surveillance secrète, mais exacte et suivie.* A peine un de ces *individus* arrive dans une commune, le maire doit envoyer au sous-préfet le susdit état nominatif avec l'indication de l'âge, de l'ordre auquel il appartenait et du pays d'où il vient. Il doit surveiller continuellement de telles personnes et rendre un compte exact de leur conduite, de leurs principes et de leurs opinions (1). Les autorités inférieures obéissaient en tout et pour tout aux ordres de leurs supérieurs.

« De telles prescriptions étaient le résultat de la plus fine politique et servaient puissamment à bouleverser l'Eglise qui, aidée par les meilleurs éléments pris dans les différents diocèses de la catholicité et réunis autour du Saint-Siège, a son centre à Rome, et de là répand ses bienfaits et son apostolat sur les fidèles disséminés sur toute la surface de la terre. La métropole de la catholicité n'avait plus son chef. Les hommes qui l'aidaient à gouverner l'Eglise avaient été dispersés aux quatre coins de l'Empire. De cette manière, Napoléon, qui avait annexé Rome à l'Empire français, espérait « finir ces scènes « ridicules » (2) (il qualifiait de la sorte la fermeté du clergé

(1) *Archives communales de Plaisance.*

Mgr Tononi ajoute en note : « Ayant indiqué plus haut (voir la préface de cette étude) les sources inédites auxquelles j'ai puisé pour faire ce travail, pour abréger les notes je cite seulement les archives ou la bibliothèque où se trouvent les documents qui ont trait aux choses que je raconte. »

(2) Lettre de l'empereur Napoléon au général Clarke, duc de

Digitized by Google

à ne pas vouloir reconnaître les faits accomplis par la violence) en éloignant de la Ville éternelle ceux qui pouvaient les promouvoir.

« S'il était facile de renvoyer de Rome par des moyens violents les ecclésiastiques étrangers, c'était une tout autre affaire de faire prêter le serment à tous les chanoines et curés des deux départements du Tibre et du Trasimène. Ceux qui, même en présence de toutes les pressions et menaces, se refusèrent à obéir à cet ordre impérial, furent très nombreux. De là la déportation de ces réfractaires et l'arrivée d'un nombre très considérable d'entre eux à Plaisance à partir du 24 juin jusqu'au 29 novembre 1810. Un registre officiel en donne une liste de cinq cent vingt-cinq (1). Comme il n'y avait plus de place dans cette ville pour y envoyer d'autres exilés, Napoléon donna l'ordre d'en déporter quatre cents à Parme. Il réduisit peu après le nombre de ces prêtres à deux cents. Cependant il n'en arriva guère que cent soixante-quinze à Parme, où ils furent logés dans le collège ou lycée de Sainte-Catherine et dans des maisons particulières. La majorité des prêtres relégués à Parme étaient des curés, tandis qu'on avait envoyé de préférence les chanoines à Plaisance. Ils appartenaient tous à vingt-huit diocèses. Spolette fut celui qui donna le plus fort contingent ; Todi, Foligno, Assise et Orviette, dont les évêques avaient été exilés pour refus de serment, venaient après Spolette. Rieti, Terni, Montefiascone et Sutri avaient chacun plusieurs déportés. De Rome on exila quatre-vingt-dix prêtres à Plaisance, parmi lesquels neuf chanoines de Saint-Pierre, six chanoines de Sainte-Marie in Transtevere, cinq chanoines de Saint-Marc, quatre chanoines de Saint-Jean-de-Latran, vingt-cinq curés, vingt ecclésiastiques étrangers, Espagnols, Portugais, Français et un Brésilien. Si on ajoute aux quatre-vingt-dix prêtres de la ville de Rome relégués à Plaisance trente autres ecclésiastiques de

Feltre, ministre de la guerre, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 333.

(1) *Bibliothèque Passerini Landi* à Plaisance.

Digitized by Google

la même ville envoyés à Parme, on a le chiffre total de cent vingt déportés, nombre bien petit en comparaison du clergé très nombreux qui habitait la métropole de la catholicité (1). »

Cette dernière observation de Mgr Tononi est juste si on la prend dans le sens qu'il y eut à Rome un certain nombre de prêtres qui ne furent pas à la hauteur de leur devoir; mais elle ne serait pas exacte si on la prenait au pied de la lettre. Il est vrai que Napoléon Ier se réjouissait vivement de ce que, dans les départements de Rome et du Trasimène, neuf cents prêtres avaient prêté serment et que le nombre de ceux qui s'y étaient refusés ne dépassait pas les cinq cents (2). Mais il faut remarquer d'abord que plusieurs, parmi les prêtres qui prêtèrent le serment, y furent poussés par la crainte d'abandonner complètement leurs paroisses à des mains étrangères et peut-être peu dignes du ministère sacerdotal; que, dans les diocèses où les évêques prêtèrent le serment, il était bien naturel que beaucoup de curés se laissassent guider par l'exemple de leurs supérieurs hiérarchiques; que les agents impériaux se servirent de toutes les ruses pour arracher la signature aux prêtres, surtout dans les campagnes et les pays montueux des Apennins; qu'enfin, à Rome même, il devait y avoir bien des places vacantes par suite des crises continuelles qu'avait traversées le Saint-Siège avant l'enlèvement du Pape. Si on tient compte de ces données, on admettra sans peine que cinq cents prêtres, se laissant déporter plutôt que de prêter un serment que leur conscience réprouve, forment une belle phalange, même si on la compare aux neuf cents qui se seraient soumis aux volontés impériales. Sans doute, à côté de l'héroïsme des uns et des circonstances atténuantes qu'on peut invoquer en faveur d'une partie des autres, il y eut des défaillances, trop nombreuses, hélas! Mais ces

(1) Voy. dans la *Strenna Piacentina*, 18e année (1892), l'article de Mgr Tononi, intitulé : *les Prêtres romains relégués à Plaisance et à Parme* (1810-1812), pp. 139-141.

(2) Voy. la *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXI, p. 74. — On verra plus loin que ces chiffres ne sont pas exacts.

Digitized by Google

actes de faiblesse qui se produisent à toutes les époques troublées de l'histoire, chaque fois qu'il faut se montrer héroïque et renoncer à tout pour faire son devoir, n'enlèvent rien au spectacle vraiment grandiose et édifiant de ces centaines de prêtres, précédés par quatorze cardinaux et par dix-neuf évêques, qui bravent la terrible colère d'un souverain tout-puissant et subissent le sort le plus dur pour se montrer solidaires du chef de l'Eglise spolié et incarcéré par un tyran sans scrupules.

« Lors de l'arrivée à Plaisance des premiers prêtres romains, — dit Mgr Tononi, — les autorités locales manquaient d'instructions. Elles ignoraient la conduite qu'elles devaient tenir à leur égard. Elles commencèrent par retirer leurs passeports et les logèrent dans les couvents supprimés et dans quelques maisons particulières. Quelque temps après, des lettres du directeur de la police du département des Alpes, à Turin, et du ministre des cultes arrivèrent à Plaisance. Le directeur de la police écrivait : « Par ordre de « Sa Majesté, les chanoines des départements romains qui « n'ont pas prêté le serment sont envoyés à Plaisance, « Asti et Alexandrie, et ils y attendront les ordres du « ministre des cultes » (1). Le ministre s'exprimait ainsi : « Sa Majesté entend que tous ces prêtres romains restent « à Plaisance. L'évêque de cette ville (Mgr Fallot de Beau- « mont), de retour dans son diocèse, correspondra avec « moi en qualité de commissaire pour ce qui regarde la « nourriture et le logement, etc., de ces ecclésiastiques, « sauf la vigilance qui appartient de droit aux autorités « civiles » (2).

« Bien que plusieurs, parmi les premiers déportés, fussent envoyés au delà de Plaisance, c'est-à-dire à Alexandrie et à Asti, et qu'on assignât à ceux-ci comme lieu de relégation la ville de Pignerol (3), il en restait néanmoins encore trop à Plaisance. C'est pourquoi l'Empereur donne

(1) *Archives de l'Etat* à Parme.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

Digitized by Google

l'ordre qu'on « renvoie dans leurs pays d'origine ceux-là « parmi les chanoines qui ont refusé de prêter le serment « et qui ont été conduits à Plaisance, bien qu'ils ne soient « pas nés dans les départements romains. De cette manière, « ajoute l'Empereur, le nombre de ces chanoines à Plai- « sance sera diminué » (1).

« Et le ministre des cultes ne mettait aucun retard à signifier les volontés de son maître à la préfecture de Parme, de laquelle dépendait alors la ville de Plaisance (2). Ces ordres furent immédiatement exécutés. Mais comme ceux qui, parmi ces ecclésiastiques, étaient étrangers à leurs diocèses se trouvaient fort peu nombreux, il en restait toujours de trop à Plaisance » (3).

Il est bon de remarquer que le sort des malheureux prêtres qu'on renvoyait dans leurs pays non seulement n'était pas meilleur que celui de leurs compagnons d'infortune qui restaient à Plaisance, mais qu'il était souvent bien plus triste. Beaucoup de ces prêtres avaient quitté le lieu de leur naissance en bas âge, d'autres en étaient partis au moment d'entrer au grand séminaire et n'y étaient plus retournés. Ils n'avaient là-bas ni parents ni amis. Les y renvoyer, c'était tout simplement les condamner à l'isolement dans de petites villes ou des villages dépourvus de toute ressource intellectuelle. A Plaisance, au contraire, si dure que fût leur situation, ils avaient au moins l'avantage de vivre côte à côte avec leurs confrères et amis, et cette circonstance leur rendait l'exil moins triste et moins intolérable, malgré les tracasseries sans nombre dont ils étaient l'objet de la part de la police impériale (4).

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XX, p. 437.

(2) *Archives de l'Etat* à Parme.

La ville de Plaisance, qui est aujourd'hui le siège d'une préfecture, n'était, sous le premier Empire, que le chef-lieu d'un arrondissement du département du Taro (chef-lieu Parme), qui occupait tout l'ancien territoire du duché de Parme.

(3) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, pp. 141-143.

(4) Aux *Archives de Parme* on peut lire une pièce qui prouve la

Digitized by Google

Mgr Tononi nous décrit, pièces en mains, les graves souffrances que le clergé romain eut à endurer pendant les tristes années de son séjour forcé à Plaisance.

« Ils faisaient pitié, dit-il, ces prêtres arrachés à leur chœur ou à leur troupeau. Beaucoup parmi eux manquaient complètement d'argent. On avait alloué à ceux qui étaient besogneux une *indemnité de voyage ;* mais les formalités bureaucratiques ou d'autres prétextes en faisaient différer le paiement, tandis que l'on n'admettait pas le moindre délai à l'ordre de départ. Trente curés de la ville et du diocèse de Todi et quelques-uns du diocèse d'Orviette déclarent, le 5 août, aux représentants du gouvernement impérial, que ledit gouvernement ne leur a prêté aucun secours, ni en argent ni en autre manière, pour faire le voyage de leurs résidences respectives jusqu'à Plaisance (1). Les autorités impériales mettaient le plus grand soin à faire des recherches continuelles sur la conduite de ces pauvres et nombreux proscrits, soit lorsqu'ils traversaient Parme, soit lorsqu'ils arrivaient à Plaisance, où l'on dressait l'état nominatif de chacun d'entre eux pour l'envoyer aux ministres des cultes et de la police. On obligea les maires et leurs commissaires, les évêques, Mgr Fallot de Beaumont et le cardinal Caselli, les vicaires généraux de Plaisance et de Parme, MM. Scribani et Vital Loschi, à prendre part à ce travail, et tous s'y prêtèrent sans difficulté. De cette manière, les exilés étaient souvent tourmentés par toutes sortes de tracasseries. A Plaisance, ils étaient placés sous la surveillance d'un commissaire spécial, M. Pio Oldrini, qui, du reste, les traitait très convenablement (2).

vérité de ce que je viens de dire. La police avait sommé le chanoine Mariano Ranaldi, du chapitre de Pérouse, de quitter Plaisance pour aller s'établir dans la ville de Macerata (Marches) d'où il était originaire. Ce prêtre septuagénaire supplie le gouvernement de rapporter son arrêté et exprime le désir de rester à Plaisance avec ses confrères.

(1) *Bibliothèque Passerini Landi* à Plaisance.

(2) *Archives communales de Plaisance.*

Il va sans dire que si la conduite de M. le commissaire Pio Oldrini était humaine, ce fonctionnaire ne pouvait qu'atténuer, par ses bonnes manières, la dureté des ordres qu'il devait exécuter. Aucune bonne

Digitized by Google

« Parmi cette multitude d'ecclésiastiques spoliés de leurs bénéfices, la plupart étaient sans ressources. On fut bien obligé de venir à leur secours. Au début, l'Empereur assigna à chacun de ces prêtres quarante (!) francs par mois. Dans ce but, on envoya soixante mille francs à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, qui devait les distribuer régulièrement à partir du 1er juillet (1); mais ce prélat n'était pas en mesure de le faire aussitôt, puisqu'il ne rentra dans son diocèse que le 9 juillet. Le cardinal Caselli fut chargé de passer la même somme chaque mois aux prêtres romains dépourvus de ressources qui se trouvaient à Parme (2).

« Mgr de Beanmont, dont la déférence pour Napoléon est connue, chargea M. Fiorenzo Rivetti de s'occuper de tout ce qui pouvait être nécessaire aux prêtres romains. Ceux-ci devaient, de leur côté, se présenter à M. Rivetti pour recevoir de lui les ordres de l'évêché. Quand leur concours était requis, le chancelier et le vicaire général du diocèse devaient aider dans cette besogne le représentant de l'évêque. C'est pourquoi la surveillance était complète, soit de la part de l'autorité politique, soit du côté de l'autorité épiscopale (3). Ce qui est remarquable, c'est que ni le gouvernement ni le cardinal Caselli et Mgr Fallot de Beaumont, l'un non moins obséquieux que l'autre vis-à-vis de l'Empire, n'eurent presque jamais motif de se plaindre de ces proscrits, si ce n'est de leur fermeté à refuser le serment » (4).

Cette noble conduite attirait aux prêtres romains l'admiration des catholiques et le respect même des ennemis de l'Eglise; mais elle exaspérait Napoléon Ier, furieux de voir

volonté ne pouvait détruire les principaux effets des prescriptions odieuses données par Napoléon à ses fonctionnaires au sujet du clergé romain exilé.

(1) *Bibliothèque Passerini Landi* à Plaisance.

(2) *Archives de l'Etat* à Parme.

(3) *Archives de l'Etat* à Parme. — *Archives communales de Plaisance.*

(4) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, pp. 142-145.

Digitized by Google

que de pauvres prêtres osaient braver sa colère et ne pas tenir compte de ses sévérités.

Les évêques de Parme et de Plaisance rendirent hommage, dès le début de la déportation des prêtres romains dans leurs villes épiscopales, à la dignité de la vie de ces victimes de la tyrannie impériale. Ecrivant à un de ses amis, M. Pierre Cavagnari, qui se trouvait alors à Paris et qui était l'homme lige du gouvernement impérial, le cardinal Caselli faisait le plus grand éloge des prêtres exilés à Parme :

« Les prêtres romains déportés qui sont à Parme, — disait Son Eminence, — se conduisent fort bien, et vraiment vous avez fait une bonne œuvre en rendant justice à ceux qui se trouvent à Plaisance devant ces messieurs (*les membres du gouvernement*), en leur faisant comprendre que la conduite de ces prêtres est exemplaire sous tous les rapports et digne des égards du gouvernement » (1).

Le langage du sous-préfet de Plaisance, dans sa correspondance avec le préfet de Parme, ne diffère pas de celui du cardinal Caselli :

« Leur conduite en général, — dit-il, — n'offre rien de blâmable. » Le fonctionnaire impérial, malgré ce témoignage impartial rendu à la conduite des prêtres romains exilés, n'oublie pas cependant qu'il est l'agent d'un gouvernement ombrageux et despotique. Aussi la seule réserve qu'il fait touchant la manière d'agir des ecclésiastiques exilés dans son arrondissement est curieuse à noter. Le sous-préfet voit avec une sainte terreur que plusieurs parmi ces anciens curés ou chanoines ont été appelés dans des familles particulières pour y instruire les enfants, et il déclare au préfet de Parme qu'on « n'est pas sûr qu'ils donnent à leurs disciples des principes entièrement (*sic*) favorables au gouvernement (!) » (2).

Malgré les bonnes informations qu'elle recevait sur l'atti-

(1) *Particolarità storiche della vita di P. Cavagnari scritte dal medesimo.* Parme 1837, p. 150.

(2) *Archives de l'Etat* à Parme.

Digitized by Google

tude des prêtres exilés, la police générale de Paris envoya de nouvelles injonctions vexatoires à la préfecture de Parme. Elle signifie au préfet qu'il ait à exercer sur eux « une surveillance tout à la fois délicate *(sic)* et sévère », et lui ordonne « d'empêcher que, dans un pays *(à Plaisance)* où les sentiments sont plus romains que français, ils ne prennent une influence très considérable, ce qui ferait surgir des dissensions dans le clergé et provoquerait dans le public un mouvement d'opinion contraire aux intérêts et aux desseins du gouvernement » (1).

Cette dépêche prouve que, malgré la violence avec laquelle le gouvernement impérial s'efforçait d'étouffer les sentiments catholiques, en Italie comme en France, Napoléon n'était rien moins que sûr de la bienveillance de ses sujets et surtout de leur soumission aux actes d'hostilité contre le Pape, l'Eglise et le clergé, qu'il multipliait alors avec un déplorable acharnement.

Le pauvre préfet du Taro et son subordonné, le sous-préfet de Plaisance, n'avaient pas la vie facile en 1810 et 1811. Ils ne devaient pas se réjouir de l'envoi de vénérables exilés dans les pays qu'ils administraient, même si l'odieuse besogne que Napoléon leur imposait ne leur répugnait pas. Ils avaient reçu de Paris les ordres les plus formels de prendre des précautions et des mesures de toute sorte afin d'empêcher que les prêtres déportés ne s'entendissent avec leurs anciens évêques, de leur interdire tout rapport avec d'autres évêques dont les opinions étaient regardées comme contraires aux « bons principes » du despotisme ecclésiastique de l'Empereur, et surtout avec le Pape.

J'ai signalé plus haut le cas de l'évêque de Fiesole, que Napoléon regardait comme « un homme dangereux » et dont il demandait à son ministre des cultes s'il « ne serait pas possible de supprimer » le diocèse (2). La courageux prélat n'était pas romain et son diocèse est aux portes de

(1) *Archives de l'Etat* à Parme.

(2) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 18 juin 1810. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

Florence. Il ne tarda pas cependant à subir les effets du courroux impérial. On le chassa de son palais épiscopal et on le relégua à Plaisance. Dès que la nouvelle de la prochaine arrivée de cet « homme dangereux » parvint au sous-préfet de cette ville, on prit des précautions grotesques pour empêcher que les gens paisibles et surtout les prêtres romains ne communiquassent avec lui. Toute la police était en mouvement pour le surveiller partout où il allait. On eût dit vraiment que l'évêque de Fiesole était un danger permanent pour la couronne de Napoléon Ier !

Une autre prescription digne d'être signalée est celle qui regarde les prêtres des départements romains qui, n'étant pas nés dans ces pays, étaient renvoyés dans leur lieu de naissance. Il se pouvait que quelques-uns fussent originaires de la Riviera de Gênes et qu'ils dussent traverser Savone pour aller chez eux. Cette hypothèse met sens dessus dessous le gouvernement impérial. On défend immédiatement à ces ecclésiastiques de traverser Savone, où aucun prêtre étranger ne devait pénétrer.

M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, veut être continuellement renseigné par le préfet du Taro sur les idées que manifestent les prêtres exilés et sur les vœux qu'ils forment. Il se préoccupe surtout de l'influence que ces ecclésiastiques pourraient avoir sur l'esprit des habitants de Parme et de Plaisance, et il demande des informations précises et détaillées à ce sujet.

En attendant, à la poste on lit les lettres que les exilés écrivent aussi bien que celles qu'ils reçoivent (1). Malgré les odieuses mesures dont ils étaient les victimes, les prêtres romains continuaient à ne pas donner le moindre motif de plainte ou de blâme aux autorités françaises du département du Taro. Ils édifiaient le peuple aussi bien que les classes aisées par leur fermeté dans le malheur et par une vie vraiment sacerdotale. Ils gagnèrent par là les sympathies générales de tous les gens honnêtes, à l'exception d'une très petite minorité, composée de sectaires et de

(1) *Archives de l'Etat* à Parme. — *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

créatures du gouvernement. Tout le monde reconnaissait qu'ils subissaient un châtiment immérité et que la persécution que leur infligeait Napoléon était indigne d'un souverain aussi puissant et qui se vantait de représenter le progrès et la justice. Or, cet état d'esprit de la population de l'ancien duché de Parme avait le pouvoir d'exaspérer l'Empereur qui voulait bien pourchasser le clergé et tyranniser l'Eglise, mais qui prétendait, en même temps, que tout le monde admît, comme une vérité évidente et au-dessus de toute discussion, que les prêtres romains étaient responsables de ce qui se passait, qu'ils l'avaient attaqué par de sourdes conspirations et qu'en les frappant, il ne faisait que se défendre, et sauvegarder en même temps les droits de l'Etat et de la société civile contre les monstrueuses prétentions du Pape et de la « prêtraille romaine ».

« Parmi ces prêtres exilés, — dit Mgr Tononi, — il y avait des personnes haut placées par leur naissance et les situations qu'elles avaient occupées, et toutes se distinguaient par leurs vertus. Et, en vérité, abandonner la vie aisée qu'on mène chez soi et se soumettre aux dures épreuves de l'exil et de la prison plutôt que de promettre obéissance et fidélité à un souverain puissant et despotique qui faisait continuellement des lois hostiles aux droits de l'Eglise, persécutait et tenait prisonnier le Pape, ce ne sont pas des résolutions propres d'âmes vulgaires. Parmi ces prêtres nous nous bornerons à nommer ceux dont les noms ou les souffrances éveillent encore quelques souvenirs. Il y avait Paul Mastaï de Sinigaglia (1), chanoine de Saint-Pierre de Rome, qui rentra dans son pays, parce qu'il n'était pas né dans les départements du Tibre et du Trasimène ; César Del Bufalo, chanoine de Saint-Marc à Rome, déclaré vénérable par la Sacrée Congrégation des Rites et dont on instruit aujourd'hui la cause de béatification ; François Albertini, chanoine de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano*, plus tard évêque de Terracina ; Louis De Rossi,

(1) C'était l'oncle de Jean-Marie Mastaï qui devint pape en 1846, sous le nom de Pie IX.

Digitized by Google

Romain, chanoine de Sainte-Marie *in Cosmedin*, auquel on permit, pour cause de maladie, de changer le lieu de son exil, de quitter Plaisance pour se retirer à Florence ; le marquis Crispolto Crispolti, chanoine de la cathédrale de Rieti, un de ceux qui furent plus tard transférés de Plaisance en Corse ; les vieillards Muncinelli-Sforza de Spolète, Félix Ugolini de Foligno, Valentin Caracciotti de Terni, Antoine Marselli de Nocera, Félix Scarpazza de Rieti, Joseph Gregori de Valerano, chanoines, et Agapit Pressuti, curé de la Trinité à Vittorchiano, qui tous étaient âgés de plus de soixante-dix ans et dont plusieurs dépassaient les quatre-vingts. Quelques-uns moururent à Plaisance, comme, par exemple, M. Gaétan Rocchetti, curé de Saint-Michel à Petrignano, diocèse de Spolète, jeune prêtre de vingt-cinq ans consumé par la phtisie ; l'archiprêtre Livio Gambogi, curé de Saint-Michel dans le diocèse de Todi, bien connu par sa tendre dévotion pour la Sainte Vierge ; M. Charles Montini, chanoine de la cathédrale de Spolète, plein de charité envers les pauvres et homme d'oraison, et le septuagénaire Pierre Sassi, curé de Saint-Donat à Rieti. Les vertus de ces prêtres sont signalées, au moment de leur mort, dans les registres paroissiaux de Saint-Michel et de Saint-Savin à Plaisance.

« Si quelqu'un était bien informé touchant les familles et les personnages des Etats pontificaux annexés à l'Empire français du temps de Pie VII, il pourrait faire une étude très importante sur ces prêtres romains, environ trois cents chanoines et cinq cents curés, dont les noms, au nombre de sept cents au moins, figurent dans les pièces qui se trouvent aux archives de Parme et de Plaisance et dans le registre officiel que j'ai déjà cité et que l'on peut consulter à la Bibliothèque communale de cette dernière ville. On y remarque des membres de familles qui, même de nos jours, ont eu et ont toujours des descendants jouissant d'une haute situation ». (1)

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina, loc. cit.*, pp. 146-148.

Mgr Tononi ajoute : « Le moyen ne manquerait point non plus de

Digitized by Google

Il résulte de ces chiffres, indiqués par Mgr Tononi avec son exactitude habituelle d'érudit patient et consciencieux, que les prêtres romains qui avaient refusé le serment n'étaient pas seulement cinq cents, comme Napoléon 1er le disait dans la lettre que j'ai citée plus haut (1); mais qu'ils étaient huit cents, à Parme et à Plaisance, sans compter ceux qui avaient été relégués à Alexandrie et à Asti, ou enfermés à Fenestrelle et en d'autres forteresses. Même dans le cas où on accepterait sans contrôle l'autre chiffre, cité par l'Empereur dans la susdite lettre — ce qui ne serait peut-être pas très prudent, — et d'après lequel il y aurait eu neuf cents prêtres qui, dans les départements du Tibre et du Trasimène, auraient prêté le serment, le nombre des *réfractaires*, pour me servir du langage des fonctionnaires impériaux, ne serait pas inférieur à celui des ecclésiastiques assermentés, et on pourrait même dire qu'il l'a dépassé (2).

compléter la liste des noms des proscrits, de les suivre jour par jour pendant leur captivité, de noter exactement les noms de ceux qui cédèrent aux pressions du gouvernement, en compulsant d'abord les papiers des susdites archives et surtout ceux du ministère des cultes et de la police générale, à Paris. Des pièces que nous avons ici (à Plaisance), il résulte que les autorités politiques locales et les évêques de Parme et de Plaisance, le cardinal Caselli et Mgr Fallot de Beaumont, entretenaient une correspondance très suivie avec la direction des cultes et la police générale de l'Empire français et que les autorités du département du Taro envoyaient à Paris des informations et les états les plus détaillés sur le compte de ces prêtres. Il nous est facile d'indiquer ici les notes que la police prenait sur chacun des proscrits : 1° jour de l'arrivée au lieu de la relégation ; 2° nom et prénom ; 3° lieu de naissance ; 4° département, âge, chapitre ou église à laquelle il appartenait ; 5° nombre d'années depuis son entrée dans le ministère ; 6° domicile, on spécifiait s'il demeurait dans un des couvents supprimés ou bien dans une maison particulière et chez quelle personne ou famille ; 7° observations, ici on devait indiquer le jour de son départ de son diocèse, et s'il avait reçu une indemnité de voyage ou autre compensation. Dans le registre que j'ai déjà cité, outre les susdites informations, on rencontre des signes conventionnels, composés de chiffres et de petites croix dont on ne comprend point la signification. » (A.-G. Tononi, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 148)

(1) Voy. la *Correspondance de Napoléon 1er* tome XXI, p. 74.

(2) Napoléon aimait à se vanter de victoires imaginaires remportées sur le Pape et le clergé. Son orgueil était si grand, sa

Digitized by Google

Ici je prévois une objection qu'on peut me faire. Quelqu'un remarquera que les chanoines et les curés de Rome et des anciens Etats pontificaux devaient être considérablement plus nombreux, et que le chiffre de mille huit cents prêtres environ ne pouvait pas représenter la totalité du clergé romain, même en ne tenant pas compte des vicaires de paroisses. On peut répondre à cela que probablement l'Empereur et ses agents ont reculé devant une exécution générale de leurs ordres. Si on pouvait aller de l'avant alors qu'il s'agissait de frapper les chapitres des basiliques romaines, des cathédrales et des collégiales, on ne pouvait évidemment chasser de leurs paroisses tous les curés, surtout dans les campagnes, où l'on risquait de priver les habitants du culte et des secours de la religion. C'est pourquoi il est probable qu'on s'est borné à exiger le serment des curés des villes, où les prêtres exilés pouvaient être remplacés et qu'on a laissé tranquilles ceux des campagnes, où le départ du curé aurait eu les plus graves conséquences non seulement au point de vue religieux, mais même au point de vue politique. Si grande que fût la colère de Napoléon contre le clergé dévoué au Pape, il ne se méprenait pas sur les conséquences que l'absence de tout service religieux pouvait entraîner, au point de vue de la tranquillité publique, dans les campagnes du Patrimoine de Saint-Pierre et de l'Ombrie. C'est pourquoi, selon toute vraisemblance, il renonça, pour le moment du moins, à pousser

persuasion de pouvoir tout oser était si enracinée dans son esprit, surtout dans les dernières années de son règne, qu'il finissait par se tromper lui-même sur les résultats de sa politique religieuse. Ainsi quand il faisait avertir Pie VII, prisonnier à Savone, que tout le clergé de France et d'Italie était contre le Saint-Père, il savait sans doute qu'il ne disait pas la vérité, mais il croyait fermement qu'un très grand nombre d'évêques et de prêtres étaient tout disposés à sacrifier Dieu à César. Napoléon ne comprenait même pas qu'un homme sérieux pût lui donner tort dans sa querelle avec le Pape.

De même, en énumérant les prêtres romains qui avaient prêté le serment, il est plus que probable qu'il en a exagéré le nombre, soit pour se vanter, soit même par cet état d'esprit qui le poussait à croire que tout le monde (et même la plupart de ceux qu'il considérait comme des ennemis) subissait ses volontés.

Digitized by Google

les choses à l'extrême, sauf à reprendre la guerre générale contre le clergé paroissial, si les circonstances eussent favorisé sa politique de persécution (1).

Mais continuons à raconter l'histoire de la captivité des prêtres romains. Le nombre des proscrits augmentait sans cesse et créait de sérieux embarras aux autorités de Plaisance. Préoccupé de cet accroissement continuel des ecclésiastiques exilés dans sa ville épiscopale, Mgr Fallot de Beaumont écrivit au gouvernement pour lui dire qu'il ne savait comment loger les derniers quarante-neuf prêtres qu'on avait envoyés à Plaisance et qu'il priait, par conséquent, les ministres de ne plus en reléguer d'autres dans cette ville. Quant au cardinal Caselli, au lieu de recevoir quatre cents de ces victimes du despotisme, comme Napoléon l'avait tout d'abord ordonné, il exprimait vivement le désir qu'on en envoyât aussi peu que possible à Parme (2). Ces vœux des évêques de Plaisance et de Parme n'étaient pas en harmonie avec les desseins de la haute police impériale. Il importait à celle-ci que les prêtres romains fussent concentrés dans des pays où les évêques étaient favorables à la politique de Napoléon. L'Empereur n'avait qu'un souci : qu'on surveillât le plus possible ses victimes. S'il n'y avait pas de place pour les loger, on devait la trouver coûte que coûte.

En même temps, on employait sur une vaste échelle les pressions et les menaces pour décourager ces nobles victimes du devoir et de la religion. Par ordre de l'Empereur, on écrit de Paris au préfet de Parme de chercher parmi les prêtres romains ceux qui avaient le plus d'autorité et qui étaient le moins disposés à se soumettre et de leur faire entendre qu'on exige d'eux une conduite correcte et qu'ils doivent bien se garder de donner une mauvaise direction à

(1) Le temps et les moyens me manquent malheureusement pour appuyer cette hypothèse sur des pièces historiques. Il faudrait faire, à ce sujet, des recherches pénibles et d'un succès douteux dans les petits diocèses de l'Ombrie et de la campagne romaine. Mais tout porte à croire que les choses se sont passées comme je viens de le dire.

(2) *Archives de l'Etat* à Parme.

Digitized by Google

l'esprit public, car la police suit toutes leurs démarches et épie leurs conversations, afin de se rendre compte de tout ce qu'ils disent (1).

« Peu de temps après, — dit Mgr Tononi —, on signifie aux exilés que « Sa Majesté a décrété que tous les curés « des départements de Rome et du Trasimène qui, méconnaissant les lois de l'Eglise (*sic*) et les devoirs imposés « par Notre-Seigneur Jésus-Christ (*sic*), n'ont pas prêté « le serment, sont considérés comme rebelles au pouvoir « temporel et déclarés incapables d'exercer le ministère « pastoral dans le territoire de son Empire (2) ». Napoléon, qui voulait être seigneur, juge et maître, non seulement dans les choses civiles, politiques et militaires, mais aussi dans les affaires religieuses ne nous étonne point quand il prétend régenter le clergé et lui enseigner ses devoirs. On regrette plutôt de constater le servilisme ou bien la faiblesse du cardinal Caselli qui répond : « Je ferai exécuter tout cela rigoureusement dans mon diocèse. » Et dans cette manière d'agir, le prélat français qui était à la tête du diocèse de Plaisance, ne se montrait pas moins zélé que le cardinal. On privait de la sorte les malheureux exilés de la consolation de s'occuper du service des âmes auxquelles ils étaient habitués à consacrer leur vie et qu'ils chérissaient plus que toute autre occupation (3). »

Pressé par les réclamations des évêques et des autorités civiles qui ne savaient où loger les prêtres romains, dont le nombre augmentait chaque jour à Parme et à Plaisance, le gouvernement impérial se décida enfin à prendre des mesures pour donner satisfaction aux requêtes continuelles qu'il recevait à ce sujet. On publia un décret d'après lequel les prêtres romains âgés de 65 ans et plus devaient être renvoyés dans leur pays (4). Mais, quand on exécuta ce décret, on le fit d'une manière arbitraire et incomplète, et

(1) *Archives de l'Etat* à Parme.
(2) *Idem*.
(3) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, pp. 149-150.
(4) *Archives communales de Plaisance*.

Digitized by Google

un certain nombre de vieux ecclésiastiques restèrent à Parme et à Plaisance. D'autres, loin d'être autorisés à rentrer dans les anciens Etats romains, ne firent que changer de lieu de relégation, et leur exil continua. En même temps, on diminuait le misérable traitement que l'on servait aux proscrits. Suivant Napoléon, ces prêtres étaient trop riches. Le tyran affirmait sans broncher que la somme de 600 francs par an qu'il leur avait d'abord accordée était excessive (1).

Les habitants de Parme, et surtout ceux de Plaisance, étaient profondément scandalisés à la vue des souffrances que subissaient tant de vénérables prêtres et s'efforçaient, autant qu'ils le pouvaient, de les soulager. Mgr Tononi nous rend compte des délicates attentions de ses concitoyens à l'égard des victimes du courroux impérial :

« Si, — dit-il, — si de la part du gouvernement on s'étudiait à appliquer toutes sortes de rigueurs aux prêtres romains, la majorité des habitants de Plaisance, surtout le clergé et la noblesse, cherchaient à leur rendre plus légères les peines de l'exil. Parmi les proscrits, quelques-uns demeuraient dans des maisons particulières. Leurs hôtes les conduisaient pendant l'automne dans leurs maisons de campagne, après cependant en avoir demandé et obtenu la permission de M. le commissaire Oldrini. Il y en avait à Podenzano, à Gragnano, à Castel-San-Giovanni, à Pieve di Rivergaro, à Pomaro, à Castel-Bosco, à Pianello, etc. Et le sous-préfet (de Plaisance) se plaignait, dans une lettre officielle à la municipalité, parce que quarante-huit prêtres romains se trouvaient hors de la ville et parce qu'on ne les surveillait pas assez. Le digne fonctionnaire prescrivait d'une façon particulière de ne pas perdre de vue un seul instant l'archiprêtre Mancini de San Terenziano (diocèse de Todi), accompagné par les gendarmes à Plaisance pour avoir rétracté son serment (2). Il

(1) Voy. la *Correspondance de Napoléon 1er*, tome XXI, p. 118.

(2) Ce que Mgr Tononi nous dit touchant la rétractation de M. l'abbé Mancini prouve qu'il se passa à Rome et dans les anciens Etats de l'Eglise quelque chose d'analogue à ce qui se produisit en France après la loi sur la Constitution civile du clergé. De même

Digitized by Google

ordonna en même temps de faire rentrer immédiatement en ville les susdits prêtres et de n'accorder à aucun d'entre eux la permission de s'en éloigner. M. le commissaire Oldrini répondit aussitôt touchant M. l'abbé Mancini, assurant au sous-préfet que sa conduite était irréprochable. Malgré cette déclaration officielle, au bout d'un mois, le vénérable archiprêtre était conduit à Parme sur un ordre du ministre de la police. Au mois de septembre 1810, le maire de Plaisance répondit au sous-préfet au sujet des autres prêtres romains :

« Je n'ai pas manqué, — dit-il, — de faire exercer la plus « scrupuleuse surveillance... Je puis dire avec toute certi- « tude que la conduite de ces prêtres ne mérite aucun « reproche. Ils vivent comme isolés au milieu de la société, « et l'étude forme leur principale occupation. Le peuple « ne s'occupe pas d'eux. Ils sont bien vus, non par esprit « de parti, mais par principe d'urbanité. Leur demeure n'a « donc changé en rien l'esprit public, et, s'ils continuent à « vivre comme ils le font à présent, il n'y a pas motif de « craindre le moindre effet d'une nuisible influence (1). »

« Les rigueurs et les vexations continuelles de la police ne parvinrent point à abattre le courage du clergé fidèle à son devoir. On peut même dire qu'elles rehaussèrent son

qu'en France, au premier moment, il y eut parmi les prêtres assermentés des ecclésiastiques qui étaient les victimes de l'illusion ou de la faiblesse, de même, à Rome, un certain nombre de prêtres qui prêtèrent le serment imposé par Napoléon, le firent par crainte des menaces des agents impériaux ou dans le but d'éviter de plus grands maux à leurs paroisses. Le temps porta conseil à plusieurs de ces prêtres. En France, on en vit qui rétractèrent leur serment pendant que la tourmente révolutionnaire était de plus en plus violente. Ils s'exposaient aux plus graves dangers, se vouaient à une vie errante et à la plus violente persécution pour se mettre en règle avec leur conscience. A Rome, les ecclésiastiques qui rétractèrent leur serment s'exposèrent sans doute à des dangers beaucoup moins graves ; mais ils savaient d'avance qu'en obéissant à la voix de leur conscience, ils s'attireraient le courroux implacable de Napoléon avec toutes ses terribles conséquences. Ils ne reculèrent pas devant cette menaçante prévision. A l'instar des prêtres français repentis, ils se rétractèrent et subirent noblement la persécution des hommes, pour rendre à Dieu ce qu'ils lui avaient refusé dans un moment de faiblesse.

(1) *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

énergie et l'encouragèrent à la persévérance dans la défense du droit outragé et à la résistance au despotisme. Après M. l'abbé Mancini, deux chanoines de la cathédrale de Sabine (1), MM. Mazzoni et Botti, furent conduits à Plaisance pour le même motif que le premier, c'est-à-dire pour avoir rétracté leur serment. Au mois de novembre 1810, un autre ecclésiastique romain arriva à Plaisance. C'était l'abbé Thomas Marti, vieillard de soixante et onze ans, originaire de Viterbe et chanoine de Saint-Sixte. En attendant, la surveillance des proscrits devenait de plus en plus sévère. On ne voulait même pas qu'ils sortissent des portes de la ville pour se promener. » (2)

En présence de cette injonction cruelle et insensée, l'honnêteté de M. Oldrini, le commissaire chargé de la surveillance des prêtres déportés, se révolta. Il écrivit au maire pour lui prouver qu'on ne pouvait pas empêcher ces pauvres prêtres de sortir de la ville pour se distraire pendant quelques instants. Mais la municipalité de Plaisance, qui avait une peur affreuse du gouvernement, ne voulut rien entendre. En effet, le premier adjoint Foresti répond en ces termes à M. Oldrini : « Pour la police, il ne doit pas y avoir « d'impossibilités (*sic*). Les admettre, c'est faire offense au « pouvoir (*sic*). On ne peut rien contre l'activité et la vigi- « lance, pourvu qu'elles soient sérieusement exercées. » (3)

Voilà de belles théories. Elles justifient tous les excès du pouvoir et montrent jusqu'à quel point, sous le premier Empire, on poussait le despotisme et le mépris des droits les plus élémentaires des citoyens. Tout bureaucrate, si modeste que fût sa situation, se croyait en droit de pousser jusqu'aux dernières limites le système du bon plaisir et de l'arbitraire. Il voyait dans ses fonctions un reflet de la toute-

(1) L'évêché de Sabine est un des six évêchés suburbicaires de Rome dont les titulaires sont les six cardinaux de l'ordre des évêques. Le premier de ces cardinaux-évêques est le doyen du Sacré Collège. Il porte le titre d'Evêque d'Ostie et Velletri.

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, pp. 150-151.

(3) Lettre de M. Foresti, adjoint de la municipalité de Plaisance, à M. le commissaire Oldrini ; *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

puissance du maître. Mgr Tononi apprécie fort bien l'étrange réponse de M. Foresti lorsqu'il la commente par cette phrase : « Cet adjoint de Plaisance, au mois de novembre 1810, écrit et donne des ordres comme Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie. » (1)

Napoléon craignait que si les prêtres romains vivaient disséminés dans les maisons particulières, leur surveillance ne fût pas assez suivie ni assez rigoureuse. C'est pourquoi il défendit formellement qu'on les laissât dans les logements qu'ils avaient d'abord choisis et ordonna qu'on les obligeât à vivre en communauté. Les autorités de Plaisance, où le nombre des déportés était le plus considérable, se récrièrent en disant qu'il leur était impossible de réunir tant d'ecclésiastiques, parce que la place faisait défaut dans les anciens couvents. M. Bigot de Préameneu écrivit alors qu'on ne devait laisser à Plaisance que deux cents prêtres romains et envoyer les autres ailleurs (2). On n'exécuta cet ordre que plus tard. En attendant, on prenait toutes les précautions possibles pour faire surveiller continuellement les malheureux exilés et pour que la police ne les perdît jamais de vue. Une lettre d'un prélat de Plaisance qui avait donné l'hospitalité à deux prêtres romains dans sa maison de campagne à Pomaro, nous donne une idée du régime auquel les ecclésiastiques déportés étaient soumis. Cette lettre est adressée à M. le commissaire Oldrini. Elle est écrite par un des membres les plus estimés et les plus éminents du clergé de Plaisance, Mgr Ubaldo Cassina. Le savant prélat s'exprime ainsi :

« J'avais chez moi deux chanoines de Bagnaia dont l'un, l'abbé Jacques Milioni, n'est âgé que dix-neuf ans (3). C'est

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 152.

(2) Lettre de M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, au préfet du Taro. *Archives de l'Etat* à Parme.

(3) Il était d'usage en Italie, avant l'invasion française de 1796, de nommer de simples séminaristes à des canonicats, lorsque leurs familles possédaient des bénéfices ecclésiastiques, ou encore lorsqu'une famille qui pouvait en disposer désignait un de ces séminaristes

Digitized by Google

un jeune homme aimable et de beaucoup de talent. Mais à peine lui avais-je donné quelques leçons de logique, qu'il a été contraint par une circonstance à aller à Plaisance. Il y a bientôt reçu communication d'un ordre de la police lui enjoignant de ne plus quitter la ville. J'ai écrit à l'évêque pour lui demander si l'abbé Milioni pouvait suivre les cours du séminaire ou s'il y avait moyen de lui faire accorder la permission de passer l'hiver chez moi, afin d'y continuer ses études. On a répondu négativement aux deux requêtes. Comme il s'agit d'un enfant qui ne peut faire aucun mal par ses propos, il me semble que le gouvernement ne doit pas avoir de difficultés sérieuses à m'accorder la permission que je lui demande. C'est pourquoi l'idée m'est venue de m'adresser à vous pour l'obtenir, et pour l'obtenir sous ma plus sévère garantie. Si vous pouvez me rendre ce service, je vous en serai très reconnaissant; car je regrette de voir un jeune homme qui peut faire des progrès dans les sciences, abandonné par les circonstances à l'oisiveté. » (1)

M. le commissaire Oldrini écrivit sur cette pièce une note ainsi conçue : « Répondre le 10 novembre 1810 négativement. » (2) Voilà donc un jeune abbé de dix-neuf ans transformé en dangereux ennemi du tout-puissant empereur des Français ! Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on ne se contente même pas de la « sévère garantie » offerte par Mgr Cassina, savant prélat et homme très modéré au point de vue politique, et, par conséquent, absolument étranger, soit par ses habitudes de vie studieuse soit par les tendances de son esprit à toute idée d'opposition contre le gouvernement. Ces choses, M. Oldrini et les autorités françaises de Plaisance les comprenaient fort bien; mais les ordres de persécution qui venaient de Paris étaient

pour occuper le poste disponible lorsqu'il aurait reçu les ordres majeurs.

Cet usage, rétabli en 1815, après la restauration des anciens gouvernements, offrait plus d'un inconvénient. Il a à peu près disparu aujourd'hui.

(1) *Archives communales de Plaisance.*

(2) *Idem.*

Digitized by Google

si absolus et péremptoires, qu'il n'y avait aucun moyen, pour des gens qui voulaient garder la bienveillance de l'Empereur et ne se souciaient pas de perdre leurs places, de rendre moins cruelle la situation des prêtres exilés.

L'hiver 1810-1811 étant venu, on s'aperçut enfin qu'il n'y avait pas à Plaisance de logements convenables pour un si grand nombre d'étrangers. Alors M. Bigot de Préameneu, averti par les lettres pressantes des autorités locales, donna l'ordre de faire partir deux cents prêtres romains pour Bologne, où ils furent envoyés par groupes à la fin de novembre et au commencement de décembre.

Pour diminuer encore le nombre des ecclésiastiques exilés à Plaisance, le gouvernement mettait en œuvre toutes les ressources dont il disposait dans l'espoir d'arracher à ces nobles victimes de la persécution impériale le serment qu'ils avaient jusqu'alors refusé. Ils furent tous mandés chez le sous-préfet de Plaisance qui leur fit un petit discours pour les engager à signer enfin l'acte d'obéissance et de fidélité que Napoléon leur demandait. Le fonctionnaire leur promettait, en échange de leur soumission, de les renvoyer immédiatement chez eux. Mais rien ne put vaincre la ferme résistance des prêtres romains. Les promesses du gouvernement échouèrent comme ses menaces, et le sous-préfet ne put que constater une fois de plus que les exilés étaient prêts à tout souffrir plutôt que de trahir leur devoir. Ce qui est triste, c'est de lire la lettre que l'évêque de Plaisance écrivit en cette circonstance au préfet du Taro. Au lieu d'admirer la conduite des prêtres romains, Mgr Fallot de Beaumont la déplore : « J'ai désapprouvé, dit-il, leur refus de prêter le serment. » (1)

Cependant la surveillance et les rigueurs de la police continuent. On n'est jamais las de tourmenter ces malheureux ecclésiastiques. On dirait presque que leur opposition ferme, mais modérée, aux attentats de l'Empereur contre

(1) Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, au préfet du Taro, décembre 1810. — *Archives de l'État* à Parme. — *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

le pouvoir spirituel est plus redoutée que ne le seraient les machinations d'une secte ténébreuse et violente. Après le départ des deux cents prêtres romains pour Bologne, il en reste encore au moins deux cent soixante-quinze à Plaisance. La police impériale se livre alors sur leur compte à une minutieuse enquête. On veut savoir où ils sont logés, si dans les maisons qu'ils habitent il y a d'autres locataires, si, dans les familles qui leur donnent l'hospitalité, ils confessent leurs hôtes ou quelques personnes de leurs familles, s'ils sont acceptés comme instituteurs des enfants ou s'ils sont chargés de quelque autre besogne que ce soit. A la suite de cette enquête, le gouvernement sembla craindre que les prêtres romains ne prissent de l'ascendant sur les principales familles de Plaisance et ne leur inspirassent envers le Pape des sentiments de dévouement que Napoléon jugeait incompatibles avec ses desseins et surtout avec la soumission absolue et aveugle qu'il exigeait de ses sujets en toute matière, particulièrement pour ce qui avait trait à sa politique ecclésiastique et à sa manière étrange d'entendre la religion. Aussi, on ne tarda point à enjoindre aux prêtres romains restés à Plaisance d'avoir à quitter sur-le-champ les maisons particulières où ils demeuraient et de se réunir dans les trois couvents supprimés de Saint-Vincent, de la *Pace* et de Saint-Jérôme. La police assignait à chacun d'entre eux une cellule dans une de ces anciennes maisons religieuses. Loin de protester contre cette nouvelle vexation de leurs persécuteurs, les prêtres romains s'empressèrent de déclarer qu'ils étaient prêts à se conformer entièrement aux ordres qu'ils venaient de recevoir (1).

Le 17 janvier 1811, M. Caravel, sous-préfet de Plaisance, écrit une lettre confidentielle au maire de cette ville, le priant de l'informer touchant la conduite des prêtres romains exilés à Plaisance. Le fonctionnaire impérial ne se contente point d'une déclaration générale. Il exige les détails les plus circonstanciés et les plus précis. Il veut savoir quelles sont leurs opinions, de quelle manière ils

(1) *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

parlent du gouvernement. Il exige que le maire lui dénonce ceux qui se conduisent mal et qui sont animés d'un mauvais esprit politique. Il prétend même que l'autorité municipale surveille les mœurs de ces prêtres et lui indique s'il y en a parmi eux quelques-uns qui manquent à leurs devoirs à ce sujet. M. Caravel promet de garder absolument le secret touchant les informations que le maire lui communiquera. Mais, comme Mgr Tononi le fait remarquer, il paraît que le maire de Plaisance ne se souciait guère du secret voulu par M. Caravel, puisqu'il fit transcrire intégralement sa réponse dans un des volumes de lettres dont on conservait la copie aux archives de la municipalité (1). M. le comte Calciati, membre d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de Plaisance, était maire de sa ville natale en 1811. Dès qu'il reçut la lettre du sous-préfet, il répondit aussitôt et de la manière la plus précise à M. Caravel. Il s'exprime ainsi au sujet des prêtres romains demeurant à Plaisance :

« Si on les juge d'après les faits, leurs opinions ne peuvent être favorables au gouvernement. Ils l'ont prouvé clairement par leur constant refus de prêter le serment prescrit par le gouvernement après que la formule en fut changée et qu'elle fut réduite à un simple acte de fidélité et d'obéissance. Malgré cela, leur conduite extérieure, leurs discours en public n'ont jamais donné le moindre sujet de plainte. Ils sont assez prudents et avisés pour ne pas manifester leurs sentiments intimes. Il y en avait quelques-uns dont les mœurs libres et mondaines étaient en opposition avec leur caractère sacré, mais ils ne parvinrent pas à se soustraire à l'œil vigilant de notre pasteur (Mgr Fallot de Beaumont), et il les a mis dans le nombre de ceux qui sont destinés à partir les premiers » (2).

Sur cette dernière phrase de la lettre de M. le comte

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 154.

(2) M. le comte Calciati, maire de Plaisance, à M. Caravel, sous-préfet de Plaisance, 17 janvier 1811. — *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

Calciati à M. Caravel, Mgr Tononi fait cette observation qui est le résultat des plus consciencieuses et minutieuses recherches de l'éminent érudit :

« Si nous nous en tenons aux rapports détaillés du commissaire de police et de la curie épiscopale, les prêtres romains dont la conduite n'était pas conforme à l'état ecclésiastique devaient être bien peu nombreux. Tel était l'état des choses non seulement à Plaisance, mais aussi à Parme » (1).

Plus que jamais furieux en présence de la résistance persévérante des prêtres romains, Napoléon prit de nouvelles mesures de rigueur, espérant sans doute qu'en punissant sévèrement quelques-uns de ces ecclésiastiques il lui serait plus facile d'arracher aux autres l'acte de soumission qu'il exigeait. Le 3 février 1811, l'Empereur écrit au ministre des cultes :

« Monsieur le comte, donnez ordre au préfet du département du Taro de choisir les cinquante prêtres les plus mauvais (2) qui sont à Parme, et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse » (3).

Le 17 février 1811, nouvelle lettre de Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu. Cette fois il s'agit de trois

(1) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 155.

(2) Les « mauvais prêtres », suivant les idées de Napoléon, n'étaient pas ceux qui se conduisaient mal, mais ceux dont l'attitude était la plus ferme et qu'il soupçonnait d'avoir de l'influence sur leurs collègues et de leur donner l'exemple de la persévérance dans le devoir, au milieu des souffrances cruelles auxquelles ils étaient soumis par le despotisme impérial.

(3) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 3 février 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoleon 1er*.

M. Taine, en appréciant cette pièce, s'est mépris. L'ayant considérée isolément, sans la rattacher à l'histoire de la crise religieuse à Rome, l'illustre académicien a cru que les cent prêtres relégués en Corse appartenaient aux diocèses de Parme et de Plaisance, tandis qu'ils n'étaient qu'exilés dans ces deux villes. Voy. Taine, les *Origines de la France contemporaine. La reconstruction de la France en 1800*. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, vol. CV, livraison du 1er mai 1891, p. 39.

Digitized by Google

prêtres romains qui ne sont pas relégués à Parme et à Plaisance, mais dont la conduite irrite profondément le despote :

« ... Quant aux sieurs Boni, Ascensi et Toni, qui n'ont pas prêté serment, — dit l'Empereur, — dirigez-les sur Toulon, et là seulement *(sic)* vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement » (1).

Touchant la première de ces lettres de Napoléon Ier, celle qui regardait les ecclésiastiques exilés à Parme et à Plaisance, Mgr Tononi dit :

« M. le comte Bigot de Préameneu s'empresse de faire connaître les volontés impériales aux autorités de ces pays (Parme et Plaisance), et aussitôt le préfet, les sous-préfets, les maires, les commissaires de police et les évêques prennent des dispositions pour que les cent prêtres romains, accompagnés par des gendarmes comme de vulgaires malfaiteurs, partent avant le mois de mars pour Gênes et la Spezia. Les cinquante de Plaisance devaient suivre la route de la Bocchetta, et les cinquante de Parme celle de Fornovo, deux routes également mauvaises à cette époque, surtout pendant l'hiver. On choisit pour ce second lieu d'exil (la Corse) les chanoines des plus célèbres chapitres, les prêtres les plus jeunes et ceux qui étaient les plus mal notés par la police. Parmi ces cent ecclésiastiques il y a des chanoines des basiliques de Rome, MM. Adinolli, Capelletti, Ancarini, Tiberi, Lombardi, Petrignani, deux abbés, Falsacappa et Cavalletti, qui étaient relégués à Plaisance. Avant leur départ, on fit toutes les tentatives possibles pour leur faire prêter le serment; mais, parmi les cinquante ecclésiastiques qui devaient partir de Plaisance, il n'y en eut que cinq qui se soumirent aux ordres impériaux et qui furent mis en liberté. Les autres persévérèrent en disant qu'ils ne pouvaient prêter ce serment, parce que, en agis-

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 17 février 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

sant de la sorte, ils accepteraient des lois contenant des dispositions contraires à la religion, et parce que la formule du serment qu'on leur demandait n'était pas celle que le Pape avait déclarée acceptable (1)... Quelques-uns prêtèrent serment selon la formule indiquée par Pie VII ; mais le gouvernement n'en tint pas compte. On soumit ces pauvres prêtres qui devaient partir pour la Corse à d'autres violences. Le maire de Parme leur envoya un avertissement écrit leur enjoignant de se tenir prêts au départ et de n'en parler à qui que ce fût ; en cas de désobéissance à ces prescriptions, ils étaient informés qu'on les traiterait avec la plus grande rigueur (2).

« On n'avait pas encore pu réunir dans les trois couvents de Plaisance destinés au logement des ecclésiastiques exilés les prêtres romains restés à Plaisance et qui étaient plus de deux cents. La cause de ce retard était le manque des choses les plus essentielles pour rendre ces immeubles habitables. Mais, vers le milieu du mois de mars 1811, quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques furent envoyés à Saint-Jérôme, soixante à la Pace, quarante-cinq à Saint-Vincent, et neuf restèrent en ville parce qu'ils étaient malades.

« Il est facile de se rendre compte du bien-être dont ils

(1) J'ai dit, au paragraphe précédent, que Pie VII avait indiqué une formule de serment que les évêques et prêtres romains étaient autorisés à signer. Elle se bornait à une promesse de ne pas conspirer contre le gouvernement établi et à une soumission n'impliquant point la reconnaissance, et bien moins encore l'approbation des faits accomplis. Cette formule était plus que suffisante pour garantir la sûreté de l'Etat et l'obéissance des évêques et de leurs prêtres aux lois non attentatoires aux droits les plus sacres du pouvoir spirituel. Mais Napoléon Ier la repoussa, parce qu'il exigeait non seulement la reconnaissance du fait accompli, mais la soumission du clergé à toutes les mesures qu'il avait prises et qu'il pourrait prendre dans la suite contre la liberté de conscience et l'indépendance du Pape et de l'Eglise. La formule indiquée par Pie VII était celle-ci : « Je promets et je prête serment de ne prendre part à aucune espèce de conjuration, de complot ou de sédition contre le gouvernement actuel ; comme aussi de lui être soumis et obéissant en tout ce qui ne sera pas contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise ».

(2) *Archives de l'Etat* à Parme. — *Archives communales de Plaisance et de Parme.*

Digitized by Google

durent jouir dans ces demeures, si on réfléchit qu'une grande partie des lits mis à leur disposition furent livrés par les dépôts militaires. Parmi les ecclésiastiques romains qui se trouvaient à Parme, plus de cent vingt furent logés dans le collège Sainte-Catherine, et là aussi ils ne se trouvaient guère mieux que dans les couvents de Plaisance. L'économe du collège demandait continuellement à la municipalité tel ou tel objet et déclarait formellement que les choses les plus nécessaires pour loger tous ces ecclésiastiques faisaient défaut (1). Il importait au gouvernement de les tenir sous les yeux de ses agents et dans un immeuble de l'Etat. Il n'accordait à personne la permission de demeurer dans une maison particulière, même si sa santé était chancelante. Si le malheureux ecclésiastique réclamait, le gouvernement répondait invariablement : « S'il veut se loger ailleurs, qu'il prête le serment. » La situation devenait donc plus mauvaise, soit pour ceux qui étaient déportés ailleurs, soit pour ceux qui restaient dans les villes où ils avaient été relégués au début de la crise religieuse ou peu de temps après » (2).

Le 2 mars, l'Empereur ordonne à M. Bigot de Préameneu un nouvel envoi de prêtres romains en Corse :

« Je désire, écrit-il, que cent autres prêtres des plus mauvais (*sic*) soient dirigés de Parme et de Plaisance sur la Spezia et de là embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police et envoyez en Corse les fonds nécessaires. Ecrivez au général Morand pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia et réunis sur un seul point » (3).

Pour ce nouvel envoi d'ecclésiastiques romains en Corse, on en choisit soixante-dix à Plaisance et les autres à Parme. On eut soin de les engager d'abord à prêter le serment, en

(1) *Archives communales de Plaisance et de Parme.*

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, pp. 155-157.

(3) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 2 mars 1811. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

se servant tour à tour des promesses les plus larges et des plus cruelles menaces. On alla jusqu'à leur déclarer que s'ils se montraient fidèles et obéissants, l'Empereur les comblerait de faveurs. Mais ce furent de vains efforts. Informé de cette invincible résistance par le préfet de Parme, M. le comte Bigot de Préameneu répondait aussitôt à ce fonctionnaire :

« Vos observations sur la conduite des prêtres romains à Plaisance nous imposent de hâter leur départ. J'écris à l'évêque de Plaisance que si l'un et l'autre vous continuez à regarder comme dangereuse la demeure à Plaisance des susdits prêtres, je proposerai à Sa Majesté de les transporter tous en Corse, qui me semble le lieu le mieux indiqué pour les réunir tous avec le moins d'inconvénients » (1).

« A la fin d'avril 1811, — dit Mgr Tononi, — on fit partir les cent prêtres par groupes pour la Spezia, par la route de Fornovo. Ils furent à leur tour relégués en Corse. Quant à ceux qui étaient restés à Plaisance et à Parme — ils étaient encore deux cents environ —, bien qu'on les obligeât à rester dans les couvents que le gouvernement leur avait assignés, on les traitait avec plus d'égards. En effet, plusieurs parmi eux obtinrent la permission d'aller pendant l'automne en villégiature et d'y rester durant quelques mois pour des motifs de santé. D'autres purent aussi aller ailleurs pour un temps, afin de régler leurs affaires privées. Mais on répondit toujours négativement à quiconque cherchait à rentrer dans son pays d'origine sans avoir au préalable prêté le serment. Au reste, la conduite de ces ecclésiastiques continuait d'être irréprochable, si l'on en excepte un ou deux, ce qui n'est pas étonnant parmi tant de prêtres. Et l'on ne sait vraiment comprendre pourquoi, parmi ces proscrits, Napoléon cherchait par centaines les mauvais prêtres, ni pourquoi il pouvait se plaindre si for-

(1) M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, au préfet du Taro, mars 1811. — *Archives de l'Etat* à Parme; *Archives communales de Plaisance*. Cette pièce est citée par Mgr Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 158.

Digitized by Google

tement d'eux dans sa correspondance avec M. le comte Bigot de Préameneu, son ministre des cultes, à moins qu'on n'admette que la méchanceté et le motif de ces plaintes ne consistaient au fond que dans leur persévérance, chaque jour plus manifeste, à ne jamais céder aux injonctions du gouvernement touchant le serment.

« Après avoir été laissés tranquilles pendant quelques mois, les prêtres romains furent l'objet d'un redoublement de vexations et de rigueurs au commencement de l'année 1812. Au mois de janvier, un nouveau commissaire, M. Fontanabona, était chargé de les surveiller à Plaisance. Ce fonctionnaire devait rédiger tous les quinze jours un rapport sur la conduite des proscrits, et il était aidé dans ce travail par M. Oldrini. L'envoi des rapports se faisait très régulièrement (1). A Parme, les choses ne se passaient pas autrement. C'était la résidence du préfet qui donnait de tels ordres au sous-préfet de Plaisance.

« Le fait bien constaté qu'une partie aussi nombreuse du clergé romain ne changeait jamais d'attitude rendait Napoléon furieux. C'était justement l'époque où on eût dit que sa volonté ne pouvait rencontrer le moindre obstacle (2). »

Le courroux de l'Empereur se manifesta clairement, au mois de février 1812, lorsque toutes ses tentatives pour créer un schisme, en opposant les évêques au Pape, en convoquant le Concile national de 1811, en envoyant des députations de prélats à Savone pour arracher à Pie VII des concessions funestes, eurent échoué. Alors il donna libre cours à son ressentiment dans une longue lettre qu'il dicta à son complaisant ministre des cultes et que M. Bigot de Préameneu était censé écrire aux évêques députés par l'Empereur auprès du Pape prisonnier à Savone. Pie VII avait remis aux prélats une lettre pour Napoléon Ier, dans laquelle le malheureux Pontife demandait qu'on ne le privât pas plus longtemps de ses conseillers naturels, les cardinaux ; qu'on lui envoyât au moins un « nombre convenable »

(1) *Archives communales de Plaisance.*

(2) Voy. A.-G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina; loc. cit.*, pp. 158-159.

Digitized by Google

de ces conseillers ; qu'on ne se refusât pas à satisfaire son ardent désir d'avoir la libre communication avec les fidèles. Le Pape ajoutait qu'il ne pouvait traiter les affaires de l'Eglise qu'à ces conditions.

« ... La cause en est, — ajoutait Pie VII, — dans notre très vif amour de traiter pour le bien de l'Eglise avec toute la maturité et toute la prudence qui peuvent seules mettre en repos notre conscience et prévenir le scandale qui ne saurait manquer d'en résulter, si nous avions opéré autrement. Nous avons fait les plus sérieuses réflexions, et Dieu sait combien de méditations et de sollicitude nous coûte cette affaire. Aussi, nous trouvant dans les plus terribles angoisses d'esprit, nous ne pouvons que représenter derechef à Votre Majesté le besoin que nous avons d'un plus nombreux conseil, et spécialement d'être en libre communication avec les fidèles. Quand nous serons placé dans cette situation, nous assurons Votre Majesté qu'avec l'aide du ciel nous ferons pour lui complaire tout ce qui pourra se combiner avec les devoirs de notre ministère apostolique... Nous vivons avec la confiance dans le dispensateur suprême des biens de ce monde que nous pourrions alors concilier toutes choses avec une satisfaction réciproque. Ce qui tendra à procurer les avantages spirituels de l'Eglise rendra en même temps le calme à notre esprit, calme qui nous est d'autant plus nécessaire que notre grand âge nous rappelle chaque jour d'une façon plus frappante le compte rigoureux que nous sommes sur le point de rendre à Dieu de nos effrayants devoirs. Avec toute l'effusion de notre cœur, nous prions le Seigneur de répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses bénédictions » (1).

Si l'on songe que c'est Pie VII qui a écrit cette lettre et qu'il l'a adressée à Napoléon Ier au moment même où l'Empereur, non content de le tenir prisonnier à Savone, lui infligeait les plus cruels tourments (2), on ne peut

(1) Lettre autographe de Sa Sainteté le Pape Pie VII à l'empereur Napoléon Ier, Savone, 24 janvier 1812.

(2) Napoléon Ier ne cessait d'importuner et de menacer Pie VII. Il

Digitized by Google

s'empêcher d'admirer la fermeté et la douceur de l'auguste captif de Savone. Loin de subordonner les intérêts temporels du Saint-Siège aux intérêts spirituels, le Pape se montre très conciliant et ne demande que ce qui lui est absolument nécessaire pour agir librement et traiter les affaires spirituelles de l'Eglise sérieusement et après les avoir mûrement étudiées avec ses conseillers naturels, les cardinaux. Celui qui, au contraire, subordonnait les intérêts spirituels aux temporels et voulait à tout prix soumettre les choses de Dieu aux caprices de son despotisme, c'était bien Napoléon. Il en donna une nouvelle preuve dans la pièce qu'il dicta, le 9 février 1812, à M. Bigot de Préameneu, par laquelle il faisait savoir aux évêques députés à Savone les motifs qui le poussaient à ne pas répondre à la lettre si bonne, si conciliante et si paternelle du Pape, que je viens de citer (1).

Dans ce document, il est question de deux choses : de la manière dont Napoléon entendait désormais traiter les affaires de l'Eglise, et de son ressentiment contre Pie VII et le clergé romain exilé.

avait éloigné de Savone ses plus fidèles serviteurs. Il payait un médecin et des domestiques infidèles pour le trahir. Il ne se contentait pas de priver le Pape de toute communication avec les fidèles et de faire toutes sortes de pressions sur son esprit pour lui arracher des concessions contraires à ses devoirs et aux intérêts de l'Eglise; il avait ordonné qu'on lui enlevât les livres et même le papier, les plumes et l'encrier pour lui rendre la vie insupportable. Pie VII faillit en devenir fou; mais il ne céda point aux prétentions impériales, et Dieu, qui protège visiblement son Eglise, l'aida à surmonter cette terrible crise.

(1) Veut-on une nouvelle preuve des envahissements de l'Empereur dans le domaine purement ecclésiastique? Elle nous est fournie par cette curieuse lettre de Napoléon Ier à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, lettre datée d'Amsterdam, 22 octobre 1811 :

« Monsieur le comte de Préameneu,

« Je vois que les demandes en autorisation de chapelles domestiques se multiplient. Désormais, ces permissions d'établir des oratoires deviennent un objet digne d'attention. Je veux bien (*sic*) en accorder pour les maisons de campagne, mais il faut y mettre la condition qu'on sera obligé d'aller dans telle circonstance à la paroisse. Il y a trop de ces chapelles à Paris. Je désire que vous me fassiez un rapport sur ce sujet ».

Il va sans dire que cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

Napoléon commence par dire les motifs pour lesquels il ne répond pas à la lettre de Pie VII, et il met dans la bouche de son fidèle ministre les phrases suivantes :

« Sa Majesté n'a pas jugé convenable de répondre à la lettre du Pape, dont je vous envoie copie. Je vous avouerai même confidentiellement qu'elle a beaucoup de regret d'avoir, dans les temps antérieurs, suivi une marche différente et de s'être laissé induire à une correspondance directe avec le Pape.

« En effet, toutes les correspondances que Sa Majesté est dans le cas d'avoir avec les têtes couronnées ne sont que de courtoisie et d'aménité. Des lettres de discussions, de reproches ne sont point dignes du haut rang où elle est placée. L'Empereur écrira au Pape quand il aura des compliments à lui faire, des choses douces à lui dire; mais, pour des choses pénibles à entendre, il préfère que ce soit par la voie ministérielle. Il est à regretter que le Pape n'ait pas suivi la même méthode, au lieu d'adresser directement à Sa Majesté une lettre qu'il savait ne pouvoir être aucunement satisfaisante. Une contestation directe est toujours plus fâcheuse que quand elle passe par des intermédiaires. Il est convenable que vous manifestiez ces principes, dont vous comprenez facilement toute la justesse. »

Après s'être ainsi dérobé au devoir de répondre directement au chef de l'Eglise, dont le calme et la modération, au milieu des souffrances qu'il endurait, irritaient profondément l'Empereur, Napoléon commence une série de longues récriminations contre la conduite du malheureux Pie VII :

« Une correspondance directe entre l'Empereur et le Pape doit être tout amicale, toute de procédé et de conciliation; cependant que pourrait lui répondre l'Empereur?... Dire au Pape que les conseils des cent (?) évêques dont les diocèses embrassent des nations formant les trois quarts de la chrétienté et y tenant le premier rang ne sont d'aucun poids pour lui ; qu'il leur préfère le sentiment des Di Pietro, des Pacca, que l'Empereur a été obligé (?) de dégrader (*sic*) pour s'être déclarés les ennemis de l'Etat, ce serait lui dire

Digitized by Google

qu'il manifeste une incapacité absolue. En effet, s'il eût marché sur les traces de Jésus-Christ, il eût été loin de faire dépendre le sort de l'Eglise de tel ou tel cardinal ; mais il se serait cru assuré de trouver, dans un aussi nombreux concours d'évêques, successeurs des Apôtres, les lumières qui doivent le diriger. Quand il éloigne leurs conseils pour ne s'en rapporter qu'à ceux qui déjà ont rendu son pontificat si funeste (*sic*), il n'y a plus rien à espérer.

« Sa Majesté ne pourrait se dispenser de dire au Pape qu'il manque à son devoir envers le souverain, comme envers les évêques qui forment son conseil naturel, en ne voulant agir que par le conseil des rebelles, constitués, d'après la loi criminelle, en état d'accusation et de forfaiture. Sa Majesté lui dirait encore... qu'elle entendait nommer à tous les évêchés de son empire et de son royaume, le seul évêché de Rome excepté ; et en se résignant à cette concession (*sic*), Sa Majesté faisait beaucoup pour la conciliation (?), car le clergé de Rome a, pendant un grand nombre de siècles, nommé au siège pontifical, et sa nomination était ensuite confirmée par l'Empereur. Lors donc que Sa Majesté s'est désistée de cette prérogative de sa couronne impériale (?), elle a fait un grand sacrifice (*sic*) aux préjugés, aux prétentions et à l'amour-propre » (1).

Après l'affirmation de ces prétentions exorbitantes et insensées, Napoléon Ier essaie de justifier son refus de permettre la libre communication du Pape avec les fidèles :

(1) Dans sa passion violente contre le malheureux Pie VII, Napoléon s'oublie jusqu'au point de laisser percer ses secrets desseins sur l'avenir de l'Eglise, et il fait comprendre au Pape — car la note insolente qu'il dictait à M. Bigot de Préameneu, et qui était apparemment adressée aux évêques députés à Savone, était bel et bien destinée à être mise sous les yeux de Pie VII — que s'il parvient à lui arracher les concessions qu'il demande d'une manière si impérieuse, il finira par s'arroger le droit de donner l'investiture au successeur du Saint-Père à l'instar des anciens empereurs d'Allemagne. L'idée de reprendre, pour son propre compte et à son profit, l'œuvre néfaste des Othon, des Henri IV, des Frédéric II, a séduit, plus que certains historiens ne le pensent, l'ambition démesurée de Napoléon et l'a entraîné aux plus coupables violences et aux erreurs les plus funestes dans ses rapports avec la Papauté.

Digitized by Google

« Le Pape, s'écrie-t-il, le Pape demande la communication avec les fidèles ; mais cette communication, comment l'a-t-il perdue? Il l'a perdue par la violation de tous les devoirs (*sic*) de son ministère de paix et de charité. Il a maudit l'Empereur et l'autorité civile par une bulle d'excommunication dont l'original a été saisi à Rome. Est-ce pour maudire les souverains que Jésus-Christ s'est mis en croix? Est-ce là le principe du souverain Rédempteur? Cependant la condescendance (*sic*) de l'Empereur a été au point de se borner au dédain (?) d'une excommunication ridicule par son impuissance, quoique criminelle par son intention. Il a laissé le Pape, à Savone, maître absolu de communiquer avec les fidèles (1).

« Quel usage a-t-il fait de son ministère? Il a envoyé des brefs pour soulever les chapitres, brefs aussi remarquables par l'ignorance des canons (2) et des principes que par le caractère de malveillance. Il a donné des pouvoirs à Di Pietro, cardinal qu'il savait être en exil et sous la main de la justice pour avoir tramé contre l'Etat. Il a bien fallu s'opposer à ce qu'un tel esprit se propageât; il a fallu prendre le seul moyen de se mettre à l'abri d'une pareille malveillance. »

(1) On sait quelle était la liberté des communications du Pape prisonnier avec les fidèles. On violait même sa correspondance et on ne donnait cours qu'aux lettres qui ne déplaisaient pas à Napoléon. (Voyez à ce sujet les lettres impériales du 31 décembre 1810 et du 20 janvier 1811 que j'ai publiées à la fin du paragraphe précédent.)

(2) Mes lecteurs auront remarqué que Napoléon Ier aimait à insister sur l'ignorance de Pie VII qu'il définissait comme « un prêtre ignorant et fanatique ». Le cardinal Pacca, qui connaissait à fond le vénérable Pontife, s'élève contre cette injure faite par le tout-puissant empereur au prisonnier de Savone :

« A ses (*de Napoléon*) yeux, — dit le cardinal — Grégoire-Barnabé Chiaramonti était un homme sans talents, peu versé dans les sciences, d'un caractère faible et timide; et les actions où il avait montré quelque courage ne devaient être attribuées, selon lui, qu'à ses ministres et à ses conseillers. Or, reprend le cardinal, ses talents étaient loin d'être médiocres, son caractère n'était ni faible ni pusillanime; il se faisait au contraire remarquer par la résolution et la vivacité de son esprit. » Voyez les *Mémoires du cardinal* PACCA, tome 1er, p. 52.

Digitized by Google

Napoléon entame ensuite la question de ses démêlés avec les prêtres romains, et il dit :

« Le Pape demande la libre communication avec les fidèles ; mais dans quel esprit fait-il cette demande ? Il voit de sang-froid et avec indifférence l'esprit de soulèvement qu'il a provoqué dans les Etats romains. Il sait qu'il s'est élevé dans le clergé de Rome deux clergés, l'un n'obéissant point au Pape qui défend le serment ; l'autre qui, victime de son ignorance, est éloigné du pays comme ennemi de la tranquillité publique. Il sait qu'un millier de prêtres, gens d'ailleurs simples et bons, sont ainsi fanatisés par l'idée d'obéissance qu'ils croient lui devoir ; a-t-il fait quelque démarche, a-t-il témoigné quelque intention de cesser de s'opposer à ce qu'ils rendent à leur souverain ce qu'ils lui doivent ? A-t-il, par amour de la vérité, par amour de la religion, par amour de l'humanité, cherché à les arracher à une position aussi pénible ? Non ; rien n'a été fait ni proposé de sa part qui tendît à ce but. Il n'y a donc aucune garantie qu'il ne continuerait pas de faire de son ministère un aussi mauvais usage *(sic)*. A quoi servirait d'ajouter scandale à scandale, et comment l'Empereur serait-il assez peu sensé pour laisser libre la communication avec celui qui persiste ainsi à défendre de rendre à César ce qui appartient à César ? »

Il y a une contradiction manifeste entre les termes dont Napoléon Ier se sert dans cette pièce pour qualifier les prêtres romains et ceux dont il a fait usage dans les pièces antérieures. On n'a pas oublié que l'Empereur appelait tout simplement « mauvais prêtres » ceux qui avaient refusé le serment. Dans la note qu'il dicte à M. Bigot de Préameneu, dans le seul but d'intimider le Pape, de rendre Pie VII responsable de tous les malheurs qni accablent l'Eglise, de donner libre cours à sa colère contre le faible et vénérable vieillard qui, gardien suprême des lois de Dieu sur la terre, ose lui résister au nom des principes qu'il représente et qu'il doit à tout prix sauvegarder : dans cette note, où il ne ménage ni une injure ni un reproche au vicaire de Jésus-Christ, Napoléon avoue que les prêtres

Digitized by Google

romains, les « mauvais prêtres », sont « des gens d'ailleurs simples et bons ». Ils n'ont qu'un tort aux yeux du despote, et c'est d'obéir au Pape. Cette obéissance, qui est un devoir imprescriptible quand il s'agit du pouvoir civil, devient, suivant l'Empereur, un fanatisme, une preuve d'ignorance, une menace permanente contre la tranquillité publique, lorsqu'elle est pratiquée par des prêtres vis-à-vis du premier pasteur de l'Eglise. Voilà dans quelles contradictions, dans quels excès était tombé cet homme de génie à force de tout subordonner à son orgueil, à son égoïsme, à son insatiable ambition !

Après ce passage sur la résistance du clergé romain, Napoléon reprend ses âpres récriminations contre Pie VII, puis il parle de nouveau des lettres que le Saint-Père lui a écrites :

« ... Le Pape, — dit-il, — le Pape a, il est vrai, écrit deux lettres à l'Empereur, et on peut en induire qu'il a renoncé (?) à une excommunication démentie, sur la forme comme sur le fond, par l'opinion générale (?) du clergé lui-même ; mais en même temps il récuse tous les évêques de l'Empire et du royaume d'Italie : les seuls conseils qu'il veuille sont les cardinaux noirs qu'il n'aura jamais (*sic*). Si le Pape croit ne pouvoir rien décider sans eux, c'est sa faute ; s'il perd, en conséquence, pour jamais le droit d'instituer les évêques, c'est encore sa faute. La religion marchera sans son secours, et l'on s'aperçoit chaque jour davantage que son intervention n'est pas nécessaire (*sic*), puisqu'au défaut des évêques, les vicaires capitulaires gouvernent les Eglises.

« On espère des troubles ; on a mal calculé l'esprit public, désormais trop éclairé. C'est de cette coupable espérance déçue par les hommes, désavouée par la religion et par son divin auteur, dont le Pape sera comptable un jour. Il parle toujours de sa conscience, mais l'Empereur n'a-t-il pas la sienne ? La conscience est la propriété de chacun, sans qu'une autre puisse la dominer (1) ; mais

(1) Voilà une étrange théorie, bien conforme cependant aux

Digitized by Google

chacun aussi doit éclairer la sienne, et comment le Pape, ne se confiant pas dans ses lumières, rejette-t-il celles de cent (?) évêques qui ont aussi chacun leur conscience?

« Vous comprenez, Messieurs les Députés, combien il serait au-dessous de la dignité de l'Empereur d'exprimer ces sévères discours au Pape. Sa Majesté plaint son ignorance *(sic)*, et elle a pitié de voir un Pontife, qui pouvait remplir un si grand et si beau rôle, devenir la calamité de l'Eglise *(sic)*. Il a pu conserver tous les avantages dont la Papauté avait la possession ; il a fini par rompre pour les préjugés et malgré ce qui lui était prescrit par les doctrines de l'Eglise. »

Voilà donc le Pape responsable d'une rupture qu'il a cherché constamment à éviter par les efforts les plus persévérants et les plus durs sacrifices. C'est bien toujours l'histoire du loup et de l'agneau qui revient à la surface dans les récriminations de Napoléon Ier contre Pie VII. L'Empereur, après avoir signifié aux évêques députés à Savone de sommer le Saint-Père d'accepter, dans les trois

idées de Napoléon Ier qui n'admettait d'autre autorité, même spirituelle, que la sienne. Il devait, par conséquent, repousser tout ce qui pouvait le gêner dans son for intérieur et contrecarrer ses desseins. De là cette prétention d'affranchir sa conscience de toute loi n'émanant point de son bon plaisir et de toute autorité ayant reçu de Dieu le droit et le devoir d'imposer à la conscience humaine des obligations conformes aux commandements de Dieu et de son Eglise.

Si on voulait, au contraire, soutenir que l'Empereur n'entend réclamer ici que la liberté de conscience, comme on l'entend dans le langage ordinaire, bien que cette interprétation de ce passage de la lettre impériale ne me semble guère admissible, on pourrait, en l'acceptant, demander à Napoléon Ier quel cas il a fait de la liberté de conscience de Pie VII. Il n'est pas difficile, il est même extrêmement facile de prouver, pièces en main, que, tandis que l'Empereur prétendait affranchir sa conscience de toute contrainte qui contrecarrât ses passions et ses desseins hostiles à l'Eglise, il refusait à la conscience du Pape même le droit de repousser, par une résistance passive, les attentats qu'il commettait contre l'organisation même de l'Eglise et son indépendance. Peu lui importait que le Pape fût responsable devant Dieu de ses actes comme chef de l'Eglise. Pour Napoléon, toute conscience, même celle du Saint-Père, devait avant tout servir ses intérêts, ses caprices, ses desseins.

Digitized by Google

jours après l'arrivée du courrier qui leur apportera cette note, toutes les prétentions de Sa Majesté, leur enjoint de quitter Savone immédiatement si Pie VII ne capitule pas. Napoléon leur ordonne de dire au Pape qu'il n'admet aucune modification à ses proposition et que, si Pie VII les repousse en tout ou en partie, « l'Empereur regarde les Concordats comme abrogés, et ne souffrira plus que le Pape intervienne dans l'institution canonique des évêques » (1).

Napoléon n'admet point de délais et donne, en terminant sa note, une nouvelle leçon à Pie VII :

« L'espérance de prolonger, de délaier (*sic*), de finasser, que pourrait avoir le Pape, — s'écrie l'Empereur, — ne mène à rien et ne pourrait que l'égarer. De la simplicité, de l'abandon, une véritable espérance dans la loyauté (?) de Sa Majesté, sont le seul parti qui lui reste à prendre. Sa Majesté connaît toutes ces matières (*les matières ecclésiastiques*) mieux que le Pape (*sic*), et trop bien pour qu'elle puisse jamais s'écarter de la route qu'elle s'est tracée. Le Pape devrait, comme elle, très facilement prévoir que les conciles provinciaux finiront par instituer les évêques; que les évêques reprendront la plénitude des pouvoirs inhérents à leur caractère; que la religion sera maintenue, qu'elle prospérera (?); que le Pape perdra seul toutes ses prérogatives, résultat d'habileté, de persévérance, de ruse et d'adresse pendant un aussi grand nombre de siècles. Les Papes ont emprunté le secours du bras séculier des princes pour accroître l'autorité pontificale au préjudice de celle des évêques (?). Le bras du souverain et l'incapacité du Pape actuel (*sic*) rétabliront les évêques dans tous leurs droits. Le résultat sera plus ou moins médiat ou immédiat, mais il sera infaillible autant qu'il est à désirer.

(1) Veut-on savoir ce que Napoléon pense de l'institution canonique des évêques ? Voici ce qu'il en dit dans ce curieux document : « L'institution canonique n'est au vrai qu'une usurpation de la Cour de Rome. Ce sera un service rendu de mettre un terme à ces vaines subtilités, aux ennuyeuses discussions des prétentions de cette Cour, qui ont presque toujours tourmenté et fatigué les souverains. » Voilà une théorie commode pour un pouvoir hostile à l'Eglise ; mais d'une orthodoxie qui n'a pas besoin de commentaires.

Digitized by Google

« En effet, dans la fausse direction où Sa Majesté voit le Pape, elle préfère autant qu'il n'adopte pas le décret (*touchant l'institution des évêques au gré de Napoléon Ier*), afin que, s'il refuse, il demeure couvert de la honte de son ignorance (*sic*). Et s'il ne se croit pas suffisamment autorisé, suffisamment éclairé par le Saint-Esprit et par les cent évêques, pourquoi ne se démet-il pas en se reconnaissant incapable de distinguer ce qui est du dogme et de l'essence de la religion de ce qui n'est que temporel et variable? Cette distinction, si simple qu'elle serait entendue par le premier séminariste, si le Pape ne la comprend pas, pourquoi ne descend il pas de sa propre volonté de la chaire pontificale pour la laisser occuper par un homme plus fort de tête et de principes (*sic*), qui répare enfin tous les maux que le Pape a faits en Allemagne et dans tous les pays de la chrétienté? (1) »

Bien que cette pièce porte la signature de M. Bigot de Préameneu, il est clair qu'elle a été dictée d'un bout à l'autre par Napoléon Ier à son trop fidèle ministre des cultes. On y reconnaît si aisément le style de l'Empereur que je croirais méconnaître la clairvoyance de mes lecteurs si je m'attardais à démontrer qu'elle est bien l'œuvre de Napoléon. Cette lettre prouve jusqu'à quel point le puissant souverain était irrité contre le Pape, et elle nous montre clairement les desseins qu'il poursuivait. Malgré la fausse assurance qu'il étale au milieu des injures grossières qu'il adresse au chef de l'Eglise, Napoléon est de plus en plus inquiet pour l'avenir de sa politique religieuse. Il a voulu écraser le Pape, et Pie VII est resté debout malgré les odieuses persécutions dont il a été l'objet, refusant plus fermement que jamais de signer l'arrêt de mort de la Papauté. Car c'était la mort de cette grande et sainte institution qu'eût entraînée toute transaction avec les prétentions de Napoléon, dont le but était d'asservir à tout jamais

(1) *Lettre à MM. les évêques députés à Savone*, dictée par S. M. l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 9 février 1812. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Digitized by Google

le Saint-Siège à son pouvoir despotique. Non content de persécuter le Pape, l'Empereur avait durement frappé le clergé romain, dans le fol espoir de lui arracher un acte d'obéissance qui eût été un désaveu de la conduite du Saint-Père. Ce plan avait échoué, et malgré la faiblesse de quelques évêques et prêtres des anciens Etats de l'Eglise, la majorité du clergé romain avait tout enduré, l'exil en France, à Parme et à Plaisance, la déportation en Corse, plutôt que de se prêter aux caprices de l'Empereur et de l'aider à isoler le Pape. Vaincu de ce côté, Napoléon avait essayé de se rattraper en convoquant le Concile national de 1811 à Paris. Il voulait à tout prix opposer les évêques au Pape, et mettre Pie VII dans la triste alternative de capituler ou d'assister impuissant à la révolte de l'épiscopat et à un nouveau schisme dont les conséquences eussent été incalculables. Le Concile national, sans se montrer aussi ferme vis-à-vis de l'Empereur que les catholiques et le Pape avaient le droit de l'espérer, se refusa cependant à suivre Napoléon dans la voie sans issue où il s'était engagé.

Que restait-il à faire alors pour sortir d'une situation aussi grave, et pour arrêter une crise religieuse qui prenait une tournure de plus en plus menaçante? Dans son orgueil incommensurable, Napoléon ne voulait pas prendre la seule mesure qui pouvait le tirer d'embarras avec honneur, et qui était digne d'un homme de génie et d'un souverain tout-puissant comme lui. Il n'entendait ni rendre justice au Pape ni, encore moins, reconnaître ses torts vis-à-vis de Pie VII. Furieux de ses échecs, incapable de comprendre ce qu'il y avait de vraiment grand dans la fermeté avec laquelle le Saint-Père défendait les droits imprescriptibles de son pouvoir spirituel, Napoléon voulut acculer le Pape au dilemme formulé en 1877, par M. Gambetta, contre le le maréchal de Mac-Mahon. Il le somma *de se soumettre ou de se démettre*. Tel est le but évident de sa note du 9 février 1812. Il espère donner le change à Pie VII en lui déclarant que cent évêques partagent ses vues anticanoniques, et que le schisme est prêt à éclater. Mais le ton irrité de son style, le désir qu'il n'exprime que trop clairement de voir

Digitized by Google

le Pape renoncer à la tiare, afin d'ouvrir la voie à l'élection d'un Pontife décidé à soumettre l'Eglise aux caprices, aux envahissements et aux violences du pouvoir séculier, ne prouvent que trop les graves embarras au milieu desquels se débattait son génie fourvoyé. La nouvelle défaite qu'il allait subir et qu'il ne prévoyait que trop exaspérait Napoléon. Elle provoquera de sa part de nouvelles persécutions contre Pie VII et, par ricochet, contre les prêtres romains fidèles au Pape.

(A suivre.) C^te^ Joseph GRABINSKI.

Digitized by Google

CRITIQUE TEXTUELLE ET ÉDITIONS

DU

NOUVEAU TESTAMENT

Les manuscrits autographes des livres du Nouveau Testament sont perdus depuis longtemps; déjà, au IIe siècle, on ne les possédait plus, puisque saint Irénée, dans une discussion sur le texte de l'Apocalypse, n'en appelait pas au témoignage de l'autographe, mais aux copies anciennes et approuvées qu'on en avait. *Adv. Hæres.* V, 30, 1. Ces écrits du Nouveau Testament ont donc été, depuis le IIe siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie, pendant près de quinze siècles, exposés à tous les hasards, résultant du du temps ou des hommes; ils ont été copiés des milliers de fois et assez souvent par des scribes ignorants ou peu soigneux. Ils n'ont pas toujours été respectés, et plus d'un hérétique a essayé de les adapter à ses erreurs. Les orthodoxes eux-mêmes se sont permis aussi des corrections. Il résulte de là qu'il est actuellement très difficile d'établir un texte du Nouveau Testament. Plusieurs l'ont essayé, comme nous le dirons plus loin; mais, pour le moment, aucun système d'édition n'a obtenu l'assentiment général des spécialistes.

Nous n'avons pas l'intention d'exposer, même en abrégé, les règles de la critique textuelle du Nouveau Testament, mais simplement de dire comment se pose actuellement la

Digitized by Google

question d'une édition du Nouveau Testament et d'après quels principes elle est établie. Et comme notre étude se réfère constamment aux travaux qui ont été faits récemment sur cette question, on en pourra déduire la valeur relative des éditions actuelles du Nouveau Testament. Nous nous en tiendrons, autant que possible, aux points de vue généraux et nous n'entrerons dans les détails que dans la mesure du nécessaire. L'importance de la question, même au point de vue pratique, nous fera pardonner l'aridité de cet exposé. Il est absolument nécessaire que nous sachions bien à quelle édition du Nouveau Testament nous pouvons accorder notre confiance.

I

L'établissement d'un texte serait une opération peu compliquée, si l'on n'avait comme témoins de ce texte qu'un nombre très restreint de manuscrits et, surtout, si ces manuscrits pouvaient se ranger facilement en familles d'origine et de date connues. Il en est ainsi pour la plupart des textes classiques. Mais, pour le Nouveau Testament, le cas est bien différent, car les autorités sont presque innombrables. Nous avons d'après Scrivener (1), pour le texte grec cent vingt-quatre manuscrits onciaux, c'est-à-dire écrits en lettres majuscules, qui se décomposent ainsi : Evangiles, soixante et onze ; Actes et Epîtres catholiques, dix-neuf ; Epîtres de saint Paul, vingt-sept ; Apocalypse, sept. Les manuscrits cursifs, c'est-à-dire écrits en lettres minuscules, sont au nombre de trois mille six cent soixante-sept, ainsi rangés : Evangiles, treize cent vingt-un ; Actes et Epîtres catholiques, quatre cent vingt ; Epîtres de saint Paul, quatre cent quatre-vingt-onze ; Apocalypse, cent

(1) *A plain Introduction to the criticism of the New Testament*, T. Ier, p. 377.

Digitized by Google

quatre-vingt-quatre ; Evangéliaires, neuf cent soixante-trois ; Epistolaires, deux cent quatre-vingt-huit. Nous avons ensuite les versions anciennes, les syriaques, les vieilles latines et la Vulgate, les égyptiennes, l'éthiopienne, l'arménienne, desquels nous possédons de très nombreux manuscrits, près de dix mille, rien que pour la Vulgate. Enfin, nous avons les écrits chrétiens des quatre premiers siècles, et l'on sait si cette littérature est considérable. Ces autorités si diverses sont loin de nous offrir un texte concordant, puisque, d'après les plus récentes estimations on évaluait à plus de deux cent mille les variantes du Nouveau Testament, et encore n'a-t-on collationné qu'une partie des autorités ; la plupart des cursifs, des versions et des écrits chrétiens n'ont été examinés qu'en partie. Que le lecteur cependant ne s'effraye pas de ces nombreuses divergences et que l'on ne s'imagine pas que nous ne possédons plus du Nouveau Testament qu'un texte dégénéré ou corrompu. En réalité, la très grande majorité des variantes sont de menu détail ; c'est, tout au plus, s'il en est cinq cents qui méritent d'être prises en considération, et encore, sur ce nombre, il en est à peine une cinquantaine qui soit vraiment importante. Dans la dernière édition de son *Introduction to the Criticism of the New Testament*, Scrivener en étudie cinquante-cinq seulement.

Etablir un texte du Nouveau Testament, qui représentera, d'aussi près que possible, le texte, tel qu'il est sorti des mains de ses auteurs, sera donc un travail très délicat et d'une exécution longue et difficile. Il a paru cependant déjà de nombreuses éditions du Nouveau Testament depuis la première d'Erasme, 1516, et la Polyglotte d'Alcala, 1514-1522. Les premiers éditeurs se préoccupèrent surtout de donner le texte, tel qu'il avait prévalu dans l'Eglise grecque, sans se demander si c'était bien le texte original. C'est ainsi qu'à la suite des diverses corrections, apportées à leurs éditions par Erasme, Robert Estienne, les Elzévirs, on eut ce qu'on a appelé le Texte reçu. Plus tard on amassa de nouvelles variantes, qui entrèrent dans les éditions des Fell, Mill, Bengel, Wettstein, Matthæi, pour ne

Digitized by Google

citer que les principales, mais sans qu'il y eût aucun principe directeur pour ce choix.

Bientôt cependant, avec les Griesbach, Scholz, Lachmann et Trégelles, on chercha à en établir quelques-uns. Il ne pouvait être question, on le comprend, de compter simplement les autorités et de donner la préférence à la variante soutenue par le plus grand nombre de témoins. Ces autorités sont de valeur trop inégale pour que l'une compense l'autre. Cette méthode ne serait d'ailleurs scientifique que si les témoins étaient indépendants les uns des autres et si nous les possédions tous ; ce qui n'est pas. Nous avons perdu tous les manuscrits antérieurs à la fin du IVe siècle, et ceux que nous possédons à partir de cette époque moutrent entre eux des rapports de ressemblance si marqués qu'il a été possible de les grouper en familles. Il est vrai que les savants ne sont pas complètement d'accord sur le nombre de ces familles, mais il semble bien qu'actuellement on range en gros les textes en trois catégories : alexandrins, occidentaux, syriens ou byzantins.

La question se posera donc ainsi : quels sont de ces trois textes le plus ancien et le meilleur et, par conséquent, celui que l'on adoptera comme la base d'une édition. Sur ce point, les spécialistes se divisent en deux écoles : celle des Westcott-Hort et Tischendorf et celle de Burgon, Scrivener, Miller. Voici en quelques mots un aperçu des principes critiques, qui sont la base de leurs éditions.

Parlons tout d'abord de Tischendorf, quoique, au point de vue critique, la valeur de ses éditions du Nouveau Testament ait été beaucoup surfaite, et qu'elle soit, aujourd'hui, bien diminuée. Ce qui restera de ce grand travailleur, c'est l'appareil critique dont il a enrichi les éditions de son Nouveau Testament et encore il y aurait déjà lieu de le compléter. Comme éditeur il n'avait pas de principes stables. Dans ses premières éditions du Nouveau Testament, 1841, il suit les principes de Lachmann et il ne tient aucun compte des onciaux moins anciens et des cursifs. Dans la septième édition, 1859, il se rapproche beaucoup du Texte reçu; puis, dans la huitième, il s'appuie unique-

Digitized by Google

ment sur le Sinaïticus, de sorte que son texte du Nouveau Testament est presque simplement une édition de ce manuscrit et n'a, par suite, d'autre valeur que celle de ce codex. Or, nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de celle-ci.

L'édition de MM. Westcott-Hort est établie sur des principes plus stables, plus étudiés et surtout plus systématiques. D'après ces deux savants anglais, ou plutôt d'après M. Hort, — car c'est lui qui a écrit l'introduction où sont exposées les hypothèses, base des règles critiques qui leur ont servi à établir le texte du Nouveau Testament; — le texte, que l'on a appelé occidental quoiqu'il soit probablement d'origine orientale, était, avant l'an 250, le plus répandu, et tôt ou tard, toutes les versions ont subi directement ou indirectement son influence (1); cependant, un assez grand nombre de manuscrits, de versions, d'écrivains ecclésiastiques étaient restés purs de son influence mauvaise, lorsque, vers le milieu du IIIe siècle, de 250 à 350, — on ne peut fixer plus exactement la date — eut lieu une revision des textes poursuivie par les évêques syriens et les écrivains ecclésiastiques du patriarcat d'Antioche. La version syriaque fut corrigée d'après cette première revision du texte grec ; puis celui-ci fut encore revisé une seconde fois (2) pour aboutir au texte que Westcott-Hort appellent syrien. Le texte antérieur à ces deux revisions reçut le nom de présyrien.

De ce texte présyrien il resta quelques témoins; les uns, purs de toute influence occidentale ou syrienne et de corrections grammaticales, reçurent de Westcott-Hort le nom de texte neutre; les autres, où l'on trouve quelques leçons occidentales et des corrections grammaticales, furent appelés alexandrins. Toutes nos autorités pourraient donc être rangées aujourd'hui sous quatre chefs : les textes occidentaux, les neutres, les alexandrins, les syriens. Le texte occidental est représenté principalement par le codex de

(1) *The New Testament in Greek, Introduction*, p. 120.
(2) Westcott-Hort, *op. cit.*, p. 137.

Digitized by Google

Bèze du VI^e siècle pour les Evangiles et les Actes, par le Claromontanus et le G^3 pour les Epîtres de saint Paul, par les vieilles versions latines, à un certain degré par la Vulgate et par les anciens Pères latins. Le texte neutre a surtout pour représentant le Vaticanus de la fin du IV^e siècle et le Sinaïticus; mais ce dernier a été copié avec négligence et renferme beaucoup de leçons occidentales. Le texte alexandrin n'a aucun représentant spécial parmi les manuscrits onciaux; le codex L serait celui qui aurait conservé le plus grand nombre de leçons alexandrines; Cyrille d'Alexandrie s'en serait servi presque exclusivement. Tous les autres manuscrits grecs connus renfermeraient le texte syrien plus ou moins mélangé de leçons occidentales, présyriennes ou alexandrines. Le lecteur qui voudrait avoir des détails plus précis ou plus abondants pourra consulter WESTCOTT-HORT, *Introduction to the New Testament*, p. 119-162, ou GREGORY-TISCHENDORF, *Novum Testamentum græce*, III, p. 201.

De ces conclusions, Westcott-Hort dégagent les principes suivants pour établir leur texte du Nouveau Testament. Les leçons du Vaticanus et du Sinaïticus doivent être tenues pour les meilleures, à moins que l'évidence interne ne soit clairement contre elles, c'est-à-dire à moins qu'il ne ressorte nettement du contexte qu'il y a une faute de copiste. Cependant, une leçon présentée par ces deux manuscrits ne doit jamais être rejetée absolument, quoique, lorsqu'elle n'est soutenue ni par une version ni par un Père de l'Eglise, on doive la mettre seulement en balance avec une autre mieux documentée (1). Lorsque le Vaticanus est seul à présenter une leçon, telle est la valeur de ce manuscrit qu'il serait téméraire de la rejeter sans un examen approfondi (2). Nous ne pouvons suivre Westcott-Hort dans l'exposé des combinaisons du Vaticanus et des autres autorités et de leur valeur respective, il suffira de constater que, à leur jugement, le codex Vaticanus a pour l'établisse-

(1) WESTCOTT-HORT, *op. cit.*, II, p. 225.
(2) *Ibid*, p. 238.

Digitized by Google

ment du texte du Nouveau Testament une valeur absolument transcendante.

Nous devons reconnaître que leur édition du Nouveau Testament est le plus beau travail critique qui ait été produit en la matière, mais c'est aussi le plus systématique. Toute sa valeur dépend de celle qu'on attribuera aux principes de critique textuelle qu'a développés M. Hort dans son volume d'introduction. Cette édition du Nouveau Testament fut accueillie en Angleterre avec faveur, et il en a été tenu grand compte à l'étranger. Toutefois, dès son apparition, il y eut de vives protestations, et il semble bien que son autorité va en diminuant de jour en jour.

Le Dr Burgon, doyen de Chichester, a attaqué vivement le travail de MM. Westcott-Hort. Dans ses ouvrages : *The Revision revised* et *The last twelve Verses of the Gospel according to St Mark*, il en contesta les principes et les conséquences. Le Dr Scrivener, dans son *Introduction to the criticism of the New Testament*, rejeta lui aussi le système. Ce qui fut le plus discuté, c'est l'hypothèse des diverses recensions du texte qui, d'après Westcott-Hort, auraient eu lieu entre 250 et 350, dans le patriarcat d'Antioche. Cet événement, qui était, certes, de la plus haute importance, n'a laissé aucune trace dans l'histoire. Personne n'en a parlé ; aucun écrivain ecclésiastique ne l'a mentionné. On avouera que c'est étrange, et d'autant plus qu'il y eut, dit-on, deux revisions du texte grec et une revision du texte syriaque. Il est trop manifeste que nous avons là une construction systématique qui ne ressort pas des faits et dont l'unique raison d'être est d'appuyer une hypothèse préconçue.

Quant à la valeur prépondérante du Vaticanus et du Sinaïticus, elle fut aussi fortement contestée par les critiques anglais, auxquels se sont joints récemment des savants allemands, Weiss, Heinrici. Le Dr Burgon, en opposition avec le texte de Westcott-Hort, qu'il appelle nouveau, soutient que le vrai texte du Nouveau Testament est le texte traditionnel que nous ont transmis presque tous les manuscrits onciaux, — à l'exception des codex

Digitized by Google

A, B, C, D, E — la plupart des versions anciennes et la très grande majorité des Pères grecs ; en un mot, le texte officiel tel qu'il était lu, dans l'Eglise grecque, à la fin du IVe siècle et plus tard.

Le critique anglais avait amassé des matériaux considérables destinés à établir la valeur respective des autorités du texte : manuscrits, versions, Pères de l'Eglise ; la mort l'a empêché de les mettre complètement en œuvre. Confiés aux soins de M. Edward Miller, l'éditeur de Scrivener, ces matériaux ont été mis en ordre, complétés et publiés en deux volumes : *The traditional Text of the holy Gospels, vindicated and established* (1) et *The causes of the corruption of the traditional Text of the holy Gospels* (2). Dans le premier, MM. Burgon-Miller établissent que le vrai texte du Nouveau Testament n'est pas celui que fournissent les manuscrits Sinaïticus, Vaticanus, mais bien le texte traditionnel dont nous avons nommé plus haut les représentants. Dans le second volume, ils montrent quelles ont été les causes de corruption qui, altérant le texte traditionnel, ont produit les textes du Sinaïticus, du Vaticanus et de quelques autres manuscrits. Nous allons analyser rapidement ces deux importantes contributions à l'étude de la critique textuelle du Nouveau Testament. Nous en dégagerons les principes qui doivent nous guider dans l'établissement d'une édition du Nouveau Testament.

(1) *The traditional Text of the holy Gospels vindicated and established* by the late J. W. Burgon, arranged, completed and edited by Ed. Miller ; in-8 de xx-317 pages. London, G. Bell, 1896. 13 fr. 20.

(2) *The causes of the corruption of the traditional Text of the holy Gospels* by the late J. W. Burgon, arranged, completed and edited by Edw. Miller ; in-8 de xiv-290 pages. London, G. Bell, 1896. 13 fr. 20.

Digitized by Google

II

Le principe général du système de MM. Burgon-Miller est que le texte, adopté comme se rapprochant le plus du texte original, doit présenter certains caractères de vérité qu'on peut ranger sous sept chefs : l'ancienneté, le nombre, la diversité, la valeur, la continuité des témoins, l'évidence tirée du contexte ou de l'examen interne des variantes. Le doyen Burgon prouve que le texte traditionnel possède ces caractères de vérité, tandis que le texte fourni par le Vaticanus ne les a pas.

Et d'abord, le témoignage doit être ancien; toutes choses égales d'ailleurs, un témoignage ancien sera toujours préférable à un plus récent. Théoriquement, la règle est juste, quoique pour le Nouveau Testament elle ne soit pas absolue, étant données les corruptions que, de l'avis des spécialistes, le texte a subies au IIe siècle. Scrivener a pu dire que saint Irénée, l'Eglise d'Afrique, tout l'Occident et une partie de l'Eglise de Syrie se servaient, au IIe siècle, de manuscrits bien inférieurs à ceux qu'employèrent, treize siècles plus tard, Stunica, Erasme ou Robert Estienne, lorsqu'ils formèrent le Texte reçu, *Introd. to the Crit. of the New Test.*, II, p. 264.

D'ailleurs, l'ancienneté relative de deux textes n'est pas établie avec certitude par le fait que le manuscrit qui contient l'un d'eux est le plus ancien. Il peut très bien arriver qu'un manuscrit du IVe siècle ait été copié sur un autre manuscrit de la même époque, ayant eu de nombreux prédécesseurs avant lui, tandis qu'un manuscrit du VIe siècle aura été copié sur un manuscrit du IIe ou du IIIe siècle; par conséquent, ce second manuscrit reproduira un texte plus ancien. Ce qu'il faut donc déterminer c'est l'âge du texte que reproduit le manuscrit. C'est ce qu'essayent de faire MM. Burgon-Miller.

Remarquons que le texte traditionnel dont il est ques-

Digitized by Google

tion ici, ce n'est pas le Texte reçu, qui a lui-même besoin d'être corrigé pour être rendu conforme aux meilleures autorités, mais bien le texte tel qu'il existait dans l'Eglise d'Orient, au IVe siècle, et tel que nous le retrouvons dans les écrits des Chrysostome, des Basile. Or, le plus ancien manuscrit qui nous ait conservé ce texte date du VIIIe siècle. Mais Westcott-Hort eux-mêmes reconnaissent que ce texte traditionnel était adopté par tous les écrivains ecclésiastiques vers la fin du IVe siècle. Il s'ensuivrait donc que, quoique nous n'ayons pas de ce texte des manuscrits aussi anciens que ceux des textes neutre et alexandrin, dont les manuscrits sont pour la plupart aussi de la fin du IVe ou du Ve siècle, nous pouvons déjà conclure, de l'aveu même de Westcott-Hort, à la parité d'ancienneté des deux textes. Donc, pour trancher la question d'ancienneté, il faudra rechercher quel est celui des deux textes qui a été employé le plus souvent par les écrivains ecclésiastiques antérieurs à saint Jean Chrysostome. Voici le résultat de l'enquête poursuivie par le docteur Burgon (1). Il a dressé un tableau où sont catalogués les témoignages des écrivains ecclésiastiques sur les variantes des Evangiles seulement. Deux mille six cent trente citations reproduisent le texte traditionnel, tandis que le texte neutre-alexandrin n'a pour lui que mille sept cent cinquante-trois citations. Si l'on examine les citations en détail, on remarque que le texte traditionnel a pour lui cent cinquante et un témoignages dans les deux premiers siècles, et le texte neutre-alexandrin quatre-vingt-quatre seulement. Dans les deux siècles suivants, le premier a, en Orient, mille trois cent trente-deux témoignages contre six cent neuf pour le second; en Occident, deux cent cinq pour le premier, et deux cent trois pour le second; à Alexandrie, cinq cent soixante et un pour le premier, contre cent cinquante, et à Césarée, sept cent quatre-vingt-un pour le texte traditionnel, et sept cent sept pour le texte neutre-alexandrin. Les témoignages sont donc tout en faveur du texte traditionnel; il en ressort très

(1) *Traditional Text of the Gospels*, p. 94-181.

Digitized by Google

nettement que ce texte était connu dès le commencement, qu'il est tout aussi ancien, sinon plus ancien, que le neutre-alexandrin. Même dans le pays d'origine de celui-ci, le texte traditionnel a été cité aussi souvent, et, en dehors de l'Occident, de l'Egypte et de Césarée, il obtient une très grande majorité. Voici d'ailleurs les conclusions du docteur Burgon : « 1° La prépondérance originelle du texte traditionnel est prouvée par l'emploi qu'en ont fait les plus anciens Pères; 2° Ce texte se retrouve dans les Pères, sans qu'il y ait solution de continuité; il fut adopté partout peu à peu, remplaçant les textes altérés, sans que l'on trouve nulle part de traces de revision.

Faisons remarquer, toutefois, que cet argument tiré des citations des écrivains ecclésiastiques n'a pas toute la précision désirable. Et d'abord, il ne porte que sur les Evangiles; en second lieu, nous ne savons si les écrivains cités ont été collationnés complètement; de plus, les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles citaient rarement exactement; enfin, et surtout, les copistes subséquents ont souvent corrigé les citations pour les ramener au texte du Nouveau Testament, qu'ils connaissaient. Or, comme, après le IVe siècle, le texte traditionnel a été le plus répandu, il est très possible qu'il ait été introduit tardivement dans certains écrits ecclésiastiques. Ces remarques ne détruisent pas l'argument, mais l'affaiblissent assez pour qu'il soit nécessaire de le soumettre à un examen plus approfondi.

Le témoignage des versions anciennes prouve aussi l'ancienneté du texte traditionnel. Les versions syriaques sont représentées par trois recensions : la Peshitto, la Curetonienne et la Ludovisienne. Nous laissons de côté les autres recensions comme récentes. La première nous donne le texte complet du Nouveau Testament à l'exception de l'Apocalypse et de quatre épîtres catholiques; des deux autres, nous ne possédons que les Evangiles, et encore avec des lacunes. La Peshitto reproduit le texte traditionnel, tandis que les deux autres versions sont en accord avec le texte neutre-alexandrin. Quelle est la plus ancienne des trois versions syriaques? Les spécialistes n'ont pas

Digitized by Google

encore tranché la question, mais il est à remarquer que, en général, les syriacisants tiennent pour l'ancienneté de la Peshitto. Quoi qu'il en soit, cette version était prédominante à Antioche au milieu du IVe siècle; or, comme nous n'avons aucune indication sur sa naissance à cette époque, ni sur des changements introduits, il est probable qu'elle était la continuation d'un texte plus ancien, ce que prouvent d'ailleurs les citations des écrivains ecclésiastiques. Le témoignage de la Peshitto reporte donc plus haut que le IVe siècle l'existence du texte traditionnel.

Pour les anciennes versions latines, elles sont, les unes en faveur du texte traditionnel, les autres en faveur du texte neutre-alexandrin.

Il résulterait donc de cette enquête que le texte traditionnel n'est pas, comme l'ont soutenu Westcott-Hort, un texte établi au IVe siècle, mais qu'il était adopté aux premiers âges de l'Eglise, aussi haut du moins que nous pouvons remonter.

Il resterait à se demander pourquoi nous ne possédons plus de ce texte ancien que des manuscrits relativement récents, tandis que du texte neutre-alexandrin nous avons des codex du IVe et du Ve siècle. Les réponses qu'on donne à cette question sont, à notre avis, très insuffisantes. Les manuscrits anciens du texte traditionnel n'ont pas été conservés parce que rien n'engageait, dit-on, à les garder, ni leur beauté, ni leur originalité. Ils étaient moins beaux que ceux des siècles suivants, et offraient un texte que l'on possédait déjà en de nombreux exemplaires plus beaux. Le Vaticanus et le Sinaïticus, au contraire, se recommandaient, tant au point de vue de l'originalité de leur texte que de la beauté de leur exécution. Ce sont là, on l'avouera, des suppositions très gratuites; il serait plus simple de dire qu'on ne sait pas pourquoi certaines copies ont subsisté, tandis que les autres ont disparu.

La note d'antiquité étant de beaucoup la plus importante, il suffira maintenant d'indiquer brièvement les autres notes. Que le texte traditionnel ait en sa faveur le nombre des témoins, c'est ce que personne ne conteste; il est repré-

Digitized by Google

senté en effet par mille quatre cent nonante manuscrits onciaux ou cursifs et par de nombreux écrivains ecclésiastiques, tandis que le texte nouveau n'a pour lui que dix manuscrits et quelques écrivains. Et encore, ces manuscrits ne peuvent-ils être rangés dans la même catégorie qu'en ce sens qu'ils sont ordinairement contre le texte traditionnel, mais ils ne sont nullement d'accord entre eux pour nous donner un texte certain. Tout au contraire, ils sont presque toujours en désaccord entre eux sur une variante donnée, de sorte qu'on a pu dire à bon droit que leur concorde était discordante, *concordia discors*. Mais, dit-on, les témoins ne doivent pas être comptés mais pesés. Nous verrons donc plus loin quelle est la valeur respective des représentants de chaque texte.

Outre le nombre des témoins, le texte traditionnel a aussi la variété des témoignages ; on en trouve depuis le commencement de la littérature chrétienne jusqu'au XV^e^ siècle. Ils viennent de toutes les parties du monde chrétien, de la Grèce, de Constantinople, de l'Asie Mineure, de la Palestine, de la Syrie, d'Alexandrie, de la Sicile, de l'Italie méridionale, de la Gaule, de l'Angleterre, de l'Irlande. Le texte neutre alexandrin est représenté par des témoignages de l'Egypte, de Césarée et de l'Occident. Et encore, il est probable que, vu leur parenté d'origine, le Vaticanus et le Sinaïticus ne forment qu'un témoignage.

Sans nous arrêter aux autres caractères, nous en viendrons à la valeur elle-même des manuscrits. Sur ce point le D^r^ Burgon a assemblé de nombreux matériaux que M. Miller a édités dans le volume intitulé : *Causes de la corruption du texte traditionnel des saints Evangiles*. Le but de l'auteur est surtout de montrer comment le texte original est devenu le texte que représentent les manuscrits Vaticanus, Sinaïticus, de Bèze et quelques autres, et cela, afin de prouver que ces manuscrits ne sont pas bons, et que les codex moins anciens sont bien meilleurs, puisqu'ils ont subi moins d'altérations. C'est donc un travail destiné à corroborer les conclusions établies dans le premier ouvrage : *The traditional Text of the Gospels vindicated*

Digitized by Google

and established. Il détermine la valeur réelle des manuscrits que nous possédons, en signalant le plus ou moins de soins avec lequel ils ont été écrits.

Le Dr Burgon établit tout d'abord que les causes de corruption ont pu être accidentelles ou intentionnelles. Parmi les premières il peut y en avoir de purement accidentelles et d'autres qui sont causées par une erreur de l'œil ou de l'oreille. Parmi celles-ci, signalons une de celles qui ont été les plus fréquentes. Lorsqu'une ligne finit ou commence par les mêmes mots, ou que dans le cours d'une phrase les mêmes combinaisons de lettres se rencontrent, le copiste est exposé à omettre des mots ou même des lignes entières. Ainsi, au chapitre xxiiie de saint Matthieu, nous avons quatre versets commençant par Οὐαί ὑμῖν, 13-16, le Sinaïticus, le Vaticanus et les manuscrits D L Z ont omis le second Οὐαὶ et tout le verset quatorzième. Dans la première épître de saint Jean, 11, 23, on lit ;

Πᾶς ὁ ἀρνούμενος τὸν υἱόν, οὐδὲ τὸν πατέρα ἔχει
Ὁ ὁμολογῶν τὸν υἱόν καὶ τόν πατέρα ἔχει

Les deux phrases finissant de même, certains copistes ont sauté la seconde phrase, et le Texte reçu a adopté cette leçon. *Matthieu* xix, 9, Jésus-Christ déclare que celui qui renvoie sa femme,

μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται ;
καὶ ὁ ἀπολελυμένην γαμήσας μοιχᾶται.

Deux lignes finissant par μοιχᾶται les copistes des manu- D L S et d'autres ont sauté la seconde ligne. Dans saint Jean vi, 55, nous lisons ἡ γὰρ σάρξ μου ἀληθῶς ἐστὶ βρῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθῶς ἐστὶ πόσις. Le copiste du Sinaïticus a passé du premier ἀληθῶς au second et a sauté sept mots. Il serait facile de citer plusieurs autres omissions causées par une erreur de l'œil.

Une autre cause de corruption assez fréquente était celle qui était due à la non séparation des mots dans les plus anciens manuscrits ; un copiste était exposé à mal lire son texte en le coupant où il ne fallait pas et vice versa. Des lettres semblables ont été omises ou bien d'autres ont été redoublées. Ainsi, *Luc*, XV, 17, l'enfant prodigue

Digitized by Google

s'écria : Et moi je meurs de faim. Le manuscrit portait ΕΓΩΔΕΛΙΜΩΑΠΟΛΛΥΜΑΙ, le scribe du Codex de Bèze et d'autres ont redoublé ΩΔΕ, puis ceux du Sinaïticus et du Vaticanus, ont transposé ces lettres après ΛΙΜΩ et nous avons eu la leçon actuelle ἐγὼ δὲ λιμῷ ὧδε.

Le iotacisme, c'est-à-dire la tendance à confondre les sons ι ει ε — ε αι — η ι ει — η οι υ — η ε, ont été une fréquente cause d'erreurs. Ainsi, *Apocalypse*, I, 5, nous lisons : « A celui qui nous aime et qui nous a lavés, λούσαντι, de nos péchés dans son sang » ; le copiste du Sinaïticus, ceux des codex A, C et d'autres ont confondu ου et υ et ont lu : « A celui qui nous a délivrés, λύσαντι, de nos péchés dans son sang. »

Les textes ont été souvent modifiés pour les adapter à la lecture publique; des mots explicatifs étaient ajoutés au commencement ou à la fin des leçons; des omissions sont causées par la manière dont les leçons ont été coupées. C'est ainsi que dans les manuscrits Sinaïticus, Vaticanus, Alexandrinus, de Bèze, C X et d'autres, nous trouvons supprimée la phrase, *Marc*, XV, 28. « Ainsi fut acccompli l'Ecriture qui dit : Il a été compté parmi les criminels. »

Une des causes de corruption les plus actives, ce sont les omissions et les additions. Le Dr Dobbin, *Dublin University Magazine*, 1859, p. 620, a calculé que le codex Vaticanus contient trois cent trente omissions pour l'Evangile de saint Matthieu, trois cent soixante-cinq pour celui de saint Marc, quatre cent trente-neuf pour celui de saint Luc, trois cent cinquante-sept pour celui de saint Jean, trois cent quatre-vingt-quatre pour les Actes des Apôtres et six cent quatre-vingt-un pour les Epitres de saint Paul; en tout, deux mille cinq cent cinquante-six omissions, si on le compare au Texte reçu. Le Sinaïticus présente lui aussi des omissions nombreuses. Le codex de Bèze est à ce point de vue le plus défectueux : pour les Evangiles seulement il omet trois mille sept cent quatre mots; il en ajoute deux mille deux cent treize, en substitue deux mille cent vingt et un; il en transpose trois mille sept cent quarante et un et en

Digitized by Google

modifie mille sept cent septante-deux. En tout, par conséquent, treize mille deux cent quatre-vingt-une variantes par rapport au Texte reçu.

Quelques-unes de ces omissions sont très importantes. Parmi les plus connues nous pouvons citer les derniers versets de l'Evangile de saint Marc, XVI 9-20, ceux de la sueur de sang, *Luc*, XXII, 43, 44, et la section de la femme adultère, *Jean*, XII, 53 — VIII, 11, omissions faites, la première par le Sinaïticus et le Vaticanus, la seconde par les mêmes et par les codex ART; la troisième encore par le Sinaïticus et le Vaticanus et, en outre, par les manuscrits ACLTXΔ. Il est encore beaucoup d'autres omissions moins connues, mais très importantes aussi. Le Sinaïticus, le Vaticanus, pour ne citer que ces deux célèbres manuscrits, omettent dans les versets suivants les mots en italique : *Matth.* I, 25 : Lorsqu'elle enfanta *son* fils *premier-né*. *ib.* V, 44 : Et moi je vous dis : « Aimez vos ennemis, *bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent* et priez pour ceux qui vous persécutent *et qui vous calomnient* » ; *ib.* VI, 4 : et ton Père te le rendra *publiquement; ib.* VI, 14; : *car à toi est le royaume et la puissance et la gloire dans les siècles; ib.* XIII, 47 : *Or, quelqu'un lui dit : Voilà ta mère et tes frères qui se tiennent dehors et cherchent à te parler; ib.* XVI, 2, 3 : *Le soir vous dites : « il fera beau, car le ciel est rouge; et le matin : il y aura de l'orage aujourd'hui, car le ciel est d'un rouge sombre. Hypocrites, vous savez discerner l'aspect du ciel et vous ne pouvez discerner les signes des temps » ; ib.* VII, 21 : *Mais cette sorte de démon ne sort que par la prière et le jeûne; ib.* XVIII, 11 : *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu. Marc*, IX, 44 : *Là où leur ver ne meurt point et le feu ne s'éteint point; ib.* IX, 49 : *Et toute victime sera salée avec le sel* » ; *ib.* IX, 24 : Qu'il est difficile *à ceux qui se confient dans les richesses* d'entrer dans le royaume de Dieu. » Arrêtons ici ces citations, car nous en avons assez fourni pour montrer à quel point le Vaticanus et le Sinaïticus nous donnent un texte tronqué. Faisons remarquer cependant qu'il est quelques-unes de

Digitized by Google

ces omissions, qui nous paraissent justifiées; entre autres celles de *Matth.* VI, 4 et VI, 14.

Les additions au texte sont beaucoup moins nombreuses dans le Vaticanus et le Sinaïticus; la tendance de ces manuscrits étant d'abréger. Le Sinaïticus a cependant ajouté les mots suivants à *Matthieu* VIII, 13 : « Et le centurion retournant chez lui à la même heure trouva son serviteur guéri. » *Matth.* XXIV, 36, à ces mots : pour ce qui est du jour et de l'heure personne ne le sait, ni les anges des cieux, le Vaticanus et le Sinaïticus ajoutent : ni le Fils. *Matth.* XXVII, 49 le Sinaïticus, le Vaticanus et quelques autres codex ajoutent : « Et un autre ayant pris une lance lui perça le côté et il en sortit de l'eau et du sang. »

Parmi les causes de corruption intentionnelles les plus actives nous devons signaler enfin les interpolations du texte. Nous savons qu'au IIe siècle, en particulier, les hérétiques, Basilides, Valentin, Marcion traitèrent les livres du Nouveau Testament avec le plus grand sans-gêne. Mais nos autorités les plus anciennes ont-elles toujours été très respectueuses du texte? Le Dr Burgon ne le croit pas : « Justin Martyr, dit-il, Irénée, Origène, Clément d'Alexandrie, parmi les Pères; quelques manuscrits des vieilles versions latines; les versions bohaïriques et sahidique, et plus tard la Curetonienne et la Ludovisienne; parmi les manuscrits, le Vaticanus et le Sinaïticus et par-dessus tout le codex de Bèze, tous ces vénérables monuments des âges primitifs nous présentent de temps en temps des difformités qu'il serait inutile de cacher et impossible de passer sous silence. Additions non autorisées, amplifications stupides et sans discernement, perversion complète du sens des Evangiles, assimilation complètement gratuite d'un Evangile à l'autre, omission sans raison de passages d'un haut intérêt et assez souvent d'une grande importance doctrinale; comment s'expliquer de pareils phénomènes? (1) » Et le savant anglais cite ensuite quelques-unes de ces altérations du texte. Ainsi, *Marc*, I, 1, les mots υἱοῦ τοῦ θεοῦ

(1) *Causes of the corruption of the holy Gospels*, p. 193-194.

Digitized by Google

sont omis. A signaler encore la discussion du texte de saint Jean, X, 14. Il fait remarquer aussi (1) que certains ont corrigé leurs copies du Nouveau Testament pour adoucir les expressions qui leur paraissaient dangereuses ; ils ont retranché les mots ou les phrases qu'ils jugeaient non orthodoxes. Ainsi *Luc*, II, 40, le Sinaïticus, le Vaticanus et les manuscrits D L ont supprimé πνεύματι : l'enfant était fortifié *en esprit*, comme probablement hétérodoxe. Mais nous renverrons pour la discussion des autres passages au travail du Dr Burgon, p. 211-231, *op. cit.*

Il ressort donc très nettement de cette étude sommaire que les manuscrits Vaticanus et Sinaïticus, ainsi que les autres autorités de la même famille, ne peuvent servir de base à une édition correcte du Nouveau Testament ; ils ne nous offrent pas un texte pur. En fait, ils représentent un état déterminé du texte du Nouveau Testament, mais non le texte original. On y découvre l'influence d'Origène et de son école ; c'est le texte, tel qu'il était lu en Egypte et en Palestine au IIIe et au IVe siècle.

Pour établir le texte du Nouveau Testament, nous devons tenir compte de toutes les autorités : manuscrits, versions, Pères de l'Eglise et aucune ne doit être prépondérante au delà de sa valeur. Il faut juger en outre les variantes d'après les règles de la critique interne. Ce n'est pas un texte local qui sera adopté, mais le texte de l'Eglise universelle. Bref, la variante adoptée aura en sa faveur l'ancienneté du texte et des manuscrits, leur bonté relative et surtout la variété des témoins, par rapport à leur âge et à leur lieu d'origine.

Si maintenant l'on nous demande quelle est l'édition du Nouveau Testament qui doit être choisie, nous avouerons que parmi les grandes éditions critiques, aucune ne nous satisfait entièrement. Nous avons suffisamment dit que celles de Tischendorf ou de Westcott-Hort étaient trop systématiques et que, par conséquent, on devait se tenir en garde contre leur texte. Il est à espérer que désormais,

(1) Burgon-Miller, *op. cit.* p. 211.

Digitized by Google

on tiendra, nous le voulons bien, grand compte de leurs travaux, mais qu'on ne placera plus ces critiques sur un piédestal et que leur texte ne sera plus donné comme la norme infaillible dont on ne peut pas se départir en matière de critique textuelle.

Le Dr Burgon a laissé, dit-on, dans ses papiers des matériaux suffisants pour établir un texte du Nouveau Testament; espérons qu'il sera bientôt publié. Nous pouvons cependant dès maintenant indiquer une édition du Nouveau Testament qui nous paraît répondre à peu près à toutes les exigences de la critique, c'est celle du P. Michaël Hetzenauer (1). Souhaitons qu'elle soit bientôt terminée, car les Evangiles seuls ont été publiés jusqu'à présent. Cette édition sera excellente pour l'usage ordinaire, mais ce n'est pas l'édition critique définitive que nous avons le droit d'attendre.

(1) Ἡ καινὴ Διαθήκη ἑλληνιστί. *Novum Testamentum vulgatæ editionis.* Græcum textum diligentissime recognovit, latinum accuratissime descripsit, utrumque annotationibus criticis illustravit ac demonstravit P. F. Michael Hetzenauer. Tomus Ius. *Evangelium*, in-12, LXIV, 338 pages. Innsbruck, Wagner, 1896. 4 fr.

E. Jacquier.

Digitized by Google

LES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES DU CULTE CATHOLIQUE [1]

(suite)

II. Restent les manifestations religieuses qui ne sont ni des « cérémonies » ni même des actes faisant partie de l' « exercice public du culte » ; manifestations auxquelles ne s'appliquent pas, du moins directement, les textes relatifs à la liberté du culte catholique. On peut, en effet, de bien des façons, laisser paraître extérieurement sa foi, autrement que par l'accomplissement d'un acte du culte.

La participation à une démonstration en faveur du clergé, des congrégations religieuses ou des établissements d'enseignement chrétien ; une ovation faite publiquement à un défenseur de la cause catholique ; l'exhibition de signes de joie ou de deuil à l'occasion d'un événement qui est heureux ou malheureux pour la religion ; l'apposition d'affiches de protestation à l'encontre de manifestations d'impiété ; l'addition d'un emblème religieux aux couleurs nationales arborées au dehors : voilà autant d'actes qui, sans rentrer dans l'exercice du culte, ont évidemment le

(1) Voir les numéros de janvier et avril.

Digitized by Google

caractère de *manifestations religieuses*. Ils rendent, en effet, manifestes, soit des croyances, soit des sentiments de l'ordre religieux.

Mais, de ce que de pareils actes n'ont pas été visés par le Concordat et les lois garantissant la liberté du culte catholique à l'extérieur des temples, il ne s'ensuit pas sans doute nécessairement qu'ils ne soient point libres, et qu'ils puissent être interdits arbitrairement par une mesure prétendue de police. Il y a donc lieu de se demander, à leur égard, sous quel régime légal de pareilles démonstrations se trouvent placées.

Au premier abord, il est bien permis de penser que le moins qu'on doive à des manifestations de ce genre, ayant leur origine dans les aspirations les plus élevées de notre nature, c'est de les traiter avec autant d'égards que les démonstrations suggérées chez d'autres par l'amour de la musique, par l'attraction des plaisirs bruyants et du sport, ou encore par une préoccupation de simple vanité et un besoin secret de se donner quelque peu en spectacle ; démonstrations auxquelles la police laisse le libre usage de la voie publique, et à bon droit assurément, dès que l'intérêt général n'a aucunement à souffrir des fantaisies particulières des manifestants.

En fait de démonstrations extérieures, l'idéal de la législation que chacun a le droit de rêver, c'est un système de large tolérance à l'égard de tout ce qui est inoffensif ; et de répression strictement limitée, par conséquent, à ce qui trouble l'ordre social. D'une part, il faut respecter la faculté naturelle, pour chacun, de manifester toute idée honnête, sous toute forme paisible et bienséante ; d'autre part, on ne saurait méconnaître cette prérogative essentielle de l'autorité, de pouvoir s'opposer aux manifestations scandaleuses ou mettant en péril la paix publique.

A ce compte, les Français sont encore loin de la réglementation idéale, et c'est bien laborieusement qu'ils parviennent de temps en temps à poser quelques assises de l'édifice toujours inachevé de leurs libertés.

Les principes généraux, à la vérité, sont, depuis plus d'un

Digitized by Google

siècle, surabondamment proclamés par toutes nos lois constitutionnelles. La liberté d'aller et de venir, la faculté théorique de produire ses idées, de faire connaître ses croyances et ses opinions, la liberté d'agir comme la liberté de penser, sont décrétées solennellement et consacrées par les dispositions fondamentales de notre droit public. Inutile d'ailleurs d'énumérer tous les actes compris dans une semblable liberté, puisque les restrictions dont elle est susceptible sont exceptionnelles de leur nature et auraient seules besoin d'être désignées limitativement. Il va donc de soi que la faculté de manifester ses idées, en pleine voie publique, est au nombre des principes da la constitution française, sainement et loyalement interprétée.

Mais quand on en vient, au point de vue de la pratique, à rechercher et à préciser quelles peuvent être les exceptions, apportées par le législateur ou par les autorités locales, à la liberté des manifestations, on est confondu et de la multiplicité et de l'étendue des prescriptions restrictives. On s'aperçoit alors que c'est la liberté elle-même qui est devenue l'exception, tant le pouvoir a exagéré les précautions à l'encontre de dangers hypothétiques et souvent imaginaires ; et que, s'il arrive au législateur d'adopter le régime libéral, sous la pression de l'opinion, c'est en procédant par voie de réformes successives et en octroyant une à une des libertés dont on était censé jouir cependant, au moins depuis la prise de la Bastille.

A quoi bon se le dissimuler ? Dès l'époque révolutionnaire et sous la plupart des gouvernements qui la suivirent les conquêtes prétendues de 89 dans le domaine de la libre manifestation des idées, ont subi, tantôt à l'aide d'un tour d'adresse législatif, tantôt par un coup de force de la dictature, l'injure permanente des plus audacieuses négations.

En dépit des « immortels principes », les manifestations extérieures les plus importantes de la pensée humaine sont restés longtemps sous un régime qui n'avait rien de commun avec celui de la liberté ; si bien qu'il semble aujourd'hui étrange et presque téméraire d'invoquer la liberté de la rue pour les manifestions religieuses, au nom des seuls

Digitized by Google

principes de 89, et tant qu'on n'aura pas une bonne loi, bien claire et bien formelle, promulgée tout exprès pour concéder spécialement cette liberté élémentaire.

Sans remonter très haut, on peut citer : la manifestation par le journal, à laquelle on avait trouvé le moyen d'imposer l'autorisation préalable ; la manifestation par les écrits et dessins colportés, soumise à la même condition ; la manifestation même par le livre, assujettie à la concession révocable du brevet d'imprimeur ; la manifestation par l'affiche, entravée d'une manière analogue ; la manifestation sous la forme de la réunion publique, forme longtemps condamnée au régime du bon plaisir administratif ; la manifestation par l'enseignement, dont la liberté n'a pu être conquise que par étapes et de haute lutte.

Aujourd'hui même, est-ce que la liberté pour les évêques d'échanger leurs idées dans des assemblées conciliaires et de manifester leurs volontés par des actes collectifs, n'est pas encore rivée aux chaînes rouillées des articles organiques ? Un mandement, dont la doctrine déplaît en haut lieu, n'expose-t-il pas son auteur à la peine, inconnue des criminalistes et décrétée sans jugement, de la suspension indéfinie du traitement, auquel l'évêque a droit en vertu du Concordat ? Est-ce que le Conseil d'Etat a renoncé à invoquer un édit de Louis XIV et à lancer les foudres laïques de la déclaration d'abus, quand des ecclésiastiques, réunis en conférence, se permettent de signer une protestation contre la persécution fiscale dont les congrégations religieuses sont l'objet ? (1) Bien plus, une autorisation du même Conseil d'Etat n'est-elle pas considérée administrativement comme nécessaire, pour que la pensée écrite du souverain pontife puisse être manifestée aux fidèles par la voie d'un mandement épiscopal ?

On a voulu subordonner aussi à une permission du Gouvernement la liberté de la vie monastique, qui se révèle à l'autorité civile, non point par des engagements spirituels, que celle-ci serait impuissante à entraver, mais par

(1) V. Décret du 28 juillet 1895 (D. P. 97. 3. 10).

Digitized by Google

le port d'un costume particulier, qui joue le rôle de manifestation extérieure d'un lien religieux. Cette faculté naturelle, corollaire de la liberté de croire, dont elle n'est qu'une application, on l'a contestée naguère, tout le monde sait avec quel éclat, d'une façon d'ailleurs plus administrative que judiciaire, et à l'aide d'arguments empruntés à la force plutôt qu'au raisonnement. Comme il fallait cependant donner une base aux fameux décrets d'expulsion, de prétendues « lois existantes », depuis longtemps condamnées et abrogées par les principes de nos constitutions, ont été remises en vigueur pour la circonstance : il est vrai qu'on a évité de soumettre la question de leur existence à l'appréciation des tribunaux de droit commun !

Faut-il s'étonner, après cela, que nos mœurs, façonnées de longue date au régime de l'arbitraire, pour une foule de manifestations de la pensée humaine, s'accommodent si facilement d'une théorie qui fait dépendre d'une permission du pouvoir, le droit de se livrer en public à des manifestations religieuses ?

Le système des interdictions préventives et de l'autorisation préalable a si longtemps régi, en France, les principaux actes de la vie extérieure que, par une sorte d'atavisme, notre race, jadis si impatiente de tout joug, en est venue à ne plus ressentir que faiblement la nécessité d'une assez grande partie des libertés inscrites en tête de nos constitutions. On dirait qu'à force d'avoir vécu dans les lisières administratives, nous n'osons plus marcher sans leur secours, bien loin de nous en dégager par un effort viril. Les générations nouvelles auront donc à lutter contre une prédisposition héréditaire, qui nous porte à accepter le bon plaisir de l'administration plutôt que la liberté, avec ses risques sans doute, mais aussi avec les garanties résultant de la responsabilité individuelle et d'un sérieux pouvoir de répression confié à une magistrature indépendante.

Quoi qu'il en soit, et en attendant mieux du progrès des mœurs politiques, par quels moyens légaux peut-on actuellement échapper aux entraves apportées mal à propos, mais sous prétexte de police, aux démonstrations publiques qui

Digitized by Google

ont un caractère religieux sans constituer des actes du culte?

Incontestablement il faut prendre pour point d'appui les lois protégeant tel ou tel acte extérieur par une disposition spéciale; mais il faut aussi, suivant nous, et en premier lieu, se réclamer tout de bon et délibérément, chose peut-être trop négligée jusqu'ici, des grands principes de la constitution française proclamant et consacrant ce qu'on appelle les *droits publics*. Ces droits, distincts à la fois des droits civils et des droits politiques, « ne sont autre chose, d'après Rossi, que *la liberté même* garantie dans ses diverses manifestations par la loi fondamentale du pays. » La puissance publique est tenue de respecter, chez toute personne, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, ces droits, que la constitution a entendu protéger contre les empiètements de n'importe quelle autorité, même de l'autorité législative. La loi elle-même, qui a pour mission de réglementer l'usage des droits publics, afin d'en assurer la jouissance égale à tous, ne peut rien contre l'existence de ces droits : elle est radicalement impuissante à les supprimer.

Chaque fois donc qu'un pouvoir de police prétend se servir d'une loi, non pour réglementer, mais pour réduire à néant l'un de nos droits publics, quiconque est ainsi atteint dans une liberté constitutionnellement déclarée inviolable, a le devoir de protester, soit contre l'abus qu'on fait d'une loi, soit au besoin contre une loi *inconstitutionnelle*, au nom d'un droit antérieur et supérieur à celui de l'autorité législative elle-même.

Si, dans l'état actuel de la jurisprudence, une semblable protestation a peu de chance de triompher devant les tribunaux, ce n'est point une raison de laisser croire que tout le monde accepte la théorie, aussi fausse que dangereuse, de l'omnipotence du législateur. On se résigne trop souvent, sous l'influence de considérations purement utilitaires, à ne pas user du moyen de défense tiré de l'inconstitutionnalité de la loi, et on obéit en cela à des motifs qui ne nous paraissent pas concluants.

Digitized by Google

C'est d'abord cette idée que le législateur a qualité pour régler l'exercice des droits publics afin d'empêcher les abus, et que, s'il peut ainsi tracer des limites à ces droits, il serait difficile, dans bien des cas, de démêler ce qui est injuste empiètement de ce qui est réglementation légitime. Eh bien, soit ! qu'on s'abstienne de juger la loi dans les cas douteux ; mais, quand il ne peut y avoir l'ombre d'une hésitation, et quand, par exemple, la loi, au lieu de retenir simplement la liberté dans des bornes raisonnables, la fait disparaître totalement, en dépit des principes constitutionnels, ce qui s'est vu, à une certaine époque, en matière de liberté d'enseignement et de liberté d'association, pourquoi le pouvoir judiciaire s'abstiendrait-il de constater une violation manifeste du droit et prêterait-il main forte à une prescription inconstitutionnelle ?

Est-ce qu'une loi qui va directement contre la constitution, mérite encore le nom de loi et doit être considérée comme obligatoire pour le juge ? Est-ce que le pouvoir constituant peut être tenu en échec par un acte du pouvoir législatif ? Enfin est-ce que le tribunal, mis en présence de deux règles contradictoires, l'une constitutionnelle et partant intangible pour le législateur, l'autre simplement législative, n'est pas dans la nécessité de choisir entre elles, et de faire pencher la balance du côté de la règle supérieure par son origine, c'est-à-dire du côté de la règle de la constitution ? En écartant l'application d'une loi irrégulièrement portée, le juge ne sortira d'une légalité apparente que pour rentrer dans le droit, suivant une formule célèbre, susceptible de se compléter ici par cette addition heureuse : *et sans sortir de la constitution*, puisqu'il s'agit, au contraire, de la faire respecter !

Mais, dira-t-on, si un tribunal pouvait ainsi se refuser à faire application d'une loi, que deviendrait le fameux principe de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire ? On répond suffisamment à l'objection par cette simple remarque qu'il est indispensable que l'autorité constitutionnelle ait le dernier mot, et que si cette autorité estime les tribunaux ordinaires impropres à remplir ce rôle de haut

Digitized by Google

arbitrage, c'est à elle-même, c'est au pouvoir constituant, dans sa souveraineté, à établir une juridiction spéciale. Tant que la France n'aura pas été dotée d'une semblable institution, dont l'exemple est donné par les Etats-Unis (1) on devra se contenter des juges ordinaires, auxquels il appartient logiquement de faire prévaloir les prescriptions de la constitution sur celles d'une simple loi.

Ajoutons que la séparation des pouvoirs est encore respectée, dans notre hypothèse, parce que le juge ne prononcera point l'annulation de l'acte législatif inconstitutionnel et se bornera à le déclarer non applicable dans l'espèce : il écartera la loi afin de faire place à la constitution, qui l'emporte en cas de conflit ; mais il ne fera pas lui-même la loi en prononçant « par voie de disposition générale et réglementaire. » Pourquoi s'effrayer, en France, d'une attribution du pouvoir judiciaire, à laquelle on ne trouve pas d'inconvénients dans les républiques américaines et même dans la monarchie anglaise, en ce qui concerne les constitutions particulières des colonies ? (2)

Ainsi, pour défendre la liberté des manifestations religieuses, la première chose est d'invoquer les « droits de l'homme » et les principes constitutionnels qui garantissent les *droits publics*. Cela devrait suffire, à notre avis, pour avoir raison même d'une loi, lorsqu'elle viole ces droits d'une manière bien caractérisée. Toutefois, avec les idées qui dominent encore, ce résultat désirable ne sera pas obtenu chez nous, à l'encontre d'un texte législatif ; et la protestation demeurera sans résultat immédiatement pratique, nous ne disons pas sans aucun effet, puisque toute idée juste gagne du terrain en s'affirmant avec netteté devant l'opinion.

Mais la résistance au nom des droits publics méconnus

(1) La *Cour suprême* qui est, du reste, une autorité de l'ordre judiciaire.

(2) Si les tribunaux anglais n'ont pas à apprécier la constitutionnalité des lois de la métropole, c'est parce que le Parlement est non seulement pouvoir législatif mais pouvoir constituant. (V. ESMEIN : *El. de droit constitutionnel*, p. 418).

Digitized by Google

sera couronnée de succès, quand, au lieu d'une loi formelle et disposant d'une manière spéciale, on aura devant soi un décret ou un arrêté porté en vertu d'une loi attributive d'un certain pouvoir général de police, comme la loi municipale. En effet, pour être obligatoires comme « *légalement* faits », suivant les termes de l'article 471 du Code pénal, ces règlements ont besoin d'être conformes aux principes constitutionnels que la loi organique est toujours censée avoir voulu respecter.

Notons enfin que, même en présence d'une loi règlementant l'exercice d'un droit public et lui imposant, à tort ou à raison, certaines limitations, celles-ci doivent être interprétées dans le sens le plus étroit, puisque la liberté garantie constitutionnellement est la règle.

Ainsi, la liberté *d'aller et de venir* figurant au nombre de nos droits publics, les manifestations religieuses qui se produisent sous la forme d'un rassemblement de personnes dans la rue, mais n'occasionnent aucun désordre ni aucun trouble de la circulation, ne sauraient rentrer dans l'exception apportée à cette liberté par la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements, parce que tout rassemblement ne constitue pas l'attroupement prohibé comme criminel ou délictueux. La Cour de cassation a décidé fort justement, le 12 février 1897, qu'une manifestation organisée sur la voie publique, « à titre de protestation religieuse en faveur du rétablissement des processions », n'avait en elle-même rien qui fût de nature à troubler la tranquillité publique ; et que le fait d'inviter les catholiques, par avis inséré dans un journal et par lettres individuelles, à prendre part à cette manifestation, ne pouvait pas être légalement qualifié de complicité et de provocation directe à un attroupement, au sens de la loi de 1848.

Ce n'est pas simplement le principe de la *liberté d'aller et de venir* qui protège les manifestations religieuses, comme toutes les autres manifestations honnêtes et pacifiques, sur la voie publique, c'est le principe plus général qu'on a appelé de la *libre activité* de l'homme, sous toutes les formes non prohibées par les lois qui en réglementent

Digitized by Google

l'exercice. Sont libres, par conséquent, en principe, les manifestations par la parole, même par chants et par cris, sauf exception formelle; les manifestations par affiches et par distribution d'imprimés; les manifestations par exhibition de bannières, de drapeaux ou d'autres signes ou emblèmes. C'est seulement par exception, et en se fondant sur la nécessité de protéger la liberté de tous contre les excès de la liberté individuelle, que le législateur a prohibé, par exemple, les « cris ou chants séditieux », les « bruits ou tapages *injurieux* ou *nocturnes*, troublant la tranquillité des habitants », ou assujetti un genre particulier de manifestation à certaines règles particulières, comme en matière de « réunions publiques ».

Concluons de là que les arrêtés municipaux peuvent bien réglementer raisonnablement les manifestations extérieures, dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, mais qu'ils ne peuvent, sans tomber dans l'illégalité, supprimer systématiquement et absolument tout un genre de manifestations, reconnu libre par la loi en vertu d'un principe fondamental de notre constitution. Nous condamnerions donc comme excédant les pouvoirs municipaux, le règlement de police qui interdirait, sur la totalité des voies publiques de la commune, à toute époque et à toute heure du jour, soit les chants, soit l'exécution par des instruments de toute espèce de morceaux de musique : la tranquillité des habitants, en effet, ne demande pas des prohibitions si générales, et la libre activité de l'homme, même en matière musicale, n'a pas été livrée tout à fait à la discrétion des maires.

Même observation sur les arrêtés prohibant le port de tout signe de ralliement ou même de tout drapeau autre que les couleurs nationales et celles des puissances étrangères. Si l'autorité a le droit et le devoir de proscrire, pour sauvegarder la tranquillité publique, un signe provocateur de la guerre civile, comme le drapeau rouge, elle doit, en l'absence de tout danger, respecter la liberté de manifester pacifiquement, sous forme de signes ou d'emblèmes, liberté qui fait partie, elle aussi, de nos droits publics. La

Digitized by Google

Cour de cassation n'a pas hésité à appliquer ce principe à propos de la liberté religieuse, en considérant comme illégale l'interdiction générale des emblèmes du culte sur la voie publique (Décret du 3 mars 1894). Mais il faudrait aller plus loin et reconnaître l'illégalité des règlements prohibant, sans motif tiré des circonstances et d'une nécessité particulière, le port des signes ou emblèmes d'une autre nature.

Pourquoi enlever à des citoyens inoffensifs la faculté de déployer dans les rues une bannière ou tout autre signe manifestant leurs pensées? La loi du 23 juillet 1881, sur la liberté de la presse, a supprimé le délit de « port public de tous les signes extérieurs de ralliement non autorisés par la loi ou par des règlements de police », et nous a ramenés sur ce point à la liberté naturelle. Qu'un maire interdise spéclalement tel emblème, à un moment donné, comme pouvant exciter des troubles, rien de mieux. Mais de quel droit défendrait-on aux catholiques d'inscrire sur un drapeau français des devises patriotiques et religieuses, ou d'y placer un emblème sacré? A-t-on jamais critiqué l'inscription sur ce même drapeau du nom d'une ville, d'une société de secours mutuels, d'un groupe quelconque de citoyens voulant associer à leurs intérêts collectifs, à leurs travaux, à leurs plaisirs, la pensée de la patrie commune? Est-ce que les couleurs nationales n'appartiennent pas à tous les Français, et n'ont-ils pas tous un droit égal à s'en servir, à la seule condition de ne point les souiller ou les compromettre?

Nul ne s'est indigné, sans doute, de voir l' « Union vélocipédique française » prendre pour écusson les trois couleurs nationales en y joignant les initiales distinctives de cette société. Comment oserait-on blâmer des hommes qu'unissent et un même amour pour la France et une même foi religieuse, de prendre pour symbole de l'un et de l'autre, les trois couleurs nationales rehaussées de l'image du Sacré-Cœur?

Il est un autre principe constitutionnel qui doit servir à protéger les manifestations religieuses contre l'arbitraire

Digitized by Google

municipal, c'est celui de *l'égalité de tous les Français devant la loi.* On ne saurait se montrer trop jaloux de l'observation scrupuleuse de cette règle, dans les cas où on est appelé à se défendre contre des mesures vexatoires.

L'autorité locale est armée par notre législation, en vue du maintien de l'ordre dans chaque commune, et sous le nom d'attributions de police, de pouvoirs très étendus par la variété des hypothèses dans lesquelles ils peuvent trouver à s'exercer. De ces pouvoirs nécessaires il est malheureusement très facile d'abuser, non seulement en les employant à contre temps et dans des matières qui échappent à la compétence municipale, mais encore en en faisant usage d'une manière partiale, seulement au désavantage ou au profit de certaines personnes. Dans ce dernier cas, bien qu'il n'y ait pas *excès de pouvoir* au point de vue des attributions en elles-mêmes, il y a abus d'autorité néanmoins, mais sous la forme de *détournement de pouvoir*, l'auteur de la mesure de police s'étant servi de son pouvoir *dans un but autre que celui en vue duquel il lui avait été confié.*

Le Conseil d'Etat, a pour mission de faire justice de ces abus, tout comme des excès de pouvoir proprement dits. L'arrêté dans lequel il est fait acception de personne ; qui ne vise un acte déterminé que pour atteindre une catégorie de citoyens, à raison de leurs croyances ou de leurs opinions politiques ; qui a deux poids et deux mesures enfin, selon les gens, dans des conjonctures identiques, n'est pas moins illégal que celui qui excède franchement les attributions de police : il a seulement en plus l'odieux des procédés obliques.

Il est essentiel toutefois, quand on défère au Conseil d'Etat un arrêté entaché de détournement de pouvoir, que la preuve de l'abus résulte des pièces du dossier. On pourra faire tomber ainsi les mesures prises en apparence pour le maintien de la tranquillité publique, mais destinées réellement à établir l'inégalité entre deux catégories de citoyens, à satisfaire une antipathie, à assouvir une vengeance.

Digitized by Google

L'interdiction de certaines manifestations expressément limitée à celles qui ont un caractère *religieux*, ne porte-t-elle pas dans son seul énoncé, la marque de la partialité du pouvoir qui l'édicte, et la preuve que le but réellement poursuivi n'est point celui en vue duquel les attributions de police ont été confiées à l'autorité municipale ? L'inégalité de traitement entre les manifestations religieuses et les autres manifestations est devenue, presque partout, flagrante et scandaleuse.

Dans des villes où le public est habitué aux exhibitions de toute sorte, et difficilement s'émeut ou s'étonne des plus excentriques démonstrations ; parmi ces populations qui semblent, en fait de manifestations extérieures, avoir accepté, par trop d'indifférence peut-être, la maxime de certains économistes : *laissez faire* et *laissez passer*, tout est permis aujourd'hui, excepté de rendre ouvertement hommage à Dieu.

Avec l'adhésion formelle des autorités ou leur tacite tolérance, les rues restent ouvertes librement pour les fantaisistes monômes d'étudiants, les évolutions bruyantes de conscrits, les défilés de corporations ouvrières, de sociétés, de délégations variées, de porteurs de couronnes patriotiques, de processions socialistes escortant quelquefois le drapeau rouge, ou se rendant en pèlerinage auprès d'un tombeau ou d'une statue. L'usage de la voie publique n'est refusé ni aux allées et venues des associations musicales de diverse nature : harmonies, orphéons et fanfares, des sociétés de tir et de gymnastique, des clubs de touristes et de cyclistes, ni aux promenades du bœuf gras et des chars traînant son cortège olympique, ni aux parades tapageuses des saltimbanques et des modernes vendeurs d'orviétan, ni aux tournées des entrepreneurs de spectacles, du personnel des cirques ambulants et des quadrilles exotiques de toréadors. La rue appartient sans difficulté aux tumultueuses retraites aux flambeaux, aux fêtes foraines débordantes et encombrantes, aux pérégrinations collectives et symétriques des hommes affiches, aux départs simultanés de nuées de concurrents dans tous les genres de sport.

Digitized by Google

Eh bien ! après s'être montrés si condescendants pour ceux qui manifestent ainsi en dehors de toute pensée religieuse, les dépositaires du pouvoir de police font tout à coup de ce pouvoir un usage aussi rigoureux qu'injuste, contre ceux qui manifestent, sans agitation, sans provocation et sans désordre, pour donner essor aux sentiments les plus nobles de la nature humaine, et qui sauvegardent le plus efficacement l'honnêteté des mœurs privées et publiques, l'institution sacrée de la famille et le culte de la patrie !

Cette situation d'inégalité faite systématiquement aux catholiques, dans un trop grand nombre de communes de France, est à la fois injurieuse pour eux et souverainement illégale ; elle est donc intolérable.

Qu'on nous permette d'ajouter qu'il est au pouvoir de ceux qui en souffrent, de la faire cesser en grande partie, et cela par une revendication plus énergique et plus constante de chacun de nos droits publics. On n'empêchera pas, sans doute, tout abus des attributions de police, puisqu'il est souvent facile d'alléguer de fausses nécessités locales que l'autorité supérieure ne peut pas contrôler, mais on obtiendra du moins qu'une même règle s'impose à tout le monde, ce qui obligera bientôt à la rendre plus équitable.

Le droit commun suffit aux catholiques. Ils n'ont besoin que d'une pratique plus sincère des principes de liberté et d'égalité garantis par nos constitutions. Que ceux qu'on persécute au nom de lois faussées ou inégalement appliquées, en réclament le bénéfice intégral, par des débats judiciaires réitérés persévéramment et aussi longtemps qu'il le faudra pour éclairer l'opinion : les catholiques seront respectés quand, sans séparer jamais l'action de la parole, ils voudront bien dire en toute occasion : « Et nous aussi nous sommes citoyens ! »

André Gairal.

Digitized by Google

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LA QUESTION DES

ÉCOLES AU MANITOBA [1]

(CORRESPONDANCE DU CANADA)

Un délégué apostolique est arrivé récemment au Canada. Voici ce que la nouvelle de cet événement donnait à l'un des principaux organes (2) de la presse des Etats-Unis l'occasion de publier, le 18 mars dernier :

« Certaines dissensions internes parmi les catholiques des Etats-Unis étant devenues sérieuses, le Pape envoya un délégué pour rétablir l'ordre et la paix. La mission de M. Satolli a réussi ; l'Eglise a immensément gagné par son entremise.

« Une expérience semblable va se renouveler au Canada. L'Eglise de ce pays traverse une vraie crise. Il n'était que temps que le Saint-Père intervînt.

« La hiérarchie, celle en particulier du Canada français, a pris l'habitude d'exercer sur les citoyens du Dominion des pouvoirs contre le simple essai desquels il y aurait aux Etats-Unis résistance ouverte. Nous n'imaginons guère

(1) Voir l'*Université catholique* des 15 avril et 15 septembre 1896.
(2) *The Independent*, journal hebdomadaire publié à New-York.

Digitized by Google

les évêques de la province de New-York publiant un mandement, concernant les élections de l'automne dernier, pareil à celui que lancèrent les évêques de la province de Québec lors des dernières élections générales au Canada. Nous comprenons un évêque catholique frappant d'interdit un journal : cela s'est vu; nous n'imaginons pas une suppression à coups de décrets. Au Canada, il a été déclaré en chaire, dans la presse, aux urnes, que soutenir la politique du parti libéral à l'égard du Manitoba était pécher contre l'Eglise.

« On sait qu'en dépit des menaces contenues dans les mandements contre quiconque ne voterait pas pour le parti conservateur, les libéraux remportèrent la victoire, le 23 juin, non seulement dans l'Ontario (province à majorité protestante), mais même dans la catholique province de Québec.

« Et maintenant, grâce aux efforts du nouveau premier ministre, un catholique chef du parti libéral, M. Laurier, un arrangement a été paisiblement consenti par le gouverneur du Manitoba, en vertu duquel la cause catholique obtient certaines concessions.

« Il est important de remarquer en outre que l'éminent avocat (1) des catholiques devant le Conseil privé d'Angleterre a établi lui-même que le jugement de ce tribunal suprême de l'empire britannique n'a réellement pas la portée dont parlent les évêques canadiens. C'est une simple reconnaissance officielle du droit qu'avaient les plaignants de recourir au conseil du gouverneur général du Canada. En conséquence, le fameux *Remedial Bill* du gouvernement précédent allait beaucoup plus loin que le Conseil privé ne le jugeait nécessaire.

« Cette déclaration a eu pour effet principal de convaincre une autorité catholique de la valeur du *Tablet* de Londres que la question manitobaine avait été exagérée; depuis lors, ce journal recommande aux catholiques d'aider M. Laurier à en venir à un arrangement juste et honnête.

(1) M. Blake, auteur d'une lettre importante dont je parlerai bientôt, publiée par le *Tablet* du 6 février dernier.

Digitized by Google

« Mais les évêques canadiens sont déterminés à ne pas revenir en arrière. Ils ont exigé la cessation de plusieurs journaux français assez hardis pour soutenir les démarches du gouvernement libéral et pour dire que l'Eglise n'a point le droit de régenter la politique. Le bruit court que l'archevêque Langevin a déclaré, lors d'élections récentes à Saint-Boniface, que les catholiques ayant voté pour le candidat libéral ne pourront être, sans une absolution particulière — qu'il se réserve de donner — ensevelis en terre sainte. D'autre part, l'archevêque Bégin, coadjuteur du cardinal Taschereau, avant son départ précipité pour Rome le 2 mars, a publié une lettre circulaire par laquelle il presse les fidèles de voter seulement, au mois de mai prochain (1), pour des candidats ayant à cœur les vrais intérêts nationaux, religieux et moraux de la province et du pays tout entier ; en cas d'hésitation, que l'avis des pasteurs soit demandé.

« C'est au moment où toutes ces témérités se commettaient que le Pape a jugé bon d'intervenir. A la première annonce de la très grande probabilité de cet acte pontifical, la hiérarchie canadienne a pris peur, et Mgr Bégin est aussitôt parti pour Rome. Mais la nomination du délégué était faite quand il y est arrivé.

« Le représentant du Pape chargé de pacifier le Canada est un jeune Espagnol dont les antécédents sont pleins de promesses et qui surtout est un ami intime du cardinal Vaughan d'Angleterre. Sa mission ne manquera pas de difficultés. Mais si le Pape le soutient avec autant d'énergie qu'il en a montré en faveur de Mgr Satolli, Mgr Merry del Val peut parvenir à sauver l'Eglise du Canada d'une position très fâcheuse. Assurément, il n'est pas tolérable que des évêques empêchent des citoyens libres dans un pays libre d'exercer leurs droits politiques d'après les vues de leur propre conscience. »

A cet article et à d'autres semblables publiés aux Etats-Unis, un journal catholique de Boston s'est occupé de répondre de la façon suivante :

(1) Date des nouvelles élections provinciales de Québec.

Digitized by Google

« Nos confrères contemporains non catholiques sont tous positivement assurés que Mgr del Val, à son arrivée en Canada, va peser sur les évêques et anéantir toutes leurs espérances. Il est clair que le délégué du Saint-Siège n'en fera rien. Si nos voisins protestants avaient seulement remarqué ce que Mgr del Val a dit lui-même de sa mission juste avant de quitter l'Angleterre, il est à croire qu'ils seraient moins hardis dans leurs suppositions. Voici un renseignement, emprunté au *Casket* d'Antigonish, que nous recommandons à l'*Independent*, au *Congregationalist*, au *Watchman*, etc.

« Tout catholique, quelque mauvaise que soit sa cause, a le droit de la signaler, si tel est son désir, à l'attention du Saint-Père; tout comme n'importe quel citoyen peut en appeler à la *Supreme Court* de notre grande république. Le gouvernement Laurier a informé Rome qu'il est impossible de rétablir les écoles catholiques du Manitoba et que la constitution canadienne ne donne aucun recours contre le gouvernement de cette province. Le Saint-Siège, désirant connaître la vérité de cette information, envoie sur place un délégué. Mgr Merry del Val ne déterminera aucune mesure, laissant ce soin à la Congrégation de la Propagande, qui elle-même n'agira pas sans le Pape. A quelle décision tout cela aboutira-t-il? Il n'est pas très difficile de le prévoir. Les catholiques du gouvernement Laurier vont avoir un peu de répit avant de subir les conséquences d'une violation de serments, et c'est tout. *The catholics in the Government have gained a respite from the consequences of broken pledges, that is all.* »

De son côté, *la Vérité* de Québec du 27 mars écrit ceci :

« Les libéraux sont sous une très fausse impression, croyons-nous, par rapport à la mission du délégué apostolique, Mgr Merry del Val, qu'on dit en route pour le Canada.

« Il paraît avéré que ce délégué nous vient par le canal de la secrétairerie d'Etat pontificale; qu'il ne relève pas du tout de la S. Congrégation de la Propagande. C'est-à-dire qu'il est chargé d'une mission purement diplomatique, et

Digitized by Google

nullement doctrinale ou disciplinaire. En d'autres termes, nous croyons qu'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le délégué vient au Canada pour traiter, avec le gouvernement fédéral, du rétablissement des écoles catholiques au Manitoba, et nullement pour juger, soit la doctrine des évêques, soit leur conduite, soit leurs actes disciplinaires.

« Dès lors, les chefs libéraux cherchent à fourvoyer l'opinion publique en parlant des *appels* qu'ils vont adresser au délégué, des *plaintes* qu'ils vont porter devant lui contre les évêques et les curés. Nous sommes persuadé que Mgr Merry del Val ne vient pas ici pour s'occuper de semblables affaires, qui devront, comme toujours, passer par le canal de la S. Congrégation de la Propagande; mais uniquement pour voir si les écoles catholiques au Manitoba ne peuvent pas être rétablies diplomatiquement. »

Réservant à plus tard l'étude du caractère et des résultats de la mission du délégué apostolique, je veux me contenter ici de reprendre, où je le laissai l'an dernier, le récit des événements principaux capables de bien marquer les phases successives d'une affaire si intéressante.

L'article de l'*Independent* qu'on vient de lire a au moins cela de bon d'apprendre à qui pourrait encore l'ignorer le résultat des élections générales du 23 juin 1896. Le parti libéral conquit le pouvoir; les conservateurs durent se résigner.

Ces derniers eurent grand'peine à s'expliquer leur défaite, et surtout une pareille défaite. Cherchant des causes, ils en trouvèrent, entre autres celle-ci : les évêques dans leurs mandements, les curés dans leurs paroisses respectives n'avaient pas parlé assez nettement. Vu l'extrême gravité de la situation, ils auraient dû ne pas hésiter à *désigner* les candidats pour lesquels il ne fallait pas voter.

Je n'exagère rien : ce propos a été tenu par beaucoup de conservateurs. Le lendemain même des élections, j'ai entendu de mes propres oreilles un des ministres du gouvernement battu parler ainsi.

D'autre part, les libéraux chantaient victoire. Pour eux, ils s'étaient sentis assez directement visés par les avertisse-

Digitized by Google

ments des pasteurs aux fidèles pour fêter leur triomphe d'une tout autre manière. Plusieurs — je voudrais pouvoir dire un petit nombre — célébrèrent les *funérailles* du cléricalisme (ce mot n'est pas inconnu du Canada français) dans la province de Québec. « Ah ! quel bon soufflet !... Et comme il a été bien appliqué celui-là !... Pour le coup, ils ne s'en relèveront pas, les curés !... » etc..., etc... Je cite, à peu près textuellement, — évitant toutefois les mots par trop *salés* ou prétendus tels, — ce que je puis dire encore que j'ai moi-même entendu.

Le moment parut bon à un voltairien quelconque, vraisemblablement de Montréal, pour publier en hâte un pamphlet aussi venimeux que mal écrit, dont le but avoué était d'achever le *monstre*. Ce *monstre*, c'était ce que l'*Independent* appelle « la hiérarchie canadienne », dont il était fort heureux que les paroles eussent été si crânement foulées aux pieds par la province catholique de la confédération.

Toutefois, ce serait mal juger le parti libéral et son chef que de s'en tenir à ces données ou les rendre responsables — directement du moins — de semblables écarts. Il faut même leur savoir gré d'avoir fait de réels efforts pour empêcher ces abus. L'une de ces tentatives mérite d'être signalée, bien qu'elle ait piteusement échoué, la brochure qu'elle inspira ayant été condamnée, peu de temps après son apparition, par le tribunal de l'Index. « Le clergé canadien, sa mission, son œuvre », fut une sorte de « manifeste libéral » (1) dans lequel des injures assez grossières se trouvent mêlées à quelques vérités, présentées elles-mêmes avec une solennité hautaine donnant l'impression d'un laïque juge de la foi. La réponse à cette œuvre de parti contient elle-même certaines exagérations dont le détail n'aurait rien d'intéressant.

Laissons donc tous ces extrémistes. Contentons-nous de consulter les articles vraiment instructifs de cette autorité

(1) Titre même de la réfutation qui parut au mois d'octobre sous la signature de P. Bernard, un pseudonyme.

Digitized by Google

catholique si vantée par l'*Independent*, le *Tablet* de Londres, un journal hebdomadaire excellent en effet, et dont j'ai sous les yeux tous les numéros parlant du Canada pendant la période dont je retrace ici l'histoire. Mon seul embarras va être de faire un choix judicieux parmi des documents que, de plus, j'aurai le regret d'avoir souvent à abréger.

De l'article du 27 juin annonçant le résultat des élections, je ne citerai que ce qui suit, tout le reste étant déjà connu : « Les amis de M. Laurier déclarent qu'il sera capable de faire beaucoup plus pour la minorité catholique manitobaine par des moyens de conciliation, *conciliatory methods*, que l'on n'eût pu attendre du gouvernement précédent. Sans nul doute, nous entretiendrons l'espoir que M. Laurier favorisera ses coreligionnaires opprimés, dont il vient de vaincre les ennemis avoués. En attendant, le principal organe du parti libéral, *The Toronto Globe*, nous renseigne suffisamment sur la façon dont les provinces protestantes envisagent le triomphe de M. Laurier : « Partout les libé-
« raux sont fiers de leurs frères de Québec. En face de
« l'attitude d'hostilité des pouvoirs ecclésiastiques, toutes
« les parties de la province ont agi avec un noble courage.
« Belle et grande victoire pour la liberté civile, heureux
« gage d'intime union entre toutes les provinces cana-
« diennes sans exception. »

Le 26 juillet, le nouveau premier ministre, étant l'objet d'une réception enthousiaste dans une petite localité des environs de Québec, fit un long discours en réponse à un compliment très flatteur qu'on venait de lui adresser. On lui avait parlé de la question des écoles. Il en parla lui-même de la façon suivante :

« Vous me parlez enfin, dans votre adresse (1), de la question des écoles. Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur ce sujet-là. Cette question passionne l'opi-

(1) Expression couramment employée au Canada pour signifier *compliment ;* c'est là un des nombreux cas prouvant l'influence de l'anglais sur le français de ce pays.

Digitized by Google

nion publique depuis six ans. Pendant cette période de temps, les conservateurs n'ont rien fait. Il n'y a pas encore quinze jours que je suis au pouvoir, cependant la presse bleue nous crie : « Mais réglez donc la question des écoles. » Mais que ces criards se calment. Je demande à peine six mois pour régler cette question, et eux ont pris six ans pour ne rien faire.

« Si je ne me trompe pas, la question sera réglée avant six mois et elle sera réglée sans froisser les préjugés de personne, et rendra justice à qui justice est due. (*Applaudissements.*)

« Ce n'est pas en faisant violence aux passions que nous réglerons cette question. J'ai déclaré dans la province de Québec et dans la province d'Ontario que le seul moyen de régler cette question serait le moyen de conciliation. Je crois que l'avenir montrera que j'avais raison.

« Je suis en présence de la responsabilité de ma parole. Il faut que je tienne la parole que j'ai donnée à l'électorat le 23 juin dernier. Le temps est arrivé de le faire. J'en accepte la responsabilité entièrement, et j'espère qu'avant six mois j'aurai le plaisir de dire : « La parole que je vous « ai donnée, je l'ai tenue, et voilà le règlement de cette « question. » (*Longs applaudissements.*) (1)

Ces paroles étaient certainement de nature à faire réfléchir et même, dans une certaine mesure, à rassurer les esprits non prévenus.

Restait pourtant à voir à quelle sorte d'actes elles allaient aboutir.

« Nous croyons savoir, disait, le 18 août, une feuille pour le moins officieuse, que M. Laurier rencontre, dans la tâche qu'il poursuit, des hommes de bonne volonté disposés à faire même des sacrifices pour ramener la concorde parmi les différentes races du Canada. »

Et, le 12 septembre, le *Tablet* enregistrait une dépêche reçue par le *Times* de Londres, mentionnant l'activité des

(1) Citation empruntée au journal *le Soir*, de Montréal, un des organes récents du parti libéral.

Digitized by Google

négociations ayant lieu à cette époque-là même entre le gouvernement fédéral et le Manitoba, en vue d'arriver à une entente sur la question des écoles.

Les bases de cette entente ne furent toutefois publiées que deux longs mois plus tard. En voici le résumé très exact, d'après le *Tablet* du 21 novembre :

« L'enseignement religieux pourra être donné aux enfants chaque jour pendant une demi-heure (de 3 h. 1/2 à 4 heures du soir), par n'importe quel ministre du culte ou autre personne autorisée par lui. Cela à la condition que ou bien la majorité des membres de la commission administrative de l'école en décide ainsi, ou bien que cet enseignement soit demandé par les parents : de *dix* des enfants fréquentant l'école, s'il s'agit d'un district rural ; de *vingt-cinq*, s'il s'agit d'une ville, d'un bourg ou d'un village *(city, town or village :* trois mots dont la signification respective est fixée d'après le nombre des habitants, et quelques autres circonstances).

« Au cas où, soit les membres de la commission, soit les parents le jugeraient à propos, cet enseignement religieux pourrait être réduit et réservé à certains jours de chaque semaine.

« La clause concernant l'emploi officiel des instituteurs ne fait aucune différence entre catholiques ou non-catholiques, en sorte que, dans les écoles de villes ou de bourgs ayant quarante enfants et celles de villages ou districts ruraux en ayant vingt-cinq, peut être donné l'enseignement que désirent les parents ou tuteurs.

« Là où l'on ne dispose que d'une salle de classe, catholiques et protestants se partageront les jours de chaque semaine pour l'instruction religieuse de leurs enfants.

« Au cours des classes ordinaires, les élèves seront tous réunis ensemble sans aucune distinction de religion.

« Aucun enfant ne sera admis à la classe d'instruction religieuse si ses parents n'en ont pas exprimé le désir.

« Partout enfin où il se trouvera *dix* enfants de langue française ou de toute autre langue que l'anglais, l'enseignement leur sera donné en leur langage natal et en anglais, d'après le *bilingual System*. »

Digitized by Google

Telle est la teneur du document couramment appelé, depuis sa publication, le règlement *Laurier-Greenway*.

Il paraît que ses auteurs se sont inspirés d'une loi anglaise sur les écoles à laquelle on donne le nom de *Birmingham System*. En Belgique aussi, dit-on, des règlements analogues sont usités.

Si la brièveté suffisait pour recommander ce nouveau projet de loi intitulé officiellement : *Amendement à la loi manitobaine de 1896 sur les écoles publiques*, on ne saurait épargner les éloges à celui ou ceux qui l'ont composé. En *douze* articles, la plupart très courts et très clairs, se trouve traitée une question pour la solution de laquelle le défunt *Remedial Bill*, on peut s'en souvenir, contenait *cent douze articles*.

Mais tandis que ce dernier acte avait reçu toutes les approbations que l'on sait, les catholiques, je veux dire leurs chefs autorisés, déclarent qu'ils ne peuvent accepter le *pseudo-règlement*.

Le *Tablet* a traduit et cité en entier, le 26 décembre, la protestation solennelle de Mgr Langevin, telle qu'elle est contenue dans un sermon donné le 22 novembre par le vaillant archevêque, à la cathédrale de Saint-Boniface. Voici le passage principal, d'après *la Vérité* de Québec du 5 décembre :

« Le résumé des huit articles du règlement concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres ; l'art. 8 est bien formel : « Il n'y a aucune classification des élèves par dénomination religieuse durant les heures d'enseignement scolaire. » Donc il faudra que dans les centres mixtes comme Winnipeg et ailleurs les enfants soient réunis dans les mêmes écoles publiques, et il ne sera pas permis de parler de Dieu durant les heures d'enseignement profane, mais seulement à 3 heures 1/2, et encore faudra-t-il la requête formelle des parents ou gardiens des enfants.

« Laissez-moi vous dire de suite, M. B. C. F., que les écoles communes et neutres ont été condamnées par

Digitized by Google

l'Eglise. Nous avons les encycliques des Pontifes romains et particulièrement celle adressée à la France par le pape Léon XIII, *Nobilissima Gallorum Gens*, et l'instruction de la Sacrée Congrégation de la Propagande aux évêques du Canada, le 14 mars 1895. Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité.

« Qu'entendons-nous par enseignement religieux ?

« Est-ce l'enseignement du catéchisme ? Oui, et plus que cela. L'esprit de l'enfant doit être pénétré de la sève chrétienne. Pour cela, le catéchisme ne suffit pas. Si, pendant la plus grande partie de la journée, l'enfant n'entend parler que de choses profanes, pensez-vous que la pauvre demi-heure suffira à contrebalancer l'action désastreuse de l'absence de leçons morales ? Nos frères séparés d'Angleterre croient à l'enseignement religieux durant la classe et pour éviter le divorce entre l'enseignement religieux et l'enseignement profane, les anglicans, les presbytériens ont établi des écoles volontaires, tout comme les catholiques. Des milliers d'écoles, en France, aux Etats-Unis, sont établies pour sauvegarder le même principe, et nous, qui avons droit à des écoles catholiques de par la Constitution, nous accepterions des écoles communes et neutres ?

« La conscience catholique le défend. Au reste, le détail du prétendu règlement trahit la préoccupation de ses auteurs. Il y a des restrictions minutieuses, mesquines, odieuses, apportées sous le prétexte perfide de respecter la liberté des parents ; mais, au fond, on veut réduire pratiquement à rien cet hommage dérisoire rendu à l'enseignement religieux. Jugez-en vous-mêmes. »

Suivent alors des remarques dont la gravité ne peut manquer d'alarmer de plus en plus tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du catholicisme dans cette jeune nation canadienne. Mais je dois me hâter.

Il serait inutile de dire que tous les évêques catholiques de toute la Confédération s'unirent à l'énergique protestation de Mgr Langevin, si des prétentions contraires n'avaient été émises. Un journal d'Irlande se fit l'écho de certains

Digitized by Google

bruits, auxquels on cherchait à donner consistance, touchant les opinions de l'archevêque de Toronto. Mgr Walsh opposa aussitôt le démenti le plus formel, publié par le *Tablet* du 2 janvier : « L'archevêque de Toronto est en parfait accord avec tous les autres évêques du Canada sur la question des écoles du Manitoba. »

Mais d'autres rumeurs plus fondées et, hâtons-nous de dire, beaucoup moins inquiétantes se répandaient peu à peu vers cette même date. On disait — et les faits ont depuis justifié les dires — qu'un certain nombre de députés, tous les catholiques du parti libéral, M. Laurier lui-même en tête, étaient en instance auprès de Rome pour obtenir un délégué apostolique.

En attendant que cette faveur fût accordée, le premier ministre continuait d'expliquer ses vues, c'est-à-dire de justifier ses positions. Profitant d'un banquet qui lui fut offert à Montréal, le 30 décembre, il prononça un long discours, à peu près entièrement consacré à la question des écoles, et dont la publication par le *Tablet* du 16 janvier donna lieu dans ce journal à une polémique intéressante. « Un catholique canadien », ami du parti libéral, et « un prêtre de Londres » fort zélé pour les droits du catholicisme ont ainsi échangé, pendant plusieurs semaines, des vues contradictoires, dans le détail desquelles il m'est impossible d'entrer ici. Mais j'ai cru bon de signaler ce fait pour donner une idée de la manière dont le principal journal catholique de Londres cultive la sincérité et aime la vérité.

Ce qui ne veut pas dire, comme le donnait à entendre l'article de l'*Independent* cité au début de la présente étude, que le *Tablet* en est venu à défendre purement et simplement le règlement Laurier-Greenway.

Ainsi le 23 janvier, à propos de la première lettre du « Catholique canadien », étaient faites les importantes remarques qui suivent :

« Nous publions aujourd'hui une appréciation favorable de l'arrangement proposé par M. Laurier aux catholiques du Manitoba. Nous admettons en partie ce que dit notre

Digitized by Google

correspondant, *id est* nous reconnaissons la difficulté de procurer des écoles séparées à une population moindre que celle de Bristol, répandue pourtant sur un territoire plus grand que celui de l'Angleterre et le pays de Galles (1). C'est là une considération qui a sa valeur pour les districts ruraux, aussi longtemps du moins que les conditions d'infériorité numérique existeront. Mais pour ce qui concerne les villes, l'arrangement nous paraît devoir être condamné.

« Soit, par exemple, le cas d'une école de Londres contenant 200 enfants. L'assurance qu'il y aurait toujours un catholique parmi les maîtres ferait-elle de cette école une école catholique? M. Laurier a beau faire : son plan introduit le système des « écoles mixtes » si souvent condamnées par le Saint-Siège.

« Cependant, il nous semble qu'avec la bonne volonté témoignée par ce gouvernement nouveau, il y aurait un moyen de sortir de la difficulté. M. Laurier a réussi à persuader les autorités manitobaines qu'un maître catholique doit être accordé pour 40 enfants dans les villes et pour 25 dans les districts ruraux. Pourquoi ne pas permettre qu'au moins dans les villes ce maître ait son école séparée? Les maisons d'école catholiques existent déjà et n'attendent que d'être employées comme telles. Pourquoi, au lieu d'opérer à certains intervalles une séparation des enfants pour leur instruction religieuse, ne pas laisser leurs maîtres respectifs les assembler journellement dans des maisons à ce destinées? Avec des maîtres catholiques et des livres de classe approuvés par les évêques, le système serait aussi satisfaisant que simple. Nous sommes sûrs que le gros de la population catholique — Winnipeg et Saint-Boniface — n'y trouverait rien à redire. On n'aurait ensuite qu'à faire les réserves nécessaires en vue de l'avenir pour ce qui concerne les districts ruraux. »

Toutefois, quinze jours plus tard, le 6 février, le *Tablet* crut devoir se montrer plus conciliant encore, mais tou-

(1) La population totale du Manitoba est évaluée à 200.000 habitants; les catholiques y sont au nombre d'environ 25.000.

Digitized by Google

jours sans abandonner ses griefs fondamentaux contre « le règlement Laurier-Greenway » tel qu'il est actuellement formulé. Je cite toujours, n'ayant pas ici d'autre prétention que de fournir des documents ou de mettre au moins sur la voie de ceux qu'il importe le plus de connaître dans toute cette affaire.

Donc, le 6 février, le *Tablet* avait ceci en tête de ses Notes :

« Nous publions aujourd'hui un document tout ensemble attristant et intéressant pour les catholiques canadiens, non moins que pour leurs frères du monde entier. Nos lecteurs savent que l'on dit, dans certains quartiers, que sûrement l'attitude de plusieurs des leaders catholiques à l'égard de M. Laurier eût été moins irréconciliable, sans leur impression que le récent jugement du Conseil Privé d'Angleterre les autorise à recouvrer leurs écoles séparées d'avant 1890 dans leur intégrité (1). En conséquence de ce

(1) Ceux, en effet, qui ont entretenu cette idée — et il paraît que la *Semaine religieuse* de Montréal l'a exprimée au moins une fois — ont exagéré la portée de la décision du Conseil Privé. Mais il y a lieu d'éviter aussi à ce sujet une autre exagération, signalée par la *Vérité* de Québec au lendemain du banquet déjà mentionné, et où M. Laurier toucha lui-même ce point :

« La pensée du Conseil Privé est très claire. Ce tribunal reconnaît formellement que le grief dont se plaignent les catholiques manitobains, le grief qu'il s'agit de faire disparaître par une législation complémentaire, est l'abolition des écoles *séparées* subventionnées par l'Etat. Pour faire disparaître ce grief, selon le désir du Conseil Privé, il faut donc redonner aux catholiques manitobains la *substance*, au moins, de ce qu'ils avaient avant la législation de 1890.

« Ce haut tribunal a poussé la *conciliation* aussi loin que possible; il n'oblige pas la législature manitobaine à remettre sur ses statuts les lois scolaires abolies en 1890; c'est-à-dire qu'il ne demande pas le rétablissement des écoles séparées exactement dans la même *forme* qu'auparavant; mais il faut être de mauvaise foi pour ne pas admettre que l'intention manifeste des lords anglais était que la minorité manitobaine fût réintegree dans la *substance* des droits et privilèges dont elle a été dépouillée. Autrement, les considérants que nous venons de citer auraient été une moquerie indigne du haut tribunal qui les a formulés.

« Prétendre satisfaire à l'obligation morale qu'impose ce jugement du Conseil Privé en accordant aux catholiques manitobains une demi-heure de catéchisme, dans les conditions que l'on sait, c'est faire preuve d'un cynisme incroyable. » (*Vérité* du 9 janvier 1897.)

Je me permets de renvoyer aussi mes bienveillants lecteurs à la

Digitized by Google

sentiment et de représentations faites à Rome dans ce même sens, le solliciteur général pour le Canada (M. Fitz Patrick) s'est adressé à M. Blake, l'avocat célèbre qui contribua tant au triomphe de la cause catholique dans le Conseil Privé, pour avoir son opinion sur ce point précis. M. Blake, dont la compétence en matière de lois constitutionnelles n'est pas discutée, a répondu à cette demande de manière, ce semble, à finir le débat.

« Pratiquement, tout ce qu'il dit dans sa longue lettre revient à ceci : Le jugement du Conseil Privé n'a fait que reconnaître un droit moral des catholiques du Manitoba à un traitement plus favorable de la part de leur gouvernement provincial. Il n'existe aucun moyen légal ou constitutionnel (1) d'obliger M. Greenway à redresser les torts dont souffre actuellement la minorité catholique.

« Et M. Blake conclut qu'il considère les propositions de M. Laurier comme « infiniment plus avantageuses » aux catholiques que n'importe quel *Remedial Bill* voté par le Parlement fédéral.

« Nous craignons que cette opinion ne déconcerte les espérances d'un grand nombre. Pourtant, ce désappointement lui-même serait une sorte de bénédiction si les catholiques canadiens de tout parti étaient amenés par là à reconsidérer la situation. Nous avons de fortes raisons de croire que M. Laurier apprécierait beaucoup une union de tous les catholiques de toutes les provinces, au point de vue particulier de ses propres positions dans la question manitobaine. Accordons que l'arrangement tel qu'il existe

page 83 de mon article du 15 septembre dernier, où ils trouveront la partie du texte du jugement du Conseil Privé qui légitime les réflexions du vaillant journaliste de Québec.

(1) En disant ceci, le *Tablet* a évidemment une distraction — que du reste il répare dans l'article suivant, qu'on va bientôt lire, — et va plus loin que M. Blake lui-même, lequel se contente de dire que, *dans les circonstances*, l'application de la constitution paraît chose impossible au point de vue, non de la justice, mais de la politique. Or, on est bien obligé, de nos jours, insinue-t-il, d'admettre, entre la justice et la politique, une différence irréductible. *O tempora, o mores !*

Digitized by Google

n'est pas satisfaisant : est-ce là une raison pour qu'il ne le devienne jamais? Nous sommes convaincus de la bonne volonté du gouvernement d'Ottawa. Il semble bien, en outre, que M. Greenway et ses collègues sont disposés à écouter les suggestions d'un pouvoir ami dans un esprit tout différent de celui qu'ils ont montré devant les menaces de l'intervention fédérale.

« Nous sommes, de plus, portés à penser que le Saint-Siège serait très heureusement inspiré s'il jugeait bon d'envoyer maintenant au Canada un délégué apostolique. Celui-ci, une fois toute la question bien comprise, pourrait centraliser les opinions des catholiques, formuler une demande parfaitement raisonnable dont la réalisation terminerait enfin toute cette malheureuse affaire. »

A la date où s'écrivaient ces dernières lignes, peut-être savait-on déjà au *Tablet* que la nomination du nouveau délégué allait être connue d'un jour à l'autre. Cette manière d'anticiper sur l'événement n'était au moins pas de nature à l'empêcher de s'accomplir.

Une fois désigné, Mgr Merry del Val prit sa route par l'Angleterre. Il désirait, dit-on, conférer avec le cardinal Vaughan, un ami très intime, *pour le moins*, des écrivains responsables de l'important journal dont je traduis ici les articles. Le dernier que j'aie à présenter me paraît être comme *la mise au point* de la question manitobaine au moment même où le délégué apostolique quitte Liverpool, le 20 mars dernier :

« Mgr Merry del Val s'embarque aujourd'hui pour le Canada à bord de l'*Umbria*. Jamais vaisseau n'a emporté d'ici plus d'espérances pour la paix du Dominion... Nous avons dit déjà ici même que le soi-disant « règlement Laurier-Greenway » est inacceptable, parce que, bien qu'il puisse offrir certains avantages dans des localités particulières, il se trouve basé sur des principes et un système condamnés par le Saint-Siège. Nous en avons parlé comme d'une base possible de négociations ultérieures; mais nous refusons de croire qu'il doive être considéré comme le dernier mot des concessions à faire par le gouvernement manitobain.

Digitized by Google

« Cette manière d'envisager la situation nous a suscité des critiques peut-être un peu hâtives de la part de personnes oubliant sans doute que, vu la position et le rôle de Londres (1) au centre de l'Empire britannique, nous sommes en mesure de connaître le but et la politique du gouvernement d'Ottawa tout aussi bien que les habitants des bords de la Rivière Rouge ou même du Saint-Laurent. Quoi qu'il en soit, il est maintenant admis que la question reste ouverte et qu'aucune décision n'a encore été irrévocablement prise par rapport aux termes de l'arrangement entre le gouvernement fédéral et le Manitoba. C'est ainsi que le *Monde* de Montréal peut écrire au nom du parti conservateur :

« Les libéraux, M. Laurier en tête et tous ses serviles organes en queue, ont essayé de chanter une nouvelle chanson. Le règlement n'était pas définitif ; il n'était qu'une base de règlement sur laquelle les parties intéressées pourraient discuter et parvenir à s'entendre. »

Mieux que cela, un témoignage direct nous vient d'un des journaux de M. Laurier lui-même, *Le Soleil* de Québec, qui, après la mention que les propositions actuelles ne sont pas satisfaisantes, contient ceci :

« Mais nous ne sommes pas au bout, et nous avons tout lieu d'espérer que de nouvelles négociations conduiront à un règlement honorable. »

« Le seul fait du reste que quarante-cinq catholiques, membres du Sénat et de la Chambre des Communes, parmi lesquels quatre ou cinq membres du cabinet Laurier, se sont unis pour adresser une commune requête au Saint-Siège en vue d'obtenir un délégué apostolique avec pleins pouvoirs concernant la question des écoles, ce seul fait n'indique-t-il pas suffisamment que le temps des négociations n'est pas fini ?

« Il est en tout cas évident que si Mgr Merry del Val allait se voir obligé de quitter le Canada sans avoir pu rien faire ou faire assez pour les catholiques manitobains, il laisserait au moins après lui un parti catholique uni et

(1) « The sensitive nerve-centre of the Empire. »

Digitized by Google

vraiment fort dans son opposition contre M. Laurier. On ne doit pas oublier, en effet, que ce nouveau gouvernement n'est en force à Ottawa que grâce à la province catholique de Québec. Dans les six provinces protestantes, la représentation fédérale est partagée à peu près également entre les deux partis. Québec donne à M. Laurier 50 députés sur 65 qu'elle envoie au Parlement d'Ottawa : c'est cette majorité de 35 qui maintient au pouvoir le parti libéral. Et comment ce secours si indispensable fut-il obtenu ? Grâce à la conviction des catholiques de Québec que M. Laurier tiendrait sa promesse solennelle du 7 mai 1896 : « Une fois ministre, je proposerai un règlement à la satis- « faction de toutes les parties intéressées ; et si je ne suis « pas écouté, alors je n'hésiterai pas à exercer ce recours « constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai « complet et en entier. »

« De telles paroles ne s'oublient pas, et quand on songe en outre que la plupart des députés de la province de Québec sont liés eux aussi par des promesses plus formelles encore, si c'est possible, et même par des serments, on ne peut douter un instant que les catholiques recouvreront leurs droits...

« Nous sommes convaincus que M. Laurier est personnellement très désireux d'obtenir ce résultat ; à cela rien d'étonnant, vu que son devoir, son honneur et ses intérêts politiques sont engagés dans l'affaire... M. Greenway lui-même en est réduit à reconnaître que l'opinion publique dans tout le Dominion serait prête à s'insurger contre une continuation de tentatives quelconques d'intolérance. Qu'il lui suffise d'avoir maintenu si énergiquement jusqu'ici l'indépendance de sa province. Refuser plus longtemps d'en venir à un arrangement satisfaisant serait tout simplement signer le décret de mort de son parti dans la politique fédérale... Quand le parti libéral s'opposa à ce que le *Remedial Bill* devînt loi, il motiva son opposition surtout ou même uniquement en disant que d'autres moyens plus simples obtiendraient des résultats meilleurs. Ces moyens sont actuellement à l'œuvre. S'ils n'aboutissent

Digitized by Google

pas, M. Laurier devra à son honorabilité de revenir à la politique de ses adversaires en reprenant le bill dont la seconde lecture obtenait une majorité l'an dernier, le 20 mars. »

Lorsque cet article m'arriva, Mgr Merry del Val avait déjà mis le pied sur le sol canadien. On lui a fait partout une réception enthousiaste. Mais je n'ai ni grâce ni temps pour une description des fêtes que lui ont offertes Québec et Montréal. Je me contente de rapporter ici la partie principale de son allocution à son arrivée dans cette dernière ville, le 1er avril, en réponse à l'adresse du clergé :

« Donnez-moi avec vos prières et votre confiance votre coopération loyale et prudente. Vous m'aiderez ainsi dans ma mission de paix qui s'adresse, comme vous le disiez, Monsieur le Doyen, aux hommes de bonne volonté. Saint Augustin dit quelque part que la paix est la tranquillité de l'ordre, et c'est l'ordre qui donne à chacun ce qui lui est dû en vérité et en justice. Mais l'ordre ne peut guère régner au milieu de l'agitation, et c'est dans le calme que la vérité et la justice se font sentir. Oubliez les discussions et les malentendus qui ont pu exister jusqu'ici, et comme catholiques, de quelque côté que vous veniez, serrez-vous autour du Vicaire de Jésus-Christ. A ses pieds donnez-vous la main pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes. »

Belles et bonnes paroles assurément, mais qui laissent encore subsister les difficultés accumulées par sept années de luttes. Souhaitons que le jeune délégué réussisse à débrouiller pareil écheveau. Comment s'y prendra-t-il? Comment procédera-t-il? A quelle sorte de résultats définitifs aboutiront les négociations engagées à l'heure actuelle? La suite de cette histoire le dira.

OBSERVATOR.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

LES MÉMOIRES DE LA COMTESSE POTOCKA [1]

M. C. Stryenski ne gardera pas seulement aux yeux du public le mérite d'avoir pieusement recueilli les *Mémoires de la comtesse Potocka* et de les avoir enrichis d'une intéressante introduction et de notes; tout le monde lui saura gré aussi de les présenter avec tant de modestie dans un temps où la modestie n'est pas la plus ordinaire vertu des éditeurs de Mémoires. « Ce livre, nous dit-il, satisfera autant les psychologues que les lecteurs oisifs, ceux qui cherchent simplement à se distraire; il satisfera *même* les historiens qui trouveront à y glaner maints *petits* faits ignorés ou peu connus. »

Ce *même* est de trop... Les oisifs, ceux qui cherchent simplement à se distraire iront ailleurs, vers des œuvres de style plus violent, de relief plus accusé; ils trouveront un peu *froide* — puissé-je me tromper! — cette évocation des dernières espérances de la Pologne au moment du passage de Napoléon et de l'éphémère création du grand-duché de Varsovie; ils ne devineront pas, à cause des éclaircies et des sourires, la tristesse douce et fière, mais sobre de paroles et d'attitudes, répandue à travers tout le volume. Les anecdotes seules leur seront de quelque agrément. Et

(1) *Mémoires de la comtesse Potocka* (1794-1820), publiés par Casimir Stryenski, un vol. in-8, xxvii-424 pages. Paris, Plon, 1897.

Digitized by Google

il faut convenir que, s'il y en a d'un peu hardies, on en trouve aussi de très spirituelles, racontées dans cette délicieuse langue qui rappelle le XVIIIe siècle tout proche, et n'a encore subi la lourde empreinte du premier empire que juste assez pour avoir acquis un peu de gravité. Ils aimeront aussi ce que le livre leur révélera de l'auteur : une intelligence avide de tout comprendre et prompte à juger — avec cette divination particulière aux femmes — d'un personnage, d'un événement, d'une situation ; un sens très affiné du ridicule et des mille nuances choquantes ou simplement bouffonnes dont il se compose ; le goût le plus fin, le plus sévère, avec de subites indulgences pour toutes les manifestations qui viennent à se produire dans le domaine de la littérature et de l'art; et, au surplus, un caractère loyal, sans complications, sans détours, sans reprises; un cœur honnête et bon, naïvement inquiet du mystère et toujours impatient de l'avenir; un cœur religieux pour qui la foi simplifie bien des choses », la foi étant d'ailleurs absolument nécessaire devant la douleur et devant le mal (p. 36); un cœur faible aussi, et qui est obligé d'exercer sur ses sentiments une surveillance continuelle. Car on trouvera, dans ce livre, comme un roman qui s'ébauche... Mais il y a bien des chances pour que les « oisifs » éprouvent encore ici quelque mécompte : « Les *Confessions* de Rousseau, écrit Mme Potocka, m'ont servi de leçon. Il est arrivé à faire des bavardages ; dans son excessive vanité, il a pu croire qu'il est des gens auxquels l'abandon vis à vis de la postérité est permis, tandis qu'elle est rarement indulgente pour qui veut l'intéresser à des personnalités. »

Ce sont décidément les psychologues et les historiens qui trouveront le plus de profit à parcourir les *Mémoires :* et il ne saurait déplaire à M. Stryenski d'apprendre qu'il s'est fait illusion en ne leur promettant que le maigre butin de quelques détails d'histoire inaperçus.

Digitized by Google

*
* *

C'est que la comtesse Potocka fut toujours admirablement placée pour voir et pour se souvenir. Sa mère — qui avait épousé le comte Louis Tyskiewicz — était la nièce du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, dont toute la famille suivit la retraite à Grodno (1793) lors des événements qui précédèrent le troisième partage. Et les premières impressions de l'auteur des *Mémoires* se rattachent à cette agonie de la Pologne autour de son roi prisonnier, à ce cortège « royalement esclave » qu'elle apercevait chaque matin de la petite chambre où on l'avait logée avec sa gouvernante. « Les gardes russes à figures plates et décolorées, dont le knout fait des mécaniques ambulantes, effrayaient à tel point mon imagination enfantine qu'il fallait toute l'autorité de ma mère pour me forcer à franchir le seuil de la porte. » Ces terreurs ne laissent pas d'étonner, lorsqu'on songe qu'elle entrait alors dans sa dix-huitième année : elles s'expliquent un peu mieux lorsqu'on pressent le sinistre rôle que ces mêmes gardes seront appelés à jouer quelques mois plus tard. Le 18 avril 1794, la révolution éclate à Varsovie ; on se réveille de grand matin au bruit de la fusillade et du canon : tous les hommes valides ayant couru aux armes, « il fallut réunir le conseil féminin, qui décida que le plus sûr parti à prendre était de se réfugier dans les caves... Vers trois heures de l'après-midi, la fusillade ayant cessé dans notre quartier, le roi nous fit dire de tâcher d'arriver au château qu'il habitait... Nous fûmes obligées de traverser à pied le faubourg de Cracovie où l'on s'était battu pendant plusieurs heures. La vue de ce champ de bataille où les Russes gisaient par centaines me glaça d'horreur. Mais ce fut la seule impression pénible que je ressentis : les balles perdues qui sifflaient au-dessus de nos têtes ne m'inquiétaient nullement. » En face du danger, la jeune fille avait retrouvé tout son sang-froid.

Digitized by Google

Au mois de novembre, quelques jours avant les terribles représailles des Russes, elle se souvient encore d'avoir accompagné sa mère au camp de Kosciuzko, « où de belles dames, le petit bonnet sur l'oreille, traînaient des brouettes remplies de terre devant servir à construire des remparts. J'enviais leur sort, et mon cœur battait déjà au récit de nos victoires. »

Au lieu des victoires attendues, ce fut le massacre de Praga, la sanglante nuit du 4 novembre qui survint : 8 mille soldats hors de combat, 12 mille habitants égorgés sans distinction d'âge ni de sexe, la terreur dans Varsovie, la Pologne abandonnée aux mains de Souvarof et de la Russie. « Le château du roi étant situé sur les bords de la Vistule qui seule nous séparait du faubourg, nous entendions distinctement les gémissements des victimes et les hourras des bourreaux. Des tourbillons de flamme dont s'exhalait une fumée blanchâtre faisaient ressortir en silhouettes infernales des Cosaques qui, pareils à des fantômes sataniques, couraient à cheval çà et là, leur lance en avant, s'excitant par d'horribles sifflements à continuer leur œuvre. »

C'en était fait de la Pologne. Mais la Pologne allait s'obstiner à ne le pas comprendre et étonner le monde par une fidélité courageuse à ses illusions. Lorsque, douze ans plus tard (1806), Napoléon entra à Varsovie au lendemain de la victoire d'Iéna, il vit sans retard le parti qu'il y avait à tirer de ces espérances toujours vivaces, pour entraîner à sa cause tout un peuple qui poursuivait d'une égale haine la Prusse et la Russie. Il ne semble pas qu'il ait servi la Pologne, mais à n'en pas douter, la Pologne lui servit. C'était à l'avant-garde de ses conquêtes de l'Est, une position admirable, un rempart à double fin, barrière d'arrêt du côté de la Prusse, poste d'observation et menace perpétuelle du côté de la Russie. C'était aussi un trône de plus à offrir à sa nombreuse clientèle de « candidats » à la royauté; et, s'il faut en croire Mme de Rémusat (1), dès cette époque

(1) Cf. Mme DE RÉMUSAT, t. III, pp. 101-102.

Digitized by Google

la famille de Bonaparte — avec son frère Jérôme et Murat — commença à le convoiter. Eut-il l'intention de le rétablir? « Dieu seul, proclame le bulletin qui annonce l'entrée des Français à Varsovie, Dieu seul qui tient dans ses mains les combinaisons des événements est l'arbitre de ce grand problème politique. » Cette réserve cachait le dessein de se ménager la possibilité d'une retraite en cas d'événements contraires; dans la prévision de circonstances favorables, elle n'engageait rien d'avance et laissait le champ libre à toutes les entreprises que fait naître une heureuse fortune.

Les esprits clairvoyants ne purent s'y méprendre dès l'arrivée de Napoléon. « Mon beau-père était à tête de la députation officielle, raconte la comtesse Potocka, il rentra à dix heures du soir, moins ravi et plus surpris que je ne saurais dire. Napoléon avait beaucoup parlé, sans cependant rien dire d'encourageant... Après s'être étendu sur ce qu'il venait d'accomplir en Prusse, détaillant minutieusement les motifs qui l'avaient décidé à cette guerre, il s'appesantit sur les immenses difficultés qu'il fallait surmonter pour qu'une armée aussi nombreuse pût avancer et se procurer assez de vivres. — « Mais, ajouta-t-il, en définitive, peu importe. » Et, mettant les mains dans ses poches, il ajouta : « J'ai les Français là !... En gouvernant leur imagination, j'en fais ce que je veux. » Une sorte de surprise silencieuse se peignit sur la figure de tous ceux qui l'écoutaient... Et, prenant une prise de tabac pour reprendre haleine, il se remit à parler très vivement; il fit une sortie virulente contre les magnats polonais, qui, à son avis, ne témoignaient pas assez de zèle et de patriotisme. — « Il faut, s'écria-t-il, du dévouement, des sacrifices, du sang ! sans quoi, vous ne serez jamais rien. » Mais, au milieu de ce flux de paroles, il ne lui en échappa aucune qui pût passer pour une promesse. »

C'était peu pour entretenir l'enthousiasme populaire. Cependant, toutes les fois que l'empereur se dirigeait vers la place de Saxe, pour assister à la parade, la foule ne manquait jamais de s'y porter en masse. On le reconduisait jusqu'au château avec des cris et des vivats spontanés qui

Digitized by Google

lui prouvaient « combien sa gloire et nos espérances l'avaient rendu cher à la nation. » Tout l'hiver de 1806-1807 s'écoula de la sorte, sans que l'empereur fît connaître ses intentions.

Après Pulstück, il déclara formellement que, « ne pouvant se battre, il voulait qu'on s'amusât. » Lui-même parut se laisser entraîner à la vie de plaisirs et de fêtes qui venait de commencer avec le carnaval, et c'est à un bal donné vers cette époque par Talleyrand que lui fut présentée Mme Walewska, dont la faveur soudaine ne tarda guère à être connue de tout le monde. S'il faut en croire un bruit dont on retrouve l'écho dans les *Mémoires*, Napoléon, qui l'avait emmenée à sa suite dans la campagne qui précéda Eylau, serait sorti une fois avec elle du silence qu'il gardait d'ordinaire sur les affaires politiques et lui aurait promis le rétablissement de la Pologne. — Comme Mme Walewska qui venait de refuser pour elle un de ses présents, s'était jetée à ses genoux en le remerciant avec effusion : « Ah ! ah ! dit-il, ce cadeau-là, vous l'accepteriez sans faire de façons : mais attendez, il faut de la patience, on ne fait pas de la politique comme on gagne des batailles, cela n'est pas aussi facile et demande plus de temps. » — Ainsi l'empereur retirait en partie par ces derniers mots la promesse qui venait de lui échapper.

On le vit bien à Tilsitt, où le beau-père de l'auteur des *Mémoires*, le comte Stanislas Potocki fut appelé pour rédiger, sous les yeux de l'empereur, les amendements convenables à la constitution du 3 mai qui avait été, — en 1791, — la dernière manifestation de la vie politique de la Pologne. Cette constitution, dit la comtesse Potocka, l'empereur voulait nous la rendre, avec des formes *tant soit peu impériales*. « Bien des gens pensèrent que la publicité que l'empereur affecta de donner à cet acte, constituait une sorte d'épouvantail destiné à frapper l'imagination de l'empereur Alexandre, auquel Napoléon montrait toujours la Pologne comme un spectre menaçant qui, tôt ou tard, devait secouer son linceul et revendiquer ses droits. »

Ce qui est certain, c'est qu'après bien des négociations, au lieu du royaume tant désiré de Pologne, il fallut se

Digitized by Google

contenter du modeste grand-duché de Varsovie, confié au nouveau roi de Saxe, sans qu'il pût l'incorporer à son État. Une fois de plus Napoléon n'avait pas voulu faire davantage, mais peut-être aussi n'avait-il pas osé : il y eut dès lors à tous ses atermoiements une autre cause qui n'a rien de commun avec la grande politique et qu'à distance nous apercevons, tandis qu'elle échappait à Mme Potocka. On commençait à se demander en France si l'on combattait pour les intétêts du pays, ou bien pour la réalisation des vues démesurément ambitieuses d'un souverain. La nouvelle d'Iéna, éclatant comme un coup de foudre à Paris, n'y avait produit presque aucun effet. A tout prix il fallait une trêve : averti par les rapports de police du mécontentement secret de la population, le vainqueur dut rentrer dans sa capitale (1).

Il laissait au temps et aux circonstances le soin d'agrandir ce duché de Varsovie qu'il venait de créer en passant et auquel il avait octroyé une forme de gouvernement semblable à celle de toutes les provinces rhénanes. « Nous avions un conseil composé de sept ministres et d'un président. Cette heptarchie, en apparence toute nationale, se trouvait en réalité soumise à l'influence du résident de France, véritable proconsul qui exerçait un pouvoir presque sans limites.... L'empereur nous avait rendu nos couleurs nationales, notre langue, nos institutions, notre armée dont le prince Poniatowski était le chef. » — Cette armée s'organisa avec une merveilleuse rapidité. En 1812, elle était au grand complet lorsqu'elle recut l'ordre de se mettre en marche et d'accompagner les troupes françaises; pas un des noms historiques ne manquait à l'appel; tous étaient convaincus du succès de l'entreprise. En effet, jusqu'à Moscou les bulletins furent magnifiques : « on nous assurait que l'ennemi se sauvait, et nous le crûmes, par la raison toute simple que tels étaient nos plus chers désirs. » Cependant la nouvelle de l'incendie de Moscou, long-

(1) Cf. sur la politique intérieure de Napoléon après Tilsitt, *Napoléon Ier* par le docteur FOURNIER, trad. JÆGLÉ, t. IIe, ch. v., Paris, 1892.

Digitized by Google

temps cachée par l'ambassadeur M. de Pradt, « qui semblait avoir pris pour devise : *amuser et abuser*, » fut soudainement rendue publique au milieu d'un bal. Ce fut une stupeur indicible, et on eut comme l'impression d'une déroute plus complète, plus irréparable. — Quelques jours après commencèrent de revenir ceux qui avaient échappé au grand désastre. D'abord Napoléon qu'on croyait encore perdu dans les glaces de la Dzwina ; il n'était accompagné que de M. de Caulaincourt et du colonel Wonsowicz (celui-là même que Mme Potocka devait épouser en secondes noces). Il se montra peu, parla peu, mais dans ses discours nulle trace de découragement n'apparut : au moment même où il convenait devant le comte Stanislas Potocki de l'horreur de sa situation, — et aussi de ses fautes, de la confiance excessive qu'il avait eue dans son étoile — il changeait brusquement de ton et, avec une extraordinaire puissance de persuasion, se mettait à supputer les chances favorables que lui réservait l'avenir, parlait d'un retour offensif à la tête d'une armée nouvelle. — Hélas ! jamais ses promesses à la Pologne n'avaient été plus claires qu'au moment où elles allaient devenir irréalisables....

Puis, l'empereur parti, ce fut dans Varsovie le défilé lugubre des soldats polonais qui avaient pu échapper à la fatigue et au froid, tous couverts d'habits de rencontre, de fourrures de femmes. Les chefs revinrent aussi, — Poniatowski, l'un des derniers. « Je courus baiser ses mains. Ses traits abattus par la souffrance exprimaient plus encore les douleurs de l'âme que les douleurs physiques. Il restait fidèle malgré tout. Je crus remarquer qu'il n'avait pas perdu tout espoir... Il annonça que son séjour à Varsovie serait de courte durée, qu'une fois les débris de l'armée polonaise réunis, il s'occuperait activement d'une nouvelle organisation des troupes... » La même loyauté, la même espérance soutenait les braves qui vinrent un jour déposer à ses pieds leurs aigles sauvées de la bataille, — leurs *coucous*, comme ils disaient dans leur pittoresque langage. « Ne vous inquiétez pas, criaient-ils au prince qui ne pouvait contenir ses larmes. Rétablissez-vous et vous verrez que tout

Digitized by Google

ira bien. Nous nous battrons, nous nous vengerons, nous vous suivrons, fût-ce en enfer. » — Enthousiastes paroles, chimériques projets dont Napoléon devait se souvenir avec reconnaissance, lorsqu'un peu plus tard, trahi et vaincu, il fit choix de trente Polonais, sous les ordres du colonel Jerzmanowski, pour l'accompagner et le servir dans son exil de l'île d'Elbe.

Après avoir rapporté la mort glorieuse de Poniatowski et l'entrée des Russes à Varsovie, Mme Potocka a eu raison d'écrire : « Le modeste duché de Varsovie, qui naguère nous semblait au-dessous de nos espérances et de nos efforts, allait devenir un sujet d'éternels regrets. » La dernière partie de ses Mémoires n'est que le commentaire de cette courte phrase où elle semble avoir résumé tout son livre : à chaque page on y voit s'évanouir un des rêves de jadis. Rompu aux artifices de la politique, et d'ailleurs très capable de comprendre les sentiments élevés, Alexandre ne manqua, il est vrai, aucune occasion de se rendre cher aux Polonais ; il tint surtout à obtenir l'affection personnelle de Kosciuszko qui, séduit un moment, vint d'abord à Paris lui offrir ses services, — puis, découragé, abreuvé d'amertume, convaincu que les intentions de l'empereur ne concordaient pas avec les vues de son patriotisme, s'en retourna en Suisse pour y mourir. Le prince Czartoryski fut la victime de pareilles illusions quand il suivit Alexandre au congrès de Vienne ; mais, bientôt désabusé, il résolut d'attacher l'Angleterre aux intérêts de sa patrie, en lui montrant la nécessité de reconstituer une Pologne assez puissante pour servir de boulevard à la civilisation contre les empiétements de la Russie. Dans ce dessein, il entama, avec des hommes d'Etat anglais, une correspondance que Mme Potocka eut sous les yeux. Ce fut en vain. Le représentant de l'Angleterre au congrès de Vienne, lord Castlereagh, se borna à prononcer de nobles paroles qui demeurèrent sans effet et sans écho ; quant à l'attitude des autres puissances, elle ne fut guère meilleure, quoi qu'en dise Mme Potocka, qui prend ici ses désirs pour des réalités. En tout cas, elle ne fut suivie d'aucune action

Digitized by Google

efficace. Alexandre put paisiblement ajouter à ses titres celui de roi de Pologne, mais d'une tout autre manière et dans un tout autre sens que ne l'avait espéré le vieux Kosciuszko (1) : l'empereur ne laissait au futur gouvernement qu'une apparence nationale par l'introduction au conseil de quelques Polonais intègres et patriotes ; quant à sa promesse d'assimiler la nouvelle charte à celle du 3 mai 1791, elle devait être illusoire : il fut stipulé au contraire que la Pologne était à *jamais* unie à la Russie par un *lien sacré*. — Et lorsque vint la question de recevoir l'empereur-roi à Varsovie avec les cérémonies d'usage autrefois à l'élection des rois de Pologne, son envoyé déclara — le put-il faire sans l'aveu de son maître? — qu'il ne convenait pas de mêler les « souvenirs aux espérances. »

*
* *

Cette histoire d'un peuple qui glisse à sa perte s'arrête ici, et elle a par elle-même quelque chose de navrant.

Mais dans les *Mémoires* où il faut en chercher la suite à travers des tableaux, des portraits, des récits de fêtes et de voyages, on peut la parcourir avec sérénité. Certes, la comtesse Potocka souffre de toutes les douleurs de son pays qu'elle aime ardemment, mais elle n'aime pas moins la France, son pays d'adoption. « C'est Française que je voudrais renaître ! » Or, nos gloires d'alors la fascinent, l'abusent sur l'avenir ; elle croit si invinciblement à la vertu libératrice de nos armes que la confiance a toujours le dernier mot dans son livre où, comme elle l'avoue, éclats de joie et cris de tristesse, tout s'est confondu.

Puis elle est jeune. Elle goûte follement la vie brillante, les bals, les réceptions dans le monde et à la cour. Il ne lui

(1) Cf. une de ses lettres à Alexandre, datée de Berville et rapportée dans les *Mémoires*, (9 avril 1814).

Digitized by Google

déplaît pas d'être remarquée, et, lorsqu'elle l'a été, il lui est impossible d'en faire mystère ; elle détaille avec soin les circonstances, les personnes entrevues, les projets échangés. Ce sont là des dispositions de l'âme qui n'engendrent point le recueillement nécessaire au développement des douleurs profondes. — Au surplus, pour traduire ces douleurs, il faudrait s'en rendre compte, et Mme Potocka n'en a guère le loisir, dans sa vie aux horizons changeants. Il faudrait aussi s'analyser, et il semble précisément qu'elle ait horreur des retours stériles qui n'aboutissent pas à la correction de soi-même. Sa curiosité a cela de très féminin qu'elle est plutôt tournée vers autrui, mais alors avec une force surprenante de pénétration. De ceux qui passent devant elle, il faut qu'elle sache tout ce qu'il est possible de savoir — pour rien, pour le plaisir... Elle y parvient du reste sans effort, toujours sûre qu'à un moment donné tombera le masque immobile ou se dérangera l'attitude figée. Que si parfois elle paraît s'intéresser trop vivement aux dehors, ne vous y fiez pas, c'est pour ce qu'ils révèlent du dedans, des sentiments intimes, des défauts ou des vertus cachées, des projets de derrière la tête.

Napoléon a surtout le don d'exercer cette faculté d'observation. — Dès qu'il arrive à Varsovie, elle est avide de le voir et, pour prendre patience, recueille tous les bruits qu'on colporte à son sujet. Le jour venu de la présentation, devant l'empereur qui s'était arrêté un instant sur le seuil de la porte, — comme pour se laisser contempler, — elle éprouve d'abord une sorte de stupeur, une surprise muette « semblable à celle dont on est saisi à la vue de toute espèce de prodige.... La seule idée qui me vint lorsque je fus remise de ce premier éblouissement fut qu'il n'était pas possible qu'un tel être pût mourir... » Ne nous récrions pas : bien d'autres ont subi dans les mêmes circonstances une impression de la même espèce. Elle se ressaisit vite, d'ailleurs, et note la douceur infinie de son sourire qui ôtait à sa figure « tout ce que son regard aurait pu lui donner de sévère. »

Dans d'autres occasions, et sans hâte, elle achèvera sa

Digitized by Google

première esquisse d'un trait fin et sûr. Chaque anecdote aura alors sa portée, comme par exemple celle qui relate l'étrange irritation de l'empereur, le jour où il vient d'apprendre que Victor s'est laissé cerner par les Prussiens; à son entrée dans le salon de réception, il envoie « rouler » les uns sur les autres de gros députés hollandais qui sont là, en habits écarlates, à l'attendre pour le féliciter sur la victoire d'Iéna. Mais, dès les premières notes données par l'orchestre, on voit s'opérer un changement à vue : il redevient aimable et fait le tour de l'assemblée, — ce qui fournit à la comtesse Potocka cette remarque intéressante : « L'harmonie paraissait avoir une grande puissance sur ses facultés morales. »

Ailleurs, c'est une particularité de sa constitution intellectuelle qu'elle a soin de fixer : le besoin étrange qu'éprouve Napoléon de connaître, au moyen de mille questions parfois embarrassantes, ce que chacun fait, ce qu'il pense, ce qu'il aime (1), — comme si l'empire du monde ne suffisait pas à son ambition, et qu'il voulût encore y joindre celui des âmes, avec toutes ses profondeurs.

De pareils détails ajoutent vraiment quelque chose à la « psychologie » de l'empereur; ils peuvent tout au moins servir à corriger bien des exagérations dont se sont rendus coupables ses adversaires ou ses panégyristes. Si, par exemple, M. Taine avait connu la page des *Mémoires* où la comtesse Potocka raconte le dîner à Saint-Cloud : l'empereur, pressé d'en finir, oubliant ses invités pour causer d'affaires avec M. de Montalivet, puis quittant brusquement la table sur la nouvelle que le prince Eugène l'attend dans le jardin, tandis que Marie-Louise se désole de ne pouvoir achever les glaces, — il est probable que M. Taine n'aurait pas vanté sans restriction chez l'empe-

(1) Cf. la proclamation adressée aux habitants du Caire, le 21 décembre 1798 (rapportée dans Guillois, *Napoleon, l'homme, le politique, l'orateur, d'après sa correspondance et ses œuvres*, Paris, 1889, t. I, p. 175) : « Je *pourrais* demander compte *à chacun d'entre vous* des sentiments *les plus secrets* de son cœur : car je sais *tout*, même ce que vous n'avez dit à personne. . . »

Digitized by Google

reur la faculté de s'abstraire; et sa théorie des *atlas* intérieurs, ouverts ou refermés à volonté, eût peut-être bien souffert quelque léger dommage (1). Non! l'empereur ne domine pas toujours son rêve, il se laisse aussi dominer par lui et le sert. Ne fût-ce que par intermittences, c'est là le point faible de sa volonté.

Ces conclusions, Mme Potocka se garde sans doute de les tirer elle-même; quoique élevée parmi les détracteurs du grand homme, elle professe pour lui une admiration enthousiaste et naïve qui ne lui permet pas de blâmer avec sincérité. Mais il nous suffit qu'elle ait observé avec soin et rapporte les faits, les paroles, sans nous imposer trop de commentaires : c'est tout ce qu'on peut demander aux contemporains de Napoléon, qui tombent si inévitablement, et pour des raisons qu'il serait aisé d'expliquer, dans l'excès de la louange ou du dénigrement.

On comprend aussi cette sobriété d'appréciations personnelles, lorsqu'il s'agit des personnages qui remplissent dans la tragédie — ou, si l'on veut, dans la comédie qui se joue — un rôle de tout premier ordre : la scène est toujours trop loin du spectateur le mieux placé pour qu'il les aperçoive à la vraie lumière. Et c'est pourquoi Mme Potocka se borne alors à de légers croquis — où elle omet du reste fort rarement d'introduire quelque nouveauté.

Tel est — pour n'en citer qu'un seul — le portrait d'Alexandre dont elle a si bien caractérisé la *raideur* élégante « qui lui donnait l'aspect d'un charmant officier plus que d'un jeune monarque. » Parmi les souverains qu'elle dépeint, il n'y a guère que l'insignifiante Marie-Louise pour qui elle ait des mots vraiment cruels : « Le goût avec lequel elle était mise l'avait un peu *désenlaidie*, mais l'expression de la figure restait la même. Pas un sourire bienveillant, pas un regard curieux qui vinssent animer ce *visage de bois*. Elle fit le tour du cercle, allant de l'une à

(1) Cf. Taine, *les Origines de la France contemporaine, le Regime moderne*, t. I, pages 40-44; et l'article de M. Marius Sepet, *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1893, p. 497.

Digitized by Google

l'autre, comme ces *poupées à mécanique* qui roulent lorsqu'on les a montées, montrant... leurs *gros yeux de porcelaine* d'un bleu pâle et toujours fixes. »

Ici, la comtesse Potocka prend visiblement une revanche. C'est qu'elle ne put jamais pardonner à la cour de Vienne et aux salons le cri d'horreur qu'on y poussa à la première nouvelle d'une alliance qui allait mettre « au pouvoir du plus infâme usurpateur la première princesse de l'Europe ». Ces dédains de la vieille aristocratie, dont elle ne se lasse pas de décrire l'insouciance, la morgue, les préjugés, les illusions, lui sont un sujet d'étonnement et presque de scandale : il ne lui apparaît point qu'on doive opposer au génie la barrière de la tradition ou du privilège.

Aussi, comme elle admire le maître, elle admire les serviteurs. « De tout ce qui composait la suite de l'empereur, ceux qui avaient le plus de dignité et lui faisaient la cour le moins servilement n'étaient ni les grands noms d'autrefois rattachés à sa fortune, ni les princes étrangers qui le suivaient, mendiant des couronnes, mais bien les nouvelles illustrations : les maréchaux et les dignitaires de sa création. Je n'ai vu que Savary, qui semblât solliciter un regard. . . » — Elle oublie Talleyrand, « malsain d'âme comme de figure », qu'elle a vu un jour s'avancer, une serviette pliée sous le bras, un plateau de vermeil à la main, et venir offrir « un verre de limonade à ce même monarque qu'à part lui il traitait de parvenu. . . »

Les ducs tout reluisants de neuves chamarrures, les princes « dits du sang » ont tout de même de plus nobles façons. Aussi, les sympathies de la comtesse Potocka n'hésitent guère : elles vont à ces étonnants héros qui traversent les salons avec un fracas de bataille, et s'y reposent de leurs exploits en les racontant sans scrupule. Qu'importe si Davout reçoit ses invités en bras de chemise et devant eux mouille un mouchoir de salive, afin d'enlever la poussière dont sa figure est couverte? Qu'importe si Murat ne peut se débarrasser de son accent gascon? De tels hommes ne s'offenseraient pas d'un sourire : Madame Potocka sourit donc! Ils servent l'empereur, sans courber

Digitized by Google

l'échine : cela suffit, et — quoique formée à d'autres mœurs — elle leur pardonne leurs mauvaises manières, leurs incartades pittoresques — et jusqu'à des audaces que rien n'absout et qui nous inquiètent un peu sur les bornes de son indulgence. Elle va plus loin, et confesse ingénuement qu'elle aime ces airs glorieux et vainqueurs, sous lesquels ils abritent leur sans-gêne. Sur le panache de Murat, nous dit-elle, sur ce panache tricolore qu'on voyait toujours flotter là où le danger était imminent, les Polonais eussent volontiers mis une couronne.

Claude Bouvier.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOUVELLES ÉTUDES SUR LES OISEAUX ET LES ABEILLES [1]

Assurément quelqu'un qui lirait, en ignorant le nom de l'auteur, les deux publications que j'ai sous les yeux, lesquelles réunies forment un volume un peu mince, mais charmant à tous les titres, quelqu'un, dis-je, qui lirait ces pages écrites *con amore*, avec une sorte de fraîcheur qui confine parfois à la candeur, avec une délicatesse et des sentiments pleins de jeunesse, pages très séduisantes d'ailleurs et très soignées au point de vue typographique, ce quelqu'un n'imaginerait jamais qu'il savoure — car il savourerait, je le défie bien de faire autrement — l'œuvre d'un vieux manieur d'hommes et d'un vieux prêtre, double épithète conquise par trente-sept ans d'administration diocésaine et par quarante-six années de sacerdoce.

Cette chaleur de cœur pour le petit monde de la création, cette poésie latente ou formelle, sourde ou exprimée qui se répand comme une source, parcourt comme un fluide toutes les lignes de ces pages et les anime, les colore, les imprègne, cette étude minutieuse qui suppose des loisirs, cette science de naturaliste, cette connaissance intime des goûts, des mœurs, des vertus et des vices de la gent ailée, cette entente de tout ce qui voltige, chante et bourdonne,

(1) *Mœurs et coutumes des oiseaux en Auvergne. — Les Merveilles de l'instinct chez les abeilles*, par Mgr G. CHARDON, vicaire général de Clermont. — Clermont-Ferrand, Louis Bellet, imprimeur-éditeur.

Digitized by Google

cet amour éclairé de... la petite bête, on ne s'attend pas à les trouver sous la barrette d'un vétéran des bureaux ecclésiastiques...

Mais voilà : l'Esprit souffle où il veut; les contraires s'attirent; les extrêmes se touchent. Et c'est aux solitaires de la Thébaïde, aux moines de l'Irlande ou des Gaules que les petits oiseaux disaient leurs secrets ; c'est dans les mains ouvertes des stylites de l'Orient, sur leurs têtes et dans leurs barbes que les hirondelles et les passereaux aimaient à nicher.

Il y a aussi, pour expliquer les antinomies apparentes que j'ai signalées, il y a, oserai-je le dire ? la puissance et la force de l'*entraînement*. On commence par de premiers exercices à sa portée, tout près de soi en quelque sorte — les gens de sport connaissent le procédé, — et l'on arrive graduellement à ce qui paraissait à l'origine le plus loin de soi. Et comme on s'entraîne pour les exercices du corps, on s'entraîne aussi pour les opérations de l'esprit. C'est ainsi que Mgr Chardon s'est habitué aux choses ailées en s'occupant des anges. C'était commencer *tout près de soi*, puisqu'il est prêtre. Pendant de longues années le vicaire général de Clermont a vécu dans le ciel, le vrai ciel où ne volent ni oiseaux ni abeilles, près des anges gardiens, près des séraphins dont il a publié les *Mémoires*.

Le cardinal Boyer, alors évêque de Clermont, disait à son vicaire général après la publication de ces *Mémoires* célestes, qu'il avait emprunté pour les écrire « une plume à l'aile d'un séraphin ». La louange ne pouvait aller plus loin, étant donnée la distance qui existe entre la plume de l'homme — plume de fer — et celle (si plume il y a) des purs esprits. Comment oser avouer, après un tel témoignage, que je préfère aux pages écrites avec la plume séraphique celles qui ont succédé, tracées peut-être avec une plume d'alouette, de pinson, de loriot, de colombe ou de chardonneret ? Je le fais pourtant sans insister. Ce que je veux retenir, c'est ce point de départ : l'aile de l'ange, c'est ce début de l'entraînement « dans les airs » qui peu à peu nous a conduits aux dernières études, plus modestes assu-

Digitized by Google

rément, mais fines, délicates, simples, vraies et si bien à notre portée.

Du ciel théologique et apocalyptique, l'auteur est descendu au ciel visible; de l'empyrée à l'atmosphère où l'aigle plane, et des hauteurs où le roi des oiseaux fixe le soleil, où le roitelet s'élève par fraude, selon la légende (1), jusqu'au buisson où le bouvreuil installe sa famille, jusqu'au tronc évidé de l'arbre, jusqu'à la ruche basse où la mère abeille bâtit sa capitale, choisit et immole son prince-époux, pond, règne et gouverne. Mais en vérité il n'est point ici question de descendre.

Les cieux instruisent la terre à révérer leur auteur. Et la terre, avec ses habitants — voire les plus petits — parle de son Créateur en une langue qui est la langue des psaumes, celle de Job, celle des Ecritures tout entières; plus que cela même, car les saints livres se confessent impuissants à reproduire cet hymne universel de la terre et des mondes, et ils engagent les nuées, les mers, les abîmes, les fleuves, les montagnes, les vallées, les campagnes avec leur flore et leur faune — *pecora campi*, *volucres cœli et pisces maris* — à célébrer « Celui dont la magnificence est au-dessus des cieux ».

Nourri de leur enseignement, habitué à réciter les psaumes, Mgr Chardon les imite; mais, pour le présent, c'est aux oiseaux et aux abeilles qu'il applique le *Cœli enarrant gloriam Dei*, à ces petits des grands espaces, qui révèlent, avec la gloire de Dieu, son infinie bonté.

« Voulez-vous, disait Pline l'ancien, embrasser d'un coup d'œil la majesté de la nature? Considérez-la dans l'une de ses plus petites œuvres. Là, mieux qu'ailleurs, vous la trouverez ramassée, condensée en tout ce qu'elle a de plus admirable. » La nature! Oui, sans doute, la nature, née de

(1) Voyez *Mœurs et coutumes des oiseaux en Auvergne*, page 58 : « Le sénat des oiseaux décida que la couronne appartiendrait à celui qui volerait le plus haut. Ils partent. Le roitelet, bientôt fatigué, se posa doucement sur le dos de l'aigle. Quand l'aigle déclara ne pouvoir monter plus haut, le roitelet s'élança et s'écria : A moi la royauté ! Il fut déclaré roi ; mais, à cause de sa taille, on ne l'a jamais appelé que le roitelet. »

Digitized by Google

Dieu, qui nous conduit à lui par les voies simples et charmantes où marche maintenant le vénérable auteur des *Mémoires* angéliques, la nature est (c'est trop banal à redire, mais c'est si vrai !) le livre divin toujours ouvert sous nos yeux, toujours à l'usage des cœurs purs et droits. Or, plus ce livre est court, plus aussi nous le lisons facilement et vite. Et, si nous savons le lire et nous en pénétrer, c'est la vieille fable rajeunie; Antée ne devient qu'un prête-nom, et nous tous, fils du ciel, nous, fils de la terre — plus aptes même à voir Dieu dans l'alvéole géométrique de la ruche, dans la caverne dissimulée du troglodyte ou dans la « poche» suspendue du loriot, qu'à comprendre ce qui se passe chez les anges — nous reprenons des forces au contact « de la terre et de tout ce qu'elle contient », pour parler encore comme l'Ecriture; nous en reprenons par l'étude de la création et des formes variées jusqu'à l'infini de la vie répandue partout.

Allons donc aux oiseaux, sous la conduite de leur très grand ami, et aux *oiseaux d'Auvergne*, qui sont les frères des oiseaux du Lyonnais et les cousins germains de presque tous les oiseaux de France; allons aussi aux abeilles en chantant au besoin le cantique plus que naïf qui réjouit notre enfance :

Aimables abeilles,
Vous me ravissez ;
Oh ! que de merveilles
Vous réunissez !...
Sans train, sans machine
Et sans attirail,
Une main divine
Vous mène au travail.

Mais ce cantique, c'est, sauf la langue et les développements, la brochure même de Mgr Chardon. *Sans train*, *sans machine*, *sans attirail*, sans rime aussi, avec un don d'observation très particulier, il nous met en intimes rapports avec les « aimables abeilles » qu'il aime évidemment autant qu'elles le méritent, et nous montre la main divine conduisant au travail ses protégées. Mais qui donc la main

Digitized by Google

divine ne mène-t-elle pas au travail, quand on suit son impulsion? Abeilles et hommes, oiseaux légers et brillants chanteurs et poètes, êtres de luxe, gens faits pour le plaisir d'autrui et pour le leur, ceux-là même sont obligés au travail. Mgr Chardon nous les montre en plein *struggle for life*, père et mère de famille ardents au devoir, constructeurs actifs, pourvoyeurs inquiets, éducateurs qui semblent avoir conscience de l'importance de leurs fonctions.

« Ce petit oiseau qui, durant la journée, ne restait pas une minute en place et qui a fait, aux environs ou au loin, tant de rapides voyages pour amasser des matériaux si divers et les apporter pièce à pièce, le voici devenu tout à coup immobile, captif, esclave d'un sentiment intime et secret. L'immobilité lui semble aussi douce aujourd'hui qu'un mouvement perpétuel lui semblait hier nécessaire.

« En bâtissant son nid, il songeait sans doute à ses œufs; en couvant ses œufs, il doit rêver à ses petits. L'amour maternel va croissant : quand les petits seront éclos, il aura fini de se développer, il sera à son comble. L'amour paternel a suivi les mêmes progrès.....

..... « Les petits éclos, quelle activité pour les nourrir! Il faut trouver et apporter des aliments appropriés à leur délicatesse. Ces petits sont nombreux. Pour un moucheron qui arrive voilà cinq ou six becs, parfois quinze et vingt qui s'ouvrent et le réclament.

« En temps de pluie, la rapidité des mouvements redouble. L'un des parents devant rester sur les petits pour les empêcher d'être inondés, à l'autre seul incombe toute la charge des provisions, et c'est à travers les feuillages mouillés qu'il devra voltiger... Il s'y prendra si bien qu'il trouvera tout ce qu'il faut, et les petits ne mourront point de faim...

«... La *Nonnette* pond dix-sept ou dix-huit œufs. A partir de l'éclosion des petits, le père et la mère sont d'une animation extraordinaire. Ils volent avec précipitation de rameau en rameau, entrent à tour de rôle dans le nid et s'y arrêtent un instant pour réchauffer la couvée. Comment avec leur longue queue peuvent-ils se retourner en un si

Digitized by Google

étroit espace? Comment peuvent-ils ne pas étouffer ces oisillons gros comme des mouches? Comment surtout peuvent-ils les distinguer, si mélangés et si nombreux, et n'en oublier aucun? Quand ils sont entrés dix-huit fois, chaque petit n'a reçu sa becquée qu'une fois, et il faut bien à chacun un certain nombre de becquées dans un jour. La famille sortie, vous ne trouverez pas de mort au fond, et vous admirerez la propreté exquise dans laquelle a été tenu le commun berceau.

« Les petits suivent constamment le père et la mère. De fréquents cris de ralliement les empêchent de s'égarer. La famille reste unie non seulement durant l'été et l'automne, mais tout l'hiver. Aux approches du printemps commencent de petits jeux, qui dégénèrent en petits combats et aboutissent à la séparation. Frères et sœurs s'éloignent alors par couples et s'en vont créer de nouvelles familles. On sait que, chez les oiseaux, les alliances au premier degré ne furent jamais prohibées. »

Tout cela est écrit avec le naturel qui convient au sujet; c'est frais et c'est juste, c'est une étude de mœurs consciencieuse et personnelle. Et aussi certains détails, certaines monographies originales sont-elles encore ce que je préfère dans ces pages charmantes.

« Une circonstance qui ne saurait échapper à personne, c'est la tendance qu'ont la plupart de nos oisillons à se rapprocher de nous, à nous confier leurs trésors. Si nous disparaissons d'un lieu, ils s'en éloignent; s'ils nous voient ailleurs, ils y accourent...

« Dans un vallon que ne fréquente point l'homme, vous ne verrez ordinairement ni chardonnerets, ni rossignols, ni bergeronnettes, ni pinsons, ni cinis. Ils viennent s'établir à côté de nos demeures, dans les lieux même les plus bruyants. L'arbre qui touche à la maison aura leur préférence.

« Quelques-uns feront mieux. J'ai vu à la porte d'entrée d'une maison où nous étions nombreux, un nid de gobemouches placé sur le montant de la sonnette. Chaque fois qu'on sonnait, le nid était ébranlé et la mère s'envolait.

Digitized by Google

Mais elle n'allait pas loin et revenait aussitôt. Cela arrivait vingt fois, trente fois par jour. N'importe. Elle ne se découragea pas, et les petits se sauvèrent.

« Dans une de nos gares les plus animées, à Pont-de-Dore, entre la voie courante et celle qui sert à remiser les wagons, est une rangée de jeunes arbres. Sur le plus avancé en face des salles d'attente et tout près de l'abri des voyageurs, je montrais un jour à mon compagnon de route un chardonneret donnant tranquillement la becquée à ses petits. — Quelle idée, me dit-il, de venir suspendre là son berceau?... — Il a confiance en l'homme, lui répondis-je. L'homme le protégera contre l'oiseau de proie qui n'osera pas le venir chercher jusqu'ici. »

Et de telles moralités suivent de tels passages : « Touchante confiance que nous ne devrions jamais trahir!... » ou encore : « Traitons toujours l'oiseau comme un bienfaiteur », ou : « De tout cela je conclus que les destructeurs des petits oiseaux sont des malfaiteurs publics... », ou enfin : « Entrons dans les vues du Créateur; favorisons l'accomplissement du vœu qu'il formait à l'origine quand il s'écriait : *Avesque multiplicentur super terram :* Que les oiseaux se multiplient sur la terre! » Cette étude est un plaidoyer et ni l'homme ni l'oiseau ne sauraient s'en plaindre. Mais poursuivons : je glane, en passant, les observations faites sur place. Après avoir parlé des défauts du geai et de ses méfaits, car il s'agit de vérité et de justice, et ce plaidoyer n'est point un panégyrique, « je ne lui connais qu'une qualité louable, — dit notre auteur — il est bon compagnon. Deux geais, qui voyagent ensemble, viennent au secours l'un de l'autre dans le péril. J'entends, un jour, au fond du vallon, un geai poussant des cris insolites et pressés. Je me retourne et je vois ce geai se précipiter sur un oiseau posé à terre, le frapper, se relever, revenir le frapper encore. J'accours, c'était un épervier tenant l'autre geai dans ses serres. Il s'envole et je trouve la victime palpitante ayant les deux yeux crevés. Remarquons à ce propos qu'en saisissant un oiseau, l'épervier et ses pareils commencent par lui crever les yeux. Ils le mettent immé-

Digitized by Google

diatement, par là, hors d'état de leur échapper ou de se défendre. »

A ces choses vues, à ces anecdoctes vécues, sont entremêlées des historiettes ou légendes, dont le parfum de terroir n'est point à mépriser :

« Adressez-vous aux gens de la ferme, et demandez-leur de vous redire le serment de l'alouette. Ils vous raconteront la très ancienne et très jolie petite histoire que voici :

« Le jeune berger arrive des champs, où il a gardé le troupeau; sa mère lui dit : As-tu entendu l'alouette ce matin ? — Oui, je l'ai entendue; elle a chanté fort longtemps. — As-tu compris ce qu'elle disait? — J'ai compris la fin. Quand elle a été montée bien haut et qu'elle est arrivée à la porte du paradis, elle s'est arrêtée et a dit un grand nombre de fois : *juraré pû ! juraré pû* (1). — Et puis ? — Et puis elle est redescendue tout droit en disant : fout ! fout ! fout ! — A partir de ce jour, quand les enfants de la ferme promettent d'être sages, la mère leur dit : Que ce ne soit pas le serment de l'alouette. »

Il y a une grâce très primitive en ce petit tableau, qui, dans les montagnes d'Auvergne, court les champs avec beaucoup d'autres, et ces essais d'harmonie imitative sont tout à fait dans le génie du paysan. Mgr Chardon ne passe pas sans les cueillir près de ces fleurs sauvages. Il sait écouter le berger qui raconte comme l'oiseau qui chante ; il sait aussi faire entendre et comprendre ces voix de la nature.

« Vous qui gravissez parfois le Puy-de-Dôme, avant l'arrivée du jour, pour assister au lever du soleil, s'écrie-t-il, montez un peu moins haut... »

Et, quand son lecteur ou son auditeur est arrêté à mi-côte :

« Il fait nuit encore, dit-il, tout est silencieux, tout repose. Mais voici que, du sein des blés, une voix pure a fait

(1) Ce cri ou cette petite phrase de l'alouette, très bien rendu ici, signifie, en patois (le patois de la basse Auvergne) : *Je ne jurerai plus ! je ne jurerai plus !* C'est le serment de l'alouette, et l'on va voir, sans qu'il soit besoin cette fois de traduire, ce que dure ce serment.

Digitized by Google

entendre un léger prélude. Regardez à l'orient : ce sont les premières lueurs de l'aurore que l'alouette a vues avant vous et qu'elle vient de saluer. Tout, par degré, se réveille, s'excite, s'anime, et le concert peu à peu arrive à sa pleine intensité.

« Du sommet de son bouleau, le merle file en joyeux sifflements des sons pleins de vie ; dans les rameaux du pin, la grive précipite les syllabes saccadées de ses quatre ou cinq phrases; dans la verdure du noyer, le loriot laisse tomber des notes limpides et sonores comme celles de son nom; dans la touffe de jeunes hêtres, la tourterelle s'abandonne à ses mélancoliques roucoulements ; dans le feuillage de l'arbre creux qui recevra sa couvée, la huppe exhale son bonheur en une syllabe unique, dont la douceur fait oublier la monotonie.

« Du fond du vallon nous arrivent la chanson libre et dégagée de la fauvette, les roulements hauts et bas du bruant, le refrain à trois temps du pinson; les fantaisies un peu mêlées du chardonneret, le délicieux babil de la linote rouge, les petits éclats moqueurs de la bergeronnette; le charmant cliquetis du je ne sais quoi caché dans le gosier du cini; les mélodies accompagnées du balancement de corps du troglodyte; la phrase unie terminée en fusée volante du verdier; les joyeusetés toutes en élan du rouge-gorge.

« La pie-grièche est jalouse. Elle voudrait prendre part au concert, mais ses parents ne lui apprirent jamais aucun chant, et la nature l'a douée d'une voix ingrate. Elle ne se taira pas pour si peu; elle empruntera, au hasard, à sept ou huit autres oiseaux, les notes qu'elle pourra saisir et en formera un pot-pourri sans éclat, mais d'un parfait comique.

« Quel est le singulier oiseau qui, de cet arbre à l'écart où il se dissimule, nous envoie perpétuellement la même syllabe géminée ? C'est un oiseau amoureux de son nom et ne cessant de le redire, c'est le coucou...

« Le concert va bon train; mais avez-vous remarqué qu'après y avoir préludé, l'alouette s'est tue? S'en serait-elle désintéressée? Ne le croyez pas. Elle s'est recueillie, elle a ménagé ses forces. Quand les autres exécutants lui paraîtront un peu fatigués, ce sera son tour.

Digitized by Google

« S'élançant tout à coup de terre, portée par ses ailes étendues et tremblotantes, elle entonne une cantate vigoureuse et domine toutes les voix du vallon. Ce ne sont plus la délicatesse et la fraîcheur de ses notes matinales, ce sont des tons chauds, fermes, soutenus ; les sons se pressent, se suivent, se tiennent. Impossible de saisir le moindre intervalle. La respiration est dans le chant, le chant dans la respiration. Les strophes vont, viennent, se mêlent, se croisent, s'allongent, s'abrègent, en restant dans le même mode. C'est vraiment la variété dans l'unité.

« Tout en exécutant sa longue pièce, l'alouette s'élève en larges spirales dans la lumière et dans l'azur. Elle monte, elle monte, nous ne la voyons plus, nous l'entendons encore. Quand elle en est arrivée à ne pouvoir monter davantage, elle redit là dix fois, vingt fois la strophe qu'elle a réservée pour la fin; puis tout à coup s'arrête et, d'un seul trait, redescend sur sa motte de gazon. Elle est fatiguée, mais contente et le cœur lui bat; en s'enivrant de son chant, elle a réjoui une autre : dans un léger périmètre, autour d'elle, vous trouverez son nid. »

Et voilà ce qu'on entend, ce qu'on contemple à la pointe du jour, à mi-hauteur, sur les flancs du Puy-de-Dôme. Que pensez-vous de ce tableau et de ce morceau d'ensemble ? N'en négligez pas les détails : ils portent tous. Ce n'est pas de la fantaisie, c'est de la précision, de la justesse, de la vérité ; mais quand j'ai parlé de poésie au début de cet article, ai-je trop dit ?

Je n'ai pas trop dit non plus lorsque j'ai signalé l'exactitude et l'originalité de certaines monographies du monde ailé, et j'en veux donner un exemple :

« Au physique, le coucou est un oiseau fortement emplumé, paraissant plus gros que la tourterelle et l'étant moins. Sa couleur dominante est un gris cendré miroitant légèrement en gorge de pigeon. Au moral, c'est un vilain oiseau; il ne fait jamais de nid; il avise le rouge-gorge bâtissant le sien, laisse commencer la ponte et vient y déposer son œuf. Il s'éloigne ensuite pour aller ailleurs renouveler cinq ou six fois la même fraude...

Digitized by Google

« Je connaissais un nid de rouge-gorge où était l'œuf du coucou. A l'approche de l'éclosion, j'allais souvent le visiter. Un jour, je vois le petit coucou seul dans le nid et les petits rouges-gorges en dehors, un peu refroidis, mais encore vivants; je les remets dans le nid et je continue ma promenade. Au retour, même spectacle, je remets de nouveau les petits rouges-gorges dans le nid et je reste là. Au bout d'un instant, le petit coucou, comme pris de convulsions, se tourne, se retourne, se glisse au-dessous de ses faibles voisins, les fait rouler un à un sur son dos, et, se redressant brusquement, les jette dehors... Sans attendre qu'il eût jeté le dernier, je fais acte de justice, je remets une troisième fois les petits légitimes dans le berceau préparé pour eux et j'enlève le précoce malfaiteur. J'aimais les expériences : je vais le déposer à quelques pas de là, dans un nid de verdier où sont des petits un peu plus âgés que lui. Il recommence bientôt, devant moi, son même jeu, mais cette fois sans succès. Les petits verdiers se tiennent cramponnés au fond du nid, il ne peut les enlever; ne voulant pas le laisser plus longtemps se tourmenter lui-même en tourmentant les autres, je le mets en paix d'une façon définitive qu'on devinera.

« ...D'où est venue au petit coucou sa criminelle industrie? Comment a-t-il pu acquérir par tradition, ou transformation successive de sa race, cette science du jeu de bascule? Comment s'est formée peu à peu, de père en fils, cette dépression dans les reins que n'ont point les autres oiseaux et qui est indispensable à l'opération?...

« Une autre fois, j'ai trouvé un jeune coucou déjà développé et débordant du nid; c'était encore chez le rouge-gorge, je ne l'ai jamais rencontré ailleurs. Dès que j'ai avancé la main, il s'est redressé en arrière et a pris la forme d'un hérisson en boule. Ses yeux sont devenus troubles et enflammés, et il s'est mis à frapper à tort et à travers en ouvrant le bec. Il lui a fallu un long moment pour se calmer ; encore ne paraissait-il pas complètement revenu à lui quand je suis parti.

« Des personnes m'ont assuré avoir trouvé un rouge-

Digitized by Google

gorge la tête enfoncée dans le bec du jeune coucou, et étouffé. Je n'ai aucune peine à le croire. Il a suffi que le rouge-gorge ait voulu donner la becquée à ce dangereux nourrisson lorsqu'il était dans un accès de colère.

« On dit — ajoute notre auteur en forme de conclusion — que le coucou est utile en ce qu'il mange les chenilles velues, dont il dégorge ensuite la peau ; c'est quelque chose. Ce n'est point assez pour lui attirer les sympathies. »

C'est à tout bout de champ, à toute rencontre de nid, si l'on veut, que l'ami des oiseaux nous dit ainsi : *J'ai fait...*, *j'ai vu...*, *j'intervins...*, *j'étais là...* ; mais ici le *je* n'est pas le moi haïssable, on aime à retrouver cette forme du témoignage et de l'affirmation : c'est répondre de ce qu'on avance, l'attester à ses risques et périls, y « mettre sa tête », dans la mesure où le sujet le comporte, ce qui n'est guère, mais ce qui est cependant un peu, — *un tout petit peu*, dirait un Auvergnat pur sang — puisque l'on assume, si petite soit-elle, une part de responsabilité.

En fait, notre auteur a vécu parmi « ses frères, les oiseaux », en toute intimité, comme saint François. Je ne sais s'il les a jamais rassemblés pour les prêcher ; mais j'incline à croire qu'il a plus d'une fois admonesté l'épervier, la pie-grièche, le coucou, le geai et autres mauvais garnements qu'il connaît bien.

En revanche, il a des amis pour lesquels ses faiblesses sont grandes, et si j'étais soumis à la juridiction directe de cet administrateur, j'aimerais, quand je voudrais obtenir de lui quelque chose, à l'aborder sous les auspices d'une hirondelle, d'une barnabili (nom populaire en Auvergne du troglodyte), d'un chardonneret, d'un rossignol, d'un cini, d'une petite grive ou d'un gros-bec.

Il y aurait aussi l'abeille, une amie de cœur, à laquelle il faut bien revenir, mais à qui les oiseaux ont fait tort. Une amie de cœur et presque d'âme pour son vénérable biographe ; en tout cas, l'objet pour lui d'une étude constante, sérieuse, complète, le sujet d'un travail en lequel l'attention ne se répand plus sur la variété des espèces, mais creuse un seul sillon avec amour et avec science.

Digitized by Google

L'apiculture — et, si le dictionnaire de l'Académie le permettait, je dirais l'*apimanie* — théorique et pratique, littéraire et savante, historique et actuelle, légendaire et positive, et, comment dirai-je encore? mythologique et chrétienne; oui, *chrétienne*. Il y a tout cela dans la brochure que j'ai sous les yeux. Tout cela, c'est-à-dire la vie publique et privée des abeilles, leurs mœurs familiales et sociales, les habitudes, les mouvements, l'hygiène des individus et des foules, entremêlé de conseils aux apiculteurs — et aux *apimanes* — lesquels conseils n'ont rien de fantaisiste.

Je ne veux pas me laisser entraîner par la tentation redoutable des citations; en donner une cependant, c'est frotter de miel le bord de la coupe pour que chacun y vienne boire, et le miel est ici chez lui :

« Il arrive parfois en hiver, alors que les abeilles sont engourdies, qu'un rat se glisse dans la ruche et vient grignoter au gâteau. Encouragé par l'impunité, il s'accoutume à y revenir et finit même par s'y installer comme chez lui. Mais voici que la température ayant tout à coup changé, les abeilles sortent de leur torpeur et surprennent le voleur. Elles se précipitent sur lui et le criblent de leurs dards. Il s'agite, se débat et tombe mort.

« ... Mais que faire maintenant de ce cadavre qui va se corrompre et empester la ruche? L'emporter dehors est impossible : il est trop gros et trop lourd... Voici les abeilles chargées de propolis. Elles le mastiquent de toute part et le collent au plateau. L'enduit est si fin et si bien appliqué qu'il ne laisse transpirer aucune mauvaise odeur. C'est une momie des mieux réussies. J'ai vu cela. La petite masse noire adhérait si fortement au plateau qu'il a fallu pour l'en détacher un solide racloir. »

« J'ai vu cela. » Qui donc pourrait en douter en vous lisant, Monseigneur? Vous l'avez vu, et, pour les abeilles comme pour les oiseaux, pour tous vos petits pupilles aériens, vos affirmations et indications, vos réflexions, vos tableaux d'ensemble et de détail, relèvent et procèdent toujours de l'observation personnelle.

Digitized by Google

Quant aux légendes, c'est autre chose; on n'a jamais vu les légendes, mais elles sont pleines de saveur, pleines de vérité quand même. Si la double légende de saint Genès l'enfant n'était pas par malheur trop longue, comme j'aimerais à la reproduire! Il y faut renoncer; mais, ami lecteur, *tolle, lege.*

Et, après lecture, dis, car je reviens pour finir à mon commencement, dis, ami lecteur, même après avoir lu cette petite légende sacrée, même après le chapitre intitulé : *les Abeilles aimées de la religion,* dis si vraiment tu aurais pu deviner tout seul le nom et la personnalité de l'auteur?

M. DE MARCEY.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters, von Herrn Doctor Ludwig Pastor, zweiter Band, in-8 de XLVII-687 pages; dritter Band, in-8 de LXVII-888 pages. Freiburg im Breisgau, Herder.

I. Le deuxième volume de cette histoire traite des pontificats de Pie II (1458-1464), de Paul II (1464-1471) et de Sixte IV (1471-1484).

M. Pastor s'étend longuement sur le pontificat de Pie II, et c'est justice : « L'Eglise, dit M. Müntz, a rarement été gouvernée par un pape aussi lettré, aussi spirituel, aussi aimable »; ajoutons : aussi actif; car cet humaniste, une fois élu pape, sut sacrifier tous ses goûts aux besoins de l'Eglise, et particulièrement à la guerre contre les Turcs. L'ardeur avec laquelle, âgé déjà et couvert d'infirmités, il se mit à la tête d'une nouvelle croisade, sa persévérance dans une entreprise qu'il devait lui-même considérer comme désespérée, ses mesures de défense contre l'islam, qui menaçait de ruiner la civilisation aussi bien que l'Eglise, nous font admirer ce personnage de nature si complexe, et nous font oublier en lui le trop célèbre Æneas Sylvius du concile de Bâle. M. Pastor entre dans de longs détails sur les démêlés de Pie II avec l'Allemagne et la Bohême; on désirerait la même ampleur dans son récit, d'ailleurs fort attachant, du conflit entre le Saint-Siège et la France.

Paul II a été particulièrement malmené par l'humaniste Platina, dans ses *Vitæ pontificum*. On sait le motif de ces attaques. Le nouveau pape ne ménagea guère les humanistes : il supprima le traitement des *abbreviatores*, à cause des abus simoniaques qui s'étaient glissés dans leur corps. Malgré le pamphlet de Platina, il reste établi que Paul II aima les sciences et encouragea les études. Il faut plutôt lui reprocher d'avoir favorisé le népotisme en élevant trois de ses neveux au cardinalat. Quant à la croisade contre les Turcs, il ne s'en désintéressa point, comme on l'a prétendu. Les archives de Mantoue, fouillées par M. Pastor, nous révèlent qu'il avait promis une contribution

Digitized by Google

de cinquante mille ducats pour subvenir aux frais de la croisade. Mais il fut entravé, dans l'exécution de ses projets, par ses démêlés avec Venise, la France, la Bohême et les princes d'Italie.

Ces démêlés paralysèrent aussi l'action de Sixte IV. Il eut à se défendre contre les empiétements de la république de Venise, des maisons de Florence, de Ferrare et de Naples. Cependant, les Turcs faisaient de rapides progrès ; ils menaçaient jusqu'aux côtes de l'Italie. Leur expédition contre Rhodes et Otrante avait un moment ranimé l'ardeur des chrétiens. Otrante fut reprise. Malgré ces difficultés, Sixte IV travaillait avec ardeur aux embellissements de Rome. On lui doit la chapelle Sixtine. A certains égards, son pontificat prépare ceux de Jules II et de Léon X. Mais il dépara ces brillantes qualités par son népotisme. Deux de ses neveux, parmi lesquels Julien de la Rovère, plus tard Jules II, furent nommés évêques et cardinaux. En un mot, les côtés sombres ne manquent pas auprès des côtés brillants dans l'histoire de ce pape, dont les traits sont nettement dessinés par M. Pastor.

Nous ne poussons pas plus avant l'analyse de ce volume. La traduction française en a déjà paru. Citons, parmi les pages les plus originales, l'histoire des démêlés de Pie II avec la France et la Bohême, et le récit, d'après des documents inédits, de la conjuration des humanistes contre Paul II.

II. L'histoire de l'Eglise compte peu de périodes aussi discutées que celle des pontificats d'Innocent VIII (1484-1492), d'Alexandre VI (1492-1503), et de Jules II (1503-1513). Le roman, la poésie dramatique, la critique d'art et certaine histoire ont dénigré à l'envi les hommes et les institutions ecclésiastiques d'alors. A les entendre, ce fut une époque d'irréparable décadence : les peuples ne pouvaient en sortir que par une rupture avec l'Eglise. Il faudra revenir de ce jugement trop absolu, quand on aura lu le troisième volume de M. Pastor, consacré à ces trois pontificats, et particulièrement les 164 pages où, sous forme d'introduction, le jeune professeur de l'université d'Innsbrück expose l'état social et religieux de l'Italie au temps de la Renaissance. Cette peinture de la civilisation italienne vers la fin du moyen âge a été souvent entreprise. On peut affirmer qu'il n'en avait pas encore paru d'aussi vivante, d'aussi exacte, d'aussi documentée.

Il est toujours hasardeux de prononcer un jugement d'ensemble sur la moralité d'une époque. « La décadence générale des mœurs au moment de la Renaissance est, dit M. Pastor, une de ces allégations aussi facilement risquées qu'avidement accueillies. Mais, pour apprécier ces temps, une enquête objective et équitable doit faire entrer en ligne de compte les côtés lumineux aussi bien que les côtés sombres. Il faut surtout comprendre que les investigations de l'histoire ont une limite.

Digitized by Google

Nul regard humain ne peut scruter les profondeurs d'une conscience individuelle ; combien moins clair y verra-t-on dans le labyrinthe des témoignages à charge et à décharge où il faut s'engager avant de prononcer un jugement sur toute une génération ! M. Burckhardt lui-même le dit : « Plus nettes paraissent les dépositions en telle matière, plus il faut se garder de les accueillir sans réserve et de généraliser »... Que dans le milieu des humanistes et dans le clergé une grande immoralité se soit alors introduite, on n'en peut douter; mais il ne faut pas pousser trop au noir le tableau de ces désordres. Dans l'histoire comme dans la nature, les forces réparatrices agissent en même temps que les forces destructrices. Si l'activité des premières est moins visible que celle des secondes à l'œil de l'historien, c'est que l'action du bien est moins tapageuse, moins violente, moins saisissante que celle du mal. Voilà pourquoi, dans l'histoire de tous les peuples, la description du mal a une si large place : la vertu va silencieusement et discrètement son chemin; le vice aime à s'étaler... Dans l'Italie du xv^e^ et du xvi^e^ siècles, le bien exerça son activité non moins que le mal. Machiavel disait des Italiens de son temps « qu'ils ne connaissaient de mesure ni dans l'un ni dans l'autre » ; il aurait dû ajouter que, chez eux, c'est encore le bien qui l'emporta ».

Recourant à des sources d'information qui rendent directement la réalité de la vie et la révèlent par ses détails : correspondances privées, journaux de famille, testaments, M. Pastor nous montre l'intensité de la vie chrétienne dans les familles d'alors, surtout dans celles de condition moyenne. Hors du foyer, l'Eglise fait partout sentir sa bienfaisante influence. Elle crée et soutient des confréries et des corporations religieuses pour le bien-être spirituel et temporel des classes ouvrières ; elle organise l'assistance des pauvres et des malades ; elle fonde ou fait fonder dans les villes d'Italie de nombreux et grandioses hôpitaux qui ne le cèdent en rien à nos hôpitaux modernes les mieux aménagés. — Cependant, l'art chrétien, la peinture surtout, produit des merveilles ; les manifestations de la foi s'expriment de mille manières : observation enthousiaste des fêtes chrétiennes, pèlerinages aux tombeaux des saints, dévotion croissante à la sainte Vierge et au très saint Sacrement. — Mais la meilleure preuve de la vigueur du christianisme dans l'Italie de la Renaissance nous est fournie par la longue liste que M. Pastor a dressée des évêques et des cardinaux éminents et des saints de toute condition que l'Italie d'alors peut revendiquer pour elle (1).

A côté de l'Italie chrétienne, voici maintenant l'Italie païenne des humanistes, des hommes de cour et des hommes d'église. Le grand fléau du temps fut l'individualisme, par lequel il faut

(1) Sur cette question, M. Pastor renvoie, pour plus de détails, au *Répertoire du moyen âge*, de M. Ulysse Chevalier.

Digitized by Google

entendre ici le besoin de faire valoir sa personne *per fas et nefas*, et que personnifient entre tous Machiavel et César Borgia. Les rivalités d'intérêts entre les petits souverains de la péninsule, l'inquiétude perpétuelle qu'entretenaient leurs guerres, jointes au faste de leur cour, à leur vie de bien-être, à l'influence d'écrivains dépourvus de toute honnêteté, avaient fait pénétrer partout une démoralisation toujours grandissante. Ajoutons que les passions humaines se présentant plus vives chez les peuples du midi, le vice s'étalait plus effrontément qu'ailleurs. Les formes de la littérature et de la civilisation antiques, bien en vogue dans les hautes classes, et dont on revêtait les idées de ce temps, donnaient à celles-ci un aspect de vieux paganisme. Mais, à dire le vrai, c'était plutôt un paganisme de surface. Quand la mort approchait, les mondains les plus licencieux et les humanistes les plus frivoles demandaient à se réconcilier avec Dieu. Durant leur vie même, la plupart évitaient de rompre ouvertement avec l'Eglise, non seulement par considérations humaines, mais par un reste de foi et malgré les contradictions qu'ils mettaient entre leur conduite et leurs croyances. Aussi les plus sévères prédicateurs de la pénitence se faisaient-ils partout écouter. Aux jours de calamité, pécheurs et pécheresses les plus égarés venaient à résipiscence. A la voix d'un Bernardin de Sienne, d'un Roberto da Lecce, d'un Giovanni Dominici, pour ne citer que les plus connus, des villes, des provinces entières revenaient, pour un temps du moins, à une vie plus chrétienne. Toutefois à ces prédicateurs connus par la sainteté de leur vie se mêlèrent de singuliers prophètes qui ne firent qu'ajouter au trouble des esprits. Tel l'extravagant Savonarole; son portrait est un des plus vigoureusement tracés par M. Pastor : fanatique politique, mystique extravagant, moine insubordonné, qui détruisit lui-même le bien que lui-même avait fait.

Cette étude générale de M. Pastor place dans leur vrai milieu les trois pontificats d'Innocent VIII, d'Alexandre VI et de Jules II qui se partagent le reste du volume.

Après des intrigues égoïstes de toute sorte, un homme est élu en 1484 au souverain pontificat, que ses antécédents n'auraient même pas suffi à recommander pour un évêché. Le passé ecclésiastique d'Innocent VIII échappait, il est vrai, à tout reproche; mais on était à l'époque où le Pape se trouvait pris entre les cardinaux toujours en querelle et les petits potentats de l'Italie toujours avides de domination. Telle fut la fosse aux lions où entrait le nouveau pape, homme au caractère conciliant et faible. On est surpris de voir comment Innocent VIII sut se dégager des difficultés du dedans et du dehors pour accomplir dignement ses devoirs de père des chrétiens.

Au conclave suivant, des procédés qu'il faut qualifier de simoniaques font monter sur la chaire de saint Pierre un brillant cavalier, à la prestance princière, habile diplomate, doué du talent de gouverner, mais ambitieux, livré à un népotisme des plus scandaleux, et dont les mœurs ont déshonoré jusqu'aux

Digitized by Google

dernières années de son pontificat, ainsi qu'en font foi les archives secrètes du Vatican mises par S. S. Léon XIII à la disposition de M. Pastor. (Notons en passant que depuis trois siècles les archives du pape Borgia avaient été soustraites aux regards des chercheurs). D'après des documents inédits puisés par M. Pastor soit dans les archives du Vatican, soit dans celles de Milan qui contiennent une correspondance en partie chiffrée du cardinal Ascanio Sforza, un intime des Borgia, avec son frère Ludovico Moro, toute tentative de réhabilitation d'Alexandre VI paraît désormais impossible. Ce n'est pas cependant qu'il faille ajouter foi aux infamies que romanciers et dramaturges ont versées sur sa tête et sur celle de Lucrèce Borgia. D'ailleurs les fautes d'Alexandre VI n'atteignent que sa personne. Même sous ce malheureux pape, les affaires de l'Eglise furent administrées avec conscience et dignité. Quelques jours après l'assassinat du duc de Gandie imputé à César Borgia, leur père Alexandre VI prépara lui-même un plan de réformes ecclésiastiques qui reste la critique la plus sévère de sa propre vie. Pendant ce temps l'Eglise formait des saints dans ses cloîtres et envoyait des apôtres dans le nouveau monde, et, à l'occasion du jubilé de 1500, les fidèles accouraient en foule au tombeau du prince des apôtres.

Alexandre VI mourut des suites d'une fièvre, non d'un empoisonnement, comme on l'a prétendu à tort, et après avoir reçu pieusement les sacrements de l'Eglise. Son successeur, le vieux cardinal Piccolomini, dont les éminentes qualités annonçaient un pontificat glorieux, ne survécut que dix jours à son couronnement. Le conclave nomma alors le cardinal Giuliano della Rovere, neveu de Sixte IV, banni de Rome sous Alexandre VI, et qui prit le nom de Jules II. C'était une nature d'une vigueur extraordinaire, qui semblait marquée de l'empreinte qui fait les conquérants plutôt que les pontifes recueillis et pieux. Il ne tarda pas à se montrer à la hauteur de sa mission. Il mit ordre à la simonie, prépara le concile de Latran, repoussa les ennemis du dehors, Vénitiens, Allemands, Français, et, après avoir chassé l'étranger d'Italie, mourut de la mort la plus édifiante. A Rome, il fut le Mécène de Bramante, de Michel-Ange, de Raphaël. La critique d'art aura beaucoup à prendre dans les chapitres où M. Pastor nous introduit dans l'atelier silencieux de ces maîtres dont les chefs-d'œuvre restent comme le témoignage de la foi calme de ces temps, au milieu de l'effervescence des esprits et des désordres des mœurs.

Par la matière, comme par la manière, le troisième volume de l'histoire de M. Pastor est encore supérieur aux deux précédents. — Espérons que bientôt en paraîtra la traduction française: une traduction *exacte* et *complète*.

O. JAIL.

Digitized by Google

1. **De Dante à Verlaine** (*études idéalistes et mystiques*) — Dante, Spenser, Bumyan, Shelley, Verlaine, Huysmans — par J. Pacheu, S. J., 1897. Un vol. in-12 de VII-284 pages. Paris, Plon et Nourrit.

2. **Le Paysan dans la littérature française**, par Henri Pajot. Paris, 1896, Société d'études litteraires. Plaquette in-8 de 73 pp.

1. Nous sommes quelque peu embarrassé pour parler du livre du R. P. Pacheu. Nous aimons les auteurs qui étudient la mystique, et le sympathique religieux nous promet, au cas où son livre réussira, des études sur ce sujet si difficile et en même temps si attrayant, et en particulier sur Luis de Léon. De telles promesses devraient suffire pour désarmer la critique. Mais nous n'avons pas coutume de céder à de telles considérations, et nous préférons formuler notre pensée tout franchement. Dire que le livre du P. Pacheu n'a pas de mérite, ce serait excessif; affirmer qu'il ne présente pas d'intérêt, ce serait injuste. D'autre part, nous l'avons fermé, en conservant dans notre esprit le sentiment d'une œuvre à laquelle il manque quelque chose. Les articles de revues qui composent ce livre n'ont entre eux qu'un lien bien imparfait, car les œuvres ou les auteurs qui y sont étudiés, s'ils sont appelés tous du nom de mystiques, ne se ressemblent guère, et — nous disons ceci pour Dante lui-même — ne méritent pas proprement ce nom si beau. De plus, pour le ton et la manière de concevoir les choses, ces articles ne se ressemblent pas toujours. Il y a tel endroit où le P. Pacheu, ne comprenant pas les ménagements dont on use envers les ennemis de l'Eglise, s'écrie : « Que de gants ! » Le sentiment nous paraît juste, s'il n'est pas bien correctement exprimé. Mais ces gants, le P. Pacheu ne les avait-il pas aux mains en rédigeant tel autre article ? Et d'ailleurs, la défense qu'il nous présente de K.-J. Huysmans, ou, pour parler plus exactement, du livre que cet auteur a intitulé : *En route*, n'a pas été sans nous surprendre. Nous ne voulons pas insister. Ajoutons cependant, avant de finir, que dans les articles qui forment les chapitres de cet ouvrage, aucune question ne nous a paru approfondie. Après avoir lu, par exemple, celui qui est consacré à Verlaine, nous ne savons pas ce qu'était Verlaine.

Peut-être est-ce nous qui avons tort. Nous avons demandé à un livre ce que l'auteur n'a pas songé à y mettre. Gâté par la lecture de M. Brunetière, nous cherchions un point de départ et un but, une chose à prouver, dans des articles qui ne sont que des causeries aimables, des variations sur un thème favori. Nous laissons l'appréciation définitive à la décision de nos lecteurs.

2. La plaquette que nous avons reçue de M. Henri Pajot est charmante à voir, et le vêtement qu'elle a reçu de l'éditeur gagne à l'avance toutes les sympathies. Mais le titre qu'elle porte est bien lourd, et c'est un sujet bien vaste à traiter que

Digitized by Google

d'étudier ce que nos littérateurs ont dit du paysan. En réalité, l'auteur n'a pas vu le paysan tel qu'il est, avec ses qualités et ses vices : il ne l'a considéré que dans l'un de ses travers, l'amour de l'argent, l'âpre soif du gain : « Tout le paysan est là, nous dit-il. L'intérêt personnel seul. L'intérêt toujours. » Et il s'efforce de prouver sa thèse en analysant trois romans, l'un de George Sand, l'autre de Balzac, le troisième de Zola. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne nous a pas convaincu : si le paysan irréligieux ou indifférent n'est pas attrayant à voir, il y a encore beaucoup de braves chrétiens qui nous donnent l'exemple des vertus patriarcales, et ils ne sont pas aussi rares que l'auteur paraît le croire.

A. LEPITRE.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

L'ENCYCLIQUE « DIVINUM ILLUD MUNUS »

SUR LE

MYSTÈRE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ

ET LA

MISSION DU SAINT-ESPRIT[1]

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES, LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La mission divine que Jésus-Christ a reçue du Père et qu'il a si bien remplie auprès du genre humain, a pour fin

(1) Traduction des *Questions actuelles*.

Digitized by Google

dernière la béatitude des hommes au sein de la gloire éternelle et pour fin prochaine, dans cette vie, la possession et la conservation de la grâce dont la vie du ciel doit être le dernier épanouissement. Aussi le Rédempteur ne cesse-t-il d'inviter avec bienveillance les hommes de toute nation et de toute langue à se réunir dans le sein de l'Eglise : *Venez tous à moi. Je suis la vie. C'est moi le bon pasteur.*

Toutefois, il n'a pas voulu, pour des motifs insondables, achever lui-même cette mission sur toute la terre, mais il a confié au Saint-Esprit le soin de couronner l'œuvre qu'il avait reçue du Père. Elles sont douces à rappeler les paroles que le Christ, sur le point de quitter ce monde, prononçait au milieu de ses disciples : *Il est de votre intérêt que je m'en aille; car si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas vers vous; si, au contraire, je m'en vais, je vous l'enverrai* (1). Par cette affirmation, le Christ donnait la meilleure raison possible de son départ et de son retour vers son Père : les avantages certains que ses disciples devaient retirer de la descente de l'Esprit-Saint. Il montrait en même temps que ce dernier, envoyé par lui, procédait de lui comme du Père, et qu'il devait terminer, comme invocateur, consolateur, précepteur, l'ouvrage accompli par le Fils durant sa vie mortelle. C'est, en effet, à la vertu multiple de cet Esprit qui, lors de la création, *orna les cieux* (2) et *remplit la sphère du monde* (3), que l'achèvement de l'œuvre rédemptrice était providentiellement réservée. Nous Nous sommes continuellement efforcé, avec le secours du Christ-Sauveur, prince des pasteurs et gardien de nos âmes, d'imiter les exemples qu'il nous a donnés, en nous attachant religieusement à la fonction confiée par lui aux apôtres, et particulièrement à Pierre *dont la dignité ne saurait défaillir, même dans un héritier indigne* (4). Dans ce but, Nous avons fait converger

(1) S. JEAN, XVI, 7.
(2) JOB, XXVI, 13.
(3) SAG., I, 7.
(4) S. LÉON LE G., *Serm. II, pour l'anniversaire de son élévation au Pontificat.*

Digitized by Google

vers deux fins principales tous les travaux entrepris et poursuivis durant Notre pontificat déjà si long : en premier lieu, la restauration de la vie chrétienne dans la société et dans la famille, chez les princes et chez les peuples, toute véritable vie découlant du Christ; en second lieu, la réconciliation de tous ceux qu'un motif de foi ou d'obéissance sépare de l'Eglise catholique, puisque le désir manifeste du Christ est de réunir tous les hommes en un seul bercail sous un seul pasteur. Aujourd'hui, voyant approcher le terme de Notre vie, Nous éprouvons plus vivement que jamais le désir de recommander à l'Esprit-Saint, qui est amour vivifiant, l'œuvre de Notre apostolat, quels que soient les résultats obtenus jusqu'ici, pour qu'il la féconde et l'amène à pleine maturité.

Afin que ces fruits soient meilleurs et plus abondants, Nous avons résolu, à l'occasion des solennités de la Pentecôte, de vous entretenir de la présence et de la vertu merveilleuse du Saint-Esprit, c'est-à-dire de l'action et de l'influence qu'il exerce dans toute l'Eglise et dans chacune de nos âmes par l'admirable abondance des dons célestes. Notre désir le plus ardent est de voir la foi au mystère de l'auguste Trinité se ranimer à nouveau dans les esprits, et amener par là une augmentation et un nouvel embrasement de piété à l'égard de cet Esprit divin, auquel principalement doivent rendre grâces tous ceux qui suivent les voies de la vérité et de la justice.

Car, comme l'a dit saint Basile : *Qui niera que les dons faits à l'homme par Dieu et par Notre Sauveur Jésus-Christ, selon la bonté de Dieu, soient un effet de la grâce de l'Esprit* (1)?

Avant d'aborder notre sujet, il Nous plaît et il sera utile de dire quelques mots du mystère de la Très Sainte Trinité, appelé par les docteurs *la substance du Nouveau Testament*, c'est-à-dire le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de tous les autres.

C'est pour le connaître et le contempler que les anges

(1) *Du Saint-Esprit*, ch. XVI, n° 39.

Digitized by Google

ont été créés dans le ciel et les hommes sur la terre. Ce mystère était voilé dans l'Ancien Testament, et c'est pour le manifester plus clairement que Dieu lui-même est descendu du séjour des anges vers les hommes : *Jamais personne n'a vu Dieu ; le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a révélé lui-même* (1). Donc quiconque écrit ou parle sur la Trinité, doit avoir devant les yeux le sage conseil du Docteur angélique : *Lorsque nous parlons de la Trinité, il faut de la prudence et de la réserve, parce que, comme le dit saint Augustin, il n'y a pas de sujet où l'erreur soit plus dangereuse, les investigations plus laborieuses, ni les découvertes plus fructueuses* (2). Le danger, dans la foi ou dans le culte, est de confondre entre elles les personnes divines ou de diviser leur nature unique ; car, *la foi catholique vénère un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité.* Aussi, Innocent XII, notre prédécesseur, refusa-t-il absolument, malgré de vives instances, d'autoriser une fête spéciale en l'honneur du Père. Que si on fête en particulier les mystères du Verbe incarné, il n'existe aucune fête honorant uniquement la nature divine du Verbe, et les solennités de la Pentecôte elles-mêmes ont été établies dans les premiers temps, non en vue d'honorer exclusivement l'Esprit-Saint pour lui-même, mais pour rappeler sa descente, c'est-à-dire sa mission extérieure.

Tout cela a été sagement décidé, afin que la distinction des personnes n'entraînât pas une distinction dans l'essence divine. En outre, pour maintenir ses enfants dans l'intégrité de la foi, l'Eglise a institué une fête de la Sainte-Trinité, rendue ensuite obligatoire par Jean XXII ; elle permit de dédier à la Trinité des autels et des églises, et après une manifestation de la volonté divine, elle approuva un ordre religieux fondé pour la délivrance des captifs, voué à la Trinité, dont il porte le nom. Les preuves abondent à ce sujet.

En effet, le culte rendu aux habitants des cieux, aux

(1) S. JEAN, I, 18.
(2) *Somme théol.*, I, q. XXXI, art. 2. — *De la Trinité*, I, 3.

Digitized by Google

anges, à la Vierge-Mère, au Christ, rejaillit finalement sur la Trinité elle-même.

Dans les prières adressées à l'une des trois personnes, on fait mention des autres; dans les litanies, une invocation commune accompagne l'invocation adressée séparément à chacune des trois personnes. Dans les psaumes et les hymnes, la même louange est adressée au Père et au Fils et au Saint-Esprit; les bénédictions, les cérémonies rituelles, les sacrements sont accompagnés ou suivis d'une prière à la Sainte Trinité. Ces pratiques nous avaient été déjà conseillées depuis longtemps par l'Apôtre : *Car tout est de lui, par lui et en lui; gloire à lui dans les siècles* (1). Ces paroles signifiaient d'une part la trinité des personnes, et d'autre part affirmaient l'unité de nature.

Celle-ci étant la même pour chaque personne, on doit également à chacun, comme à un seul et même Dieu, la gloire éternelle due à la majesté divine. Saint Augustin, citant ce témoignage, ajoute : *Il ne faut pas prendre dans un sens vague ces mots de l'Apôtre « De lui-même, par lui-même et en lui-même »; il dit « de lui-même » à cause du Père, « par lui-même » à cause du Fils, « en lui-même » à cause du Saint-Esprit* (2). C'est avec beaucoup d'à-propos qu'on attribue habituellement au Père les œuvres divines où éclate la puissance, au Fils celles où brille la sagesse, au Saint-Esprit celles où domine l'amour.

Non que toutes les perfections et toutes les œuvres extérieures ne soient communes aux personnes divines; en effet, *les œuvres de la Trinité sont indivisibles comme l'essence de la Trinité elle-même* (3), parce que *l'action des trois personnes divines est aussi inséparable que leur essence* (4); mais parce que, en vertu d'une certaine comparaison, et, pour ainsi dire, d'une affinité entre les œuvres et les propriétés des personnes, telle œuvre est attribuée ou, comme on dit, *appropriée*, à telle personne plutôt qu'à telle autre : *les*

(1) *Rom.*, XI, 36.
(2) *De la Trinité*, I, VI, 10; T. I, 6.
(3) S. AUG., *De la Trinité*, I, ch. IV et V.
(4) S. AUG., *ibid.*

Digitized by Google

similitudes d'impressions ou d'images fournies par les créatures nous servent pour représenter les personnes divines, il en est de même de leurs attributs essentiels; cette manifestation des personnes par leurs attributs essentiels s'appelle appropriation (1). Il s'ensuit que le Père, *principe de toute divinité* (2), est en même temps la cause créatrice de l'universalité des êtres, de l'incarnation du Verbe et de la sanctification des âmes : *de lui sont toutes choses;* l'Apôtre dit *de lui* à cause du Père.

Le Fils, *Verbe, image de Dieu*, est en même temps la cause exemplaire que reflètent toutes choses dans leur forme et leur beauté, leur ordre et leur harmonie; il est pour nous la voie, la vérité, la vie, le réconciliateur de l'homme avec Dieu : par lui sont toutes choses; l'Apôtre dit *par lui* à cause du Fils. Le Saint-Esprit est la cause finale de tous les êtres, parce que, de même que la volonté et généralement toute chose se repose en sa fin, ainsi l'Esprit-Saint, qui est la bonté divine et l'amour naturel du Père et du Fils, complète et achève par une impulsion forte et douce les opérations secrètes qui ont pour résultat final le salut éternel de l'homme : *En lui sont toutes choses;* l'Apôtre dit *en lui* à cause du Saint-Esprit.

Gardant avec un soin jaloux le zèle religieux dû à la Trinité entière et qu'il importe d'inculquer de plus en plus au peuple chrétien, abordons enfin l'exposé de la vertu de l'Esprit-Saint. Le premier aspect sous lequel il nous faut considérec le Christ, est celui de fondateur de l'Eglise et de rédempteur du genre humain. Certes, parmi les œuvres extérieures de Dieu, la plus remarquable est le mystère du Verbe incarné où la splendeur des perfections divines brille d'un tel éclat qu'il est impossible d'imaginer plus grande splendeur ni rien de plus salutaire pour l'humanité. Cette œuvre si grande, bien qu'appartenant à la Trinité entière, est attribuée spécialement au Saint-Esprit; aussi les Evangiles parlent-ils de la Vierge en ces termes : *Elle*

(1) S. THOM., I Part. q. XXXIX, art. 7.
(2) S. AUG., *De la Trinité*, l. IV, ch. XX.

Digitized by Google

fut trouvée ayant conçu du Saint-Esprit, et : *Ce qu'elle a conçu est du Saint-Esprit* (1). C'est à bon droit qu'on attribue cette œuvre à celui qui est l'Amour du Père et du Fils, puisque ce *grand témoignage d'amour* (2) vient de l'affection infinie de Dieu pour les hommes, comme nous en avertit saint Jean : *Dieu a aimé le monde au point de lui donner son Fils unique* (3). Ajoutez que la nature humaine a été élevée par là à l'union *personnelle* avec le Verbe : cette dignité ne lui a été nullement accordée à cause de ses mérites, mais par un pur effet de la grâce et, par suite, c'est un bienfait propre du Saint-Esprit.

Il faut citer sur ce sujet la judicieuse remarque de saint Augustin : *La manière dont le Christ a été conçu par l'opération de l'Esprit-Saint nous fait voir quelle est la bonté de Dieu ; par elle, en effet, la nature humaine, sans aucun mérite antérieur, fut unie, dès le premier instant de son existence, au Verbe de Dieu dans une telle unité de personne, que le Fils de Dieu fut le même être que le Fils de l'homme, et le Fils de l'homme le même être que le Fils de Dieu* (4). La vertu de l'Esprit-Saint a opéré non seulement la conception du Christ, mais aussi la sanctification de son âme, appelée *Onction* par les Livres saints (5) ; tous ses actes, et en particulier son sacrifice, furent *accomplis sous l'influence de l'Esprit-Saint* (6). C'est par l'Esprit-Saint qu'il s'est offert lui-même à Dieu, victime immaculée (7). Pour qui pèse ces choses, quoi d'étonnant que les dons du Saint-Esprit aient afflué dans l'âme du Christ ? En lui a résidé une telle abondance de grâce, qu'il ne peut y en avoir de plus grande ni de plus efficace ; en lui se trouvaient tous les trésors de la sagesse et de la science, les grâces gratuites, les vertus, en un mot tous les dons prédits par les

(1) S. MATTH., I, 18, 20.
(2) I *Timoth.*, III, 16.
(3) III, 16.
(4) *Enchir.* XL. — S. THOM. III part. q. XXXII, art. I.
(5) *Act.* X, 38.
(6) S. BASILE, *De l'Esp. S.* XVI.
(7) *Hébr.*, IX, 14.

Digitized by Google

oracles d'Isaïe (1), symbolisés par la colombe du Jourdain lorsque le Christ sanctifia ce fleuve par son baptême en vue de créer un nouveau sacrement. Cette thèse s'appuie merveilleusement sur les paroles suivantes de saint Augustin : *Il est absurde de dire que le Christ reçut l'Esprit-Saint à l'âge de trente ans, mais il vint au baptême sans péché, et partant, avec l'Esprit-Saint. En cette circonstance*, c'est-à-dire lors de son baptême, *il daigna symboliser à l'avance son corps mystique, l'Eglise, dans laquelle les baptisés reçoivent le Saint - Esprit d'une manière spéciale* (2). Donc, l'apparition visible du Saint-Esprit au-dessus du Christ et son influence invisible dans l'âme du Sauveur représentent sa double mission : l'une visible, dans l'Eglise ; l'autre invisible, dans les âmes justes.

L'Eglise, déjà conçue, et qui était sortie, pour ainsi dire, des flancs du nouvel Adam dormant sur la croix, s'est manifestée pour la première fois aux hommes d'une manière éclatante le jour célèbre de la Pentecôte. En ce jour, le Saint-Esprit commença à répandre ses bienfaits dans le corps mystique du Christ, par cette admirable effusion que le prophète Joël avait vue longtemps à l'avance (3) ; car le Paraclet *siège au-dessus des apôtres afin de placer sur leurs têtes, sous forme de langues de feu, de nouvelles couronnes spirituelles* (4).

Alors, écrit saint Jean Chrysostome, les apôtres *descendirent de la montagne, portant en leurs mains, non des tables de pierre comme Moïse, mais portant dans leur âme l'Esprit-Saint qui répandait comme un trésor et un fleuve de vérités et de grâces* (5). Ainsi se réalisait la dernière promesse du Christ à ses apôtres, relative à l'envoi de l'Esprit-Saint qui devait compléter par ses inspirations et sceller pour ainsi dire son enseignement : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter en ce*

(1) IV, 1 ; XI, 2, 3.
(2) *De la Trinité*, l. XV, ch. XXVI.
(3) II, 28, 29.
(4) CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéchèse*, 17.
(5) I *Hom. sur S. Mat.* — II Cor., III, 3.

Digitized by Google

moment. Lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité (1).

Celui qui, procédant à la fois du Père, vérité éternelle, et du Fils, vérité substantielle, est lui-même Esprit de vérité, et tire de l'un et de l'autre l'essence et en même temps toute vérité, donne à l'Eglise cette même vérité, veillant, par une présence et un appui continus, à ce qu'elle ne soit jamais exposée à l'erreur, et qu'elle puisse de jour en jour féconder plus abondamment les germes destinés à porter des fruits de salut pour les peuples. Et comme l'Eglise, moyen de salut pour les peuples, doit poursuivre sa tâche jusqu'à la fin des temps, l'Esprit-Saint lui donne, pour l'accroître et la conserver, une vie et une force éternelles : *Je prierai mon Père et il vous donnera un autre Paraclet, l'Esprit de vérité, pour qu'il demeure toujours avec vous* (2). C'est par lui que sont constitués les évêques dont le ministère engendre non seulement des fils, mais encore des pères, c'est-à-dire les prêtres, pour gouverner l'Eglise et la nourrir de ce sang du Christ qui l'a rachetée : *l'Esprit-Saint a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise de son sang* (3). Les uns et les autres, évêques et prêtres, par une grâce insigne du Saint-Esprit, ont le pouvoir d'effacer les péchés, selon cette parole du Christ aux apôtres : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (4). Aucune preuve ne démontre plus clairement la divinité de l'Eglise que la gloire dont le Saint-Esprit l'a revêtue. Qu'il Nous suffise d'affirmer que, si le Christ est la tête de l'Eglise, l'Esprit-Saint en est l'âme : *L'Esprit-Saint est dans l'Eglise, corps mystique du Christ, ce que l'âme est dans notre corps* (5).

Cela étant, on ne saurait attendre une plus grande et plus féconde *manifestation de l'Esprit divin;* celle qui a

(1) S. JEAN, XVI, 12, 13.
(2) S. JEAN, XIV, 16, 17.
(3) *Actes*, XX, 28.
(4) S. JEAN, XX, 22, 23.
(5) S. AUG. *Serm.* CLXXXVII *sur le temps.*

Digitized by Google

lieu maintenant dans l'Eglise est parfaite, et elle durera jusqu'à ce que l'Eglise, après avoir achevé la période de luttes, jouisse dans le ciel de la joie du triomphe.

Comment et dans quelle mesure le Saint-Esprit agit dans les âmes, cela n'est pas moins admirable, bien que plus difficile à comprendre par cela même que nos yeux ne le peuvent saisir. Cette effusion de l'Esprit divin est si abondante que le Christ lui-même, dont elle découle, l'a comparée à un fleuve très abondant, comme on le voit dans saint Jean : *Celui qui croit en moi*, dit l'Ecriture, *verra des fleuves d'eau couler de son sein ;* l'Evangéliste explique ce témoignage : *Il dit cela de l'Esprit-Saint que devaient recevoir tous ceux qui croiraient en lui* (1).

Il est hors de doute que l'Esprit-Saint a habité par la grâce dans les justes qui précédèrent le Christ, comme cela est écrit des prophètes, de Zacharie, de Jean-Baptiste, de Siméon et d'Anne; l'Esprit-Saint, en effet, est venu le jour de la Pentecôte, *non pour commencer à habiter l'âme des saints, mais pour la pénétrer davantage ; non pour commencer à leur accorder ses dons, mais pour les en combler ; non pour faire œuvre nouvelle, mais pour augmenter la générosité de ses largesses* (2). Cependant, si ces hommes étaient comptés parmi les fils de Dieu, ils n'en demeuraient pas moins semblables, par leur condition, à des esclaves, car le fils *ne diffère en rien de l'esclave tant qu'il est dans la main des tuteurs et des maîtres* (3); outre qu'il n'y avait pas en eux la justice, si ce n'est celle qui provenait des mérites du Christ à venir, la communication de l'Esprit-Saint, après la venue du Christ, fut incomparablement plus abondante et surpassa les précédentes, un peu comme la somme convenue l'emporte en valeur sur les arrhes, comme la réalité l'emporte sur la figure. Saint Jean a donc pu dire : *L'Esprit-Saint n'avait pas encore été donné parce que Jésus n'avait pas été glorifié* (4). Aussitôt que le Christ,

(1) VII, 38, 39.
(2) S. LÉON LE G., Hom. III. *De la Pentecôte.*
(3) *Gal.*, IV, 1, 2.
(4) VII, 39.

Digitized by Google

montant au ciel, eut pris possession de la gloire de son royaume qu'il avait si laborieusement acquise, il répandit généreusement les richesses de l'Esprit-Saint et *fit part de ses dons aux hommes* (1). *Ce don, cet envoi du Saint-Esprit après la glorification du Christ était tel qu'il n'y en avait jamais eu auparavant, non qu'auparavant il n'eût jamais été envoyé, mais il n'avait jamais été envoyé, de cette façon* (2).

En effet, la nature humaine est nécessairement servante de Dieu : *la créature est servante et nous sommes les serviteurs de Dieu par nature* (3).

En outre, à cause de la faute commune, notre nature est tombée dans un tel abîme de vice et de honte que nous étions devenus les ennemis de Dieu : *Nous étions par nature fils de colère* (4).

Nulle puissance n'était capable de nous arracher à cette ruine et de nous sauver de la perte éternelle. Cette tâche, Dieu, créateur de l'homme, l'a accomplie dans sa souveraine miséricorde par son Fils unique, grâce auquel nous avons été rétablis avec une plus grande abondance de dons dans la dignité et la noblesse que nous avions perdues. Dire quelle a été cette œuvre accomplie par la grâce divine dans l'âme humaine est chose impossible ; aussi les Livres Saints et les Pères de l'Eglise nous appellent-ils heureusement régénérés, créatures nouvelles, participant de la nature divine, fils de Dieu, déifiés et autres titres analogues. Ce n'est pas sans raison que de si grands bienfaits sont attribuées spécialement au Saint-Esprit. Il est l'*Esprit d'adoption des fils par lequel nous crions : Abba, Père ;* c'est lui qui répand dans les cœurs la suavité de l'amour paternel : *ce même Esprit nous fait comprendre que nous sommes les fils de Dieu* (5). Pour l'expliquer, la similitude constatée par l'Ange de l'école entre les deux œuvres de l'Esprit-Saint vient fort à propos ; par lui, *le Christ a été conçu dans la*

(1) *Ephés.*, IV, 8.
(2) S. AUG. *De la Trinité.* IV, 20.
(3) S. CYRILLE D'ALEX. *Thesaur.* V, 5.
(4) *Ephés.*, II, 3.
(5) *Rom.*, VIII, 15, 16.

Digitized by Google

sainteté pour être le Fils naturel de Dieu et les autres sont sanctifiés pour devenir fils adoptifs de Dieu (1); ainsi, l'amour, mais l'amour incréé, produit une régénération spirituelle bien supérieure à ce qui pourrait se faire dans la nature.

Cette régénération et rénovation commence pour l'homme au baptême : en ce sacrement, l'âme se dépouille de l'esprit impur, est pénétrée pour la première fois de l'Esprit-Saint qui la rend semblable à lui : *Ce qui est né de l'Esprit est esprit* (2).

Ce même esprit se donne dans la Confirmation d'une façon plus abondante pour assurer la fermeté et la vigueur de la vie chrétienne; c'est à lui que les martyrs et les vierges ont dû leurs triomphes sur les attraits de la corruption. L'Esprit-Saint, disons-nous, se donne lui-même : *L'amour de Dieu a été répandu en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné* (3). Non seulement il nous apporte les grâces divines, mais il en est l'auteur et il est lui-même le don suprême; procédant du mutuel amour du Père et du Fils, il est et on l'appelle à juste titre *le don du Dieu Très-Haut.* Pour mettre plus en lumière la nature et la force de ce don, il importe de rappeler les explications données par les Docteurs d'après les enseignements des Saintes Lettres : Dieu est présent en toutes choses *par sa puissance,* en tant que tout lui est soumis; *par sa présence,* en tant que tout est à découvert devant ses yeux; *par son essence,* en tant qu'il est pour tous les êtres la cause de leur existence (4). Mais Dieu n'est pas seulement dans l'homme comme il est dans les choses; il est, de plus, connu et aimé de lui, puisque notre nature nous fait elle-même aimer, désirer et poursuivre le bien. Enfin Dieu, par sa grâce, réside dans l'âme juste ainsi qu'en un temple, d'une façon très intime et spéciale. De là ce lien d'amour qui unit étroitement l'âme à Dieu plus qu'un ami ne peut l'être à son meilleur ami, et la fait jouir de lui avec une pleine suavité.

(1) S. Th. III Part. q. XXXII. a. 1.
(2) S. Jean, III, 7.
(3) *Rom.*, V, 5.
(4) S. Thomas, I, q. VIII, art. 3.

Digitized by Google

Cette admirable union, appelée *inhabitation*, dont l'état bienheureux des habitants du ciel ne diffère que par la condition, est cependant produite très réellement par la présence de toute la Trinité : *Nous viendrons en lui et nous ferons en lui notre demeure* (1). Elle est attribuée néanmoins d'une façon spéciale au Saint-Esprit. En effet, des traces de la puissance et de la sagesse divines se manifestent même chez un homme pervers; mais le juste seul participe à l'amour, qui est la caractéristique du Saint-Esprit. Ce qui le confirme, c'est que cet Esprit est appelé Saint parce qu'étant le premier et le suprême amour, il conduit les âmes à la sainteté qui, en dernière analyse, consiste dans l'amour de Dieu. C'est pourquoi l'Apôtre, appelant les justes temples de Dieu, ne les appelle pas expressément temples du Père ou du Fils, mais du Saint-Esprit : *Ne savez-vous pas que vos membres sont les temples du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu* (2) ? L'abondance des biens célestes qui résultent de la présence du Saint-Esprit dans les âmes pieuses se manifeste de beaucoup de manières. Telle est, en effet, la doctrine de saint Thomas d'Aquin : *Puisque l'Esprit-Saint procède comme amour, il procède en qualité de premier don; c'est pourquoi saint Augustin dit que, par le don qui est l'Esprit-Saint, beaucoup de dons particuliers sont distribués aux membres du Christ* (3). Parmi ces dons se trouvent ces secrets avertissements, ces mystérieuses invitations qui, par une impulsion de l'Esprit-Saint, sont faits aux âmes et sans lesquels on ne peut ni s'engager dans la voie de la vertu, ni progresser, ni parvenir au terme du salut éternel. Puisque ces paroles et ces influences se produisent secrètement dans les âmes, c'est avec à-propos que les Saintes Lettres les comparent quelquefois au souffle de la brise; et le Docteur Angélique les assimile avec raison aux mouvements du cœur dont la force est cachée dans l'être qu'il

(1) S. JEAN, XIV, 23.
(2) *Cor.*, VI, 19.
(3) *Som. th.* I, q. XXXVIII, art. 2. — S. AUG. *De la Trinité*, l. XV, ch. 19.

Digitized by Google

anime : *Le cœur a une certaine influence secrète, c'est pourquoi on lui compare l'Esprit-Saint qui vivifie et unit l'Eglise d'une façon invisible* (1).

De plus, le juste qui vit déjà de la vie de la grâce, et chez lequel les vertus jouent le rôle des facultés dans l'âme, a absolument besoin des sept dons qu'on appelle plus particulièrement dons du Saint-Esprit. Par ces dons, l'esprit se fortifie et devient apte à obéir plus facilement et plus promptement aux paroles et aux impulsions du Saint-Esprit ; aussi ces dons sont d'une telle efficacité qu'ils conduisent l'homme au plus haut degré de la sainteté, ils sont si excellents qu'ils demeureront les mêmes dans le royaume des cieux, quoique dans un degré plus parfait. Grâce à eux, l'âme est amenée et excitée à acquérir les béatitudes évangéliques, ces fleurs que le printemps voit éclore, signes précurseurs de la béatitude éternelle. Enfin, quelle suavité dans ces fruits énumérés par l'Apôtre (2), apportés par l'Esprit-Saint aux âmes justes même en cette vie périssable, pleins de douceur et d'allégresse, tels qu'il convient à l'Esprit de les produire, lui *qui est, dans la Trinité, la suavité du Père et du Fils, et qui répand sur toutes les créatures ses généreuses et fécondes largesses* (3). L'Esprit divin procédant du Père et du Verbe dans l'éternelle lumière de la sainteté, en tant qu'amour et don, après s'être montré dans l'Ancien Testament sous les voiles des figures, s'est répandu lui-même avec abondance dans le Christ et dans l'Eglise son corps mystique. Par sa présence et sa grâce, il a transformé les hommes plongés dans la corruption et le vice d'une façon si complète que, n'étant plus terrestres tout en restant sur la terre, ils deviennent semblables à des habitants du ciel.

Puisque ces dons sont si grands et qu'ils montrent si nettement l'immense bonté de l'Esprit-Saint à notre égard, ils nous obligent à lui témoigner la plus grande piété et

(1) *Som. th.*, III, q. VIII, art. 1er ad 3.
(2) *Galat.*, V, 22.
(3) S. AUG. *De la Trinité*, VI, 9.

Digitized by Google

soumission. Nous y parviendrons aisément en nous appliquant chaque jour davantage à le connaître, l'aimer, l'invoquer : puisse cette exhortation, sortie de Notre cœur paternel, provoquer cet amour. — Peut-être y a-t-il encore aujourd'hui des chrétiens qui, interrogés comme ceux auxquels l'Apôtre demandait jadis s'ils avaient reçu le Saint-Esprit, répondraient comme eux : *Mais nous n'avons même pas entendu dire qu'il y eût un Saint-Esprit* (1). Du moins beaucoup ne connaissent pas cet Esprit; ils le nomment souvent dans leurs exercices de piété, mais avec une foi très peu éclairée. En conséquence, que les prédicateurs et tous ceux qui ont charge d'âmes se souviennent qu'il leur incombe le devoir de transmettre avec zèle et en détail tout ce qui concerne le Saint-Esprit, en écartant toutefois les controverses ardues et subtiles, afin d'éviter les vaines témérités de ceux qui voudraient imprudemment scruter tous les mystères divins. Il importe plutôt de rappeler clairement les bienfaits sans nombre qui ne cessent de découler sur nous de cette source divine; ainsi, ils dissiperont entièrement l'erreur et l'ignorance indignes des *fils de lumière*. Nous insistons sur ce point, non seulement parce qu'il s'agit d'un mystère qui nous conduit directement à la vie éternelle, et que, par conséquent, nous devons croire fermement, mais encore parce que le bien est d'autant plus aimé qu'il est plus connu. On doit aimer l'Esprit-Saint — et c'est le second sujet que Nous avions annoncé — parce qu'il est Dieu : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces* (2). On doit aussi l'aimer parce qu'il est l'Amour premier, substantiel, éternel, et rien n'est plus aimable que l'amour; on doit l'aimer d'autant plus qu'il nous a comblés de plus grands bienfaits qui témoignent de sa munificence et appellent notre gratitude. Cet amour a une double utilité fort appréciable. Il nous excitera à acquérir chaque jour une connaissance plus complète de l'Esprit-Saint : *Celui qui aime*, dit

(1) *Actes*, XIX, 2.
(2) *Deutér.* VI, 5.

Digitized by Google

le Docteur angélique, *ne se contente pas d'un aperçu superficiel de l'objet aimé; mais il s'efforce d'en rechercher tous les détails intimes, et il pénètre tellement dans son intimité, qu'on dit de l'Esprit-Saint, Amour de Dieu, qu'il scrute même les profondeurs divines* (1), et il nous accordera ses dons célestes en abondance, d'autant plus que, si l'ingratitude ferme la main du bienfaiteur, par contre, la reconnaissance la fait rouvrir. Il faut veiller à ce que cet amour ne se borne pas à une aride connaissance ni à un hommage purement extérieur; qu'il soit, au contraire, prompt à agir, et surtout qu'il évite le péché, qui offense particulièrement le Saint-Esprit. En effet, tout ce que nous sommes, nous le sommes par la bonté divine, qui est attribuée spécialement au Saint-Esprit. Il offense donc son Bienfaiteur celui qui pèche et qui, abusant de ses dons et de sa bonté, devient chaque jour plus audacieux.

Comme il est Esprit de vérité, si quelqu'un tombe par faiblesse ou ignorance, il aura peut-être une excuse aux yeux de Dieu, mais celui qui, par malice, combat la vérité et s'en détourne, pèche gravement contre le Saint-Esprit. Cette faute s'est tellement multipliée de nos jours, qu'il semble que nous soyons arrivés à cette époque perverse prédite par saint Paul, où les hommes, aveuglés par un juste jugement de Dieu, regarderont comme vrai ce qui est faux et croiront au *prince de ce monde*, qui est menteur et père du mensonge, comme s'il était le docteur de la vérité. *Dieu leur enverra l'esprit d'erreur afin qu'ils croient au mensonge* (2); *dans les derniers temps, certains abandonneront la foi, s'attachant à l'esprit d'erreur et aux doctrines diaboliques* (3). Mais puisque l'Esprit-Saint, comme nous l'avons dit, habite en nous ainsi qu'en un temple, il faut rappeler le précepte de l'Apôtre : *Ne contristez pas l'Esprit de Dieu dont vous portez le signe* (4). Il ne suffit pas d'évi-

(1) I *Cor.* II, 10. — *Som. th.* Ia IIae, q. XXVIII, a. 2.
(2) II *Thessal.*, II, 10.
(3) I *Tim.*, IV, 1.
(4) *Ephés.*, IV, 30.

Digitized by Google

ter le mal, mais le chrétien doit briller de l'éclat de toutes les vertus, afin de plaire à un hôte si grand et si bienfaisant ; au premier rang doivent se trouver la pureté et la sainteté, qualités qui conviennent à un temple.

C'est pourquoi le même Apôtre dit : *Ignorez-vous que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple que vous êtes est saint* (1) ; menace terrible, il est vrai, mais combien juste ! — Enfin, il faut prier l'Esprit-Saint, car il n'est personne qui n'ait le plus grand besoin de son aide et de son secours. Comme nous sommes tous dépourvus de sagesse et de force, accablés par les épreuves, portés au mal, nous devons tous chercher un refuge auprès de celui qui est la source éternelle de la lumière, de la force, de la consolation, de la sainteté. C'est à lui surtout qu'il faut demander ce bien indispensable aux hommes, la rémission des péchés : *le propre de l'Esprit-Saint est d'être le don du Père et du Fils; la rémission des péchés se fait par l'Esprit-Saint, en tant que don de Dieu* (2). C'est de cet Esprit que la liturgie dit expressément : *Il est la rémission de tous les péchés* (3). Comment faut-il le prier ? l'Eglise nous l'enseigne très clairement, elle qui le supplie et l'adjure des noms les plus doux : *Venez, père des pauvres; venez, distributeur des grâces; venez, lumière des cœurs, consolateur excellent, doux hôte de l'âme, agréable rafraîchissement;* elle le conjure de laver, de purifier, de baigner nos esprits et nos cœurs, de donner à ceux qui ont confiance en lui *le mérite de la vertu, une heureuse mort* et la *joie éternelle.* Et l'on ne peut douter qu'il écoute ces prières, celui qui a écrit de lui-même : *L'Esprit lui-même supplie pour nous avec des gémissements inénarrables* (4). Enfin, il faut lui demander assidûment et avec confiance de nous éclairer de plus en plus, de nous brûler des feux de son amour, afin qu'appuyés sur la foi et

(1) I *Corinth.*, III, 16, 17.
(2) *Somm. th.*, III, q. III, a. 8 ad 3.
(3) Missel rom., mardi apr. Pent.
(4) *Rom.*, VIII, 26.

Digitized by Google

sur la charité, nous marchions avec ardeur vers les récompenses éternelles, car, *il est le gage de notre héritage* (1).

Vous connaissez maintenant, vénérables Frères, les avis et les exhortations qu'il Nous a plu de publier pour accentuer le culte de l'Esprit-Saint. Ces conseils, Nous n'en doutons pas, porteront, avec le secours de votre zèle, des fruits excellents parmi le peuple chrétien. Pour y arriver, Nous ne négligerons aucun effort, et Nous travaillerons à nourrir encore cette piété par tous les moyens favorables. Il y a deux ans, dans notre lettre *Provida matris*, Nous recommandions pour la Pentecôte des prières destinées à hâter l'unité du peuple chrétien; aujourd'hui, il Nous plaît de prendre à ce sujet des décisions plus étendues. Nous décrétons donc et Nous ordonnons que dans tout le monde catholique, cette année et les suivantes, une neuvaine soit faite avant la Pentecôte, dans toutes les églises paroissiales, et, si l'Ordinaire le juge bon, dans toutes les églises. A tous ceux qui auront pris part à cette neuvaine et prié à nos intentions, Nous accordons une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour chaque jour; Nous accordons une indulgence plénière pour l'un de ces jours, soit le jour même de la Pentecôte, soit un jour de l'octave, à tous ceux qui, s'étant confessés, auront communié et prié à nos intentions. Ceux qui, pour un motif légitime, ne pourront prendre part à ces prières publiques, ou dans l'église desquels elles ne pourront être faites d'après le jugement de l'Ordinaire, participeront à ces mêmes faveurs spirituelles, pourvu qu'après avoir fait la neuvaine en particulier, ils remplissent les conditions prescrites. Nous accordons en outre à perpétuité du trésor de l'Eglise, à ceux qui réciteront chaque jour, en public ou en particulier, des prières au Saint-Esprit depuis l'octave de la Pentecôte jusqu'à la fête de la Sainte Trinité tout en remplissant les conditions indiquées plus haut, la faculté de gagner les deux indulgences. Enfin, Nous permettons d'appliquer toutes ces indulgences aux âmes du Purgatoire.

(1) *Ephés.*, I, 14.

Digitized by Google

Notre esprit et Notre attention se reportent maintenant aux vœux que Nous émettions au début ; Nous demandons et demanderons encore leur réalisation à l'Esprit-Saint par d'ardentes prières. Unissez-vous à Nous, vénérables Frères, et que toutes les nations catholiques joignent leur voix à la Nôtre et s'adressent à la puissante et bienheureuse Vierge. Vous savez quels liens intimes et admirables l'unissent à cet Esprit dont elle est appelée l'Epouse immaculée. Sa prière contribua au mystère de l'Incarnation et à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Qu'elle fortifie nos communes prières par son bienveillant suffrage afin que l'Esprit renouvelle en faveur des malheureux de cette vie les merveilles chantées par David : *Vous enverrez votre Esprit et tout sera créé, et vous renouvellerez la face de la terre* (1). Comme gage des faveurs célestes et du témoignage de Notre bienveillance, recevez, vénérables Frères, pour vous, pour votre clergé et pour votre peuple, la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 mai 1897, la vingtième année de Notre pontificat.

(1) Ps. CIII, 30.

LÉON XIII, PAPE.

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE M. DE SÉGURET

SECRÉTAIRE DE LA CASSETTE

ET PREMIER COMMIS DES PETITS APPARTEMENTS DE LOUIS XVI

(*NOTICE ET EXTRAITS*)

Il n'y a pas, dit-on, de petits détails en histoire. La proposition paraît contestable, mais ce serait folie de la discuter à l'heure où les *Mémoires* sont si fort à la mode, où, bons ou mauvais, tous sont accueillis avec la même faveur par le public, et où l'on pourrait dire vraiment que, pour faire digérer l'histoire par l'estomac de nos contemporains, il faut la réduire en miettes. L'attrait qu'inspirent à notre curiosité ces menus reliefs du passé nous permet donc de passer outre à nos premiers scrupules et, s'il en est besoin, servira d'excuse à la publication des pages suivantes, obligeamment communiquées à la *Revue* par les petits-neveux de leur auteur. Deux mots seulement sur celui-ci et sur le manuscrit dont elles sont extraites.

M. Séguret, ancien secrétaire de la cassette du roi et premier commis ou contrôleur des petits appartements de Louis XVI, naquit le 3 juillet 1759 à Sauve (Gard), d'une famille originaire du Rouergue ou du Comtat Venaissin, qui prétendait à tort ou à raison à une respectable ancienneté. Son grand'père exerçait les fonctions de contrôleur de l'enregistrement dans la petite ville de Sauve où il était venu s'établir au commencement du XVIII^e^ siècle, et son père y acheta une charge de notaire, à laquelle

Digitized by Google

il joignit celle de juge seigneurial de quelques terres environnantes. Elevé un peu à la dure, selon les habitudes bourgeoises d'alors, par un père tendre, mais de mœurs rigides et d'ailleurs très mal pourvu des dons de la fortune, il fit ses classes au collège d'Alais, alors tenu par des prêtres jansénistes, dont il conserva un pieux souvenir, puis fut installé en 1777 au couvent des Augustins de Nîmes pour étudier la philosophie, tandis qu'il prenait ses inscriptions de droit à l'université d'Avignon. Après avoir achevé ses études juridiques à Montpellier, où il commença à prendre une teinture des usages mondains dans des salons renommés par leur politesse, et où il vit Cambacérès débuter dans sa vie de plaisirs, il se crut à vingt ans quelque aptitude pour la carrière du barreau ; en conséquence il fut envoyé par sa famille à Paris, près d'un oncle, l'abbé Séguret, homme de mérite et d'esprit, chanoine d'Alais, alors précepteur du fils unique de M. de Thésigny, greffier en chef de la chambre des comptes, qui accueillit avec bonté le jeune Languedocien et le traita presque comme son fils.

Passons rapidement sur son séjour dans cette maison hospitalière et opulente, sur la connaissance qu'il y fit de la famille de Fauveau de Frénilly (1), issue d'un riche financier, et alliée de M. Domiliers de Thésigny, sur ses débuts dans la procédure chez le procureur Lafitte, et arrivons sans transition à son entrée au service de Louis XVI à Versailles. M. Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre du roi, désirait attirer près de lui l'abbé Séguret, dont on lui vantait la science pédagogique, afin de lui confier l'éducation de son fils. Pour conquérir l'oncle, il s'adjoignit le neveu en qualité de secrétaire et, touché de son zèle non moins que de sa fidélité, il ne tarda point à lui abandonner, sous sa direction, les fonctions de secrétaire de la cassette royale. Ceci se passait en 1782. Lorsque, l'année suivante, M. Thierry eut acheté de M. de Fontanieu la charge d'intendant général des meubles de la couronne, les services que lui rendit dans cet emploi le jeune Séguret accrurent sa confiance dans ce dévoué collaborateur, et le décidèrent à le présenter à l'agrément du roi pour la place de contrôleur des petits

(1) De cette famille sont sorties Mlle Félicie de Fauveau, célèbre artiste sculpteur, qui prit une part active à l'insurrection de la Vendée en 1832, fut faite prisonnière avec Mme de la Rochejaquelein, s'évada et revint rejoindre en prison son amie pour comparaître devant le jury où elle se défendit elle-même; puis la marquise de Pimodan, mère du commandant des troupes pontificales tué à Castelfidardo.

Digitized by Google

appartements. Notre auteur la conserva jusqu'à la dispersion de la maison royale. Depuis la Révolution, qu'il paraît avoir traversée sans encombre, il rentra dans une administration publique et fut nommé, sans avoir à suivre la filière ordinaire, au poste de directeur dans le département de Vaucluse. Il prit enfin sa retraite à la veille des journées de juillet 1830, après cinquante ans de services, dit-il, sans les préciser d'ailleurs. Mais ceci importe peu ; la partie véritablement intéressante de ses souvenirs se rattache exclusivement à son séjour à Versailles, et c'est à elle seule que nous ferons des emprunts (1782-1788).

Les *Mémoires* de M. de Séguret (car il prit désormais la particule), rédigés par lui en 1832, ne se distinguent que par l'exactitude. Ils n'ont aucune prétention littéraire, leur style familier est simplement limpide, et l'on ne saurait lui demander davantage. Est-il besoin d'ajouter qu'il est animé par une foi monarchique intense et par un profond attachement à la famille royale ? Il ne faut pas attendre du narrateur des anecdotes inédites sur l'intérieur de la cour, ni même des portraits finement étudiés de ses principaux personnages. Bien que son service quotidien l'appelât dans l'intimité des petits appartements et lui permît de surprendre plus d'un de ces détails dont nos chroniqueurs modernes sont si friands, soit par une discrétion respectueuse, soit par un défaut d'observation, soit plutôt par le sentiment du devoir qui absorbait le serviteur dans les limites rigoureuses de son rôle, M. de Séguret nous apprend peu de choses sur les hommes. Il ne les peint, du moins en général, qu'avec des couleurs assez ternes, légèrement passées. Les minutieuses obligations de son service sont, au contraire, complaisamment décrites, et l'importance qu'il y attache les relève singulièrement à ses yeux. Etudiés sous cet aspect professionnel, ses *Mémoires* méritent donc mieux qu'un complet oubli : s'ils n'ont ni l'originalité ni même la nouveauté sur ce point spécial, ils ont du moins la précision, la sincérité, c'est-à-dire deux qualités que l'on ne doit jamais dédaigner dans l'histoire, surtout dans celle d'une époque et d'une cour que les passions politiques ont étrangement travesties.

Laissons-lui maintenant la parole.

Henri Beaune.

Digitized by Google

I

LA CASSETTE PRIVÉE DU ROI

... Le roi recevait, tous les premiers du mois, du Trésor royal, une somme de 136.000 francs. Cette somme lui était apportée par le garde du Trésor en exercice. Elle était toute en or, et renfermée dans trois sacs de peau blanche faits pour cet usage, dont deux renfermaient 50.000 francs chacun, et le troisième 36.000 francs. Cela s'appelait le *comptant du roi* et était destiné à subvenir à toutes les dépenses personnelles du roi : son jeu, ses menus plaisirs, ses achats particuliers, pensions, gratifications, encouragements directs, secours, aumônes, en un mot, à tout ce qui ne devait passer par aucune filière ou comptabilité ministérielle.

Le roi, en recevant cette somme, remettait au premier valet de chambre les deux sacs de 50.000 francs, et ne gardait pour lui que celui de 36.000 francs. Messieurs les premiers valets de chambre étaient donc les distributeurs de cette somme de 100.000 francs par mois. Mais il ne faut pas croire que cette distribution fût arbitraire et faite au hasard. Un état général avait été d'abord dressé et arrêté par le roi de toutes les pensions, gratifications et secours annuels que les rois, ses prédécesseurs, ou lui-même avaient accordés sur la cassette.

C'étaient, en général, des pensions modiques ou plutôt des aumônes ; je ne crois pas qu'il y en eût une qui s'élevât au-dessus de 1.200 francs. Elles étaient distribuées d'abord parmi les serviteurs de la maison du roi, leurs veuves, leurs orphelins, les valets, gens d'écurie ; peu étaient exceptés lorsque leur position personnelle l'exigeait. Venaient ensuite les familles peu aisées qui, quoique nobles, n'avaient cependant pas de quoi donner à leurs enfants l'éducation convenable ou soutenir un fils au ser-

Digitized by Google

vice. Nos rois n'ont jamais refusé de venir au secours de cette portion intéressante de leur noblesse. En troisième ligne venaient les gardes du corps et autres officiers de la maison militaire ; il était rare que les anciens officiers, en général cadets de famille et peu fortunés, n'obtinssent pas après de longs services une pension qui, avec la croix de Saint-Louis et leur modique retraite, faisait toute la ressource de leurs vieux jours. On ne doit pas oublier quelle était la modicité de ces pensions : 100 francs, 200 francs par quartier, c'était le *nec plus ultra.*

Cette masse de pensions était divisée en quatre parties, et chacun des premiers valets de chambre était chargé de rayer une de ces quatre parties pendant le quartier où il était de service. Ces pensions étaient payées d'avance, c'est-à-dire qu'aussitôt que, par exemple, le quartier d'octobre, qui était celui de M. Thierry, était arrivé, je commençais à payer les pensions affectées à ce quartier, dès le 1er octobre, aux premiers qui se présentaient ; et, comme mon état s'élevait à plus de 150.000 francs, lorsque les 100.000 francs que le roi avait remis le 1er octobre étaient épuisés, je renvoyais forcément au mois de novembre les derniers venus.

On doit croire qu'il y avait foule le premier jour, et c'était véritablement comme à la porte d'un spectacle le jour d'une première représentation. Mais ce n'était ordinairement que les pensionnaires résidant à Versailles ; la nécessité de joindre à leur quittance un certificat de vie postérieur au 1er octobre faisait que les pensionnaires de province ne se présentaient guère que le 1er novembre.

Outre ces pensions, la cassette payait la majeure partie des aumônes du roi. Pour ma part, je remettais, pendant le quartier d'octobre, 6.000 francs à chaque curé de Versailles, et comme ces messieurs étaient trop sûrs de réussir en parlant de bienfaisance au cœur du roi, ils s'adressaient souvent et directement à lui pour des cas extraordinaires, et les bons du roi pour 600, 800 ou 1.000 francs m'arrivaient assez fréquemment.

Les auteurs et les artistes sollicitaient et obtenaient sou-

Digitized by Google

vent la faveur de présenter leurs ouvrages au roi, et, dans cette occasion, les encouragements, les gratifications, quelquefois même les pensions ne se faisaient pas attendre. La cassette acquittait tout cela. Il est vrai que bien souvent le prétendu chef-d'œuvre n'était qu'une médiocre esquisse et le livre quelque ouvrage fort ennuyeux; c'était égal, il fallait encourager ou secourir, payer des dépenses faites ou des peines prises; dans ce cas, le roi ne reculait jamais. Quant à la croûte ou à la brochure, c'était la part du premier valet de chambre.

Les chasses du roi étaient encore une occasion assez majeure de dépenses : il était rare que chaque chasse n'entraînât pas quelques dégâts dans les champs, qu'il n'arrivât pas quelques accidents, comme chute de cheval, blessures, etc.; sous ce rapport, le roi ne faisait pas attendre la réparation. Le dommage, évalué souvent par le propriétaire, lui était payé sur-le-champ, les accidents réparés dans la dépense qu'ils pouvaient entraîner au malheureux, et le chirurgien du roi, qui suivait toujours la chasse, chargé de lui donner gratis tous les soins dont il pouvait avoir besoin. Cependant le roi apportait dans la jouissance de ce plaisir, devenu presque un besoin pour lui, toute la modération possible; il recommandait toujours à tout son service la plus grande prudence et la plus grande réserve pour les propriétés particulières, et surtout pour la sûreté des personnes. Il ne perdait jamais de vue le malheur arrivé au Dauphin son père qui, par une erreur bien excusable, croyant tirer sur une bête fauve dans un buisson, avait tué un de ses écuyers. Il avait été témoin de son désespoir et de la résolution que prit ce prince bon et religieux de ne jamais se livrer, à l'avenir, à un plaisir qui avait eu pour lui des suites si funestes. Malgré ces précautions, il était impossible au milieu de tant d'hommes, d'une si grande quantité de chevaux, dans l'ardeur d'une poursuite tendant au même but, que la sensibilité du roi ne trouvât à s'exercer.

Il arrivait souvent que la chasse le conduisit dans quelque village ou quelque hameau écarté; alors tous ces

Digitized by Google

braves gens accouraient, entouraient leur bon roi qu'ils aimaient tant et qu'ils avaient de si rares occasions de voir. Le curé venait présenter ses respectueux hommages et ne s'éloignait jamais sans recevoir du roi des présents pour ses malheureux paroissiens.

Il était enfin rare que, soit pour un objet, soit pour un autre, le roi ne vidât pas non seulement sa bourse, mais encore celles de tous ceux qui l'environnaient.

La cassette remboursait toutes ces dépenses, quelle que fût leur nature, et, comme le quartier d'octobre était le plus favorable à cet exercice, c'était moi qui en acquittais la plus grande partie.

Le local dans lequel était établi le bureau était situé à Versailles, dans les combles du château, au fond d'un corridor étroit et passablement obscur. J'y passais ordinairement toute la matinée, pendant les quinze premiers jours de chaque mois; mais la tristesse de ce local, n'ayant de vue que sur les toits, exerçait souvent son influence que ne détruisait pas l'ennui du travail minutieux qui m'occupait. A Fontainebleau, j'étais placé plus gaîment; le local de la cassette était dans l'antichambre même du roi, au bout de la galerie de Diane. On connait l'épaisseur ordinaire des murs de ces anciens châteaux; ceux de Fontainebleau offrent à cet égard une masse encore plus considérable. C'est dans une petite pièce, éclairée par une simple lucarne et pratiquée dans l'épaisseur même du mur, que se faisaient les payements; à peine pouvais-je m'y retourner; mais aussi, quand je n'étais pas occupé, je n'avais qu'à ouvrir ma petite porte et je me trouvais au milieu des courtisans et de tout le service réunis dans l'antichambre...

Louis XVI était peut-être l'homme le plus ponctuel et le plus exact que j'aie connu; il ne faisait jamais attendre, mais il n'aimait pas à attendre, on pouvait être sûr qu'à l'heure juste qu'il avait fixée il serait là. Du premier janvier au trente-et-un décembre, son service était pour ainsi dire réglé, pour chaque saison, pour chaque jour, presque pour chaque heure, et chaque année le même cercle recommençait. Le temps nécessaire à chaque partie du service ne

Digitized by Google

devait pas même être outrepassé. Je l'ai, un jour, entendu gronder un maître de musique de la chapelle, parce que le motet qu'il avait fait chanter avait été de quelques minutes plus long que la messe. Au surplus, cette rigoureuse exactitude était d'un grand avantage pour tout le monde; chacun y trouvait son compte : le roi, parce qu'il était sûr que tout son service serait là quand il paraîtrait, et les personnes qui étaient attachées à ce service, que le roi ne devancerait ni ne retarderait d'une minute l'heure donnée...

II

VIE INTÉRIEURE DU ROI A LA COUR

...La famille royale présentait alors pour ainsi dire trois cours, ou plutôt trois sociétés bien distinctes : celle du roi, celle de la reine et celle de Mesdames. On pourrait y en ajouter une quatrième, plus intérieure et plus restreinte, celle de Monsieur (Louis XVIII).

Jetons un coup d'œil rapide sur chacune et faisons pour ainsi dire une statistique de Versailles.

La première cour était celle du roi. Pour parler plus exactement, on pourrait dire que tout ce qui existait à Versailles était sa cour, qu'il était le pivot de tout, que tout se rattachait à sa personne, qu'il était le seul en vue et que, comme le Jupiter olympien, un seul mouvement de ses sourcils aurait ébranlé tout autout de lui; mais comme il vivait isolé au milieu de ce tourbillon, qu'il n'avait ni favori, ni maîtresse, ni courtisan plus préféré l'un que l'autre, je crois devoir m'occuper d'abord de lui.

Louis XVI avait été fort mal élevé. Le duc de La Vauguyon, son gouverneur, et M. de Coetlosquet, ancien évêque de Limoges, son précepteur, n'avaient ni l'un ni l'autre les talents, le caractère ou les idées élevées dont ils auraient eu besoin pour diriger l'éducation des trois jeunes princes, petits-fils de Louis XV. Il y avait loin d'eux aux Beau-

Digitized by Google

villiers et aux Fénelon, et, pour ne parler que de celui dont nous nous occupons, Louis XVI parvint au trône du premier royaume du monde à l'âge de vingt ans, sans avoir la moindre idée des terribles devoirs qui lui étaient imposés. Son caractère naturellement brusque, je dirais presque sauvage, n'exprimait qu'une chose : une vive et bien louable indignation contre le spectacle scandaleux que lui avaient offert les dernières années du règne de Louis XV. Son cœur était pur et vertueux, mais son esprit était faible et indécis; son âme se révoltait, il est vrai, contre tout ce qui choquait ses idées d'ordre et de régularité, et il n'avait pas l'énergie suffisante et nécessaire pour arrêter le torrent qui entraînait tout ce qui l'environnait. Peu confiant en lui-même et en ses lumières, il fut facile de le subjuguer et de lui faire donner sa confiance à des ministres qui en abusèrent et le précipitèrent dans l'abîme. Quant à lui personnellement, seul but de cette notice, il se renferma pour ainsi dire en lui-même; son éducation était manquée, il le sentit et s'occupa de la refaire. Il lut beaucoup, il reprit son latin, il étudia l'anglais qu'il possédait au plus haut degré. Excepté les jours de chasse, il passait ses journées, enfermé seul dans sa bibliothèque ; il parvint à devenir un des premiers géographes de son royaume et se rendit même presque habile dans plusieurs arts mécaniques.

Son physique était assez bien, et toute sa physionomie rappelait en lui l'antique race des Bourbons. Il était fortement constitué, et l'exercice devint en lui un besoin. Dans sa vie isolée et solitaire, la chasse fut sa seule ressource ; l'isolement qu'elle lui procurait, la solitude des bois, tout, dans cet exercice, se trouvait en harmonie avec ses idées et l'état de son âme. Qu'on n'aille pas croire cependant que cette passion, si c'en était une, lui ait jamais fait oublier ses autres devoirs. J'ai déjà dit, dans ces souvenirs, qu'il était extrêmement régulier et ponctuel ; ainsi, par exemple, il ne chassait que tous les quatre jours. C'étaient ses jours de récréation ; j'aurai occasion d'en parler plus tard.

Voici le détail de ses autres journées ; qui en connaît une les connaît toutes :

Digitized by Google

Il se levait à huit heures. Dès que le premier valet de chambre avait ouvert ses volets, il admettait encore dans son lit ce qu'on appelait les *petites entrées*. Elles se composaient de ses plus intimes officiers, du premier gentilhomme de la chambre, du grand-maître de la garde-robe, du capitaine des gardes, du premier médecin, du premier chirurgien, de quelques officiers subalternes. Une courte conversation s'établissait autour du lit ; et bien des grâces étaient souvent obtenues dans ce moment d'intimité. Quand le roi voulait sortir du lit, chacun se reculait, et le roi, derrière les rideaux, se mettait en état de paraître d'une manière au moins décente ; alors, les portes de la chambre s'ouvraient et l'on annonçait les *grandes entrées*. Elles étaient nombreuses et étendues ; elles se composaient non seulement de ceux qui, par les prérogatives de leurs charges, y avaient droit, mais encore de beaucoup de grands seigneurs à qui le roi les avait accordées et qui venaient lui faire leur cour : les ministres, l'archevêque de Paris et, je crois, même tous les évêques, les curés de Versailles, etc. Il était rare que, surtout le dimanche, cette grande chambre ne fût pas complètement remplie.

C'est au milieu de ce nombreux et brillant entourage que le roi, encore en robe de chambre, commençait sa toilette. Chacun, et c'étaient les plus grands seigneurs, y avait son rôle marqué : l'un lui ôtait sa robe de chambre, l'autre lui passait sa chemise, celui-ci ses habits, celui-là lui présentait ses souliers. Croirait-on qu'au milieu de tout ce service il y avait encore de quoi satisfaire une ambition ou flatter une vanité ? C'est cependant ce qu'on y voyait.

Par suite d'un ancien usage, il y avait toujours dans la chambre un bougeoir allumé que tenait provisoirement un des officiers ordinaires. Cet usage était-il le souvenir de ce que nos anciens rois se levaient avant le jour, ou était-ce une espèce de faveur que Louis XIV avait établie pour ennoblir même le plus petit service rendu à sa personne ? Je l'ignore ; le fait est que le roi, après avoir jeté un coup d'œil sur ce groupe de seigneurs, désignait et appelait celui qui devait tenir le bougeoir pendant toute sa toilette. Celui-

Digitized by Google

ci sortait de la foule, s'avançait, recevait le bougeoir des mains de l'officier, se plaçait près du roi et y restait tant que durait le lever. Pareille faveur était fort ambitionnée ; outre la distinction publique qu'on recevait, quelle plus belle occasion de parler seul au roi et de solliciter des faveurs!

Après le lever, le roi passait dans son cabinet. Il y donnait audience à ceux des seigneurs qui avaient sollicité la faveur de l'entretenir en particulier, ce qu'il refusait rarement; ou bien il travaillait avec les ministres, qui prenaient ordinairement ce moment-là jusqu'à l'heure de la messe.

Elle se disait à onze heures, les jours que le roi ne sortait pas. A l'heure donnée, le roi ouvrait lui-même la porte de son cabinet, et, suivi de tout son service, il traversait la galerie et les grands appartements où était admis le public, et se rendait à la chapelle. La messe était tous les jours chantée par sa musique et célébrée par un de ses aumôniers, et elle durait un quart d'heure, ni plus ni moins.

Rentré chez lui, le roi passait dans une petite salle à manger où tout était préparé pour son déjeuner; c'étaient d'ordinaire des petits pâtés, des côtelettes, quelques fruits. Le roi, souvent debout, prenait, d'une main, un petit pâté, de l'autre, une côtelette, en mangeait une, deux, goûtait à un fruit, avalait un grand verre d'eau pure et se retirait dans son intérieur.

Il pouvait être midi. Le roi était libre jusqu'à sept heures, heure du Conseil. C'est pendant ce temps qu'il allait voir la reine, embrasser ses enfants, qu'il voyait sa famille. C'était le moment des longues lectures. Il recevait également les personnes qui avaient sollicité et obtenu une audience ; c'était d'ordinaire le moment du clergé : l'archevêque de Paris, les curés de Versailles venaient l'entretenir des besoins de leur troupeau ; les ministres qui n'avaient pas pu travailler avec lui avant la messe. Quelquefois, quand il faisait beau, il faisait une promenade avec son capitaine des gardes dans les jardins de Versailles et de Trianon.

A sept heures, le Conseil jusqu'à neuf heures. Le Conseil

Digitized by Google

d'Etat avait lieu les dimanches et jeudis de chaque semaine, et les autres, indistinctement, le jour qui avait été fixé.

A neuf heures, le Conseil se levait; le roi passait de suite dans la chambre de Louis XIV, où il donnait le mot d'ordre aux chefs militaires de service, au capitaine des gardes du corps, aux colonels des gardes françaises et des gardes suisses, aux capitaines des gendarmes et des chevau-légers de la garde, etc., etc., et, suivi de tout son service, il se rendait de suite chez Madame, femme de Monsieur, où la journée se terminait régulièrement tous les soirs par un souper de famille.

C'est une chose assez remarquable que cet usage ou plutôt cette habitude que la famille royale avait adoptée de se réunir tous les soirs. Obligés à la représentation la plus gênante pendant toute la journée, isolés pour ainsi dire pendant vingt-quatre heures les uns des autres, ils sentaient le besoin de se retrouver comme de bons bourgeois autour de la même table. Cette assemblée de famille avait lieu chez Madame. Ils étaient fort exacts, et, excepté les jours où il donnait à souper chez lui, comme on le verra plus bas, le roi n'y manquait pas un seul jour.

Une grande table ovale était dressée dans la seconde antichambre de Madame; chacun portait son souper, excepté le roi. Ainsi, on voyait, étalés sur cette table, le souper de la reine auquel elle touchait rarement, mais dont le roi profitait; le souper de Monsieur; le souper de Madame; le souper de M^me^ la comtesse d'Artois; le souper de M^me^ Elisabeth; et il n'était pas rare d'y voir figurer plusieurs plats de la même façon, tels que trois ou quatre volailles, trois ou quatre gigots.

Aussitôt que le roi était arrivé, chacun prenait sa place; tout le service se retirait et les portes se fermaient sur eux. On avait placé à la portée de chaque convive tout ce qui était nécessaire pour qu'il pût se servir lui-même; des servantes couvertes d'assiettes et d'argenterie remplaçaient les officiers. Personne n'entrait qu'il ne fût appelé par la petite sonnette placée près du roi.

Si on ne peut dire précisément ce qui se passait ou ce

Digitized by Google

qui se disait dans cette auguste réunion de famille, on peut conjecturer cependant, par les grands éclats de rire qu'on entendait fréquemment, qu'elle n'était rien moins que triste; on assure même que, comme dans nos pique-nique bourgeois, les malins propos, le petit commérage s'y glissaient fort souvent, et que le récit des petites anecdotes du jour et des histoires scandaleuses de Versailles était le mets journalier que Monsieur, dont on connaît tout l'esprit, servait à la compagnie. On ne sait comment cela arrivait, mais il est certain que la famille royale n'ignorait rien de ce qui se passait autour d'elle ni même dans Versailles, et que tout ce qui était ou ridicule ou déplacé ne leur échappait jamais. On disait encore que le roi et Monsieur étaient ceux qui faisaient le plus d'honneur au souper, que les dames qui dînaient à deux heures, comme on faisait alors à Paris, mangeaient assez bien, mais que la reine qui ne dînait qu'à quatre ou cinq heures ne dépliait souvent pas sa serviette; elle ne manquait aucun souper, comme on le pense bien, mais elle portait tous les jours son ouvrage, et, pendant que les autres satisfaisaient leur appétit, elle brodait, cousait ou soutenait la conversation. A onze heures précises, le roi se levait de table, sonnait; le service entrait, et chacun se retirait dans ses appartements.

Telle était la façon de vivre du roi, et telle elle était toute l'année et tous les jours, sauf les jours de chasse. Les dimanches n'y amenaient aucun changement, sauf un peu plus de grandeur, de solennité et pour ainsi dire de publicité. Ce jour-là, chacun se montrait jaloux de venir faire sa cour, et tout Paris accourait pour jouir de ce spectacle. La superbe galerie se remplissait; les grands appartements s'encombraient; tous les officiers de la couronne étaient à leur poste...

Avec des goûts aussi simples, une conduite aussi régulière, les jours du roi s'écoulaient paisiblement. A l'époque où j'arrivai à Versailles, son caractère avait beaucoup perdu de cette espèce de sauvagerie qu'on lui reprochait dans les premières années; je puis certifier ici que, dans tous les rapports que j'ai eus avec lui pendant quatre ou cinq ans

Digitized by Google

— et j'en ai eu beaucoup et de journaliers, — jamais je n'ai aperçu chez lui un instant de brusquerie. Il était bon avec son service, il nous connaissait tous. Il avait bien conservé cette façon de parler assez ordinaire chez les grands, de jeter en avant et vivement les paroles ou l'ordre qu'il vous donnait; mais il ne paraissait pas autrement contrarié si on n'avait pas saisi, pour ainsi dire au vol, ses paroles, et il répétait plus doucement ce qu'il avait à vous dire. Un autre, je ne dirai pas défaut, mais façon d'être, dont il n'avait pu se défaire, c'était cette espèce d'embarras que lui causait toujours une figure nouvelle autour de lui; dès qu'il l'apercevait, il rougissait et son premier mouvement était de se reculer. Cette première sensation qui paraissait lui être pénible n'était autre chose que la suite de la vie retirée qu'il menait et de cette timidité naturelle, de cette défiance de lui-même qu'il n'a jamais pu surmonter, timidité, défiance, faiblesse même si l'on veut, bien malheureuse pour lui et pour les autres, et qui a dû être bien enracinée chez lui, puisque l'influence de la reine, c'est-à-dire du plus beau, du plus noble caractère que la nature ait pu former, y a échoué.

A ces petits nuages près, le roi était sans contredit, comme tout le monde le dit, même ses ennemis les plus acharnés, l'homme le plus vertueux de sa cour. Il avait l'esprit orné sans être brillant; tout ce qui sortait de sa bouche était empreint d'un grand bon sens. Si la conversation roulait sur quelque sujet, soit de morale où ses principes fussent intéressés, soit de chasse, relatif à son plaisir favori, ce n'était plus le même homme; sa figure s'animait, ses yeux brillaient, ses mots arrivaient en foule, et il conduisait celui qui l'écoutait sur tous les pas, dans tous les tours et détours qu'avait faits le cerf qu'il avait poursuivi pendant quatre ou cinq heures. Le roi avait encore une habitude assez remarquable et qui n'aura sûrement pas échappé à ceux qui, comme moi, l'ont vu dans ces moments-là : c'est qu'au milieu de ces conversations animées dont il faisait seul les frais, il s'arrêtait tout à coup, ses yeux se baissaient, sa voix fléchissait, il parlait bas cinq à six mi-

Digitized by Google

nutes comme s'il répondait à quelque réflexion qui lui était survenue inopinément, semblable à ce filet d'eau qu'un jardinier introduit dans un sillon et qui continue à avancer jusqu'au bout, quoiqu'un coup de bêche ait déjà détourné le coup. Ces instants, au surplus, comme je l'ai dit, étaient courts ; il revenait vite à son auditeur et continuait sa conversation comme auparavant. Quelques faits, que j'aurai occasion de rapporter plus tard, confirmeront la vérité de la majeure partie des observations que je viens de faire sur le caractère et l'esprit de ce bon roi.

Quant à son cœur, il n'y a jamais eu qu'une seule voix à cet égard. On connaît sa tendresse pour la reine, son affection pour ses enfants. Dans sa famille, il distinguait particulièrement M. le comte d'Artois (Charles X) et Madame Elisabeth, sa sœur. Ce sentiment naturel était si profondément gravé dans son âme qu'il eût mieux aimé périr lui-même que d'exposer au moindre danger ces objets chéris.

III

Voyages de la cour.

... Avant de passer à l'époque où je pris le service des petits appartements, je crois devoir m'arrêter sur quelques détails qui appartiennent plus particulièrement aux trois années pendant lesquelles je conservai la direction de la cassette.

En cette qualité, nous fîmes avec le roi trois voyages à Fontainebleau : un grand voyage en 1783 et deux petits en 1784 et 1785. Ils avaient toujours lieu en octobre et novembre, et, par conséquent pendant le quartier de M. Thierry, ce qui nous y amenait tout naturellement. Il y avait une grande différence entre ces deux espèces de voyages.

Dans les grands voyages, toute la cour se rendait à Fontainebleau ; Versailles s'y transportait en masse ; tout le monde suivait le roi : ministres, bureaux, administrations,

Digitized by Google

service de toutes espèces; on s'y établissait et tout y marchait comme à Versailles.

On peut juger des embarras qu'entraînait une semblable transmigration générale, et comme ce voyage durait environ six semaines, depuis les premiers jours d'octobre jusqu'aux derniers de novembre, il y avait peu d'officiers de la maison qui n'amenât (*sic*) sa femme et ses enfants pour s'épargner la dépense d'un double ménage. Tous ceux qui avaient droit, soit par leur charge, soit par la nature de leur service, à un logement dans le château, l'obtenaient autant que possible : sinon on était logé dans la ville, *à la craie.* Les maréchaux de logis du roi parcouraient exactement toutes les maisons, visitaient tous les appartements vacants, examinaient ceux qui pouvaient convenir à M. tel ou à M. tel; ils en prenaient note, puis ils marquaient la porte de la maison avec une craie, ce qui faisait dire qu'on était logé *à la craie.* On peut croire que peu de maisons étaient exemptes ; les propriétaires souvent quittaient leur propre appartement pour loger quelque grand seigneur. Le roi payait ceux de ces logements qui étaient occupés par les personnes qui avaient droit à un logement personnel ; les autres payaient plus ou moins d'après la fixation faite par les maréchaux de logis. En arrivant à Fontainebleau, chacun avait, pour ainsi dire, son billet de logement.

Le spectacle de toute cette population arrivant avec armes et bagages, au jour fixé, presqu'à la même heure, de toutes ces rues encombrées de voitures, de charrettes, était vraiment curieux. Je ne puis mieux en donner une idée qu'en le comparant aux commencements de la foire de Beaucaire; même embarras, même tumulte, même agitation. Je dois encore faire remarquer ici que le château de Fontainebleau n'était point alors tel que l'a fait, depuis, Bonaparte ; il n'offrait point toutes les ressources pour les logements que les réparations importantes qu'il y a faites procurent aujourd'hui. Ce château était un amas de bâtiments incohérents et sans symétrie, les uns avec toutes les vieilleries du xv^e^ siècle, les autres tombant en ruine. Le roi, du reste, était propriétaire de beaucoup de maisons

Digitized by Google

dans la ville, qui aidaient à l'insuffisance du château : les princes, les grands seigneurs, les ministres, y avaient des espèces d'hôtels comme à Versailles, soit pour eux, soit pour leur suite. Enfin, chacun finissait par se caser tant bien que mal; alors, les affaires, les services reprenaient leur marche ordinaire et accoutumée, comme si on n'avait pas changé de place ni de local. Voilà ce qu'on appelait un *grand voyage*.

Au surplus, la simple annonce d'un voyage à Fontainebleau donnait une satisfaction générale ; tout le monde se donnait du mouvement pour en être ; le désir de changer de place, ne fût-ce que momentanément, de sortir de la vie monotone et uniforme de Versailles et de prendre part aux amusements de la cour faisait passer sur les inconvénients d'un déplacement et d'un déménagement ; car, il faut en convenir, c'était un véritable voyage de plaisir. Qu'on se représente, en effet, cette brillante cour, avec toute sa suite, réunie sur un même point et presque sous le même toit; on allait, on venait, on se croisait à chaque instant dans les mêmes galeries, sur les mêmes escaliers, dans les mêmes corridors. Ce mouvement continuel, ce contact presque journalier donnait aux uns et aux autres plus d'aisance et même de familiarité ; plus d'étiquette sévère, c'était une égalité parfaite entre tout ce monde-là que la majesté royale dominait seule ; c'était tous les jours des parties de chasse et des dîners dans cette magnifique forêt qui s'étend plusieurs lieux à la ronde. Le roi, la reine s'y montraient plus accessibles : ils recevaient plus fréquemment ; ils admettaient plus souvent à leur table, soit à dîner soit à souper, toute cette noblesse qui affluait autour d'eux ; tous les jours, il y avait jeu chez la reine. Les personnes attachées à la famille royale ou dans les bureaux des ministres participaient à cette liberté ; on n'y travaillait guère, on ne pensait qu'à se divertir- Trois fois la semaine, les théâtres de Paris venaient jouer tour à tour, devant cette réunion si auguste et si choisie, la comédie le mardi, l'opéra comique le jeudi et la tragédie le vendredi. L'opéra venait aussi deux ou trois fois pendant le voyage.

Digitized by Google

Dès le commencement du voyage, on imprimait et on distribuait le programme de toutes les pièces qui devaient être jouées pendant les six semaines; le roi et la reine y faisaient faire quelquefois des changements analogues à leur goût personnel. Ainsi, par exemple, le roi préférait les chefs-d'œuvre de notre scène française, et les plus belles pièces de Corneille, de Racine et de Molière figuraient en première ligne sur ce répertoire; de son côté, la reine, qui était bonne musicienne, faisait jouer les meilleurs opéras de l'époque des Sacchini, des Piccini, des Saglieri. C'est à Fontainebleau d'ordinaire qu'on essayait les ouvrages nouveaux qu'on devait représenter l'hiver suivant à Paris, et, il faut l'avouer, le public de Paris cassait souvent les jugements de la cour. Pendant le voyage de 1783, on donna beaucoup de nouveautés, entre autres l'opéra de *Didon*, musique de Piccini, dans lequel Mlle Saint-Huberti était tant applaudie, et la comédie *le Séducteur*, du marquis de Bièvre. Pour cette fois-ci, Paris confirma le jugement favorable que la cour avait porté sur ces deux excellents ouvrages.

La salle du château était vieille et obscure; elle offrait deux rangs de loges et un parterre assez spacieux. Les premières loges étaient destinées à la cour, les secondes au service, et le parterre aux billets que distribuait le premier gentilhomme de la chambre. On doit s'imaginer comme chacun s'industriait pour en avoir. De mon côté, je ne manquais pas de place, comme on peut bien penser; j'allais souvent dans les loges du service, mais plus ordinairement, les jours de tragédie et de comédie, dans l'orchestre des musiciens. C'était la musique du roi qui l'occupait, et mon futur beau-père que je connaissais déjà beaucoup et qui était surintendant de la musique du roi, me donnait une petite place à côté de lui.

Enfin, les voyages de Fontainebleau avaient aussi leur petit côté politique. Vers la fin d'octobre et au commencement de novembre, les soirées sont bien longues; que faire? On cherchait souvent à les abréger par l'intrigue, et la chute de tel ou tel ministre était presque toujours le résultat d'un voyage de Fontainebleau.

Digitized by Google

Tels étaient ce qu'on appelait les *grands voyages*.

Les *petits voyages*, c'était autre chose : le roi y allait seul et n'y passait que huit à dix jours. Aussitôt que l'époque en était fixée et annoncée, les courtisans qui désiraient en faire partie se faisaient inscrire chez le capitaine des gardes de service, et c'est sur cette liste que le roi désignait ceux qu'il voulait ; il en choisissait ordinairement une vingtaine, y compris les grandes charges qui en étaient de droit. Le roi ne se faisait accompagner que par son service personnel, ses équipages de chasse et ses *petits appartements*. Après avoir chassé ces huit jours de suite, le roi revenait à Versailles d'où personne n'avait bougé et où tout était resté dans l'état ordinaire.

On peut croire que, pendant ces trois années que je passai pour ainsi dire inaperçu à Versailles, je n'en participais pas moins aux fêtes et aux plaisirs qui s'y succédaient ; ainsi, par exemple, je suivais régulièrement le spectacle de la cour, et cela de la manière la plus commode et la plus agréable, n'ayant besoin pour cela de solliciter de qui que ce soit ni billet ni place. M. Thierry avait obtenu, lors de la distribution des loges de la nouvelle salle qu'on venait de construire, dans l'aile neuve du château, pour le service des *petits appartements*, une loge de quatre places aux deuxièmes ; comme mon ours de Nourtier n'en usait pas, je me trouvais tout naturellement occupant souvent seul la première place et même la loge entière. Les acteurs de Paris venaient, comme à Fontainebleau, jouer sur ce théâtre trois fois la semaine, mardi, jeudi et vendredi. Le roi y assistait régulièrement quand on jouait les pièces de Molière, qui le faisaient beaucoup rire, ou quelque tragédie des auteurs les plus célèbres ; au fond, il n'aimait guère les pièces modernes. Quant à la reine, elle était fidèle à la musique, et, les jours d'opéra, elle ne manquait jamais de s'y trouver. Quelquefois ils n'y paraissaient ni l'un ni l'autre, et le service seul avait alors tout l'honneur et les plaisirs de la représentation.

(*A suivre*).

Digitized by Google

UN TÉLÉOLOGIEN

Un livre vient de paraître qui ne fera probablement pas grand bruit dans le monde littéraire. Il a pour titre : *Esquisse d'une philosophie de la religion ;* titre peu attrayant aux yeux d'un grand nombre de personnes. Son auteur s'appelle M. Auguste Sabatier. — M. Auguste Sabatier ?? Ah oui, celui-là n'est-ce pas ? qui a fait la vie de saint François d'Assise; un pasteur, ou tout au moins un protestant ? — Un protestant, sans doute, mais qui n'a pas écrit la vie de saint François d'Assise. L'homme qui vient de composer l'*Esquisse d'une philosophie de la religion* occupe une très haute situation, c'est le doyen de la faculté de théologie protestante de Paris, s'il vous plaît. — C'est bon, mais ce monsieur est un professeur, un protestant, un peu allemand ou suisse, trois raisons d'être ennuyeux ; nous ne lirons pas son livre qui renferme de la théologie, voire même de l'exégèse et du kantisme...

J'entends les cris de colère de certains admirateurs de M. Auguste Sabatier. « Voilà bien nos Français, diront-ils, toujours légers et superficiels, incapables de goûter un travail sérieux. Pourtant, le livre de M. Sabatier est un livre profond; on peut le considérer comme la synthèse du protestantisme moderne. Depuis l'*Institution chrétienne* de Calvin, on n'avait pas vu un pareil ouvrage. »

Ces propos ont été tenus. Si je les rappelle ici, ce n'est pas pour le vain plaisir de provoquer des sourires, c'est pour montrer jusqu'à quel point il est difficile de se faire

Digitized by Google

comprendre par les hommes qui n'appartiennent pas à notre milieu.

Entre l'indifférence railleuse des uns et les enthousiasmes de petite église que professent les autres, une troisième opinion peut se former. Je vais essayer de la formuler, non sans crainte, il faut bien que je l'avoue. Si mes renseignements sont exacts, c'est M. Auguste Sabatier en personne qui m'a condamné dans le *Journal de Genève* comme irrémédiablement catholique, c'est-à-dire superficiel; même il est allé jusqu'à m'appeler professeur de rhétorique, ce qui ne manque pas de gravité sous la plume d'un théologien de Genève. Bien que catholique et professeur de rhétorique, j'ai lu et relu l'*Esquisse d'une philosophie de la religion* avec toute l'attention respectueuse et même sympathique, avec tout l'effort de compréhension dont je suis capable. Je viens rendre compte de mes lectures.

Disons tout d'abord que l'ouvrage de M. Auguste Sabatier contient un grand nombre de considérations ingénieuses et sages, qui ont en outre le mérite de l'à-propos. La plupart des Français de notre temps devraient bien s'arrêter quelquefois à des réflexions comme celle-ci : « Quand j'entends dire : les prêtres ont fait la religion, je me borne à demander à mon tour, qui donc a fait les prêtres ? Pour créer la prêtrise et pour que cette invention trouvât une complicité générale parmi le peuple qui devait la subir, ne fallait-il pas déjà la présence, dans le cœur des hommes, d'un sentiment religieux qui revêtît l'institution d'un caractère sacré ? Il faut renverser les termes ; ce n'est pas le sacerdoce qui explique la religion, c'est la religion qui explique le sacerdoce. » Je voudrais bien encore qu'on mît sous les yeux des innombrables coreligionnaires de M. Homais ce que M. Sabatier a écrit sur la conscience morale de l'homme (page 61), sur la prière (p. 129), sur le prophétisme (p. 159), sur l'aurore de l'Evangile (p. 163), sur l'évangile de Jésus (p. 193) et sur bien d'autres sujets. Non pas que ces pages soient irréprochables au point de vue de l'orthodoxie catholique; elles la blessent au

Digitized by Google

contraire à chaque instant; mais elles supposent chez le public qui les goûte un progrès réel dans l'étude des choses religieuses. Par malheur, il est fort à craindre qu'elles n'arrivent pas à leur adresse. Les hommes à demi instruits à qui elles pourraient faire du bien ne les liront pas. Quant aux théologiens, quant à ceux qui pensent ou, pour être plus modeste, qui s'appliquent à penser, ils connaissent depuis fort longtemps tous les arguments qu'on emploie contre les tenants attardés de Voltaire, pour prouver l'importance, la nécessité et la beauté du sentiment religieux, même la supériorité morale du prophétisme et de l'Evangile.

J'ai relevé encore dans l'*Esquisse d'une philosophie de la religion* un certain nombre de méditations qui me paraissent bonnes et complètement en harmonie, ou presque, avec la doctrine catholique. Pourquoi M. Sabatier s'acharne-t-il à les noyer dans une phraséologie qui est philosophique, peut-être, et allemande sûrement, mais qui ne plaira jamais à notre goût français ? « Le premier mouvement représente l'action des choses extérieures sur le moi par la sensation (passivité); le second, la réaction du moi sur les choses par la volonté (activité). Ce flux et ce reflux intérieurs, c'est toute la vie mentale. D'ici l'on aperçoit aussitôt la contradiction initiale dans laquelle cette vie se forme et va se développer constamment. Le côté passif et le côté actif de la vie de l'esprit ne sont pas harmoniques. La sensation écrase la volonté. L'activité, l'épanouissement libre du moi, ses velléités de s'étendre et de s'agrandir sont comprimés par le poids de l'univers qui de toutes parts retombe sur lui... Etre religieux, tout d'abord, c'est reconnaître, c'est accepter avec confiance, avec simplicité cette sujétion de notre conscience individuelle; c'est ramener et rattacher celle-ci à son principe éternel; c'est vouloir être dans l'ordre et l'harmonie de la vie. » Que de métaphores ! Les bonnes femmes qui, dans nos églises, récitent des actes de foi, d'adoration et d'amour, pensent sur ce point comme le très savant doyen de la faculté de théologie protestante de Paris, mais peut-être

Digitized by Google

s'expriment-elles avec plus de simplicité et de vraie distinction morale (1).

Et puisque nous en sommes à la phraséologie de M. Sabatier, il importe de s'expliquer, dès maintenant, sur les malentendus graves qu'elle provoque. Connaissez-vous une profession de foi plus claire et plus nette que celle-ci : « J'aurais voulu dire et faire comprendre aux hommes de ma génération, pourquoi, en ce qui me regarde, je reste religieux, chrétien et protestant; par quelles raisons et de quelle manière ces trois états d'âme se lient en moi l'un à l'autre et ne font qu'un. Je suis religieux parce que je suis homme et ne veux être rien de moins; et que l'humanité, en moi et dans ma race, commence et s'achève dans la religion et par elle. Je suis chrétien, parce que je ne puis être religieux d'aucune autre façon et que le christianisme est la forme parfaite et suprême de la religion sur la terre. Enfin, je suis protestant, non par aucun zèle confessionnel, ni par attachement de race à la famille des huguenots, bien que je remercie Dieu tous les jours de m'y avoir fait naître, mais parce que, dans le protestantisme seul je puis recueillir l'héritage du Christ, c'est-à-dire être chrétien, sans asservir ma conscience à aucun joug extérieur, parce que je puis me fortifier dans la communion et l'adoration d'un Dieu intérieur, sans lui sacrifier, mais en lui consacrant, au contraire, l'activité de ma pensée, les affections naturelles de mon cœur, et trouver dans cette consécration morale le libre épanouissement de tout mon être. »

Cette lourde période me paraît éminemment suggestive; comme document genevois, elle vaut son pesant d'or. Mais nous ne parlons pas littérature, nous parlons théologie : il ne faut que se comprendre. Que veut dire exactement M. Sabatier lorsqu'il se proclame religieux, chrétien et protestant ?

Eh bien, je crains que M. Sabatier n'attribue à ces trois

(1) Comparer les théories kantiennes de M. Sabatier sur la douleur et le néant de l'homme avec le verset premier du chapitre XXII du livre Ier de l'*Imitation*.

Digitized by Google

mots un sens très différent de celui que leur assigne l'usage. Ne nous contentons pas de vaines apparences, tâchons d'aller au fond des choses et de préciser. Dans l'idée de religion entrent l'idée d'association, l'idée de rites et de sacerdoce, surtout l'idée de foi. La religion relie à Dieu l'homme tout entier, l'homme composé d'un corps et d'une âme, l'homme être essentiellement sociable. M. Sabatier ne veut pas de rites, pas de sacerdoce; il parle à peine de l'assemblée de ceux qui prient, il n'exige aucun acte de foi. Sa religion ne se compose que de critique historique, de psychologie et de kantisme. Point de *Credo*, point de dogme, point de mystère, point de sacrements, point de liturgie, point d'autorité ecclésiastique, point de surnaturel, point de révélation extrinsèque au cœur de l'homme, point de miracle, point de prophétie, mais beaucoup d'érudition historique et un peu d'aptitude à comprendre les théories allemandes sur le moi et le non-moi. On me dira que M. Sabatier ne déploie tout cet appareil scientifique que pour expliquer l'essence de la religion qui consiste dans la prière du cœur. Soit, mais la prière telle que la définit M. Sabatier ne suppose aucun acte de foi, elle n'est que la conclusion d'un très long raisonnement philosophique. Nous ne voulons pas empêcher M. Sabatier de se dire religieux, mais nous lui faisons observer: 1° que sa conception de la religion est très difficile à saisir; 2° qu'il fait du mot religion un usage que les traditions et la langue française n'autorisent pas. A la rigueur, un panthéiste, c'est-à-dire un athée, pourrait se servir de presque toutes les expressions qu'emploie M. Sabatier, et se dire religieux. Renan, qui se vantait d'avoir enfermé Dieu dans un riche écrin de synonymes, Renan se donnait comme un homme très religieux. Je regrette donc que pour exprimer un état d'esprit très particulier et nouveau, M. Sabatier ait fait usage d'un mot très général et très ancien. Que ne se contentait-il d'un mot qu'il aime et qui est assez exact? M. Sabatier est téléologien (1), oui; il n'est pas religieux.

(1) Subjective dans son essence et par son origine la connaissance

Digitized by Google

Il nous paraît encore moins chrétien. Permis, en effet, à messieurs les exégètes libéraux et rationalistes d'expliquer le christianisme comme ils veulent; nous ne pouvons que déplorer leurs excès de rationalisme, mais en vérité, nous protestons de toutes les forces de notre âme contre leur prétention à porter le titre de chrétien. Qui dit chrétien dit un homme baptisé et croyant en la divinité de Jésus-Christ. Les conciles, les Pères de l'Eglise et les théologiens ont arrêté cette définition; c'est pour rendre témoignage à la divinité de Jésus-Christ que les martyrs ont versé leur sang et depuis dix-huit siècles, les millions d'hommes qui ont porté le nom de chrétiens ont mis à la base de leurs croyances la foi en la divinité et, entendons-nous bien, en la divinité métaphysique du Sauveur Jésus. Aux yeux de M. Sabatier, nous le verrons tout à l'heure, Jésus de Nazareth n'est qu'un homme.

Il ne nous appartient pas de dire jusqu'à quel point M. Sabatier est protestant. Mais nous pouvons bien lui faire observer qu'entre M. de Pressensé et lui, par exemple, même du dehors, même de très loin, on voit plus que des nuances.

En résumé, M. Auguste Sabatier supprime le mystère, le surnaturel et la foi; il nie radicalement la divinité de Jésus-Christ, et il émet des théories qui sont de nature à faire frémir dans leurs tombes les vieux protestants du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. A cela près, il est religieux, chrétien et protestant, ce qui prouve qu'il suffit de bien s'expliquer sur la signification exacte des mots.

religieuse sera téléologique dans son procédé, et ce second caractère dérive du précédent.

La téléologie est la forme de toute vie organique et de toute activité consciente. Or, qu'est-ce que la connaissance morale, sinon la théorie consciente de l'esprit ?

Sans le principe de causalité, les phénomènes dans la science ne s'enchaînent pas; sans l'idée de fin, ou principe de direction, les faits biologiques et psychiques ne peuvent s'organiser, c'est-à-dire se hiérarchiser.

Mécanisme et téléologie : voilà donc les deux nouveaux termes de l'antithèse que forment la science de la nature et la connaissance religieuse (page 385).

Digitized by Google

Ces interprétations lexicographiques admises, nous pouvons essayer de suivre les discussions auxquelles nous convie M. Auguste Sabatier, seulement nous n'adoptèrons pas l'ordre logique et un peu scolastique qu'il affectionne. Parmi les questions qu'il traite, quelques-unes peuvent être négligées ou sous-entendues; d'autres, au contraire, intéressent vivement tous les esprits attentifs au mouvement religieux de notre époque. Commençons par ces dernières.

M. Sabatier pose ainsi le problème chrétien : En demandant quel est le principe du christianisme, que voulons-nous savoir ? Rien d'autre en vérité que ce qui fait qu'un chrétien est chrétien ; l'élément intérieur qui, présent dans l'âme, compense, à la rigueur, l'absence ou le défaut de tout le reste, et, absent, ne saurait être compensé ni suppléé par rien ; l'expérience religieuse, en un mot, qui détermine et spécifie la conscience de tous les chrétiens et fait qu'ils sont membres d'une même famille morale, et se reconnaissent comme tels, malgré la différence de temps et de lieux, de langue et de culture, de rites et même de croyances.

Traduisons en termes vulgaires, mais clairs, ces paroles mystérieuses. Selon M. Sabatier, catholiques et protestants, protestants orthodoxes et protestants libéraux, se sont jusqu'ici battus sans trop savoir pourquoi. Les catholiques se trompent sur l'essence du christianisme, les protestants sont parfaitement incapables de définir leur religion (page 175), et cela parce que les uns et les autres manquent de critique historique. Il importe peu, au dire de M. Sabatier, qu'ils aient des croyances diverses ou opposées ; un peu de psychologie arrange tout cela. « La religion n'étant pas une idée, mais un rapport avec Dieu, ils (les chrétiens des diverses confessions) disent que la religion parfaite, c'est la réalisation parfaite de leur rapport avec Dieu et du rapport de Dieu avec eux » (page 176). J'avoue ne pas comprendre du tout, ce que prouve cet argument. Il me semble même que les sectateurs de Mahomet et tous les monothéistes pourraient tenir un langage identique. Les polythéistes eux-mêmes et les fétichistes n'auraient qu'à remplacer un

Digitized by Google

singulier par un pluriel, car tous les hommes qui ne sont pas systématiquement athées considèrent leur religion comme une réalisation parfaite de leur rapport avec Dieu ou avec leurs dieux.

L'accord cesse dès qu'il faut préciser l'objet de ce rapport, et c'est ce qui arrive entre M. Sabatier d'une part et, de l'autre, la presque totalité de ceux qui se disent chrétiens et qui ont sans doute quelque droit de se considérer comme tels.

« Ces théories métaphysiques (de la divinité de Jésus) ne sont pas sans dangers. Dès qu'on y veut voir l'essence du christianisme, elles altèrent très gravement le fait religieux de conscience qu'elles prétendent expliquer et protéger. Elles transforment en un rapport métaphysique ce qui était, en Jésus, un sentiment moral et humain et sa piété personnelle et vivante, en une pierre lourde et morte. Voulant, à tout prix, faire de ce double sentiment de filialité et de paternité quelque chose de surnaturel, elles en font quelque chose d'extra-humain, qui, par conséquent, devient étranger à l'humanité. Elles le mettent hors de la vie morale, et du même coup l'anéantissent. Si, en Jésus, ce n'est pas l'homme même, mais un être divin qui se sent et se dit le « Fils de Dieu » en vertu de son origine métaphysique, il est bien clair alors qu'il y a là, pour lui, un privilège incommunicable au reste des hommes, qui sont d'une origine toute terrestre. L'expérience religieuse, la révélation divine qui s'est faite dans sa conscience, ne peut plus se faire dans la mienne. Jésus me reste essentiellement étranger; il me fait peut-être une aumône, mais il n'est pas mon frère; sa vie intérieure n'est pas ma vie, sa prière ne peut devenir ma prière. Le dogme de sa divinité métaphysique, outre qu'il réduit sa vie humaine à une apparence mensongère, le sépare à jamais de l'humanité... Je me trouve dans une sorte de paganisme raffiné et supérieur, en présence d'un christianisme qui, sous les formes d'une métaphysique transcendante, n'est qu'une nouvelle mythologie. » Vous avez bien entendu? Le christianisme des catholiques et des protestants orthodoxes n'est qu'une

Digitized by Google

nouvelle mythologie. Allons-nous reproduire ici les arguments par lesquels les apologistes, depuis saint Jean jusqu'aux théologiens de nos jours, ont établi la divinité métaphysique de Jésus-Christ ? Non pas. Je le ferais d'abord moins bien que d'autres; cette démonstration demanderait ensuite trop de temps. Enfin, dans l'état actuel des esprits, il importe, avant tout, si je ne me trompe, de bien fixer les positions respectives de tous ceux qui prennent part au mouvement religieux de notre temps.

Tout au plus me permettrai-je de soumettre quelques objections à M. Sabatier, ou plutôt de lui signaler quelques obscurités.

Si Jésus de Nazareth n'était qu'un homme, il faut bien avouer que le christianisme messianique, le catholicisme et presque tout le protestantisme se composent de chimères, d'erreurs et de superstitions. L'ère évangélique et chrétienne représente, en définitive, par rapport à l'ancienne loi, une époque de décadence. Car la religion des prophètes n'admettait rien de ce que vous appelez notre mythologie catholique, en sorte que l'enseignement de Jésus de Nazareth a eu pour résultat, quoi donc ? le triomphe du paganisme sur l'esprit prophétique. « Que dirons-nous, s'écrie M. Sabatier, de l'Eglise catholique après Constantin ? N'est-il pas vrai que dans la transformation religieuse qui s'opérait, il y a eu double et réciproque conversion et qu'il est difficile de dire si le monde païen a été plus modifié par le christianisme, ou le christianisme plus profondément pénétré et envahi par les mœurs et la religion qu'il croyait remplacer ? » Il faut ajouter, pour qu'on ne se méprenne pas sur la pensée de M. Sabatier, qu'il considère le culte de la Sainte Vierge et des saints, presque toute notre liturgie et toute notre dogmatique comme des emprunts faits au paganisme. Mais alors, à quoi se réduit la vie historique du christianisme ? Diogène cherchait des hommes avec une lanterne et ne les trouvait pas; avec le système de M. Sabatier, on pourrait chercher des chrétiens dans l'histoire, sans avoir beaucoup de chance d'en rencontrer. A peine quel-

Digitized by Google

ques hérétiques apparaîtraient-ils çà et là sur l'océan des âges religieux, gardant la vérité chrétienne et encore combien altérée! Seuls, les maîtres de la théologie rationaliste ont compris le christianisme intégral (page 206), et cela, grâce à la critique historique. Nul n'ignore, en effet, que la critique historique date du XIX^e^ siècle, Wolff, Reimarus et les autres grands érudits du XVIII^e^ siècle, n'étant que des précurseurs.

On pourrait faire encore à la théorie messianique de M. Sabatier une objection que nos exégètes modernes ont cent fois réfutée, mais qui met toujours à la torture mon pauvre esprit latin. Si Jésus de Nazareth n'était qu'un homme, il vous faut bien confesser qu'il mentait joliment, puisqu'il souffrait qu'on le regardât comme Dieu, et qu'il se faisait une réputation de thaumaturge. Laisser croire aux bonnes gens qu'on accomplit des miracles, tous les jours et plusieurs fois par jour, cela s'appelle du grossier charlatanisme. Il faut voir les tours de force et les prodiges de subtilité auxquels se livre M. Sabatier (page 72) pour établir que Jésus de Nazareth méprisait les miracles ou du moins s'élevait au-dessus d'eux. Ces finesses exégétiques ne prouvent rien. Il est évident que si vous ôtez des quatre Evangiles tous les miracles qu'ils renferment, vous les mutilez, vous les défigurez, vous transformez absolument leur caractère essentiel. Des miracles? il n'y a que cela depuis Bethléem jusqu'à l'ascension, et le plus fâcheux pour votre thèse, c'est qu'ils sont admirables. M. Sabatier se plaît à opposer ce qu'il y a d'enfantin dans les miracles de Jésus, à la beauté et à la hauteur de la doctrine évangélique. Quelle erreur! quelle injustice! Le *noli me tangere* est aussi beau que n'importe quel verset du *Sermon sur la montagne*. Et le récit miraculeux des disciples d'Emmaüs, qu'en dites-vous? Et la résurrection de Lazare ne renferme-t-elle pas, dans ses divers épisodes une doctrine purement divine? « Je suis la résurrection et la vie. » Il est vrai que les rationalistes protestants ont une ressource, une grande ressource ; l'interpolation. Ils vous prouvent d'une manière irréfutable que tels et tels passages ne sont

Digitized by Google

pas authentiques, puis, vous remarquez que tous les passages ainsi condamnés sont précisément ceux-là qui gênent la démonstration de ces messieurs. *Is fecit cui prodest.* Ce quatrième Evangile, divin entre tous, qu'on ne devrait lire qu'à genoux et dont on ne soutient pas la beauté sans larmes, ce qu'ils le manipulent dans leur laboratoire exégétique !

Mais, puisque M. Sabatier aime la psychologie, je m'étonne qu'il n'ait pas vu un argument que la psychologie nous fournit contre lui. Il reproche à l'orthodoxie catholique de n'avoir pas compris Jésus et l'esprit de Jésus, esprit de douceur, d'humilité, de prière et de résignation. Voilà qui est fort singulier ! Si Jésus de Nazareth revenait au milieu de nous, j'entends le Jésus que nous dépeint M. Sabatier, irait-il chercher des compagnons et des disciples parmi les protestants doctement incrédules qui régissent les ministères, peuplent les hautes banques, les grandes directions, la chambre et le sénat, les ambassades, la Sorbonne, les Hautes Etudes, le Collège de France, les plus belles universités de province, toutes les hauteurs administratives et intellectuelles, ou bien parmi les fils de ces paysans catholiques au milieu desquels s'éleva Jeanne d'Arc? A l'heure présente, les protestants dont M. Sabatier peut être considéré comme le représentant, jouissent de tous les triomphes. Nous autres catholiques, nous sommes des vaincus, humainement parlant; malgré certaines apparences, nous sommes pauvres, nous ne disposons d'aucune grande revue, d'aucun journal comparable au *Temps*, par exemple. Nous ne sommes pas de ce monde, nous n'y possédons aucun royaume. Que les riches scribes du XIX^e^ siècle veuillent bien nous laisser l'héritage des pêcheurs de Génésareth et de toutes les petites gens de la Judée. Ils savent bien d'ailleurs que la Vie est ineffable et que disserter sur elle n'a pas grande importance. Il s'agit de la vivre. Les Petites Sœurs des pauvres, beaucoup de mères chétiennes, des curés de villages vivent avec intensité la vie humble de leur divin Maître, et s'il faut nous renseigner sur son esprit, ce n'est pas à la porte des savants que nous irons frapper.

Digitized by Google

L'érudition de M. Sabatier qui l'aide si peu à comprendre l'essence de notre religion, lui sert-elle du moins à nous expliquer les grandes formes historiques du christianisme? Passons sur la période messianique. Voici ce qu'il écrit du catholicisme : « Transplantée du sol sec et pauvre de l'hébraïsme dans le riche et puissant humus de la civilisation gréco-romaine, la plante chrétienne devait croître et se transformer. Autant le messianisme apostolique était juif, autant le catholicisme est païen pour les mêmes causes et suivant la même loi. Plus grec en Orient, plus romain en Occident, il porte toujours et partout la trace de son origine. Etudiez successivement toutes les faces de l'Eglise catholique, vous trouverez sur chacune d'elles cette marque indélébile. » Les confusions abondent dans ce chapitre (III[e] du livre II). M. Sabatier triomphe des ressemblances qui existent entre les formules théologiques ou philosophiques dont se servent les Pères d'Orient et les théories du néo-platonisme; mais il semble vraiment qu'il se contente de peu; il pourrait aller plus loin encore et nous prouver, par exemple, que Bossuet possède les qualités françaises les plus éminentes et à un très haut degré, de même que Luther incarne le génie allemand. Il faudrait seulement savoir si ce que les Péres empruntent aux lettres grecques et latines a affecté le fond de la doctrine catholique. C'est ce que M. Sabatier a négligé de nous dire avec preuves à l'appui. Il se contente d'affirmer que la théologie des Pères dérive d'Athènes, d'Ephèse, de Samos, de Milet. en passant par Alexandrie et Rome. Par contre, il se montre trop affirmatif sur d'autres sujets : « Entre la terre et le ciel, on voit reparaître toute l'antique hiérarchie des dieux, demi-dieux, héros, nymphes ou déesses, remplacés par la Vierge Mère, les anges, les diables, les saints et les saintes... Les saints ont leurs spécialités, comme les petits dieux d'autrefois... » Il y a un peu de vrai — je dis un peu — dans cette observation de M. Sabatier. Comme le catholicisme est très humain en même temps que divin, il s'efforce de répondre à toutes les aspirations légitimes de notre cœur. Il ne croit pas devoir les étouffer parce qu'elles

Digitized by Google

ont reçu des satisfactions partielles dans la religion païenne. Dieu est bien grand, Monsieur le Doyen, et nous sommes bien petits, et vous savez bien que dans cette nature à laquelle vous empruntez si souvent vos exemples d'analogie, tout se fait par gradation et par transitions douces. Souffrez que notre faiblesse demande des intermédiaires, et pardonnez à notre anthropomorphisme. Un homme-Dieu, une Vierge Mère, un ange qui vient annoncer à Marie que le Tout-Puissant la couvrira de son ombre, cela nous paraît absolument divin. Combien d'esprits, d'ailleurs, peuvent-ils se passer de ces admirables ascensions que Dieu a disposées pour nous attirer à lui? En tout cas, cette dogmatique que vous condamnez au nom de la philosophie a inspiré des prières comme l'*Ave Maris Stella* ou le *Cœlestis Urbs Jerusalem*, ou l'*Ave verum*. La prière, selon vous, est l'essence de la religion : on peut donc juger de la valeur des formes religieuses par la qualité des prières que nous leur devons. Montrez-nous les dialogues solitaires, que les plus savants d'entre les vôtres ont entretenus avec Dieu. Moïse n'a jamais vu le Tout-Puissant face à face, Isaïe n'a perçu que « les bords éblouissants de sa robe éclatante », les apôtres, se sentant incapables de converser avec Dieu, ont dit au divin Maître : « Apprenez-nous à prier. » Certes, on ne dédaigne pas chez nous la seule prière que vous trouviez bonne, on l'appelle l'oraison; elle est de rigueur chaque jour, pendant une demi-heure au moins, dans toutes les communautés d'hommes et de femmes. Mais ceux qui la pratiquent savent qu'elle offre des difficultés; elle deviendrait impossible à un très grand nombre d'âmes, si on les privait du secours qu'elles tirent du culte de la Sainte Vierge et des saints, de la vie du Sauveur et de la liturgie.

Toujours fidèle à sa méthode, M. Sabatier emploie pour définir l'Eglise, des expressions inquiétantes et parfois incorrectes. « Les protestants, dit-il, affirment qu'on appartient à l'Eglise parce qu'on appartient au Christ. Les catholiques renversent les termes de la proposition : on n'est en communion avec le Christ, on ne lui appartient réellement que si l'on appartient à l'Eglise. Ainsi la foi et

Digitized by Google

la soumission à l'Eglise vont devant et demeurent la chose essentielle. » Je n'ose pas dire tout ce que je vois de confusions et d'allusions déprimantes dans ces dernières paroles qui ne laissent pas d'exprimer quelque chose de vrai. On accuse l'Eglise de se substituer à Jésus-Christ lui-même ! C'est bien dans la tradition protestante de reprocher à l'Eglise les droits qu'elle a et les prétentions qu'elle n'a pas. « Vous égalez, disait Claude à Bossuet, vous égalez à saint Paul, auteur de révélations, l'Eglise, qui n'en est que simple interprète. — Non, Monsieur, répliquait Bossuet, je n'égale pas l'Eglise à saint Paul... Les apôtres étaient auteurs de révélations, comme vous l'avez fort bien dit, c'est-à-dire qu'ils avaient reçu les premiers la vérité qu'il plaisait à Dieu de révéler de nouveau; l'Eglise n'est qu'interprète et dépositaire. Mais en sauvant cette différence essentielle entre les apôtres et l'Eglise, je dis que l'Eglise est autant inspirée pour interpréter que les apôtres pour établir. » (1) Ce que Bossuet dit de saint Paul s'applique à plus forte raison à la personne divine de Jésus-Christ.

Non seulement M. Sabatier manque de précision dans ses définitions, mais il lui arrive d'employer des façons de parler que nous ne pouvons admettre. En voici quelques-unes qu'il suffira, je pense, de signaler : « Le catholicisme a donc commencé le jour où dans l'Eglise catholique, sous l'action inconsciente de la tradition et des habitudes païennes, s'est fait sentir le besoin d'objectiver et de matérialiser le principe chrétien...

« ... D'idéal et de transcendant qu'il était tout d'abord, le principe chrétien devenait plus extérieur et plus politique... A la matérialisation du christianisme dans l'Eglise correspond la matérialisation de Dieu dans l'hostie... Avant le christianisme on baisait le pied de Jupiter; on baise depuis celui de saint Pierre. Le culte est-il d'ordre différent et la dévotion de qualité supérieure? » Le plus plaisant, c'est qu'après toutes ces déclarations onctueuses

(1) Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise.

Digitized by Google

M. Sabatier ajoute : « Prenons garde d'être injustes et d'attribuer au catholicisme quelque chose qu'il réprouve. »

Il faut bien prendre garde, en effet, car il peut arriver ceci que, même en disant la vérité, on risque d'être injuste envers l'Eglise. Exemple : M. Sabatier écrit : « L'Eglise catholique est condamnée fatalement à être intolérante et intransigeante à l'égard de tous les autres. » Mon Dieu! oui, l'Eglise catholique affirme hautement qu'elle est la seule et véritable Eglise, et naguère elle déclarait nulles les ordinations anglicanes. Seulement, pourquoi ne pas tout dire? L'Eglise catholique condamne les prétentions de l'Eglise d'Angleterre et de toutes les églises schismatiques. Mais voyez quelles relations elle entretient avec les Anglais protestants et avec les Russes. Où vit-on jamais plus de tolérance et de mansuétude à l'égard des personnes? Protestants, libres-penseurs, hérétiques de toutes nuances ont trouvé, depuis quelques années, le chemin du Vatican, et il ne semble pas qu'ils y aient reçu un mauvais accueil. Je voudrais que M. Sabatier se décidât lui-même à faire le pèlerinage. Pourquoi pas? Un professeur de théologie qui se pique de faire des expériences religieuses, ne doit pas négliger la plus haute et la plus significative. Un dialogue avec Léon XIII a sans doute quelque valeur psychologique et représente un document sérieux dans l'histoire critique de l'idée religieuse. Nous avons d'autant mieux le droit d'émettre ce vœu très modeste, que M. Sabatier, habile à faire des synthèses historiques, ne tient pas suffisamment compte des données de la géographie. Il n'ose pas dire que le catholicisme est mort, mais il en a une grande envie, et, dans tous les cas, il le fait entendre. Il divise l'histoire du christianisme en trois périodes : période messianique, période catholique et période protestante.

Naturellement, cette conception de l'histoire implique la disparition de la forme catholique condamnée comme caduque. « Les choses, toutefois, sont moins simples que nos systèmes. La logique des idées n'épuise pas la réalité de la vie. » M. Sabatier veut bien nous faire cette conces-

Digitized by Google

sion, mais il nous signifie que le catholicisme doit céder la place au protestantisme.

Jetons un coup d'œil sur la carte du monde, et pour abréger, sur les pays protestants, ou qui du moins passent pour tels. La population catholique du Canada submerge les protestants qui étaient autrefois en majorité et déborde sur la partie septentrionale des Etats-Unis. La vitalité du catholicisme dans la grande république américaine, ne fait doute pour personne; nous n'avons pas à l'établir ici. Les dix-sept millions de catholiques que compte l'empire allemand représentent une des forces morales les plus considérables de notre temps. Quant à l'Angleterre elle revient sûrement, mais pas lentement au catholicisme; hier encore, les catholiques enregistraient une nouvelle et éclatante conquête qui fera époque comme celle de Manning, dit-on, ou de Newmann. Le Père Mathurin a abjuré le protestantisme. Autant que jamais, plus que jamais peut-être l'Eglise catholique peut regarder l'avenir avec confiance.

Et le protestantisme? C'est ici que nous touchons aux plus vives inquiétudes de M. Sabatier. Sans doute il a l'âme trop huguenote pour s'abandonner; même il proclame hautement ses vastes espoirs : « Dans le crépuscule où nous sommes, dit-il, vous prophétisez la nuit menaçante; je crois au jour qui va poindre avec un siècle nouveau. » Ce langage ne manque pas de fierté; mais écartons les métaphores. M. Sabatier réduit le protestantisme à une formule à la fois vague et libérale que n'accepteront pas nombre de ses coreligionnaires. « Dès lors, dit-il, il devient également évident que le protestantisme ne saurait être enfermé ni arrêté dans aucune forme définitive. Il aboutit à la variété des formules, des rites, des associations. aussi nécessairement que le principe catholique à l'unité. On ne peut poser aucune limite à son développement. » En termes clairs, cela veut dire si je ne me trompe : Mes amis, nous ne pouvons pas nous mettre d'accord et il faut renoncer à la chimère d'un minimum de *Credo;* nous ne pouvons nous entendre sur rien; même il faut bien avouer que nous possédons des croyances absolument opposées. N'importe,

Digitized by Google

gardons l'étiquette protestante et soyons fidèles à l'esprit huguenot, alors même que nous nous trouverions dans l'impossibilité absolue de dire en quoi il consiste.

Il me semble qu'ici M. Sabatier ne fait que de la sage politique. Cette façon de ne voir que les apparences sans tenir compte de la réalité n'a rien de commun avec la théologie ni même avec la critique historique. M. Sabatier s'efforce de masquer la scission profonde qui s'est produite entre protestants orthodoxes et protestants libéraux, et il n'y réussit que dans une très faible mesure, parce que l'habileté humaine ne peut rien contre la force des choses. Les protestants qui croient à la divinité de Jésus-Christ, méritent vraiment d'être appelés chrétiens; ils ont une tendance évidente à s'approprier nos dogmes catholiques; en somme, ils sont séparés de nous, surtout par des souvenirs historiques. Leurs fils penseront, selon toute vraisemblance, comme M. Francis de Pressensé; leurs petits-fils abjureront, comme abjurent tant de lords anglais et tant de ministres anglicans. Les excès rationalistes du protestantisme libéral hâteront cette évolution désormais fatale. Pour ces hommes auxquels M. de Pressensé sert d'avant-garde, nous ne saurions trop prier et il va sans dire que nous devons leur témoigner, en toute occasion, une profonde et absolument fraternelle sympathie.

Au contraire, sur le christianisme des protestants libéraux nous ne fonderons que de faibles, très faibles espérances. Ils persistent à se dire chrétiens, c'est leur affaire en vérité, mais cette louable et peu intelligible obstination ne prouve pas grand'chose. Certains personnages de M. Renan (1) croient faire œuvre de chrétiens dans des circonstances tellement étranges que je n'ose ni les qualifier ni les rappeler. Des hommes, comme M. Sabatier, excellent à développer les raisons éloquentes pour lesquelles ils conservent le nom de chrétiens, bien que, si on y regarde de près, ils se rapprochent infiniment plus des renanistes que des catholiques et des protestants orthodoxes. On les

(1) Je fais allusion à Julie et à d'Arcy dans l'*Abbesse de Jouarre*.

Digitized by Google

appellerait plus justement des teléologiens ou des téléologistes. Mais leurs héritiers intellectuels ne peuvent aboutir qu'à un scepticisme absolu. N'allons pas croire, en effet, que M. Sabatier permette à ses disciples de rester stationnaires; en vertu du principe même de la Réforme, ils doivent toujours aller de l'avant, et naturellement dans le sens des négations. Or, je vous prie de croire, qu'à Messieurs les protestants libéraux il ne reste plus grand chose à nier.

D'un cœur léger, M. Sabatier, démolit en effet, tout l'édifice chrétien. Il ne croit pas aux miracles, pas même aux miracles évangéliques, il regarde la révélation comme une superfétation dangereuse, ou plutôt comme un nonsens; il voit dans la pratique des sacrements une sorte d'idolâtrie; il estime que la promulgation des dogmes est un malheur pour la société religieuse. Il croit en Dieu, il est vrai, mais il se reconnaît incapable de prouver son existence (page 379); l'argument tiré du spectacle de l'univers ne vaut rien à ses yeux. Naturellement il condamne le culte de la Sainte Vierge et des saints et n'admet aucune liturgie. Je vous dis qu'il fait table rase. De tout ce qui était il ne laisse subsister que la prière, ou plutôt un certain genre de prière. Les héritiers intellectuels de M. Sabatier daigneront-ils conserver ce dernier vestige de notre vieille religion? On peut en douter. En tout cas, il sont sur une pente qui les conduit à la négation absolue. Pour ceux qui tiennent encore compte de la bonne vieille logique qui suffisait au bon sens de nos pères, il semble certain ou que M. Sabatier n'aura pas de disciples, ou que ses disciples ne différeront en rien des sceptiques, des incrédules, de tous ceux que M. Paul Desjardins appelle des négatifs. On appellera peut-être l'*Esquisse d'une philosophie de la religion*, le livre-terminus du protestantisme.

Nous n'irons pas défendre contre M. Sabatier toutes les croyances qu'il attaque; ce serait trop long et, Dieu merci, superflu. Qu'il nous permette seulement de formuler quelques observations très simples sur son vaste système de démolition.

Digitized by Google

Tout le monde sait que l'Eglise eut à se défendre au seizième et au dix-septième siècle contre les enthousiasmes exégétiques des protestants. La Bible, toute la Bible, rien que la Bible; mais aussi la Bible était une sorte de panacée qui guérissait tous les maux et renfermait toute la nourriture substantielle des âmes. On peut dire, sans exagération, que la Bible représentait aux yeux des protestants toute la religion, Luther le proclamait hautement dans son choral.

Que les temps sont changés! Avec un acharnement incroyable, le protestantisme contemporain ruine par la base l'autorité de la Bible. Et l'Eglise catholique défend les livres saints contre le vandalisme des derniers exégètes de la réforme, comme elle les avait défendus contre la superstition des premiers. Nouvelle preuve, soit dit en passant, que nous avons horreur, nous catholiques, des opinions modérées et que les protestants ne passent jamais d'un excès à un autre!

« Loin d'être une œuvre homogène, dit M. Sabatier, le Pentateuque nous apparaît aujourd'hui, comme un édifice d'un ordre composite, auquel des générations d'architectes, utilisant des matériaux très divers, n'ont cessé de travailler pendant plus de dix siècles. Si les documents écrits, les plus anciens qu'on y peut découvrir ne remontent pas au delà de Saül, la dernière rédaction semble postérieure à Esdras et Néhémie. Dans sa plus ancienne forme, le Deutéronome n'est pas de beaucoup antérieur à Jérémie. Les narrations jéhovistes et élohistes, qui formaient des corps d'histoire plus étendus et mieux suivis, ont certainement vu le jour après le schisme des dix tribus. Quant au recueil proprement dit des lois mosaïques, on voit, à l'œil nu, pour peu qu'on y regarde avec attention, qu'il est formé de la compilation de trois ou quatre législations d'âges et de caractères très différents, qui se sont succédé, se sont développées parallèlement aux mœurs d'Israël, depuis les temps de la vie nomade au désert jusqu'au culte du second temple. Ainsi, le Pentateuque n'est pas au point de départ, il est au terme de l'évolution de l'hébraïsme et en donne le résultat. »

En parlant ainsi, M. Sabatier ne fait que résumer les

Digitized by Google

conclusions générales de l'exégèse qui fleurit dans presque toutes les universités protestantes. Quiconque refuse de les adopter est indigne de comprendre les beautés de la critique. Or, il faut avoir quelque peu fréquenté chez messieurs les exégètes, pour avoir une idée de ce que Montaigne appelle un tintamarre de cervelles. Quand ils le jugent à propos, ils suppriment sans autre forme de procès cinq ou six ou même huit cents ans d'histoire. Un jeune érudit vous prouve, en une indigeste dissertation, que le *Deutéronome* est l'œuvre de seize auteurs différents et, bravement, il assigne à chacun de ces seize auteurs le nombre de versets qui lui revient. Les maîtres du genre savent-ils du moins se mettre d'accord sur les résultats généraux de leurs études? M. Sabatier semble le faire entendre lorsqu'il dit qu'on distingue, à l'œil nu, les trois ou quatre législations que suppose l'œuvre mosaïque. Je crains qu'il n'ait jeté un coup d'œil trop sommaire. Il en est de ces sortes de travaux comme des montagnes. De loin, elles semblent avoir jailli d'un même élan et ne former qu'un seul groupe. Approchez-vous, vous trouverez des crevasses, des coupures, d'immenses vallées; là, où vous n'aviez vu qu'un sommet vous distinguerez plusieurs cimes d'une hauteur à peu près égale et fort éloignées les unes des autres. M. Sabatier nous parlait tout à l'heure d'une rédaction jéhoviste et d'une rédaction élohiste. M. Wellhausen a découvert trois écrivains jéhovistes, deux élohistes, deux deutéronomistes, sans compter les compilations de l'époque d'Esdras.

Ne nous laissons pas éblouir par l'étalage d'érudition scientifique où se complaisent nos modernes exégètes. D'abord, ils ne s'entendent pas entre eux, et ils s'accusent mutuellement de faire le roman de l'exégèse. En second lieu, leur science ne fait que de naître, elle tâtonne, elle bégaie; ses représentants devraient se montrer modestes. Demain on peut découvrir un manuscrit ou une inscription qui annihilera tous les résultats obtenus. Un Pailleron ou un Labiche mettra peut-être un jour en vaudeville certaines formules. Ça ne sentira plus le gallo-romain, mais le phénicien ou le moabite.

Digitized by Google

Les savants ne vont pas manquer de s'indigner ici. « Dois-je croire, s'écrie M. Sabatier, dois-je croire, sous peine de renier ma foi chrétienne, que Dieu créa au-dessus de la terre un firmament solide, une voûte de cristal, pour séparer l'étendue, et y fit ensuite des ouvertures pour laisser échapper en cataractes les eaux supérieures, quand il voudrait punir les méchants et inonder la terre? Dois-je admettre réellement que l'arc-en-ciel dont on m'explique et me montre la cause physique, n'existait pas avant les temps de Noé? Irai-je me figurer Dieu endormant Adam et, pendant son sommeil, comme un chirurgien habile, lui enlevant une côte dont il fit la compagne de l'homme? Enfin proposerons-nous aux géographes de déterminer le site du jardin enchanté, et aux botanistes de classer les arbres mystérieux dont les fruits pouvaient donner la connaissance du bien ou du mal, ou préserver à jamais de la mort? »

Faisons observer à M. Sabatier qu'il arrange un peu tous ces récits bibliques et qu'il en tire ce qu'ils ne renferment pas toujours (1). Nous aimons mieux les lire dans notre vieille Vulgate que dans sa traduction. Puis, je supplie humblement les catholiques de ne pas se laisser intimider par toutes ces questions aisément embarrassantes que nous posent les érudits. Eh bien oui, Adam et Eve, Caïn et Abel, Noé, Abraham, Loth lui-même, Josué, Déborah, Jonas (vous voyez que je prends les plus compromettants), tous ces personnages bibliques qui scandalisent votre science, charment ma piété. Je ne sacrifierais pas un seul verset de ces vieux livres à tous vos commentaires. Non seulement je goûte la poésie des récits de la *Genèse*, mais j'admire leur sens profond; l'histoire du péché de nos premiers parents, par exemple, me paraît admirable de profondeur théologique. Vous me répondrez que c'est un mythe. Je ne sais pas bien ce que vous entendez par là. Si vous voulez dire que ce récit est fabuleux, vous vous trompez; je crois me sentir, moi, en pleine vérité et en pleine

(1) Ainsi M. Sabatier affirme que « Jésus partageait avec une parfaite naïveté les conceptions cosmologiques qui de son temps régnaient parmi le peuple juif. » Pourrait-il le prouver?

Digitized by Google

réalité humaines. Si vous voulez expliquer simplement que nous ne comprenons qu'une faible partie des premières pages de la *Genèse*, vous avez peut-être raison. Vous n'ignorez pas les difficultés qui s'attachent à l'origine du langage ; en votre qualité de kantiste vous appelez Dieu l'Inconnaissable, comment voulez-vous que les premiers rapports entre lui et l'humanité soient dépourvus de mystère? Se moquer de la philosophie c'est vraiment philosopher ; pour bien comprendre, il faut d'abord ne pas vouloir trop comprendre. Un théologien commentait un jour les paroles célèbres de saint Paul : « J'ai été ravi au troisième ciel, avec mon corps ou sans mon corps, je ne sais, Dieu le sait. » Notre théologien, dont M. Sabatier s'approprie la thèse, prouva copieusement que cette ascension miraculeuse n'avait pu se produire que dans des conditions purement psychiques ; le corps de saint Paul était resté sur la terre. » Je crois que beaucoup d'exégètes se livrent à des occupations aussi futiles que celles de notre théologien, mais on peut supposer, sans manquer de charité, qu'ils ont moins de candeur. Hé, Messieurs, vous ne comprenez pas telles et telles pages de la Bible ; dites que vous ne comprenez pas, tout simplement, et ne vous hâtez-pas de les déclarer fabuleuses ou interpolées. Le kantisme, selon vous, a ramené la théorie de la perception externe à quelque chose d'absolument primitif. L'enfant qui étend les mains pour prendre possession de tout ce qui l'entoure, a sur ses facultés de voir et de toucher des opinions plus raisonnables que n'étaient celles de Descartes ou de M. Cousin. Patience donc ! on vous prie respectueusement d'attendre, Messieurs, jusqu'à ce que l'exégèse et l'histoire nous fournissent des documents plus sérieux.

Après la Bible, il n'est pas de sujet de controverse plus intéressant entre catholiques et réformés que la question des dogmes. M. Sabatier, dans son chapitre sur la vie des dogmes, accumule les malentendus et les développe copieusement. Je ne puis pas les indiquer tous. Mais il en est un qui revient sans cesse dans sa polémique et sur lequel il faut bien s'expliquer. Selon M. Sabatier, une incompati-

Digitized by Google

bilité absolue existe entre la formule théologique du dogme et la piété du fidèle qui lui a donné naissance. « En proclamant un dogme, l'Eglise catholique le divinise et le pétrifie. En l'élevant au-dessus des discussions, on l'enlève à la vie. Il ne se modifie plus, parce que personne ni dans l'Eglise ni hors de l'Eglise ne s'en occupe. Il est sacré (reconnaissez ici le pur accent voltairien) ; on n'y touche que pour l'emmailloter scrupuleusement dans des manuels de séminaires, où il repose en des formules que des générations de lévites mettent dans leur mémoire, sans y rien changer, de peur de tomber dans quelque hérésie. Comme les momies de l'antique Egypte roulées dans leurs bandelettes sacrées et couchées dans leurs sarcophages, il faut les tenir à l'ombre, loin des disputes humaines ; car le contact de l'air, de la pluie et du soleil, les feraient tomber en poussière. » Ceci est déjà très audacieux, mais M. Sabatier trouve moyen de nous étonner encore davantage. La proclamation des dogmes a tué la piété catholique. M. Sabatier, très charitablement, propose de la faire renaître, savez-vous par quel procédé ?... par la critique historique. Comment voulez-vous que nous arrivions à nous entendre ? Nous sommes persuadés, nous, que la critique est orgueilleuse, négative, habile seulement à détruire, impuissante à édifier, nous lui attribuons l'affaiblissement du sentiment religieux que tout le monde déplore : nous voudrions, non pas la chasser du monde moderne, mais lui faire sa part, qui est déjà trop considérable et qui grandit chaque jour. Hélas ! tout le monde critique aujourd'hui, en politique, en littérature, en exégèse, en théologie, tout le monde critique et personne ne sait agir. La critique, c'est l'alexandrinisme, c'est-à-dire la mort de la religion et aussi du patriotisme et de toutes forces morales par lesquelles vivent les sociétés. M. Sabatier estime que nous ne critiquons pas encore assez (1). Je l'appelais tout à l'heure

(1) Qui fera la conciliation, dit-il, entre hier et aujourd'hui ? Qui renouera la chaîne de la tradition à travers les siècles et réalisera la communion des âmes dans l'infinie diversité des langues et des symboles ? Qui mettra la paix dans les communautés et dans les

Digitized by Google

téléologien; je me trompais, c'est un homéopathe; mais combien je me défie des remèdes qu'il nous propose (1).

Nous repoussons avec d'autant plus d'énergie ses offres de services que le mal qu'il voudrait guérir n'existe pas. Non seulement la clarté qui résulte de la proclamation des dogmes ne nuit en rien à la chaleur de la piété, mais elle la fortifie et la complète, comme l'élément lumineux dans le soleil complète l'élément calorifique. Prenons par exemple le dogme de la Résurrection. Voilà longtemps, certes, qu'il a été défini. Qui saura dire les dévouements, les sacrifices, les prodiges d'abnégation et de vertu qu'il a provoqués? Tous ceux qui, dans le monde chrétien, ont pu s'élever jusqu'à la sainteté éminente, ont été soutenus par la pensée qu'ils ressusciteraient un jour par les mérites du Christ rédempteur. Supposez qu'un doute eût seulement effleuré leur esprit; ils n'eussent jamais embrassé la folie de la croix.

Et les effusions de la piété chrétienne, en quoi ont-elles jamais été gênées par la netteté de la formule théologique du dogme de la Résurrection? M. Sabatier n'a jamais entendu, sans doute, l'alleluia pascal retentir sous les voûtes de nos églises. Qu'il veuille bien, du moins, lire les paroles frémissantes d'amour et de joie par lesquelles l'Église chante son Dieu ressuscité.

L'Agneau a racheté les brebis.
Le Christ, innocent, avec son Père
A réconcilié les pécheurs.
La Mort et la Vie, dans un duel
Merveilleux, en sont venues aux mains.
Le Maître de la Vie, qui était mort,
Règne vivant.
Dis-nous, Marie,
Qu'as-tu vu, le long du chemin?

Je sais des prêtres qui ne peuvent lire ces prières sans pleurer. Après cela, M. Sabatier vient nous dire : « La

esprits, en inspirant la tolérance et en faisant la lumière, sinon cette critique dogmatique qu'il est facile de charger d'anathèmes, mais dont on ne peut se passer.

(1) Il faut avouer cependant que si la plupart de nos contemporains critiquent trop, quelques-uns ne critiquent pas assez.

Digitized by Google

prière par où j'entends, non pas un vain exercice de paroles, non pas la répétition de certaines formules sacrées, mais le mouvement de l'âme se mettant en relation personnelle et en contact avec la puissance mystérieuse dont elle sent la présence, même avant de lui donner son nom ». Des mots, des mots. Qu'on nous cite donc les oraisons originales qui ont jailli des âmes dont nous parle M. Sabatier. Mais on ne nous les citera pas, j'en suis sûr, parce qu'elles n'ont jamais existé. Au contraire, notre liturgie catholique, toujours humblement soumise au dogme, abonde en prières divines, qui sont des cris de l'âme, des chants et des extases. Non, personne n'a le droit de dédaigner nos formules sacrées, et encore moins de prétendre que les dogmes étouffent la piété. Saint Thomas s'écriait avec un sentiment de reconnaissance profonde : *Dogma datur christianis*, et sans doute saint Thomas était capable de se faire à lui-même des croyances personnelles pour le moins aussi bien qu'aucun théologien de nos jours. Que dire alors de la presque totalité des hommes de notre siècle, absorbés par des occupations étrangères à la religion, assaillis par le doute? Loué soit Dieu de nous avoir révélé des vérités que l'homme ne peut trouver avec les seules lumières de son intelligence ! Louée soit l'Eglise de Dieu d'avoir formulé ces vérités avec une précision qui ne gêne ni la piété des saints ni l'inspiration des poètes!

Il est une expression qui revient souvent sous la plume de M. Sabatier : le christianisme historique. Je sais trop bien quel sens lui donne M. Sabatier, mais enfin si on prend les mots comme ils sonnent, le christianisme historique est le plus grand fait religieux qui se soit produit. Il comprend ou suppose des dogmes, de la morale, de la liturgie, des luttes, des événements d'une portée très grande, des batailles et des conciles, une hiérarchie ecclésiastique, etc., etc. De tout cela, dans le système de M. Sabatier, il ne doit rien rester, rien. Quand on arrive à la fin de son livre, on se rappelle la triste facétie de je ne sais plus quel publiciste :

Article premier : plus rien n'existe ;

Article deuxième : personne n'est chargé d'exécuter le présent décret.

Digitized by Google

Mais non, pourtant, n'exagérons pas : du christianisme M. Sabatier conserve la prière interne. Encore n'en sommes-nous pas bien sûr, car l'intensité de son kantisme ne laisse pas de nous troubler. Dieu, pour M. Sabatier, c'est l'*inconnaissable*. Mais alors comment savons-nous que Dieu est bon, qu'il aime la prière et l'exauce? Le kantisme rigoureux autorise toutes les hypothèses. On a dit que Dieu est peut-être un savant qui se livre sur les habitants de notre planète à des expériences de laboratoire. Nous représenterions quelque chose comme des microbes malfaisants et notre société formerait un vaste bouillon de culture. Oh! sans doute, M. Sabatier trouvera quelque argument ingénieux pour nous prouver qu'il connaît très bien l'Inconnaissable et qu'il possède des renseignements psychologiques et critiques sur ses qualités. Tout de même, quelques obscurités subsistent. Plaise à Dieu que des disciples zélés ne viennent pas les augmenter bientôt!

En attendant, nous pouvons communier avec M. Sabatier, dans une prière humble et confiante au Dieu des Evangiles. Ce n'est pas tout ce que nous désirerions, certes, mais c'est encore quelque chose. M. Sabatier nous compare à ces bonnes vieilles femmes qui se représentent le Père éternel avec une barbe et coiffé d'une tiare multicolore. Cette comparaison n'a rien qui nous offense. La bonne vieille femme a la certitude qu'elle invoque un Dieu infiniment puissant et infiniment bon. Avec une fausse modestie, beaucoup de *criticistes* se déclarent moins avancés. Puis, à tort ou à raison, nous sommes portés à croire que les prières des ignorants valent mieux que celles des savants. Donc, prions en union d'esprit et de cœur avec M. Sabatier. Un anglican disait à un curé de grande ville : Ce par quoi nous différons est peu de chose. Prions tout de même, répondit le prêtre, pour que l'union devienne complète. C'est la proposition que je voudrais faire aux hommes qui pensent comme M. Sabatier. Malheureusement, on ne peut pas dire que les différences qui nous séparent d'eux, soient peu importantes.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

SAINTE GERTRUDE LA GRANDE

D'APRÈS L'ÉDITION LATINE DE SES ŒUVRES

PAR LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES [1]

Ce qu'il y a au monde de plus salutaire et de plus admirable à lire, ce sont les livres qui ont les saints pour auteurs. Le siècle ignore ces livres ou affecte de ne les pas connaître : le langage qu'ils parlent ou la doctrine qu'ils enseignent ne sont pas accessibles à son intelligence, courte par tant d'endroits. Pour les goûter comme il convient, il lui manque un sens nécessaire. Si parfois un homme de bonne volonté et de caractère droit et loyal a le bonheur de mettre

(1) Sanctæ Gertrudis Magnæ, Virginis Ordinis sancti Benedicti, *Legatus divinæ pietatis*, accedunt ejusdem *Exercitia spiritualia*. Opus ad codicum fidem nunc primum integre editum Solesmensium O. S. B. Monachorum cura et opera. 1 vol. in-4° de LXXIV-730 pp. Paris et Poitiers, Librairie religieuse H. Oudin. Ce livre forme le premier volume d'une publication intitulée : *Revelationes Gertrudianæ ac Mechtildianæ*. Imprimé avec luxe et de manière à faire honneur aux ateliers typographiques de M. Henri Oudin, il est enrichi d'une longue préface où il est traité de la vie de sainte Gertrude, de ses relations avec sainte Mechtilde, de ses œuvres et des éditions qui en ont été faites en France comme à l'étranger. Disons que l'œuvre principale de la sainte, *Legatus divinæ pietatis* (c'est-à-dire, en français, *le Héraut de l'amour divin*) est la même que celle qui est intitulée : *Insinuationum divinæ pietatis libri V.* Ce nouveau titre a été imaginé par Lanspergius).

Sous tous les rapports, nous avons donc affaire à une publication très recommandable, qui a sa place marquée dans la bibliothèque de nos confrères du clergé.

Digitized by Google

la main sur un de ces livres, et s'il n'est pas assez frivole pour le rejeter instinctivement, il est peu à peu saisi par des paroles qu'il ne connaissait pas et par un enseignement qu'il n'avait pas su écouter jusqu'alors : il est vaincu et sauvé, ou au moins il est devenu meilleur. Voilà pourquoi nous ne saurions trop propager ces livres, et c'est aussi la raison pour laquelle il faut saluer avec joie leur apparition, surtout quand ils sont édités par des moines renommés pour leur science non moins que pour leur piété. Telles sont les réflexions qui nous venaient à l'esprit, quand nous lisions les œuvres de sainte Gertrude dans la belle édition qu'en ont donnée les Pères Bénédictins de Solesmes. Et en même temps, tout entier à l'admiration que nous causaient ces pages d'une inspiration si élevée, nous nous demandions pour quelles causes et par suite de quelles circonstances ces œuvres, traduites et publiées en France depuis près de trois siècles, ont été si peu populaires dans notre pays. Sans faire de longues recherches, il n'est pas difficile d'en indiquer quelques-unes. Jamais chez nous jusqu'à ce siècle, la littérature allemande n'a joui de cette faveur qui était acquise, par exemple, à la littérature espagnole au XVII^e^ siècle : si l'admiration pour les auteurs castillans a fait songer à sainte Thérèse, il était naturel que le nom de Gertrude fût peu connu dans des temps où l'on négligeait les écrivains d'au delà du Rhin. Bossuet y avait-il contribué aussi pour sa part et sans le vouloir ? En signalant ce que les mystiques allemands, tels que Tauler et Ruysbroeck, ont de hasardé ou même d'inexact, n'aurait-il pas mis en défiance à l'égard d'auteurs beaucoup plus sûrs, telle que sainte Gertrude, mais qui appartenaient au même pays ? Sans aborder la solution de ce problème, nous sommes certain d'être dans le vrai en attribuant la cause principale de cet oubli à l'influence des Jansénistes. Ceux-ci, ne l'oublions pas, ont transformé l'esprit public, dans les deux siècles qui ont précédé le nôtre, non pas seulement chez ceux qui sont devenus leurs partisans conscients et décidés, mais encore chez les catholiques qui voulaient franchement et sincèrement rester fidèles aux enseignements de l'Eglise.

Digitized by Google

Ils ont semé dans les âmes un sentiment de défiance à l'égard de Dieu, dont les dernières impressions ne sont pas encore complètement effacées aujourd'hui. La doctrine du petit nombre des élus, qu'ils ont propagée avec tant de zèle, reste encore à l'heure qu'il est un de ces préjugés que l'on admet sans sourciller, grâce à l'ignorance de la théologie où se trouvent nos contemporains. Quant à l'économie de l'Incarnation, cette base large et solide de la piété catholique, ils en ont une idée fausse ou au moins incomplète, et ils ignorent tout ce que Jésus-Christ est à l'égard de l'humanité. Or, les principes chers aux Jansénistes ne se rencontrent nulle part dans les œuvres de sainte Gertrude, et ils se trouvent contredits par les enseignements de cette âme incomparable, toute remplie de la plus entière confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ. La secte n'avait donc garde de tirer de l'obscurité un auteur dont elle ne pouvait invoquer l'autorité en faveur de ses dogmes les plus chers.

Aujourd'hui, les choses ont changé de face. Depuis l'apparition du divin Maître à la bienheureuse Marguerite-Marie et la propagation de la dévotion au Cœur de Jésus, nous revenons insensiblement à une vraie intelligence du christianisme, qui est la glorification de Dieu par le salut de l'homme, et l'intervention du Verbe fait chair pour obtenir cette fin sublime. A l'heure qu'il est, nous pouvons répéter la parole de saint Jean : *Et nos cognovimus, et credidimus caritati quam habet Deus in nobis* (I *Epist.*, IV, 16). Nous croyons à l'amour de Dieu pour nous, et nous pratiquons la dévotion au Sacré Cœur. Or, en étudiant l'histoire de cette dévotion et en essayant d'en retrouver les origines, des auteurs contemporains ont rencontré sainte Gertrude, et ils ont découvert qu'elle l'a aimée et pratiquée. Ils nous ont donné par là le désir de mieux connaître l'admirable Bénédictine, et nos sympathies pour elle s'accroissent de jour en jour. Nous serions heureux si, par ces quelques pages destinées à rappeler son souvenir, nous pouvions contribuer à glorifier l'illustre sainte, et donner le désir de lire ses écrits.

Digitized by Google

Donc, nous sommes à Helfta, monastère fondé par les comtes de Mansfeld, non loin de Eisleben, qui doit être la patrie de Luther. L'abbaye compte parmi ses religieuses une jeune fille de vingt-cinq ans, qui est notre Gertrude. Elle n'est pas et ne sera jamais l'abbesse de cette maison, comme une similitude de nom l'a fait croire à des critiques peu sagaces. Mais elle en est le charme et l'exemple, et, si nous osions prononcer ce mot en parlant de religieuses ferventes, elle en est l'orgueil : aucune ne sait comme elle saisir les enseignements de l'école du monastère, et elle a fait de rapides progrès dans l'étude des arts libéraux, telle qu'on la comprend à cette époque. N'oublions pas que la culture des lettres était en faveur dans les monastères allemands du moyen âge, et qu'elle était regardée comme une partie essentielle du patrimoine des deux Ordres bénédictins. Ajoutons aussi que Gertrude s'applique surtout à la lecture de la Sainte Ecriture, qui n'était pas délaissée comme les protestants ont voulu le faire croire, et qu'elle ne néglige rien pour chanter l'office comme il convient. Il y a vingt ans qu'elle est au monastère; car elle y entrée à l'âge de cinq ans. Or, c'est en ce moment qu'elle est convertie, d'une de ces conversions dont parlent les saints quand ils pleurent leur vie passée, et qu'ils chantent les miséricordes de Dieu. Souvenons-nous, pour nous en faire une idée, de la conversion de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi. Parmi les désordres dont Gertrude s'accusait plus tard, il faut noter un goût exagéré pour l'étude des lettres et des sciences.

Mais Jésus-Christ voulait devenir son seul maître, et il donna tant de charme et de puissance à ses exhortations, que la sainte en fut complètement transformée. Comme Marie, sœur de Marthe, elle oublia tout pour se mettre à ses pieds, et elle s'appliqua toute à l'écouter dans le silence des puissances de son âme et dans une entière docilité. L'action de la grâce s'affirma de plus en plus efficace. Elle produisit d'abord dans le cœur de la religieuse une sorte de trouble, qui lui inspira le dégoût de tout ce qui est terrestre. Puis elle lui fit voir que ce cœur n'était pas assez purifié

Digitized by Google

pour être une demeure digne du céleste Epoux. Elle la remplissait en même temps de courage et de confiance. Jésus-Christ lui disait : « Ton salut viendra bientôt (1) : pourquoi t'attrister à ce point? N'as-tu pas un conseiller, un ami, qui peut apaiser tes douleurs toujours renaissantes? » Et il ajoutait : « Je te sauverai et te délivrerai : ne crains rien... Avec mes ennemis, tu as léché la terre, sucé le miel adhérent aux épines. Reviens enfin à moi, et je te ferai bon accueil, et je t'enivrerai du torrent des joies divines. »

Gertrude répondit à cet appel, et, pour récompenser sa sa bonne volonté, le Maître voulut lui témoigner d'une manière sensible qu'il prenait possession de son cœur. Ecoutons la voyante, quand elle nous raconte ce qui lui arriva à cette occasion : « Un jour, — c'était entre la Résurrection et l'Ascension, avant prime —, je m'assis près de l'étang, et je me mis à considérer la beauté de ce lieu. Il me plaisait à cause de la limpidité de l'eau courante, de la verdeur des ombrages, des oiseaux, et particulièrement des colombes, qui s'y ébattaient en toute liberté, mais surtout pour la profonde quiétude que je goûtais dans ce lieu retiré. Je me demandai ce que je voudrais ajouter aux charmes de cet endroit pour que mon bonheur fût parfait, et je souhaitai qu'il y eût quelqu'un pour s'entretenir avec moi dans cette solitude. Et vous, mon Dieu, qui savez procurer des joies inestimables, et qui, j'en ai la confiance, aviez dès le principe dirigé le cours de mes pensées, vous avez fait aussi aboutir vers vous la fin de cette méditation, en m'inspirant la réflexion suivante : si, à la manière d'un cours d'eau, je faisais retourner à vous, par une gratitude continuelle et appropriée, les grâces qui me sont venues de vous ; si, croissant en vertus de même que les arbres grandissent, je m'ornais de bonnes œuvres comme ils se parent de

(1) Nos lecteurs reconnaissent ici un passage du *Rorate cœli : Cito veniet salus tua...* Nous devons dire que les œuvres de la sainte sont remplies de ces passages ; ils montrent avec quelle attention elle récitait l'office et comment elle s'était assimilé les paroles de la sainte liturgie.

Digitized by Google

feuillage; si, enfin, méprisant les choses terrestres, je volais comme une colombe vers les biens célestes, et si, imposant à mes sens corporels une rupture avec le tumulte des choses extérieures, j'occupais mon âme de vous seul, alors mon cœur deviendrait pour vous la plus délicieuse des demeures. » La sainte continue : « Tout le jour, j'eus l'esprit occupé de ces pensées. Le soir, avant de prendre mon repos, au moment où je venais de fléchir les genoux et de m'incliner pour faire ma prière, je me rappelai tout à coup ce passage de l'Evangile : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. »(S. Joan., IV, 23). Et, au-dedans de moi-même, mon cœur de boue sentit d'une manière très intime votre arrivée en moi. Je voudrais mille et mille fois que la mer fût changée en sang, pour la faire passer sur ma tête, afin d'inonder cette sentine d'extrême misère que vous avez daigné choisir pour demeure, ô vous, qui êtes ce qu'il y a de plus parfait dans l'ineffable majesté ! Si, du moins, je pouvais avoir pendant une heure mon cœur entre les mains, pour le mettre en pièces, le purifier et en brûler toutes les scories, afin qu'il devienne pour vous une demeure, non pas digne, mais moins indigne de vous ! »

Admirables accents ! où l'amour le plus éprouvé est toujours accompagné de l'humilité la plus profonde et la plus sincère ! Nous les retrouvons, variés sans doute dans leur expression, mais au fond toujours les mêmes, dans les pages où Gertrude nous raconte les autres faveurs qu'elle reçut du Maître : quand, par exemple, il daigna imprimer ses plaies dans le cœur de sa docile épouse, ou quand il le transverbéra d'une blessure d'amour. Mais comment pourrions-nous rendre comme il faut ces récits admirables, pour lesquels le latin de Gertrude est lui-même insuffisant ?

Nous ne pouvons tontefois résister au désir de traduire le passage où elle nous raconte un autre trait de la condescendance de Jésus-Christ à son égard : « C'était, nous dit-elle, en cette nuit sacrée où, grâce à la douceur apportée par

Digitized by Google

la rosée de votre divinité, les cieux versèrent le miel. Mon âme, comme une toison exposée dans l'aire de la charité, essaya de se pénétrer de cette rosée par la méditation, et, par l'exercice de sa dévotion, elle essaya de remplir un office dans cet enfantement plus que céleste, par lequel la Vierge mit au monde son Fils, vrai Dieu et vrai homme, de même que l'astre émet son rayon. Il me sembla tout à coup que l'on me présentait et que je recevais dans un coin de mon cœur un tendre enfant, né à l'heure même, dans lequel était caché le don de la suprême perfection, un don vraiment excellent ! Pendant que mon âme le possédait en elle, il lui sembla qu'elle était tout à coup changée dans la même couleur que lui, si l'on peut appeler « couleur » ce qui n'est comparable à aucune espèce visible. Mon âme perçut encore une intelligence ineffable de ces paroles pleines de douceur : « Dieu sera tout en tous » (I Cor. xv, 28), alors qu'elle se sentait posséder son Bien-Aimé descendu dans son cœur, et qu'elle se réjouissait de l'heureuse présence d'un Epoux si plein d'une suave douceur. C'est pourquoi elle buvait avec une insatiable avidité les paroles suivantes, qu'une main divine lui versait ainsi qu'un doux breuvage : « Comme je suis, dans ma divinité,
« la figure de la substance de Dieu le Père, ainsi tu seras
« l'image de ma substance du côté de l'humanité, en rece-
« vant dans ton âme déifiée des effluves de ma divinité, de
« même que l'air reçoit les rayons du soleil : pénétrée de ce
« principe unitif, tu seras disposée à une union plus intime
« avec moi. »

Par une faveur plus grande encore, elle fut marquée du sceau de la Sainte Trinité. Mais au lieu de nous arrêter à discuter la nature de ce miracle, nous aimons mieux parler de sa dévotion au Sacré Cœur. Elle avait reçu de Jésus-Christ saint Jean l'Evangéliste pour patron particulier. Or, un jour qu'elle avait reposé sur le cœur de Jésus-Christ, elle demanda à l'apôtre ; « N'avez-vous pas ressenti, vous aussi, le bien-aimé de Dieu, la douceur de ces très suaves pulsations, quand vous avez reposé pendant la Cène sur cette même poitrine, dont la douceur cause

Digitized by Google

encore maintenant un tel bonheur à mon âme ? » Il répondit : « Oui, je le confesse, j'ai senti et ressenti cette douceur : la suavité de ces pulsations pénétra jusqu'à l'intime de mon âme, de même que la liqueur la plus suave donne de la douceur à une miette de pain frais. De plus, elles ont enflammé mon cœur d'une manière puissante, de même qu'une chaudière bouillante est échauffée par l'ardeur excessive du feu. » Alors la sainte : « Et pourquoi, reprit-elle, avez-vous gardé là-dessus un silence si absolu, que vous n'en avez pas dit un seul mot qui le donnât à entendre pour notre progrès spirituel ? » L'apôtre répondit : « Ma mission était autre. A l'Eglise récemment fondée, j'avais à faire connaître, sur le Verbe incréé de Dieu le Père, une seule parole, propre à satisfaire jusqu'à la fin du monde l'intelligence du genre humain tout entier, mais telle que personne ne peut la comprendre parfaitement. Mais la suave éloquence que possèdent ces pulsations a été réservée à notre temps, afin qu'à les entendre, le monde déjà vieux et tiède dans l'amour de Dieu se sente réchauffé. »

Il faudrait citer tout le livre ; mais nous nous arrêterons ici. Aussi bien, ce que nous avons le plus admiré, ce ne sont pas ces dons extraordinaires dont nous venons de donner une faible idée, ni les miracles et les prophéties qui ont marqué la vie de Gertrude et montré le caractère divin de sa mission. C'est la théologie sublime qui apparaît dans tous ses écrits, et dont une synthèse suffisamment étudiée serait utile à bien des âmes. On a dit que sainte Gertrude était la théologienne du Sacré Cœur. Nous l'admettrons bien volontiers, pourvu que ce mot ne soit pas pris dans un sens trop exclusif : elle a parlé très souvent et très explicitement de ce divin Cœur, mais elle a traité aussi d'autres points très importants. Nous préférons dire que sainte Gertrude a enseigné d'une manière admirable la théologie de l'Incarnation.

Essayons de résumer sa doctrine : par là même nous caractériserons sa sainteté et sa direction spirituelle. Jésus-Christ est tout pour l'homme. La conséquence de ce principe, c'est que nous devons recourir à lui dans tous nos

Digitized by Google

besoins, toutes nos détresses et toutes nos peines. Il est l'ami auquel nous devons nous confier, le refuge où nous devons nous retirer, le trésor où nous pouvons toujours puiser. Pour être conforme aux desseins de Dieu, notre vie sera toujours unie à la sienne, animée et vivifiée par elle. La sainte recourait à lui avec une entière confiance. Se sentait-elle insuffisamment préparée pour la communion, elle priait Jésus de suppléer à son indigence, et elle s'approchait sans crainte de la Sainte Table. Rien de ce qu'elle put lire n'eut assez de pouvoir pour lui faire omettre une seule de ses communions. Et, pour le dire en passant, nous ne saurions trop recommander ses écrits à ceux qui gardent au fond de leur cœur des objections contre la communion fréquente. Cette confiance apparaissait dans une foule de circonstances. Un jour qu'elle marchait dans un chemin escarpé, elle fit une chute dangereuse. Sa première pensée fut de s'écrier : « Quel bonheur pour moi, Seigneur bien-aimé, si cette chute avait précipité ma réunion avec vous ! » Les religieuses présentes, tout étonnées, lui demandèrent si elle ne craignait pas de mourir sans sacrements. « Je désire de tout mon cœur, reprit-elle, recevoir les sacrements de l'Eglise, si utiles à l'âme; mais je place au-dessus de toutes les préparations la providence et la volonté de mon Maître. Je suis certaine, quel que soit le genre de mort qui m'enlève de ce monde, de n'être pas privée de la miséricorde du Seigneur : seule elle peut me sauver, aussi bien dans une mort subite que dans une mort à laquelle je me serais longuement préparée. »

Par une conséquence naturelle et nécessaire, Gertrude sentait que pour répondre à tant d'amour et à des bienfaits si multiples, l'homme doit être tout à Dieu et ne rien se réserver. De là une pureté de cœur qui eut pour résultat non pas seulement de garder dans toute sa splendeur le beau lis de sa virginité, non pas seulement de la préserver de tout péché volontaire, mais encore de la détacher de toute amitié naturelle, de toute propriété, de toute sollicitude inutile. Notre-Seigneur daigna témoigner un jour à sainte Mechtilde, la maîtresse de sainte Gertrude, combien il

Digitized by Google

aimait dans la jeune religieuse ce désir de lui plaire en toutes choses : « Elle marche devant moi, disait-il, sans me perdre de vue un seul instant. Elle n'a qu'un désir : connaître le bon plaisir de mon cœur; et, dès qu'elle l'a appris, elle l'exécute avec un incroyable empressement. A peine a-t-elle accompli une de mes volontés qu'elle m'interroge pour en savoir une autre, et elle s'y conforme avec la même promptitude. Ainsi, toute sa vie est pour ma gloire. »

Est-il besoin d'ajouter que l'humilité de la sainte était profonde, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire en passant? L'âme qui a conscience de ce que Dieu est pour elle, échappe plus facilement aux tentations de l'orgueil. Elle voit les bienfaits dont elle est comblée, et elle se rend compte du mauvais usage qu'elle en fait : comment pourrait-elle être impressionnée par les séductions de l'amour-propre? L'admirable voyante disait avec une profonde conviction : « Le plus grand de vos miracles à mes yeux, Seigneur, c'est que la terre puisse porter une pécheresse aussi indigne que je le suis. » Longtemps elle balaya seule la maison, et elle aimait à rendre aux plus petits les services les plus répugnants. Mais, d'autre part, elle ne jugeait pas à propos de cacher les grâces dont elle était l'objet. Profondément convaincue que personne plus qu'elle n'en était indigne, elle estimait que c'étaient des semences qui passaient dans son âme pour aller fructifier sur de meilleures terres. C'était donc déshonorer les dons de Dieu que de les laisser enfouis dans la sentine de son cœur, et elle devait les tirer de ce cœur pour les déposer dans d'autres cœurs, plus dignes de les recevoir et plus propres à en user pour la gloire de Dieu. C'était par une pensée semblable qu'elle repoussait les tentations de vaine gloire. Elle se disait alors : « Si quelqu'un, en te voyant, cherche à imiter ce qui lui paraît bon, sans imiter ton orgueil, tout sera pour le mieux : ce sera autant de gagné pour Dieu. »

Mais ce que nous croyons devoir signaler comme un trait particulier de la piété de sainte Gertrude, c'est ce que le P. Faber appelle « la liberté d'esprit ». Voici ce que l'émi-

Digitized by Google

nent Oratorien écrit à ce sujet : « Où règne la loi de Dieu, où souffle l'esprit du Christ, là est la liberté. Nul ne peut lire les écrivains spirituels de l'ancienne école de saint Benoît sans remarquer avec admiration la liberté d'esprit dont leur âme était pénétrée. Ce serait un grand bien pour nous que de posséder un plus grand nombre d'exemplaires et de traductions de leurs œuvres. Sainte Gertrude en est un bel exemple : elle respire partout l'esprit de saint Benoît. » Et plus loin : « Il est assez difficile de parler de liberté d'esprit sans avoir l'air de recommander la négligence, ou de soutenir l'inexactitude, la paresse et le caprice. Mais nous pouvons en toute sécurité développer ce sujet d'après sainte Gertrude elle-même (1). » Un trait nous montrera comment elle pratiquait cette liberté d'esprit. Une nuit, se sentant défaillir, elle mangea une grappe de raisin dans l'intention de soulager dans sa personne le Seigneur lui-même. Celui-ci daigna accepter cette intention, et il lui dit : « Maintenant, je puise à ton cœur un délicieux breuvage. Il compense, par sa douceur, l'amertume du fiel et du vinaigre que, pour l'amour de toi, je laissai exprimer sur mes lèvres, quand j'étais attaché à la Croix. »

Nous voudrions continuer, et parler, par exemple, de cette charité de Gertrude qui se portait vers le soulagement de toutes les misères, aussi bien dans le purgatoire que sur la terre. La sainte est encore, tous le savent, une des âmes favorisées des révélations que l'on consulte avec le plus de fruit pour savoir comment soulager les âmes des défunts. Toutefois, nous ne voulons pas la quitter sans signaler sa tendre dévotion à Marie, et rappeler un trait qui nous montre comment cette dévotion était récompensée. Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, Gertrude récitait le *Salve Regina*. Quand elle arriva à ces mots : *Illos tuos misericordes oculos ad nos converte*, elle vit Marie tenant dans ses bras le divin Enfant. La Vierge toucha délicatement le menton de son Fils, et, dirigeant vers Gertrude et ses compagnes le visage et les yeux de Jésus : « Les voici, dit-elle,

(1) *Tout pour Jésus*, trad. F. de Bernhardt, ch. VIII, § 8.

Digitized by Google

mes yeux très miséricordieux : ce sont les yeux de mon Fils, et je puis en tourner les regards vers tous ceux qui m'invoquent, pour le salut éternel et la sanctification des âmes. »

Insondables desseins de la Providence, nous nous étonnerions si nous ignorions que vous êtes voulus et dictés par l'infinie Sagesse! Quarante ans environ après la mort de sainte Gertrude, le monastère de Helfta fut incendié, et le souvenir de la sainte ne put le défendre des horreurs de la guerre. Aujourd'hui, il ne reste plus de ce monastère que la petite chapelle où elle pria si souvent, et où elle fut favorisée bien des fois des apparitions de Notre-Seigneur : encore cette chapelle est-elle profanée, puisqu'elle sert de grenier à foin. Du moins, la sainte nous a laissé de sa sagesse et de sa piété deux monuments incomparables, que personne, il faut l'espérer, ne parviendra désormais à faire disparaître : *le Héraut de l'amour divin* et *les Exercices spirituels*. C'est devant ces livres que nous irons nous recueillir, comme dans un sanctuaire, pour écouter ce que Gertrude nous enseigne au nom du Maître qu'elle a choisi de préférence aux docteurs du siècle. A l'école de sainte Gertrude, nous rencontrerons sainte Thérèse, qui avait tant de dévotion pour elle, et aussi saint François de Sales, qui citait avec tendresse et avec bonheur les aspirations de la pieuse Bénédictine (1). Ceux qui ne la connaissent pas encore seront étonnés qu'une si admirable voyante ait pu leur demeurer jusqu'alors étrangère. Ils s'efforceront comme nous, sans aucun doute, de la signaler à l'admiration de leurs frères, et ils remercieront du fond du cœur les PP. Bénédictins de Solesmes, qui ont rendu si facile la lecture de ces deux livres précieux.

(1) Il y a, dans l'œuvre de sainte Gertrude, des expressions qui ne sont pas parfaitement exactes, et parfois son langage n'est pas suffisamment conforme aux enseignements de l'Ecole. Quelle serait notre reconnaissance envers le Bénédictin qui voudrait bien étudier ce qu'il y a de défectueux dans ces passages, pour les expliquer et au besoin les rectifier !

A. LEPITRE.

Digitized by Google

LA

PEINTURE RELIGIEUSE

AUX SALONS DE 1897

De toutes les raisons que l'on peut donner pour établir la persistante vitalité de la peinture religieuse, aucune, à mon avis, ne saurait avoir la portée d'une simple nomenclature dressée consciencieusement, chaque année, au cours de nos expositions annuelles. Les tableaux religieux atteignent, cette année, un chiffre particulièrement respectable. L'éloquence de ce chiffre devient encore plus décisive quand on pense que, de tous ces tableaux, à peine quelques-uns ont été commandés à nos artistes. Ils leur resteront presque tous sur les bras, en compte, à passer aux profits et pertes de l'année. Heureux encore si les dimensions trop considérables de leurs cadres n'obligent pas les propriétaires imprudents à louer fort cher un local pour les abriter.

Ce serait une histoire curieuse à écrire, assez lamentable, au demeurant, que celle de tous ces grands tableaux religieux, fruit de longs et coûteux efforts, ayant paru quelques instants au grand jour de nos expositions, où ils furent souvent remarqués, puis allant échouer misérablement dans un grenier ou une remise, sans avoir même été honorés d'une offre d'achat. Je voudrais l'écrire quelque jour, cette histoire, ne serait-ce que pour évoquer de nouveau quelques

Digitized by Google

rêves très charmants, mais trop tôt évanouis, avant qu'on ait eu le temps d'en pénétrer l'incomparable bienfaisance.

Qu'ils sont donc loin de nous ces temps où les peintres, et ils étaient légion, ne pouvaient suffire aux commandes qui leur venaient de tous côtés pour décorer les églises et les orner de tableaux ! La situation n'est plus la même, je le sais. Mais, à considérer les choses sous leur vrai jour, il faudrait encore dire, et sans paradoxe, que jamais la production artistique religieuse n'a été plus extraordinaire qu'à notre époque, puisque jamais, comme de nos jours, l'offre ne surpassa la demande dans des proportions aussi considérables.

Serait-ce que nos artistes ne savent plus répondre aux besoins de leur clientèle ? Leurs œuvres n'ont-elles plus de religieux que leur légende ? En plus des causes économiques de cette crise, considérables, on ne doit pas le dissimuler, n'y a-t-il pas d'autres raisons plus intimes, tenant à l'âme même de nos artistes en même temps qu'à celle de leur public ? Si les destinées, enfin, de la peinture religieuse semblent aujourd'hui tellement précaires, la faute en est-elle à ceux qui produisent ou à ceux pour qui on produit ? Tout en dressant notre catalogue, je voudrais essayer, chemin faisant, d'indiquer, pour tous ces problèmes, une solution discrète ; non point seulement pour agrémenter cette nomenclature, toujours aride, de quelques boutades agréables : mais je suis de ceux qui pensent que l'on peut toujours, même en visitant des musées et cataloguant des tableaux, tirer des choses, comme des hommes, de précieuses et salutaires leçons.

I

LA VIE ECCLÉSIASTIQUE. FANTAISIES, ANECDOTES ET PORTRAITS

Voici d'adord une première catégorie de tableaux. On n'a pas la prétention de les présenter comme de véritables tableaux religieux : ils sont très loin, en effet, de briller par

Digitized by Google

leur côté mystique. Mais la note religieuse y domine encore : ils nous racontent une histoire, quelquefois même une simple anecdote qui intéresse la religion ; à ce titre, nous pouvons donc les faire figurer dans une étude générale sur la peinture religieuse.

J'y voudrais même introduire certaines compositions, plus satiriques que bienveillantes, dans lesquelles nos peintres se sont mis à étudier les mœurs ecclésiastiques. Il n'y en a, fort heureusement, qu'un petit nombre. Est-ce dans cette catégorie qu'il faut placer les *Panneaux décoratifs* dans lesquels M. Léonardi associe des moines et des femmes peu ou mal vêtues, dans une intention finale, peut-être très innocente, mais qui ne se laisse pas pénétrer facilement? Je le regretterais, si telle est bien son intention, M. Léonardi ayant déjà prouvé qu'il est capable d'attirer l'attention du public autrement que par des fantaisies d'une allure aussi douteuse.

La satire, s'il y en a, devient tout à fait innoccente, et même discrètement agréable dans des tableaux comme ceux de M. d'Entraygues, *Prenez garde à la peinture*, *Avant l'office* de M. Berger, ou le joli pastel de M. Degrave, *Après l'office*. Ce sont là des scènes de sacristie où l'espièglerie traditionnelle de nos enfants de chœur a été exploitée avec une malice très innocente, la note rouge aussi de leur vêtement, bien faite pour tenter la curiosité toujours éveillée du pinceau de nos artistes. On ne s'imagine pas tout ce que la folle lumière, surtout quand elle passe à travers des vitraux, se permet d'insensé, en se jouant sur la soutane rouge des enfants de chœur : aux peintres, dont c'est le métier, il ne faut pas en vouloir de s'intéresser à ces jeux folâtres de la lumière et du soleil.

M. Brispot s'est également amusé à nous représenter des employés des Pompes funèbres jouant aux cartes, assis à l'arrière d'un corbillard : ils ont une circonstance atténuante à faire valoir, car il s'agit d'un *Retour*, et l'artiste a pris soin de nous en prévenir. *La Tonsure*, de M. Luzeau, et *le Bréviaire*, de M. Michel Lançon, appartiennent encore à cette catégorie de tableaux.

Digitized by Google

Rien de particulièrement ecclésiastique dans la composition de M. Frappa, *Dans le Parc*, où la note la plus intéressante est encore celle de la robe rouge du cardinal, qui se promène en gesticulant avec sa canne. *La Visite au château*, de M. Castiglione, très agréable à regarder, nous fait penser à ces époques brillantes de la Renaissance italienne, où les cardinaux, grands seigneurs, aimaient à prendre leur part dans cette noble vie de réjouissances et de fêtes. M. Detti expose un tableau qui relève de la même inspiration.

Aux cardinaux de MM. Castiglione et Frappa, je préfère cependant les trois princes de l'Eglise, dont le Salon de cette année renferme les portraits. Une Américaine, Madame Wentworth, nous a donné une image très sympathique du cardinal Vaughan. M. Loubat expose le portrait du regretté cardinal Bourret, et M. Ariat celui du cardinal archevêque de Bordeaux. On comprendra que nous n'insistions pas sur l'analyse de ces portraits : la psychologie est chose délicate, et il sera toujours plus facile de l'éviter que de la traiter convenablement.

Il faut noter, dans l'exposition des œuvres de M. Boutet de Monvel, quelques petites aquarelles, de tout point délicieuses, où il aborde avec infiniment de tact et beaucoup de vraie poésie la peinture de la vie ecclésiastique. *M. le curé va sortir* et *La Lettre* sont de simples anecdotes où il met en scène, avec une véritable sympathie, le bon curé de campagne. *En se chauffant* nous montre le prêtre, la nuit nuit tombée, au coin du feu, dans la solitude recueillie du presbytère. *La Conférence*, au contraire, lui permet de réunir, autour d'une table ronde, plusieurs ecclésiastiques; n'allez pas croire cependant qu'il nous les a représentés préludant plus ou moins à cette autre scène dont le peintre Courbet nous donna jadis une représentation assez malhonnête sous ce titre trop populaire : *Le Retour de la conférence*. Les ecclésiastiques de M. Boutet de Monvel ont un autre souci de leur dignité et de celle de la Conférence : debout, un papier à la main, l'un d'eux donne lecture de son travail; les autres l'écoutent, pas tous, peut-être, avec

Digitized by Google

une conviction suffisante....., mais qui oserait reprocher à ce vieillard à longs cheveux grisonnants de s'être laissé assoupir peu à peu, sans le vouloir, par la prose de son jeune confrère? L'artiste, n'en doutons pas, s'est documenté avec conscience, avant de composer son tableau.

Dans toutes ces petites compositions de M. Boutet de Monvel, j'ai trouvé quelque chose de très rare parmi nos peintres de mœurs : une simplicité extraordinaire, presque de la naïveté, mêlée à une respectueuse admiration pour la grandeur modeste des sujets abordés. Voilà bien comment je voudrais qu'on comprît la peinture des mœurs ecclésiastiques. A notre époque de curiosité universelle, le milieu ecclésiastique, à son tour, tentera la verve de tous nos artistes, quels qu'ils soient. Poète, peintres ou romanciers, que n'avez-vous la sagesse de vous inspirer d'une esthétique aussi délicate que celle de M. Boutet de Monvel! A respecter ce qui est toujours digne de l'être, un artiste ne saurait s'exposer à devenir moins grand. Il y faut mettre, quelquefois, une abnégation vraiment héroïque : l'inquiétude et la curiosité, éternelles tentations des âmes poétiques, font rêver sans trêve du fruit défendu. Mais il arrive précisément que les plus belles découvertes, les plus ravissantes inventions sont toujours la récompense de celui qui est demeuré fidèle, sans défaillance aucune, à ses convictions d'amour et de respect.

Dans cette catégorie de tableaux d'anecdotes ecclésiastiques, l'œuvre la plus remarquable est une toile d'allures très modestes, point du tout tapageuse, sur laquelle nous est racontée la plus prosaïque des histoires, celle d'un prêtre faisant une visite à une bonne femme pour lui porter quelques paroles de consolation. Il faut avoir de temps en temps le courage, dans un compte rendu, de prononcer le mot de chef-d'œuvre. Peu de tableaux de cette année le méritent aussi complètement que celui de M. Struys, *Consoler les affligés*. Malgré l'extrême simplicité du sujet, l'intérêt dramatique est incontestable et profond. L'artiste a réussi à nous remuer jusqu'au fond de l'âme, en faisant asseoir à côté l'un de l'autre, dans une petite chambre

Digitized by Google

bourgeoise, une femme dolente et un prêtre qui semble lui parler. Pas d'intentions subtiles, d'arrière-pensée ou de sous-entendus. Il n'y a que cela dans le tableau et, au point de vue technique, un parti pris très évident de renoncer à tout ce qui pourrait intéresser la simple curiosité. Mais un charme intense, plus qu'une morale touchante, une philosophie très élevée, se dégagent de cette œuvre délicate. C'est une très belle œuvre, il faudrait encore dire une bonne œuvre, tellement elle approche de la perfection.

II

MOINES ET RELIGIEUSES

La série des moines est représentée par un bon tableau de M. Franklin, un autre de M. Bouet, *Les Trappistes*, de M. Hall, et enfin la belle toile de M. Chartran, *Matines à la Grande-Chartreuse*.

Il ne faut pas s'étonner d'avoir entendu critiquer ce dernier tableau. M. Chartran, on doit le reconnaître, n'a jamais eu la faveur du grand public. Dans le milieu même où la nature profondément religieuse de son talent devait lui avoir gagné quelques vrais amis, je crois bien qu'il n'en compte guère. Son fameux portrait de Léon XIII lui a rapporté plus d'ennuis que de gloire. Les grandes toiles où il nous racontait jadis les épisodes merveilleux de l'histoire de saint François d'Assise n'ont pas été accueillies avec une faveur bien marquée. Le tableau de cette année ne lui donnera pas, je le crains, l'occasion de devenir enfin populaire. Il faut le constater, ne serait-ce que pour le regretter sincèrement. Dans ces moines en demi-figure assis devant les grands livres de chant, et éclairés de la lumière rougeâtre des flambeaux, l'artiste a fait passer comme un souffle de sublime grandeur; mais il ne les a pas rendus plaisants. On ne lui pardonne pas tant de sérieux. Peut-être, en effet, l'artiste, comme l'orateur, doit encore cher-

Digitized by Google

cher à plaire, avoir pitié de la faiblesse de notre faculté d'admirer.

La légende de saint François d'Assise a inspiré à M. Bréal son tableau de *Saint François prêchant aux oiseaux*. Une déception que cette composition de M. Bréal : inutile d'y insister. L'histoire franciscaine fournit également à M. Dawaut son *Saint Bonaventure et la pourpre cardinalice :* le saint, dans la cuisine du monastère, essuye de vulgaires chaudrons, pendant que, par la porte subitement ouverte, de nobles personnages s'avancent, lui apportant les insignes de sa nouvelle dignité. Je dois avouer que ce tableau a été beaucoup regardé, pendant la durée de l'exposition. Cela prouve que le public le trouvait intéressant. Disons, si l'on veut, que c'est un tableau amusant ; pour la note vraiment religieuse elle s'y fait entendre, à mon avis, trop en sourdine. A ce point de vue j'aime autant de l'artiste cette charmante *Maîtrise d'enfants* qui occupe, au Luxembourg, une place honorable à côté des œuvres de nos plus grands artistes.

Les bonnes sœurs ont été gâtées, cette année, par les attentions, peut-être indiscrètes, de nos artistes. Tout le monde n'a pas mis à les peindre la réserve très délicate de Mme Duhem dans le tableau si recueilli qu'elle intitule : *les Sœurs noires*. Le portrait d'une prieure bénédictine, par Mlle Ehrmann, n'a pas été traité, tant s'en faut, avec la même discrétion. Portraits de religieuses, de prêtres et même de soldats, je ne les aime que s'ils se résignent à être très modestes.

La cornette blanche des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul a tenté M. Letourneau et plusieurs artistes avec lui. J'ai même remarqué qu'on trouvait autour de moi qu'il y avait cette année, au salon, trop de cornettes : mais ce n'est pas la faute des filles de saint Vincent. Aucune, en tous cas, n'aurait eu la pensée de faire exposer *son* portrait. Avec M. Jourdain, ce sont les sœurs de la Sagesse qui entrent en scène. De toute cette série, trois tableaux avant tous méritent d'être signalés, celui de M. Hochard, la *Sœur priant*, les *Religieuses en promenade*, de M. Le Roux, mais

Digitized by Google

surtout l'*Ave Maris stella* de M. Chicotot. Ce sont là des ouvrages de conscience et d'étude. On hésite à les regarder cependant comme une grande nouveauté au point de vue de l'art religieux. Il en est de même des tableaux de *Communiantes*, ceux de MM. Royer ou Mackay, par exemple : on peut les regarder avec sympathie, mais non pas avec admiration.

III

LA POÉSIE DES ÉGLISES

Quelques mots d'une série de tableaux que j'aime à considérer comme de véritables poèmes en l'honneur de notre sainte religion.

Pour se rendre compte du charme profond qui se dégage de ces tableaux où sont représentés les extérieurs ou les intérieurs d'églises, il n'y aurait qu'à méditer quelques instants, en manière de préparation, devant les tableaux juifs ou protestants qui traitent des sujets analogues. Car il y en a plusieurs, curieux peut-être, mais mortels de froideur et de désenchantement. Je trouve au contraire un intérêt réel et très touchant dans les *extérieurs* d'églises catholiques rencontrés à chaque pas dans les salles de nos deux expositions. C'est un repos pour l'âme et pour les yeux de regarder, dans la grande solitude des champs, une petite église de campagne modeste, isolée, dont les grands toits fuyants viennent tomber jusqu'à terre. Puis ce sont les églises ensoleillées, celles de Venise, de l'Orient et les superberbes cathédrales dépassant de leur tranquille grandeur les maisons bourgeoises abritées sous leur ombre protectrice.

Les peintres ne se lassent pas de nous raconter toutes ces impressions, pourtant si communes. Ils font bien, car ils savent que nous les écouterons toujours avec une grande bienveillance et beaucoup de sympathie. Mais il faudrait de

Digitized by Google

longues pages pour essayer de faire comprendre les moyens qu'ils emploient pour y réussir. Le seul catalogue de ces extérieurs d'églises nous entraînerait déjà trop loin. Il faut nous contenter d'en avoir signalé l'intérêt.

Ne pas nommer cependant M. Raffaelli me semblerait une réelle injustice. Il expose cette année une série de petits tableaux où il nous raconte, avec infiniment de charme, les impressions éprouvées devant les églises de ce Paris qu'il aime tant. Elles sont joyeuses, il ne faut pas s'en étonner, un peu légères peut-être, comme il sied à un impressioniste convaincu, délicates toujours et pleines d'une sympathie très communicative dont on sait gré à M. Raffaelli de nous avoir fait l'agréable confidence.

Mais les intérieurs d'église ont surtout le don d'inspirer à nos artistes des accents vraiment convaincus. Je me plais à y reconnaître quelque chose de très respectable, et qui est bien près d'être de la religion. Signalons au moins, de M. Sabaté, cet *Intérieur de Saint-Germain des Prés*, tableau de piété par excellence, et à propos duquel M. Geffroy écrivait très justement : « L'artiste a bien exprimé la vie mystérieuse des pierres visitées par la lumière, le silence des allées de granit, la richesse sourde des colorations, l'allure prudente des visiteurs. » Après le tableau de M. Sabaté, il faudrait encore nommer celui de M. Haus et d'autres encore qui méritent vraiment d'être comptés au nombre des plus excellentes productions de l'art religieux aux Salons de 1897.

A côté des peintres d'intérieurs solitaires, il faut placer ceux qui aiment mieux animer par des personnages la solitude un peu austère des temples, afin d'en rendre plus vive l'impression de prière et d'adoration. C'est d'ailleurs un procédé qui offre de sérieuses difficultés : il n'est pas aisé de faire prier comme il convient des gens agenouillés devant un autel ou aux pieds d'une sainte image. La *Prière à la madone* de M. Bompard et les *Madones de Saint-Marc* de M. Roberts sont là pour le prouver.

C'est une raison de plus pour signaler, dans ce genre, l'excellent tableau de M. Buland, *Devant les reliques*. Nous

Digitized by Google

le faisons avec une sympathie d'autant plus grande que c'est au sérieux de ses intentions et à la dignité toujours intacte de son pinceau que M. Buland doit de n'avoir pas rencontré jusqu'ici, auprès du grand public, tout le succès auquel son très beau talent lui donnait le droit de prétendre. Son tableau de cette année, un de ses meilleurs, représente, à mi-corps, quatre personnages agenouillés devant un autel où sont exposées des reliques. Ils appartiennent à la même famille : ils prient. Mais c'est avec des nuances délicates et très profondes que leur âme priante se traduit sur leurs visages. Les deux femmes s'abandonnent de toute leur âme à la joie de prier : elles y mettent beaucoup de tendresse. L'homme, au contraire, joignant fortement les deux mains, y emploie toutes les énergies de sa foi ; sa figure sérieuse, presque austère, s'illumine d'un bon sourire où s'épanouit la sérénité de ses croyances. Enfin, la jeune fille du premier plan, moins compliquée, plus naïve, peut-être un peu distraite, prie comme savent prier les enfants, avec conviction, sans doute, et aussi beaucoup d'abandon, mais en demandant grâce pour les trop longues stations devant les autels.

Le tableau de M. Buland est un véritable tableau de piété. Je ne saurais lui comparer, pour la sérénité de l'inspiration et l'indiscutable bienfaisance, que l'œuvre de M. Struys. Dussions-nous, au cours de nos voyages à travers les Salons, n'avoir plus à signaler des œuvres qui les vaillent, au point de vue religieux, il ne faudrait pas regretter de l'avoir entrepris, puisque nous y avons gagné de pouvoir connaître, au moins, deux excellentes peintures de piété.

IV

SYMBOLES ET ALLÉGORIES

Mettre des intentions dans un tableau comme le fait, après M. Struys, M. Buland, voilà certes de la philosophie

Digitized by Google

qu'on n'ose guère critiquer, même chez un artiste, tellement elle cadre excellemment avec tout ce que l'on peut regarder comme les qualités essentielles d'une œuvre d'art. Autant vaudrait alors reprocher à un peintre d'avoir représenté quelque chose dans son tableau. Raphaël serait blâmé d'avoir mis tant de belles pensées dans ses œuvres immortelles ; il faudrait regarder comme son chef-d'œuvre ces arabesques du Vatican, dont il confia l'exécution à Jean d'Udine, compositions délicates et folles, d'autant plus belles qu'elles déroutent davantage la pensée et ne signifient rien. Ne condamnons donc pas trop vite les peintres qui essayent de mettre, en même temps que des sensations, des pensées dans leurs tableaux. Méfions-nous, toutefois, de ceux qui, pour vouloir être trop philosophes, y accumulent les idées d'une façon vraiment indiscrète.

Une œuvre d'art est jugée qui ne se laisse comprendre que difficilement. Pas de pensées, c'est un défaut. Trop de pensées, c'en est un autre, et peut-être plus insupportable. Que nos symbolistes y prennent garde, et tous ceux qui, plus ou moins, se préoccupent, justement d'ailleurs, de mettre des intentions dans leurs tableaux. Il faut se méfier de l'abondance de ses idées. Deux à la fois, c'est une de trop. La preuve, du moins, qu'il faut encore réfléchir pour arriver à une troisième, celle qui les accorde et les réunit dans une harmonieuse et définitive vérité.

Je n'ai pas à signaler, parmi les tableaux religieux de cette année, un nombre considérable d'allégories. C'est dans un autre ordre d'idées que nos symbolistes se sont donné libre carrière : il ne faut pas le regretter, la peinture religieuse n'ayant pas besoin, pour intéresser, de recourir aux compositions plus ou moins symboliques. Le jour où l'imagerie religieuse en sera davantage convaincue, nous n'aurons plus à déplorer le véritable danger, quelquefois même l'inconvenance réelle de plusieurs des images que nous avons pris l'habitude de distribuer autour de nous.

Les légendes, surtout celles de Bretagne, ont inspiré quelques artistes, M. Bourgain, par exemple, avec sa *Légende de la mort*, M. Buffield, *l'Interrègne du berceau*,

Digitized by Google

et M. de Richemont avec son ange berçant un enfant pendant que la mère s'est endormie.

Ce ne sont pas là cependant de véritables allégories. Le *Sang du Christ*, de M. Perrandeau rentre, au contraire, tout à fait dans ce genre de composition, et aussi *Les Iconoclastes*, de M. Besson, dans lesquels on regrette de ne pas trouver, cette année, le philosophe à la hauteur de l'artiste. Il y a moins de talent dans l'allégorie de M. Franklin intitulée *Le Moine :* cette absence de maîtrise ne la rend pas cependant plus claire que celle de M. Besson.

Les Anges de la première communion, de M. Wengel ont été signalés presque unanimement par toute la critique comme un des tableaux les plus intéressants du Salon du Champ-de-Mars. C'est une peinture, de proportions modestes, qui mérite certainement d'être regardée. Je ne suis pas disposé cependant à la louer sans restrictions. C'est peut-être qu'elle a une tendance fâcheuse à trop ressembler à ces images de dévotion, dont je critiquais tout à l'heure le symbolisme trop compliqué. Malgré son allure essentiellement religieuse, la composition de M. Wengel ne produit pas tout d'abord, à ce point de vue, une impression décisive. La simplicité en est absente, aussi bien dans les idées que dans leurs moyens d'expression. L'éclairage en est-il absolument rationnel ? Dans cette longue théorie de premières communiantes s'avançant, à travers les bois, vers la chapelle solitaire dont les anges font sonner les cloches à toute volée, n'y a-t-il pas certains détails d'arrangement que la critique la plus bienveillante ne peut s'empêcher de discuter ? Je ne ferai pas à l'artiste l'affront immérité de comparer son tableau à certaines compositions de nos fabricants d'images de piété : c'est une étude, en tout cas, que je n'ai voulu poursuivre que pour ma propre édification. Mais il ne faut pas se lasser de redire souvent aux artistes que ce ne saurait être par des inventions compliquées qu'ils parviendront à traduire la vraie beauté de la vie chrétienne et la poésie délicate de nos cérémonies religieuses. Les premières communiantes ! Voilà un sujet qui a tenté cette année bon nombre de nos artistes. Je

Digitized by Google

ne voudrais pas reprocher trop durement à M. Wengel d'avoir ajouté au problème un élément de discrète rêverie : le procédé a du bon, mais encore faut-il l'employer avec infiniment de prudence et de tact. Peut-être son allégorie eût-elle semblé meilleure, s'il s'était attaché à la traduire plus simplement.

Rien de plus difficile que de faire vivre une allégorie dans une atmosphère de souveraine et inaltérable simplicité. L'exemple de M. Dubufe est encore là pour le prouver. Je vais dire quelques mots de son beau plafond pour la nouvelle Sorbonne : malgré son allure profane, il appartient cependant, par ses intentions, à la peinture religieuse et fait grand honneur au talent éminemment chrétien de l'artiste qui l'a composé. Qui a vu, au musée du Luxembourg, sa délicieuse *Madone aux lys*, apparition délicate, d'une fraîcheur exquise, merveilleusement douce et suave, s'est habitué à considérer M. Dubufe, malgré l'extrême variété de son œuvre, comme un des champions les plus convaincus et les mieux armés de l'art religieux contemporain. Sa grande composition de cette année ne fera qu'accentuer encore le côté idéaliste et chrétien de son beau talent.

Qu'a-t-il voulu y mettre? C'est lui-même qui prend la peine de nous l'expliquer, et je ne puis résister au plaisir de citer la belle page dans laquelle il nous a donnné la clef de son tableau : « Sous un grand olivier, arbre de la paix, un adolescent, debout devant l'espace, regarde au loin, interrogeant l'avenir. Appuyé sur le bouclier des héros, que des mains féminines ont orné du laurier gaulois, le front ceint d'une myrte d'or, il est l'emblème de la génération qui se lève. Dans la blanche fumée qui monte du ravin et s'accumule sur le ciel enflammé des grands soirs d'été, dans la fumée rapide du chemin de fer qui passe au fond de la vallée, il voit comme dans un rêve la jeune Vérité lui tendre l'éternel miroir, cependant que, revêtue d'une armure d'argent, la Science triomphante arrache le manteau qui voilait la symbolique nudité. Mais au-dessus d'elle, couvrant de ses grandes ailes et la Science et la Vérité, la Foi au nimbe

Digitized by Google

fin doucement s'envole, emportant vers l'azur la lyre d'ivoire des chants et des espoirs souverains. Et de sa main l'ange touchant le casque (de la science), il lui dit : — Toi aussi tu seras poésie, pour prendre et garder l'âme de ce jeune homme qui t'appelle et t'admire! Toi aussi tu seras Foi et Amour, ou le monde t'échappera. »

N'est-il pas vrai qu'un souffle puissant de grande et noble poésie anime cette belle composition? Mais sa complication est extrême : M. Dubufe ne pouvait en donner une traduction picturale assez claire, assez complète pour la mettre à l'abri de toutes les critiques. Pourquoi n'avoir pas tout d'abord supprimé ce jeune homme, spectateur inutile d'ailleurs et dont la réalité reste toujours indécise, malgré les rochers sans consistance et le grand olivier que l'artiste a plantés à droite de son tableau pour donner à son héros quelque apparence terrestre? Mais la terre, c'est nous, qui regarderons le plafond de M. Dubufe et n'avions pas besoin, pour le comprendre, de nous retrouver là-haut sous les traits délicats de ce bel adolescent. Pour saisir le rêve de l'artiste, il faut d'abord commencer par se débarrasser de la présence de ce spectateur inutile et gênant.

Il est encore, dans cette allégorie, une autre cause d'obscurité. M. de Calonne, dans *le Soleil*, l'a bien mise en lumière. Je veux le citer, car c'est un témoignage dont l'autorité inattendue vaudra mieux, dans la question, que tous mes modestes raisonnements. « Privé, sans doute par commandement, du moyen sûr d'exposer sa pensée à tous les yeux *en introduisant la croix dans la composition*, l'auteur s'est rabattu sur une explication que la peinture seule ne pouvait donner. C'est le grand écueil du symbolisme moderne. On lui a enlevé l'Olympe qui servait si aisément à commenter les pensées abstraites; on lui a enlevé le signe du chrétien. On lui a laissé la Foi : la foi en quoi? Il n'a plus à sa disposition qu'une rêverie que chacun peut interpréter à sa manière. Une brosse soupie, facile, ingénieuse, n'y suffit pas. Toute l'école vénitienne viendrait vibrer sur la toile de M. Dubufe que la pensée serait encore obscure. » Il y manque la croix! C'est peu, mais c'est beaucoup!

Digitized by Google

J'aime à croire, comme l'insinue M. de Calonne, que M. Dubufe n'est pas le seul responsable de cette omission. Mais allez donc, quand on vous a commandé, pour un plafond de la Sorbonne, l'apothéose de la Science, y planter tout en haut le signe glorieux de la Rédemption! C'eût été trop d'audace. Il faut encore féliciter M. Dubufe d'avoir fait planer, au-dessus de la Science, un ange aux ailes épandues, s'envolant vers l'au-delà, d'avoir intitulé son tableau *Et scientia quoque poesis erit*, de nous avoir enfin expliqué, dans son beau commentaire, que la poésie, c'était avant tout la foi et l'amour!

Si ce n'est pas encore d'une orthodoxie irréprochable, il faut avouer, pour le moins, qu'il y a dans le rêve de M. Dubufe une poésie très noble avec une philosophie aimable et pleine d'encouragements. Pour en mieux comprendre la bienfaisante sérénité, j'ai voulu, plusieurs fois, en quittant ce tableau, aller méditer devant une autre allégorie, également exposée au Champ-de-Mars et dont la sombre philosophie, en même temps que la singularité, après avoir fait l'amusement du public, doivent être rapprochées de la morale encourageante et des rêves généreux de M. Dubufe. Le tableau est d'un étranger, M. Leempoels; son titre, *Le destin et l'humanité*.

Dans le haut du tableau, très sombre, une tête apparaît et ressort vivement, comme une lune à face humaine sur un ciel noir d'orage : le haut de cette étrange figure est seul éclairé, les traits du visage sont durs, surtout les yeux, où l'irrémédiable cruauté se lit aisément : c'est le Destin! La ligne d'horizon (car il y un horizon) est très vivement arrêtée, vers son milieu, par une large tache blanche dont les bords sont relevés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel jusqu'à la transition au noir du ciel. Puis, remplissant tout le reste du tableau, des mains!

Vous avez bien entendu, *des mains*, rien que des mains, mais en quantité innombrable, un océan de mains, levées d'un geste identique vers le sombre ciel, où plane, immobile, la symbolique image du Destin. Mains de femmes, d'enfants, d'ouvriers, mains élégantes, mais galeuses,

Digitized by Google

mains déformées, mains ornées de diamant, mains chargées de bracelets ou de lourdes chaînes, de chapelets ou d'outils, mains agitant des cymbales et des castagnettes, des révolvers ou un rameau d'olivier, mains gantées, mains datées (de 1867), mains bandées, mains enluminées,.. et, au milieu, les dominant toutes, une main gantée de blanc, et deux autres de rouge, élevant très haut une crosse avec une croix.

Je ne veux pas m'arrêter sur les commentaires possibles de cette étrange composition. Qu'il s'en dégage une impression philosophique, je le veux bien ; mais c'est d'une philosophie qui sonne mal et faux, même pour des oreilles peu catholiques. La religion du destin, aux époques lointaines du primitif paganisme, s'imposait encore aux imaginations avec une poésie qui s'attendrissait quelquefois. Eschyle lui-même sait nous arracher des larmes. Si je me place maintenant au point de vue purement esthétique, je me refuse à croire qu'une pareille composition soit faite pour nous procurer des impressions d'art d'une netteté et d'un charme incontestables. De telles inventions sont pénibles à voir, pénibles à comprendre. Alors ? comment ferons-nous pour les trouver belles ? Je ne pourrais, en tout cas, l'indiquer, moi qui ne peux les regarder qu'avec une souffrance extrême.

V

HISTOIRE RELIGIEUSE : MM. TISSOT ET PUVIS DE CHAVANNES

Parmi ces tableaux qui sont déjà de vrais tableaux religieux, sans rentrer cependant dans la série des peintures de piété, après ceux qui traduisent les solennités du culte, il faut étudier ceux qui ont trait à l'histoire de la religion. Des premiers, nous dirons seulement quelques mots.

Car, dans une étude comme celle-ci, il faut savoir se ré-

Digitized by Google

soudre à sacrifier bien des notes et des souvenirs intéressants. Cela coûte, parfois. J'ai remarqué, par exemple, plusieurs compositions délicates, souvent même pleines de piété, dans lesquelles nos artistes se sont faits, à leur manière les défenseurs très convaincus de la Fête-Dieu. *Les Marguilliers* de M. Simon, vénérables bourgeois à la démarche un peu hésitaute, m'avaient d'abord fait sourire, je l'avoue, pendant que je les regardais passer, un cierge à la main, à la suite du prêtre portant la divine Hostie ; mais c'était mal à moi d'avoir souri des bons vieillards... M. Simon les a bien représentés comme il aimait à les voir aux processions de la Fête-Dieu, un peu vieillots, sans doute, car on n'est pas marguillier à vingt ans, mais tout remplis de respectueuse dévotion ; il faut les regarder comme il les a peints, avec un sourire attendri et beaucoup de respect.

Les fidèles de M. Bosch-Reitz, dans sa *Procession en Hollande*, ne laissent pas, au contraire, de nous surprendre quelque peu par leur imperturbable sérénité. Mais les processions de Hollande ne comportent pas les mêmes enthousiasmes que celles qui se font au pays napolitain. Nous aurions donc tort de nous étonner de l'austérité très significative des personnages de M. Bosch-Reitz. C'est avec plus d'enthousiasme qu'un Espagnol, M. Peña, nous présente lui aussi, sa *Procession du Saint-Sacrement*. M. Jacob, enfin, avec sa *Procession vénitienne du Corpus Domini*, achève de nous prouver l'intérêt sympathique avec lequel nos artistes continuent à suivre, dans leur charmante poésie, les manifestations du culte chrétien. N'oublions pas qu'ils se préoccupent, comme nous et avec nous, de cet élément nullement négligeable de la religion. *L'Esthétique des processions* leur est peut-être, plus qu'à nous, familière. Ils ne renoncent pas facilement à la charmante poésie de la Fête-Dieu. Pas plus d'ailleurs qu'à celle des Rameaux et des Rogations, comme le prouvent, cette année, avec le tableau de M^lle^ Sonrel, celui, plein de délicatesse, de M. Bastet.

Que dire maintenant de la grande composition de M. J. Tissot, *la Réception à Jérusalem du cardinal Langé-*

Digitized by Google

nieux par le patriarche, Mgr Piavi. Il est assez délicat d'en parler. Ceux qui la connaîtront seulement par des reproductions, trouveront sans doute que la critique a été trop dure pour une œuvre si bien arrangée, où chacun des détails, même les plus petits, ont été traités avec une conscience impeccable. A ne la considérer que de la sorte, j'avoue qu'on ne saurait trop louer cette œuvre d'un peintre pour lequel nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher d'avoir une grande et incorrigible sympathie. Mais pour en dire seulement du bien, il faudrait ne jamais s'être arrêté devant le tableau lui-même, avoir eu la précaution de ne l'admirer que dans des traductions. Il n'y manque qu'une chose, je le sais, mais cette chose est capitale quand il s'agit d'un tableau. Il y manque cette divine harmonie des couleurs, sans laquelle il n'y a plus que des juxtapositions de tons, d'autant plus pénibles que les notes employées sont moins éteintes et d'une violence plus insolite. Or, ici, dans le tableau de M. Tissot, les tonalités locales sont extraordinairement aiguës, d'un éclat pénible et que rien ne vient atténuer. L'impression produite est bien près de sembler douloureuse. On le regrette, ne serait-ce que par un désir persistant de vouloir goûter quand même une composition pleine de mérites et qu'on ne se résigne pas à admirer seulement dans les très belles reproductions qu'on nous en donnera (1).

Du grand carton de M. Puvis de Chavannes nous n'avons au contraire à dire que du bien. Mieux encore. Il faudrait, pour en parler dignement, faire appel à toutes les ressources les plus subtiles de notre faculté d'admirer... et puis,

(1) On expose actuellement, à la galerie Petit, l'*Histoire de la vie de Notre-Seigneur* de M. J. Tissot, en même temps que les splendides reproductions qu'en a faite la librairie Mame. L'œuvre du peintre s'y trouve complète pour la première fois : c'est là que doivent aller, bien mieux qu'au Champ-de-Mars, ceux qui voudraient étudier de très près le talent profondement religieux de ce grand peintre. Le cadre de cette étude ne nous permettait pas de faire cette excursion en dehors des salles de nos deux expositions, où nous avons déjà bien de la peine à signaler les tableaux religieux dignes d'intérêt. C'est dommage ! Nous aurions voulu parler de M. Tissot autrement que pour signaler les lacunes incontestables de son très beau talent.

Digitized by Google

après un très long discours, avouer naïvement que c'est folie d'avoir essayé de traduire par des mots les qualités transcendantes de cette merveilleuse composition, les émotions profondes et très douces qu'on éprouve à la contempler.

Destinée à faire suite, au Panthéon, à l'histoire de la jeunesse de sainte Geneviève, elle représente cet épisode où la sainte, malgré les assiégeants, réussit à faire pénétrer des vivres dans Paris affamé. La composition se déroule entre trois entre-colonnement, sans que l'unité soit brisée par les deux énormes colonnes qui la divisent en trois panneaux. M. Puvis de Chavannes a obtenu ce résultat non seulement en réunissant les trois morceaux par une ligne continue d'horizon, procédé qui lui est, comme on sait, familier, mais surtout par la continuité naturelle et merveilleusement logique de son récit. Au centre, sainte Geneviève descend d'une barque, dont la voile vient d'être amenée, pendant que, sur la droite, sortant de la ville, une longue procession s'avance pour l'accueillir avec solennité. Les fonds du tableau sont occupés par des scènes analogues, des barques accostant les rives de la Seine, et accueillies avec enthousiasme par la foule reconnaissante.

Rien de plus simple. C'est d'une beauté tranquille et souveraine, admirablement clair et d'un effet puissant. On ne peut s'empêcher de penser aux grandes composition de Raphaël, celles qui ornent les chambres du Vatican. En voici précisément, suspendues aux murs du grand palier, à côté du carton de M. Puvis de Chavannes, de splendides reproductions, en tapisserie des Gobelins. La comparaison s'impose d'autant plus qu'il est impossible de l'éviter. C'est bien, chez notre artiste national, la pure et complète tradition des belles formules du grand peintre ombrien, la même clarté pleine de grandeur et de surhumaine poésie ; le sujet apparaît d'un seul coup, tellement la composition en est harmouieuse, tellement les groupes, savamment équilibrés, concourent à l'impression finale avec une merveilleuse unanimité. Puis, comme dans les fresques immortelles du Vatican, que de détails exquis, sur lesquels, sans

Digitized by Google

perdre jamais la grande impression d'ensemble, l'œil ravi aime à se reposer, pour en goûter à loisir la touchante beauté ! De même qu'on ne se lasse pas de copier, au Vatican, dans *l'Incendie du bourg*, l'épisode délicat de la femme à l'amphore ou de cette autre qui s'enfuit tenant un enfant à la main, pendant que de l'autre elle maintient sur sa tête un paquet de hardes, de même, il n'en faut pas douter, un jour viendra où, pressés devant les fresques du Panthéon, les artistes viendront apprendre comment, lorsqu'on est véritablement un grand peintre, on met, dans ses œuvres, des personnages très vivants, très agissants, qui sont cependant de splendides académies, dignes d'être copiées et recopiées par ceux-là même qui ne cherchent, dans une œuvre d'art, que la secrète musique des lignes en mouvement. Cette femme évanouie, au premier plan, et que soutiennent deux hommes accourus pour lui venir en aide, quel groupe délicieux et dont on ne pense guère à contester l'inéluctable nécessité ! Car c'est un peuple d'affamés qui accourt au devant de la libératrice, et si les prêtres et les soldats ont encore le courage de s'avancer dans le calme d'une majestueuse procession, on comprend que les pauvres femmes s'évanouissent et que les enfants se précipitent en pleurant aux pieds des hommes débarquant tout à coup avec des corbeilles de pain. Ces détails, et bien d'autres encore, prouvent la grande puissance avec laquelle l'artiste a pénétré l'intimité du drame qu'il entreprenait de raconter. Tout cela, c'est du grand art, de l'art profondément religieux, le plus beau poème qu'artiste ait jamais chanté en l'honneur de la sainte patronne de Paris. M. Puvis de Chavannes n'a jamais rien fait d'aussi beau.

VI

L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC

L'histoire de Jeanne d'Arc continue, comme les années précédentes, à tenter l'imagination de nos artistes. Voici

Digitized by Google

d'abord, sur le palier qui précède les salles de l'Exposition des Champs-Elysées, une grande composition de M. L. Cabanes. Jeanne y est représentée, marchant devant ses brebis, cependant qu'un ange lui apparaît et lui présente une épée en lui montrant le ciel ; d'autres anges y planent et aussi un personnage dont l'identité et l'action ne sont pas pas d'une clarté indiscutable. Le tableau de M. L. Cabanes est une œuvre consciencieuse ; on en pourrait trouver cependant où la critique aurait moins à s'exercer. Malgré ses proportions considérables, on hésite à le regarder comme très important. M. J. Wagrez, traitant le même sujet, mais avec des ressources infiniment plus modestes, est arrivé à des résultats beaucoup plus satisfaisants : son tablean se regarde avec intérêt et même avec un certain plaisir. Mais ce n'est pas encore l'œuvre charmante, attendue depuis tant d'années, où le problème artistique des *voix* de la sainte bergère se trouvera résolu d'une façon complète et décisive.

Avec MM. Delanoy, Scherrer et Monchablon, personnalités plus en vue et lauréats hors concours de nos Salons annuels, nous voici en présence d'œuvres plus importantes et où la sensation d'art, sinon toujours la note religieuse, se révèle plus nette et moins discutable. Au *Départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs*, le tableau de M. Scherrer je reprocherai cependant de ressembler un peu trop à toute autre description mouvementée, où l'on mettrait une foule accompagnant des cavaliers qui sortent d'une ville. Ce reproche de banalité ne saurait s'appliquer au *Supplice de Jehanne Darc*, tel que nous le raconte M. Delanoy. On en voudrait plutôt à l'artiste d'avoir trop tourmenté sa composition, à force de travailler à la rendre originale. Je pardonne, quant à moi, aux quattrocentistes, d'avoir mêlé, dans leurs tableaux de piété, les histoires de la terre à celles que leur piété entrevoyait dans le ciel : on connaît, à Lyon, le fameux tableau du Pérugin qui est comme le type classique de ces histoires qui se passent à la foi au ciel et sur la terre. Je ne reprocherai donc pas à M. Delanoy de nous avoir montré, au-dessus du bûcher de Jeanne, ses saints

Digitized by Google

patrons, ni même d'avoir gravé leurs noms, à la manière des vieux peintres, saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine. Mais pourquoi les avoir groupés d'une façon si compliquée ? Aux saints, dans la béatitude, il faut laisser ce qu'ils possèdent en réalité, une quiétude inaltérable. Les vieux peintres étaient dans le vrai qui les représentaient toujours immobiles. Et c'était un moyen de rendre encore plus vivants les drames qui se passaient au-dessous d'eux, dans ce compartiment inférieur qui représentait notre monde toujours agité et inquiet.

Pour ce qui est de la grande composition de M. Monchablon, destinée à la crypte de la basilique de Domrémy, la seule légende suffit déjà pour nous faire comprendre qu'il faut la regarder avec une indulgence et des précautions tout à fait particulières. Il y est question de *l'Armée de terre et l'armée de mer rendant hommage aux tombes des soldats et des marins morts pour la patrie sous la protection de Notre-Dame des Armées.* Il faut plaindre sincèrement les artistes auxquels on impose de remplir un programme aussi...., mais je ne puis trouver le mot qui traduirait mon indignation sans manquer au respect des très honnêtes intentions que je veux être le premier à louer chez les estimables personnes qui ont commandé ce tableau. Habituons-nous cependant, lorsque nous donnerons aux artistes un programme pour leurs compositions, à penser non seulement avec des idées et des sentiments, mais encore avec des images et des lignes, sinon avec des couleurs. Laissons au moins à nos abstractions le temps de se résoudre en vivantes réalités ; puis à ces réalités celui de se reconnaître pour voir si, réellement, elles pourront s'accorder. Nos programmes, alors, n'auront plus contre eux une impardonnable incohérence. Je plains sincèrement M. Monchablon, auquel on avait imposé, sans doute, un programme aussi difficile ; mais je le félicite d'avoir réussi à s'en tirer d'une façon presque satisfaisante. Peut-être, après tout, quand, dans la crypte de Domrémy, une lumière plus discrète mettra sur les vives couleurs de la toile un peu plus de mystère, en apercevant, au ciel de l'abside les

Digitized by Google

uniformes aimés de nos soldats, cela suffira pour mettre en nos âmes l'attendrissement très louable, avant-coureur des bonnes prières épandues au pied des madones et des saints! J'avais rêvé cependant d'autres histoires pour illustrer les blanches murailles de la basilique de Jeanne, la bonne Lorraine!

Et je connais le chantre inspiré qui aurait su raconter son admirable épopée avec la naïveté qui sied à l'histoire d'une bergère, l'enthousiasme qui convient à celle des héros! Mais c'est un peintre trop modeste : il se contente d'illustrer des livres d'images pour les petits enfants! Le public a été tout surpris, cette année, d'apprendre qu'on lui avait réservé une salle entière pour y exposer son œuvre. Et que pouvait bien être l'œuvre de M. Boutet de Monvel? Très variée, vraiment grande, je n'aurais pas grand'peine à le montrer, si mon programme ne m'obligeait à le considérer uniquement comme peintre de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Encore suis-je obligé de ne le faire qu'en passant, ayant déjà parlé moi-même, dans l'*Université catholique*, de ces charmantes aquarelles, à propos des reproductions que la librairie Plon en a données, il y a quelques mois, à l'époque du Jour de l'an. Il faudra bien se résoudre cependant à y revenir un jour, pour établir, et alors d'une façon définitive, que jamais la pieuse épopée n'avait été chantée avec plus de grandeur et de conviction, sans se départir jamais de la plus délicieuse simplicité : c'est ainsi, n'en doutons pas, qu'il fallait l'aborder pour en faire ressortir pleinement l'incomparable poésie et les leçons très salutaires.

Il nous reste à parler maintenant des peintres qui ont traité, dans leurs tableaux, les histoires de l'Ancien et surtout du Nouveau Testament, la vie de Notre-Seigneur, celle de la sainte Vierge et des saints. Notre sujet de lui-même va donc s'agrandir. Nous allons voir nos artistes aux prises avec les données traditionnelles de l'iconographie chrétienne, essayant de les renouveler, les uns par les raffi-

Digitized by Google

nements d'une technique dont nous aurons à signaler l'inquiétude bienfaisante; les autres, malheureusement ils sont peu nombreux, en creusant davantage le problème artistique de l'illustration de notre foi.

Cette dernière tendance de quelques-uns de nos artistes ne manque pas, je le sais, de présenter un réel danger et les récents décrets de l'index sur la législation des images, sont d'une sévérité qui donne à réfléchir. Nos artistes cependant continueront à en inventer, ils les exposeront même le plus souvent *sans la permission de l'autorité ecclésiastique*. C'est une raison de plus pour prévenir le public chrétien de celles *qui s'écarteraient de l'esprit et des décrets de l'Eglise*. Nous n'aurons pas cependant, je le crois, à prononcer de pareils anathèmes. Si M. Desvallières, par exemple, a renoncé dans sa charmante composition, à l'Annonciation classique, telle que Fra Angelico nous en a donné la formule, il ne faut point l'accuser pour cela d'irrévérence ou de sacrilège. Je veux au contraire le féliciter d'avoir pénétré plus qu'aucun autre dans l'intimité même du merveilleux mystère, de ne plus s'être contenté d'en traduire le côté charmant, et d'en faire entrevoir l'invraisemblable grandeur. *Et virtus Altissimi obumbrabit tibi !* C'est d'une beauté plus sévère que l'aimable salutation de l'ange : *Ave, gratia plena.* Ne condamnons pas trop vite M. Desvallières, dans son histoire de l'Annonciation, d'avoir osé, pour la première fois, nous y parler du Saint Esprit.

(A suivre.) Abbé BROUSSOLLE.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

QUESTIONS MORALES ET SOCIALES

EN PARTICULIER DE L'ORIGINE DU POUVOIR

Sommaire : I. Préliminaires. — *Philosophie morale et sociale* du P. de Pascal. — Morale du bonheur. — Liberté, vertu, loi, conscience, etc. Impératif catégorique. — Le libéralisme. — Critique de l'école historique.
II. Philosophie sociale. — Origine de la société et du pouvoir. — Autres opinions de l'auteur.
III. *L'Eglise et la France moderne*, du P. Maumus. — Principes de 89. Souveraineté nationale.
IV. Essai de conciliation entre les diverses opinions sur l'origine du pouvoir.

On se propose d'aborder ici certaines questions morales et sociales, en particulier celle de l'origine du pouvoir, à propos de quelques ouvrages récents. Parmi ceux qui attirent le mieux l'attention et représentent les deux tendances les plus opposées, sont ceux du P. de Pascal (1) et du P. Maumus, des Frères prêcheurs (2). Nous en ferons d'abord l'analyse plutôt que la critique ; puis nous tenterons de concilier les doctrines qui y sont professées dans

(1) *Philosophie morale et sociale*, 2 vol. in-16 de 349 et 531 p. 1894-96. Paris, Lethielleux.
(2) *L'Eglise et la France moderne*, petit in-12, XII-294 p. Paris, Lecoffre, 1897.

Digitized by Google

des formules plus larges, où puissent se rencontrer les théologiens et les philosophes qui ont abordé autrefois et aujourd'hui ces délicates questions.

I

Pour parler d'abord de l'œuvre du P. de Pascal, de beaucoup la plus étendue, puisqu'elle embrasse toute la morale et la sociologie, nul n'était mieux préparé que l'auteur à écrire sur ces matières difficiles et complexes. Ici la théologie, le droit naturel, les sciences sociales et économiques se donnent rendez-vous et demandent à être traitées, sinon toujours à fond et dans tous leurs détails, du moins par les sommets qui leur sont communs. Or l'auteur, à qui les anciens théologiens et les philosophes contemporains, comme aussi les sociologues et les économistes, sont familiers, n'a pas eu de peine à se renseigner exactement sur tous les points qu'il touche et à les aborder à son tour d'une manière souvent originale et toujours instructive. Ce n'est pas que toutes ses conclusions nous paraissent incontestables ni même les meilleures; mais elles méritent toujours considération et témoignent de la compétence particulière de l'auteur. D'ailleurs il en a fait l'objet de son enseignement fort apprécié, soit à l'Université catholique de Lille, (section des sciences morales et politiques), soit au Musée social fondé à Paris par M. de Chambrun. Parcourons donc l'ouvrage qu'il nous présente aujourd'hui, en signalant les points les plus remarquables et en insistant sur les solutions les plus controversées.

Dans la première partie (Tome I, *Philosophie morale*) qui est la moins développée, l'auteur résume les meilleures doctrines de l'école. La morale chrétienne englobe la morale naturelle telle que l'ont enseignée les Socrate, les Platon, les Aristote; mais elle la corrige et y ajoute.

Morale du bonheur. — On peut donc dire que c'est la morale du bonheur, en ce sens que le bonheur, avec le

Digitized by Google

bien en général, est le mobile nécessaire de toutes les actions. Toute volonté est tendue constamment vers le bonheur vrai ou apparent. Mais ce *mobile* de la conduite n'en est pas la *règle ;* le principe de la félicité se combine donc avec celui du devoir. Il n'y a pas cependant deux fins suprêmes pour l'homme, remarque très bien l'auteur (p. 35). Mais il arrive que le mobile suprême de la conduite, le point que vise principalement l'intention, doit être le bien ou le devoir, quoique l'effet dernier de la conduite vertueuse ou le repos de la nature soit la félicité. C'est ce que saint Thomas a fort bien expliqué.

L'auteur partage l'opinion thomiste qui place dans la vision de Dieu l'essence du bonheur surnaturel : « La perfection de l'homme sur la terre, dit-il, est avant tout *morale*, comme dans l'état de béatitude elle est avant tout *intellectuelle* » (p. 47). — Mais cette opposition est plus frappante que vraie; elle ne convaincra pas les partisans de l'opinion adverse, ceux qui pensent que la perfection suprême consiste essentiellement dans la vision et l'amour de Dieu. Ils diront que Dieu est possédé par le bienheureux comme Vérité et comme Bien suprême, et que si le bien ne peut se résoudre suffisamment dans le vrai, on ne voit pas que la perfection et le bonheur de l'âme tout entière puissent se résoudre suffisamment dans la perfection de l'intelligence ou la vision intuitive.

Mais tous reconnaîtront que Dieu, dans la vie bienheureuse, est connu et aimé comme *Beauté* suprême, et que dès lors l'âme tout entière s'attache à lui et de la manière la plus désintéressée. La créature se subordonne ainsi parfaitement à sa fin dernière, en l'obtenant, de sorte que son bonheur n'implique rien d'égoïste et de désordonné.

Liberté, *vertu*, *loi*, *conscience*, etc. — Parmi les principes de la morale, on ne saurait omettre la liberté. L'auteur a raison de démontrer celle-ci par le témoignage de la conscience, en même temps que par des considérations métaphysiques et psychologiques sur les facultés intellectuelles, et sur la manière dont elles recherchent le vrai et le bien. Mais peut-être aurait-il dû mieux critiquer les

Digitized by Google

preuves traditionnelles du libre arbitre et mieux réfuter le déterminisme.

Sur les actes indifférents, les passions, les habitudes, les vertus, la loi, la conscience, etc., il reproduit heureusement la doctrine de l'école. Il observe, contre Kant, que la vertu ne diffère pas de la sainteté. Sans doute, elle coûte d'abord plus ou moins d'efforts; mais elle arrive à son apogée avec la pratique prompte, facile et parfaite du bien : loin donc d'exclure la sainteté, elle s'y consomme.

Impératif catégorique. — Au sujet de l'*impérntif catégorique*, l'auteur propose comme premier principe de la morale le suivant : « Conserver l'ordre rationnel conçu, voulu et sanctionné par Dieu » (p. 196). Plusieurs, en effet, substituent cette formule ou quelque autre semblable à celle-ci qui est populaire et que nous trouvons dans saint Thomas : « Il faut faire le bien et éviter le mal. » Nous préférons encore cette dernière; car la notion de *bien* est antérieure à celle d'*ordre* : l'ordre est expliqué en définitive par le bien ou la fin, qui en est le principe. L'ordre physique est expliqué par le bien physique; et l'ordre moral est expliqué par le bien honnête ou le devoir. Si l'ordre, à son tour, explique le bien, c'est comme l'effet qui explique la cause.

Mais nous souscrivons sans réserve à la critique de l'impératif catégorique de Kant : « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps servir de législation universelle. » Sans rejeter ce qu'il y a de bon dans cette formule, le P. de Pascal observe qu'elle ne renferme pas les actions qui dépassent les limites du strict devoir : « *Ne pas attenter à la liberté d'autrui, ne pas faire de mal au prochain, garder la justice*, etc., etc., tels sont les devoirs qui trouvent dans le principe kantien leur raison d'être. Mais les actes de sacrifice n'y sont point compris, et comme Kant a mutilé la morale en la ramenant au seul devoir, il a aussi trop restreint le premier principe de la morale en le ramenant à la seule justice (p. 213).

« Un autre défaut de la formule que nous examinons, poursuit-il, est d'être plutôt négative que positive... Un

Digitized by Google

troisième défaut... c'est l'abstraction excessive du principe. La forme *d'universalité* est le seul titre sur lequel Kant établit l'obligation morale imposée par son impératif. Sans doute le devoir est universel; il est obligatoire pour moi, pour vous, pour tous les hommes. Mais il ne suffit pas de dire que la loi morale est universelle, il faut encore assigner la raison de cette universalité...

« Il y a plus : Kant compte parmi les principes empiriques et *hétéronomes* de la morale tous ceux qui ne dérivent pas de la volonté *pure* et *autonome* considérée en soi. Dans ce cas, un principe qui tire sa force obligatoire de son universalité ne serait point pur et autonome, car pour étendre ce principe à d'autres hommes, il faut les penser au moins comme possibles...

« Enfin le principe de Kant est complètement négatif. De quel droit puis-je transférer à l'ordre objectif le devoir auquel je me sens tenu?... » (p. 215).

Remarquons aussi dans le dernier livre, consacré au droit social en général, les réfutations de Spencer, de Stuart Mill, de Kant, de Hégel, de l'école historique allemande.

Le libéralisme. — Voici, par exemple, en quels termes est refuté le libéralisme de Kant, qui est devenu le libéralisme contemporain : « Kant sépare la liberté du bien auquel elle doit tendre; il la conçoit d'une manière purement abstraite sans rapport avec son objet. Dire qu'elle est le droit ou le principe du droit, c'est dire que le droit est indépendant de toute loi d'ordre moral, et qu'il obéit à des normes arbitraires déterminées seulement par la loi négative de la possibilité de la coexistence d'autres libertés. Mais... la liberté, comme toute faculté, a un but réel, d'où elle tire la loi de sa vie. Ce but, en ce qui concerne l'ordre juridique, consiste dans la réalisation de ce qui est conforme à la nature des relations essentielles à la société humaine. Et que l'on ne dise pas que le droit est la liberté collective. Individuelle ou collective, la liberté ne sera jamais la loi du bien et du juste. Cette loi est antérieure et supérieure à toute liberté humaine, et la liberté collective, aussi bien

Digitized by Google

que la liberté individuelle, ne peut avoir des droits qu'autant qu'elle se développe conformément à cette loi. Supprimez cette loi, vous légitimez toute tyrannie, pourvu qu'elle soit l'effet en quelque sorte mécanique de la volonté collective, et le droit confondu avec les caprices de la foule changera au gré des volontés mobiles de la majorité.

« C'est de cette source que découle le *Libéralisme* contemporain, je veux dire ce système rationaliste de droit public qui a pour caractère *l'émancipation positive sociale de l'humanité, de toute loi qui dépasse l'autorité de la raison et de la volonté humaine* » (p. 307-8). — Voici maintenant la critique de l'école historique.

Critique de l'école historique. — « L'école historique se trompe d'abord sur la nature du droit. Autre chose est le droit en lui-même et dans son principe, autre chose le mode suivant lequel il se manifeste à la conscience... Vous demandez ce qu'est le droit, et on vous répond en vous montrant avec un grand appareil d'érudition les formes diverses sous lesquelles il s'est manifesté dans la conscience juridique des peuples... Pour juger ce qui est bon et juste dans la vie actuelle ou passée de l'humanité, il faut posséder un *criterium* qui soit tiré non du présent ou du passé, mais de la nature humaine, des lois immuables qui la gouvernent et de l'ordre essentiel des choses. Il ne faut pas confondre l'explication d'un fait ou d'une institution avec le jugement qu'on doit porter sur sa bonté et sa justice. La notion du droit ne peut être tirée de l'expérience ou de l'histoire, parce que cette expérience est contradictoire. Lois et institutions sont diverses chez les différents peuples. Il est impossible de déduire de ces données historiques un principe universel, et si l'on voulait faire un choix, il faudrait d'abord connaître les principes généraux d'après lesquels on peut discerner dans les institutions existantes et passées ce qui est bon ou mauvais. L'histoire, l'expérience, l'observation, nous disent hien ce qui est, ce qui a été ; elles ne nous disent pas ce qui doit être, ce qui est conforme à l'idéal de la justice... Sans cette lumière (l'ordre conçu et voulu par Dieu) on va au fatalisme ou au scep-

Digitized by Google

ticisme : au fatalisme, si on voit dans l'histoire l'évolution *nécessaire* de *l'idée* dans la conscience humaine ; au scep*ticisme*, si tout, même les institutions les plus essentielles *à l'ordre* social, ne sont plus que des *catégories historiques*. C'est à quoi devraient prendre garde certains disciples trop peu philosophes de l'école d'ailleurs très méritante de Le Play » (p. 320-2).

II

Philosophie sociale. — Avec le second volume, consacré à la *philosophie sociale*, les questions se multiplient encore et l'intérêt ne fait que grandir. Dans les deux premiers livres, l'auteur indique brièvement les devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même. Le troisième, très étendu (p. 35-387), traite des rapports de l'homme avec ses semblables (société domestique, civile, religieuse, internationale). Le quatrième (387-528) est un exposé des principes de l'économie politique, rattachée étroitement à la morale et à la philosophie sociale. Nous n'insisterons que sur quelques points se rapportant au troisième livre ; la plupart concernent l'origine de la société et du pouvoir.

Remarquons d'abord que l'auteur estime, avec les anciens théologiens, que l'Etat peut établir des empêchements dirimants de mariage pour les sujets non chrétiens. Il ne s'en élève pas moins vivement contre la notion païenne de l'Etat. Il tient avec raison pour la recherche de la paternité.

Origine de la société et du pouvoir. — Au sujet de l'origine de la société, après avoir critiqué Rousseau, Hobbes, il expose l'opinion de Suarez, qui ressemble par quelques traits à celle de Rousseau, mais en diffère absolument au fond. En effet, « pour Rousseau, la société naît d'une corruption de la nature ; pour les scolastiques en question, elle est voulue par la nature. Ils admettent sans doute qu'un consentement explicite ou tacite est la cause pro-

Digitized by Google

chaine et immédiatement efficace du lien social, consentement la plupart du temps indirect, commandé par des faits antécédents, mais ils professent en même temps que ce consentement n'a point pour effet l'aliénation totale à la communauté de la personne et de tous les droits de chaque associé; qu'il n'est point la cause des lois de la morale et de la justice, et qu'il engage non seulement les associés primitifs, mais encore leur postérité » (p. 143).

Le P. de Pascal combat néanmoins cette opinion de toutes ses forces et ne croit pas qu'elle puisse s'autoriser de saint Thomas : « Cette opinion, qui a eu cours surtout depuis la Renaissance, dit-il, n'a été formulée qu'avec toutes sortes de réserves, et parfois d'une manière assez vague, par ses auteurs, peut-être trop influencés, même à leur insu, par l'idée si puissante du droit romain, et désireux, d'un autre côté, de poser des limites très nettes aux empiètements du pouvoir civil, qui cherchait à tout envahir... Cette opinion n'échappe pas à plusieurs des critiques qui atteignent la doctrine de Rousseau. L'on ne comprend pas que si le consentement est nécessaire pour former le lien social, il ne soit pas aussi demandé aux générations futures qu'on enchaîne sans leur aveu à la société. Ce consentement primitif est-il requis de tous ou simplement de la majorité? Est-on en droit de le refuser, et ceux qui le refusent peuvent-ils protester et se séparer de la masse? Autant de questions qui demeurent sans réponse dans ce système, et à plus forte raison dans celui de Puffendorf, qui distingue deux pactes, un pacte *d'union* formant la société, qui exige le consentement unanime de ceux qu'il oblige, et un pacte de *soumission* que nous retrouverons plus loin lorsqu'il s'agit de l'autorité, et qui exige seulement le consentement de la majorité des associés.

« Nous pensons, avec M. de Vareilles, que « l'erreur « commise par de si grands esprits tient à ce qu'ils n'ont pas « distingué le fait du rapprochement matériel des hommes « et le fait de l'association entre les hommes rapprochés. Le « premier fait, dans une certaine mesure, est volontaire. Mais « le second ne l'est pas. Qu'ils le veuillent ou non, les

Digitized by Google

« hommes une fois rapprochés, et tant qu'ils sont rappro-
« chés, sont en société civile (p. 143-5).» Suit une analyse que nous ne pouvons suivre ici, mais qu'il faudrait lire tout entière avec attention. Disons seulement qu'elle s'éclaire surtout de ce principe, que « l'homme n'est *tout* lui qu'en société ».

Les mêmes controverses reviennent à propos de l'origine du pouvoir. Rousseau la place encore dans un prétendu *contrat social*.

Malgré divers amendements, sa théorie est au fond celle de tous les partisans de la souveraineté inaliénable du peuple. Elle diffère absolument de l'opinion de Suarez et autres théologiens de marque, qui regardent le peuple comme étant le sujet originaire du pouvoir. Voici en quels termes le P. de Pascal expose leur sentiment avant de le réfuter : « Il existe, dit-il, sur la détermination du sujet du pouvoir une doctrine très répandue, très en honneur pendant trois siècles, enseignée par les plus éminents théologiens, entre autres par Suarez et Bellarmin, et de nos jours par Balmès, Ventura, Costa-Rossetti, l'abbé Quilliet. Ces deux derniers ont même donné à la thèse de Suarez un certain air de rajeunissement et un regain de force. On a voulu aussi, à tort selon nous, la couvrir du grand nom de saint Thomas.

« Ces théologiens, après avoir démontré que le pouvoir vient de Dieu par la nature, enseignent que son sujet originaire est toujours la communauté elle-même; ainsi, et c'est par là qu'ils se distinguent radicalement de l'école de Rousseau, ils admettent que la communauté peut et même le plus souvent doit aliéner sa souveraineté et la transmettre à une ou plusieurs personnes déterminées, soit pour un temps indéfini, soit pour un temps limité. Le chef choisi par la communauté n'est pas un simple commis, mais un souverain irrévocable envers qui la communauté s'est valablement engagée à l'obéissance. A la mort du chef, s'il a été nommé à vie, ou lors de l'expiration de sa dynastie, si c'est un pouvoir héréditaire qui lui a été conféré, la communauté recouvre son droit naturel de souveraineté et

Digitized by Google

peut en disposer de nouveau. Ainsi, d'après cette conception, tout gouvernement, pour être légitime, doit exercer le pouvoir en vertu du consentement du peuple. D'ailleurs le plus souvent ce consentement est tacite, lié à certains faits qui le commandent... » (p. 181-2.)

L'auteur rappelle ensuite comment Suarez, dans sa *Defensio fidei catholicæ*, destinée à combattre les erreurs de la secte anglicane et à réfuter l'*Apologie* de Jacques I., écrite par ce roi lui-même, fut amené, pour mieux distinguer l'origine du pouvoir civil de celle du pouvoir ecclésiastique, à soutenir que *le prince reçoit le pouvoir immédiatement du peuple.*

Le P. de Pascal combat cette opinion, en réfutant d'abord les raisons sur lesquelles elle s'appuie, puis en justifiant son propre seutiment. A Bellarmin, qui raisonne ainsi : « Le droitdivin n'accorde le pouvoir civil à personne en particulier, donc il l'a donné à la multitude »,il répond : « Il y a une foule de raisons tirées de la fonction, de l'aptitude, de l'histoire, de la nécessité du moment, qui désignent celui-ci ou celui-là comme sujet du pouvoir. » A cette autre objection de Bellarmin : « La société doit trouver en elle tous les moyens de se conserver, et notamment la souveraineté », il réplique : Pour que la communauté ait tous les moyens de se conserver, il n'est pas nécessaire qu'elle ait seule initialement la souveraineté. Prenant ensuite l'offensive : « La théorie de Bellarmin et de Suarez, poursuit-il, n'échappe pas à certaines incohérences. Ils déclarent à l'envi que la multitude ne peut elle-même exercer le pouvoir. Qu'est-ce qu'un droit naturel qu'on est régulièrement incapable d'exercer ? Il y a plus : d'après ce système le consentement du peuple est la plupart du temps tacite, souvent obligatoire — comme dans le cas de conquête légitime — ...N'est-ce pas le signe que tout ici doit commencer par une prise de possession du pouvoir...? N'y a-t-il pas aussi une contradiction à affirmer d'abord que le pouvoir ne peut originairement sortir que du consentement du peuple, et à déclarer ensuite que le consentement des générations subséquentes n'est nullement requis ? L'histoire ne

Digitized by Google

paraît pas donner raison à la doctrine de la souveraineté initiale de la communauté... » — Nous verrons plus loin que ces arguments ne sont pas décisifs.

Cherchant ensuite à expliquer la naissance de cette opinion, l'auteur ajoute : Elle est due, nous semble-t-il, « d'une part à la préoccupation très louable de la part de ses auteurs, d'opposer une forte barrière à l'absolutisme royal, favorisé par le protestantisme — ils n'avaient pas encore fait l'expérience de l'absolutisme démocratique — ; d'autre part à l'influence exercée, quasi à leur insu, même sur les meilleurs esprits, par le droit romain, où se trouve cette formule d'Ulpien : *Quod principi placuit, legis habet vigorem : utpote cum lege regia, quæ de imperio ejus lata est, populus in eum omne suum imperium et potestatem conferat.*

« Aujourd'hui, poursuit-il, ce système perd du terrain.. La plupart des auteurs contemporains catholiques ont embrassé une doctrine plus conforme à la réalité et abandonné la théorie, assurément orthodoxe, de Suarez et de Bellarmin. Celle-ci d'ailleurs, ne paraît pas s'adapter exactement aux indications données par Léon XIII dans l'encyclique *Diuturnum*. Voici comment s'exprime le souverain Pontife : « Il importe de remarquer ici que ceux qui « doivent gouverner la société civile peuvent, *dans certains « cas*, être choisis par la volonté et le jugement de la multi- « tude : *....posse in quibusdam causis voluntate judicioque « deligi multitudinis.* » Les princes, d'après Léon XIII, ne tiennent donc pas toujours le pouvoir de la multitude : or, l'opinion que nous avons réfutée enseigne qu'ils le tiennent toujours (1) de la multitude. « Seulement, disons-nous avec M. de Vareilles, qui a excellemment traité cette matière, comme l'encyclique *Diuturnum* n'a pas pour objet de « traiter la question et n'y touche qu'en passant, il serait « excessif de dire que cette opinion n'est pas conforme aux « enseignements du Saint-Siège. »

(1) Cette opinion enseigne seulement que les princes tiennent toujours originairement leur pouvoir de la multitude. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce texte.

Digitized by Google

L'auteur s'attache ensuite à montrer que la doctrine de saint Thomas, sur ce point délicat, n'est point celle de Suarez et de Bellarmin ; puis il conclut ainsi en faveur de son opinion : « Cette théorie, éloignée de toute abstraction en complet accord avec les faits, est soutenue avec des nuances variées par les PP. Taparelli, Liberatore, Schiffini, Cathrein, par toute l'école de la *Civiltà cattolica*, par l'Université grégorienne (collège romain), par Mgr Sauvé, Mgr Cavagnis, M. de Vareilles, etc., et elle nous semble de nature à pleinement satisfaire l'esprit » (p. 192).

Avant d'apporter à notre tour un mot dans ce débat, bornons-nous à remarquer maintenant que la différence des opinions s'atténue en pratique singulièrement, du moins aujourd'hui. Qu'importe, au fond, que le peuple, dans les cas si nombreux qui se rencontrent dans une démocratie, transmette lui-même le pouvoir à ses élus ou indique seulement ceux qui s'en trouvent investis ? On peut ajouter que dans un gouvernement comme le nôtre présentement, les élus du peuple peuvent être appelés à un double rôle : celui de dépositaires du pouvoir et celui de représentants du peuple. Or, s'il est évident qu'ils ne tiennent en définitif le pouvoir souverain que de Dieu, il n'est pas moins évident qu'ils tiennent certains pouvoirs de leurs concitoyens dont ils sont les mandataires.

Quoi qu'il en soit, on comprend maintenant le vrai sens de la théorie du *droit divin*, qu'il ne faut pas confondre avec certaine opinion propre à de Bonald :

« En disant que le pouvoir vient de Dieu, nous ne prétendons nullement que tel homme, telle famille, tel genre de gouvernement, ont été désignés par Dieu pour exercer la souveraineté. Le droit de gouverner, encore qu'il soit fixé par un fait humain sur telle tête, est de droit *naturel et divin* en ce sens que, nécessaire au fonctionnement de la société, il vient de la source de tout droit, de Dieu, et est garanti par Lui... Je sais bien que de Bonald a soutenu, dans sa théorie un peu confuse qui fait dériver *nécessairement* la souveraineté de la paternité, que la monarchie était la seule forme naturelle de la souveraineté, et que par con-

Digitized by Google

séquent elle était de droit divin, instituée directement par Dieu ; mais c'est là une opinion isolée, absolument inexacte et qui n'a été défendue par aucun catholique de marque, ni par Bossuet, qui, en dépit de son culte pour la monarchie absolue, se rallie plutôt à la théorie de Suarez, ni par J. de Maistre, qui se contente de mettre vivement en relief l'action providentielle dans l'établissement de la souveraineté... » (p. 193.)

Ce que l'auteur ajoute sur le *sacre* des rois achèvera de nous livrer toute sa pensée : « Je croirais volontiers, avec un canoniste remarquable de nos jours (Bouix), que dans la persuasion du moyen âge, attestée par les vieux rituels encore exempts de toute interpolation et de toute correction intéressée des légistes, le prince tenait, soit de l'élection, soit de l'hérédité, un droit initial à posséder la souveraineté, mais qu'il ne recevait que par le sacre le droit complet à son plein exercice : avant l'accomplissement de ce rite, il avait, pour nous servir d'une formule juridique, le *jus ad rem*, mais non le *jus in re* » (p. 195).

Autres opinions. — Bien d'autres opinions de l'auteur sur ces difficiles questions de morale sociale méritent d'être relevées. Il admet le droit à l'insurrection dans certains cas et à certaines conditions qu'il détermine très sagement (p. 212).

Il se déclare le partisan du *referendum professionnel* et même *communal*, mais il estime que le « *referendum politique* appliqué à un grand Etat est une dangereuse chimère » (p. 236).

Les questions suivantes sont moins controversées et moins brûlantes. L'auteur critique Montesquieu pour avoir plus ou moins méconnu l'unité dans la souveraineté en divisant le pouvoir. Il justifie la peine de mort. Il estime qu'un bon régime de la presse est à peu près impossible aujourd'hui (276).

Au sujet de la *liberté d'enseignement*, il déclare qu'en principe tout homme a le droit de communiquer la vérité (p. 280); il reconnaît simultanément et harmonise entre eux le droit des parents, celui de l'Etat et celui de l'Eglise.

Digitized by Google

Contrairement à Costa-Rossetti et aux Pères de la *Civiltà*, il pense que l'Etat peut, dans certainns cas, rendre l'enseignement obligatoire. Mais il répudie l'école neutre : l'enseignement confessionnel est le seul possible et légitime. Au sujet des rapports de l'Eglise et des Etats, relevons une longue réfutation du libéralisme (p. 328-349).

En ce qui concerne les relations internationales, il ramène à sa juste valeur le principe de non-intervention. Il stigmatise ainsi la politique contemporaine : « Force est bien de l'avouer, la politique contemporaine internationale est homicide, voleuse, menteuse, et elle viole effrontément ces préceptes du Décalogue qui forment le fondement du droit des gens : *Homicide point ne seras*, etc... Il me semble que le spectacle de pareils brigandages déguisés sous la pompe de beaux noms devraient rendre plus modestes les tenants du droit nouveau, Bluntschli et les autres » (p. 372-3). Il relève l'erreur de Montesquieu qui permet de faire la guerre à un voisin par le seul motif qu'il est puissant et en voie de progrès et d'agrandissement (p. 373).

Il répond aux allégations de Bluntschli qui a osé écrire ces lignes : « Les chrétiens étaient encore enclins, au moyen âge, à considérer les non-chrétiens comme des êtres sans droit aucun, et les papes ont généreusement accordé aux rois le droit de soumettre à leur domination toutes les nations ou Etats non chrétiens » (p. 376). Pour répondre à cette odieuse accusation, l'auteur n'a qu'à résumer l'enseignement des meilleurs docteurs, Bannez en particulier, qui traitèrent ces sortes de questions, lorsqu'elles se posèrent si impérieusement à la suite de la découverte du nouveau monde. La doctrine si humaine et si juste que l'Eglise proposa dès l'origine, n'a été que trop méconnue, depuis lors, par la plupart des Européens qui se sont répandus dans les diverses parties du monde.

Encore au sujet de la guerre, l'auteur observe que toutes les conditions de légitimité se trouvent réunies et au plus haut degré dans les croisades; il constate aussi que les droits des belligérants sont très vagues en simple droit naturel, mais qu'ils ont été déjà bien limités par l'Eglise et

Digitized by Google

le droit international. A ce point de vue, nous aurions aimé le voir démontrer l'injustice de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Enfin, il remarque, avec trop de raison, que les catholiques ne devraient pas abandonner aux protestants l'étude du droit des gens.

Nous omettons d'analyser le dernier livre, consacré surtout aux principes moraux de l'économie politique ; le fonds en a déjà été publié dans *le Pouvoir social et l'ordre économique.*

Terminons en disant que cet ouvrage nous semble l'un des plus subtantiels qui aient paru sur ces matières de morale et de droit naturel. Quoique dégagé de toute longueur et de tout appareil d'érudition encombrante, il ne le cède pas aux œuvres les plus documentées. L'auteur connaît sur chaque question les écrivains les plus compétents ; et, s'il reproduit parfois exactement leur doctrine, ce n'est jamais sans l'avoir éprouvée par lui-même avec une parfaite indépendance. Nous désirons qu'une prochaine édition soit complétée par une table détaillée et bien faite, qui permettra de consulter facilement ces deux volumes sur les questions si variées et si importantes qui y sont si bien étudiées.

III

Nous nous sommes borné ou à peu près, dans les pages précédentes, à faire connaître l'ouvrage du P. de Pascal, et le lecteur aura pu en apprécier le mérite, l'esprit et les tendances. Nous voici maintenant en présence de l'ouvrage du P. Maumus, qui, à beaucoup d'égards, peut être regardé tantôt comme une critique et tantôt comme le complément du précédent. Nous nous attacherons à le faire connaître avec la même impartialité, avant de proposer nos conclusions.

L'Eglise et la France moderne est dû au même esprit qui a inspiré naguère à l'auteur : *l'Eglise et la démocratie.*

Digitized by Google

Il fait dater de 1830 « la tentative de réconciliation entre la France moderne et l'Eglise » (xi). Les trois premiers chapitres sont consacrés ainsi à l'histoire du journal *l'Avenir*, dont l'existence, aussi retentissante qu'elle fut éphémère, semble ne dater que d'hier, tant les passions qui nous passionnent et nous divisent aujourd'hui étaient déjà brûlantes à cette époque. Le plus grand service peut-être qu'ait rendu l'*Avenir* à la France et à l'Eglise, c'est le coup mortel qu'il porta au gallicanisme, né dès 1302 sous Philippe le Bel, fortifié encore en 1439 sous Charles VII, aux Etats de Bourges, conservé plus ou moins à la suite du concordat obtenu par François Ier, en 1516. Plusieurs peut-être oublient trop aujourd'hui la dépendance étroite où l'Eglise de France était tenue par la royauté, qui disposait à son gré de tous les bénéfices : « la commende était une confiscation à peine déguisée (p. 37)... Il est facile de s'imaginer, poursuit l'auteur, quelle était la dépendance de l'Eglise de France à l'égard du pouvoir civil sous un roi tel que Louis XIV, et on ne s'etonne plus de la situation servile que nous révèlent les discussions qui devaient aboutir à la déclaration de 1682.

Fénelon avait un sentiment très vif des dangers de l'Eglise gallicane quand il disait : « On ne peut pas espérer que tous les rois, suivant l'exemple de Louis le Grand, en usent avec cette piété et cette sagesse qui font que, dans le choix des évêques, on tienne compte avant tout des égards dus à l'Eglise. Les autres souverains seront toujours prêts à préférer les hommes de cour, les intrigants et les ignorants aux personnes doctes et pieuses. Aujourd'hui, la situation des évêques est telle, qu'ils n'ont rien ni a espérér ni à craindre du Siège apostolique, et qu'ils attendent tout de la faveur des rois. Il n'y a presque plus rien aujourd'hui qui rattache les pasteurs au prince des pasteurs... Cette condition déplorable des choses spirituelles, que présage-t-elle pour les temps à venir, si des princes moins pieux sont un jour au pouvoir, sinon la rupture ouverte de la nation française avec le Saint-Siège. Je crains fort qu'il ne nous arrive ce qui est arrivé à l'Angleterre... ».

Digitized by Google

Grâce à Dieu, la France a toujours échappé au schisme qui la guettait; mais il ne faut pas oublier les dangers courus, qui peuvent se présenter de nouveau. Et n'est-ce pas un danger sérieux que l'opposition obstinée de quelques catholiques aux enseignements les plus formels du Saint-Siège ?

Naturellement, l'*Avenir* combattit la théorie du *droit divin* des rois et défendit l'opinion de Suarez et de Bellarmin, qui regardent le peuple comme le sujet du pouvoir et le transmettant par l'élection au souverain ou à d'autres chefs d'Etat.

Le P. Maumus traite ensuite des deux puissances religieuse et civile; il prouve rapidement que la première n'a jamais empiété sur la seconde, au lieu que celle-ci a fréquemment empiété sur la première. Le pouvoir religieux a empêché les désordres des grands et toutes les entreprises tyranniques d'atteindre à ces excès effroyables, dont le paganisme nous offre de si fréquents exemples.

Dans le chapitre V, l'auteur montre que la situation des catholiques après 1830, et les conditions particulières dans lesquelles ils durent défendre l'Eglise, sont sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. Comme eux, il faut nous placer maintenant sur le terrain constitutionnel et invoquer toutes les libertés de droit commun. L'auteur se réclame également ici de l'autorité des Parisis, des Dupanloup, des Louis Veuillot. Continuant l'histoire des luttes soutenues par les catholiques de France pour leur affranchissement, il rappelle qu'ils parvinrent à conquérir la liberté de l'enseignement secondaire par la loi de 1850. Le coup d'Etat les divisa ensuite malheureusement. Après la chute de l'Empire, le règne de Henri V parut probable et fut même imminent à un certain moment, comme l'a si bien raconté M. Chesnelong. Mais l'auteur ne croit pas que l'échec de de cette restauration ait été un malheur. On aurait revu, sans doute, la première *alliance du trône et de l'autel*, qui aurait été fatale de nouveau à l'un et à l'autre : « L'Eglise, dit-il, aurait perdu en influence sur les âmes ce qu'elle aurait gagné en importance officielle, et quand bien même

Digitized by Google

Henri V n'aurait pas renouvelé Charles X, on aurait soupçonné en lui des tendances analogues. Aux yeux de la nation, le clergé eût été le siéde d'un pouvoir fort discuté et l'Eglise serait devenue aussi impopulaire que le drapeau blanc (p. 144). »

Quoi qu'il en soit, la forme républicaine ne cessa de prévaloir de plus en plus ; et la position des catholiques devint fort délicate en face d'adversaires qui s'attachaient toujours à présenter le régime républicain comme incompatible avec l'Eglise et n'y réussissaient que trop bien : « Dans quelques années, on aura peine à le croire, dit à ce sujet le P. Maumus, mais personne ne me contredira quand j'affirme qu'à une époque encore très rapprochée de nous, les termes *catholique* et *républicain* semblaient être irréconciliables. Ce préjugé nous a fait un mal incalculable » (p. 145-6).

Ce fut pour conjurer ce mal, qui allait toujours s'aggravant, que Léon XIII publia sa fameuse encyclique à l'épiscopat et aux fidèles de France, du 16 février 1892 : « Il a parlé comme l'eût fait tout autre pape en de semblables circonstances, comme le fit Pie VI dans son bref du 5 juillet 1796 adressé aux catholiques de France. » Et le P. Maumus reproduit ce bref, remarquable, en effet, et qui n'a rien perdu de son actualité.

Principes de 89. Souveraineté nationale. — Dans les chapitres suivants l'auteur aborde des questions plus délicates encore, et tout d'abord celle-ci : Un catholique peut-il se déclarer partisan des principes de 89 ? — Il montre que ces principes, à condition d'être entendus convenablement, ne sont au fond que les principes émis déjà, mais vainement, aux états généraux de 1356-7, de 1484 et de 1614.

Pour ce qui est de la souveraineté nationale, on peut la soutenir en un sens, et alors cette doctrine s'oppose radicalement à l'erreur de Jacques Ier, celle que réfuta Suarez. Ces idées doivent être rapprochées de celles que nous avons remarquées dans la *Philosophie morale et sociale* du P. de Pascal. Moins différentes au fond qu'elles ne le paraissent d'abord, elles sont inspirées cependant par des

Digitized by Google

tendances opposées. La souveraineté nationale entendue au sens chrétien signifierait simplement que le peuple a reçu de Dieu le pouvoir de choisir son chef dans certains cas. C'est dans ce sens qu'il faut corriger la *Déclaration des droits de l'homme.*

N'oublions pas d'ailleurs que les auteurs de la *Déclaration* n'étaient pas des athées : ils ne méconnaissaient point le pouvoir primordial de Dieu et ne pouvaient songer à le nier solennellement. Ainsi entendue, déclare le P. Maumus, « la souveraineté nationale est l'ancien droit public français. On ne saurait trop insister sur ce point, car l'oubli de l'histoire est une des causes les plus ordinaires des erreurs et des préjugés de notre temps.

« Disons donc, poursuit-il, que les évêques et les leudes réunis à Soissons (752) déposèrent le dernier des Mérovingiens, Childéric III, et élurent à sa place Pépin le Bref. A la mort de Louis V, un collatéral, Charles, duc de la Basse-Lorraine, réclama le trône *au nom de l'hérédité.* L'Assemblée de Senlis (987) après un discours d'Adalbéron, archevêque de Reims, disant que le trône *ne s'acquiert point par droit d'hérédité*, élut Hugues Capet. Le principe de la souveraineté nationale s'affirme donc de la manière la plus éclatante dès les premiers âges de notre histoire. Il est évident que les assemblées de 752 et de 987 n'appliquèrent pas le principe de la souveraineté nationale telle qu'on l'entend aujourd'hui quand le Congrès se réunit à Versailles; mais les électeurs de Pépin le Bref et de Hugues Capet représentaient la nation selon le mode qui convenait à leur temps, et, à titre de représentants, ils agissaient au nom de la nation en lui donnant un chef (p. 198-9). »

Le P. Maumus rappelle ensuite : la grande ordonnance de 1357, qui faisait droit aux réclamations des états généraux tenus l'année précédente ; les états généraux de 1483-4, les plus remarquables de l'ancienne monarchie, qui sont les fidèles témoins de la tradition sur ce point de droit national; les actes de la Ligue, qui revendiqua à son tour le droit populaire. Ce furent les états généraux de 1614 qui, les *premiers*, adoptèrent la théorie du droit divin des

Digitized by Google

rois. Elle a été réfutée par Suarez et Bellarmin. Mais ceux-ci, de même que les anciens théologiens et les anciens jurisconsultes, enseignaient, comme le déclare Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, *l'ancien droit français*, savoir : « que la souveraineté vient de Dieu par le peuple; que les rois ne sont pas irresponsables devant les hommes; que leur puissance peut se perdre et leurs sujets être déliés du serment de fidélité; que, dans le doute, c'est au chef de l'Eglise universelle à décider ce qui regarde la conscience » (p. 208). La théorie contraire fut inspirée, au dire du cardinal du Perron, par l'esprit calviniste. Vainement sontenue par les états de 1614, elle n'en resta pas moins la doctrine du parlement; mais, en exagérant le pouvoir royal, on ne fit que le compromettre.

Le P. Maumus expose ensuite dans les termes suivants l'ancienne doctrine : « D'après la théologie catholique, dit-il, la souveraineté, qui a sa source première en Dieu, réside dans la nation qui, en vertu de cette souveraineté *déléguée*, a le droit de choisir son chef, de limiter son pouvoir par une constitution, et d'adopter la forme politique qui lui convient. Cette doctrine est tellement certaine, les paroles des théologiens sont si claires et si précises, que le doute n'est pas possible » (p. 214). Et l'auteur cite à l'appui de cette déclaration, saint Thomas, Bellarmin, Suarez, etc., dont il reproduit et commente certains passages. Remarquons seulement qu'il faut prendre garde de rien exagérer en disant que le pouvoir réside dans la nation, parce qu'elle élit son roi ou ses autres chefs. La nation *désigne* ses chefs plutôt qu'elle ne leur confère le pouvoir. A coup sûr, si la nation peut être regardée comme le *sujet* du pouvoir ou de la souveraineté, c'est d'une manière imparfaite, car le pouvoir qu'elle transmet est de quelque manière au-dessus d'elle. La doctrine exposée ici par le P. Maumus ne détruit donc pas complètement celle que nous avons rencontrée dans la *Philosophie sociale* du P. de Pascal : elle doit plutôt la modifier. Ces deux auteurs représentent des tendances diverses, qu'il est possible d'accorder sans pouvoir les confondre. Naturellement cha-

Digitized by Google

cun d'eux s'applique à montrer que son opinion ne diffère pas de celle de saint Thomas. Ces deux interprétations méritent d'être étudiées parallèlement.

Continuant d'expliquer la *Déclaration des droits de l'homme*, le P. Maumus la corrige sur certains points et la justifie sur certains autres. Il ne suffit pas de dire, par exemple, avec les auteurs de la Déclaration, que « la loi est l'expression de la volonté générale ». Le P. Maumus loue beaucoup la Constituante d'avoir donné l'égalité devant la loi; cette égalité avait été refusée aux états de 1614. Il fait remarquer, avec raison, que « l'égalité devant la loi, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'égalité sociale, n'est nullement incompatible avec des privilèges accordés en vue du bien public, et dont le but est de provoquer l'émulation, le dévouement et le travail » (p. 233). Mais ce qu'il ajoute un peu plus bas appelle des réserves ou des explications : « Le mouvement de 89, dit-il, a donc profité au peuple aussi bien qu'à la bourgeoisie... » Il est trop évident, en effet, que la Révolution a été faite au profit de cette dernière.

Nous ne ferons que signaler quelques bonnes pages sur la liberté civile, la liberté des opinions, etc., dont la *Déclaration* a donné plus ou moins heureusement la formule. Dans le dernier chapitre, consacré au Syllabus, on retrouve les doctrines incontestées aujourd'hui parmi les catholiques. Si les doctrines précédentes n'offrent pas sur tous les points la même certitude, elles n'en sont pas moins remarquables et n'en méritent que plus de réflexion.

IV

Maintenant que nous avons exposé aussi fidèlement que possible les deux opinions principales qui se partagent aujourd'hui les philosophes catholiques sur l'origine du pouvoir, nous essaierons de les accorder dans une synthèse plus haute.

Digitized by Google

Chose singulière, soit le P. de Pascal, soit le P. Maumus, prétendent avoir pour eux la tradition et l'ensemble des anciens théologiens. Et, en effet, les opinions qu'ils défendent renferment des éléments communs; elles ne sont récentes que par certaines restrictions qui rétrécissent peut-être la doctrine des anciens docteurs au lieu de la préciser et de la développer.

En quoi, en effet, diffèrent les opinions de nos deux auteurs ? L'un pense que le peuple ou la nation est le sujet originaire du pouvoir, et que c'est par le moyen de ce sujet, et non pas immédiatement, que Dieu donne le pouvoir aux souverains ou aux autres chefs, selon la forme de gouvernement acceptée par la communauté. L'autre pense, au contraire, que Dieu donne immédiatement le pouvoir aux souverains ou aux autres chefs, que le peuple peut bien désigner dans certains cas, à défaut des événements ou du cours naturel des choses, mais sans être jamais lui-même le sujet du pouvoir. On ne saurait donc prononcer dans cette hypothèse que *le peuple est souverain.* Il faudrait rejeter purement et simplement ce principe de 89 au lieu de s'attacher seulement à l'expliquer ou à le corriger.

Or il nous semble que ces deux opinions, vraies dans leur partie positive, mais fausses ou contestables dans leur partie négative, se concilient dans une doctrine supérieure, à la fois plus large et plus précise. En voici peut-être les formules :

1° Tout pouvoir vient de Dieu comme de sa première cause efficiente, formelle, suffisante et adéquate. Il le faut bien, puisque la société est naturelle et que l'homme est essentiellement sociable. D'autre part, aucun homme n'est absolument supérieur aux autres, et les volontés individuelles ni aucun contrat social ne suffisent à expliquer le pouvoir. Ici la théorie du droit divin est incontestable.

2° Tout pouvoir vient originairement du peuple comme de sa cause matérielle ou de sa cause efficiente secondaire et subordonnée, matérielle plutôt que formelle, inadéquate. Car, puisque la société est naturelle avec le

Digitized by Google

pouvoir, il faut bien que l'homme reçoive ce pouvoir en principe, par là même qu'il est créé. Les familles. les individus, les groupes naturels composent le corps social, ils sont la matière de la société; ils en sont, à d'autres égards, la cause efficiente, car ils entrent dans la société avec leurs activités propres, leur volonté et leur liberté. Sur ce point et réduite à ces termes, la doctrine de Bellarmin et de Suarez n'est pas contestable.

3° Non seulement le peuple désigne, dans certains cas, son souverain, mais encore il lui *transmet* réellement le pouvoir; il est le *sujet* imparfait du pouvoir, dont il désigne le sujet parfait; il désigne le souverain et contribue à le constituer. Le texte si souvent allégué dans lequel Léon XIII déclare que le peuple *désigne* dans certains cas son souverain, ne nie point ce qui est affirmé ici. Léon XIII n'a point dit : le peuple *désigne seulement* le sujet du pouvoir, dans certains cas, mais il n'est d'aucune manière lui-même le sujet du pouvoir, et il peut se faire qu'un souverain règne légitimement sans aucun consentement originaire du peuple. Le Pape se borne ici à affirmer ce que tous doivent reconnaître, laissant le reste aux discussions des écoles.

4° A différents égards, Dieu et le peuple sont la cause *immédiate* du pouvoir. Dieu est la cause immédiate formelle; le peuple est la cause immédiate matérielle ou du moins subordonnée.

5° Bien que tout pouvoir vienne du peuple, le pouvoir est néanmoins de quelque manière au-dessus du peuple (1). Car, de l'aveu de tous les théologiens, le pouvoir est *divin*. Or il ne serait pas divin, à proprement parler, si Dieu le donnait de telle sorte à la communauté, que celle-ci fut la cause principale et suffisante de la collation du pouvoir.

6° Donc, à différents égards, nous acceptons et nous rejetons la théorie de la souveraineté nationale et la théo-

(1) Nous ne saurions donc souscrire sans réserve ou sans explication à cette parole de Bannez : *Non habet majorem potestatem* (*princeps*). *sed eamdem quam habet respublica, siquidem ipsa respublica transtulit in eum suam potestatem.* (Cité par le P. Maumus, p. 220.)

Digitized by Google

rie du droit divin. Disons plutôt que les deux théories se limitent réciproquement et se concilient. Le souverain est tout à la fois dépositaire du pouvoir et mandataire par rapport à Dieu et par rapport au peuple; il est responsable devant Dieu et devant le peuple. Mais on ne peut prononcer qu'il n'est responsable que devant Dieu ou devant le peuple.

Nous expliquerons toute notre pensée par la comparaison suivante. Dieu confère le pouvoir comme il donne la vie à la première plante d'une espèce. Il n'a pas créé la vie à proprement parler, mais il l'a produite en se servant de la matière et de toutes les énergies qu'elle contient : affinité, chaleur, électricité, etc. Dieu seul est donc la cause principale, suffisante et adéquate de la vie dans la première plante. Mais la vie n'en est pas moins tirée de la matière de la plante; cette matière est le sujet de la vie, elle la contenait en principe et a contribué à la constituer par ses activités propres. A différents égards, Dieu et la matière sont donc la cause immédiate de la vie dans la plante : Dieu seul est la cause première, principale et adéquate; la matière n'est qu'une cause matérielle ou subordonnée. La vie de la plante est au-dessus de la matière, et cependant la plante n'a pas d'autre vie que celle qui a été tirée de la matière.

De même Dieu tire le pouvoir du peuple en se servant de ses énergies et en particulier de son consentement libre, qui est la plus haute de ses énergies morales. Dieu seul est la cause principale, suffisante et adéquate du pouvoir; mais le peuple en est le sujet imparfait, une cause immédiate et subordonnée, etc. On pourrait poursuivre la comparaison.

Avec la doctrine qu'elle exprime, elle s'accorde facilement, croyons-nous, avec les textes les plus autorisés des anciens docteurs, comme aussi ceux de Bellarmin et de Suarez. Et peut-être échappe-t-elle à certaines exagérations ou équivoques auxquelles peuvent donner lieu les deux opinions récentes ou rivales que nous avons présentées, l'une inclinant trop vers la théorie du droit divin, et l'autre

Digitized by Google

vers la souveraineté nationale. Avec la première, elle rappelle que le pouvoir est divin et plus grand que le peuple. Avec la seconde, elle rappelle que le pouvoir n'est constitué et ne devient un droit stable que lorsque le consentement national, implicite ou explicite, vient s'y ajouter. Les événements, les services rendus, l'*occupation* du pouvoir, surtout si cette occupation est nécessaire au salut public, peuvent bien préparer l'avènement du souverain; mais on peut exercer légitimement le pouvoir sans le posséder encore, de même qu'on peut garder un trésor trouvé, sans en être encore le propriétaire : seul le consentement de la communauté justifie le pouvoir dans le présent et pour l'avenir (1).

(1) Outre les ouvrages indiqués par le P. de Pascal st le P. Maumus, on peut consulter encore l'opuscule de M. Crahay, avocat à Bruxelles : *la Politique de S. Thomas*, dans la bibliothèque de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain.

Elie Blanc.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

LA PHOTOGRAPHIE ANIMÉE

SES ORIGINES. — SON EXPLOITATION. — SES DANGERS.

I

Depuis la mémorable séance au cours de laquelle Arago communiquait à l'*Académie des sciences* de Paris les beaux résultats des savantes recherches que Daguerre et Niepce poursuivaient avec tant de succès, la photographie n'a cessé de marcher à grands pas dans cette voie du perfectionnement qui, pour toutes choses, est la voie du progrès. C'est de surprise en surprise qu'elle a rapidement parcouru le demi-siècle, à peine dépassé, qui nous sépare de son origine première. A chacune des étapes qu'elle marque avec tant d'éclat, la même question se pose invariablement: « Où s'arrêtera-t-elle ? »

Les premières images étaient obtenues une à une sur une plaque de cuivre, et, pour avoir son portrait, on devait poser autant de fois qu'il fallait tirer d'exemplaires. On ne tarda pas à trouver le *négatif* sur verre, ce *prototype* qui permet d'imprimer sur papier un nombre d'épreuves illimité. Mais les difficultés de l'opération étaient encore importantes, car la pose était longue et les procédés du

Digitized by Google

négatif rendaient difficile le transport du matériel avec lequel on l'obtenait. Le gélatino-bromure ne tarda pas à tout transformer, et grâce à lui on pouvait, en tous lieux et à toute heure du jour, *exécuter* un portrait. L'emploi des lumières artificielles y ajouta la possibilité d'opérer pendant la nuit, même la plus noire, et il semblait que pour compléter l'œuvre il n'y avait plus qu'à pouvoir saisir rapidement le patient, en termes techniques le prendre, ou peut-être mieux le surprendre, en « instantané ».

Muybridge paraît être le premier qui soit entré dans cette voie, et les instantanées qu'il produisit, au début de ses travaux, firent presque sensation. Mais son outillage était très compliqué, et aujourd'hui qu'il est si facile de *détectiver* un personnage, ou une scène quelconque, on sourit volontiers en en relisant les descriptions.

Il y a juste vingt ans que Muybridge, encouragé par le gouverneur de son district, soutenu par une souscription publique et par une subvention que lui accordait l'université de Pensylvanie, aidé enfin par l'administration du jardin zoologique de Philadelphie, disposait au pied d'un mur, blanchi exprès, une piste sur laquelle il faisait courir des animaux. Une batterie de 40 chambres photographiques était placée en face du mur. Chaque chambre était munie d'un objectif dont l'obturateur était commandé par un fil tendu sur la piste et relié à un circuit électrique. L'animal en courant rompait les fils, le circuit fonctionnait et l'obturateur démasquait la plaque sensible, si bien que sur la plaque de chaque chambre s'imprimait une image du sujet qui passait devant le front de la batterie, et qu'en raccordant toutes ces images on avait la reconstitution d'un temps de galop.

De cette idée à celle de remplacer les chambres trop multipliées par une seule plaque qui s'impressionnerait un certain nombre de fois, il n'y avait qu'un pas, et ce pas ce fut M. Marey qui le franchit. Le savant académicien français transforma la piste rectiligne de Muybridge en une piste circulaire dont un petit nombre de chambres occupaient le centre, chaque objectif ayant devant lui un sec-

Digitized by Google

teur de la circonférence ainsi déterminée. Il en vint encore à remplacer les chambres multiples par une chambre qui pivotait sur le centre de l'appareil qui la portait, de manière à se présenter, en même temps que le sujet, vers tous les points de la circonférence. Mais il se dit qu'il valait peut être mieux, pour la plaque sensible, aller au-devant du mouvement que d'attendre que le mouvement vînt au-devant d'elle, et il construisit un *fusil photographique* à l'aide duquel, visant un oiseau à la manière d'un chasseur ordinaire, il pressait la détente, le barillet tournait et la plaque, se présentant douze fois devant le canon dans lequel était un objectif, prenait rapidement douze images successives du sujet visé. Vingt-cinq plaques, habilement cachées dans la crosse, permettaient de recommencer vingt-cinq fois douze épreuves.

Entre temps Lugardon à Genève, Anschütz en Autriche, et nombre d'autres, saisissaient des scènes militaires, des revues de cavalerie, des chevaux de courses, toutes choses qui paraissaient merveilleuses il y a à peine une quinzaine d'années, car il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque où Muybridge, Marey, Anschütz, etc... photographiaient des sauteurs, des coureurs sur la piste, des boxeurs, nous étions déjà en 1882, 1883 et années suivantes. L'homme qui franchit une perche, celui qui projette l'eau d'un seau furent autant de clichés que les journaux, d'époques encore plus rapprochées, reproduisaient comme exemples de la pratique nouvelle, et, dans cet ordre d'idées on citait, avec beaucoup de commentaires élogieux, les 14 clichés pris pendant qu'un gymnasiarque exécutait un saut périlleux.

Jusque-là cependant on ne s'attachait encore qu'à ce qui pourrait être, avec raison, considéré comme une simple analyse des mouvements. Cette analyse entraînait forcément l'idée d'une synthèse, et celle-ci ne tarda pas à être réalisée au moyen d'appareils spéciaux connus sous les différentes dénominations de *Stroboscope*, *Photoscope*, *Zoétrope* (d'autres disent *Zootrope*) *Phénakisticope*, etc. On fabrique actuellement un appareil, toujours basé sur les mêmes principes, et qu'on appelle *théatriaxinoscope !*

Digitized by Google

Mais pour utiliser ces appareils, devenus depuis de simples jouets, il fallait recevoir les instantanées successives, non plus sur une plaque ordinaire, mais sur une bande pouvant se dérouler et s'appliquer facilement à l'intérieur des cylindres rotatifs constituant les *zootropes*. C'est ce qu'avait fait M. Marey dès 1888, époque à laquelle il annonçait à l'Académie des sciences « qu'il avait obtenu sur une bande de papier sensible se déroulant au foyer de l'objectif photographique une série d'images d'un animal en mouvement ». A partir de cette époque très précise (15 octobre 1888) on peut dire que ce qu'on a appelé depuis la *photographie animée* était RÉELLEMENT ÉTABLI ! car M. Marey, en plaçant dans le phénakisticope la bande ainsi impressionnée, reconstituait très fidèlement le mouvement qui avait été enregistré.

Il y a plus : M. Marey avait montré à *Edison* « un appareil de ce genre qui figurait à l'exposition de 1889 ».

La méthode *chronophotographique*, ainsi fondée par M. Marey, a suivi la tradition qui semble, jusqu'à ce jour, être l'un des plus beaux apanages de la science photographique, elle a progressé rapidement. Il me paraît utile d'ouvrir ici une simple parenthèse et de poser la question suivante : Ne serait-ce pas parce qu'elle n'est pas réglementée et distribuée par l'autorité compétente; ne serait-ce pas parce qu'elle est complètement libre, parce qu'elle émane essentiellement de l'industrie et de l'initiative privées ; ne serait-ce pas parce qu'elle n'est soumise à aucun contrôle et que chacun peut se l'approprier, la faire sienne, sans entraves aucunes et en toute indépendance ; ne serait-ce pas, en un seul mot, parce qu'elle n'est pas *officielle* qu'elle marche ainsi à pas de géants ? Si on a raison de répondre par l'affirmation, il ne reste plus qu'à formuler un seul vœu : « Qu'au moins elle ne devienne jamais officielle ! » Ce vœu est d'avance réalisé, heureusement pour la photographie et pour ses amis... Et je ferme la parenthèse !

Donc la *chronophotographie* progressa rapidement, et l'un de ses plus grands pas fut celui que lui fit encore faire

Digitized by Google

M. Marey en créant son « PROJECTEUR CHRONOPHOTOGRAPHIQUE dans lequel une bande, portant une série d'images positives, passait au foyer d'une lanterne à projections et, s'arrêtant pendant chacun des éclairements, donnait, sur un écran, la restitution du mouvement d'un homme ou d'un animal ».

Eh ! mais il semble bien que ce soit là le premier de tous les appareils photochronographiques qui n'avait plus besoin que de quelques perfectionnement de détails, perfectionnements que M. Marey devait apporter en construisant ensuite son *chronophotographe nouvellement modifié !*

Mais, entre temps et de son côté, Edison, travaillant, comme on le dit vulgairement, la question, créait son *kinétoscope* qu'on pouvait voir, vers la fin de 1894, installé dans une boutique du boulevard Poissonnière, à Paris, et dont quelques types fonctionnaient même automatiquement moyennant la modique et traditionnelle somme de dix centimes. Edison distinguait deux choses : le *kinétographe*, qui servait à obtenir les images, et le *kinétoscope* qui servait à les examiner. Quelques auteurs ont, après Edison, employé, pour désigner ces appareils, les mots de *cinétoscope*, *cinétographe* et *cinétophonographe*.

Peu de temps après, M. Demény construisait son *bioscope* ou *biographe* qui avait pour principal mérite de synthétiser le mouvement suivant des intervalles égaux à ceux d'après lesquels il avait été analysé.

Le principe général et fondamental de la photochronographie est le suivant : une pellicule, ou bande sensible, passe derrière un objectif qui est lui-même pointé vers un sujet en mouvement et les images successives s'impriment sur la bande à mesure qu'elle se déroule. Certains appareils déroulent la bande horizontalement et d'un mouvement continu. Dans ce cas, si l'objectif reste constamment découvert, les images sont confondues ou inéquidistantes; il faut alors les séparer artificiellement, les trier. Si l'objectif se démasque et se masque alternativement, les images sont séparées; et si enfin, à l'occlusion et à l'ouverture de

Digitized by Google

l'objectif correspondent également l'arrêt et la mise en marche de la pellicule, les images sont nettement équidistantes, bien séparées et reproduisent exactement la scène correspondante au moment d'ouverture de l'objectif. C'est en cela que consistent les perfectionnements les plus importants apportés à la méthode.

Pour mieux faire comprendre ceci, il n'y a qu'à se rapporter au principe général de tous ces appareils détectives, tant répandus aujourd'hui, et qu'on appelle simplement appareils à rouleaux; le kodak en est un type. Une bobine sur laquelle est enroulée une pellicule sensible est placée d'un côté de l'objectif; une bobine vide sur laquelle s'enroulera la pellicule à mesure qu'elle se déroulera de la première bobine est placée du côté opposé, si bien que la bande sensible présentera, derrière l'objectif, pendant son déroulement, une portion qui, suivant le format, déterminera la grandeur d'image qu'on se propose d'obtenir. Une manivelle adaptée au mécanisme qui fait mouvoir ensemble les deux bobines permet d'amener en face de l'objectif la quantité de pellicule nécessaire, et ceci jusqu'à complet épuisement de la bande qui peut avoir, suivant les cas, 10, 12, 15 et même jusqu'à 25 mètres de long. Pour opérer avec des appareils de ce genre, on donne le tour de manivelle nécessaire, puis on démasque l'objectif plus ou moins rapidement, selon qu'on veut faire de l'instantané ou de la pose. Une pose étant faite on passe à une autre de la même manière, et ainsi de suite. Ceci est, en somme, une espèce de chronophotographie intermittente où les images, au lieu d'être celles successives d'un seul objet en mouvement, sont des images diverses qui représentent chacune le sujet dont on fait choix. Bon nombre d'amis de la photographie connaissant mieux les appareils à rouleaux que les chronophotographes, ils n'auront, pour se figurer ces derniers, qu'à supposer un appareil à rouleaux agissant rapidement et d'une manière telle que l'obturateur fonctionne en même temps que la pellicule dans les conditions indiquées plus haut. On pourrait encore ajouter un détail d'une certaine importance : c'est que, pour la photographie des

Digitized by Google

scènes animées, le déroulement vertical de la bande semble préférable au déroulement horizontal.

En résumé un appareil chronophotographique consiste essentiellement dans une pellicule sensible qui, primitivement enroulée sur une bobine, s'enroule sur une seconde bobine en se déroulant de la première, et dans ce mouvement, commandé par un rouage spécial, vient passer derrière un objectif. Le mécanisme qui fait passer la pellicule au foyer de l'objectif est relié à celui qui met en action un obturateur calculé de telle sorte qu'à chaque arrêt de la pellicule, derrière l'objectif, correspond l'ouverture de ce dernier. Ceci détermine *la pose*, c'est-à-dire l'impression de l'image. Comme cet arrêt est produit un certain nombre de fois par seconde de temps écoulé, il s'ensuit que l'appareil enregistre un certain nombre de poses par seconde. C'est par ce nombre que diffèrent généralement les divers appareils photochronographiques. Il peut varier beaucoup, par exemple et approximativement de 15 à 25. Tout cet agencement est disposé en vue d'obtenir le négatif qu'il faudra ensuite transformer en positif. Une légère modification des bobines suffira pour cela. La bande négative obtenue par l'installation précédente sera développée par des procédés propres à chaque opérateur; une nouvelle pellicule sensible, égale en toutes dimensions, sera appliquée contre elle et toutes deux ensemble seront déroulées dans les mêmes conditions que précédemment, mais cette fois l'objectif, au-lieu d'avoir devant lui un sujet à photographier, aura une simple source lumineuse suffisante pour impressionner la nouvelle bande sensible à travers l'ancienne placée au devant d'elle et lui étant intimément appliquée. Le positif ainsi obtenu servira pour la projection, et soit qu'on le dispose dans un appareil spécial de projection, soit qu'on utilise pour cela le chronophotographe lui-même, l'image de ce positif viendra se peindre sur l'écran en prenant les dimensions qui seront déterminées par la distance du cliché à l'écran et par la valeur de l'objectif.

Les dimensions d'images du négatif, et par conséquent celles du positif qui n'en est que la fidèle reproduction,

Digitized by Google

varient généralement entre 2 et 4 centimètres de côté, ce qui donne 4 ou 16 centimètres carrés de surface. Mais les images projetées sur l'écran peuvent facilement atteindre 2 ou 3 mètres de côté, soit 4 ou 9 mètres de surface, si on dispose pour cela d'une longueur de salle suffisante et, surtout, d'une lumière assez intense pour bien éclairer un objectif pouvant donner net et lumineux à la distance que le foyer impose pour arriver à la dimension avec assez de clarté et de netteté.

Plaçons-nous maintenant dans les meilleures conditions de projection et essayons de comprendre comment nous pourrons apprécier le mouvement dans sa synthèse. Le négatif a enregistré des phases extrêmement rapprochées d'un mouvement continu, et l'objectif, à mesure qu'il les transmettait à la pellicule sensible, *voyait* chacune de ces phases. Mais, objet complètement inerte, il *oubliait* la phase précédente pour ne voir, pendant le mouvement d'après, que la phase suivante. Ouvrier purement mécanique, il traduisait mécaniquement son rôle de spectateur, ne considérant qu'une phase à la fois, et ne s'inquiétant plus de la phase passée aussitôt qu'il n'avait plus aucune action à exercer sur elle. En un mot, il analysait le mouvement qu'il avait devant lui en ne retenant que chacune des phases que l'obturateur, en le découvrant, c'est-à-dire en lui donnant la vue, en lui permettant de voir, lui laissait la faculté d'imprimer.

Les choses se passent un peu différemment lorsque l'œil voit la projection du positif. Les phases enregistrées par l'objectif et fidèlement reproduites par le positif se déroulent sur l'écran où l'œil les saisit rapidement à mesure qu'elles passent ; mais, contrairement à l'objectif, l'œil, organe animé de ce souffle particulier qui n'est qu'une manifestation du principe général de notre organisme, *n'oublie pas* ce qu'il vient de voir, et quand une nouvelle image se présente à la rétine, celle-ci n'a pas encore perdu le souvenir de la précédente. L'impression produite par la première phase n'est pas encore effacée au moment où se produit celle de la seconde et, lorsque la troisième se pro-

Digitized by Google

duira à son tour, la première pourra bien être alors oubliée, mais la seconde ne le sera pas encore. Et le phénomène se continuant ainsi pendant un certain temps, les différentes images s'enchaîneront, dans leur succession, de manière à produire sur la rétine cette synthèse visuelle qui aboutit *à l'illusion* du mouvement.

Mais il est bien démontré en toutes choses que la perfection est toujours impossible à atteindre. Dans son langage simpliste, l'homme du peuple dit vulgairement que « la perfection n'est pas de ce monde », et l'homme simple a raison encore cette fois, car cette obtention saccadée des mouvements séparés forcément par un intervalle d'autres mouvements qui suivent les premiers, mais qui, cette fois, ne sont pas enregistrés, est très nuisible à la synthèse. Celle-ci produit une reconstitution saccadée comme l'analyse et des plus fatigantes pour l'œil qui la perçoit. Des mouvements de pantins à ficelle, des sauts brusques, heurtés, en sont la conséquence, et si on veut les éviter, par un peu plus de vitesse dans le déroulement, on produit alors des mouvements accélérés qui montrent allant au pas de charge le plus paisible des promeneurs. Si l'on joint à cela un tremblement parfois excessif et le sillonnement d'éclairs absolument désagréables, on conviendra aisément que la photographie animée n'a pas encore dit son dernier mot. M. L. Gaumont vient tout récemment de construire pour le *chronophotographe* Demény un écran-grille dite *grille photochronographique*. C'est une sorte d'écran à réseau que le spectateur tient à la main au-devant des yeux et grâce auquel disparaissent pour lui ces inconvénients quelque peu incommodes. La grille permet encore de dérouler plus lentement la pellicule, ce qui ne manque pas d'allonger la séance.

Les perfectionnements suivront certainement leur marche normale et la photographie animée en profitera largement, espérons-le. Marey et après lui Edison, lui firent faire les premiers pas, qui se sont bien allongés depuis, mais qui deviendront encore, sinon plus grands, du moins mieux assurés.

Edison, en effet, ne s'en était pas tenu à son simple *kinéto-*

Digitized by Google

scope, et, comme M. Marey, il avait cherché le moyen de projeter sur un écran, visible à tous, les scènes animées que le *kinétoscope* ne laissait examiner que par un seul individu. Par une disposition spéciale, il arrivait au résultat obtenu par M. Marey avec son *projecteur chronophotographique*. Dans son laboratoire à Orange (Etat de New-York), il avait installé un petit théâtre et « ajouté au *kinétoscope* un appareil de projection qui, de même qu'une lanterne magique, projette les images, en les agrandissant pour les ramener à la grandeur naturelle des objets, sur un écran disposé dans le fond de la salle. Pour achever de donner à ces projections un caractère de réalité, un phonographe, relié au *kinétoscope*, répète au moment voulu les paroles des personnages en scène, enregistrées par lui au moment où le *kinétographe* a pris les photographies. »

Ce dernier renseignement, qui paraît bien clair, a été fourni par une publication française en date du 5 novembre 1894. Ceci établit, en s'ajoutant au projecteur de M. Marey, que les scènes animées, enregistrées par un appareil spécial étaient, dès un moment antérieur à cette date, projetées sur un écran à la manière des projections ordinaires, et c'est ce qui reste bien, malgré toutes les modifications de détail qu'on a pu faire depuis, le principe fondamental de la photographie animée. Ne serait-ce pas le cas de conclure par l'éternel et vieux dicton : « *Nihil novi sub sole !* »

II

Il n'y a pas d'arrêt véritable dans la marche progressive des sciences et de l'industrie, ce qui permet bien de dire que tous les perfectionnements se tiennent, s'enchaînent et se complètent. C'est ainsi que de l'instantanée sur une plaque on est passé à la silhouette sur une bande, puis aux images détaillées, mais restreintes, pour arriver là où on est maintenant, c'est-à-dire aux images assez détaillées et assez étendues pour représenter des scènes dont l'intérêt

Digitized by Google

va toujours croissant. Mais à cette heure, l'industrie, s'associant à la science, a complètement transformé le but des premières recherches, et les appareils chronophotographiques sont devenus surtout des moyens d'action foraine qui, la réclame aidant, attirent le public dans les conditions ordinaires des spectacles forains.

Si, par vulgarisation, on pouvait entendre une pareille transformation du but et des moyens, on devrait s'accorder à dire que la science chronophotographique a été vulgarisée, et on ajouterait alors que c'est peut-être là son seul et dernier mérite? mais il semble qu'on puisse la comprendre un peu différemment et admettre que, par leurs derniers perfectionnements, les appareils ont été simplifiés pour arriver à être assez facilement construits et maniés par quiconque est peu ou beaucoup au courant des opérations ordinaires de la photographie. La preuve en est dans tous les systèmes que les divers constructeurs désignent sous des noms qui rappellent tous le même but et qu'ils offrent au public à des prix relativement peu élevés. La production est aussi rendue plus facile, mais, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, cette production n'en a pas moins pour but principal le théâtre ambulant, le spectacle qu'on transporte de ville en ville aussi bien que de rue en rue, en un mot le spectacle public, le spectacle forain avec tous ses moyens d'action, avec toutes ses conséquences.

Ne serait-ce pas à ce titre qu'il y aurait lieu de s'en préoccuper maintenant, car si l'instrument par lui-même est, cela va sans dire, absolument inoffensif et n'offre pas plus de danger que la plus vulgaire chambre photographique, il n'en saurait être de même de son installation qui doit attirer l'attention par deux points principaux : 1° *le système d'éclairage;* 2° *la disposition de la salle.*

1° *Système d'éclairage, causes d'incendie.*

Etant donné précisément le caractère des conditions dans lesquelles se font les exhibitions chronophotographi-

Digitized by Google

ques, il importe de posséder un éclairage d'une certaine intensité. On ne saurait en conséquence songer aucunement au pétrole, au gaz ordinaire même avec becs spéciaux, pas plus encore à l'acétylène, dont la lumière pourrait paraître trop faible pour la projection dans une salle d'une certaine importance, et dont l'usage n'est pas encore assez pratique pour qu'on n'ait pas à redouter des accidents d'une certaine gravité. On s'adresse alors soit à la lumière électrique qui est certainement la meilleure de toutes, quand on peut en disposer, et celle avec laquelle il semblerait qu'il y aurait le plus de sécurité, soit à la lumière oxycalcique. Cette dernière est de beaucoup la plus utilisée surtout dans sa forme oxydrique.

De la *lumière électrique*, il y a peu de chose à dire ; on l'obtient par des lampes spéciales, dites lampes à arc, où des charbons, reliés à chacun des deux pôles d'un courant électrique, brûlent lentement, réglés par un mécanisme d'horlogerie *ad hoc*, et fournissent une lumière d'autant plus éclatante qu'il y a concordance plus parfaite entre les trois facteurs principaux : la source électrique, le fil qui conduit le courant et le charbon qui brûle. Les dangers sont ici les dangers ordinaires de l'électricité et les précautions à prendre sont celles que l'on prend ordinairement à l'égard de tout éclairage électrique, à cette différence près que, dans le cas qui nous occupe, les charbons doivent être disposés au dessus de plateaux de tôle dans lesquels tombent leurs cendres incandescentes.

Il n'en est pas de même de la *lumière oxycalcique* qui, suivant sa provenance ou son maniement, peut provoquer des accidents malheureusement beaucoup trop sérieux.

Pour obtenir cette lumière, on chauffe un morceau de chaux et on active cet échauffement par un courant d'oxygène qui porte la chaux à l'incandescence. Le point brillant ainsi déterminé sert à l'éclairement de la lanterne. La chaux, coupée en bâtons cylindriques ou carrés, est tendre ou dure, suivant son origine ou sa préparation. Tendre, elle s'effrite beaucoup sous l'action de la grande chaleur et dure peu ; en outre, elle projette des éclats qui sont reçus sur

Digitized by Google

des tôles placées au fond de la lanterne. Dure, elle résiste davantage et produit moins de parcelles incandescentes. Pour chauffer la chaux, on emploie soit l'alcool, soit le gaz d'éclairage dont l'hydrogène est la base, soit encore l'éther.

Le chauffage à l'alcool est très peu usité, on peut même dire qu'il est presque abandonné aujourd'hui. On se servait d'un chalumeau dont la forme et la disposition rappelaient exactement la lampe à huile employée par les graveurs, bijoutiers ou horlogers. Un réservoir plein d'alcool était muni d'un couvercle à soupape avec une tige creuse et fine. On renversait le tout dans un cylindre muni inférieurement d'un tube de dégagement dont l'extrémité recevait la mèche disposée pour brûler l'alcool contre la chaux. A ce point arrivait le tube qui conduisait l'oxygène au contact de la flamme pour déterminer l'incandescence. Ce système d'éclairage offrait de nombreux inconvénients, on peut dire même qu'il présentait des dangers sérieux. C'était, pour les inconvénients, le moindre courant d'air qui rendait la flamme de l'alcool vacillante, qui bien souvent même l'abattait totalement, amenant des éclipses fort désagréables. Quant aux dangers ils étaient plus graves. Si le tube conducteur de la lampe était trop renversé en arrière l'alcool n'arrivait plus à la mèche et la lampe s'éteignait; mais, si ce tube était tant soit peu incliné en avant, le liquide s'écoulait rapidement et l'alcool se répandait en nappe de feu, non seulement dans l'appareil, mais encore hors de la lanterne, menaçant, on le comprend sans peine, de tout incendier autour de lui. Il fallait donc le maintenir constamment dans une horizontalité parfaite. Cette préoccupation gênait beaucoup la manœuvre des projections; aussi l'emploi du chalumeau à l'alcool ne s'est-il jamais répandu.

L'éclairage par le gaz est beaucoup plus simple, et de tous, l'électricité à part, il est à lafois le meilleur et le plus pratique. Les inconvénients qu'il présentait à l'origine, on ferait mieux de dire les dangers, ont totalement disparu grâce au perfectionnement des appareils et des méthodes, et l'on peut aujourd'hui en user avec toute sécurité.

Digitized by Google

Au début de ce mode d'éclairage connu alors sous le nom de lumière *Drummond* (du nom de son inventeur) et désignée actuellement par l'expression de *lumière oxhydrique*, on employait des réservoirs (la plupart du temps des sacs en caoutchouc) qui renfermaient l'un l'hydrogène, l'autre l'oxygène. Les gaz étaient amenés ensemble dans un chalumeau où ils se combinaient avant d'arriver à brûler sur la chaux. Il fallait alors soumettre les deux réservoirs à une pression exactement correspondante, car si les pressions étaient inégales, le gaz dont la pression était la plus forte s'extravasait dans le réservoir dont la pression était la plus faible et déterminait un mélange d'oxygène et d'hydrogène, mélange qui, lorsqu'il est arrivé à de certaines proportions (deux parties d'hydrogène pour une d'oxygène), devient un violent explosif. Les deux gaz se consommant inégalement, le mélange était toujours à craindre et les pressions étaient toujours à surveiller. Le danger pourrait encore être réel si on faisait usage de l'hydrogène comprimé dans des tubes, mais tous les appareils sont actuellement organisés pour fonctionner d'une manière absolument sûre si on emploie tout simplement le gaz d'éclairage pris au robinet ordinaire de distribution urbaine et l'oxygène emmagasiné, à forte pression, dans des tubes de fonte tels que l'industrie les procure si facilement. Les gaz sont conduits dans le chalumeau par deux tubes séparés à leur origine et concentriques à leur extrémité. L'hydrogène, conduit par le tube extérieur, brûle contre le bâton de chaux qu'il échauffe. L'oxygène, amené par le tube intérieur extrêmement aminci à son extrémité, sort par cette étroite ouverture et vient souffler sur la chaux dont il détermine l'incandescence.

Dans ces conditions, aucun mélange n'est jamais possible. Les dangers du côté de l'hydrogène ne sont pas du tout différents de ceux que le gaz d'éclairage présente normalement partout où on l'emploie, et du côté de l'oxygène, ils sont absolument nuls. On ne saurait, en effet, objecter la forte compression de ce gaz dans les tubes, car, de ce chef, les chances d'explosion ne peuvent que diminuer au fur et à mesure que le gaz employé abaisse la pression à laquelle

Digitized by Google

le tube a résisté depuis son remplissage à l'usine de production.

Lorsque l'oxygène n'est pas suffisamment pur, il se produit au moment de son action avec l'hydrogène toute une série de petites explosions, qu'on pourrait qualifier de microscopiques, mais qui, excessivement nombreuses et se répétant très rapidement, produisent, par leurs crépitations successives, un sifflement plus ou moins strident selon le degré d'impureté du gaz. Ce bruit, qui n'en est pas moins désagréable pour le public, n'a absolument rien d'inquiétant et ne doit être la cause d'aucune espèce de préoccupation. Il ne faut pas le confondre avec le grincement des rouages d'un mécanisme fonctionnant à grande vitesse, grincement dont l'oreille seule du spectateur est plus ou moins affectée.

Mais là où on ne peut disposer ni de l'électricité ni du gaz d'éclairage, on emploie plus volontiers une lumière qui semble n'avoir pas encore conquis droit d'usage par expérience, et qu'on appelle la *lumière oxyéthérique*, lumière à l'égard de laquelle le premier appareil fut construit par M. Ives qui disait alors « que la lumière oxyéthérique est loin d'être sans danger et qu'elle ne doit être mise que dans des mains expérimentées ».

L'appareil qui produit cette lumière consiste essentiellement dans un réservoir qui contient à volonté soit de l'*éther*, soit de la *gazoline* (qu'il ne faut pas confondre avec l'essence ordinaire, dite essence minérale, des petites lampes ménagères). On appelle ce réservoir le *saturateur*. Le saturateur se termine par un chalumeau dont le bec est en rapport avec le bâton de chaux ordinaire. Mais pour rendre la chaux incandescente, le chalumeau projette sur elle deux courants d'oxygène pouvant provenir, ou bien de deux réservoirs différents, ou bien d'un seul réservoir; l'un de ces courants arrive à l'état pur pour activer simplement la combustion et porter le point lumineux à l'incandescence comme dans la lumière oxhydrique ; l'autre arrive au chalumeau après avoir traversé le saturateur et après s'y être chargé des vapeurs inflammables qui le carburent, c'est

Digitized by Google

alors celui qui brûle et c'est précisément parce que c'est là que l'oxygène, maintenant carburé, s'est saturé de vapeurs inflammables, qu'on a donné ce nom de *saturateur* à cette partie de l'appareil.

Lorsque la lumière oxyéthérique fut indiquée pour la première fois, il y a environ une quinzaine d'années, on employait l'éther liquide dans un saturateur à chicanes où l'oxygène non seulement se chargeait de vapeurs, mais encore pouvait entraîner quelques parties liquides. Ce système n'était pas sans présenter de graves dangers, car, à mesure que l'éther s'utilisait, l'oxygène constituait un mélange qui se rapprochait de plus en plus des proportions détonnantes, et, malgré les boîtes de sûreté placées entre le saturateur et le chalumeau, les explosions ne tardaient pas à se produire.

Plus tard on remplaça ce saturateur unique par un petit nombre de tubes dont chacun qui pouvait être un saturateur complet contenait, non plus cette fois l'éther liquide, mais des feutres ou des flanelles imbibés de la substance inflammable. En outre l'oxygène, au lieu de pénétrer largement dans le tube, le traversait suivant, en zig-zag, un passage relativement étroit. Le moment de l'explosion était alors beaucoup retardé et l'accident était limité à un tube de petites dimensions. Toutefois, à la condition de donner des séances relativement courtes, on pouvait encore employer ces derniers systèmes sans avoir à craindre des accidents graves.

Pour parer à ces différents inconvénients M. Molteni a construit, il y a tout au plus deux ans et demi, un chalumeau qu'il a appelé *multi saturateur securitas*. « Cet appareil, dit son auteur, justifie son nom : 1° Parce que, par suite de sa construction, l'oxygène n'arrive jamais dans la proportion voulue pour fournir un mélange détonant, même à la fin de charge ; à ce moment, la lumière baisse et s'éteint d'elle-même ;

« 2° Parce que sa disposition, en compartiments multiples, assure une carburation complète de l'oxygène, carburation favorisée encore par la chaleur de la lanterne;

« 3° Enfin, parce que, étant complètement garni inté-

Digitized by Google

rieurement et le chalumeau faisant partie de l'appareil, il n'y a aucun espace servant de magasin à mélange, si ce n'est dans le bec même du chalumeau, où il y en a une trop petite quantité pour produire aucun effet nuisible, mais seulement un léger claquement si l'on provoque intentionnellement une rentrée de flamme, en pinçant brusquement le tuyau de caoutchouc amenant l'oxygène. »

Grâce aux éponges qui garnissent le saturateur, le gaz n'entraîne que des vapeurs, et les entraîne dans des conditions telles que tout danger semble conjuré. Mais M. Molteni n'en fait pas moins les recommandations suivantes : « N'employer pour conserver l'éther que des flacons très propres. Les vapeurs d'éther ou celles de gazoline étant très inflammables, opérer le chargement *loin de toute lumière*, ou mieux procéder à cette opération *pendant le jour*. Ne jamais employer de graisse pour le graissage des vis ou autres organes de l'appareil; si le besoin s'en faisait sentir, employer du savon. »

A celles-là on pourrait encore, en rappelant celles de M. Ives, en ajouter une autre non moins importante : « Ne confier la manœuvre de ces appareils qu'à des mains habiles et suffisamment expérimentées et donner pour consigne sévère aux opérateurs de terminer la séance plutôt que de regarnir un appareil de cette nature dans une salle restreinte, surchauffée, où tout plaide en faveur d'un terrible accident. » Mais quel est le barnum qui consentira à perdre sa recette plutôt que de ne pas regarnir sa lampe, même au milieu des plus grands dangers? Et puisque la *photochronographie* est maintenant entre les mains des barnums, quel est le spectacle de la *photographie animée* qui sera interrompu plutôt que de ne pas recharger un chalumeau?

Ne serait-il pas enfin utile d'apprendre à tous les montreurs de *photographies animées* que l'éther est une substance très volatile qui bout entre 32 et 35 degrés, et auprès de laquelle il est toujours très dangereux d'allumer même une simple cigarette (1)?

(1) Cet article était écrit et la copie en avait été remise à l'impri-

Digitized by Google

Si toutes les plus sages précautions sont prises et rigoureusement observées, on pourra au besoin, et à défaut absolu de lumière oxhydrique, employer la lumière oxyéthérique, à la condition toutefois que la dimension et la transparence des images, jointes à la luminosité de l'objectif, n'exigent pas la lumière électrique ; peu d'appareils sont dans ce cas. On ne devra plus alors compter qu'avec une nouvelle cause légère d'accidents : l'inflammation de la pellicule.

La bande pelliculaire a pour base le celluloïd qui, chacun le sait, constitue une matière assez facilement inflammable. Dans certains appareils le frottement de la pellicule est assez grand pour déterminer parfois cette inflammation, Dans quelques autres, un dispositif particulier, relatif à l'entraînement de la bande pelliculaire, offre l'avantage, en cas d'accident, de diminuer considérablement les causes d'incendie. Tel serait le cas de l'appareil de M. Demény. Mais, même en admettant l'inflammation de la pellicule, il faut reconnaître que cela ne serait point un accident sérieux. Il est si facile d'éteindre rapidement un ruban qui prend feu dans l'intérieur d'une boîte !

2° *Disposition de la salle.*

J'ai dit plus haut que l'installation d'un théâtre de photographie animée devait attirer l'attention par son mode d'éclairage et l'aménagement de son local.

Je reconnais que ce dernier point échappe complètement à ma compétence et je ne saurais le traiter ici. C'est aux pouvoirs publics, et par conséquent à l'autorité qui les représente, qu'il appartient de ne donner les autorisations nécessaires que si toutes les précautions d'usage ont été observées. Le public a le droit de compter sur ceux à qui

merie dès le 25 mai, c'est-à-dire plusieurs jours avant que le ministre M. Barthou, déclarât à la tribune de la Chambre des députés (séance du 29 mai) qu'un employé du cinématographe avait, au Bazar de la charité, enflammé une allumette suédoise.

Digitized by Google

est confié le soin de le protéger. C'est à eux de remplir leur mission. Je ne veux à cet égard émettre qu'une simple idée :

Ne pourrait-on pas exiger que l'appareil projecteur *soit isolé de la salle par une cloison en tôle* percée d'un simple trou de quelques centimètres de diamètre juste suffisant pour laisser passer le faisceau de projection ? D'autre part, si la salle doit, forcément, être fermée et obscure, que le projecteur *soit placé dans un local découvert et ajouré.* Si une pareille installation ne permet pas aux forains de s'établir dans une boutique, qu'ils se construisent une loge à part sur les champs de foire où leur place est tout indiquée: ils ne risqueront pas ainsi d'incendier tout un immeuble.

Peut-être alors, à cette condition ajoutée à quelques autres encore, le public pourra-t-il se risquer à aller voir, en tout repos d'esprit, le SPECTACLE DE LA PHOTOGRAPHIE ANIMÉE.

A.-L. DONNADIEU.

Digitized by Google

SONNETS

A FLEURY VINDRY.

AUX ARBRES

Les Arbres sont meilleurs que l'Homme et que la Bête,
O Terre ! car encor qu'ils soient nés avant eux,
Entre tous tes enfants ils demeurent pieux,
Et leur âme en ton cœur, plus aimante, végète.

Car bien qu'ils soient vêtus de force, et que leur faîte,
De plus près que nos fronts avoisinent les cieux,
Ils n'ont point repoussé ton sein mystérieux,
Et c'est toujours ton lait divin qui les allaite.

Contre Toi, comme nous, pour du pain ou de l'or,
Ils n'ont point retourné leur bras viril et fort,
Ni marché, comme nous, sur le corps de leur Mère :

Et c'est pourquoi Dieu fait qu'ignorant les combats
De l'esprit et les maux de la chair éphémère,
Ils aient des jours nombreux et bénis, ici-bas.

Digitized by Google

va toujours croissant. Mais à cette heure, l'industrie, s'associant à la science, a complètement transformé le but des premières recherches, et les appareils chronophotographiques sont devenus surtout des moyens d'action foraine qui, la réclame aidant, attirent le public dans les conditions ordinaires des spectacles forains.

Si, par vulgarisation, on pouvait entendre une pareille transformation du but et des moyens, on devrait s'accorder à dire que la science chronophotographique a été vulgarisée, et on ajouterait alors que c'est peut-être là son seul et dernier mérite? mais il semble qu'on puisse la comprendre un peu différemment et admettre que, par leurs derniers perfectionnements, les appareils ont été simplifiés pour arriver à être assez facilement construits et maniés par quiconque est peu ou beaucoup au courant des opérations ordinaires de la photographie. La preuve en est dans tous les systèmes que les divers constructeurs désignent sous des noms qui rappellent tous le même but et qu'ils offrent au public à des prix relativement peu élevés. La production est aussi rendue plus facile, mais, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, cette production n'en a pas moins pour but principal le théâtre ambulant, le spectacle qu'on transporte de ville en ville aussi bien que de rue en rue, en un mot le spectacle public, le spectacle forain avec tous ses moyens d'action, avec toutes ses conséquences.

Ne serait-ce pas à ce titre qu'il y aurait lieu de s'en préoccuper maintenant, car si l'instrument par lui-même est, cela va sans dire, absolument inoffensif et n'offre pas plus de danger que la plus vulgaire chambre photographique, il n'en saurait être de même de son installation qui doit attirer l'attention par deux points principaux : 1° *le système d'éclairage;* 2° *la disposition de la salle.*

1° *Système d'éclairage, causes d'incendie.*

Etant donné précisément le caractère des conditions dans lesquelles se font les exhibitions chronophotographi-

Digitized by Google

ques, il importe de posséder un éclairage d'une certaine intensité. On ne saurait en conséquence songer aucunement au pétrole, au gaz ordinaire même avec becs spéciaux, pas plus encore à l'acétylène, dont la lumière pourrait paraître trop faible pour la projection dans une salle d'une certaine importance, et dont l'usage n'est pas encore assez pratique pour qu'on n'ait pas à redouter des accidents d'une certaine gravité. On s'adresse alors soit à la lumière électrique qui est certainement la meilleure de toutes, quand on peut en disposer, et celle avec laquelle il semblerait qu'il y aurait le plus de sécurité, soit à la lumière oxycalcique. Cette dernière est de beaucoup la plus utilisée surtout dans sa forme oxydrique.

De la *lumière électrique*, il y a peu de chose à dire ; on l'obtient par des lampes spéciales, dites lampes à arc, où des charbons, reliés à chacun des deux pôles d'un courant électrique, brûlent lentement, réglés par un mécanisme d'horlogerie *ad hoc*, et fournissent une lumière d'autant plus éclatante qu'il y a concordance plus parfaite entre les trois facteurs principaux : la source électrique, le fil qui conduit le courant et le charbon qui brûle. Les dangers sont ici les dangers ordinaires de l'électricité et les précautions à prendre sont celles que l'on prend ordinairement à l'égard de tout éclairage électrique, à cette différence près que, dans le cas qui nous occupe, les charbons doivent être disposés au dessus de plateaux de tôle dans lesquels tombent leurs cendres incandescentes.

Il n'en est pas de même de la *lumière oxycalcique* qui, suivant sa provenance ou son maniement, peut provoquer des accidents malheureusement beaucoup trop sérieux.

Pour obtenir cette lumière, on chauffe un morceau de chaux et on active cet échauffement par un courant d'oxygène qui porte la chaux à l'incandescence. Le point brillant ainsi déterminé sert à l'éclairement de la lanterne. La chaux, coupée en bâtons cylindriques ou carrés, est tendre ou dure, suivant son origine ou sa préparation. Tendre, elle s'effrite beaucoup sous l'action de la grande chaleur et dure peu ; en outre, elle projette des éclats qui sont reçus sur

Digitized by Google

A LA TERRE

En vain l'Homme sur Toi pesant d'un lourd empire,
Afin que fructifie en ta glèbe son grain,
A fait saigner tes flancs maternels sous l'airain,
Et promène en ton cœur le soc qui le déchire.

Malgré les jours nombreux qu'a duré ton martyre,
Nous n'avons point lassé ton amour souverain,
Et ton front toujours jeune et demeuré serein
Vers le vieux firmament n'a cessé de sourire.

Et pour qu'avec le pain nourricier de la Chair
Nous te devions le don mystérieux et cher
De sentir la Beauté tressaillir dans les choses,

Clémente à nos affronts et douce à nos oublis,
Tu te souviens toujours de la forme des roses
Et tu sais ciseler encore les grands lis.

A LA VIGNE

Afin que la Colline, en été, se couronne
De pampre et rie avec des chasselas au sein;
Afin que les parfums savoureux du raisin
Mieux que les lis en fleurs réjouissent l'Automne;

Pour que les Hommes, sous les douves d'une tonne,
A l'ombre des celliers, thésaurisent le vin,
Et se souviennent, en buvant ce sang divin,
Que la coupe est sacrée et que sa joie est bonne :

La Vigne livre au sol des combats inconnus
Où, pareil à celui des gladiateurs nus,
Le corps des ceps se tort en farouches postures.

Et cependant qu'Avril éveille les ramures,
Héroïque, la Vigne enfante en des tourments
Qui font pleurer la sève aux pores des sarments.

Digitized by Google

SOUS BOIS

Le ciel jaune d'un jour de décembre apparaît,
Par lambeaux, à travers les mailles espacées
Que les sommets frileux des hêtres ont tressées.
Nul vent. On n'entend pas respirer la forêt.

Deux dix-cors, à l'endroit du bois le plus secret,
Broutent les bleus lichens ou boivent les rosées
Que l'aube a dans le creux des pierres déposées,
Et parfois, dans un bond, tendent leur vif jarret.

Mais voici que l'un d'eux, en s'ébrouant, sursaute,
Et, froissant le taillis de leur ramure haute,
Ils se dressent, l'oreille au vent, l'œil aux aguets.

Un frisson a couru parmi les branches rousses.
C'est la Neige. Et les cerfs écoutent, inquiets,
Tomber les lourds flocons, autour d'eux, dans les mousses.

Louis MERCIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le prieuré de Tarare. — La cure et les prébendes. — La famille « de Tarare », par l'abbé H. Forest. Lyon, Emmanuel Vitte, 1897. — Un beau volume grand in-8° de 620 pages, avec 84 illustrations dans le texte ou hors texte, et une couverture ornée d'un écusson en couleurs.

On n'accusera certes pas l'auteur d'avoir étalé ses qualités sur la couverture de son ouvrage; mais puisque « l'abbé H. Forest » n'a pas jugé à propos de décliner ses titres, nous respecterons sa modestie. Aussi bien la valeur du livre suffira aisément à lui faire une place très honorable entre tous ceux qui racontent la vieille histoire de notre province. Bien que ce soit un peu notre état de lire beaucoup d'ouvrages de cette espèce, nous devons dire — avec une absolue sincérité — que nous n'en avons guère rencontré d'aussi bons et même d'aussi intéressants.

Mais il faut bien s'entendre. On ne demandera pas à une histoire de Tarare le genre d'intérêt qui s'attache à la vie civile, politique et religieuse d'une grande cité mêlée au mouvement général de la civilisation. Tarare n'était, surtout avant que Georges-Antoine Simonnet y eût introduit l'industrie de la mousseline, qu'une très petite ville assise sur la route royale de Paris à Lyon, et qui vivait surtout de ses *albergeries*. Son prieuré, essaim de Savigny, n'était que la résidence de trois ou quatre moines détachés par l'abbaye pour surveiller et gérer ses droits dans la vallée de la Turdine; ses curés n'ont pas fait grand bruit dans le monde; ses prébendes et fondations pieuses ne témoignent que de la piété de nos ancêtres; et l'histoire de la noble famille qui a porté le nom de Tarare se réduit à quelques actes dispersés qu'il est à peine possible de souder entre eux. En somme, aucun fait capital, et je ne sais si les plus gros

Digitized by Google

événements de la bourgade ne sont pas les passages des rois, des princes, des ministres, des grands personnages qui la traversent en hâte, l'esprit hanté des souvenirs de cette terrible montagne dont on disait « mille horreurs ».

Et cependant le livre qui raconte ces petits événements de petite ville est d'une lecture intéressante. Il plaira d'abord aux érudits, aux gens du métier, parce que, sans aucune affectation pédantesque de science, avec des références rares et discrètes, ils y trouveront de solides assises, de la discussion, de la critique, de l'exactitude, des recherches patientes, bien conduites, bien utilisées (1). Il ne plaira pas moins à ceux qui goûtent un livre écrit dans une manière simple, sobre, distinguée, et qui d'ailleurs s'égaye souvent d'une pointe de malice ; quand, par exemple, on venge cette pauvre montagne de Tarare des terreurs exagérées de Mme de Sévigné, ou quand on cite la circulaire de ce bonhomme de ministre révolutionnaire qui recommande gravement aux Tarariens de lire Sénèque, traité des Bienfaits, troisième livre, traduction de Lagrange ! Les faits eux-mêmes, si humbles qu'ils paraissent, sont pleins d'enseignement pour qui sait les intepréter et lire l'histoire nationale dans les menus événements d'un bourg. L'histoire d'un peuple, ou même d'une province, doit presque toujours abandonner ces petites choses qui cependant éclairent la vie de nos aïeux, ou plutôt qui sont cette vie prise sur le fait. En apparence, il importe peu à l'historien d'apprendre qu'au milieu du xv^e^ siècle on restaura les murs du vingtain à Tarare, qu'en 1694 des pauvres, des passants inconnus, des soldats venaient en grand nombre mourir épuisés à l'hôpital. Mais il lui importe de savoir que, sous Charles VII, il fallait encore réparer les murailles pour se garantir contre les bandes de routiers, et qu'à la fin du xvii^e^ siècle une affreuse misère décima le pays.

On regrette d'abord que le plan adopté coupe l'histoire de Tarare en monographies séparées, dont chacune se suffit à elle-même, ce qui oblige le lecteur à revenir plusieurs fois en arrière, et à recommencer le chemin déjà parcouru. Cela serait en effet un défaut dans une histoire où tous les faits s'enchaînent bien. Mais ici, avec une multitude d'actes et de renseignements dont on ne suit pas la filiation, et dont on ne voit pas la dépendance,

(1) Ils pourront cependant se plaindre de ne pas trouver, à la fin du volume, une table alphabétique des noms propres, qui en aurait fait un bon instrument de travail.

Digitized by Google

une marche rigoureusement chronologique n'était guère possible, et leur rapprochement forcé eût été un amalgame disparate.

Le titre annonce surtout l'histoire religieuse de Tarare. Cependant l'histoire civile et industrielle n'a pas été négligée, s'intercalant, suivant les circonstances, dans celle des prieurs ou des curés. En réalité, ce livre est bien l'histoire à peu près complète de Tarare : « Si le côté religieux prédomine, c'est qu'il a eu cette place dans les faits, parce que la religion occupait alors la première place dans l'âme de nos aïeux. »

Notre dessein n'est pas d'analyser ce gros volume. Mais entre les pages les plus intéressantes, nous signalerons les considérations générales sur le prieuré de Tarare, qui expliquent très clairement les rapports spirituels et temporels du prieur avec l'abbaye qui l'avait délégué ; le curieux tableau de la vie monacale à Savigny, d'où partaient les moines qui allaient résider à Tarare ; les misères du régime de la commende depuis le concordat de François Ier : l'*absentéisme*, le prieuré délaissé, les bâtiments tombant en ruines, la difficulté grandissante de faire rentrer les droits féodaux dus à un prieur qu'on ne voyait plus jamais ; l'effondrement final par la suppression de l'abbaye de Savigny en 1779 ; la vie à Tarare pendant la période révolutionnaire, etc.

Il nous semble que ce travail est autre chose encore qu'un bon livre : c'est un bon exemple pour les prêtres de nos paroisses. Ils trouveront assurément plus d'heures pour étudier et écrire l'histoire de leur église, que celui qui a dû disputer de rares loisirs à des affaires importantes et au gouvernement d'une grande maison. Sans doute, la plupart n'auront pas sous la main des notes aussi riches, et tous peut-être n'arriveront pas à la même perfection. Mais ce n'est pas un motif pour ne pas essayer Ils aimeront mieux leur église, quand ils en connaîtront les titres ; il n'y a pas de paroisse si humble et si reculée qui n'ait les siens, dispersés dans les bibliothèques et les archives. En attendant qu'un érudit doublé d'un écrivain nous donne cette histoire définitive du diocèse de Lyon que nous attendons encore, elle peut se préparer, chapitre par chapitre, dans chaque maison où il y a un prêtre qui aime l'étude et qui ne croit pas être ridicule en l'avouant. Et si ces conseils sont sans autorité, nous les mettrons sous le patronage de Son Eminence le cardinal archevêque, qui écrit à l'auteur : « Votre ouvrage répond à un de mes plus

Digitized by Google

vifs désirs. Réveiller ainsi les différentes époques de notre histoire diocésaine, faire revivre les âges passés, redire à la génération présente les noms des bienfaiteurs insignes, les faits inspirés par la foi et par la charité, c'est faire à la fois œuvre de justice et œuvre de zèle ; et c'est donner à nos contemporains d'excellentes leçons, en les mettant en présence d'un passé qui fut vraiment animé de l'esprit chrétien. Puisse votre exemple, cher Monsieur le Supérieur, être suivi par un grand nombre de nos prêtres. Que chacune de nos villes, chacune de nos bourgades, s'il est possible, ait son historien ; votre travail provoquera, je l'espère, de nouveaux efforts. »

REURE.

Sacramentarium Leonianum, edited, with introduction, notes and three photographs, by the Rev. Charles Lett FELTOE. — Cambridge, University press, 1896. In-8 de xx-244 p., 3 planches.

La bibliothèque du chapitre de Vérone est célèbre pour le choix et l'ancienneté de ses manuscrits. Joseph Bianchini y découvrit au siècle dernier un *Sacramentaire* en onciale, dont l'écriture dénote le VIIe siècle : c'est le plus ancien qu'on connaisse, et M. Léopold Delisle, expert hors ligne en ces matières, l'a classé sous le n° 1 dans son admirable *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires* (1886). Dans son état actuel, il se compose de 138 feuillets, mais il en manque bon nombre au commencement. Ce recueil était divisé en douze parties, correspondant aux mois de l'année : or, janvier, février, mars et le commencement d'avril sont en déficit. Cette perte est fort regrettable, quoique ce Sacramentaire, romain d'origine assurément, n'ait aucun caractère officiel.

Il a été publié pour la première fois par son heureux découvreur dans le tome IV des *Vitæ Romanorum pontificum* de son oncle, François Bianchini (1735); depuis lors, Muratori l'a reproduit dans le premier volume de sa *Liturgia Romana vetus* (1748); enfin les frères Ballerini ont cru devoir le joindre à leur édition des Œuvres de saint Léon le Grand (1756), d'où il a passé dans la Patrologie latine de l'abbé Migne (t. LV). Cette dernière édition, revue sur le codex original et éclaircie par de nombreuses notes, était assez soignée pour que le besoin d'une nouvelle ne se fit pas sentir.

Notre siècle, il est vrai, est plus exigeant que le précédent. Pour les manuscrits de la date de ce Sacramentaire, on entre-

Digitized by Google

prend volontiers des transcriptions dites (à tort peut-être) diplomatiques, c'est-à-dire en fac-similé, voire même des reproductions complètes en photogravure. A première vue, l'édition du Rév. Feltoe semblerait un progrès dans ce sens : un certain nombre de mots (quatorze principaux, d'après la liste de la page XVIII) sont abrégés conformément au manuscrit, par exemple *Dn̄e* pour *Domine*, *omp̄* pour *omnipotens*, *Xp̄us* (il fallait $\chi^{\bar{o}\bar{s}}$) pour *Christus*, etc. J'avoue n'en point apercevoir la raison, car ce ne peut être celle d'économiser la place de quelques lettres. Généralement le nouvel éditeur a résolu les abréviations sans renseigner le lecteur sur la forme des lettres dans le codex ; il a même opéré de son chef des corrections (justifiées, je n'en disconviens pas), sans prévenir d'une divergence avec le manuscrit (*immensa* pour *inmensa*, *eumdem* pour *eundem*, *ineffabilis* pour *ineffabili*, *sc̄ae* pour *sc̄e*, *atque* pour *adque*). Je pourrais multiplier les observations à l'aide des trois fac-similés joints au volume. Dans plusieurs cas il y avait lieu de tenir compte de la ponctuation du manuscrit pour couper de trop longues phrases. Certains signes sont restés insolubles : ils se bornent aux lettres P F E SP, surmontées d'un trait d'abréviation et diversement combinées, et encore FE, SC et SF. Il est fâcheux qu'on n'ait pas soumis ce petit problème à feu Julien Havet; il attend encore son Œdipe. Les éditeurs précédents ont interprété *P̄ces h̄* (p. 104) par *preces habendæ :* cette conjecture était à mentionner. Ailleurs (p. 108) P semble encore correspondre à *preces*. Pour finir avec ces minuties, il eût été plus avantageux de reproduire en marge la pagination du manuscrit que celle de l'édition de Muratori.

A résumer mon sentiment, M. Feltoe aurait fait œuvre pie à l'égard de ce vénérable monument liturgique en reproduisant avec la plus stricte exactitude l'original qu'il avait sous les yeux, sauf : 1° pour donner un texte lisible, à résoudre toutes les abréviations, en imprimant en italique les lettres supprimées par le copiste, et 2° pour rendre ce même texte correct, à mettre en note les diversités orthographiques insolites.

Si d'ailleurs cette édition me semble manquée à certains points de vue, je ne veux nullement dire qu'elle soit inutile. Il y a des observations fort intéressantes au point de vue biblique dans l'introduction et par comparaison avec les autres Sacramentaires dans les notes de la fin. Mais ce qui excitera surtout la reconnaissance des érudits, c'est l'index alphabétique de toutes les

Digitized by Google

oraisons et préfaces; pour donner une idée de la richesse du recueil, il suffit de dire que ces dernières sont au nombre de 154. U. C.

Philosophie de saint Thomas. *La Nature humaine*, par GARDAIR, professeur libre de philosophie à la Sorbonne, in-12, 416 p., 1896, Paris, Lethielleux.

M. Gardair est bien connu par les cours libres de philosophie de saint Thomas qu'il a professés à la Sorbonne dans ces dernières années et la série d'ouvrages qui en sont le fruit : *Corps et âme; la Connaissance; les Passions et la volonté.* Celui que nous étudions maintenant ouvre en réalité la série. Il se recommande comme les précédents par une grande fidélité à la doctrine de l'Ange de l'école, par des citations nombreuses et décisives qui appuient constamment les affirmations de l'auteur, par l'aisance et la clarté du style toujours adapté au sujet, enfin par la belle ordonnance des matières.

L'auteur montre d'abord que l'enseignement de saint Thomas contient vraiment une philosophie rationnelle : « Aucun philosophe, dit-il, n'a revendiqué avec plus de fermeté les droits de la raison naturelle que ce théologien qui tenait à honneur de se faire le disciple d'Aristote et qui s'inspirait aussi des plus hautes vues de Platon. En ce qui concerne la nature humaine, poursuit-il, la philosophie de saint Thomas est un système profond, où l'homme se présente comme un monde en raccourci, comme une synthèse étonnante, en un seul être, de tous les genres d'êtres de la création ». L'ouvrage tout entier n'est que la démonstration de cette vérité.

Après une introduction sur les rapports de la raison et de la foi et l'importance de la doctrine psychologique de saint Thomas, M. Gardair étudie successivement la matière et la forme — les formes substantielles, parmi lesquelles l'âme des bêtes — l'âme humaine — la durée et l'origine des formes substantielles, en particulier l'immortalité de l'âme — l'union des formes substantielles et de la matière dans les diverses substances et dans l'homme en particulier — les modes d'existence de l'âme dans le corps — l'homme individuel, sa constitution et sa génération — enfin l'âme séparée du corps.

Sur tous ces points l'auteur suit simplement la pensée de saint Thomas. Il pense donc que les vérités d'ordre naturel cessent d'être objet de foi du moment qu'elles deviennent évi-

Digitized by Google

dentes à la raison : ainsi la spiritualité de l'âme. On sait que d'autres théologiens pensent, au contraire, qu'on peut sur le même sujet faire successivement acte de science et acte de foi. Il définit la vie par la spontanéité. Et il est incontestable, en effet, que l'acte vital est spontané ; mais il est certain aussi qu'il est immanent. C'est-à-dire qu'il ne suffit pas que le vivant ait en lui-même le principe de son mouvement (ce qui appartient de quelque manière à tous les corps, dans la théorie de l'école, puisqu'ils sont doués d'activité) ; mais il faut encore qu'il se meuve lui-même, c'est-à-dire qu'il ait en lui-même le principe et le terme de son mouvement.

Il rappelle que saint Thomas s'est montré favorable à l'hypothèse des *raisons séminales*, imaginée par saint Augustin. Mais cette hypothèse est équivoque ; et il paraît impossible d'accorder a des germes la faculté de produire, comme agents principaux, des êtres vivants, si ces germes ne sont pas eux-mêmes vivants substantiellement *(in actu primo)* et de même espèce que les êtres dont ils sont les principes. On a essayé de justifier cette doctrine dans le *Traité de philosophie scolastique*. Nous ne saurions donc souscrire à ce principe de l'auteur : « Toutes les formes substantielles dépendantes de la matière, âmes de la plante et de l'animal... doivent leur origine à une évolution naturelle de la matière ». Cette thèse nous paraît trop favorable à l'évolutionnisme.

M. Gardair tient aussi pour la succession des âmes végétative et animale dans la génération humaine. Mais il nous semble qu'en supposant que l'âme sensitive anime immédiatement l'embryon, on fait une hypothèse plus conforme aux données de la physiologie moderne et plus conforme aussi, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la doctrine de saint Thomas.

Quoi qu'il en soit, toutes ces questions et autres semblables, familières aux philosophes de profession, et qui intéressent vivement tout esprit réfléchi, sont traitées remarquablement par M. Gardair. *La Nature humaine* sera lue ou consultée utilement par tous. Nous faisons des vœux pour que les ouvrages suivants paraissent prochainement : *les Vertus naturelles; les Lois; Dieu*. Ils sont annoncés et compléteront la belle série d'études si heureusement entreprise et poursuivie jusqu'à ce jour.

E. B.

Digitized by Google

Grammatik des Neutestamentlichen Griechisch, von Friedrich Blass, Dr. phil., Dr. litt. Dubl., ord. Prof. der klassischen Philologie a. d. Univ. Halle-Wittenberg, 1896. 1 vol. in-8 de XII-329 pp. Goettingen, Vandenhoeck et Ruprecht. Prix : 6 fr. 75.

Si la philologie n'est pas une fin que l'on doit poursuivre pour elle-même, et si elle n'est que l'instrument d'une recherche plus scientifique, plus sûre et plus approfondie, ce rôle est encore assez beau pour qu'elle soit digne de toutes nos sympathies, surtout quand elle nous fait mieux comprendre le texte des saintes Lettres. C'est pour cette raison que, depuis quelque temps, des savants qualifiés se sont ingéniés à nous faire connaître les différents idiomes dans lesquels nous possédons encore les versions des différentes parties de la Bible. Parmi les livres qu'ils nous ont donnés, il faut assigner une place de choix à celui où le docteur Blass expose la grammaire du grec tel qu'on le trouve dans le Nouveau Testament. L'auteur est protestant, à la vérité, et sur l'authenticité des écrits inspirés qui en composent le canon, il n'a pas les mêmes idées que nous, qui sommes catholiques. Mais ses opinions religieuses ne semblent pas avoir eu d'influence sur ses doctrines grammaticales. D'autre part, considéré comme monographie philologique, son livre est un pur chef-d'œuvre. On est émerveillé de voir comment, en trois cents pages, l'auteur a pu rappeler tant de faits, aborder tant de questions, traiter son sujet d'une manière si complète et si approfondie. Il fait preuve partout d'une érudition rare, d'un esprit vraiment scientifique et d'un talent d'exposition à coup sûr remarquable. A part l'intérêt qui s'attache à un sujet si important, ce serait un vrai plaisir de voir comment il faut concevoir une monographie de cette sorte et quels chapitres il faut y introduire. Est-il besoin de dire que le plaisir est ici décuplé, puisque nous trouvons dans ce livre les moyens de mieux comprendre le grec du Nouveau Testament ?

Le docteur F. Blass débute par des considérations générales où il nous montre que cette langue n'est pas le grec classique, même quand il s'agit des œuvres de saint Luc et de saint Paul, mais un grec populaire, tel qu'on le parlait dans les milieux étrangers à toute préoccupation littéraire. Il le prouve en notant plusieurs caractères qui distinguent cette langue : par exemple l'emploi très restreint de l'optatif, et l'attribution à l'aoriste 2. des terminaisons de l'aoriste 1. Bien intéressantes sont les pages où il est parlé de l'orthographe, de la ponctuation, des

Digitized by Google

accents et des esprits : questions bien minutieuses pour certains esprits, mais qui ont leur importance et leur utilité. La phonétique et la morphologie sont aussi étudiées avec tout l'intérêt qu'elles sont en droit de réclamer. Rien qu'à lire ce que le docteur F. Blass dit des noms propres devenus hypocoristiques par suite d'une abréviation, il est facile de voir qu'il sait tout ce qu'il est utile de savoir, et qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait nous instruire.

Mais c'est surtout dans l'étude de la syntaxe que nous avons lieu d'admirer l'érudition et la sagacité de l'auteur. Le docteur F. Blass donne une attention particulière à l'étude des cas : il signale, par exemple, les emplois que tel cas a perdus dans le grec du Nouveau Testament, et il indique comment ils ont été dévolus à tel autre cas, souvent avec l'adjonction d'une préposition. L'étude des temps et des modes du verbe, ainsi que celle des propositions, n'est pas moins intéressante sous le rapport de l'érudition et de la finesse des remarques. Il n'y a pas jusqu'à l'ordre des mots qui ne soit examiné avec toute l'attention qu'il mérite; il faut en dire autant des négations, des particules, des figures grammaticales, en un mot, de tout ce qui peut nous faire mieux connaître la langue des versions grecques du Nouveau Testament. Plusieurs tables dressées avec soin permettent de consulter cet ouvrage plus facilement et plus fructueusement.

En résumé, nous avons ici un ouvrage qui est pour faire honneur au docteur F. Blass. Il est à désirer qu'il serve de modèle à des études du même genre, et qu'il donne le goût des recherches philologiques à ceux qui jusqu'ici n'en ont pas compris l'indéniable importance.

A. LEPITRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Les apparitions de Tilly-sur-Seulles. — II. Le congrès eucharistique de Paray-le-Monial. — III. Validité de l'ordination. — IV. Union des quatre familles franciscaines. — V. Authenticité du verset de saint Jean : *Tres sunt*, etc. — VI. Association de la Sainte-Famille.

I. La Sacrée Congrégation du Saint-Office vient d'envoyer les instructions suivantes à l'évêque de Bayeux, qui l'avait consultée, au sujet des apparitions et autres phénomènes extraordinaires de Tilly-sur-Seulles.

« Dans sa réunion générale de mercredi 17 mars, la Congrégation du Saint-Office a examiné les documents que Votre Grandeur lui a envoyés, au sujet des visions et autres faits surnaturels qui se passeraient à Tilly-sur-Seules, et les Eminentissimes Cardinaux, comme moi, inquisiteurs généraux, ont rendu le décret suivant :

« L'évêque veillera à éviter tout ce qui pourrait paraître une approbation directe ou indirecte des visions, du pèlerinage, etc. Il notifiera aux fidèles, par l'organe d'un journal catholique, qu'il appartient à l'autorité ecclésiastique seule de porter un jugement sur ces faits, et qu'on devra s'en tenir à ce jugement, s'il est prononcé.

« Il fera défense en attendant aux ecclésiastiques de s'ingérer dans l'examen de cette affaire. Quant à la suppression de la statue, il jugera dans sa prudence si elle est opportune, et quand il conviendra de la faire.

L. M. cardinal Parocchi.

Digitized by Google

II. N. S. Père le pape Léon XIII a adressé à S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, à la date du 29 mars dernier, la lettre suivante, pour bénir et approuver le congrès eucharistique qui doit se tenir à Paray-le-Monial, du 11 au 14 septembre de la présente année.

« Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Après la ville de Jérusalem, on ne pouvait choisir un lieu qui convint mieux pour y tenir un congrès eucharistique que la cité de Paray-le-Monial, placée sous votre juridiction. C'est là en effet, que le Christ qui, dans l'institution de l'illustre sacrement, avait, pour ainsi dire, répandu à flots les richesses de son amour, a fait jaillir ces mêmes richesses d'une source nouvelle, pour les répandre avec une plus grande profusion, lorsqu'il a révélé le culte de son divin Cœur et que, de là, principalement par la particpation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, il a étendu ce culte à l'Eglise universelle.

« Il Nous a donc été très agréable de recevoir les lettres par lesquelles vous Nous avez annoncé la réunion du futur congrès. Nous savons trop avec quelle abondance il plaît au Dieu Sauveur de prodiguer aux hommes les très riches trésors de sa bonté dans le sanctuaire de Paray, pour avoir le moindre doute sur l'issue de la réunion projetée. A cela s'ajoutent, pour fortifier Notre espérance, Notre cher Fils, l'autorité et le zèle que vous déploierez dans la direction du congrès. Aussi accordons-Nous, dans toute l'effusion de Notre charité, la bénédiction apostolique, à vous d'abord, puis à tous ceux qui prendront part au congrès. »

III. De plusieurs décisions récentes relatives à l'ordination, il résulte que pour la validité, dans la porrection des instruments et l'imposition des mains, il suffit d'un contact *physique* quoique *médiat*.

Le cas suivant fut proposé le 22 juin 1892, et de nouveau le 8 mai 1895. Un ordinand pour la prêtrise est sûr d'avoir touché le calice et l'hostie, mais il doute s'il a touché immédiatement la patène. Les deux fois, le Saint-Office a répondu : « Qu'il se tranquillise. »

Un vicaire apostolique de Chine demandait s'il fallait réitérer l'ordination de deux prêtres, parce que, à l'imposition des mains, l'évêque avait touché non immédiatement la tête, mais seulement la calotte. Le Saint-Office répondit, le 22 janvier

Digitized by Google

1890 : « Que l'on se tranquillise, puisque dans l'ordination il y a eu contact physique. »

IV. Le souverain Pontife continue à promouvoir l'union dans les familles religieuses. Elle est accomplie déjà pour les Bénédictins et les Trappistes. Elle va l'être bientôt pour les diverses branches de la famille franciscaine, c'est-à-dire pour les Observantins, les Réformés et les Alcantarins. Le cardinal Vannutelli, préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et réguliers, vient d'annoncer que ladite Congrégation avait émis un vote tout à fait favorable à cette réunion, et que le souverain Pontife se réservait de la rendre obligatoire, quand il le jugerait à propos et avec toutes les mesures de prudence convenables. Est maintenue pour tous les religieux, quelle que soit leur dignité, la défense de faire aucun commentaire, aucune observation contraire à cette résolution, 12 avril 1897. Cette nouvelle a été aussitôt accueillie avec joie et respect par les quatre familles franciscaines, qui se sont empressées d'exprimer au souverain Pontife leur obéissance et leur reconnaissance.

V. Peut-on sûrement nier, ou au moins révoquer en doute l'authenticité du texte de saint Jean, dans sa Ire épître, chap. v, verset 7 : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint : et ces trois ne font qu'un. »?

Le Saint-Office, après un mûr examen et après avoir demandé le sentiment des Consulteurs, a répondu : « Négativement », le 13 janvier 1897. Le 15 du même mois, le souverain Pontife a approuvé et confirmé cette réponse.

VI. Une réponse du cardinal vicaire de Sa Sainteté, en date du 28 mars 1897, a fixé les points suivants, relativement à l'Association de la Sainte-Famille.

Les personnes qui habitent dans une famille et partagent la table commune peuvent être inscrites avec cette famille, mais on doit écrire leurs noms et prénoms dans le registre paroissial et noter la circonstance de cohabitation.

Des personnes étrangères à une famille peuvent se joindre à elle pour faire la prière en commun, et elles gagnent les indulgences, pourvu qu'elles soient déjà inscrites sur le registre de l'Association.

Pour gagner les indulgences plénières et partielles, il suffit d'être inscrit et de réciter les prières.

Digitized by Google

Il n'est point essentiel, pour gagner les indulgences, que le curé récite la formule de consécration à l'église.

Le curé, qui est directeur dans sa paroisse, peut s'inscrire lui-même, ainsi que les personnes de sa maison.

Quand le curé est âgé ou malade, il peut déléguer à un autre prêtre le soin de l'Association, ainsi que les indulgences et les privilèges attachés à cet office, pourvu toutefois qu'il se conforme aux règles canoniques relatives à la délégation.

C. CHAMBOST.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

L'ÉLOQUENCE DE M. DE MUN

Pour bien comprendre certains hommes, il faut souvent connaître leurs mères : pour se faire une juste idée de M. le comte Albert de Mun, ce n'est pas seulement sa mère qu'il faut connaître, mais toute sa famille.

Qui n'a pas lu le *Récit d'une sœur?* Nous avons tous versé plus de six larmes en revivant l'histoire un peu maladive et troublante, mais combien admirable et sainte de cette extraordinaire famille des la Ferronnays. Au premier plan, apparaissent les femmes, toutes pures, mystiques, distinguées, mélancoliques, avec des attitudes sérieuses et naturelles de séraphins égarés parmi des êtres inférieurs. Mais entre les femmes, il en est deux qui se détachent en relief vigoureux : Alexandrine d'Alopeus et Eugénie de la Ferronnays, la mère de M. Albert de Mun. Alexandrine n'est pas un modèle à proposer aux jeunes filles pieuses, ni aux jeunes gens. Il est même fort à craindre que sa biographie mal comprise n'ait fait dévier quelque peu la piété contemporaine. Mais une fois bien entendu qu'Alexandrine d'Alopeus n'a rien d'imitable, c'est vraiment un plaisir très noble de la suivre, par la pensée, avec une admiration respectueuse, dans les hauteurs où elle habite. Comment une créature humaine a-t-elle pu en arriver à ce degré d'idéalisme, voilà ce que nous avons de la peine à concevoir ; si nous lisions l'histoire d'Alexandrine dans un roman, nous crierions à l'invraisemblance. Et pourtant il est bien vrai, il est absolument sûr qu'elle a pratiqué, dans une vie très courte, toutes les folies de l'amour immatériel et toutes

Digitized by Google

les folies de la croix. On aime à se la représenter vêtue de deuil, pauvre volontaire, souffrante, détachée de toutes les choses de la terre, appelant de tous ses vœux, pressentant peut-être son étrange martyre, et de préférence, le soir, dans le petit salon de famille, où elle se livre, elle la patricienne cosmopolite, à quelque grossier travail de couture. A côté d'elle jouent deux enfants, ses neveux, dont l'un s'appelle Albert de Mun.

Eugénie de la Ferronnays, la mère de notre orateur, avait une âme de poète ; elle a écrit sur le ciel les lignes les plus ravissantes peut-être qui soient tombées d'une plume chrétienne.

Dans le *Récit d'une sœur*, les choses féminines occupent naturellement la plus grande place. Les rôles d'homme, sauf celui d'Albert de la Ferronnays, sont indiqués à peine. Chez Albert, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la délicatesse de la sensibilité, des ardeurs chevaleresques de son apostolat ou de sa compréhension étonnante des besoins religieux de l'âme moderne. L'art, malheureusement, ne répond pas toujours chez lui à l'élévation des idées mais on peut tout de même penser que s'il n'eût pas été emporté par une mort prématurée, la France catholique compterait à son actif un grand écrivain de plus.

Les amis d'Albert s'appellent Gerbet, Ravignan, Montalembert, Dupanloup : ils forment un groupe d'apôtres d'où part, dans toutes les directions, la bonne nouvelle.

Dans les hôtels ou dans les châteaux qu'habite successivement la famille de la Ferronnays, on voit toujours réunis des chrétiens militants ou des prêtres uniquement occupés à étendre le règne de Dieu. Il n'est question parmi eux que d'œuvres catholiques, de travail et de dévouement à l'Eglise. Par une belle nuit d'Italie, en face des clartés du Vésuve, Albert et Alexandrine interrogent Montalembert sur la chère sainte Elisabeth de Hongrie; à Boury, ou à Lumigny, Mgr Gerbet compose son *Esquisse sur Rome chrétienne*. Mais en même temps qu'on s'applique à vivre chrétiennement, on s'exerce à bien mourir. Deux ombres planent constamment sur cette petite communauté : le sou-

Digitized by Google

venir de La Mennais et l'attente de la mort. Que d'admirables et chrétiennes agonies ! Albert, son père, sa mère, Eugénie, Olga, tous meurent, non pas avec résignation, mais avec une sorte d'allégresse qui s'épanche en strophes délicieuses. Question littéraire mise à part, ceux qui voudront expliquer le mouvement catholique au XIXe siècle, devront consacrer une monographie à la famille de la Ferronnays.

Le fils d'Eugénie de la Ferronnays, le successeur de Montalembert, M. le comte Albert de Mun semble résumer en lui tout ce que la grande génération catholique de 1830 avait de plus noble et de plus grand. Officier de cavalerie pendant la guerre de 1870, il a rempli glorieusement son devoir (il était à la fameuse charge de Reischoffen) et depuis, il a fait de sa carrière, lui laïque, une carrière d'apostolat, il a pris en main la cause des humbles et des petits : on le regarde comme le représentant officiel du parti catholique ; l'Académie française vient de lui ouvrir ses portes. Le moment semble donc venu d'étudier les éléments divers dont se compose son talent et les forces morales qui lui assurent son prestige.

M. de Mun passe à bon droit pour un des orateurs les plus éloquents de la Chambre ; on ne lui oppose guère que M. Jaurès, et je ne connais pas assez les discours du tribun socialiste, pour savoir ce qu'il faut penser de cette opposition. La chose n'a pas toute l'importance qu'on lui aurait attribuée autrefois. Il y a cinquante ans, on se passionnait pour les débats parlementaires, et décerner des prix et des accessits aux leaders des différents partis, prenait les proportions d'un événement national. En ce temps-là, Thiers et Guizot jouaient les Démosthènes, Cormenin rendait des oracles à la Quintilien, et M. Floquet, jeune encore, portait de mirifiques gilets à la Robespierre. Nous sommes plus calmes aujourd'hui : nous écoutons sans trop nous émouvoir le fracas qui nous arrive périodiquement du Palais-Bourbon : Ce n'est rien, ce n'est qu'une altercation entre députés.

Heureusement, quelques orateurs, parmi lesquels figure au premier rang M. de Mun, s'efforcent de conserver les bonnes traditions du parlementarisme français.

Digitized by Google

Ils n'arrivent pas cependant à supprimer les inconvénients du genre. Je viens de parcourir d'un seul trait les trois volumes de discours politiques que M. de Mun a prononcés à la tribune française. Les incidentes, les hors-d'œuvre, les explications oiseuses que les conventions parlementaires imposent aux orateurs, à tous les orateurs, remplissent au moins un tiers de leurs discours. Il s'agit, par exemple, de la législation internationale du travail, sujet noble et intéressant s'il en fut, bien digne à tous égards de la grande éloquence de M. de Mun. Mais il y a un rapport d'un député, M. Camélinat, qui obstrue la discussion, il faut répondre à une objection de M. Goblet, on ne peut pas omettre une question qu'un autre député, M. Lyonnais, a déjà posée au ministre des affaires étrangères. De là des politesses, des explications, des atténuations, des précautions oratoires qui remplissent deux colonnes du *Journal officiel*.

Les interruptions devraient, ce semble, stimuler l'éloquence des orateurs, provoquer des apostrophes foudroyantes ou des répliques sublimes. Elles jouent un rôle plus modeste. Le plus souvent, elles ne sont que plates. « Allons donc! Faites-le. C'est une réclame pour les curés. La religion, qu'est-ce que cela leur fait? ils ne payeront pas. » Un certain nombre de nos honorables préopinants ont la spécialité des réflexions grotesques ou inconvenantes : « La religion est l'art de l'exploitation. Donnez-nous l'argent des congrégations. » Assez souvent, les interrupteurs ne se proposent que de couper l'argumentation de leur adversaire ou de rapetisser la discussion. Inutile d'ajouter qu'avec le concours plus ou moins direct et conscient d'une majorité qui n'est pas toujours composée uniquement d'esprits supérieurs, ils y réussissent quelquefois. Mais le plus grand inconvénient du régime parlementaire gît dans les fictions constitutionnelles ou autres auxquelles il attache une incroyable importance. M. de Mun disait un jour : « Nous sommes demeurés les témoins attristés de ce débat cruel pour l'honneur de la France. Nous aurions pu céder à la tentation de venir à la tribune pour en tirer quelques

Digitized by Google

conclusions, nous aurions pu faire ressortir les fatales conséquences que M. Clémenceau signalait tout à l'heure et la difficulté où est le régime républicain de soutenir dignement l'honneur national. » Et il appuyait ses dires sur les paroles suivantes de M. Clémenceau : « Vous nous avez déclaré qu'il y avait des circonstances où l'honneur national commandait de ne pas tout dire : alors, il faut en conclure que le régime de la république parlementaire n'est plus possible. »

M. de Mun et M. Clémenceau, avec des intentions différentes, soutenaient une opinion que tous les hommes politiques partagent. Une diplomatie obligée de confier tous ses secrets à une assemblée de bavards se trouve par rapport aux diplomaties rivales dans un état d'infériorité incontestable. M. de Mun n'en fut pas moins rappelé à l'ordre, au milieu de l'effroyable tempête que soulevèrent ses paroles. Le respect de la constitution rend nécessaires, paraît-il, ces sortes de sévérités.

Il convenait tout d'abord de signaler les très nombreuses et graves difficultés auxquelles se heurte un orateur de la trempe de M. de Mun. Il les a surmontées, grâce à Dieu, mais au prix de quels efforts ! Il serait injuste de ne pas le constater. On aime à se figurer M. le comte Albert de Mun au milieu d'une noble assemblée, chef de chœur des patriotes, orateur respectueusement écouté et presque toujours acclamé par une élite de soldats, de diplomates, de savants et de sages. Sans manquer de respect à nos hommes politiques, on peut affirmer que la chambre des députés n'offre que de très vagues ressemblances avec le sénat romain.

Ce que la France aime, avant tout, en M. de Mun, c'est la sincérité et la fermeté de ses convictions religieuses. Amis et ennemis, tous le regardent comme le plus glorieux champion de l'Eglise, à l'heure qu'il est. Sans doute, au cours de certaines polémiques, on a pu lui reprocher d'avoir quelque peu modifié ses opinions. Jadis, il défendait la royauté légitime, maintenant, sur les ordres du Pape, il recommande l'adhésion à la constitution répu-

Digitized by Google

blicaine. Arguments de polémistes. Tous les hommes de bonne foi savent que si M. de Mun a cru devoir changer de méthode, il n'a jamais varié dans ses principes ni dans sa conduite; il a toujours aimé d'un amour profond, d'un amour absolu, l'Eglise et la France. Voilà pourquoi il s'impose à l'admiration de tous ses adversaires. « Nous aimons la France, s'écriait-il un jour à la tribune, nous aimons la France d'un amour passionné. »

Une voix à gauche : Et Rome ?

M. le comte Albert de Mun : « Oui, et Rome. Nous ne séparons pas dans nos cœurs, ces deux amours : Rome et la France; c'est le devoir et le droit de notre conscience, parce que nous sommes français et catholiques. Nous aimons la France avec passion, et comme nous aimons avant elle et plus encore notre Dieu, nous n'avons, pour remplir notre devoir, qu'à nous laisser aller à l'élan de nos cœurs en travaillant pour relever la France, à la ramener aux pieds de notre Dieu (1). »

Les habiles peuvent penser que ce langage viole quelque peu les règles de la fine diplomatie. Il est certain qu'on pourrait répondre autre chose à ceux qui ont la prétention d'établir une opposition entre le patriotisme et l'amour de l'Eglise. Mais M. de Mun ne pouvait pas, à ce moment, entrer dans une discussion historique, à la fois longue et délicate. Il s'est exprimé en soldat et en apôtre, à la française, on pourrait dire à la Polyeucte, car ses accents ont quelque chose de Cornélien : il a bien fait.

On ne saurait le blâmer non plus d'avoir parlé, en pleine tribune, de ce qui constitue la vie intime du catholicisme. Un jour, il rappelait avec une fierté chrétienne, l'eau baptismale qui avait coulé sur son front; une autre fois, il saluait incidemment l'élection de Léon XIII ; il a osé proclamer les droits de Dieu, créateur du ciel et de la terre. Ces hardiesses religieuses provoquent d'ordinaire des sourires ou même des colères chez les adversaires de la foi, mais elles produisent tout de même d'excellents résultats.

(1) Discours prononcé à la chambre des députés, le 3 juin 1876.

Digitized by Google

Les catholiques s'affermissent et se familiarisent avec le grand jour de la discussion publique, en même temps qu'ils font respecter par des ennemis souvent plus ignorants que haineux, non seulement leurs sentiments et leurs idées, mais même leurs cérémonies.

A la force des convictions, M. de Mun joint la science. Les plus grands orateurs, aussi bien que les maîtres de la rhétorique, sont tous d'accord sur ce point que pour bien parler, il faut beaucoup savoir. M. de Mun n'a pas pensé un seul instant que son prestige de vaillant officier, la noblesse de ses sentiments et la beauté de sa voix, pussent suppléer au travail. Il fouille tous les sujets qu'il doit traiter; il cite des chiffres et des faits, après quoi il s'élève tout naturellement aux idées générales. Ses cinq volumes de discours renferment des documents précieux et supposent d'immenses recherches. M. de Mun compte-t-il parmi ses amis, des spécialistes qui l'aident dans ses recherches, comme Mirabeau par exemple, au service duquel étaient venus se mettre plusieurs pasteurs protestants? C'est possible et même souhaitable, car enfin on se demande comment M. de Mun peut suffire à tant d'occupations, et nous avons tous intérêt à ce qu'on ménage ses forces physiques. Mais il faut lui rendre ce témoignage que sa science n'a pas l'air d'être empruntée. Il lui arrive de faire preuve d'érudition dans des répliques qu'il ne pouvait pas prévoir. Un jour, par exemple, il s'explique sur la laïcisation de l'église Sainte-Geneviève. Ne parlons pas, s'écrie-t-il, du Panthéon; c'est un titre païen qui lui a été donné plus tard, et dont il n'était pas question au moment où l'assemblée constituante a affecté l'église Sainte-Geneviève à la sépulture des grands hommes.

M. le comte de Douville-Maillefeu l'interrompt. « C'est une erreur; c'est bien l'assemblée nationale qui lui a donné ce nom. Vous êtes mal renseigné.

— La vérité la voici, répond M. de Mun, puisque vous contestez mes paroles : Mirabeau était mort le 2 avril 1791; le 3, le Directoire du parlement de Paris portait à la barre de l'assemblée nationale une motion rédigée par le marquis

Digitized by Google

de Pastoret, son procureur syndic, par laquelle il demandait que l'église Sainte-Geneviève — il n'est pas question du Panthéon — fût consacrée à la sépulture des grands hommes. »

Le compte rendu de la séance ne relate aucune réplique de M. le comte de Douville-Maillefeu. Remarquons en outre que M. de Mun, qui s'est fait pour ainsi dire une spécialité de la question sociale, n'hésite pas cependant à aborder d'autres sujets. Il a une préférence naturellement pour les choses militaires, mais il s'intéresse aux colonies, il discute avec une grande compétence les lois d'enseignement, et il prend une part active aux interpellations sur la politique générale du gouvernement. Tout cela suppose un grand travail.

L'érudition, la compétence professionnelle, une longue expérience des luttes politiques rendent la modération facile; on n'en vient le plus souvent aux personnalités que lorsqu'on a épuisé les arguments sérieux. C'est pourquoi, M. de Mun, en défendant ses opinions, n'a pas de peine à respecter celles des autres : il ne se fait jamais rappeler à l'ordre. La distinction du gentilhomme complète harmonieusement la modération de l'homme politique, en sorte que M. de Mun passe pour un orateur, non seulement courtois, mais sympathique même à ses adversaires. La gloire qui s'est répandue autour de son nom, achève de donner à sa personnalité la séduction et le charme. Sans parler des orateurs du centre, scrupuleux observateurs pour la plupart, des convenances parlementaires, on sent, au ton des interruptions, que les plus féroces démocrates de l'extrême gauche ne sont pas fâchés de se ménager des entrevues de couloir agréables, avec M. le comte Albert de Mun. Ils aiment à lui dire : « Cet argument n'est pas digne de vous, Monsieur de Mun, ou bien ces accusations ne vous atteignent pas; elles visent vos amis de la droite. » Pour comble de bonheur, M. de Mun a pour admirateur, un collègue qui se charge de hacher les discours les plus modérés par des réflexions d'une violence étourdie et quelquefois abracadabrante. Les interruptions de M. de Bau-

Digitized by Google

dry d'Asson soulignent la courtoisie de M. de Mun d'une façon extraordinaire.

Le style oratoire de M. de Mun reflète exactement ses qualités d'esprit et de cœur; il est chaud, abondant, d'une noblesse soutenue et souvent pathétique : dans les circonstances solennelles ou graves, l'éloquence du gentilhomme soldat palpite, comme un drapeau dans l'agitation de la bataille. Jamais d'ironie, jamais de considération familière. M. de Mun fait toujours appel aux plus généreux sentiments dont l'humanité soit capable, il prend les questions par leurs grands côtés; il évite avec soin tout ce qui ressemble à un argument *ad hominem;* il n'a pas le trait. Par là, il s'oppose à Mgr Freppel en qui se rencontraient l'énergie alsacienne et la bonne humeur gauloise. Quel contraste entre ces deux hommes qui s'aimaient tant et qui défendaient avec une égale ardeur la même cause! Tandis que l'évêque d'Angers égayait la Chambre de ses spirituelles facéties, le noble comte tâchait d'arracher ses collégues à leurs ordinaires préoccupations; sa présence valait, et on peut dire vaut encore un *Sursum corda*. M. de Mun, en vrai fils des croisés, en vrai paladin, plantait au milieu d'une chambre fin de siècle, le drapeau du Christ, et il sonnait de l'olifant, au moment du péril. Mgr Freppel montait la garde autour de l'emblème sacré, mais avec des allures de tirailleur très moderne. « Ah! on vient attaquer l'Eglise? on méconnaît sa doctrine et on veut annihiler son influence? Qui cela, s'il vous plaît? ces parpaillots? Je m'en vais les dénombrer! Vous, Monsieur, qui prônez le divorce et qui ne cessez de m'interrompre, je vous soupçonne véhémentement d'avoir le caractère difficile; on comprend pourquoi vous intervenez si souvent. Vous qui fulminez contre le concordat, savez-vous bien votre histoire de la Révolution? Et vous qui accusez les moines de conspirer contre la république, permettez-moi de vous dire que vous ne les fréquentez guère. Un bon frère lai qu'on chassait hier de son couvent, s'écriait avec désespoir : « Qu'avons-nous fait à ce Louis-Philippe pour qu'il nous expulse? » Et l'évêque d'Angers, devant la Chambre qui

Digitized by Google

hésitait entre le rire et la colère, déroulait les épisodes burlesques de cette épopée héroï-comique qui s'appelle le siège de Solesmes.

A la lecture, les œuvres oratoires de M. de Mun manquent de densité. On voudrait moins de répétitions et de phrases flottantes, moins de circonlocutions, plus de nerf, de rapidité et de force. Mais nous savons bien qu'il ne faudrait jamais *lire* les discours prononcés devant les grandes assemblées, les lois qui régissent la parole parlée, différant absolument des lois qui régissent la parole écrite. Un orateur qui remuerait trop d'idées devant des auditeurs même intelligents et instruits ne tarderait pas à les fatiguer (1). Les répétitions sont nécessaires à la clarté des explications et rendent possible le repos de l'esprit, lequel ne donne jamais qu'une somme déterminée d'attention. D'où il suit qu'un improvisateur ne devrait peut-être jamais faire réimprimer des discours qu'il n'a pas pu, qu'il n'a pas dû composer en vue de la lecture. L'oncle Sarcey nous donne à tous, orateurs et écrivains, un grand exemple de sagesse : il ne met jamais ses articles en volumes. Il est vrai que l'indifférence du grand public produit les mêmes résultats que la diplomatie de M. Sarcey. Lit-on les discours de nos plus grands orateurs ? Les pages choisies de Gambetta obtenaient naguère un succès des plus négatifs. Lit-on Berryer ? Lit-on même Mirabeau ? Oui, la prosopopée de la banqueroute, de la fameuse banqueroute, l'apostrophe à

(1) Mettez-vous bien dans la tête cette vérité primordiale vous qui aspirez à l'honneur d'instruire ou d'amuser vos contemporains par la conférence : on n'enseigne aux gens que ce qu'ils savent, on ne leur persuade que les choses dont ils ont déjà un penchant à être convaincus ; on ne leur ouvre que les idées sur lesquelles ils ont par avance des lumières..... Une conférence n'a de chance de s'imposer au public et de lui plaire, que lorsqu'en rentrant à la maison, chacun des auditeurs peut dire à sa femme qui lui demande des nouvelles : « Voici quelle était sa thèse, et pour la soutenir il a ditça, puis ça, et enfin ça pour conclure. » Je donnerais presque comme une loi du genre qu'il ne faut, dans une conférence, avoir qu'une idée mère, qui s'éclaircit et se confirme par trois ou quatre groupes de développements successifs. (*Méthode pour faire une conference*, par Francisque Sarcey.)

Digitized by Google

M. de Brézé, quelques répliques spirituelles, et c'est tout. A peine si, de temps à autre, quelques critiques consciencieux viennent remuer ces pages sur lesquelles s'accumule une vénérable poussière. Il ne semble pas qu'un seul orateur moderne ait encore réussi à introduire des pages nouvelles dans ce que l'on appelle les lectures classiques. Et il en est de même pour les étrangers. Nous connaissons Shakespeare, Herbert Spencer, Dickens, mais personne ne lit les discours de Burke, de Fox et de Pitt. Cependant Burke, Fox, William Pitt, ce sont là de bien grands noms. Conclusion : la critique n'a pas tant à juger les œuvres des orateurs qu'à statuer sur la destinée de leur nom.

Quelle signification a déjà le nom d'Albert de Mun? Que deviendra-t-il selon toute vraisemblance?

C'est une naïve erreur, a dit M. Paul Stapfer, c'est une naïve erreur de croire que si Démosthène et Cicéron sont les plus célèbres des orateurs, ils ont dû en être les plus éloquents, et que personne n'a autant de gloire, parce que personne n'a eu autant de talent. Mirabeau, Berryer, Guizot, Lamartine, Jules Favre ne leur furent probablement pas inférieurs; mais quoi! Cicéron a près de vingt siècles et Démosthène encore davantage; aussi continuera-t-on de publier, de lire, de commenter et d'admirer *les Philippiques et les Catilinaires*, pendant que les beaux discours prononcés au barreau ou à la tribune française « ne sortiront pas des colonnes du journal du lendemain ». La production périodique devient chez nous tellement exubérante que l'oubli s'y exerce sur d'immenses proportions et engloutit les belles choses comme les médiocres (1).

On pourrait et peut-être devrait-on faire des réserves sur ces appréciations de M. Stapfer, mais on contesterait difficilement la justesse de ses conclusions. Indépendamment de la valeur intrinsèque des ouvrages, le travail des siècles grandit ou affaiblit singulièrement la réputation de leurs auteurs. Certaines circonstances historiques, les dates, je

(1) *Histoire des réputations littéraires*, par M. Paul Stapfer.

Digitized by Google

ne sais quelle fatalité, conditionnent d'avance les fortunes de certains noms. Celui de M. de Mun est dans ce cas, il a sa place marquée d'avance dans une dynastie glorieuse. On dira Berryer, Montalembert, de Mun.

Maintenant, ces trois noms brilleront-ils d'un éclat égal ? Berryer a pour lui les droits acquis, il est le plus grand orateur politique de ce siècle. A dire vrai, les hommes de notre génération ne savent pas trop bien pourquoi, n'ayant que très peu lu ses discours, mais ils n'admettraient pas qu'on lui contestât ce titre. A Montalembert on ne donne pas de rang, mais il jouit de tant de sympathies ! Il prit part à la glorieuse campagne de l'*Avenir*, il défendit, très jeune, l'Eglise et la liberté, il a composé l'*Histoire de sainte Elisabeth*. En gros, voilà ce qu'on dira de lui.

Quant à M. de Mun, il compte parmi ses titres à l'attention de la postérité, la charge de Reischoffen, le caractère particulier de noblesse et de grandeur qu'il a su imprimer à son éloquence, les faveurs et la glorieuse amitié de Léon XIII, son amour pour les ouvriers, les attaques d'une certaine presse. C'est quelque chose, c'est même beaucoup. Joignez qu'il a su éviter les fautes dans lesquelles est tombé Montalembert. Non pas qu'il n'ait commis certaines erreurs, ce dont en somme, il faut le féliciter, car un homme politique sans défauts manquerait de points communs avec ses frères en humanité. Mais on pourrait toujours appliquer à M. de Mun le blâme glorieux que valurent à Fénelon ses généreuses illusions sur le pur amour. S'il s'est trompé quelquefois, c'est par excès de charité chrétienne.

Si beau qu'il soit d'ailleurs, le rôle politique de M. de Mun me semble inférieur à ce qu'on peut appeler son apostolat laïque. Le fondateur des cercles catholiques d'ouvriers a fait, dans presque toutes les villes de France et de Belgique, des conférences de tous points admirables. C'est que la conférence convient mieux que la discussion parlementaire au genre d'esprit de M. de Mun. Le noble comte ne peut pas se résigner — et il a bien raison — à relever certaines interruptions sottes et grossières. De plus, s'il a la finesse d'esprit et le sens des nuances qui lui permettent de

Digitized by Google

garder toujours, au milieu d'une assemblée, une attitude digne de son caractère et de sa haute situation, il trouve rarement des ripostes heureuses. Ses idées coulent abondantes, régulières et majestueuses, elles s'étendent en larges nappes qui réfléchissent comme un ciel toujours pur. Ne brisez pas ces vastes surfaces, ne laissez pas couler ce beau fleuve dans les anfractuosités du parlementarisme ; ouvrez-lui le passage qui conduit aux grandes plaines. A mon avis, M. de Mun ne déploie toutes ses qualités d'orateur que dans la conférence, et on en conçoit aisément la raison. Selon Pascal, la vraie éloquence, résulte d'une correspondance entre l'esprit de celui qui parle et l'âme de ceux qui écoutent. Qui ne voit qu'entre celui qui s'appelle Albert de Mun et la moyenne de nos législateurs, les rapports qui existent sont nécessairement limités ? Que comprennent-ils, pour la plupart, au passé de la France, au christianisme et à la beauté du sentiment religieux ? Quelques-uns ne sortent jamais des considérations d'ordre financier ou électoral ; ils sont parfaitement incapables de concevoir autre chose que l'intérêt personnel. M. de Mun à la chambre des députés nous rappelle Daniel dans la fosse aux lions.

Au contraire, les assemblées choisies, au milieu desquelles M. de Mun expose, à l'ordinaire, son programme catholique, constituent pour lui un auditoire idéal. Des ouvriers que l'envie n'a point déprimés, des femmes chrétiennes, des prêtres, des jeunes gens distingués, nourris dans la piété et les sentiments chevaleresques. Là M. de Mun peut être enfin lui-même, il peut dire ses regrets, son idéal, ses angoisses, ses espérances, son amour des choses pures et saintes : toute la lyre. Surtout il peut donner un libre élan à toutes les aspirations de son âme, habituellement comprimées par la prose de la vie, par l'esprit bourgeois, par les conventions parlementaires. On croit entendre et même revoir alors la France de saint Louis, non plus bardée de fer, mais s'essayant à vivre notre vie moderne, contemplant avec sympathie et angoisse les lueurs qui tremblent aux horizons prochains, et se préparant par la

Digitized by Google

prière et le travail à une croisade nouvelle contre la misère, l'ignorance et le mal. Lisez, je vous prie, cette page admirable :

« Il y a, dans *Hernani*, une scène magnifique : don Carlos, celui qui va être Charles-Quint, s'est enfermé, pendant qu'on procède à l'élection de l'empereur, dans le tombeau de Charlemagne, et là, devinant la puissance qui lui vient et le fardeau qu'elle va jeter sur son épaule, sentant, c'est lui qui parle, sous ses pieds

...le monde tressaillir
...vivre, sourdre et palpiter la terre,

courbé sur le seuil derrière lequel le grand empereur dort son éternel sommeil, il découvre le trouble de son âme :

Puis quand j'aurai ce globe entre mes mains... qu'en faire ?
Le pourrai-je porter seulement ?...

et prosterné, tout ému de sa grandeur et de sa faiblesse, il invoque le mort gigantesque dont il va saisir l'héritage :

Verse-moi dans le cœur, du fond de ce tombeau,
Quelque chose de grand, de sublime et de beau.

« Messieurs, je songeais au peuple, en relisant l'autre jour ces vers grandioses.

« Le voilà, comme don Carlos, maître du pouvoir, et sur ce monde vieilli, tout jonché des débris des trônes écroulés, où elle sent, elle aussi, tressaillir et palpiter la terre sous son pas lourd et retentissant, la démocratie se lève, rude et violente, pour prendre possession du sceptre des rois. L'heure est solennelle et troublante.

« Peuple, quand tu auras ce globe entre les mains, qu'en feras-tu ? Le pourras-tu porter seulement ?

« Va, fais comme Charles-Quint, suspends un instant ta marche orgueilleuse, et, le front penché vers le passé qui s'enfuit, demande à la vieille France qui devient ton héritage de verser dans ton cœur quelque chose de grand, de sublime et de beau ; et écoute sa réponse : « J'ai été grande

Digitized by Google

« parce que j'ai été chrétienne! Voilà le secret de ma desti-
« née; c'est pour y rester fidèle que j'ai semé sur tous les
« rivages tant de souvenirs héroïques, et que, d'un bout
« du monde à l'autre, j'ai promené la croix unie à mes
« étendards. Si tu veux vivre, fais comme moi! »

Comme l'érudition de M. de Mun est très grande, il fait appel à toutes les sciences et à tous les arts, au machinisme moderne, à l'histoire, à la peinture, à l'architecture. Il leur emprunte ou un trait ou une comparaison, qu'il enchâsse, avec un grand art, dans son discours. On a dit de Démosthène : C'est avec les glorieuses figures du passé qu'il aimait à vivre, et c'est dans la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art grec qu'il puisait ses plus heureuses inspirations. Ainsi procède M. de Mun. Il étudie le beau sous toutes ses formes, et lui dérobe quelques rayons pour rendre le bien aimable. Il aime aussi la jeunesse, il envisage principalement l'avenir, il parle volontiers d'espérances, il voit par leurs côtés glorieux le dévouement, le sacrifice et même la mort, en sorte que, par ces temps de pessimisme renfrogné, ses discours sont pour l'esprit comme une fête inopinée: « Il y a, au Salon du Champ-de-Mars de cette année, un tableau de M. Lhermitte, intitulé *l'Ami des humbles* qui m'a beaucoup frappé et qui a soulevé bien des controverses. C'est l'apparition du Christ dans une humble auberge de village, à deux ouvriers en costume de travail, qui le reconnaissent à la fraction du pain, et dont le visage passe tout à coup de la surprise à l'adoration. Allez voir ce tableau ; on l'a critiqué à cause du costume moderne des personnages, et pour moi je l'admire comme l'image des œuvres sociales de notre temps. C'est la révélation du Christ aux travailleurs, c'est Jésus se donnant au peuple, aux petits et aux humbles, les prenant tels qu'ils sont, dans leur blouse et avec leur besace, et ne leur demandant que leur cœur en échange du sien. »

Cette façon de parler ressemble un peu à celle de nos sermonnaires. On en a fait souvent la remarque, et ceux qui professent le double culte de la gaité et de l'esprit, appellent M. de Mun prédicateur, avec une petite nuance

Digitized by Google

d'ironie. Ainsi prononce des arrêts cette puissance bizarre, mystérieuse et parfois idiote qui s'appelle l'opinion publique. Elle a supporté pendant trente ans les homélies géniales peut-être, mais souvent fort ennuyeuses du pontife Hugo. Car le Victor Hugo des *Contemplations* prend toujours des attitudes de hiérophante, de prophète, de prédicateur, de philosophe, de visionnaire, d'interprète de l'abîme. Jamais personne n'a osé lui signaler ce travers : Dites donc, homme de génie, vous prêchez; vous nous ennuyez terriblement. Au contraire, voici M. de Mun, gentilhomme délicat et distingué, qui s'exprime toujours avec tact. Il nous apparaît tour à tour comme soldat, comme parlementaire, comme conférencier; parfois cependant, il se permet de donner libre cours à ses enthousiasmes de chrétien. On murmure aussitôt le terrible mot : *sermon.*

D'où vient une telle crainte de paraître prédicateur? Je ne crois pas qu'il existe au monde quelque chose de plus varié, de plus intéressant et de plus vivant qu'un sermon de Bossuet : lyrisme, psychologie, poésie descriptive, rythme, harmonie, délicatesse et force, tout s'y trouve, j'entends tout ce qui peut réjouir l'âme d'un lettré. Songez, d'autre part, que nos poètes, nos dramaturges, nos romanciers et nos plaisantins font très souvent bâiller. C'est pourquoi, non seulement il ne faut pas demander grâce pour le sermon, mais il ne faut pas hésiter à le glorifier comme le plus beau peut-être et en tous les cas le plus incontesté de nos genres littéraires. Les étrangers s'inclinent d'assez mauvaise grâce devant la supériorité de nos poètes, ou ils ne l'admettent pas du tout; mais ils saluent tous, en Bossuet, le premier orateur des temps modernes.

En réalité, notre génération de boulevardiers et de critiques n'admet pas le ton du sermon, parce qu'elle est dupe de son immense et ridicule respect humain. Plaignons, en effet, l'homme qui ne s'indigne jamais, qui n'ose jamais pleurer, qui a bien soin de ne jamais rien laisser paraître de ses espérances, de ses affections et de ses enthousiasmes. Tout cela relève du sermon aux yeux de nos goguenards. Eh bien, M. de Mun n'a pas de ces timidités; il pleure sur

Digitized by Google

les souffrances des martyrs, il dit avec émotion ses ardeurs patriotiques, il flétrit l'impiété, et — chose absolument inconcevable — il se permet de prononcer devant plusieurs milliers d'auditeurs le nom de Jésus-Christ. Que M. de Mun ne doute pas de l'excellence de sa méthode, elle lui a valu de très beaux mouvements oratoires. « Voici, s'écriait-il un jour, en pleine Chambre des députés, voici la réponse de M. le rapporteur : « Des témoins, dit-il, ont déposé « qu'après le 5 mars on demandait à confesse pour qui l'on « avait voté, et que l'on avait refusé l'absolution à des « femmes dont les maris avaient mal voté. »

« Messieurs, la Commission, en acceptant ce passage du rapport, en a-t-elle bien pesé toute la gravité ? Je veux en douter : plus attentive, elle eût songé qu'elle outrepassait singulièrement ses droits et son pouvoir, puisqu'elle ne pouvait accueillir une pareille accusation, sans prétendre envahir ce tribunal où Dieu s'asseoit à la place du juge, où l'accusé n'est traduit que par le repentir, où il n'a d'autre garde que la foi.

« Ce qui se dit dans ce tribunal a, dans le ciel, un écho que la terre ne répète point, et il n'y a pas d'exemple, depuis dix-huit siècles, que vaincu par la menace ou par la séduction, affaibli par l'âge ou par la maladie, corrompu même par l'apostasie, un prêtre catholique ait trahi le secret de la confession.

« Comment la Commission n'a-t-elle pas aperçu cette barrière infranchissable pour elle, et ce voile qu'elle ne pouvait tenter de soulever sans violer du même coup tous les droits de nos consciences ? »

On ne saurait nier le flagrant délit : M. de Mun parle presque, oh ! je dis presque, comme Bossuet. J'ignore quelle impression produisit ce langage sur les élus du peuple souverain, mais si l'horreur du genre sermon les a empêchés de le goûter, c'est que l'horreur du genre sermon déprave quelquefois le goût littéraire.

Les discours que M. de Mun a consacrés à la question sociale forment un volume assez compact. Grave sujet de méditations pour ceux qui, se défiant des opinions toutes

Digitized by Google

faites, ne veulent que comprendre. Oh ! s'il ne faut que louer la hauteur des sentiments, l'éloquence et la générosité de M. le comte Albert de Mun, nous sommes tous d'accord. Mais que penser de ses théories sociales ? Il s'écriait jadis : « Ce que nous voulons, c'est l'avènement d'un régime nouveau, fondé sur l'accord entre les conditions modernes de la vie, du travail et de la société, et les traditions séculaires qu'un vieux pays comme le nôtre n'abandonne pas sans se vouer à la ruine. » Pendant vingt-cinq ans et plus, M. de Mun a poursuivi ce noble idéal ; pendant vingt-cinq ans, il n'a cessé d'encourager les ouvriers dans leurs légitimes revendications, il est entré dans toutes leurs tristesses, il a demandé aux pouvoirs publics toutes les améliorations raisonnables. Même il a fait entendre des cris de satisfaction, et il a osé formuler de vastes espérances. Or, il éprouve des inquiétudes maintenant. « Dans le mouvement généreux, écrivait-il naguère, dans le mouvement généreux qui porte nos amis à aller au peuple, je crains qu'on oublie quelquefois, que si l'état démocratique est un état de fait que l'on peut, que l'on doit même accepter, en cherchant par tous les moyens à le christianiser, à l'organiser, il n'y a pas cependant de société viable en dehors de certains principes, que les hommes peuvent bien méconnaître, mais qu'il n'est pas en leur pouvoir de renverser. De ce nombre est le rôle social des classes élevées. » A quoi on peut répondre et on a répondu en effet, je crois, qu'il n'y a pas à s'inquiéter des dirigeants. Des dirigeants, il y en aura toujours, mais faut-il croire que ces dirigeants doivent être nécessairement et exclusivement tirés des classes élevées ? Le Play définissait la classe supérieure l'ensemble des personnes qui se dévouent.

Toujours est-il que M. de Mun éprouve aujourd'hui quelques hésitations ; il veut ralentir le mouvement qu'il a provoqué et longtemps accéléré. Tout ce que nous demandons, c'est que les divergences qui viendraient s'affirmer ne provoquent pas de nouvelles divisions parmi les catholiques. Comme M. de Mun n'entend nullement abandonner son œuvre, comme il restera le serviteur ardent des

Digitized by Google

réformes indiquées par l'encyclique sur la condition des ouvriers, le dissentiment entre lui et les hommes du mouvement plus avancé n'aura pas des conséquences de nature à réjouir nos ennemis. M. de Mun reste à sa place, c'est-à-dire en tête des catholiques.

De ces discussions délicates auxquelles prennent part des hommes expérimentés, religieux, tous animés d'excellentes intentions, un enseignement du moins se dégage : ne nous prononçons pas trop vite sur ce qui touche à la question sociale.

Il est difficile de ne pas sourire lorsqu'on entend des hommes graves annoncer périodiquement une ère nouvelle d'union et de paix sociale. Et ces sortes de prophéties sont fréquentes. Leurs auteurs ont malheureusement oublié la parole évangélique : il y aura toujours des pauvres parmi vous. Combattons la misère, cherchons à éteindre la haine oui, mais sachons bien que nous ne supprimerons ni l'une ni l'autre. De solution complète et radicale à la question sociale, il n'y en a pas. Tous les siècles dont nous connaissons l'histoire se sont considérés comme des siècles de fer, et naturellement, ils ont appelé de leurs vœux et annoncé, avec certitude, des siècles d'or qui n'arrivent jamais. Il en sera de même aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé le moyen de supprimer le péché originel.

La question sociale est avant tout une question morale. Non pas qu'on doive négliger les améliorations matérielles du sort des ouvriers, mais dans ces améliorations il est sage de rechercher surtout l'effet moral. On ne voit pas qu'à un accroissement de salaire corresponde un accroissement proportionnel de bonheur et de cordialité entre ouvriers et patrons. Par contre, il est une méthode sur laquelle tout le monde tombera d'accord. Elle consiste à combattre l'égoïsme chez le patron, l'envie chez l'ouvrier, et à développer chez l'un et chez l'autre l'idée de résignation, car tous deux ont à souffrir. On me dira qu'il n'est pas facile d'inculquer de tels sentiments. Aussi bien ne sommes-nous pas tenus de réussir. Mais nous sommes obligés de peiner et de combattre ; il nous suffit de

Digitized by Google

savoir que nos efforts tendent à un but certain. Or, en s'attachant au côté moral de la question sociale, les catholiques ne risquent pas de se tromper.

Peut-être la froide raison nous fait-elle un devoir de nous défier quelquefois de l'éloquence de M. de Mun et de sa noble sensibilité. Peut-on lire sans pleurer une page comme celle-ci ? » Quelques-unes d'entre vous, peut-être, ont lu cette chanson effroyablement poignante qui, en 1841, a soulevé presque toute l'Angleterre et qui a servi, dans ce pays, de point de départ à la législation protectrice du travail des femmes. On l'appelle le *Chant de la chemise*. C'est l'histoire d'une pauvre couturière qui chante elle-même sa souffrance et sa douleur, pendant qu'elle coud, qu'elle coud encore, qu'elle coud toujours, sans jamais s'arrêter, depuis l'heure où le coq chante jusqu'à l'heure où l'étoile se lève. Ses yeux rougissent, ses mains s'engourdissent, le froid la saisit... elle coud, elle coud encore, elle coud sans relâche... Ses yeux s'emplissent de larmes qu'elle n'ose laisser tomber, parce que l'ouvrage en serait gâté, et pendant qu'elle travaille ainsi pour gagner un salaire qui lui permet tout juste de ne pas mourir, pendant qu'elle coud du soir au matin pour le vêtement des riches, elle se demande la pauvre fille, combien il y en a parmi eux, qui pensent que cette chemise, que ce linge fin qu'ils portent, est fait avec le sang, avec les larmes, avec la chair des pauvres ouvrières. »

Ici, le compte rendu ouvre une parenthèse où il est dit : « Sensation prolongée, longue salve d'applaudissements. » Je crois bien. Et cependant, admirateurs de l'éloquent M. de Mun, chrétiens humains, souffrez que je détourne vos yeux de ce martyre. Si d'autres êtres existaient, innombrables, aussi sympathiques et plus malheureux que la pauvre couturière ? Or, ils existent. Les institutrices de Londres travaillent autant que la couturière, et elles ont à subir des épreuves morales plus redoutables. Il paraît que la concurrence, parmi elles, est terrible. « A ce jeu-là, on ne va guère au delà de trente-cinq ans, mettons quarante, sans être usé jusqu'à la corde, c'est-à-dire jusqu'aux nerfs

Digitized by Google

qui seuls vous ont permis d'accomplir jusque-là votre tâche de forçat. Si alors une jeune concurrente vous supplante, si vous vous trouvez du jour au lendemain sur le pavé, si vous ne trouvez plus d'autre emploi, que faire? Manger les économies péniblement amassées, vendre les objets qui constituaient le bien du pauvre petit ménage, et puis? Rien, rien... *en dehors du suicide* (1). Miss Low, qui a institué et mené à bien cette enquête sur les institutrices pauvres, cite des exemples navrants (2). Or, après s'être apitoyé sur les couturières, on essaiera peut-être de faire quelques sacrifices pour elles; on n'essaiera même pas pour les institutrices.

Un écrivain anglais a esquissé, il y a déjà longtemps, une admirable physionomie d'apôtre laïque, chrétien et moderne : Romney Leigh. Albert de Mun lui ressemble par certains côtés, si je ne me trompe. Qu'on en juge : « Au début de ma carrière, dit Romney, je suis affolé par les cris des prisonniers mis à la torture dans les flancs d'airain de ce nouveau taureau de Phalaris qui se nomme la société; par les gémissements désespérés des victimes, broyées, ensanglantées, piétinées sous les sabots du monstre moderne. » Romney consacre son immense fortune au soulagement de toutes ces misères, il se fait conférencier et apôtre. Le résultat de tant de travaux? Romney l'expose lui-même en ces termes : « J'ai échoué, les paysans et les ouvriers pour lesquels j'ai dépensé ma fortune se sont révoltés contre moi, ils ont tenté plusieurs fois de m'assassiner, ils ont mis le feu à mon château. C'était un spectacle

(1) *L'Intellectuelle pauvre à Londres*, par ART. (*Revue bleue*, 20 mars 1897.)

(2) Cependant, conclut une institutrice, on ne peut me reprocher ni paresse, ni imprévoyance. J'ai enseigné durant trente années et j'ai aidé fort ma pauvre mère jusqu'à sa mort. Mais j'ai toujours eu une mauvaise santé et c'est ce qui à la fin m'a fait perdre ma place. Alors j'ai vite vu le bout des deux cent cinquante francs que j'avais mis de côté. Mon budget se monte à 10 fr. 50 par semaine; je paie 3 fr. 75 pour la chambre, 2 fr. 50 pour le blanchissage, 60 centimes pour le chauffage; ce qui reste est pour la nourriture. Heureusement nous autres, vieilles gens, nous n'avons pas besoin de beaucoup manger. C'est là, sans doute, avec la résignation, la seule compensation de la vieillesse.

Digitized by Google

grandiose que cette immense bâtisse flambant avec ses parquets de chêne, ses lambris sculptés, ses murs à panneaux par où l'on faisait disparaître jadis un martyr ou un coquin, ses longues galeries à échos, ses escaliers glissants et sombres qui conduisaient en tous sens; tout cela alimentant la flamme unique et gigantesque qui, de toutes les fenêtres, faisait sortir un démon rouge, un serpent de feu, dont chacun semblait me dire : Vois-tu, Romney Leigh, nous sauvons les gens de ton salut, par le feu; nous offrons même un très beau spectacle... Le feu, un moment étouffé sous le poids des poutres et des ardoises, jaillit de nouveau avec une recrudescence de furie, enveloppa l'énorme foyer dans un tourbillon de flammes qui s'éleva tout droit dans le ciel, et, devant cette gerbe immense, le ciel me sembla reculer, se retirer plus haut.

« Pauvre Romney! murmure à côté de lui une voix compatissante. Mais Romney ne se plaint pas de son sort. Instruit par ses glorieuses défaites il ne tente plus « de sculpter l'humanité sur un nouveau modèle, d'après un plan spécial de son invention, il ne tente plus de résoudre ces questions sociales si terribles — disons le mot — insolubles, puisque leurs racines plongent au plus profond du poème du mal. Il ne compte plus désormais que sur Dieu et le travail des grandes, nobles et saintes âmes. Sans doute il pense toujours que le monde est vieux, et que ce vieux monde attend sa rénovation, mais l'objet de ses préoccupations a un peu changé. Il demande désormais que des cœurs nouveaux prennent vie individuellement, se multiplient, se développent en nouvelles dynasties de la race humaine. »

Toute comparaison cloche, et heureusement! J'espère bien que personne n'ira brûler le château de M. de Mun. Mais il n'est pas invraisemblable qu'il connaisse un jour les amertumes de l'impopularité. N'a-t-il pas déjà subi des échecs électoraux? De telles épreuves ne pourraient que le grandir aux yeux de ceux qui ont un peu réfléchi sur la mission d'apôtre et de prophète. Les hommes qui portent le rameau d'olivier risquent fort d'être honnis à la fois par les deux armées au milieu desquelles ils s'avancent.

Digitized by Google

Mais on peut prévoir autre chose. Il est possible, après tout, que les luttes sociales perdent de leur activité, il est possible que tous les catholiques, parfaitement unis, se groupent autour de M. de Mun pour travailler selon la méthode qu'il préconise. Que Dieu lui accorde des succès qu'il mérite bien.

Mais, dès maintenant, M. de Mun peut se féliciter — et nous pouvons nous féliciter avec lui, car il nous appartient — de ce qui a été accompli jusqu'à aujourd'hui. Devant les hommes aussi bien que devant Dieu, il compte à son actif des œuvres admirables : il a le courage militaire et le courage civil, la générosité, la hauteur de sentiments, la largeur d'esprit, l'éloquence, le dévouement, presque tout ce qui fait que la vie vaut la peine qu'on la vive. Heureuses les nations qui ont de tels hommes à leur service! Heureuse l'Eglise de pouvoir s'appuyer sur de tels défenseurs!

Les lecteurs qui ont l'habitude de se laisser guider, non par les sentiments, si nobles soient-ils, mais par des considérations d'ordre pratique, pourraient bien ici émettre quelques doutes. Oui, diront-ils, M. de Mun a tous les mérites personnels qu'on peut souhaiter, mais ces mérites sont hors de cause. Nous voyons en lui, d'abord et surtout le chef du parti catholique. Or, ce chef ne nous a pas conduits à la victoire, et nous ne pouvons pas ne pas voir qu'il s'est trompé quelquefois. Il nous a d'abord vanté les beautés du régime monarchique, le voilà maintenant qui adhère à la république ; il a pris part au mouvement boulangiste. Après avoir défendu ou plutôt paru défendre les ouvriers contre les patrons, il défend les patrons contre les ouvriers. Que de tergiversations!

Le reproche, s'il est fondé, ne signifie pas grand'chose. Quel est l'homme politique, quel est l'homme d'action qui ne modifie pas certaines de ses opinions, au fur et à mesure qu'il avance dans la vie? Quant à ne pas se tromper, personne, j'imagine, n'ose y prétendre.

Il est facile à un parti, du reste, de rendre ses chefs responsables de certaines fautes de stratégie; il ferait plus sagement de s'examiner lui-même. En ces temps où presque

Digitized by Google

toujours l'opinion du plus grand nombre fait loi, les chefs suivent bien plus qu'ils ne conduisent, ils ne sont que mandataires. S'ils se trompent, c'est en obéissant à leurs électeurs, à leurs journaux, aux comités de leur parti. Les catholiques n'ont rien à reprocher à M. de Mun, ils n'ont qu'à le remercier, à le féliciter, surtout à le soutenir de leur attention, de leurs encouragements et de leurs vœux. Par contre, ils pourraient organiser eux-mêmes un service d'informations qui les prémunît contre des entraînements dangereux. Des comités composés d'hommes calmes et appartenant à différentes nuances d'opinion, des revues et des journaux capables de renseigner leurs lecteurs sur les ressources de leurs adversaires, leur rendraient, sans aucun doute, de signalés services.

Enfin, est-il bien sûr que M. de Mun n'ait pas remporté de succès décisifs ? Oh ! la victoire complète que quelques-uns attendent, nous ne l'aurons pas de sitôt. C'est déjà beaucoup d'avoir su vivre, pendant certaines tourmentes. Quand le jeune comte Albert de Mun a fait son apparition sur la scène politique, les partis conservateurs, au sort desquels semblait lié le sort de l'Eglise, entraient dans cette série noire qui ne semble pas près de prendre fin. M. de Mun, catholique avant tout, s'est trouvé aux prises avec des difficultés énormes : il n'a pas succombé. Comptez autour de lui, aussi bien parmi les vainqueurs que parmi les vaincus, les hommes politiques que n'a pas dévorés le minotaure populaire : ils sont bien peu nombreux. Il est vrai que ses théories sociales passent par de terribles épreuves. Mais, quoi qu'il arrive, nous pouvons affirmer hautement que la personnalité de M. de Mun ne souffrira en rien des vicissitudes de sa doctrine sociale. Il est encore plus consolant, et il est peut-être aussi vrai de dire que la cause catholique à laquelle il se dévoue a plus de vitalité que jamais. Si vous en doutez, observez l'attitude de quelques-uns de nos adversaires. Notre drapeau s'agite au milieu de la bataille, il n'est pas près de tomber des mains vaillantes qui le portent si glorieusement, depuis un quart de siècle.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE M. DE SÉGURET

SECRÉTAIRE DE LA CASSETTE

ET PREMIER COMMIS DES PETITS APPARTEMENTS DE LOUIS XVI

(*NOTICE ET EXTRAITS*)

Suite (1).

IV

DIAMANTS DE LA COURONNE

... M. Thierry ne trouva, à son entrée au garde-meuble, que deux inventaires : celui de 1691 et celui de 1774. En comparant ces deux inventaires ensemble, on s'aperçut au premier coup d'œil d'une différence sensible entre l'un et l'autre.

L'inventaire de 1691 établissait en dix articles seulement le nombre et l'évaluation de tous les diamants appartenant à la couronne. L'évaluation était portée, y compris le *Régent* dont on venait de faire l'acquisition, à la somme de 17.430.481 francs. L'inventaire de 1774, quoique en ap-

(1) Voir le nº de juin.

Digitized by Google

parence plus détaillé puisqu'il comprenait vingt-quatre articles, ne présentait plus qu'une évaluation de 15 millions 508.710 francs : différence en moins, 1.921.771 francs. Ainsi, en moins de quatre-vingts ans, la valeur des diamants de la couronne était diminuée de près de deux millions. D'où pouvait provenir une semblable dépréciation ? M. Thierry chercha, par la comparaison des deux inventaires, à en expliquer la cause; elle fut faite par des gens de l'art autant que possible, article par article, pièce par pièce.

On s'aperçut d'abord de la grande négligence qui avait présidé à l'inventaire de 1774. L'appréciation, les poids, la quantité des diamants n'offraient ni clarté ni justesse; tels numéros de l'inventaire de 1691, clairement désignés et évalués, n'étaient point portés sur l'inventaire de 1774; on s'était contenté seulement d'observer qu'ils manquaient, sans en donner la raison; d'autres numéros étaient dénaturés et diminués des deux tiers de leur valeur, suivant l'inventaire de 1691 comparé à celui de 1774. Bref, on constata que, non seulement beaucoup de diamants isolés qui figuraient sur l'inventaire de 1691 n'existaient plus sur l'inventaire de 1774, mais encore des parures entières, telles que deux crochets en diamant pour le chapeau du roi, deux épées et baudriers enrichis d'or et de diamants; à côté de tous ces articles on avait seulement écrit le mot : *manque*. Dans son rapport au roi, du mois de juillet 1786, M. Thierry évalue tous ces objets à une somme de plus de 600.000 francs.

Il est possible, dit M. Thierry dans son rapport, que ces différents objets aient d'autres destinations, c'est même très probable; mais un inventaire fait avec soin ne devrait pas le laisser ignorer.

En comparant ensuite l'inventaire de 1774 avec ce qui existait à l'époque où M. Thierry avait pris le service, en 1784, et où tous les diamants lui furent remis, on reconnut que, pendant seulement ces dix ans, les diamants de la couronne avaient encore subi des dépréciations notables; beaucoup de diamants de première qualité avaient été rem-

Digitized by Google

placés par des pierres ordinaires de moindre valeur. La pierre du milieu d'un collier, désignée dans l'inventaire de 1774 comme un saphir d'Orient estimé 2.000 fr., n'était plus en 1784 qu'une topaze de peu de valeur; un grand rubis estimé 6.000 fr., en 1774, n'était plus, dix ans après, qu'un saphir glaceux de nulle valeur. Ici on trouvait une rose à la place d'un beau brillant; là, dans des parures de pierres de couleur, fines, se trouvaient des pierres fausses, et dans beaucoup d'autres articles le nombre et le poids des diamants n'étaient plus les mêmes; souvent l'inventaire de 1774 ne le désignait même pas.

L'inventaire de 1774 fait mention de beaucoup d'objets donnés en paiement aux joailliers du roi, sans indiquer ceux qu'ils ont fournis en remplacement, et il est hors de doute, dit M. Thierry au roi, que, si on avait voulu commettre quelques abus, c'eût été dans ces sortes d'opérations qu'il eût été facile, et qu'il était même nécessaire de justifier par des notes plus détaillées.

Enfin, et pour en finir sur ce sujet déjà beaucoup trop long, quelque intéressant qu'il soit, M. Thierry trouva de moins une parure en diamants et rubis, composée d'un collier à nœuds avec pendeloques, une guirlande pour la tête, une paire de boucles d'oreilles avec ses pendeloques, et de plusieurs pompons détachés, que le roi avait achetée 140.000 fr., et avait fait mettre au rang des diamants de la couronne.

Interrogé par M. Thierry sur la disparition de la parure, le joaillier de la couronne répondit qu'elle avait été remise à la reine et tellement confondue avec ses diamants propres dans une parure considérable qu'il avait plu à la reine de se faire monter, qu'il était impossible de les y démêler.

Comme nul ordre par écrit n'avait autorisé cet emploi, M. Thierry crut devoir en rendre compte au roi; et, le 13 mars 1785, il lui en fit son rapport et proposa, pour éviter par la suite la reconnaissance bien difficile de ce qui appartenait, dans cette parure, à la couronne ou à la reine, de la supprimer sur les inventaires et de la comprendre en

Digitized by Google

totalité, dès aujourd'hui, dans les diamants appartenant à la reine. Le roi approuva.

Tel est l'aperçu des désordres que M. Thierry était appelé à arrêter, à faire cesser et à prévenir pour l'avenir. Il s'agissait de presque toute la richesse mobilière de la couronne, et il y mit d'autant plus de soin et d'attention.

La première chose à faire était de pourvoir à la sûreté d'objets aussi précieux en les mettant hors de la disposition de qui que ce fût; or, ce n'était pas là ce que prétendaient les joailliers de la couronne. Ils prétendaient que, d'après leur charge, ils pouvaient décider de tout ce qui était relatif aux diamants, juger de leur qualité, changer, vendre les plus défectueux, leur en substituer d'autres, et prononcer seuls sur le prix et les évaluations. Un pareil droit ou privilège entre les mains d'un seul homme parut énorme et dangereux à M. Thierry, surtout en ayant sous les yeux les trois ou quatre joailliers de la couronne, qui avaient successivement fait, en peu de temps, des fortunes colossales, pour s'être trouvés ainsi juges et parties dans une matière aussi délicate. Il pensa avec raison qu'il était plus convenable pour les intérêts de la couronne, et même plus honorable pour le joaillier, qui se trouverait par là à l'abri de tout soupçon, que le possesseur de cette charge fût sans intérêt personnel dans cette direction, et ne fût, à l'avenir, sous les yeux du ministre de la maison du roi et des agents de l'administration du garde-meuble, que le *contrôleur des opérations relatives aux diamants.*

D'un autre côté, s'il n'était plus possible de laisser un seul homme libre de disposer des diamants et de décider de leur sort, M. Thierry sentait bien qu'il était important de les sortir de l'état d'inutilité où ils se trouvaient : la plupart, non taillés et presque bruts, et nécessairement impropres pour un usage quelconque; d'autres avec leurs vieilles montures hors de mode ; et encore que les diamants ne fussent pas d'ordinaire montrés au public, on ne pouvait cependant pas refuser de les faire voir, surtout aux étrangers, quand ils le désireraient. Il était donc convenable qu'ils fussent parfaitement tenus et que leur éclat

Digitized by Google

fît impression sur les étrangers et honneur à la première nation de l'Europe. Cet éclat, pensait-il, serait encore utile lors des fêtes publiques, telles que mariages des princes de la famille royale, visite de quelque monarque étranger, réception d'ambassadeur, etc., etc., où les princesses ont besoin des diamants de la couronne pour ajouter une plus grande magnificence à leur parure.

Après y avoir mûrement réfléchi, M. Thierry se décida à soumettre au roi un rapport détaillé sur cet important sujet. Après lui avoir mis sous les yeux le véritable état des choses, il présenta à son approbation les propositions suivantes :

1° Que Sa Majesté agréât que tous les diamants de la couronne seraient démontés, à l'effet d'en connaître la qualité, l'épaisseur et le poids ; qu'on séparerait ceux qui, par leur défectuosité ou leur peu de valeur, ne mériteraient pas d'être conservés ou taillés ; que tous les autres, excepté ceux qui l'étaient déjà, seraient taillés, polis et mis dans l'état le plus brillant.

2° Que cette première opération serait faite au garde-meuble même, en présence du joaillier de la couronne et du garde général des meubles, par un joaillier étranger à l'administration, et qui serait choisi, d'après l'opinion générale, parmi les joailliers les plus distingués et les plus probes de la capitale.

3° Qu'il serait dressé un inventaire provisoire de ces deux classes de diamants, signé de toutes les personnes présentes à l'opération, et qui ne servirait que jusqu'au moment où les diamants auraient reçu, par la taille, toute la perfection dont ils seraient susceptibles.

4° Qu'alors, il serait dressé un dernier inventaire définitif comprenant tous les diamants conservés, leur nouvelle face, leur qualité, leur poids, leur épaisseur et leur évaluation ; qu'il serait donné à chacun un nouveau numéro correspondant à celui du moule en étain, qui serait fait double et exactement semblable au diamant qu'il représentera.

5° Enfin qu'il serait rédigé quatre expéditions dudit in-

Digitized by Google

ventaire, signées par toutes les personnes qui auraient concouru ou assisté à l'opération, savoir : une pour être remise à Sa Majesté elle-même, la deuxième pour le ministre de la maison du roi, la troisième pour être déposée à la Chambre des comptes, et enfin la quatrième pour le garde-meuble.

Au bas de ce rapport est écrit de la main du roi : *Approuvé.* C'était en 1786....

En conséquence de cette décision, le joaillier de la couronne, accompagné de M. Chantereine, inspecteur général du garde-meuble, se transporta à Anvers avec les 2.900 diamants destinés à être brillantés. Ils s'établirent chez les frères Arago, surveillèrent et suivirent l'opération jusqu'à ce qu'elle fût terminée. Elle dura neuf à dix mois ; les lapidaires de Paris avaient demandé cinq à six ans.

Sur les 2.900 diamants portés à Anvers, 2.000 furent taillés ; les 900 autres furent mis de côté par les lapidaires d'Anvers comme non susceptibles d'être taillés, et rapportés à Paris où les joailliers consultés de nouveau furent du même avis que les lapidaires.

Cette grande opération occasionna une dépense de 105.380 fr. pour le salaire des lapidaires et celle de 145.000 francs pour frais de plusieurs voyages en Hollande et en Brabant par M. Thierry et les différents agents du garde-meuble, traitements et dépenses des sieurs Menier et Chantereine par suite de leur séjour à Anvers pendant près d'un an, gratifications accordées par le roi, soit à ces deux agents, soit à d'autres employés de l'administration qui avaient pris plus ou moins de part à l'opération, enfin pour achat de différents objets.

M. Thierry proposa encore au roi : 1° la vente de neuf cents mauvais diamants que les lapidaires d'Anvers avaient rejetés ; elle produisit 27.400 francs ; 2° la vente de 466 autres demi-brillants et roses d'une qualité défectueuse ; on en retira 73.000 francs. Enfin les perles appartenant à la couronne furent soumises à un examen particulier ; 462 furent signalées par les joailliers comme passées de mode et ayant perdu leur orient ; elles furent vendues pour 127.000 fr....

Digitized by Google

V *Juillet 1*

PETITS APPARTEMENS.

Après avoir expliqué que les petits appartements du roi à Versailles avaient été créés sous le règne de Louis XV pour permettre à ce prince de recevoir en particulier les personnes qu'il désirait voir sans avoir recours à son service ordinaire, M. de Séguret fait connaître que Louis XVI les conserva, tout en en changeant la destination, afin de ne pas renvoyer un certain nombre de serviteurs et de rendre plus commode l'organisation de ses chasses. Il fut en outre décidé que le service des petits appartements serait payé sur les fonds privés de la cassette royale.

... Le personnel de ce service fut ensuite réglé : un contrôleur pour l'office, paneterie et échansonnerie, un contrôleur de la bouche, et sous ces deux chefs tous les aides nécessaires, au nombre de vingt-cinq personnes; de plus, un garde-vaisselle, un sommelier, un chef de la lingerie, un chef de fruiterie, un chef de fourrière.

Quant au service lui-même, il fut ainsi réglé : il fut convenu que les petits appartements nourriraient le roi toute l'année, excepté : 1° le souper, qui avait lieu tous les soirs, comme on l'a vu, chez Madame et où le roi profitait du souper de la reine; 2° les dîners publics, où il était servi par les grands officiers de sa maison; du reste, tous les jours maigres, dîner et souper; qu'ils seraient également chargés de toutes les parties de chasse, des petits voyages de Fontainebleau et de Compiègne, de tous les voyages de Saint-Hubert et de Rambouillet, et enfin, pendant l'hiver, de tous les soupers, grands et petits, que le roi donnait deux fois par semaine à sa cour dans les petits appartements. On voit que leur part était assez belle et assez étendue. Entrons dans les détails de ces différents services, et la vie intérieure du roi se développera de plus en plus.

Comme je crois l'avoir déjà dit, le roi déjeunait seul,

Digitized by Google

soit avant, soit au retour de la messe; ce repas, bien léger, lui suffisait jusqu'au souper de famille, à neuf heures. Pendant l'hiver, où il chassait aux environs de Versailles ou dans les forêts de Marly et de Saint-Germain, ce qui avait lieu tous les quatre jours, la messe se disait à neuf heures; et après avoir mangé un morceau, il montait en voiture et ne revenait plus qu'à la nuit close. J'assistais rarement à ces déjeuners ainsi faits en poste. Les deux contrôleurs étaient présents; le roi, en sortant, leur donnait l'ordre pour le soir et leur désignait le nombre des seigneurs qui devaient souper avec lui. Comme il chassait tous les quatre jours, les soupers dans les petits appartements avaient également lieu les mêmes jours. Il y en avait de deux sortes qui se succédaient alternativement : un, composé seulement de chasseurs, et l'autre pour lequel le roi faisait inviter les dames de la cour.

L'appartement où il recevait tout ce monde se composait de trois pièces, situées à la suite de ses grands appartements : un billard, une salle à manger et un salon.

Les jours de chasse, les seigneurs qui désiraient suivre le roi se faisaient inscrire chez le capitaine des gardes de service; cette précaution était nécessaire pour connaître le nombre des seigneurs auxquels il fallait fournir des chevaux et le nombre de voitures de suite nécessaire. Pour cela, le capitaine des gardes envoyait la liste à l'écuyer commandant les écuries, et, l'heure donnée, le roi descendait par son petit escalier intérieur dans la cour de marbre; tout le monde l'y attendait. Il montait de suite en voiture; son capitaine des gardes suivait, et alors le roi appelait à haute voix un des seigneurs qui se trouvaient là réunis autour de sa voiture, et successivement un autre, jusqu'à ce que sa voiture fût complète. Alors le reste des seigneurs se jetaient pêle-mêle dans les voitures de suite, espérant d'être plus heureux une autre fois et d'avoir l'honneur d'être appelés à leur tour. Chaque voiture contenait huit personnes et était attelée de huit chevaux. On partait, et, arrivé au rendez-vous, chacun trouvait les chevaux nécessaires pour suivre la chasse.

Digitized by Google

Le retour se faisait de même. Ordinairement le roi rentrait sur les six ou sept heures; tout le monde courait quitter son costume de chasse et faire une toilette de cour, ne sachant encore s'il serait ou s'il ne serait pas du souper. A neuf heures précises, tous les seigneurs se réunisaient dans l'Œil-de-Bœuf et attendaient l'appel qui allait être fait des élus. Le roi sortait de ses appartements comme à l'ordinaire et donnait l'ordre. Les portes se refermaient ensuite sur lui; mais, une minute après, elles se rouvraient et un huissier de la chambre paraissait, une liste à la main, et appelait à haute voix les seigneurs que le roi y avait inscrits pour souper avec lui : M. le duc un tel, M. le marquis un tel, M. le comte un tel, etc., etc., etc., jusqu'à la fin de la liste. Celui qui était appelé s'avançait d'un pas radieux, regardant à droite et à gauche avec un petit sourire de satisfaction et entrait dans les appartements. Lorsque l'appel était fini, les portes se refermaient....

Ces soupers particuliers se composaient assez ordinairement de quinze à vingt personnes; ce nombre était quelquefois au-dessous de quinze, mais rarement au-dessus de vingt, y compris le roi, Monsieur et quelques grands dignitaires de la couronne que le roi oubliait rarement de faire appeler. Au surplus, ils perdaient en entrant dans les petits appartements toute prérogative, tout exercice de leur charge et devenaient, comme les autres seigneurs, de simples convives du roi. Celui-ci, du reste, se montrait fort jaloux d'éloigner de cette réunion toute espèce d'étiquette ou de service obligatoire, fondé sur un cérémonial quelconque; il voulait être là simplement Louis de Bourbon traitant ses amis et non le roi de France. Personne n'avait le droit de commander ou de donner des ordres dans cette enceinte, excepté M. Thierry et moi qui le remplaçais; personne n'y pénétrait qu'avec notre permission; il n'y avait qu'un seul ordonnateur, et c'était moi. Comme le service de la table se faisait par les garçons du château, qui étaient nommés par le gouverneur, ils ne pouvaient être admis à faire ce service qu'après s'être présentés et avoir été agréés par M. Thierry.

Digitized by Google

Le roi ne manquait jamais, quand quelqu'un de ces grands dignitaires, soit par oubli, soit par habitude, cherchait à exercer près de sa personne son service habituel, de lui faire sentir avec tous les ménagements possibles que ce n'était pas le lieu. Il fut témoin une fois d'une petite leçon à ce sujet au vieux maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre.

On sait qu'une des principales attributions de cette charge est d'être toujours auprès du roi, à côté du capitaine des gardes, que, dans toutes les grandes cérémonies, soit grands couverts soit présentations, soit même simples dîners publics, c'est lui qui le sert directement et que c'est à lui seul que le roi remet son chapeau quand il se met à table.

Un jour qu'il fut appelé pour souper et qu'on eut dit au roi qu'il était servi, le maréchal s'empresse de se placer derrière la chaise du roi, prêt à lui rendre ses services accoutumés. C'était ma place, et c'était moi qui remplissais toujours, dans cette occasion, auprès du roi, la charge de gentilhomme de la chambre ; c'était à moi qu'il remettait son chapeau et tout ce dont il voulait se débarrasser en se mettant à table. On sent bien que, voyant ma place occupée, je me reculai par déférence devant ce respectable maréchal, et je me plaçai derrière lui. Le roi arrive, se retourne, me cherche, et voit en face de lui le maréchal tendant déjà la main pour recevoir son chapeau. Le roi rougit et fut visiblement embarrassé vis-à-vis de ce vieux serviteur. Cependant il prit vite son parti : d'une main, il me passa son chapeau par dessus la tête du maréchal, et prenant familièrement de l'autre le bras du duc : « Allons donc, maréchal, lui dit-il en souriant, asseyez-vous donc à côté de moi. » Tout cela fut fait si promptement, si finement, que je suis sûr que le maréchal, très flatté de l'honneur d'être désigné pour souper à côté du roi, ne fit pas beaucoup d'attention à la petite escobarderie qui était faite à sa dignité de premier gentilhomme de la chambre.

Après l'appel terminé, le roi se rendait avec toute la société dans le salon des petits appartements, pièce simple-

Digitized by Google

ment meublée et sans aucun de ces ornements de luxe si recherchés même par des bourgeois; un lustre en bougies, un canapé, quelques fauteuils, quelques sièges courants, le tout en tapisserie dans le genre antique. On servait de suite, et le contrôleur de bouche annonçait. Le roi passait dans la salle à manger, où je l'attendais derrière sa chaise; d'une main il me remettait son chapeau, et de l'autre il prenait le menu du souper que je lui présentais. Ces menus étaient rédigés dans la forme des cartes qu'on voit chez les restaurateurs. Alors il appelait les deux seigneurs qui devaient être à table à côté de lui; c'était le seul cérémonial qui eût lieu dans ces soupers d'hommes. Je crois devoir mentionner ici, avant d'aller plus loin, la manière dont il me reçut la première fois que je parus à ces soupers. Il m'avait aperçu dans la salle à manger lorsqu'il se rendait au salon. Après y avoir reçu et installé toute sa compagnie, il revint tout à coup sur ses pas et, s'approchant de moi avec un air plein de bonté, il m'adressa quelques questions, par exemple d'où j'étais, quel était l'état de mon père, si j'avais encore mes parents, s'il y avait longtemps que j'étais venu à Paris, si je me plaisais à Versailles, etc., etc. Je répondis avec toute la présence d'esprit dans le trouble où pareil abord me jetait. Il me fit alors un petit signe de tête et s'en retourna. « L'épreuve est finie me dit tout bas le contrôleur; le roi est satisfait; vous pouvez être tranquille. » En effet, pour me servir d'une expression un peu triviale, nous fûmes depuis ce temps-là les meilleurs amis du monde. Il m'a toujours traité avec cette bonté qui faisait le fond de son caractère, et jamais il ne m'a témoigné la plus légère impatience.

Rien n'était plus agréable que ces soupers intimes. Monsieur (Louis XVIII) y assistait régulièrement et était assis en face de son frère; un double motif l'y attirait : d'abord l'un tout matériel, pour satisfaire son goût pour la gastronomie; l'autre, pour étaler son esprit et ses connaissances, et l'on sait qu'il n'en manquait pas. Il tenait souvent le dé, et sa conversation était tour à tour spirituelle, instructive et amusante; l'anecdote du jour, le spectacle à la

Digitized by Google

mode, tout était l'objet des observations les plus fines et les plus agréables ; chacun y mettait son mot plus ou moins malin, et le roi y plaçait toujours quelque chose de son gros bon sens qui ramenait la question sous son véritable point de vue de moralité et d'utilité publique. Qu'on suppose dans cette réunion, ce qui dans le fait arrivait souvent : les duc d'Ayen, les marquis de Noailles, les marquis de Montesquiou, les baron de Bésenval avec sa franchise helvétique, les Conflans, avec ses idées et sa tournure chevaleresques, tous gens doués de cet esprit français, de cette urbanité parisienne, de cet usage exquis du monde, si rare à trouver ailleurs, et l'on pourra apprécier ce qu'étaient ces conversations. Comme entre hommes on ne se gêne guère, les propos plus que gais et même lestes s'y glissaien souvent ; mais le roi manquait rarement de les arrêter, lorsque la présence de quelque jeune seigneur exigeait un peu plus de retenue dans les propos.

Ces petits soupers duraient une heure, une heure et demie, suivant la conversation. Au dessert, arrivait le comte d'Artois ; il y soupait rarement, parce qu'il ne dînait qu'à cinq heures, mais il ne manquait jamais d'y faire ainsi une apparition. Sa présence excitait toujours la gaieté. Le roi, comme on sait, aimait tendrement ce frère, dont le caractère franc, ouvert et aimable lui plaisait infiniment et le dédommageait, pour ainsi dire, de la vie retirée, et uniforme qu'il menait. Il le traitait comme son fils. On s'apercevait facilement de la différence qui existait dans la position de ces deux princes vis-à-vis du roi ; Monsieur ne disait jamais en parlant du roi que *le roi*, et M. le comte d'Artois l'appelait toujours *mon frère*, avec ce ton d'amitié et de familiarité qui annonce une affection mutuelle.

M. le comte d'Artois faisait le tour de la table, disant un mot gracieux ou jovial à l'un ou à l'autre ; le roi, dont la figure s'était épanouie en le voyant, lui disait quelque chose d'amical, et si, pendant le souper, il s'était élevé quelque discussion sur laquelle on ne fût pas tombé d'accord, on ne manquait jamais de le prendre pour juge.

Le roi, bientôt après, se levait de table. Le contrôleur

Digitized by Google

me remettait alors une assiette sur laquelle était la tasse du roi et une serviette; le contrôleur portait le sucrier et la cafetière; le roi prenait la tasse, y mettait du sucre à poignée, et le contrôleur lui versait le café. Nous attendions qu'il l'eût pris; puis, se retournant, il me donnait sa tasse, s'essuyait les mains et la bouche, et, en même temps, il me donnait ses ordres pour le lendemain: *Demain à l'ordinaire*, ou, s'il devait y avoir quelque chose de plus ou de moins, il me l'expliquait avec bonté. Il arrivait souvent que cette position durait assez longtemps; par exemple, si la conversation était tombée avec le seigneur qui était placé à ses côtés sur la chasse du jour et surtout s'il s'y était passé quelque chose d'extraordinaire, le roi la continuait en se levant. Alors, adieu le café; le plaisir de parler chasse, qui avait tant d'attraits pour lui, le lui faisait oublier facilement. Il faisait beau nous voir le suivant dans les coins de la salle à manger, où il poussait son interlocuteur, lui racontant tous les accidents de la journée. S'il se retournait pour prendre sa tasse, c'était encore pis; il n'y avait plus de raison pour qu'il nous la rendît, la conversation reprenait de plus belle et elle ne se terminait que lorsque le roi avait conduit son homme dans tous les lieux que le cerf lui avait fait parcourir, nommé les villages et fermes par où il avait passé, les rivières qu'il avait traversées et comment il les avait traversées, toutes les ruses que l'animal avait employées pour se soustraire à la poursuite des chiens, décrit tous les accidents de terrain, etc., etc. Je puis certifier que Sa Majesté prenait souvent son café bien plus froid que vous et moi, et que le seigneur qu'il avait ainsi traqué avait probablement plus d'impatience de sortir de cet état de gêne que nous de nous tenir sur nos jambes.

Pendant ce temps-là, les convives étaient entassés dans le salon; Monsieur avait arrangé la partie de whist, M. le comte d'Artois jouait au billard. Lorsque le roi rentrait enfin au salon, il faisait un trictrac à un écu la fiche; il n'aimait pas le gros jeu, et un écu était son maximum.

Les jours de grands soupers, c'était à peu près la même marche, sauf les variations suivantes. Avant de partir pour

Digitized by Google

la chasse, le roi se faisait remettre la liste des seigneurs qui s'étaient fait inscrire chez le capitaine des gardes pour le suivre; il y choisissait ceux qu'il voulait avoir le soir à souper, y ajoutait ceux qu'il avait le dessein d'inviter et il envoyait cette nouvelle note à la reine qui, de son côté, faisait partir de suite des pages pour Paris, à l'effet d'inviter également les dames dont les maris devaient souper le soir avec le roi.

Ces réunions étaient parfois très nombreuses; j'y ai vu jusqu'à plus de cinquante convives et obligé de faire mettre une seconde table. Toutes les dames, ainsi que la reine, se plaçaient à la table du roi, où il n'y avait souvent d'hommes que le roi et Monsieur. Beaucoup de seigneurs ne soupaient pas ou venaient au buffet manger un morceau; quant à ceux qui avaient suivi le roi à la chasse et qui n'entendaient pas raillerie après un si long exercice, ils se précipitaient et se disputaient la petite table où ils donnaient carrière bien à l'aise à leur appétit de chasseurs. Tranquille sur la table du roi, je surveillais soigneuseusement cette petite table pour qu'elle ne manquât de rien, car c'étaient là les véritables acteurs de la scène. Je leur attachais un chef de la bouche et tous les servants nécessaires, et, quoique la table du roi, où ne régnait pas la même activité, y pourvût abondamment par l'envoi successif que leur faisait la reine de tout ce qui se trouvait sous sa main, il m'est arrivé souvent d'être obligé d'envoyer à l'office des suppléments assez *conséquents*. Ces attentions ne leur échappaient pas, et je recevais souvent de cette petite table des remerciements assez flatteurs et surtout force compliments sur le service. Il est vrai, il faut en convenir, qu'il était difficile de porter plus loin l'art de la gastronomie, et la chère délicieuse des petits appartements était passée presque en proverbe. Ajoutez à cela le luxe et la magnificence d'une table royale autour de laquelle s'asseyait tout ce que la France avait alors de plus illustre et souvent même des princes et des souverains étrangers, et on aura une idée de ce que pouvaient être ces somptueux soupers.

Digitized by Google

Soit grands, soit petits soupers, le roi et surtout Monsieur y étalaient leur appétit ordinaire et ne perdaient pas, comme on dit proverbialement, un seul coup de dent; la différence entre les deux princes, c'est que Louis XVI était gros mangeur et que Monsieur était plus gourmet et avait le goût plus raffiné. Ordinairement, le roi, après avoir avalé quelques cuillerées de soupe, attirait à lui une grosse pièce de bœuf qu'on avait toujours soin de servir à sa portée; il en détachait une forte tranche qu'il plaçait sur son assiette avec force jus, et il avalait le tout en un instant, trop heureux quand il n'y revenait pas une deuxième fois. Ce premier acompte était toujours suivi d'autres morceaux aussi solides, tels que filet de chevreuil, jambon, etc., etc. Il touchait rarement aux entrées à moins qu'elles ne fussent d'une nature ou d'une qualité particulière qui attirât son attention. Ce n'est pas que le contrôleur de la bouche ne s'approchât de temps en temps de son oreille et ne lui dît tout bas en bégayant : « Si Sa Majesté voulait goûter de tel ou tel plat, Sa Majesté en serait, j'en suis sûr, contente. — Allons, voyons, David », disait en riant le roi. Voilà mon homme empressé de servir de ce plat favori dont il croyait avoir fait un chef-d'œuvre; combien de fois je l'ai vu trompé dans ses espérances! Le roi prenait l'assiette, y goûtait et la rendait souvent sans pousser plus loin la dégustation, et, pour ne pas trop affliger le pauvre homme, il ajoutait quelques mots de bonté : « Oui, c'est assez bon..... »

L'auteur décrit ensuite les chasses au château de Saint-Hubert, et répond dans les termes suivants aux bruits calomnieux que l'on répandit plus tard sur le prétendu défaut de sobriété de Louis XVI :

Depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, le roi prenait à peine le moment de s'asseoir, et, pendant ces dix heures, il se livrait à l'exercice le plus violent. Excédé de fatigue, mourant de faim, il soupait copieusement et à sa manière, que j'ai déjà décrite. Je puis certifier ici comme la pure vérité, dont j'ai été témoin pen-

Digitized by Google

dant quatre ou cinq ans que j'ai assisté tous les jours à ses repas, 1° qu'il ne buvait jamais de vin à son déjeuner; deux grands verres d'eau fraîche étaient tout ce qu'il avalait; 2° qu'à ses soupers on ne lui servait qu'une seule bouteille de vin de Champagne, blanc, non mousseux, frappé de glace, hiver et été; que parfois même il ne la buvait pas tout entière, en faisant part souvent à ses voisins qui ne demandaient pas mieux, attendu que, comme on le verra plus tard, on servait d'assez mauvais vin à la table du roi. J'atteste encore que, lorsque je pris ce service, je fus fort surpris de m'apercevoir qu'on était dans l'usage de ne mettre à la glace qu'une seule bouteille, au risque, si elle se trouvait défectueuse ou gâtée, de voir le roi manquer de vin et obligé de boire de celui qui se trouvait sur la table et dont la mauvaise qualité n'était pas douteuse. A l'entremets, on mettait devant lui une seule bouteille de vin de Clos-Vougeot; il en prenait un verre et passait la bouteille à ses voisins. Au dessert, on lui servait un seul petit verre de madère. Voilà l'exacte vérité que des détails subséquents confirmeront encore. Ainsi, en résumé, le roi, avec sa grosse santé, son appétit extraordinaire, ne buvait réellement dans sa journée qu'une bouteille de vin blanc, un verre de vin rouge et un petit verre de vin de liqueur; je ne me rappelle pas lui avoir jamais vu boire ce qu'on appelle proprement de la liqueur, telle qu'eau-de-vie, rhum, marasquin, etc.

Alors, me direz-vous, d'où sont venus ces bruits calomnieux, exploités si méchamment contre lui par ses ennemis acharnés? D'où ils sont venus? Le voici. Reprenons le roi à son départ de Saint-Hubert ou de Rambouillet : qu'on se rappelle le roi excédé de fatigue, l'estomac chargé d'un gros souper, se jetant dans sa voiture et courant la poste dans une bonne voiture pendant une heure et demie. La première chose qu'il faisait, sans qu'il lui fût possible de s'en défendre, était de s'endormir, et il est probable que les seigneurs qui avaient l'honneur d'être assis à côté de lui en faisaient autant. Le roi s'endormait donc profondément, et si profondément qu'on assure que plusieurs fois il est

Digitized by Google

arrivé qu'on a raccommodé des jantes aux roues de sa voiture, enfoncé des clous à grands coups de marteau sans qu'il en fût réveillé le moins du monde. C'est dans cet état d'un sommeil complet et presque léthargique que le roi arrivait à minuit à Versailles, au bas du grand escalier de marbre où l'attendait son service. Il fallait pour ainsi dire l'enlever de sa voiture, porter, soutenir ce gros corps pour monter l'escalier. Qu'on se figure une personne dans l'état où se trouvait le roi, appuyée fortement sur deux écuyers, traversant la pièce des valets de pied et la salle des gardes ; voyez-vous les rires moqueurs de ceux-ci, déjà peut-être fort ennuyés de l'attendre si tard, entendez-vous leurs sarcasmes méridionaux? « Cadédis, notre bon roi, comme il s'en est donné aujourd'hui ! Voyez, voyez, il ne peut pas se tenir sur ses jambes. » Et le lendemain le bruit courait que le roi était arrivé dans l'état d'ivresse la plus complète, et nos gardes du corps, en général assez peu malins, arrivés dans leur province, bavardant à tort et à travers de ce qu'ils avaient vu à la cour et de ce qu'ils n'avaient pas vu, ne manquaient pas de raconter comme quoi ils avaient vu le roi dans un état dans lequel ils tombaient souvent eux-mêmes dans leur petit castel.....

L'établissement des chasses à Rambouillet occasionna des changements dans le service des petits appartements. Le roi régla avec M. Thierry le nombre des personnes qui devaient être nourries et la manière dont elles devaient l'être. Comme la petite ville de Rambouillet offrait en abondance les ressources nécessaires, les gardes du corps, tout ce qui tenait aux écuries rentra dans le régime suivi à Versailles et eut à pourvoir à sa subsistance. On établit plusieurs tables et le roi désigna les personnes qui, par leurs charges, devaient êtse admises à chacune d'elles.

Ainsi, après la table du roi, la première fut appelée la *table des maîtres*. A cette table étaient admis les officiers supérieurs des gardes du corps, les officiers des chasses, les écuyers, le premier médecin, le premier chirurgien, le premier valet de chambre (le roi ne couchant pas, ces derniers venaient rarement), le porte-arquebuse, en un mot

Digitized by Google

les grades les plus élevés du service du roi et de Monsieur. Les officiers des gardes du roi firent bien quelques difficultés de se trouver à côté des gardes du corps de Monsieur; mais le roi tint bon, et, bon gré mal gré, il fallut bien se soumettre ou se passer de souper, car le roi avait donné l'ordre formel de ne rien servir hors des tables communes, seulement un bouillon à ceux qui se diraient malades et resteraient dans leur chambre. J'avoue que je tins rigoureusement la main à l'exécution de cet ordre, et que souvent je me suis vu forcé à regret de faire retourner à la cuisine bien des petits soupers particuliers que la complaisance des contrôleurs voulait faire glisser inaperçus en faveur de M. un tel ou de M. un tel. On voit à quels abus nous aurions été entraînés, si j'avais fléchi le moins du monde. La table des maîtres était servie en même temps que celle du roi, et aussi splendidement. J'avais ma place à cette table et j'étais chargé d'en faire les honneurs; jamais je n'eus à me plaindre de ces messieurs qui se conduisirent toujours avec la plus grande politesse à mon égard.

La deuxième table était celle des pages. A cette table étaient assis tous les pages du roi, de Monsieur, des écuries, de la chambre, de la vénerie, leur gouverneur, les médecins et chirurgiens de quartier. C'était certainement la table où l'on faisait le plus de bruit et où on mangeait de meilleur appétit.

La troisième table était celle de la *chambre;* c'était la moins nombreuse, la plus tranquille et la moins exigeante. Comme je l'ai dit, le roi ne couchait pas; deux ou trois officiers seulement se rendaient à Rambouillet pour le changer à son retour de la chasse. Monsieur, au contraire, couchait à tous les voyages, et son service était plus nombreux. Au total, cependant, cela ne faisait guère que huit ou neuf officiers. Croirait-on qu'il fut nécessaire de faire intervenir ici l'autorité du roi et que Messieurs de la chambre du roi ne voulaient pas manger avec les officiers de la chambre de Monsieur, comme étant au-dessous d'eux? Je crois que le roi se fâcha tout de bon et qu'il donna un peu brusquement à ses officiers l'ordre de se

Digitized by Google

soumettre à la règle établie. Ces prétentions étaient d'autant plus ridicules à la campagne, qu'à la ville et hors du service, c'étaient, pour la plupart, des parents, des amis, qui vivaient familièrement ensemble comme des camarades : *ô vanitas vanitatum !...*

Les cuisines des petits appartements étaient à Versailles, dans les combles du château. On connaît l'habitude qu'avait le roi d'aller faire un tour dans ces combles, les jours où il ne sortait pas; cela lui était d'autant plus facile qu'il s'était formé, sous ces combles mêmes, une petite retraite particulière où il avait réuni une bibliothèque choisie, son cabinet de géographie et son petit atelier pour les ouvrages mécaniques dont il s'occupait quelquefois et dans lesquels il réussissait assez bien. Cette petite retraite touchait aux cuisines des petits appartements ; il avait même fait ouvrir une porte de communication, en sorte qu'il n'était pas rare de lui voir ouvrir cette porte et venir causer avec bonté avec le premier venu qui se trouvait là, fût-ce un marmiton.

Un jour donc — c'était un jour de grand souper maigre, je ne sais pas même si ce n'était pas en carême — le roi ouvre sa porte et entre dans la cuisine, et est tout à coup saisi par une odeur de viande qui le choque et l'étonne. Il ne fait semblant de rien, fait le tour de la cuisine comme à l'ordinaire, s'approche du potager, et le voilà qui se met à soulever tous les couvercles des casseroles et découvre dans une d'elles un gros morceau de viande qui cuisait. Il prend de l'humeur, replace brusquement le couvercle et s'en va sans mot dire. Il y avait peu de monde dans ce moment-là et, d'après l'habitude qu'on avait de le voir rôder partout, à peine s'aperçut-on de ce qui se passait.

Le lendemain matin, on pense bien que la première chose que fit le roi, fut d'en parler à M. Thierry. Lorsqu'il parut, il le conduisit dans une embrasure de fenêtre et lui demanda d'un air fort sérieux auquel M. Thierry n'était guère habitué, s'il était instruit qu'on lui fit faire gras les jours maigres. M. Thierry se récria, dit qu'il n'était pas possible, d'après les ordres qui avaient été donnés. Le roi

Digitized by Google

alors lui raconta ce qui lui était arrivé la veille, et l'engagea, toujours sérieusement, à s'informer de ce que c'était que ce gros morceau de viande qu'il avait vu dans la casserole.

Revenu chez lui, M. Thierry me fit part de ce qui s'était passé entre le roi et lui et me chargea d'aller savoir sur-le-champ ce qu'il en était, en m'assurant que le roi lui avait paru fort fâché. Je le rassurai autant que je pus, bien convaincu que David était incapable et surtout trop fin matois pour rien faire qui pût déplaire au roi. Je montai au château de suite, et, arrivé dans la cuisine des petits appar-.ements, je pris David à part et lui déclarai en débutant que le roi était furieux contre lui, ce qui le fit bégayer encore plus fort. « Contre moi? s'écria-t-il.

— Sa Majesté est sûre que vous lui faites faire gras.

— C'est impossible ; comment peut-elle croire cela?

— Quel était donc ce gros morceau de viande qu'elle a trouvé dans une de vos casseroles ?

— Oh! me dit-il en se rassurant un peu, *c'était du veau qui suait.*

— Et pourquoi faire, cette sueur?

— Tenez, Monsieur Séguret, je vais vous dire toute la vérité. D'abord je vous proteste, en mon âme et conscience, que jamais il n'entre le plus petit soupçon de gras dans aucun des petits plats maigres que je sers à Sa Majesté pour elle seule; vous savez qu'elle ne touche qu'à ces plats et que surtout jamais elle ne goûte à la grande matelotte que les seigneurs aimaient tant. Comme je pensais bien que ces messieurs étaient moins scrupuleux que Sa Majesté, pour rendre cette matelotte encore meilleure, lorsqu'elle est prête et dressée, au moment de la mettre sur table, je l'arrose avec cette sueur qui lui donne un goût délicieux.

Je riais du sérieux avec lequel ce maître en l'art gastronomique m'expliquait les secrets culinaires, mais je ne lui en fis pas moins sentir le tort qu'il avait de contrevenir ainsi aux ordres précis du roi, puisqu'il l'exposait à faire gras contre son intention s'il lui prenait jamais envie de goûter de sa fameuse matelotte.

Je fis beaucoup rire M. Thierry en lui racontant la frayeur

Digitized by Google

de David et surtout l'histoire de la sueur et du parti qu'il en tirait pour se faire faire des compliments par tous les gourmets qui étaient assis à la table du roi.

Le roi, que M. Thierry régala de tous ces détails en n'y mettant pas plus d'importance que l'affaire n'en méritait, prit très bien la chose ; il en rit d'abord et finit en disant : « Que cela n'arrive plus, plus de sueur à l'avenir... »

Vous vous rappelez ce que je vous ai déjà dit : que nous nourrissions le roi toute l'année, sauf les soupers de famille et les grands couverts ; que le roi, tout l'hiver, donnait deux soupers par semaine, un grand, où se trouvait presque toute la cour, dames et seigneurs, un petit, où étaient invités les seuls seigneurs qui avaient chassé avec lui ; que, pendant l'été, il faisait vingt ou vingt-deux voyages à Compiègne, un et souvent deux à Fontainebleau. Je vous ai détaillé les approvisionnements qu'entraînaient ces voyages. Quant à la dépense, nous avions calculé que chaque voyage de Rambouillet coûtait de cent louis à mille écus, le voyage de Compiègne, plus long et plus nombreux, de sept à huit mille francs, et les deux de Fontainebleau de cinq à six chacun ; enfin, tout compris, les voyages, les soupers d'hiver, les appointements de tous les employés, le total de l'année, en un mot, n'a jamais été au delà de 300.000 francs. Quel est le grand seigneur ou le gros financier de l'époque qui, proportion gardée, n'en dépensait autant et même plus ? On citait M. le baron de Breteuil qui dépensait, disait-on, mille francs par jour dans sa maison ; assurément, c'était plus que le roi. On se rappelle que le roi recevait du trésor 136.000 francs par mois, ou 1.632.000 francs par an. 1.200.000 francs étaient distribués par la cassette en pensions et aumônes ; restaient 400.000 francs qui suffisaient et au delà, pour la dépense personnelle du roi. Telles étaient la composition, la situation et la destination de la caisse privée de Louis XVI.

Digitized by Google

LES

PRÊTRES ROMAINS

ET LE

PREMIER EMPIRE [1]

VI

Ce fut M. de Chabrol, préfet de Savone, qui communiqua à Pie VII la lettre dictée par Napoléon Ier à son ministre des cultes. Le fonctionnaire impérial rend compte de son entrevue avec le Pape dans la dépêche qu'il adresse, le 19 février 1812, à M. le comte Bigot de Préameneu :

« Après avoir pris une sincère connaissance de toutes les pièces que vous m'avez transmises, je me suis rendu ce matin chez le Pape, écrit M. de Chabrol. J'ai commencé par l'amener brusquement sur le sujet, de manière à y fixer toute son attention... La manière dont je lui ai parlé l'ayant frappé, il m'a dit qu'il était prêt à m'entendre.

« J'ai pris alors la dépêche et lui ai demandé s'il voulait que je la lusse lentement en français, ou que je la traduisisse en italien en la lisant. Il a préféré que je la lusse posément en français, ce que j'ai fait, en observant de relire deux fois

(1) Voir les numéros de décembre 1896, janvier, mars, avril et mai 1897.

Digitized by Google

les passages les plus forts et ceux où je croyais m'apercevoir qu'il n'avait pas tout saisi. »

Dans sa longue dépêche, le préfet de Montenotte relate la suite des impressions diverses éprouvées par le souverain Pontife au fur et à mesure que lecture lui est donnée de ce violent réquisitoire. Je ne puis reproduire ici en entier cette longue pièce. Pour éclairer mes lecteurs sur la conduite de Pie VII pendant cette nouvelle et douloureuse crise, il suffit que je reproduise les passages les plus saillants du rapport de M. de Chabrol. Je dois faire remarquer cependant que le préfet de Savone me semble parfois interpréter à sa manière, soit les paroles, soit même le le silence du Pape. Ainsi, par exemple, quand le fonctionnaire impérial insinue que Pie VII a reconnu, en quelque sorte, l'inconvenance d'une correspondance directe avec l'Empereur, et lorsqu'il ajoute que le Pape « a approuvé en quelque sorte, *par un moment de silence*, la justesse des observations qu'il venait de lui lire », il n'est guère possible de supposer qu'il ait fidèlement traduit les sentiments du Saint-Père, d'autant qu'on n'a pas oublié la forme insolente de « ces observations » dont le Pape aurait, en quelque sorte, approuvé « la justesse ».

De même, M. de Chabrol me semble singulièrement préoccupé de flatter les passions de Napoléon, lorsqu'il dit :

« Il (*le Pape*) a écouté attentivement l'article sur l'excommunication, *a gardé le silence sur ce point*, paraissant en cela reconnaître la faute qu'une aveugle passion (*sic*) lui avait fait commettre. »

Plus loin, M. de Chabrol aborde le sujet des troubles provoqués dans les Etats romains par l'exil de tant de prêtres. Le préfet de Montenotte traduit ainsi les impressions de Pie VII à la lecture des violentes objurgations de l'Empereur à ce sujet :

« Le passage relatif à l'indifférence qu'il témoigne sur la position malheureuse des sujets de Sa Majesté Impériale dans les Etats romains a paru non seulement le frapper, mais élever des reproches (?) dans son cœur ; car il s'est

Digitized by Google

écrié de suite : « Mais aussi, pourquoi ne me donne-t-on « pas la liberté et des moyens pour que je puisse y mettre « ordre ? » Je lui ai dit aussitôt qu'il avait eu toute liberté (?) et tous les moyens de le faire ; que je savais même qu'on l'avait pressé à cet égard, qu'on lui avait suggéré les voies les plus simples, les raisons les plus fondées en droit (?), sans qu'il eût voulu accéder à rien. J'ai ajouté que je tenais de plusieurs voyageurs venus de Rome que son indifférence à cet égard avait élevé contre lui une voix unanime, et notamment celle de tous ceux qui lui avaient obéi (?).

« Il a répondu à la déclaration qu'il n'aura jamais les cardinaux noirs, qu'il ne demandait pas ceux-là, mais qu'on le laissât libre, tout à fait libre, et qu'il saurait alors choisir les conseils qui lui conviendraient. Je me suis plaint alors du peu de confiance qu'il avait montré dans ceux qui lui étaient envoyés, en lui disant qu'il avait clairement démontré qu'il ne voulait d'autres conseillers que ceux qui pensaient comme lui et ceux qui avaient tout perdu.

« Il s'est récrié de suite sur le mot : *on espère des troubles ;* il a protesté que non. J'ai repris : « Mais auriez-vous oublié que vous n'avez cessé, pendant longtemps, de me parler de schisme, de dire que vous le voyiez arriver, que l'ordre naîtrait du désordre et de la persécution ; que cette persécution produirait un bien dans le relâchement présent ? » Il s'est obstiné (*sic*) à dire qu'il ne comptait pas sur des troubles et qu'au contraire, il ne voulait que la paix.

« Au moment où je lui ai parlé de conscience, de celle de cent évêques qui réclamaient une conciliation comme indispensable, il a dit qu'il aurait voulu y plier la sienne, mais qu'il n'avait jamais pu la tranquilliser. Je lui ai dit alors qu'au moins ne devait-il pas l'avouer. Quel effet produirait un pareil discours sur la chrétienté ! Tandis qu'il est, par sa place, chargé de diriger la conscience de tous les fidèles, ne point distinguer, dans un cas aussi simple, le bien du mal serait se démettre soi-même. »

On remarquera que, même dans le rapport officiel de

Digitized by Google

M. de Chabrol, c'est presque toujours le représentant de Napoléon qui parle, et que Pie VII garde le silence ou se contente de répondre par quelques mots qui ont tout l'air de dire : Mais je vous ai dit cent fois que, si l'Empereur veut arranger les affaires religieuses de Rome et de ses Etats, les moyens propres à y réussir sont entre ses mains, et je les lui ai mille fois indiqués. — Pie VII garda la même attitude lorsque M. de Chabrol lui lut les passages de la note impériale, où il était question de l'institution des évêques et du Concile national. Il se montra très calme, malgré les menaces et les injures dont abonde singulièrement la triste pièce signée par M. Bigot de Préameneu ; mais le vénérable Pontife ne put maîtriser son émotion lorsque le préfet de Montenotte lui lut les derniers paragraphes du réquisitoire impérial.

« Mais, dit M. de Chabrol, mais l'article qui l'a ému le plus est celui où il est question de la demande de sa démission. Il l'a écouté avec une attention profonde ; je l'ai vu abattu et tellement agité que sa main tremblait singulièrement. Il a gardé sur ce point le silence le plus absolu. Dans cet état, j'ai pensé qu'il était inutile de lui parler et qu'il valait mieux l'abandonner de suite à ses réflexions, afin de profiter avec avantage de ce sujet à la première conférence. Je l'ai, en conséquence, quitté après un entretien qui a duré plus d'une heure et demie.

« L'effet général de la communication que je viens de faire a été de détromper le Pape sur un reste d'espoir que je crois qu'il conservait encore, en se fondant sur ce que sa lettre n'avait pas encore reçu de réponse, et en comptant sur l'intervention des cardinaux à Paris. Il a été très ému, mais je ne crois pas qu'il ait été ébranlé, tant est grande son obstination. Au reste, je pourrai le reconnaître demain d'une manière plus positive » (1).

Malgré ses pressions, ses objurgations et ses menaces,

(1) Lettre de M. le comte de Chabrol, préfet de Montenotte, à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. Savone, 19 février 1812.

Digitized by Google

M. de Chabrol n'avait rien pu obtenir de Pie VII. Il revint à la charge les jours suivants ; mais il dut encore constater que si le vénérable Pontife était très ému, il demeurait inébranlable dans la défense de ses droits et dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le 20 février, le préfet de Montenotte insiste de nouveau auprès du Pape pour l'engager à se soumettre à la volonté de Napoléon. Pie VII est plus calme que la veille; mais il n'est pas moins décidé à la résistance. Il répondit à M. de Chabrol « que son parti avait déjà été pris, qu'il ne changerait pas, qu'il avait fait un premier bref, qu'il n'en ferait pas un second. » (1)

(1) Lettre de M. le comte de Chabrol, préfet de Montenotte, à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Savone, 21 février 1812.

Le bref dont il est question ici est celui du 20 septembre 1811. — Lorsque Napoléon s'aperçut que, malgré l'esprit craintif d'un certain nombre d'évêques, le Concile national n'était point disposé à se faire le complice d'un schisme et à accepter la responsabilité de ses actes hostiles à l'autorité du Pape, il fit d'abord arrêter Mgr de Broglie, évêque de Gand, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, et Mgr Hirn, évêque de Tournay, qu'il accusait d'être les meneurs d'une cabale dirigée contre lui, tandis que ces prélats n'avaient fait que leur devoir en avertissant leurs collègues des dangers auxquels le Concile eût exposé l'Eglise en acceptant les idées et les prétentions de l'Empereur. Comprenant que, malgré cet acte de violence indigne, il n'atteindrait pas son but, Napoléon rudoya les évêques qu'il avait fait venir à Saint-Cloud et finit par signer un décret de dissolution du Concile national. Voulant alors obtenir directement du Pape ce que le Concile n'avait pas osé lui concéder, l'Empereur envoya à Savone les cardinaux Dugnani, Roverella, Ruffo et de Bayane, pour exposer au Saint-Père la gravité de la situation au point de vue des affaires ecclésiastiqnes et l'engager à faire des concessions.

Pie VII ignorait complètement, dans l'état de séquestration où le tenait Napoléon, tout ce qui s'était passé au Concile. Il accueillit avec bienveillance les cardinaux, et se montra même porté, dans une certaine mesure, à faire toutes les concessions demandées par l'Empereur. Il n'avait d'hésitation que pour ce qui avait trait à la nomination aux évêchés des Etats romains. Cette attitude du Pape s'explique par le manque de nouvelles touchant les affaires ecclésiastiques de France et d'Italie et surtout touchant les véritables dispositions de l'Empereur à l'égard de l'Eglise. Le Pape finit par céder, même pour les évêchés de ses anciens Etats, ne mettant d'autre condition que de ne pas être obligé à stipuler expressément cette dernière clause.

Le 2 septembre 1811, une députaton d'évêques, ayant à sa tête

Digitized by Google

En bon fonctionnaire impérial, le préfet de Savone déplore ce qu'il appelle dans ses dépêches l'*obstination* de Pie VII, mais il avoue que, soit dans la conférence du 21, soit dans celle du 22 février 1812, il n'a rien pu obtenir du Saint-Père. Et pourtant il affirme qu'il a « employé tous les moyens qui (nous) restaient pour ébranler le Pape. » (1) En effet, non seulement il insista avec une rare inconvenance,

Mgr de Barral, archevêque de Tours, arriva à Savone pour terminer la négociation entamée par les cardinaux. Ce fut cette députation qui arracha au Pape les concessions dont je viens de parler, car les cardinaux n'avaient fait, au fond, qu'un simple échange d'idées avec Pie VII. C'est parce qu'ils avaient constaté les idées conciliantes du Pape, que Napoléon, averti par M. de Chabrol, avait envoyé à Savone la députation des évêques avec mission de conclure un arrangement définitif. Pour donner cependant une idée exacte de l'état d'esprit de l'Empereur en présence de l'extrême condescendance du Pape, prisonnier et martyr de ses redoutables devoirs, il est bon de remarquer ici que les cardinaux Dugnani et Ruffo s'étant timidement hasardés à entretenir le soir du 1er septembre le préfet de Montenotte du désir qu'ils avaient de voir le Pape libre, ne fût-ce que pour donner plus d'autorité au traité qu'il s'agissait de conclure avec lui, M. de Chabrol n'épargna aucun effort pour les convaincre qu'ils faisaient tout à fait fausse route. Lorsque Pie VII, dans ses conversations avec les cardinaux, disait qu'il ne pouvait rien décider parce qu'il n'était pas libre, M. de Chabrol, en rapportant ces paroles à M. Bigot de Préameneu, se montrait prodigieusement étonné de ce que des princes de l'Eglise aussi éclairés que les cardinaux Ruffo et Dugnani parussent admettre un instant dans leur esprit cette difficulté « qui n'est — disait-il — *qu'un incident !* »

Quoi qu'il en soit, Pie VII signa, le 20 septembre 1811, le bref dont j'ai parlé plus haut, et écrivit, le 23 septembre, une lettre très affectueuse à Napoléon. Le Pape faisait, dans son bref, des concessions que l'on pourrait dire *excessives*, à l'Empereur, touchant la nomination et l'institution des évêques. Ces concessions, il les aurait probablement regrettées plus tard, lorsque, délivré des tourments, de l'isolement et de l'oppression qui avaient affaibli sa volonté, il se serait aperçu des conséquences funestes de son bref. Heureusement, Napoléon, aveuglé par l'orgueil, repoussa le bref du 20 septembre, parce qu'il ne disait rien des évêchés des Etats romains. Il chargea alors les évêques députés à Savone de demander un second bref complétant le premier. C'est de ce bref que parle M. de Chabrol dans ses lettres. Pie VII demeura inébranlable dans son refus de l'accorder.

(1) Lettre de M. le comte de Chabrol, préfet de Montenotte à M. le comte Bigot de Préameneuu, ministre des cultes, Savone, 23 février 1812.

Digitized by Google

sur le prétendu devoir que le Saint-Père avait de se démettre s'il ne voulait pas se soumettre aux impérieuses et injustes exigences de Napoléon ; mais il s'employa à stimuler le zèle du docteur Porta, médecin de Pie VII, et d'autres familiers de Sa Sainteté, qui étaient aux gages de l'Empereur et trahissaient le Pape, afin qu'ils ne cessassent d'importuner le Saint-Père et de le pousser à bout dans l'espoir que, de guerre lasse, il finirait par capituler.

En annonçant à M. Bigot de Préameneu qu'il va mettre en œuvre les intrigues et les pressions de ces serviteurs infidèles, M. de Chabrol ne lui cache pas qu'il ne croit point au succès de ce honteux expédient : « Je n'espère rien, — dit-il, — de ce dernier effort, car le Pape, en me quittant, m'a renouvelé l'assurance qu'il était affligé du résultat, mais qu'il ne changerait pas. »(1)

Pie VII avait en effet déclaré au préfet de Savone qu'il ne donnerait jamais sa démission ; qu'il ne se préoccupait pas de la dénonciation du Concordat, vu que pour le maintenir on exigeait de lui des choses contraires à ses devoirs et aux intérêts de l'Eglise ; qu'il ne voulait pas provoquer des troubles ou des rébellions, mais qu'il comptait uniquement sur le secours de Dieu qui saurait tirer son Eglise de la triste situation où elle se trouvait ; qu'après tout, l'Eglise avait surmonté des crises plus redoutables sans que le secours de son divin fondateur lui eût jamais fait défaut.

Cette confiance du Pape dans la protection céleste étonnait prodigieusement M. de Chabrol, mais il avouait qu'elle donnait à Pie VII une force invincible pour résister aux demandes de Napoléon et qu'il était désormais impossible de l'amener à céder aux prétentions impériales.

Le 23 février 1812, dans l'après-midi, le préfet de Savone se présenta de nouveau à Pie VII et l'engagea à se soumettre. Sur le refus du Pape, il lui notifia, en vertu des

(1) Lettre de M. le comte de Chabrol, préfet de Montenotte, à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Savone, 23 février 1812.

Digitized by Google

pouvoirs et des ordres que le gouvernement impérial lui avait transmis, « que le bref du 20 septembre n'ayant pas été ratifié, l'Empereur regardait les Concordats comme abrogés et ne souffrirait pas que le Pape intervînt en rien dans l'institution canonique des évêques. » (1)

Ainsi se termina, à l'honneur du Pape et à la honte de Napoléon, cette négociation de Savone, où Pie VII montra, à vrai dire, une condescendance portée jusqu'aux dernières limites, tandis que son geôlier ne cessa de manifester des exigences intolérables exprimées dans les termes les plus durs et les plus arrogants.

Napoléon apprit avec la plus vive colère le complet insuccès de la tentative suprême qu'il venait de faire pour vaincre complètement la résistance de Pie VII. Il se hâta dès lors de donner des ordres pour que le Pape fût traité avec la dernière rigueur et pour que les prêtres romains exilés subissent à leur tour les violences de ses agents.

Pendant que les dernières négociations se poursuivaient à Savone, Napoléon avait prescrit au comte de Chabrol de se montrer plus bienveillant envers le Pape. Durant tout le temps que les cardinaux et les évêques de la députation étaient demeurés à Savone, Pie VII avait joui d'une sorte de liberté relative, en ce sens que les communications avec lui étaient devenues journalières et faciles, et qu'on lui avait permis de consulter des livres, de tenir une plume, de prendre et de dicter des notes sur les matières théologiques qui l'intéressaient si fort. Ces complaisances ne devaient pas être continuées plus longtemps. M. Bigot de Préameneu avait, sur les injonctions de l'Empereur, pris ses précautions pour que ce *désordre* cessât. (2) Dès le 23 février, en annonçant au ministre des cultes l'échec de ses démarches pour amener le Pape à capituler, M. de Chabrol l'avertit en même temps « que,

(1) Lettre de M. le comte de Chabrol, préfet de Montenotte à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Savone, 23 février 1812.

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, chap. LII, p. 137, de la troisième édition (1870).

Digitized by Google

suivant ses ordres, tout est rentré à Savone dans le même état qu'avant l'arrivée de la députation. » (1)

Quelques mois plus tard, au moment où Napoléon Ier, avant de s'engager dans la funeste campagne de Russie, s'apprêtait à ordonner la translation de Pie VII de Savone à Fontainebleau, les prêtres romains recevaient communication d'un décret impérial, donné à Saint-Cloud, le 4 mai 1812. Napoléon y déclarait que les prêtres romains des départements de Rome et du Trasimène qui s'étaient refusés à prêter le serment étaient coupables de félonie et les mettait hors la loi. Il les assujettissait à une commission militaire et les condamnait à la privation des droits civils et politiques, à la déportation et à la confiscation de leurs biens. Le décret ajoutait que l'Empereur, voulant continuer à se montrer indulgent *(sic !)* avec des personnes trompées par l'abus des choses saintes (*sic*), accordait à tous les prêtres, qui, dans les départements de Rome et du Trasimène, avaient refusé le serment qui leur avait été prescrit, le délai d'un mois pour prêter ledit serment et l'envoyer par écrit au lieutenant du gouverneur général qui était chargé de le faire insérer dans les registres de la préfecture. (2)

« Par suite de ce décret, — dit Mgr Tononi, — des prêtres romains relégués dans nos deux villes (Parme et Plaisance) furent enfermés dans le donjon de Fenestrelle. Ce furent MM. Joseph Nuciarelli, Alexandre Barbetti, curé de Saint-Laurent à Orviette, Joseph Cruciani, curé de Terrafina, dont le cardinal Pacca parle dans ses *Mémoires historiques*, et MM. Antoine Aboÿ et Ferdinand Hermaïso, d'origine espagnole. Le susdit cardinal explique en partie la cause de cette peine infligée à ces ecclésiastiques, traités bien plus durement que leurs compagnons d'infortune, en disant qu'on l'appliqua à l'abbé Nuciarelli pour avoir envoyé à Civitella une lettre imprudente, bien qu'elle ne contînt que

(1) Lettre de M. de Chabrol, préfet de Montenotte, à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Savone, le 23 février 1812.

(2) Voy. le *Bulletin des lois de l'Empire français*, quatrième série, tome XVI, année 1812.

Digitized by Google

la pure vérité. Quant à MM. Barbetti et Cruciani, le cardinal attribue leur nouveau malheur à quelque propos qui leur aurait échappé contre le gouvernement. (1) On peut estimer qu'il a dû en être de même pour les deux prêtres espagnols.

« Les autorités politiques insistaient pour que le décret impérial du 4 mai 1812 fût exactement appliqué. Le 19 juin, le préfet du Taro, M. de Laporte, ordonnait aux prêtres romains résidant dans son département « de prêter par écrit le serment, avant le 15 juillet », et il leur prescrivait cette formule: « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. » Le préfet exigeait que les ecclésiastiques exilés envoyassent l'acte dûment signé au représentant de l'autorité politique, et il ajoutait: « Ceux qui n'auront pas prêté serment avant le 15 juillet, seront arrêtés et détenus à Parme et à Plaisance, pour être punis de leur résistance... et pour être traduits devant la commission militaire qui les jugera. » (2) Le préfet voulait que toutes ces choses fussent notifiées aux prêtres romains si précipitamment que les commissaires du gouvernement, chargés de cette besogne, répondirent qu'ils ne pouvaient remplir une telle mission faute de temps. Mais dès le 22 juin tous les prêtres romains avaient reçu l'arrêté du préfet de Parme. » (3)

M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, écrivait, le 26 juin, au préfet du Taro, pour lui envoyer des ordres qu'il devait communiquer à Mgr Fallot de Beaumont :

« Ecrivez, disait-il, écrivez à l'évêque de Plaisance pour le serment des prêtres romains, et faites entendre à ces malheureux qu'en se refusant à le prêter, ils manquent à leur devoir. » (4)

(1) Voy. le cardinal Pacca, *Memorie storiche*, édition de Pesaro, 1830, tome I^er^, p. 197.

(2) *Archives communales de Parme*, Gridario, année 1812.

(3) Voy. A. G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 161.

(4) Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à M. de Laporte, préfet du Taro, 26 juin 1812.

Digitized by Google

M. de Laporte ne pouvait ignorer ce que Mgr Fallot de Beaumont pensait des prêtres romains. L'évêque de Plaisance avait manifesté très clairement son opinion à ce sujet, alors qu'il avait déclaré au préfet de Parme que les habitants de Plaisance faisaient les plus grands éloges de la fermeté de ces ecclésiastiques et les regardaient comme des saints (1).

Malgré ces déclarations de Mgr Fallot de Beaumont, M. le préfet de Laporte s'empressait d'écrire à ce prélat dans le sens que M. Bigot de Préameneu lui avait indiqué :

« Monsieur le ministre désire, disait-il, que nous nous mettions d'accord pour trouver un moyen de conciliation. Je ne doute pas que ces ecclésiastiques, s'ils étaient raisonnables, devraient accepter les sages conseils que vous pourriez leur donner. » Le préfet engage ensuite l'évêque de Plaisance à ouvrir des négociations avec les prêtres romains pour les amener à l'obéissance, car, s'ils s'avisaient de persévérer dans leur résistance, ils seraient mis en prison, comme le prescrivent les ordres du ministre de la police (2).

Toutes ces mesures ne découlaient pas seulement du décret du 4 mai, mais, on peut bien le dire, elles étaient la conséquence logique des instructions envoyées directement par Napoléon à ses agents, non seulement à Parme et à Plaisance, mais à Rome aussi. Dès le 3 juin 1811, l'Empereur écrivait à son ministre de la police, le trop fameux Savary, duc de Rovigo :

« Le général Miollis devrait vous écrire exactement pour vous faire connaître de quelle manière les affaires marchent à Rome. Mon intention est de finir ce qui se passe dans cette ville. Vous devez ordonner que tous ceux qui refuseraient le serment, sous quelque prétexte que ce soit, soient arrêtés, à commencer par les *curiali*, et qu'on prenne des mesures rigoureuses pour sortir de cette ridicule situation. Il me paraît nécessaire d'avoir un rapport

(1) Voy. A. G. Tononi, *op. cit.*, *Strenna Piacentina*, *loc. cit.*, p. 162.
(2) Lettre de M. de Laporte, préfet du Taro, à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance. — *Archives de l'évêché de Plaisance.*

Digitized by Google

général sur la situation de Rome, afin qu'on puisse y adopter des mesures proportionnées aux circonstances où ce pays se trouve » (1).

Après le décret du 4 mai 1812, tout absorbé qu'il soit par les préparatifs de la campagne de Russie, Napoléon ne perd pas de vue les prêtres romains. Il entend que l'on prenne à leur égard des mesures draconiennes; il veut être informé du résultat de ses dernières menaces, et, irrité par les nouvelles que lui communique M. Bigot de Préameneu, il répond de Kœnigsberg à son ministre des cultes :

« Je reçois votre rapport du 5 juin. Les prêtres, étant sujets comme les autres, sont soumis au même serment. Mais il faut distinguer : il y a le serment ecclésiastique, qui a été prescrit par le Concordat; la seule peine que j'impose au prêtre qui ne veut pas le prêter, c'est la perte du bénéfice ecclésiastique dont il jouit. Mais le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur est dû par tous les citoyens; ceux qui refusent de le prêter encourent la peine portée par mon décret. Ecrivez donc à l'évêque (2), et faites comprendre à ces malheureux (3) combien ce refus serait contraire à leurs devoirs. Quand ils auront prêté ce dernier serment, ils sortiront seulement de leur exil. Pour qu'ils puissent rentrer dans leurs bénéfices, il faut qu'ils prêtent le serment du Concordat » (4).

Napoléon ne se contentait même pas d'un premier serment dont il prétendait imposer la formule, malgré la défense formelle de Pie VII au clergé romain d'accepter toute formule de serment non conforme à celle qu'il avait indiquée comme *tolérable*. Le despote exigeait bel et bien

(1) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le général Savary, duc de Rovigo, ministre de la police générale à Paris. — *Correspondance de Napoléon 1er*, tome XXII, p. 199.

(2) L'évêque dont il est question ici est certainement Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance.

(3) Les prêtres romains relégués à Plaisance et à Parme.

(4) Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Kœnigsberg, 16 juin 1812. — *Correspondance de Napoléon 1er*, tome XXIII, p. 509.

Digitized by Google

deux serments : le premier, sous peine d'être mis hors la loi ; le second, sous peine d'être privé de tout bénéfice ecclésiastique, même après que le prêtre aurait prêté le serment de fidélité.

Napoléon suit dans la politique ecclésiastique un chemin parallèle à celui qu'il parcourt dans la politique étrangère. Loin de modérer son orgueil, les obstacles qu'il rencontre sur son chemin le stimulent. Plus ces obstacles sont grands, plus les difficultés à surmonter semblent graves, et plus il devient exigeant. On dirait qu'il est pris du vertige et que son puissant esprit, si pondéré et si pratique autrefois, a perdu même la notion de ce qui est possible et impossible.

Au début de sa querelle avec les prêtres romains, il se contentait du serment de fidélité. Lorsque la résistance vraiment admirable de ces ecclésiastiques lui a à peu près démontré qu'il ne parviendra jamais à obtenir d'eux un acte réprouvé par le Pape, non seulement il ne s'efforce pas de chercher un biais qui lui permette de sortir honorablement d'une situation inextricable, mais il met en avant de nouvelles prétentions, non moins intolérables que les premières. En effet, si le Pape avait défendu au clergé des Etats de l'Eglise de prêter le serment de fidélité inconditionné, tel que Napoléon Ier l'exigeait, à plus forte raison devait-il leur interdire de prêter le serment du Concordat. Il ne faut pas oublier, en effet, que le Concordat ne s'étendait pas aux Etats romains et que si Napoléon prétendait l'appliquer à ces provinces, comme aux autres départements de son vaste empire, il faisait tout simplement fi des droits du Pape comme chef spirituel de l'Eglise catholique.

La lettre du 16 juin 1812 nous démontre au surplus que lorsque les agents de l'Empereur employaient toutes sortes de pressions et de menaces à l'égard des victimes du despotisme napoléonien, ils ne faisaient qu'exécuter fidèlement les ordres de Napoléon. Mais les efforts des subalternes, comme les violences de l'Empereur, se brisèrent devant la fermeté des prêtres romains. Mgr Tononi nous le fait remarquer en s'appuyant sur des preuves très sérieuses :

Digitized by Google

« Après un si grand luxe d'ordres impérieux et après tant de menaces, dit-il, le commissaire Fontanabona se voyait continuellement contraint à répondre au sous-préfet qu'aucun des prêtres romains, relégués à Plaisance, n'avait prêté le serment. A Parme, les choses ne marchèrent pas de la même manière et quelques-uns de ces ecclésiastiques prêtèrent le serment. Nous en sommes informés par une lettre que le préfet écrivit, le 15 juillet 1812, à Mgr Fallot de Beaumont, dans laquelle il est question aussi de Plaisance :

« J'ai reçu le serment de neuf prêtres (disait le préfet). « Peut-être l'arrestation fera-t-elle de l'effet sur l'esprit des « autres. Dès que j'aurai les états nominatifs de Plaisance, « je les enverrai à Paris, afin de nous délivrer d'un contraste « qui est malheureusement favorisé dans votre ville « de Plaisance. En attendant, je pense que l'intention « du gouvernement, avant de leur infliger un châtiment, « est de voir si l'arrestation pendant un mois ou deux peut « avoir le pouvoir de les faire réfléchir. J'ai donné des « instructions au sous-préfet de Plaisance, pour que ces « prêtres, bien que traités avec tous les égards (*sic ! !*), « soient assujettis aux mêmes règlements des prisons que « les autres détenus. « Et dans le *post-scriptum*, le préfet ajoute : « J'ai eu une conférence avec les prêtres (*romains*). « Ils m'ont demandé de les laisser réfléchir. Je pense sur « le soir recevoir des serments » (1).

« Le résultat de ces pressions fut qu'à Parme vingt-deux prêtres prêtèrent le serment (un chroniqueur de l'époque dit trente et un) et que cinquante-neuf s'y refusèrent. A Plaisance, sur cent vingt-sept prêtres romains exilés, cinq seulement capitulèrent et cent vingt-deux demeurèrent fermes dans leur refus. Dans les deux villes, les commissaires de police, accompagnés par des gendarmes, dans la nuit entre le 15 et le 16 juillet 1812, arrêtèrent les

(1) Lettre de M. de Laporte, préfet du Taro, à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, Parme, 15 juillet 1812. — *Archives de l'évêché de Plaisance.*

Digitized by Google

prêtres non assermentés et les conduisirent en prison. Ceux de Plaisance furent mis au Saint-Sépulcre, couvent supprimé et transformé en prison pour y recevoir les ecclésiastiques réfractaires. Ceux de Parme furent écroués à la prison centrale de Saint-François. Le commissaire Pascal informe M. Ortalli, adjoint de la municipalité de Parme, que les prêtres se prêtèrent à tout ce qui leur était imposé «*directement et comme volontaires à leur destination.* » (1)

« Nous n'avons aucun motif de douter qu'il n'en fût de même à Plaisance, où les représentants du pouvoir avaient toujours trouvé de la part des prêtres romains la plus grande docilité et condescendance en tout, excepté dans le cas particulier de la prestation d'un serment qui répugnait à leur conscience.

« Il nous est resté une liste complète des prêtres romains détenus au monastère du Saint-Sépulcre. Nous la devons à un d'entre eux, M. l'abbé François Ragozzi, curé de la paroisse des Saints-Apôtres-Philippe-et-Jacques dans la ville de Narni (Ombrie). L'auteur inscrit en tête de son travail les vers suivants :

Tutte l'onde son funeste
A chi manca ardire e speme,
E si vincon le tempeste
A saperle tollerar.
Bella prova è d'alma forte
L'esser placida e serena
Nel soffrir l'ingiusta pena
D'una colpa che non ha. (2)

(1) *Archives de l'Etat* à Parme; *Archives comnunales de Parme et de Plaisance.*

(2) Je donnerai ici la traduction de ces vers de M. l'abbé Ragozzi, cités par Mgr Tononi. Ces vers ne sont certes pas un chef-d'œuvre; mais ils ont une importance historique évidente, parce qu'ils nous fournissent la preuve des sentiments intimes des nobles victimes de la tyrannie impériale.

Voici cette traduction :

« Toutes les ondes sont funestes à celui qui manque de hardiesse

Digitized by Google

« M. Ragozzi note le nom, le prénom, l'âge, les titres, le diocèse de chacun de ses compagnons d'infortune. Il indique aussi l'endroit de la prison où il était détenu. La prison était divisée en quatre sections que M. Ragozzi distingue par les noms qu'il leur donne. Il les appelle : le Paradis, le Purgatoire, l'Enfer et le Jardin. Il entend peut-être désigner de la sorte les sections où les détenus étaient mal logés et celles où leur situation était meilleure. Quant à lui, on l'a placé à l'Enfer et, par surcroît, on l'a mis au secret. M. Ragozzi termine sa liste des cent vingt-deux prêtres romains prisonniers au Saint-Sépulcre par sa signature, suivie de ces deux autres strophes :

Allor che il ciel s'imbruna,
Non manchi la speranza
Fra l'ira del destin.
Si stanca la fortuna,
Resiste la costanza
E si trionfa alfin. (1)

« Il reste bien peu à dire touchant les prêtres romains après leur incarcération. Ceux qui étaient écroués au Saint-Sépulcre adressèrent plus d'une fois de vives prières aux autorités pour obtenir la permission de dire la sainte messe. Mais ni le ministre des cultes, ni M. de Laporte, préfet du Taro, ne répondirent à leurs requêtes. On chargea l'évêque de régler cette affaire, mais il paraît bien qu'il n'accorda pas cette permission, peut-être parce que

et d'espoir, et l'on remporte la victoire sur les tempêtes en les sachant tolérer.

« On prouve bien qu'on possède une âme forte lorsqu'on se montre tranquille et souriant en souffrant l'injuste peine d'une faute que l'on n'a pas commise. »

(1) Voici la traduction de ces vers :

« Lorsque le ciel devient menaçant, ne manquez pas d'espérance au milieu de la colère de la destinée.

« La fortune se lasse, la constance résiste et l'on triomphe enfin. »

La liste des prisonniers, par M. l'abbé Ragozzi, se trouve aujourd'hui à la *bibliothèque Passerini Landi*, à Plaisance.

Digitized by Google

dans cet ancien monastère ce qui était nécessaire à la célébration du saint sacrifice faisait défaut (1).

« Dans sa lettre du 5 août 1812, le préfet répond à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance :

« Après les observations que vous m'avez faites touchant « les prêtres romains qui désirent dire la messe dans le « lieu de leur détention, j'accorde que deux prêtres de la « ville (de Plaisance) destinés par vous se rendent à la pri- « son pour y célébrer la messe pour les prêtres ro- « mains ». (2)

(1) Il me semble difficile d'accepter sans réserve cette hypothèse de Mgr Tononi. Je comprends que l'éminent érudit de Plaisance veuille se montrer généreux vis-à-vis d'un ancien évêque de son diocèse et d'un évêque français, et par conséquent étranger. Mais il me semble que si les choses nécessaires à la célébration des saints mystères faisaient défaut au Saint-Sépulcre, Mgr Fallot de Beaumont pouvait bien se charger de les fournir aux innocentes victimes de la tyrannie impériale. Mgr de Beaumont était assez puissant pour pouvoir se permettre cet acte de charité. Mais il aspirait à une promotion, et il est probable que, craignant de froisser l'Empereur par un acte de justice, il chercha des prétextes pour ne pas accorder aux prêtres romains la permission qu'ils sollicitaient. Quelques mois plus tard, Mgr Fallot de Beaumont fut transféré à l'archevêché de Bourges dont il voulait s'emparer sans la permission du Pape. Les chanoines de Bourges résistèrent si bien à sa tentative schismatique qu'il fut contraint de battre en retraite. Mais, comme je l'ai dit au § 11, cette triste entreprise le priva plus tard du siège de Plaisance.

Lorsque, avant de juger les actes de Mgr Fallot de Beaumont pendant la période qui précède sa nomination à l'archevêché de Bourges, on tient compte des faits que je viens de signaler, il me semble qu'on peut se montrer, à l'égard de l'évêque de Plaisance, plus sévère que Mgr Tononi. Ceci n'enlève rien ni à la valeur des études historiques du savant curé de Saint-Antonin de Plaisance, ni à l'impartialité et à l'équité de ses appréciations.

(2) Lettre de M. de Laporte, préfet du Taro, à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, Parme, le 5 août 1812. — *Archives de l'évêché de Plaisance.*

Ici je ferai remarquer que la lettre du préfet de Parme dément l'hypothèse de Mgr Tononi, dont j'ai parlé dans la note qui précède. Si, en effet, des prêtres de Plaisance pouvaient dire la sainte messe dans la prison des prêtres romains, il s'ensuit que les choses nécessaires à la célébration des saints mystères n'y faisaient point défaut. Mgr Fallot de Beaumont ne pouvait donc pas invoquer ce futile prétexte pour ne pas offrir aux victimes de Napoléon cette consolation dans leur malheur, à laquelle ils attachaient tant de prix. L'excuse du manque des choses nécessaires eût été bien pauvre par elle-même,

Digitized by Google

« Je ne sais si la prison en ce pays était regardée comme trop commode pour ces réfractaires aux ordres de l'Empereur. Le fait est qu'après avoir été détenus ici pendant deux mois, on leur signifia l'ordre arrivé de Paris de transférer tous les prêtres romains à Alexandrie, en commençant par ceux de Plaisance. Le premier groupe partit de Plaisance le 14 septembre 1812 et le dernier le 29 octobre. Ils furent toujours escortés par les gendarmes. L'abbé Liberato Cola, curé des Tre Monti de Bagnorea, et l'abbé Rinaldo Galantini, de Nocera, restés à Plaisance pour cause de maladie, allèrent rejoindre leurs confrères dès qu'ils furent guéris (1). Quant à l'abbé Louis Panichi, curé de Saint-Antonin de Pérouse, et au père André Ferdinandes, un moine espagnol, ils moururent à l'hôpital et leurs cendres reposent à Plaisance (2). Au mois de décembre, les prêtres romains, restés à Parme après l'envoi d'une partie de leurs confrères en Corse, furent également dirigés sur Alexandrie. Touchant leur translation de Plaisance à Alexandrie, le maire de Plaisance demandait au sous-préfet, si, en considération de leur grand nombre, il ne convenait pas de les faire voyager à pied et de ne conduire en voiture que ceux qui étaient incapables de marcher, comme c'était l'usage vis-à-vis des prisonniers ordinaires (3). Il m'a été impossible de trouver la réponse du

vu que personne n'interdisait à Mgr de Beaumont de les envoyer à Saint-Sauveur. Elle est détruite par le fait que la messe y était célébrée par des prêtres de Plaisance. Il s'ensuit que Mgr de Beaumont, craignant par pusillanimité, de plaider, en cette affaire, la cause des prêtres romains, aura cherché un biais, en faisant remarquer à M. le préfet de Laporte qu'on ne pouvait laisser ces ecclésiastiques sans messe, surtout le dimanche, et que le fonctionnaire impérial, heureux de se débarrasser des requêtes des malheureux prisonniers, aura fait cette concession qui était parfaitement insuffisante.

(1) *Archives communales de Plaisance.*

(2) Registres des morts aux *archives communales de Plaisance.*

(3) Le maire de Plaisance à M. Caravel, sous-préfet de Plaisance, décembre 1812. — *Archives communales de Plaisance.*

Pour apprécier comme elle le mérite cette idée du maire de Plaisance, il faut tenir compte d'une chose que Mgr Tononi n'avait pas besoin de dire, puisqu'il écrivait dans un recueil qui se publiait à Plaisance, où personne n'ignorait la distance qui sépare cette ville

Digitized by Google

sous-préfet; mais il suffit de signaler simplement la question posée par le maire pour faire comprendre le cas que les autorités faisaient de ces malheureux ecclésiastiques.

« Ici se termine mon récit. Les pièces qui regardent les prêtres romains, dans les archives où j'ai été admis à les consulter, ne vont pas au delà de l'époque où ils quittèrent Parme et Plaisance. Beaucoup d'autres documents, de la nature de ceux que j'ai indiqués, doivent être conservés dans d'autres archives. Celui qui serait en mesure de les compulser pourrait compléter mon travail. Mais, par l'examen que je viens de faire, après avoir consulté une innombrable quantité de papiers que personne n'avait étudiés jusqu'à présent, et m'être aussi servi des ouvrages déjà publiés sur les rapports entre le premier Empire et le Saint-Siège qui pouvaient m'aider dans ma tâche, on se rend parfaitement compte de la politique de Napoléon Ier à l'endroit des prêtres romains. On voit clairement par quels moyens l'Empereur voulait asservir le clergé; la finesse, l'hypocrisie, la persévérance qu'il mit en œuvre pour arriver à ses fins; le nombre très considérable d'ecclésiastiques qui résistèrent à ses violences; l'énergie de cette résistance. L'historien de l'Empire affirme que ces temps-là ne furent pas pour l'Eglise les temps de l'héroïsme et du martyre; mais que le seul chef de l'Eglise, Pie VII, appartenait aux plus glorieux siècles du pontificat romain (1). Nous avons vu que ce ne fut pas seulement Pie VII qui affronta courageusement l'orage, mais que, par centaines, les prêtres donnèrent l'exemple d'une admirable intrépidité.

d'Alexandrie. Il suffit de consulter un indicateur des chemins de fer italiens pour constater que la longueur de la ligne Plaisance-Alexandrie est de 97 kilomètres. La route ordinaire, faisant des détours pour traverser les villes et les villages, est encore plus longue. C'est donc une marche de plus de cent kilomètres, et en plein hiver, que le maire de Plaisance voulait faire faire à de malheureux prêtres, injustement persécutés par Napoléon. Et pour économiser l'argent nécessaire au louage des voitures, le maire trouvait tout simple qu'on traitât les prêtres romains comme les criminels de droit commun!!

(1) A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, livre XLI, p. 40 (de l'édition de Bruxelles, 1856).

Digitized by Google

« La présente étude prouve, mieux encore que ne l'a fait M. d'Haussonville (1), la contradiction dans laquelle tomba Napoléon et qui résulte de la confrontation de ses lettres, écrites alors qu'il était sur le trône, et des dictées qu'il fit à ses fidèles serviteurs lorsqu'il était en exil (2). Elle démontre combien l'Empereur avait tort de se plaindre, à Sainte-Hélène, de ce que l'abbé de Pradt avait écrit sur son compte. M. de Pradt l'accusait d'avoir frappé rigoureusement un nombre considérable d'ecclésiastiques, d'en avoir incarcéré cinq cents. Il ajoutait que c'était une chose déplorable et que c'eût été excessif même s'il se fût agi d'un seul (3). Ils ne furent pas seulement cinquante les prêtres romains détenus par suite de la lutte entre l'Empire et Rome, comme le prétend l'Empereur déchu. Les listes qui sont conservées dans nos archives en indiquent bien sept cents relégués dans ces pays (Parme et Plaisance). Deux cents de ces prêtres furent envoyés en Corse; ceux qui furent conduits dans la forteresse d'Alexandrie sont à peu près aussi nombreux que leurs confrères exilés en Corse; plus de deux cents furent dirigés sur Bologne. Presque tous furent écroués tantôt dans une prison, tantôt dans l'autre, à cause de leur constance à refuser le serment (4), et toutes ces choses furent faites sur les ordres formels de Napoléon.

« Cinquante prêtres, environ, ayant cédé devant les menaces et les pressions continuelles du gouvernement et de ses agents et ayant enfin prêté le serment, furent mis en liberté. Cinquante autres ecclésiastiques ne passèrent pas de la relégation au cachot, soit parce qu'ils avaient atteint les dernières limites de l'âge, soit parce qu'ils étaient gravement malades, soit enfin à cause de leur origine étrangère.

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, t. III, ch. XL, pp. 367-371 (de la troisième édition, 1870).

(2) Voy. la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXX, *Œuvres*, pp. 560-561.

(3) Voy. DE PRADT, *les Quatre Concordats* (Paris, 1818), t. II, p. 259.

(4) E. GENTILUCCI, *Compendio della vita del venerabile Gaspare del Bufalo* (Rome, 1852), p. 38.

Digitized by Google

« Je voudrais qu'il me fût permis d'inscrire ici les noms de tous les prêtres romains qui résistèrent jusqu'à la dernière heure. Mais cela m'obligerait à trop allonger ce travail. Je pourrai peut-être le faire dans un ouvrage plus considérable que j'espère écrire sur le même sujet (1). En attendant, les choses que j'ai racontées montrent d'une manière péremptoire la violence bien peu connue, — selon l'expression fort juste de M. d'Haussonville, — mise en œuvre par Napoléon Ier au sud des Alpes contre le clergé italien. Un nombre très considérable de membres de ce clergé surent résister et vaincre. Le despote ne tarda pas à tomber, et ces vaillants retournèrent à leurs paroisses et à leurs chapitres, et ils virent celui qui les avait persécutés avec tant de persévérance terminer tristement sa carrière sur un rocher. » (2)

Je pourrais terminer ici mon travail. La narration des souffrances endurées par le clergé romain sous le premier Empire est achevée et on ne pourra la compléter que par de nouvelles recherches dans les archives. Ces recherches pourraient nous fournir quelques nouveaux détails qui sans doute ont leur prix pour l'historien, mais elles ne sauraient changer, même d'une manière à peine sensible, le caractère

(1) Il faut espérer que Mgr Tononi tiendra la promesse qu'il nous a faite et publiera un ouvrage complet sur la persécution des prêtres romains. Cet ouvrage sera d'autant plus important que Mgr Tononi pourra y ajouter une foule de documents qu'il a résumés et le plus souvent simplement indiqués dans l'étude qu'il a publiée dans la *Strenna Piacentina*, année 1892. Il devrait aussi y ajouter la narration de ce qui s'est passé à Alexandrie, à Bologne et en Corse, pendant la relégation ou l'incarcération de ces malheureux ecclésiastiques dans ces pays. Personne ne pourrait mieux s'acquitter de cette tâche que le savant prélat de Plaisance. D'abord, il connaît à fond tous les documents qui se trouvent aux archives et aux bibliothèques de Parme et de Plaisance ; en second lieu, c'est un érudit d'une incontestable valeur, aussi patient qu'éclairé dans ses recherches et dans la critique et l'usage des pièces qui lui tombent sous la main. Qu'il se mette donc à l'œuvre et qu'il nous donne un ouvrage complet. Il rendra par là un service inappréciable à l'histoire générale, mais surtout à l'histoire ecclésiastique.

(2) Voy. A.-G. Tononi, *i Preti romani rilegati in Piacenza e in Parma* (1810-1812), dans la *Strenna Piacentina* (année 1892), pp. 163-168.

Digitized by Google

général de cette persécution. D'ailleurs l'odyssée des victimes de la tyrannie napoléonnienne ne devait pas se prolonger longtemps après leur départ de Parme et de Plaisance, à la fin de l'année 1812. Au moment où les agents de l'Empereur exécutaient les derniers ordres, si violents et si cruels, de Napoléon Ier, la grande armée quittait Moscou et subissait un désastre sans exemple dans sa terrible retraite, à travers les campagnes glacées de la Russie. Cette catastrophe obligeait Napoléon à songer à autre chose qu'au serment des ecclésiastiques des Etats pontificaux. Le Concordat de Fontainebleau, bien que désavoué par Pie VII dès qu'on lui eut rendu la libre communication avec le Sacré-Collège, amena un commencement de détente dans la politique impériale vis-à-vis du Saint-Siège. Cet état de choses n'eût été que provisoire, si la campagne d'Allemagne en 1813 eût tourné à l'avantage de Napoléon. Le désastre de Leipsick et l'invasion de la France par les alliés obligèrent le despote à rendre à Pie VII cette liberté qu'il lui avait si longtemps et si aveuglément refusée aux jours de sa prospérité. La chute de l'Empire devait mettre bientôt un terme aux souffrances des prêtres romains.

Pour ces motifs, je crois que l'on peut admettre que, sauf les souffrances inséparables de la prison, les prêtres romains ne durent pas en endurer d'autres pendant l'année qui s'écoula entre leur départ de Parme et de Plaisance et leur délivrance. J'aurais donc achevé mon travail si je ne voulais pas le compléter par quelques nouveaux renseignements et par les réflexions que me suggèrent la conduite de Napoléon Ier vis-à-vis de Pie VII pendant les Cent-Jours et les démarches du vénérable Pontife en faveur de son geôlier pendant l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène.

Avant d'aborder ces derniers sujets, qu'il me soit permis de dire encore un mot touchant la conduite des évêques de Parme et de Plaisance à l'égard des prêtres romains exilés dans leurs diocèses.

Quant au cardinal Caselli, évêque de Parme, on s'accorde généralement à admettre que, s'il se montra servile vis-à-vis de Napoléon, s'il ne recula pas devant quelques

Digitized by Google

actes blâmables en vue de pousser ces ecclésiastiques à capituler, il se montra généralement bienveillant envers les victimes de la tyrannie impériale. Le cardinal de Parme ne fut pas à la hauteur de ses devoirs, mais il s'efforça d'atténuer, autant qu'il le put, les ordres violents de Napoléon.

La conduite de Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, a été plus discutée. Outre les reproches de faiblesse et de servilisme qu'on lui a adressés, comme au cardinal Caselli, on a prétendu qu'il était allé beaucoup plus loin que l'évêque de Parme. Un historien a accusé les membres de la curie épiscopale de Plaisance de pressions indignes vis-à-vis du clergé romain. Ils auraient abusé de leur situation pour accabler de sollicitations et de conseils ces malheureux prêtres, afin de leur arracher le serment requis par l'Empereur (1). Le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires,* accuse Mgr Fallot de Beaumont d'avoir fait un usage indiscret de son autorité pour imposer le dit serment aux prêtres exilés dans son diocèse (2). En 1835, aussitôt après la mort de l'ancien évêque de Plaisance, un journal catholique se fit l'écho de ces accusations (3). Mais les deux écrivains et l'*Ami de la religion* n'étaient pas bien informés, et ce journal, après avoir reçu de plus amples et exactes informations de Plaisance, se rétracta.

Le chroniqueur Salvi, de Plaisance, déclare que Mgr Fallot de Beaumont appela les prêtres proscrits à l'évêché de Plaisance le 12 juillet 1810, et qu'il leur accorda une petite pension, ainsi que je l'ai raconté plus haut; mais il ne parle pas de pressions violentes de l'évêque pour obliger ces ecclésiastiques à prêter le serment.

La rétractation de l'*Ami de la religion* a encore plus de valeur, car elle défend énergiquement Mgr Fallot de Beaumont. J'en reproduirai ici la partie la plus importante :

(1) Avocat Antoine Rossi, *Ristretto di storia patria ad uso dei Piacentini*, t. V, p. 387.

(2) Voy. le cardinal Pacca, *Memorie storiche*, t. II, cinquième partie, ch. VIII, p. 183.

(3) Voy. le journal *l'Ami de la religion*, numéro 2570, du samedi 31 octobre 1835, p. 213.

Digitized by Google

« Quant à sa (de Mgr de Beaumont) conduite envers le clergé des provinces romaines déporté à Plaisance, je sais d'un personnage fort grave (1) qui jouissait de la confiance de ce prélat que celui-ci, qui se trouvait alors à Paris, fut appelé chez le ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, et reçut l'ordre de retourner à Plaisance pour surveiller la conduite de ces ecclésiastiques. Sa réponse fut qu'il se disposait à retourner au plus tôt dans son diocèse, mais qu'il ne pouvait se charger envers les déportés que d'une mission de charité. Il leur rendit en effet de bons offices en obtenant pour eux du gouvernement des pensions de vingt, de trente ou de cinquante francs par mois.

« J'en viens à l'énergie qu'on accuse le prélat d'avoir déployée pour que le clergé romain prêtât le serment prescrit par l'Empereur et défendu par le Pape. Quand il reçut la dépêche ministérielle, il manda deux ecclésiastiques, les plus distingués parmi les déportés, et leur en fit lecture en ajoutant que cette formule de serment était la même que souscrivaient les curés et évêques de France. Ils répondirent que le clergé romain avait une formule tracée par le Saint-Père, et qu'ils ne se croyaient autorisés à jurer que suivant cette formule. S'ils pensent, reprit le prélat, que le dogme ou la morale soient intéressés ici, de sorte que les maux auxquels les exposerait le refus du serment pourraient mériter les honneurs du martyre, je pense comme eux et je m'abstiens de rien dire de plus. Mais si par hasard c'était ici une affaire de pure discipline, je les prie de considérer s'ils ne seraient pas responsables des malheurs auxquels leurs paroisses seraient exposées en restant si longtemps privées de secours spirituels. Qu'ils réfléchissent, qu'ils se concertent avec leurs collègues, et qu'ils prennent ensuite leur parti.

« Ainsi se termina cet entretien après lequel je ne sais ce qui arriva ; ce que je sais pourtant, c'est que deux de ces

(1) C'était Mgr Lodovico Loschi. Je dois cette information à Mgr Tononi, bien placé pour connaître le personnage dont il est question ici.

Digitized by Google

prêtres ayant eu la faiblesse de prêter le serment, et le curé de l'église (Saint-Paul) où ils avaient coutume de dire la messe, n'ayant plus voulu les recevoir, ils s'adressèrent à l'évêque qui refusa de faire, à ce sujet, aucun reproche au curé, et ne lui en parla jamais. » (1)

Ce témoignage, s'il ne détruit pas complètement les accusations qui pesaient sur la mémoire de Mgr Fallot de Beaumont, les atténue du moins dans une notable mesure. Voilà pourquoi j'ai dit que le cardinal Pacca, l'avocat Rossi et tous ceux qui, à leur suite, ont accusé l'évêque de Plaisance des plus indignes pressions vis-à-vis des prêtres romains, étaient mal informés. Est-ce à dire qu'on doive tout simplement acquitter Mgr de Beaumont? Je ne le pense pas.

Si l'évêque de Plaisance n'a point commis les actions indignes que lui attribuent ses accusateurs, il n'a pas non plus montré le courage qu'on avait le droit d'attendre de lui. Il n'a été que trop souvent faible et servile. Il a déclaré lui-même, dans une pièce officielle, qu'il avait réprouvé le refus des prêtres romains de prêter le serment qu'on voulait leur imposer (2); c'est à ceux-là parmi les ecclésiastiques qui étaient écroués à Saint-Sauveur, en 1812, qu'il a refusé la permission de dire la messe. Il faut bien avouer que tout cela ne serait guère digne de louanges, même pour quiconque ne demanderait pas de l'héroïsme aux évêques du premier Empire. Au fond, la conduite de Mgr de Beaumont ne fut ni aussi criminelle ni aussi pure que ses détracteurs ou ses apologistes le prétendent. Il alla plus loin que le cardinal Caselli dans la voie du servilisme. Il ne persécuta point les prêtres romains, il ne chercha pas à leur arracher le serment par des pressions indignes; mais

(1) Voy. *l'Ami de la religion*, numéro 2740, du jeudi 8 décembre 1836, p. 471.

Mgr Fallot de Beaumont fut également défendu dans un journal catholique de Suisse, par M. l'abbé Joseph Baroffi, un prêtre auquel il avait fait du bien alors qu'il était évêque de Plaisance.

(2) Lettre de Mgr Fallot de Beaumont, evêque de Plaisance, à M. de Laporte, préfet du Taro, décembre 1810. — *Archives de l'Etat*, à Parme. — *Archives communales de Plaisance.*

Digitized by Google

il se montra parfois peu enclin à les favoriser, et ne préféra que trop souvent la faveur impériale à la reconnaissance des victimes du despotisme. Non seulement il n'encouragea pas les prêtres romains à persévérer dans le devoir, si douloureuses que fussent les conséquences de leur conduite, mais, tout en respectant leur conscience, il ne se fit pas faute de les avertir qu'il trouvait leur résistance inopportune. Telle est l'opinion que je me suis faite touchant la conduite de Mgr de Beaumont. Ma conclusion ne saurait être favorable à l'évêque de Plaisance, pas plus qu'au cardinal de Parme. Car aucun catholique digne de ce nom ne saurait souhaiter que leurs exemples trouvassent des imitateurs dans le présent ou dans l'avenir.

Revenons maintenant à Napoléon et à Pie VII. J'ai dit plus haut ce qu'il fallait penser du Concordat de Fontainebleau, arraché par l'Empereur au Pontife malade et à bout de forces le 25 janvier 1813. Je n'insisterai pas sur ce sujet. D'ailleurs Napoléon, de plus en plus préoccupé par la tournure menaçante que prenaient les événements militaires, n'accorda plus qu'une attention distraite aux affaires ecclésiastiques. Mais ce qui prouve qu'il n'avait qu'ajourné l'exécution de ses projets et que, loin de renoncer à opprimer l'Eglise, il maintenait toutes ses prétentions, c'est sa conduite en 1814 et en 1815.

M. d'Haussonville nous raconte ce qui se passa au mois de janvier 1814 :

« M. de Beaumont, dit-il, après s'être ainsi acquitté de sa commission (1), quitta Fontainebleau le 22 janvier 1814 au matin. Tandis qu'il traversait la ville pour s'en retourner à Paris, il aperçut trois voitures qui se dirigeaient vers le château, et bientôt il apprit qu'elles étaient destinées à emmener le Saint-Père. Voici ce qui s'était

(1) J'ai dit, à la fin du paragraphe II, que Mgr de Beaumont, évêque de Plaisance, était allé à Fontainebleau, au mois de janvier 1814, pour offrir à Pie VII, au nom de Napoléon, la restitution de ses Etats, *qui n'étaient plus au pouvoir de l'Empereur*, puisque le roi de Naples, Joachim Murat, devenu l'allié des ennemis de Napoléon, s'en était emparé.

Digitized by Google

passé. Les armées ennemies avaient occupé Dijon. Leurs coureurs d'avant-garde et quelques bandes de cosaques avaient apparu aux environs de Montereau. Napoléon, qui allait partir dans quarante-huit heures pour Châlons (il quitta Paris le 24 janvier 1814 au soir), afin de commencer sur les flancs des armées alliées, entre la Seine et la Marne, ces admirables manœuvres qui ne l'ont point sauvé, ni la France avec lui, mais qui ont arraché les éloges de tous les militaires, Napoléon ne se souciait pas de laisser le Saint-Père à portée d'un coup de main de ses adversaires. Il y aurait eu cependant une mesure facile à prendre pour éviter ce péril, mesure simple autant que généreuse et qui peut-être aurait porté bonheur à ses armes, c'était de rendre effectivement au Saint-Père cette liberté qu'on venait de lui offrir (*par l'entremise de Mgr Fallot de Beaumont*), et de lui laisser, comme il le demandait avec tant d'insistance, reprendre seul le chemin de ses Etats. Napoléon n'y songea pas un instant. Il était de l'avis de son commandant de gendarmerie, M. Lagorse; il jugeait qu'il y aurait une dangereuse magnanimité à s'en remettre à la bonne foi de Pie VII, et quelque manque de dignité de sa part à entrer en explication avec son prisonnier sur ses véritables desseins. Ses desseins eux-mêmes, quels étaient-ils? Ne pouvaient-ils pas être à tout moment modifiés? Pourquoi se hâter? Pie VII avait refusé ses offres; était-il bien sûr de n'avoir pas à s'en repentir? Si la fortune venait à favoriser les manœuvres qu'il roulait dans sa tête, si elles lui rendaient la victoire, si les ennemis étaient définitivement repoussés hors de France, tout ne serait-il pas mis en question? Et quel avantage d'avoir le Pape sous la main! Tels étaient les plans que, dans son incorrigible orgueil, Napoléon agitait encore le 24 janvier 1814, et c'était dans ce sens qu'étaient rédigées les instructions remises à M. Lagorse. M. Lagorse devait se présenter au Saint-Père comme chargé de le ramener à Rome. En réalité, il avait ordre de le promener à petites étapes à travers toute la France, et de le conduire lentement, par les chemins les plus détournés, vers la ville de Savone, où d'avance un

Digitized by Google

crédit avait été ouvert au receveur général du département de Montenotte, afin de pourvoir à l'entretien du souverain Pontife, sur le pied de 12.000 francs par mois. Quant aux cardinaux, M. Lagorse devait leur enjoindre d'avoir à quitter Fontainebleau dans quatre jours. Ils partiraient par groupes, à des heures différentes, sous la conduite d'un officier de gendarmerie, pour des destinations qui leur seraient plus tard indiquées; ils payeraient eux-mêmes (*sic*) leurs frais de route et d'escorte, car le gouvernement impérial, qui prenait à la veille de sa chute de si rigoureuses mesures, n'avait même plus à ce moment l'argent nécessaire pour faire les frais de sa police (1).

« Il était difficile de mettre plus de mauvaise humeur évidente dans l'accomplissement d'un acte qu'aux yeux du public, et surtout du clergé français, on aurait aimé à donner pour l'équivalent de la mise en liberté du Pape (2). A

(1) Voici le texte de la lettre adressée aux cardinaux :

« Monsieur le cardinal, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Excellence le ministre de la police générale est chargé de vous notifier des ordres dont l'exécution ne peut être différée. Je ne pourrais donc recevoir aucune réclamation, et dès lors il est inutile de demander un délai pour réclamer auprès de moi. Vous donnerez par votre soumission une nouvelle preuve de votre respect pour les ordres de votre souverain.

« Agréez, etc.

« 30 janvier 1814.

« *Le ministre des cultes,*

« Bigot de Préameneu. »

On comprend sans peine qu'au cours d'une crise terrible comme celle de 1814, crise qui avait été précédée par les énormes dépenses causées par les campagnes de Russie et d'Allemagne, le trésor impérial devait être à peu près vide, et que M. d'Haussonville ne se trompe pas lorsqu'il affirme que Napoléon n'était plus en mesure même de payer les frais de sa police. Mais, dans le cas qui nous occupe, ce n'était pas une raison pour obliger les cardinaux à payer leurs geôliers. Les cardinaux n'étaient pas des malfaiteurs. Si l'Empereur voulait les éloigner de Fontainebleau, il n'avait qu'à les laisser partir et, s'il voulait commettre la violence de les faire escorter par ses policiers ou ses gendarmes, il devait se procurer l'argent nécessaire pour couvrir les frais de l'escorte. Même en janvier 1814, si grande que fut alors la pénurie du trésor, faire payer les gendarmes par les cardinaux, c'était une chose indigne, une véritable énormité.

(2) Je n'ai pas besoin d'insister sur ce qu'il y a de juste dans cette appréciation de M. le comte d'Haussonville.

Digitized by Google

Fontainebleau, Pie VII et les membres du Sacré-Collège ne s'y trompèrent pas un instant. Ils comprirent qu'il s'agissait uniquement de les transporter dans quelque résidence éloignée du théâtre de la guerre, afin de les y garder avec une plus complète sûreté. Lorsque le commandant Lagorse vint s'acquitter de sa commission, Pie VII demanda vainement d'emmener avec lui deux ou trois membres du Sacré-Collège. M. Lagorse répondit que ses instructions s'y opposaient expressément. « Le Pape aurait dans sa voi-« ture M. Bertalozzi (1), et lui-même le suivrait avec les

(1) Mgr Bertalozzi, archevêque *in partibus* d'Edesse, dont parle ici M. d'Haussonville, était un ancien aumônier de Pie VII, qui s'était retiré à Lugo, petite ville des Romagnes, lors de l'enlèvement du Pape, en 1809. Mgr Bertalozzi faisait si peu de bruit qu'on n'avait même pas songé à l'arrêter et à l'emmener en France, alors que le moindre chanoine ou curé de Rome éveillait à un si haut degré les soupçons de Napoléon et de ses agents. L'archevêque d'Edesse était en outre si oublié, en 1811, qu'on ne s'occupa pas de le faire venir à Paris, pour prendre part aux travaux du Concile national, alors qu'on avait obligé tous les évêques valides de France et d'Italie à faire le voyage de Paris pour assister au Concile.

Tout à coup, Napoléon apprend qu'il y a, à Lugo, un ancien aumônier de Pie VII ; que cet aumônier est un archevêque *in partibus* et qu'il s'appelle Mgr Bertalozzi ; que Pie VII l'aimait beaucoup et lui avait de tout temps témoigné beaucoup de confiance, particulièrement en ce qui regardait la direction de sa conscience et les résolutions à prendre dans les matières ecclésiastiques. Instruit de ces circonstances particulières, l'Empereur fit savoir à Mgr Bertalozzi, par l'intermédiaire du prince Eugène, qu'il eût à se rendre immédiatement à Paris, où sa présence était nécessaire ; mais, chose singulière, soit qu'il eût oublié de révoquer des ordres antérieurs, soit qu'il entrât dans les desseins de Napoléon, comme l'a supposé Mgr Carletti, évêque de Montepulciano (Voy. la *Vie de Mgr Carletti*, dans les *Mémoires* de M. l'abbé Baraldi, tome XII, édition de Modène), de jeter une salutaire épouvante dans l'esprit du prélat qu'il se proposait d'employer comme l'agent le plus utile auprès du Pape, Mgr Bertalozzi n'entra en France que pour être aussitôt arrêté par la gendarmerie et conduit, de brigade en brigade, dans les prisons de Paris. Quand, après quelques excuses sur une regrettable méprise dont il eut toute sa vie grand'peine à se remettre, on offrit tout à coup à l'archevêque d'Edesse d'aller, en qualité de conseil, retrouver le Pape à Savone, personne n'était plus que cet ancien confident de Pie VII intimement persuadé que le chef de la catholicité n'avait dorénavant rien de mieux à faire que de mettre fin, le plus tôt possible, à des différends qui pouvaient produire d'aussi fâcheuses conséquences. Mgr Bertalozzi accompagna à Savone la députation des

Digitized by Google

« deux valets de chambre de Sa Sainteté ». Le Pape n'insista point. Le lendemain matin, après avoir entendu la messe, il fit appeler près de lui tous les cardinaux présents à Fontainebleau. Sa physionomie était sereine, le sourire était sur ses lèvres. Cependant de graves pensées l'occupaient visiblement. Craignant de ne plus retrouver l'occasion de faire entendre sa voix à tous les membres du Sacré-Collège, il leur adressa ces paroles :

« Sur le point d'être séparé de vous, sans connaître le « lieu de notre destination, sans savoir même si nous « aurons la consolation de vous voir une seconde fois réu- « nis autour de nous, nous avons voulu vous rassembler « ici pour vous manifester nos sentiments et nos inten-

cardinaux, qui y arriva vers la fin du mois d'août 1811, pour traiter en vue d'un arrangement entre l'Empereur et le Pape. L'archevêque d'Edesse ne devait plus désormais quitter le Saint-Père. Pie VII, qui lui avait tout d'abord fait un excellent accueil, avait fini par être importuné par ses pressions. Mgr Bertalozzi, à Savone et à Fontainebleau, avait oublié son caractère épiscopal au point de se transformer en agent de l'Empereur. Sans doute, il agissait par faiblesse et non par méchanceté. Il ne trahissait point le Pape pour de l'argent, à l'instar du médecin du Pie VII, le malheureux docteur Porta, mais, peut-être sans s'en rendre compte, il trahissait tout de même le Saint-Père, puisqu'il servait, avec une persévérance digne d'une meilleure cause, les desseins des ennemis du Pape. On peut donc invoquer, si l'on veut, des circonstances atténuantes en faveur de Mgr Bertalozzi ; mais on ne pourrait l'acquitter sans injustice. La miséricorde peut avoir ses droits ; mais la justice a aussi les siens. Or la peur, la pusillanimité ne seront jamais des excuses suffisantes pour délivrer un homme politique, et surtout un dignitaire de l'Eglise, des responsabilités qu'il a encourues.

C'est parce que Napoléon était sûr de ne pas rencontrer chez Mgr Bertalozzi la moindre velléité de résistance à son bon plaisir qu'il prescrivit à M. Lagorse de le faire entrer, à l'exclusion de tout autre, dans la voiture du Pape lors du départ de Pie VII de Fontainebleau. Je n'ai pas besoin, par conséquent, d'insister sur ce que cet ordre avait de particulièrement désagréable pour le Saint-Père. Il ne prouve que trop l'intention de l'Empereur de profiter du premier succès de son armée pour remettre Pie VII sous les verrous.

Touchant Mgr Bertalozzi et sa conduite à Savone et à Fontainebleau, voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, chapitres LI et suivants, *passim*. Il est question un peu partout de Mgr Bertalozzi dans ce dernier volume du magistral ouvrage de M. d'Haussonville.

Digitized by Google

« tions. Nous avons la ferme persuasion, — et pourrions-
« nous penser autrement ? — que votre conduite, soit que
« vous restiez réunis, soit que vous soyez de nouveau frap-
« pés de dispersion (1), sera conforme à votre dignité et
« à votre caractère. Toutefois nous vous recommandons,
« quelque part que vous soyez transférés, de faire en sorte
« que votre attitude, que toutes vos actions, expriment la
« juste douleur que vous causent les maux de l'Eglise et la
« captivité de son chef. Nous laissons au cardinal-doyen
« du Sacré-Collège, pour vous être communiquées, des
« instructions écrites de notre main qui vous serviront de
« règle dans les circonstances où vous vous trouverez.
« Nous ne doutons pas que vous ne demeuriez fidèles au
« serment que vous avez prêté au moment de votre exalta-
« tion au cardinalat, et que vous ne montriez le plus grand
« zèle à défendre les droits sacrés de l'Eglise. Nous vous
« commandons expressément de fermer l'oreille à toute
« proposition relative à un traité sur les affaires spirituelles
« ou temporelles, car telle est notre absolue et ferme vo-
« lonté » (2).

« Les membres du Sacré-Collège étaient vivement émus; plusieurs versèrent des larmes, et tous lui promirent fidélité et obéissance. Quelques instants après, s'étant rendu à la tribune de la chapelle, Pie VII y fit une courte prière, puis descendit dans la cour par le grand escalier du château. Le commandant Lagorse l'attendait respectueusement au dernier degré. Aidé de son bras, le Pape monta dans la voiture qui allait l'emporter vers une destination inconnue, avec cette même attitude tranquille et résignée qu'il avait déjà si bien su garder lorsque, dans des conditions toutes semblables, il lui avait fallu jadis partir de Rome pour Savone et de Savone pour Fontainebleau. Les cardinaux désolés entouraient la voiture ; quelques rares spectateurs

(1) Comme avant le Concordat de Fontainebleau, qui mit fin à la dispersion du Sacré-Collège.

(2) *Allocution de Sa Sainteté le Pape Pie VII aux cardinaux réunis au palais de Fontainebleau*, 25 janvier 1814. — Cette allocution est citée par le cardinal Pacca, *Œuvres complètes*, tome Ier, p. 363.

Digitized by Google

qui avaient pénétré à travers les grilles du château s'étaient joints à eux, retenant avec peine l'expression de leur stupeur et de leur indignation. Alors, étendant son bras hors de la portière, Pie VII donna sa bénédiction à ce petit nombre de fidèles qui se demandaient avec anxiété à quel sort il était encore réservé (1).

« Le sort du Pape, comme celui de tant d'autres souverains, comme celui de toutes les nations de l'Europe, et de la France elle-même, allait se décider maintenant dans les plaines de la Champagne. Trois jours après son départ la guerre était en effet reprise.... » (2)

Ce même château de Fontainebleau, témoin de l'oppression du Pape par Napoléon tout-puissant, puis des dernières violences de l'Empereur vaincu contre son auguste victime, était menacé par les armées étrangères quelques jours à peine après le départ de Pie VII. Il avait fallu, par précaution, enlever en toute hâte les meubles les plus précieux pour les soustraire à l'ennemi. Le 6 février 1814, Napoléon écrivait à son frère Joseph, l'ex-roi d'Espagne : « Faites ôter de Fontainebleau tout ce qui est meuble précieux et surtout ce qui pourrait servir de trophée » (3). Le château ne fut pas occupé par les alliés, mais, deux mois plus tard, Napoléon, trahi par la fortune et abandonné par les hommes, y abdiquait (4 avril 1814) et y faisait ses adieux à la vieille garde dans cette même cour d'honneur d'où il avait fait partir le Pape escorté par des gendarmes (20 avril 1814).

Cependant, à la fin du mois de février et au commencement du mois de mars, Napoléon était loin de désespérer du succès final de ses soldats. Les brillantes, mais éphémères victoires qu'il avait remportées, avaient enflé son orgueil. Loin de se montrer accommodant avec ses ennemis et de profiter de ces victoires pour signer une paix honorable et

(1) *Œuvres complètes* du cardinal PACCA, tome Ier, p. 364.

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, ch. LVII, pp. 316-322, de la troisième édition (1870).

(3) Lettre de l'empereur Napoléon au roi Joseph, Troyes, 6 février 1814. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXVII, p. 117.

Digitized by Google

renoncer à la prétention de dominer l'Europe, il s'en prévalut pour donner des instructions insensées au duc de Vicence, son représentant aux conférences de Châtillon. Caulaincourt devait se montrer de plus en plus exigeant et, en même temps, le commandant Lagorse recevait l'ordre d'éloigner encore un peu plus Pie VII des chemins qui le rapprochaient de l'Italie, ce qui prouve que l'Empereur comptait bien garder le Pape prisonnier s'il parvenait à imposer sa volonté à l'Europe.

Dans sa conduite vis-à-vis du Saint-Père, Napoléon prenait un chemin diamétralement opposé à celui que suivaient les puissances alliées contre lui. Le congrès avorté de Châtillon avait pris en main les affaires du Saint-Père. Une note signée par le comte de Stadion, plénipotentiaire de l'Autriche; le comte de Razumowski, plénipotentiaire de la Russie; M. de Humboldt, plénipotentiaire de la Prusse; MM. Cathcart, Charles Stewart et lord Aberdeen, plénipotentiaires de l'Angleterre, réclamait énergiquement la liberté du Pape, et, chose singulière et digne de la plus haute considération, c'étaient des diplomates protestants ou schismatiques en grande majorité, c'étaient deux puissances protestantes et une puissance schismatique qui s'unissaient à une seule puissance catholique, l'Autriche, pour protester, au nom de la justice, contre la conduite de Napoléon vis-à-vis du chef de l'Eglise catholique.

La note fut remise, le 19 mars 1814, au duc de Vicence. Elle est ainsi conçue :

« En insistant sur l'indépendance de l'Italie, les cours alliées avaient l'intention de replacer le Saint-Père dans son ancienne capitale. Le gouvernement français a montré les mêmes dispositions dans le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France : il serait malheureux qu'un dessein aussi naturel, sur lequel se réunissaient les deux parties, restât sans effet par des raisons qui n'appartiennent nullement aux fonctions que le chef de l'Eglise catholique s'est religieusement astreint d'observer. La religion que professe une grande partie des nations en guerre actuellement, la justice et l'équité générale, l'huma-

Digitized by Google

nité enfin, s'intéressent également à ce que Sa Sainteté soit mise en liberté, et les soussignés sont persuadés qu'ils n'ont qu'à témoigner ce vœu, et qu'à demander au nom de leurs cours cet acte de justice au gouvernement français, pour l'engager à mettre le Saint-Père à même de pourvoir, en jouissant d'une entière liberté, aux besoins de l'Eglise catholique. » (1)

Napoléon connaissait trop les intentions des puissances à l'endroit du Pape pour être surpris par cette note. D'ailleurs, les affaires militaires ayant pris une tournure de plus en plus mauvaise, il ne se faisait plus guère d'illusion sur la possibilité de battre sérieusement ses ennemis. Connaissant par les dépêches du duc de Vicence les dispositions des alliés favorables au Pape, il prévint leur sommation. Maintenant qu'il était à peu près perdu, comme M. d'Haussonville le fait remarquer (2), devenant tout à coup sage et généreux, quand il n'y avait plus de mérite à l'être, Napoléon s'efforça de devancer les événements en publiant le 10 mars un décret par lequel il annonçait rétablir le Pape dans la possession de ses Etats, qui, il faut aussi le noter, étaient, comme je l'ai dit plus haut, entre les mains de ses ennemis. Le même jour il mandait au duc de Rovigo :

« Ecrivez à l'officier de gendarmerie qui est auprès du Pape de le conduire par la route d'Asti, de Tortone et de Plaisance à Parme, d'où il le remettra aux avant-postes napolitains. L'officier de gendarmerie dira au Saint-Père

(1) *Manuscrit de 1814*, par M. le baron FAIN, p. 411.

Sans doute, les puissances non catholiques s'inspiraient de pensées plus politiques que religieuses. Elles voulaient ménager leurs sujets catholiques et faire bonne figure devant le monde catholique tout entier pour en gagner de plus en plus les sympathies. Mais leur démarche n'en perd pas pour cela son importance, qui est réellement très considérable. Le lecteur aura remarqué que les plénipotentiaires de Napoléon avaient accepté en principe le projet des alliés touchant la liberté du Pape, mais que les plénipotentiaires des puissances alliées ne s'étaient pas mépris sur les véritables intentions de l'Empereur. Celui-ci, dans cette affaire comme dans les autres que l'on discutait à Châtillon, ne cherchait au fond qu'à gagner du temps.

(2) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, ch. LVII, p. 325 de la troisième édition (1870).

Digitized by Google

que, sur la demande qu'il a faite de retourner à son siège, j'y ai consenti, et que j'ai donné ordre qu'on le transportât aux avant-postes napolitains. » (1)

« Le temps avait marché, dit M. d'Haussonville, et le cortège du Pape, si lente qu'eût été sa façon de voyager, avait fini par se rapprocher un peu de l'Italie. L'ordre envoyé par l'Empereur trouva donc Pie VII rendu à Savone, où il était arrivé vers la fin de février, le commandant Lagorse ayant eu soin, au lieu de prendre la route directe, de le faire passer par Limoges, Brive, Montauban, Carcassonne, Castelnaudary et Montpellier (2). Ses instructions lui avaient expressément recommandé d'éviter autant que possible le séjour des grandes villes, sous prétexte d'épargner au Saint-Père la fatigue des visites à recevoir ; en réalité, pour empêcher qu'il ne devînt l'objet d'un accueil trop empressé de la part des populations. M. Lagorse, qui ne paraît pas d'ailleurs avoir jamais manqué d'égards pour le Pape pendant ce long trajet, commença par le faire arrêter dans une petite propriété qui lui appartenait dans le Limousin, et lui présenta à bénir tous les membres de sa famille. Peu à peu, à mesure que les nouvelles du théâtre de la guerre étaient devenues plus fâcheuses pour Napoléon, le commandant Lagorse s'était relâché, chaque jour davantage, de la sévérité de ses premières instructions. Les ovations s'étaient en même temps multipliées sur le passage du Saint-Père. Les villes du Midi surtout se signalèrent, comme elles l'avaient déjà fait trois années auparavant, par l'ardeur de leurs acclamations. Dans quelques endroits, ces acclamations prodiguées à Pie VII avaient été mêlées d'imprécations contre l'Empereur; mais le prudent M. La-

(1) Lettre de l'empereur Napoléon au général Savary, duc de Rovigo, Chavignon, 10 mars 1814. — *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXVII, p. 300.

(2) Il est clair que Lagorse, en conduisant le Pape du côté de l'Espagne, alors qu'on faisait croire au public qu'on le ramenait à Rome, ne faisait que suivre exactement les instructions de son maître. Mais, grâce à Dieu, le dicton populaire : « Tous les chemins mènent à Rome, » reçut, malgré Napoléon, une confirmation solennelle en cette circonstance.

Digitized by Google

gorse fit, avec raison, semblant de ne point les entendre. A Savone, le Pape avait été reçu par le nouveau préfet de Montenotte, le marquis de Brignole, moins en prisonnier qu'en souverain. M. de Brignole, Gênois de naissance, n'en était pas... à donner ses premières preuves de sympathie à la cause pontificale, et Pie VII, qui se souvenait de M. de Chabrol, l'appelait en plaisantant : *Il mio buon « carceriere* (1). — Ce fut M. de Brignole qui apporta au Pape, le 17 mars, la nouvelle du décret rendu à Paris par l'empereur, et qui eut le plaisir de lui dire le premier : « Votre Sainteté est libre, et peut partir dès demain. — « Demain, je ne partirai point, répondit Pie VII ; c'est la « fête de Notre-Dame de la Délivrance, patronne de cette « ville, et je veux dire la messe dans votre église métropo- « litaine (2). — Le 19 mars, Pie VII quitta Savone. Le 23, c'est-à-dire le jour même où les chefs des armées coalisées prenaient, au château de Dampierre en Champagne, la résolution de marcher sur Paris, il atteignit, près de Plaisance, la petite ville de Firenzuola (3), qu'occupaient les

(1) Mon bon geôlier.

(2) M. d'Haussonville se trompe en rapportant les paroles de Pie VII. C'est *église cathédrale* que le Pape a dit certainement, car il ne pouvait pas ignorer que Savone était le siège d'un évêché et non d'un archevêché. Gênes est la metropole de Savone.

(3) C'est Fiorenzuola et non *Firenzuola*, comme le dit M. d'Haussonville, dont il est question ici. Fiorenzuola d'Arda (province de Plaisance) est une petite ville bâtie près du torrent Arda, affluent du Pô, et dont on attribue la fondation à San Fiorenzo, d'où le nom de *Fiorenzuola*. Firenzuola, au contraire, est une petite ville de Toscane, mais sur le versant de l'Adriatique, dans la haute vallée du Santerno le torrent qui traverse l'arrondissement d'Imola (province de Bologne). Firenzuola, ou petite Florence, doit son nom à son origine. Elle fut fondée, en effet, par les Florentins pour la défense de leur territoire, sur le versant nord-est des Apennins. Firenzuola est entourée de remparts, comme tous les *castelli* fortifiés que l'on rencontre un peu partout en Italie. Elle a conservé encore de nos jours le caractère purement florentin. On y parle la belle langue de la Toscane, tandis qu'aux environs, c'est le patois romagnol qui domine.

Fiorenzuola est à 22 kilomètres de Plaisance, mais sur la route de Bologne. Pie VII n'atteignit donc les avant-postes austro-napolitains qu'après avoir traversé la ville de Plaisance.

Digitized by Google

troupes réunies du roi Murat et de l'empereur d'Autriche. De ce jour-là seulement, le Pape fut tout à fait libre. Après avoir attendu dans le Nord de l'Italie les cardinaux qui, toujours retenus par l'Empereur, ne furent délivrés qu'au lendemain de sa chute, après s'être donné le plaisir de séjourner quelque temps dans sa ville natale de Césène et dans son ancien évêché d'Imola, Pie VII s'achemina enfin à petites journées vers Rome .» (1)

La captivité du Pape avait duré cinq ans environ. Rome, bien que sagement gouvernée, au point de vue matériel, par Napoléon Ier, avait beaucoup souffert de l'absence du Saint-Père. Les sentiments catholiques du peuple avaient été cruellement froissés par l'implacable persécution de l'Empereur contre le clergé fidèle à son chef. Les excès de la conscription, les impôts avaient violemment irrité les Romains. Tout contribua donc à faire du retour du Pape une fête vraiment solennelle et populaire.

« On sait, dit M. d'Haussonville, quelle est, en temps de révolution, la vivacité de l'explosion des sentiments populaires, et l'on devine ce que durent éprouver, en cette occasion, les inflammables habitants de la Ville éternelle. Est-il besoin de dire qu'ils firent à Pie VII une réception enthousiaste ? Au pont Milvio, la foule dételа les chevaux de la voiture où le Pape, par une attention délicate, avait fait monter le doyen du Sacré-Collège, le cardinal Mattei, et l'ancien prisonnier de Fenestrelle, le cardinal Pacca. Trente jeunes gens des familles les plus distinguées de Rome traînèrent le carrosse pontifical jusqu'à Saint-Pierre. Pie VII versait d'abondantes larmes de joie, dit le membre du Sacré-Collège auquel nous empruntons ces détails. L'émotion fut extrême sur tout le parcours du cortège. Elle parvint à son comble lorsque le vénérable Pontife, descendu de voiture, se mit à gravir lentement, d'un air radieux, les degrés de la magnifique basilique de Saint-Pierre. La foule entière des fidèles qui, avec un furie toute méridionale,

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, ch. LVII, pp. 326-328 de la troisième édition (1870).

Digitized by Google

poussait vers le ciel mille acclamations frénétiques, éclatait en même temps en sanglots. Cette scène touchante, qui avait pour théâtre la place du Vatican, se passait le 24 mai 1814 (1). »

Ce triomphe, d'autant plus solennel qu'il était parfaitement spontané, et que personne ne l'avait préparé à l'avance par les moyens dont les hommes puissants et leurs amis ne se servent que trop souvent pour créer de faux courants d'opinion et un enthousiasme factice, ce triomphe fut la digne récompense que Jésus-Christ accorda à son Vicaire après tant d'angoisses et de souffrances. Pie VII avait tout supporté avec une résignation et une douceur qui lui avaient attiré l'admiration même de ses ennemis, à de rares exceptions près. Son humilité et sa fermeté avaient tenu en échec un tyran tout-puissant et cruel, aussi opiniâtre dans ses prétentions insensées touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat que plein de ressources dans l'emploi des moyens qu'il estimait propres à l'accomplissement de ses desseins. Pendant que le despote de génie payait par une chute profonde et par l'exil les iniquités dont il s'était rendu coupable à l'égard de l'Eglise et de son chef, l'Eglise et son premier pasteur reprenaient possession de cette liberté que Napoléon Ier avait en vain prétendu leur ravir. Les souffrances de Pie VII et de ses fidèles cardinaux, évêques et prêtres, compagnons courageux des luttes et des malheurs du Vicaire de Jésus-Christ, donnaient le plus grand relief à la victoire que le catholicisme venait de remporter et aux acclamations du peuple romain en l'honneur de l'auguste Pontife rentrant à Rome après cinq ans de captivité.

Mais que faut-il penser de la conduite de Napoléon Ier à

(1) Voy. D'HAUSSONVILLE, *l'Eglise Romaine et le Premier Empire*, tome V, ch. LVII, pp. 329-330 de la troisième édition (1870).

Cette description de M. le comte d'Haussonville n'est nullement exagérée. J'ai entendu moi-même des personnes dont les parents avaient assisté à cette scène inoubliable de la rentrée de Pie VII à Saint-Pierre de Rome, me dire que les témoins de ce grand événement ne pouvaient en parler sans émotion, et qu'ils en gardaient un souvenir profond et ineffaçable.

Digitized by Google

l'égard de Pie VII dans les dernières semaines de cette captivité? Les faits parlent d'eux-mêmes et me dispensent de longs commentaires. Après ce que je viens de rapporter d'après les témoignages les plus autorisés, il est impossible d'admettre, même dans une certaine mesure, que Napoléon ait jamais eu la moindre intention de faire œuvre de justice à l'endroit du Pape. Au contraire, s'il l'éloigne de Fontainebleau, c'est uniquement pour empêcher que les alliés ne le délivrent; s'il lui rend ses Etats, c'est pour se venger de la trahison de Murat, qui s'est emparé de la moitié de l'Italie, et pour créer des embarras à ce nouvel ami de l'Autriche. Mais comme, dans l'histoire, il faut surtout tenir compte des faits, il est clair que l'Empereur ne se décida à rendre la liberté à Pie VII que le jour où il perdit tout espoir de sauver l'Empire agonisant. Jusqu'au dernier moment, il le fit voyager à travers la France, bien décidé à lui faire rebrousser chemin s'il parvenait à repousser les alliés au delà du Rhin.

Mais ce qui est plus étrange encore que cette conduite de Napoléon vis-à-vis du Saint-Père, aux derniers jours de l'Empire, en 1814, c'est la persistance avec laquelle il caressa ses idées d'oppression de l'Eglise, même après son exil à l'île d'Elbe. Il suffit à Napoléon de reprendre possession de son trône pour quelques semaines pour qu'il revînt à ses vieux rêves. M. Henri Welschinger, dans son récent et remarquable ouvrage sur *le Roi de Rome* (1), nous révèle les projets de l'Empereur touchant ses rapports avec le Saint-Siège, à la veille de la bataille de Waterloo et de sa chute définitive. Voici, d'après le récit de M. Welschinger (récit parfaitement documenté), quelle fut l'attitude de Napoléon vis-à-vis du Pape, dix-huit jours à peine après sa rentrée aux Tuileries :

« De son côté, et sans se lasser, Caulaincourt (2) continuait ses communications. Le 8 avril, il informait le cardi-

(1) Henri Welschinger, *le Roi de Rome* (1811-1832), Paris, librairie Plon, 1897.

(2) Ministre des affaires étrangères pendant les Cent-Jours.

Digitized by Google

nal Fesch que l'Empereur le nommait ambassadeur près le Saint-Siège. Il lui résumait ainsi la nouvelle politique de son maître : « Assagi par les événements, mais se croyant « toutefois encore en mesure de parler haut à l'Eglise, « l'Empereur n'a plus aucune vue sur le temporel de Rome. « Dès lors, il n'y a plus aucun sujet de discussion entre « Sa Majesté et cette cour. Quant au spirituel, Sa Majesté « s'en tient à la bulle de Savone... Pour le moment, l'Em- « pereur veut s'abstenir de s'occuper d'affaires ecclésias- « tiques. Il a cependant à cœur que le Saint-Père donne « l'institution canonique aux évêques qu'il avait nommés « avant son départ. Votre Eminence doit en avoir la liste... « Sa Majesté a vu avec plaisir, par les correspondances « qu'a laissées le comte de Lille (1) et par celles qui ont « été interceptées, que le Saint-Père n'a point cédé sur les « principes du Concordat, et qu'il s'est refusé à reconnaître « les évêques émigrés. Cette conduite n'a pu que lui être « très agréable. Cependant, d'un autre côté, on a trouvé, « dans les mêmes pièces, la preuve que la cour de Rome « avait mis en usage contre le roi de France les pratiques « obscures et illégales dont l'Empereur avait eu aussi pré- « cédemment à se plaindre... Lors de la vacance des sièges, « Sa Majesté ne peut reconnaître que des vicaires capitu- « laires » (2).

Napoléon avait bien raison de faire déclarer au Pape, par son fidèle ministre des affaires étrangères, qu'il était « assagi par les événements ». Car, à lire cette pièce, qui pourrait s'en douter? S'il renonce aux vues sur « le temporel de Rome », c'est uniquement parce qu'il a déclaré à l'Europe qu'il ne veut plus faire de conquêtes, dans le vain espoir que l'Europe le croirait sur parole. Mais il est clair que s'il fût redevenu puissant, ses « vues sur le temporel de Rome » n'eussent pas tardé à se manifester comme aux jours de Wagram. Quant au spirituel, ne voit-on pas reve-

(1) C'est ainsi que Napoléon Ier appelait Louis XVIII, même après le règne de ce monarque en 1814 et 1815.

(2) Archives des affaires étrangères, *France*, vol, 1801.
Voy. H. WELSCHINGER, *le Roi de Rome*, ch. VII, pp. 124-125.

Digitized by Google

nir dans cette note, sous une forme très peu dissimulée, toutes les prétentions insensées qui rendirent si terrible le conflit entre l'Empire et le Saint-Siège, depuis l'occupation de Rome jusqu'au mois de février 1814? Napoléon, si « assagi » qu'il soit, se croit toujours en mesure « de parler haut à l'Eglise ». On sait ce qu'une telle expression signifie sur les lèvres de l'Empereur. D'ailleurs, il ne se donne même pas la peine de dissimuler sa pensée, et sa prétendue sagesse de 1815 ne l'empêche pas de déclarer qu'il entend remettre en vigueur ce qu'il appelle « la bulle de Savone », c'est-à-dire un état de choses intolérable que Pie VII n'avait accepté, en 1811, que sous le coup des plus cruelles pressions, comme je l'ai indiqué plus haut, et par crainte de causer de plus grands maux à l'Eglise persécutée et opprimée. Le passage qui se rapporte aux Vicaires capitulaires, bien qu'il soit peu clair, est aussi à remarquer, de même que la prétention d'arracher au Pape l'institution canonique des évêques nommés par l'Empereur au moment le plus grave de son conflit avec le Saint-Père. On sait ce qu'il faut penser de ces nominations, dont une partie au moins n'avaient pour but que de détruire toute velléité de résistance dans l'épiscopat par l'introduction dans son sein d'éléments pusillanimes ou serviles. Quant aux vicaires capitulaires, il est clair que Napoléon prétendait, en 1815 comme avant sa première abdication, que le Saint-Siège acceptât ses théories anticanoniques. L'Empereur ne voulait pas désavouer cette politique néfaste qui l'avait poussé à des actes si injustes et si violents contre l'abbé d'Astros, les chapitres d'Asti et de Florence.

La lettre du ministre des affaires étrangères des Cent-Jours au cardinal Fesch a donc une réelle importance historique, parce qu'elle nous prouve que, même après son exil à l'île d'Elbe, Napoléon n'avait pas abandonné son programme de politique ecclésiastique et que si, par malheur pour l'Eglise, la fortune lui eût souri sur les champs de bataille, il était prêt à asservir de nouveau le pouvoir spirituel.

Mais il y a plus. A Sainte-Hélène, alors qu'il ne pouvait

Digitized by Google

plus compter sur un retour de fortune, Napoléon s'est montré également injuste à l'égard de Pie VII et a affiché encore une fois ses vieilles erreurs sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Dictant, en 1819, des notes en réponse à l'ouvrage de M. de Pradt sur *les Quatre Concordats*, l'ex-Empereur n'a pas craint de travestir certains faits historiques, en assurant, par exemple, « n'avoir fait arrêter l'abbé (*sic*) de Boulogne, l'abbé (*sic*) de Broglie et l'évêque de Tournay que parce qu'ils étaient entrés dans des intrigues avec les agents du cardinal Di Pietro » (1).

Quant à Pie VII, Napoléon ne lui épargne ni les accusations ni les reproches. On remarquera aussi le ton agressif de sa prose et l'injustice de ses imputations contre l'auguste victime de sa tyrannie. Parlant de lui-même à la troisième personne, comme César dans ses *Commentaires*, Napoléon s'écrie :

« Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir causé quelques moments d'impatience (*sic*) ; c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches (2)... Les lettres du Pape étaient écrites avec la plume de Grégoire VII ; elles contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère, il n'en était que le signataire (3)... La cour de Rome était en délire (*sic*). Ainsi bravé et poussé à bout, il décréta, en 1808, la réunion des Marches au royaume d'Italie (4)... Mais le système était, à Rome, de porter tout à l'extrême (*sic*) et d'opposer les armes spirituelles aux temporelles (5)... Le Saint-Père, enfermé au fond de son palais en 1810, avait fait élever des barricades (*sic*) (6)... Les troupes françaises se crurent bravées (*sic*) (7)... L'Empereur se proposait de réunir un nouveau Concile en 1813... Les choses eussent été menées

(1) *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, p. 229.
(2) *Ibid.*, note 2, p. 192.
(3) *Ibid.*, note 3, p. 202.
(4) *Ibid.*, note 3, p. 205.
(5) *Ibid.*, p. 275.
(6) *Ibid.*, note 2, p. 207.
(7) *Ibid.*, p. 207.

Digitized by Google

de manière que le Pape eût demandé lui-même à se mettre à sa tête, et comme il était déjà à Fontainebleau, on lui aurait ainsi fait prendre possession de son palais archiépiscopal (*sic*) de Paris. Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries même. Tout y devait être or, argent ou tapisserie des Gobelins retraçant des événements tirés de l'histoire sainte (1)... Le Pape (cet aveu de Napoléon est à retenir) comprit parfaitement le piège (*sic*). Cela n'avait pour but que de faire descendre le Saint-Siège en le faisant correspondre avec un ministre comme les autres évêques. Il se refusa d'adopter cet expédient qui empirait sa position ; il fit fort bien (*sic*). Dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le Pape ne pouvait rien faire rejaillir sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang (2)... »

Tandis que Napoléon, déchu et exilé, se livrait à ces récriminations et laissait échapper ces aveux, bien différente était la conduite de Pie VII, rétabli sur son trône. Le vénérable Pontife, oubliant les injures et les persécutions que lui avait fait endurer l'Empereur aux jours de sa puissance, ne se souvenait que du bien qu'il avait fait à l'Eglise en rétablissant le culte catholique en France. Il gardait sa vieille affection pour l'auteur du Concordat et croyait toujours très sincèrement aux sentiments chrétiens de Napoléon. Informé des souffrances que son ancien geôlier endurait à Sainte-Hélène, le captif de Savone et de Fontainebleau n'hésita pas à inviter son secrétaire d'Etat, le cardinal Consalvi, à faire des démarches officielles en vue d'améliorer le sort de l'ex-Empereur.

« ...La famille de Napoléon — disait Pie VII — nous a fait connaître, par le cardinal Fesch, que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une

(1) *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, note 4, p. 227.
(2) *Ibid.*, note 5, p. 240.

Digitized by Google

peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine. Le Concordat fut un acte chrétien et héroïquement sauveur. La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité ; nous pensons qu'il est juste d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés et notamment au prince-régent (1). C'est *votre cher* et *bon ami* et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne. » (2)

Ce serait faire injure à l'intelligence de mes lecteurs que d'appeler leur attention sur ce qu'il y a de grand et de noble dans cette lettre de Pie VII. J'aime à terminer mon travail par la reproduction de cette pièce qui n'est pas assez connue et qui honore au plus haut degré son auguste auteur. L'histoire que j'ai racontée ici déplaira probablement aux fanatiques de la légende napoléonienne ; mais elle n'en est ni moins vraie ni moins documentée pour cela. Si elle n'enlève rien à la renommée de Napoléon comme grand capitaine et homme de génie, elle ternit certainement son souvenir et jette une ombre bien fâcheuse sur sa gloire elle-même. Car, il faut bien le reconnaître, il n'y a de vraie gloire que celle qui est fondée sur les bases indestructibles de la vérité et de la justice.

(1) Le prince-régent d'Angleterre.

(2) Lettre de Sa Sainteté le pape Pie VII au cardinal Hercule Consalvi, secrétaire d'Etat, Castel-Gandolfo, 6 octobre 1817.

Comte Joseph GRABINSKI.

Digitized by Google

LA

PEINTURE RELIGIEUSE

AUX SALONS DE 1897

Suite (1)

VII

LES HISTOIRES DE L'ANCIEN TESTAMENT

L'Ancien Testament ! Nous n'en connaissons plus, comme nos ancêtres, les histoires infiniment variées. Notre érudition, qui scrute avec une inquiétude passionnée les recoins les plus ignorés du passé, semble de plus en plus indifférente à s'assimiler, même dans ses grandes lignes, la merveilleuse histoire du peuple de Dieu. On n'étudie plus l'histoire sainte. Rien d'étonnant si nos peintres ne semblent pas se soucier beaucoup de faire mieux que tout le monde en essayant de nous intéresser à nouveau aux histoires empruntées à l'Ancien Testament. Nous ne serions plus, trop souvent, capables de les entendre. Au Campo-Santo de Pise, pour la majorité des visiteurs, les fresques de Benozzo Gozzoli restent une indéchiffrable énigme. On devine encore les histoires de la création, celles du

(1) Voir le numéro du mois de juin.

Digitized by Google

paradis et de la chute de nos premiers parents. Arrivés devant celles d'Abraham, de Moïse ou de Joseph, les visiteurs renoncent à comprendre; devant les autres, ils se refusent même à l'essayer. Pourquoi donc, à la Sixtine, les grandes peintures latérales sont-elles aussi peu regardées? Œuvres des plus grands artistes de la première Renaissance, elles méritent mieux qu'un coup d'œil fugitif et distrait. Mais elles ont trait à des épisodes de l'Ancien Testament : ne les comprenant plus, les visiteurs ne cherchent pas à savoir dans quelle mesure elles restent, quand même, dignes de leur admiration. Il ne faut donc pas demander à nos artistes d'être plus enthousiastes que nous pour les histoires de l'Ancien Testament. S'ils les abordent quelquefois, c'est en passant, sans une conviction bien profonde, une exactitude irréprochable : ils les racontent, un peu comme on fredonne les vieilles chansons, celles dont on ne connaît plus guère que les refrains usés.

Dans le *David vainqueur*, de M. Thivier, il y a bien, je l'avoue, quelque chose qui pourrait, à la rigueur, être signalé comme une nouveauté, cette teinte violette et pâle que l'on retrouve maintenant dans tous les tableaux qui parlent d'Orient. Ce n'est peut-être pas assez. Je dirai de même, à propos du prophète *Elie*, de M. Stiévenart, que le paysage en est intéressant par ses vives oppositions de lumière. Au *Samson*, de M. Vasarri, ainsi qu'à la toile de M. Raynolt, *Ruth*, on pourrait aussi découvrir, sans trop chercher, de réelles qualités de composition et d'éclairage. Mais il y manque ce qui fait l'âme d'un tableau, le sens profond des caractères et du milieu que l'on a la prétention de ressusciter.

Malgré ses qualités transcendantes, la *Judith*, de M. Thirion, ne me semble pas échapper complètement aux mêmes reproches. Je veux admirer, sans doute, son attitude calme et fière, sa démarche imposante et simple à la fois, ce je ne sais quoi qui en fait un héros, pendant que derrière elle, tremblante, apeurée, sa servante se traîne, courbée en deux, comme si déjà les montagnes s'ébranlaient, vengeresses, pour se précipiter sur elle et l'écraser. Tout cela est

Digitized by Google

fort beau. Mais j'ai relu le livre de Judith et je suis obligé d'avouer que M. Thirion ne me semble pas s'en être suffisamment inspiré. On ne saurait même lui concéder tout à fait son paysage : il est d'une sévérité et d'une horreur invraisemblables. Je ne puis le faire cadrer avec le récit des Livres Saints, avec cette grande poésie que, d'après eux, je voudrais mettre dans la glorieuse aventure de cette libératrice du peuple d'Israël.

L'histoire d'Adam et d'Ève tentera toujours nos peintres, ne serait-ce que par l'attrait de leur traditionnelle nudité. Nous n'avons peut-être pas le droit de les en blâmer : si le nu peut trouver une excuse, c'est, pour le moins, au paradis terrestre. Je ne voudrais pas dire cependant que M. Lévy-Dhurmer a su mettre dans son tableau, malgré de très louables intentions, toutes les pudiques réserves que réclame le sujet. Son *Eve*, causant avec le serpent, semble avoir déjà perdu quelque chose de son innocence ; dans l'anxiété et l'embarras de son geste, j'entrevois la douloureuse agonie de sa vertu. Elle est moins chaste que la *Source*, d'Ingres, qu'elle rappelle, d'ailleurs, avec une insistance peut-être indiscrète. L'*Eve après le péché*, de M. Sabaté, se fait au contraire remarquer par son exquise originalité : cette fois, il faut bien vite le dire, nous sommes en présence d'une œuvre tout à fait excellente. Assise, ou plutôt accroupie sous la feuillée, Eve pleure, la tête sur ses genoux : mieux encore que par des larmes, sa douleur se trahit dans le geste de son bras droit qu'elle abandonne, le long de son corps, avec un immense désespoir ; sa main tient encore la pomme fatale. Avec une grande simplicité, des ressources très modestes, le peintre a su composer un tableau pathétique et charmant.

Dans l'œuvre de M. V. Bernard, je ne puis me résoudre, malgré sa légende formelle, à ne pas voir une des plus exquises évocations du paradis terrestre que l'art ait trouvées depuis Raphaël. Sous une haute vigne, telle que, sans doute, en devait contenir le jardin de toutes les délices, deux adolescents sont assis ; avec un abandon charmant ils

Digitized by Google

se rafraîchissent ensemble, à la même grappe, toujours suspendue aux branches, comme le feraient deux oiseaux. L'innocence éclate sur leurs délicieux visages. Pour leurs deux corps, ils n'ont qu'une seule âme : ils s'aiment comme on s'aimait au paradis, avant d'avoir goûté au fruit défendu. M. V. Bernard a donc bien fait de ne pas le suspendre aux branches de son arbre : dans le même moment nous y aurions mis aussi, malgré nous, le serpent, et le tableau eût perdu quelque chose de son exquise pudeur.

VIII

LA VIE DES SAINTS

Tant que nos peintres aborderont la représentation du nu avec une réserve aussi délicate que M. V. Bernard, nous serions peut-être mal venus de les en reprendre trop vivement. Il faut, toutefois, que le nu leur soit imposé par les nécessités mêmes de leur sujet. Adam et Eve, avant le péché, n'avaient pas à rougir de leur nudité : aux époques de foi, les artistes n'ont pas hésité à nous le rappeler, et avec une crudité qui ne manque pas aujourd'hui, de nous paraître choquante. Sans parler de nos vieux sculpteurs gothiques, dont la grossièreté, à bon droit, a paru plus d'une fois suspecte, nous ne manquerions pas de peintres à citer, au pays flamand, siennois ou florentin, qui n'ont pas échappé complètement à un semblable travers. Cela tenait à l'époque, peut-être aussi à une certaine rudesse des mœurs, j'en conviens; mais nous ne saurions tolérer chez nos artistes une pareille audace. Ne les condamnons pas, cependant, d'une façon systématique, pour la seule raison qu'ils nous présentent des nudités : elles sont quelquefois nécessaires aux exigences de leurs compositions, et, dans ce cas, peuvent aisément être chastes. Nous n'avons peut-être pas le droit de proscrire en bloc, et sans plus informé, ces prétendues *académies* de nos tableaux religieux. C'est

Digitized by Google

bien assez d'avoir à les reprendre dans les peintures où elles ne sont, et alors sans aucun doute, que des exhibitions malhonnêtes, sous les dehors hypocrites d'une hishistoire de piété.

Madeleine pénitente! Quelques artistes s'acharnent stupidement à intituler de la sorte certaines de leurs inventions qui n'ont rien à voir avec l'histoire de Madeleine, et surtout de sa pénitence. La *Madeleine pénitente* de cette année a pour auteur M. Jeidels. Elle est à genoux, penchée langoureusement en arrière, et laisse tomber sur ses hanches une draperie qui ne semble jetée sur sa nudité, que pour la faire sentir davantage. En quoi Madeleine? Parce qu'elle se tord les bras? que sur le livre ouvert à ses côtés une tête de mort est posée? Mais cela ne saurait suffire pour évoquer dans mon imagination l'image bienfaisante de la sainte; je me refuse à la reconnaître dans le tableau de M. Jeidels, pas plus que je ne la verrais dans la femme couchée de M. Zwiller, bien que je l'aie prise tout d'abord pour une copie de la célèbre Madeleine du Corrège. Je m'empresse d'ajouter que M. Zwiller s'est contenté d'intituler son tableau, *Réflexions*. Il faut souhaiter à M. Jeidels, et à tous les peintres des futures Madeleines d'imiter, en pareille occurrence, une semblable discrétion.

L'iconographie de la sainte pénitente ne réclame aucunement de telles exhibitions. Il y a bien, je le sais, l'autorité de la tradition, et nos artistes pourraient plaider, pour le moins, en leur faveur, les circonstances atténuantes. Ils feraient mieux, cependant, d'essayer de l'enterrer. Quand la tradition n'est plus qu'une source d'errements ou de moindre beauté, il n'y a plus qu'à la sacrifier pour en inaugurer une nouvelle. Voilà de belles audaces que l'on peut permettre à nos artistes. M. Fantin-Latour lui-même eût été bien inspiré s'il avait inventé, cette année, quelque chose de plus nouveau pour sa *Tentation de saint Antoine* des Champs-Elysées.

Saint Jean-Baptiste enfant, de par l'autorité d'une semblable tradition, jouit également du privilège incontesté d'être représenté sans vêtements. M. E. Benner en a pro-

Digitized by Google

fité pour nous donner un adolescent assis, tout à fait de côté, et dont le corps souple, avec sa ligne onduleuse, ne manque pas d'une réelle et délicate poésie. Sa nudité, d'autre part, se fait pardonner, n'étant point choquante. C'est une bonne étude, mais pas encore un tableau excellent. Avec trop de réminiscences, la personnalité de l'artiste n'a pu se dégager encore complètement.

On a fait le même reproche au tableau de M. Amas, *Saint Sébastien secouru par les saintes femmes*. C'en est un, il faut le reconnaître, mais non pas l'exagérer. Peu importe, après tout, que M. Amas, un jeune, ne soit pas encore complètement émancipé : il se souvient des enseignements de ses maîtres, mais il expose un bon tableau, assez original, et où je me plais surtout à signaler, avec des idées et un réel effort pour les bien exprimer, une belle santé de la palette se refusant à la recherche maladive d'effets rares et compliqués. Trop de noir, peut-être, et un paysage quelque peu enfantin : ce n'est pas encore une maîtrise parfaite. Mais de la vie, un sens réel du drame, et, plus que des idées ingénieuses, des pensées fortes et vraiment senties. Le groupement des deux femmes en noir, soutenant le corps du saint, est tout à fait bon. J'aime surtout l'heureuse antithèse de ces deux femmes dont l'une est tout entière aux blessures qu'elle panse, pendant que l'autre, debout, interroge avec anxiété les environs, comme si les bourreaux avaient menacé de revenir. Voilà un beau tableau. On le pourra suspendre aux murs d'une église : Savonarole lui-même, malgré l'intransigeance de son esthétique, aurait pardonné à son auteur d'avoir fait aussi beau le corps du saint martyr.

De la *Sainte Cécile* de M. Migl, un peintre hongrois, je n'ai rien à dire de particulier, non plus que du *Saint Georges* de M. Batten. C'est d'un autre saint Georges que je voudrais entretenir le lecteur, et avec quelques détails, non point que je le regarde comme une œuvre tout à fait remarquable, mais à cause de la très réelle sympathie que j'éprouve pour le talent de son auteur, M. Bergès. Jeune encore, il a su se faire remarquer par des œuvres vraiment

Digitized by Google

originales; tout nous permet d'espérer qu'il développera de plus en plus ses tendances vers l'art essentiellement chrétien. C'est un chercheur. Il n'a donc pas essayé de refaire, après Raphaël et Garofalo, la bataille classique de saint Georges et du dragon. Il a pris son héros une fois la la lutte terminée, et le mène rafraîchir son cheval aux eaux d'une large fontaine. Le dragon agonise, suspendu par une corde à l'arçon de la selle : sa masse énorme occupe, non sans l'encombrer quelque peu, tout le devant de la scène. En arrière, et à gauche, des femmes s'avancent qui viennent puiser de l'eau.

Critiquer l'exécution de ce tableau serait facile, mais tout à fait superflu. C'est la conception même qui en est défectueuse. M. Bergès a trop d'idées et il ne leur a pas laissé le temps de s'accommoder entre elles : son tableau présente quelque confusion, mais c'est à sa pensée bien plus qu'à son pinceau qu'il le faut imputer. Si les proportions de cette étude me le permettaient, j'aurais voulu insister sur ces critiques de détail : c'eût été encore un moyen d'établir l'originalité de notre jeune artiste. Il pense : ce nous est un gage que ses idées, après avoir été contestables, par la suite le seront moins. Plus maître d'elles, et aussi de son métier de peintre, il nous donnera, dans l'avenir, d'excellentes histoires de piété.

La simplicité sera toujours, dans l'art, la pierre de touche du véritable talent. Sans grande envergure, un artiste qui sait rester simple, peut encore nous donner des œuvres exquises. Tel M. Morin, avec *le Miracle de sainte Geneviève de Pibrac*. Quelle est cette sainte, et le miracle de sa vie qu'on prétend raconter? A vrai dire, je n'en savais rien; mais cela n'avait pas d'importance, car le tableau est si bien composé qu'il renferme en lui-même toute son explication. Une jeune bergère s'est oubliée à prier longuement devant une madone suspendue, selon l'antique usage, au tronc d'un vieux chêne; pendant qu'elle prie, Notre-Seigneur lui-même, le bon Berger, est descendu du ciel pour garder le troupeau. De sa main il s'applique à maintenir dans le silence le chien étonné de la bergère, et,

Digitized by Google

autour de lui, les brebis continuent à paître paisiblement. Le tableau est peint, comme il est composé, avec une extrême simplicité, presque avec naïveté. Voilà, si je ne me trompe, un délicieux tableau de dévotion.

Nous ne retrouverons plus cette bonne simplicité dans *Les Disciples de saint Jean-Baptiste* de M. Despagnat, et *La Légende de saint Nicaise et de saint Eutrope* de M. Fauconnier. En abordant l'étude de ces deux tableaux, voici que nous allons commencer à parler d'œuvres estimables mais qui témoignent, par leur technique, d'une inquiétude très aiguë et qui est comme la caractéristique d'un grand nombre de tableaux religieux des salons de 1897. De cette constatation, facile à faire, il ne faudrait pas déduire trop vite des conséquences défavorables à nos artistes religieux : il me semble, au contraire, qu'il y a plutôt lieu de les en féliciter. Cela prouverait, pour le moins, que les tableaux de religion ne sont plus le *refugium* de tous les artistes en quête de talent. N'abordent, au contraire, l'art religieux que les peintres qui se sentent assez sûrs d'eux-mêmes pour n'avoir pas à chercher le succès dans l'agrément de leur sujet. Il faut toujours quelque héroïsme pour s'attaquer à une histoire de sainteté, un *Christ en croix* ou une *Mise au tombeau*, et l'héroïsme n'a jamais été le partage de la médiocrité. Les chercheurs, c'est-à-dire les artistes convaincus, les seuls vraiment dignes de ce nom, abordent volontiers la peinture religieuse. Au début des Salons, alors qu'on est encore aux prises avec les angoisses des premières reconnaissances, on est tenté de leur reprocher trop de virtuosité; on voudrait que leur technique fût moins tourmentée, plus reposante. On va même jusqu'à se demander s'ils ont cherché, dans un sujet religieux, autre chose qu'un prétexte pour résoudre quelque problème compliqué d'éclairage ou de composition pittoresque.

Et quand cela serait? Faudrait-il, pour cette unique raison, les accuser de manquer d'initiative et de véritable inspiration? Nous n'avons pas, avouons-le, des idées très nettes sur les conditions essentielles de l'invention pitto-

Digitized by Google

resque. Elle ne consiste pas uniquement dans la nouveauté des idées. Je remarque d'ailleurs que nos coloristes les plus audacieux, autant que par l'originalité de leur palette, ne manquent pas de se distinguer par la nouveauté de leurs pensées. M. Despagnat, qui est un peintre de race, pense ses idées, mais il le fait avec des formes et des couleurs. Comment a-t-il rêvé son saint Jean-Baptiste, ou plutôt ses disciples?

Sur un grand lac que bordent de larges collines, baignées dans les ombres bleues de la nuit, il a mis une barque; à l'avant, un rameur; au milieu, debout, un homme qui, dans ses bras, porte une tête, celle de saint Jean. Mais cette tête du glorieux martyr, toute lumineuse, éclaire vivement la scène autour d'elle : on croirait un mystérieux coucher de soleil. Etude d'éclairage, dira-t-on. Peut-être. Mais je pense que, par elle, la grande vérité de l'histoire se fait mieux deviner. L'artiste ne saurait être blâmé pour avoir rompu avec la vieille tradition qui voulait que la tête du Précurseur fût présentée par la courtisane et sur un plat d'argent. Ou plutôt il a poussé plus avant l'histoire du martyre, après que les disciples eurent obtenu la permission d'emporter le chef glorieux de leur vénéré maître : alors commence l'histoire de son triomphe et notre artiste, à sa manière, a bien su nous y faire rêver. J'aime sa conception, non seulement parce qu'elle est nouvelle, mais pour un motif plus décisif : elle me vient en aide, et aux secrètes aspirations de ma religion, pour prendre une idée plus grande de la vie et de la mort du vaillant précurseur de Jésus-Christ.

Littérateurs beaucoup plus que poètes, habitués dès l'enfance à voir dans l'agencement des mots le mode par excellence pour exprimer les belles idées, nous avons besoin de faire effort pour entrevoir la puissance expressive qui réside dans les seuls jeux de la subtile lumière. Selon la manière dont on éclaire un tableau, voici que tout à coup, comme par enchantement, sa signification est changée. Malgré la puissance et l'acuïté de son génie, Rembrandt n'a pas épuisé toutes les combinaisons d'éclairage. Jusque

Digitized by Google

dans les tableaux de piété, il faut encourager nos artistes à creuser plus profondément que lui, non pas seulement pour intéresser notre curiosité, mais parce que nos émotions religieuses peuvent y gagner de devenir plus vivaces, plus vraies aussi, et encore plus bienfaisantes.

Que devrait être, par exemple, l'effet produit réellement, sur nos yeux étonnés, par des anges, ayant pris forme humaine, apparaissant dans la nuit qu'ils feraient tout à coup resplendir d'une lumière surnaturelle et merveilleuse? Autour d'eux cependant les ténèbres continueraient à régner, à peine adoucies par les clartés douteuses du bleu firmament. Tel est le problème que M. Fauconnier s'est efforcé de résoudre dans son tableau de cette année. Au portail d'une vieille église, les cadavres décapités de saint Nicaise et de saint Eutrope sont étendus. Il y a défense de les ensevelir. Mais, raconte la légende, quand la nuit devient plus profonde, une lumière resplendissante éclaire tout à coup les corps des saints martyrs, et des anges sont aperçus, qui veillent auprès d'eux. J'aime, quant à moi, les audaces de nos jeunes peintres, s'attaquant avec beaucoup de résolution à ces problèmes extrêmement subtils de leur art. M. Fauconnier, dans son tableau de cette année, s'en est-il tiré tout à fait à son honneur? Je ne le crois pas. De même que M. Bergès, il ne semble pas avoir limité suffisamment son sujet; il y a mis trop de choses, et me paraît ne pas avoir soigné suffisamment celle qui était la plus essentielle, la lumière.

Il introduit, à droite, une foule qu'il a mise à genoux, émerveillée et ravie à la vue du miraculeux événement. A quoi bon? C'est, dans le tableau, une complication inutile, une sorte de dualité introduite dans la simplicité du sujet. Je l'aurais excusée, cependant, si les proportions du cadre avaient été plus considérables, si, du moins, M. Fauconnier avait réduit davantage l'échelle de son ensemble. Mais son tableau manque d'air. C'est à peine si le portail de son église y est renfermé tout entier : il s'y trouve certainement trop à l'étroit et comme angoissé. Cette pénible impression d'entassement est très sensible pour toute la par-

Digitized by Google

tie architecturale de la composition. L'artiste, tout en faisant aussi petit, aurait pu agrandir singulièrement son tableau. Pourquoi n'a-t-il pas repoussé son portail beaucoup plus en arrière? Agrandie d'autant, la scène eût produit un effet plus considérable. Il me semble encore qu'on y aurait mieux saisi la note dominante du tableau, cette lumière imprévue, surnaturelle, toute remplie d'esprits célestes, merveilleusement épandue, comme une fête, sur la dépouille sainte des glorieux martyrs. Je ne suis pas enfin complètement satisfait par cette lumière jaune qui décompose en reflets verdâtres, les tonalités bleues de la nuit; très vraie, j'en suis tout à fait convaincu, elle l'aurait peut-être paru davantage, si l'artiste avait tenu compte d'une certaine idéalité de convention que personne, en cette occurrence, n'aurait songé à blâmer. Plus blanche, en un mot, elle aurait mieux rendu cette sensation d'éblouissement à laquelle l'artiste devait viser, comme à la plus essentielle de son tableau.

Voilà trop de critiques à propos d'une peinture qui, malgré des imperfections, mérite d'être regardée comme une des plus excellentes des Salons de cette année. En y insistant de la sorte, je crains d'avoir outrepassé les limites que je m'étais tracées pour cette étude, d'avoir surtout manqué aux principes dont je n'aurais pas voulu me départir. Critique artistique, sans doute, assez aiguë et subtile pour démêler les délicatesses infinies des sensations et de leur traduction picturale, mais encore, et surtout, critique ecclésiastique, laquelle ne saurait négliger, avec les exigences du culte et du dogme chrétiens, celles, plus difficiles à contenter, mais cependant respectables, du public spécial pour lequel, je m'obstine à le croire, nos artistes, surtout les jeunes, rêvent de peindre des vrais tableaux de dévotion. Plusieurs de ceux dont j'ai parlé, un plus grand nombre encore parmi ceux qui vont suivre, sont tout à fait dignes, malgré quelques audaces, d'être mis au service du culte, dans nos chapelles ou nos églises. S'ils n'y pénètrent pas, n'allons pas dire, au moins, que c'est à cause de leur infériorité artistique. Je crois au contraire qu'un peu plus de

Digitized by Google

médiocrité leur ferait la partie plus belle. Moins excellents, ils s'achèteraient à meilleur compte, et n'épouvanteraient pas, en tout cas, par leur nouveauté, les habitudes tant soit peu routinières de la clientèle naturelle des peintres de dévotion.

IX

LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR. LES HISTOIRES DE L'ENFANCE DE JÉSUS.

Voici trois *Nativités*, intéressantes toutes les trois, même celle de M. Pinta. Rien de bien nouveau cependant dans la composition. J'avouerai, pour cette fois, que M. Quinn et M. Codeby semblent n'y avoir vu qu'un prétexte à une étude de lumière très compliquée. C'est dommage. Pour leur punition ils ont fait deux tableaux qui sont bien près de ressembler à une chose laide, malgré tout le talent qu'ils y ont mis.

La *Fuite en Egypte* a de même inspiré trois artistes. L'un d'eux est M. Gérôme. Son tableau, autour duquel la critique s'est acharnée avec une insistance toute particulière, nous arrêtera quelques instants. Du *Départ pour l'Egypte* de M. Guignebault, je n'ai d'ailleurs à signaler que la conscience exagérée avec laquelle, pour plus de vérité, il s'est cru obligé de plonger ses personnages dans une nuit profonde. Moins compliqué, le tableau de M. Richardson plaît davantage, ne serait-ce que parce qu'il se laisse déchiffrer aisément.

Puisqu'il faut maintenant aborder *la question Gérôme*, je vais le faire très franchement et, avant toutes choses, par un aveu dont on me pardonnera, je l'espère, la sincérité. Avant même l'ouverture officielle du Salon des Champs-Elysées, quand j'aperçus, pour la première fois, au milieu du brouhaha des derniers préparatifs, le petit tableau de M. Gérôme, je le trouvai de tout point délicieux, ravi, tout

Digitized by Google

particulièrement, par l'impression de grande poésie qui s'en dégageait. Ainsi je l'avais jugé avant d'avoir eu le loisir de l'étudier plus posément. J'y ai travaillé, depuis ; il m'a fallu encore, par devoir, écouter avec attention les critiques qu'on en faisait. Mais, comme il arrive le plus souvent, je n'y ai trouvé que de nouveaux motifs pour me convaincre moi-même de l'excellence de mes premières impressions. De toutes les *Fuite en Egypte* que je connaisse, aucune ne m'avait encore donné une vision aussi complète de cet épisode de l'enfance du Sauveur. Je persiste à regarder ce tableau comme un des meilleurs de M. Gérôme, qui en a fait cependant, au cours de sa longue carrière, beaucoup d'excellents. Comme ce n'est pas, toutefois, l'opinion de la critique, il faut bien que j'essaie de la défendre, modestement.

Il y a d'abord dans le paysage une profondeur extraordinaire, et dans ses bleus horizons une poésie tout à fait délicieuse. C'est bien le désert. Un groupe y chemine, la famille de l'Enfant Jésus. Et je rêve à ce petit Enfant qui s'en va, caché dans le manteau de sa Mère, au pas d'une modeste monture, qu'un homme pousse devant lui; le désert immense l'environne, il y est comme perdu. On reproche à M. Gérôme d'avoir rapetissé ses personnages au point d'en faire l'accessoire de son désert d'Orient. Ne l'aurait-on pas blâmé davantage s'il s'était borné, à l'instar des vieux entrepreneurs de peintures votives, de représenter, dans toute la hauteur de son tableau, le groupe de la sainte Famille? Alors il aurait pu, je l'avoue, mettre sur les visages, sinon dans les attitudes, une plus grande expression dramatique : la tâche n'eût pas été au-dessus de son talent. Mais là n'était pas son véritable sujet. Il voulait représenter la fuite, à travers le désert, d'une famille de pauvres gens. Double, en apparence, le sujet devait se résoudre en une conception plus haute où ses deux éléments, selon leur importance relative, trouveraient enfin leur harmonieuse unité. M. Gérôme n'a sacrifié ni le désert, ni la sainte Famille, mais, de cette dernière, il n'a pas hésité à réduire considérablement les proportions. Il a eu raison de le faire,

Digitized by Google

car, dans l'immensité du désert, une pauvre famille qui s'enfuit doit paraître bien peu de chose, fût-elle la famille du Fils de Dieu. Mais c'est un Dieu qui passe, et, pour nous le faire bien sentir, l'artiste n'avait pas besoin de nous le dire avec plus d'insistance.

Pour ce qui est maintenant de la tonalité générale de cette peinture, je m'abstiens de la juger : le grand orientaliste qu'est M. Gérôme doit en savoir, sur la question, autant, pour le moins, que la plupart de ceux qui la lui ont reprochée avec tant d'amertume. Est-elle vraie, je n'en sais rien, car, les nuits de l'Orient, il faut les avoir vécues pour essayer de les peindre avec des paroles ou des couleurs. Ce que je sais cependant, pour l'avoir éprouvé plusieurs fois, c'est qu'il se dégage du tableau une impression ineffaçable de très douce poésie, et que je trouve l'origine de cette impression dans cette coloration mystérieuse faite d'un bleu tendre que pénètrent des reflets violets très délicatement adoucis. Le tableau de M. Gérôme est de ceux qu'on n'oublie pas après les avoir regardés un instant. C'est encore, pour juger de l'excellence d'une œuvre d'art, le critérium le plus infaillible.

Je ne serais pas éloigné de croire, que le principal motif de la défaveur avec laquelle la critique a parlé de l'exposition de M. Gérôme doive être cherché tout à fait en dehors du tableau dont nous venons de parler. Mais M. Gérôme en avait un autre dans la même salle, et devant lequel, il faut bien l'avouer, on éprouvait des impressions bien moins satisfaisantes. Beaucoup de choses à louer dans cette *Entrée de Jésus à Jérusalem :* mais déjà l'aspect général en est moins plaisant. La note dominante du tableau est moins décisive, et ses harmoniques se font entendre moins purement. Je ne voudrais pas critiquer, avec une érudition minutieuse, l'archéologie de M. Gérôme, qui a pour elle une expérience de soixante-quatorze ans. Mais je trouve que l'artiste a rendu peut-être d'une façon insuffisante l'enthousiasme extraordinaire avec lequel nous savons que le peuple de Jérusalem accueillit le Sauveur, à la veille de sa Passion. On dirait encore une réception officielle, et pas

Digitized by Google

des mieux réussies. Ajoutez à cela certains détails qu'une critique mal disposée a pu, sans trop d'exagération, caractériser de ridicules. C'était plus qu'il n'en fallait pour empêcher les admirateurs de M. Gérôme de défendre, dans sa totalité, son exposition de cette année. Mais si l'*Entrée de Jésus à Jérusalem* n'est pas une œuvre parfaite, ses deux statues de *Bonaparte* et sa *Fuite en Egypte* suffisent amplement pour conserver à leur auteur la place très grande, et même exceptionnelle, qu'il occupe, depuis tant d'années, parmi les premiers artistes de notre temps.

Il débuta jadis, au salon de 1847, avec une *Vierge et l'Enfant*. Puis se succédèrent, dans l'ordre des choses religieuses, un *Enfant Jésus et le petit saint Jean, la Naissance du christianisme, la Mort de saint Jérôme, Saint Martin...* Il est donc bien un peu des nôtres, et nous avons plaisir à le défendre. D'autant plus que toutes les fois qu'il s'est tourné vers nous, c'était pour nous raconter avec une très grande loyauté, et sans préoccupation du succès de mauvais aloi, des choses vraiment grandes, très belles et qu'on n'oubliait plus une fois qu'on les lui avait entendu dire. Seulement M. Gérôme avait un tort, et c'était de parler un langage trop élevé. Fâcheuse tendance, pour les artistes, du moins, qui veulent être compris facilement de tout le monde : il faut alors se résoudre à paraître moins grand. Ne disons pas trop de mal des peintres qui abordent les histoires de piété avec des convictions moins élevées : c'est peut-être eux qui ont raison, et aux grands artistes il faut quelquefois donner tort.

Le *Divin Apprenti* de Mme Demont-Breton n'est pas une œuvre de brillante inspiration, mais, tout simplement, une idée naïve, inventée et exécutée sans prétention, comme il convenait d'ailleurs à un tableau de ce genre. Saint Joseph, assis à droite, enseigne au divin Enfant comment il faut aiguiser le tranchant d'un outil sur la pierre d'une meule, dont la Vierge, debout, fait tourner lentement la grande roue. Beaucoup de détails intéressants dans cette charmante composition : la Vierge en particulier est vraiment délicieuse. Je ne veux donc pas m'arrêter sur des critiques

Digitized by Google

toujours faciles à faire, qu'il s'agisse de chefs-d'œuvre, ou de peintures simplement estimables. Mme Demont-Breton avait entrepris un sujet que son extrême simplicité, pour ne pas dire sa naïveté, faisait singulièrement difficile : de plus grands artistes qu'elle auraient hésité à l'affronter. Il faut la féliciter d'avoir eu plus de courage. Pour apprécier enfin la mesure avec laquelle le succès a couronné ses louables efforts, il faudrait comparer son tableau aux innombrables images de piété qui traitent le même sujet. J'ai voulu le faire pour mon édification personnelle, et c'est alors surtout que j'ai compris comment de pareils tableaux, même au point de vue artistique, ne sauraient être assez loués. Il faudrait les couvrir d'or afin d'encourager nos artistes à en inventer de pareils, nos éditeurs à les reproduire, le public à les aimer. Nous aurions alors dans la circulation de véritables images de piété, devenues populaires à force d'être connues et goûtées.

Il faudrait cependant que nos artistes y missent un peu plus d'originalité que M. Herter dans son *Christ* du Champ-de-Mars. C'est un tableau dont je suis obligé, pour le moins, de signaler l'existence, puisqu'il a été, en hauteur, le tableau religieux le plus important des Salons de 1897. Il me semble d'ailleurs que, peut-être, dans ce grand Christ qui berce dans ses bras un petit enfant, il y a eu un désir très louable d'inventer une pieuse image de dévotion. Au point de vue de l'art, ce n'est pas tout à fait suffisant. Mais que dire, si les clients ou les clientes de M. Herter lui avaient expressément commandé un tableau de ce genre, y compris la hauteur et la largeur, en lui remettant, bien entendu, la petite statuette dont elles exigeaient le très fidèle agrandisssement ! Devant de semblables exigences, l'artiste, parfois, est bien obligé de s'incliner. Ainsi, jadis, le grand peintre que fut Le Spagna s'engageait, par-devant notaire, à reproduire exactement, pour les religieuses de Todi, le célèbre *Couronnement de la Vierge* inventé, pour une autre église ombrienne, par le célèbre Ghirlandajo. Il va sans dire qu'il s'exécuta et c'est une manière de faire que je comprends et approuve. A condition toutefois qu'on

Digitized by Google

reproduise l'œuvre d'un Ghirlandajo et non pas une statuette anonyme, finalement assez misérable, inventée par quelque artiste besoigneux, que la famine, un jour, incita à fabriquer des plâtres pieux, en attendant de reprendre son vrai métier.

X

LA VIE APOSTOLIQUE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Quelques mots seulement des tableaux ayant rapport à la vie apostolique de Notre-Seigneur. Il faut nous résoudre, au moins de temps en temps, à donner à cette étude l'allure prosaïque d'un simple catalogue. Pour cette raison, nous ne ferons que mentionner les deux tableaux de M. Destrem : le *Sinaï* et *Jésus dans le désert*. Ils sont dans la manière connue de l'artiste, pleine de mystère et cependant très vivante malgré les tonalités éteintes de sa palette ; deux petits chefs-d'œuvre, mais dont je réserve pour une autre fois d'analyser les mérites.

Le *Christ marchant sur les eaux*, de M. de Moncourt, a été fort loué par l'organe officiel de la *Société de Saint-Jean-l'Evangéliste*. Cela prouve que l'impression produite n'est pas la même sur tous ceux qui l'ont étudié. Je persiste à croire, cependant, qu'il faut mettre dans la peinture d'histoire ce minimum de couleur locale sans lequel le spectateur se trouve absolument dérouté. Au lieu de la barque des Apôtres, je voyais d'abord, dans le tableau de M. de Moncourt, un canot où ramaient des pêcheurs bretons ; un personnage nimbé s'apercevait bien en arrière, sur les eaux ; mais je concluais à quelque allégorie ou plutôt je n'y comprenais plus rien, jusqu'au moment où le livret est venu me donner la clé de l'énigme. M. Landeau a mis plus de simplicité dans son *Christ exorcisant un possédé* : je lui sais gré, par dessus tout, de n'avoir pas essayé de refaire le célèbre tableau de Raphaël.

Digitized by Google

Dans la *Pêche miraculeuse,* M. Cadel a poursuivi, jusque dans ses conséquences absurdes, le problème de la division de la touche. Cette mer de confetti, dont l'horizon consent à peine à s'arrêter aux limites du cadre, est vraiment extraordinaire, stupéfiante, et désarme la critique la plus irrévocablement disposée à se montrer indulgente. Je ne pardonnerais pas à M. Cadel d'avoir choisi un sujet de piété pour se livrer à cet exercice de haute voltige, s'il n'avait prouvé, par son autre tableau de cette année, le *Samaritain,* qu'il y avait cependant, dans ses tendances, quelque chose de vraiment religieux. M. Perrey expose, lui aussi, un *Bon Samaritain* dans lequel le paysage est surtout remarquable.

Une autre parabole, celle de *l'Enfant prodigue*, a été traitée à la fois par MM. Vayson, Aubert et Burnand. Deux au moins de ces tableaux sont tout à fait dignes d'éloge. Dans un paysage ensoleillé et débordant de joyeuse lumière, M. Burnand a placé son *Enfant prodigue :* il est accroupi humblement au pied d'un arbre, pendant que, plein de miséricordieuse tendresse, le bon père accourt, en lui ouvrant ses bras. Le mouvement est excellent et fait pardonner à l'artiste la couleur trop papillottante de son tableau. Il y a plus de sérieux dans l'œuvre de M. Aubert, et aussi une plus grande profondeur dans l'expression des sentiments. Agenouillé, dans ses haillons, devant le bon père qui l'accueille avec une dignité pleine de tendresse, *l'Enfant prodigue* de M. Aubert semble plus près de la grande vérité évangélique que celui de M. Burnand. Le groupement des personnages est d'un pathétique achevé. Peu de choses enfin à reprendre, et beaucoup à louer dans cette œuvre nouvelle d'un artiste qui est, depuis longtemps déjà, un de nos plus excellents peintres religieux. On connaît ses belles peintures de Besançon, et à Paris, sa décoration justement populaire de l'abside de Notre-Dame-des-Champs.

Pour être moins connus, ils n'ont pas encore eu le temps de le devenir, voici maintenant deux jeunes peintres, justement honorés par le jury du Salon, dont les œuvres

Digitized by Google

religieuses méritent que nous en disions quelques mots. Le premier, est un Américain, M. Tanner. Sa *Résurrection de Lazare* a été une des peintures les plus remarquées du Salon. Elle méritait de l'être, et les vrais artistes y trouvaient des qualités extrêmement puissantes et rares. Quelques critiques ont cru pouvoir prononcer le mot de pastiche, à cause de certains détails qui faisaient penser à Rembrandt, un réalisme très décidé, et une méthode d'éclairage relevant trop directement de la tradition du grand maître hollandais. — Heureux les jeunes gens qui savent se ressouvenir des leçons de leurs maîtres comme l'a fait ici M. Tanner! Si c'est à Rembrandt qu'il doit surtout d'avoir créé un aussi beau tableau, il faut le féliciter, après s'être mis à son école, d'avoir eu la sagesse de ne plus la quitter. Cela ne nous empêchera pas d'admirer son tableau et de le déclarer excellent.

Celui de M. de Joncières ne le vaut pas. Il est juste d'ajouter immédiatement qu'il présentait des difficultés autrement considérables. Placer au sommet du temple de Jérusalem *Jésus tenté par le démon*, nous donner, très aiguë, cette sensation de hauteur considérable; dérouler dans le même temps le panorama de Jérusalem et les horizons de ses campagnes, voilà un programme très chargé, trop peut-être, pour qu'on en puisse remplir avec un égal succès tout le détail. M. de Joncières aurait gagné à le réduire notablement. Dans le groupe formé par Jésus, immobile, les yeux au ciel, pendant que derrière lui, étendu sur le mur et vivement éclairé d'une lumière rougeâtre, Satan se penche à son oreille pour y murmurer les paroles de l'insolente tentation, il y avait déjà un très beau tableau, se comprenant sans difficulté. Point n'était nécessaire de le compliquer de tant d'accessoires. Il aurait fallu, du moins, les traiter plus sommairement.

Digitized by Google

XI

LE DRAME DE LA CROIX

Avec le drame qui termine l'histoire de la vie du divin Sauveur, il semble que l'inspiration de nos artistes, s'ils sont tout à fait dignes de leur mission, devrait encore se purifier, devenir aussi plus profonde et plus magnifique. Il me paraît que cette année, surtout au Champ-de-Mars, la critique religieuse a lieu de se montrer satisfaite. Les *Crucifixions* sont assez nombreuses et, toutes, bien qu'avec des nuances, dignes d'être louées. Avec les *Descentes de croix* nos artistes se sont remis, en outre, à étudier le problème très pieux du Christ mort pleuré par les saintes femmes ou sa divine Mère. Comme ils ont raison de se reprendre à ces compositions, classiques entre toutes, mais qu'un pinceau religieux, ou cherchant à le devenir, saura toujours illustrer avec quelque nouveauté ! Nous aurons à nous demander dans quelle mesure nos peintres, cette année, y ont réussi. Mais c'est déjà beaucoup, il ne faudra pas l'oublier, d'avoir pu réunir, pour cette étude, un nombre aussi considérable de tableaux ayant rapport au drame de la croix. Je me hâte d'ajouter que leur mérite, plus encore que leur nombre, est à signaler : parmi eux se trouvent en effet, à mon avis, du moins, les tableaux de piété les plus remarquables des Salons de 1897.

Il faut mettre à part *le Sang du Christ*, de M. Perrandeau, et aussi son *Calvaire des marins*, compositions pleines de mérite, mais qui ne gagnent pas à être compliquées d'un symbolisme pour le moins inutile. L'anatomie de son Christ mérite toutefois d'être signalée et aussi l'expression très vivante de son corps meurtri. Pour ce qui est du *Christ* de M. Bouguereau, je veux m'abstenir d'en parler, ne me sentant pas capable de dominer le sentiment d'aversion que j'éprouve pour ce genre de peintures, con-

Digitized by Google

cevant très bien, d'autre part, qu'un certain public ne se lasse pas de l'admirer.

C'est, finalement, assez regrettable. Car je comprends qu'après s'être pâmé devant le *Christ* de M. Bouguereau, on ne soit plus capable de s'attendrir devant celui de M. Giacomotti, bien moins encore devant celui de M. Lerolle, et surtout le *Christ* de M. Carrière.

En se contentant du simple mot *Etude*, comme légende de son beau tableau, M. Giacomotti a fait preuve d'une modestie contre laquelle il nous permettra bien de protester. Serait-ce à cause de ce ciel d'orage dont il aurait voulu poursuivre davantage le détail expressif? A quoi bon! Je voudrais, au contraire, que l'artiste renonçât à donner à son œuvre le moindre coup de pinceau, de peur d'en altérer la noble simplicité. Tel qu'il est maintenant, sans aucune prétention, mais extraordinairement pieux, le tableau de M. Giacomotti m'apparaît comme un de ces *Christ* qu'on rêve de posséder dans la solitude recueillie d'une chambre de travail, comme l'ami fidèle et discret auquel, avec une confiance invincible, on raconterait ses douleurs et aussi ses espérances, un vrai *Christ*, pour tout dire d'un seul mot, et je ne sache pas qu'on puisse faire d'un tableau un plus bel éloge.

Un intérêt d'un tout autre genre se doit chercher au *Christ* de M. Lerolle. Son tableau, tout en longueur, représente, attachée à la croix, la partie supérieure seulement du corps de Notre-Seigneur. L'ensemble n'est pas séduisant. Il y a peut-être là une erreur de lignes rendue encore plus choquante par le mouvement similaire des bras de la croix qui semble, ainsi, extraordinairement allongée. La tête du Christ est fort expressive : on regrette que l'ensemble de la composition en fasse si peu valoir la réelle beauté.

Nous aurions pu parler du *Crucifiement* de M. Inness, encore un Américain, alors que nous passions en revue les tableaux d'histoire. C'est plus, en effet, qu'une simple crucifixion. La scène représente le Golgotha, à l'heure où la nuit va venir. Les trois croix sont toujours dressées sur le haut de la montagne; la foule a été éloignée par les soldats;

Digitized by Google

le moment choisi est celui où le centurion, devant l'ébranlement merveilleux de toute la nature, s'écrie tout à coup : *Verè hic homo justus erat*. Je ne crois pas que la scène du Golgotha, même chez les peintres du Nord, ait jamais été traitée avec une pareille intensité dramatique. Le tableau de M. Inness n'a pas échappé, je l'avoue, à toutes les imperfections. J'y voudrais, par exemple, un parti pris plus décisif pour accentuer les détails significatifs, et en négliger d'autres qui ont à peine, dans la composition, la valeur d'une anecdote. Cela ne m'empêche point d'y trouver comme le pressentiment d'un magnifique tableau. Il s'en faut peut-être de bien peu que M. Inness l'ait déjà réalisé.

Le Christ et les saintes femmes, de M. Sérafim, ne témoigne pas d'une originalité aussi grande. Les réminiscences ne s'y font pas assez oublier, et la tonalité verdâtre du tableau ne manque pas d'être déplaisante. Il y faut noter cependant une tenue qui se trouve rarement à un pareil degré chez les inventeurs de tableaux de dévotion : celui de M. Sérafim ne troublerait pas le recueillement des chapelles les plus austères.

Jésus victime, adoré par saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue, rentre tout à fait dans la tradition de ces tableaux que les Italiens appellent, d'un seul mot, une *Pietà*. Ils y représentaient Jésus, le plus souvent à mi-corps, pleuré par la Vierge, des anges ou des saints placés à ses côtés. Les Vénitiens surtout, et parmi eux Crivelli et les Bellini nous ont laissé, dans ce genre, des œuvres admirables par leur émotion dramatique et leur piété profonde. L'ordonnance de celle exposée par M. Claude, aux Champs-Elysées, et, dans une certaine mesure, sa technique et son inspiration, rappellent heureusement les meilleures *Pietà* de ces grands maîtres de la Renaissance. J'y aurais voulu, cependant, un peu plus de virilité dans l'expression des physionomies, et aussi dans la tonalité générale, quelque peu mièvre et effacée. Destinée à faire suite, dans l'église des Ternes, aux panneaux décoratifs que M. Claude y a déjà placés, cette pieuse composition y fera sans doute

Digitized by Google

une meilleure impression que dans la promiscuité des salles d'une exposition. C'est là qu'il faudra retourner la voir pour en mieux comprendre l'incontestable mérite.

Je retrouve encore bien mieux la pure tradition des quattrocentistes dans la Pietà d'un peintre lyonnais, M. Poncet, glorieux vétéran de nos salons annuels. Assez mal placé, et beaucoup trop haut, ce délicieux *tondo* a cependant été remarqué, comme il le méritait, par les véritables connaisseurs. Pendant mes visites du mois de mai, je ne manquais pas d'aller régulièrement le regarder, et je prenais plaisir à entendre louer, autour de moi, ce tableau sans prétention aucune, d'un style très pur, extrêmement animé malgré sa tonalité un peu froide, et d'une si grande élévation de pensée. M. Poncet est bien demeuré le digne élève de son pieux maître Flandrin, et sa *Pietà* restera, dans mon souvenir, comme une des plus exquises compositions religieuses de cette année. Déjà, dans celle de M. Paul Abel Lefebvre, nous ne retrouvons plus, avec la même simplicité, une impression aussi favorable. Le seul titre sous lequel elle est exposée, *Baiser divin*, avant même de l'avoir vue, faisait craindre une certaine mignardise avec quelque peu de prétention. Rien de tout cela dans la Pietà de M. Poncet. Malgré ses allures vieillottes, nous pourrions la regarder, au point de vue de l'art religieux, comme une des plus précieuses nouveautés des Salons de cette année, si nous n'avions pas à tenir compte de quelques artistes dont la technique inquiète et raffinée, en nous ouvrant de nouveaux horizons, permet de pénétrer plus avant dans l'intimité du drame de la Passion.

Gardons-nous, par intolérance, de condamner *à priori* les efforts de ces généreux novateurs. Mettons-y du moins une certaine loyauté. Avant de prononcer l'anathème, il faut les entendre, les regarder, essayer du moins de les voir.

Ce n'est pas toujours aisé et nous aurions mauvaise grâce à le dissimuler. Ils se voient difficilement, nous ne faisons pas de difficulté pour le reconnaître. Mais le déplorer, c'est autre chose. Et voici nos raisons.

Digitized by Google

XII

LA « MARCHE AU TOMBEAU » DE M. PIOT
LE « CHRIST » DE M. CARRIÈRE

Malgré tout l'éclat de leur fond d'or, les vieux tableaux italiens ne se déchiffrent pas aisément, quand on les regarde du moins dans l'ombre mystérieuse des chapelles pour lesquelles ils avaient été composés. La vénérable madone du tabernacle d'Organa ne consent à se révéler qu'à la lumière tremblante des cierges et encore ne le fait-elle qu'avec une réserve charmante. Je n'ai bien vu qu'une seule fois, dans ma vie, les admirables histoires que Giotto, peintre sublime, a racontées sur les voûtes abritant le tombeau du Pauvre d'Assise : c'était encore un soir où, mieux que le soleil, la pâle clarté d'innombrables cierges les baigna tout à coup d'une surnaturelle lumière. Alors seulement j'en compris la beauté merveilleuse. Les belles images, comme les idées sublimes, ne se révèlent pas d'un seul coup. Mais quand elles commencent à se découvrir, c'est avec une décision surprenante et qui emporte notre admiration. On les aime en proportion qu'elles nous ont coûté davantage. L'amour, comme le génie, est fait de patience.

Il en faut, certes, pour déchiffrer la *Marche au tombeau* de M. Piot. C'est une toile, plus exactement un panneau de bois, sur lequel est épandue, grassement empâtée, une couche épaisse d'un noir verdâtre : à peine quelques autres notes y sont comme noyées, moins sombres, mais toujours d'un vert attristé, pour arrêter les formes mystérieuses de quelques êtres vivants. On réussit à les sortir peu à peu des ténèbres où l'artiste les avait volontairement plongés. Au premier plan, à droite, le corps du Christ, abandonné, brisé, cassé, que deux hommes soutiennent avec effort, et au-dessus duquel, éplorée, la Vierge se penche. En arrière,

Digitized by Google

vaguement esquissés, d'autres personnages dont, à défaut des physionomies, on lit les attitudes dans la nuit du tableau. Ils suivent le mouvement du groupe du premier plan : c'est bien, comme l'auteur le dit dans sa légende, une *Marche au tombeau*.

Il faut négliger certains détails, comme ces tibias ou ces têtes de mort que l'artiste, s'il y tenait absolument, aurait bien fait de moins éclairer, l'impression de charnier n'étant nullement nécessaire pour ajouter au dramatique de son tableau. Ce groupe encore est peut-être inutile, dans lequel on croit deviner, sur la droite, la foule en larmes de tous les miséreux qui viennent s'attendrir sur la mort de leur Christ. Des critiques, enfin, on en pourrait faire à ce tableau étrange, mais dans lequel on ne peut s'empêcher de reconnaître une grande puissance dramatique.

Serait-elle la même si M. Piot avait renoncé, pour traduire son rêve, à sa technique habituelle? Il aurait pu, sans doute, assombrir un peu moins son tableau, ne pas y poursuivre avec tant d'acharnement cette tonalité verdâtre qui ne manque pas, finalement, de sembler peu plaisante. D'autres œuvres de lui, exposées cette année même, prouvent qu'il sait, quand il le veut, accorder sa palette pour des harmonies moins irritantes. Mais gardons-nous de condamner sa *Marche au tombeau* pour la seule raison qu'elle est peinte de la sorte. L'idée et le sentiment en sont fort beaux, le mouvement excellent, la force d'expression extrêmement décisive. Traduite dans une autre langue, la pensée de l'artiste n'aurait-elle pas perdu de sa grandeur? Je le crains, j'en suis même absolument persuadé.

N'oublions pas qu'il s'agit ici de juger l'œuvre d'un peintre. Or, M. Piot l'est au suprême degré. C'est avec des formes qu'il pense, et ces formes, du premier coup, lui apparaissent comme des masses colorées qui n'ont de valeur que par leurs contrastes. Elle est si nette, si aiguë, sa vision des couleurs, qu'il peut, sans craindre d'en perdre la notion exacte et passionnée, les plonger tout à coup dans l'obscurité de la nuit, où ils les retrouve toujours, sans hésitation, et les traduit, finalement, avec une sûreté impeccable.

Digitized by Google

Voici de lui par exemple, un carton pour une *Adoration des Mages*. Ce sont des taches de couleur jetées sur le papier, sans qu'aucune ligne vienne arrêter des contours, fixer une physionomie; une simple ébauche enfin, mais déjà très puissante, et qui vous donne l'impression complète et définitive du futur tableau. Un coin d'église gothique, aux voûtes extraordinairement élancées, très sombre, comme une chapelle sans lumière de Notre-Dame de Paris. Adossée au mur, sous une ogive et très haut, la Vierge assise, avec l'Enfant sur ses genoux, puis en avant, dans un groupement d'une audacieuse naïveté, des hommes à genoux, en grand nombre, ou plutôt des taches, extrêmement bariolées, qui font deviner des formes, des attitudes, et encore des pensées d'adoration et d'amour montant là haut, vers l'ogive où trône, souriante, la Vierge avec son divin Enfant.

Ne reprochons pas trop durement aux artistes de penser avec des couleurs. Autant leur en vouloir d'être peintres et d'essayer de nous intéresser à de vrais tableaux.

Il faudrait cependant les reprendre si, trop exclusivement convaincus de la pnissance dramatique de la couleur, ils en venaient à négliger le dessin, cette probité de l'art, comme l'appelait le célèbre rival de Delacroix. Mais nos grands coloristes ont une sûreté de lignes d'une exactitude impeccable. Et, pour cela, ils peuvent s'engager impunément dans ce corps à corps périlleux avec l'insaisissable et mystérieuse lumière.

La puissance du dessin de M. Carrière, le maître incontesté des peintres de l'ombre, est vraiment extraordinaire. Dans son Christ de cette année, où il a mis la Vierge Marie priant auprès de son divin Fils, les mains de la Vierge sont d'une facture tellement admirable qu'on ne voudrait pas se lasser d'en redire la poésie. Quelqu'un, qui les avait mal regardées, a cru pouvoir dire que la Vierge semblait se déchirer la figure de ses ongles crispés ! C'est sans doute que notre critique n'a pas encore suffisamment étudié dans les œuvres des maîtres et surtout dans la pieuse solitude de nos églises, l'expression dramatique des

Digitized by Google

vraies mains qui prient. Dans celles de la Vierge de M. Carrière, il n'y a point de désespoir, mais une douleur énorme où règne encore, avec beaucoup de tendresse, une invincible espérance.

Je ne veux pas me demander dans quelle mesure ces techniques inquiètes peuvent s'accorder, en général, avec la belle santé de l'art. Quand on va s'asseoir au chevet des malades, il faut bien se garder de leur faire de beaux discours sur la santé. Qu'il nous suffise d'examiner si, dans la crise actuelle de nos espérances et de notre foi, l'art vraiment religieux peut, malgré tout, s'en accommoder.

Mais quoi ! au nom de quel principe faudra-t-il interdire à nos artistes, je ne veux pas dire la recherche curieuse d'effets nouveaux, car je n'ai pas le droit de les traiter, sans leur aveu, en dilettantes sans convictions, mais une vérité plus touchante dans la narration d'histoires déjà racontées, ou dans l'expression de sentiments archiclassiques ? Leur reprocher l'anxiété de leur technique, ne serait-ce pas leur en vouloir de leur conscience d'artiste ? Les idées ne s'inventent pas, étant le fonds commun sur lequel vit l'humanité, les mots non plus, que tout le monde parle et dont personne ne saurait avoir le monopole. Il n'y a que des arrangements, des adaptations, des œuvres d'art, en un mot, pour conserver dans nos âmes, toujours intact et charmant, le culte des vieilles idées qui font l'honneur de l'humanité.

On ne saurait condamner les nouvelles techniques que si elles traduisaient mal ou ne traduisaient rien du tout. Ce n'est pas le cas. Avec les idées, il faut encore tenir compte des sentiments, cet écho très profond avec lequel elles pénètrent tout notre être. Il y a bien des aspects de notre nature religieuse que les nouvelles techniques pourront nous aider à satisfaire. La peinture de M. Bouguereau, si estimable soit-elle, ne parvient pas à contenter également tous les yeux, à inspirer à tout le monde des rêves également doux et bienfaisants. Il en est qu'elle irrite, tout comme celle de M. Carrière en impatiente d'autres. Les voici nous conviant cette année, chacun de son côté, au pied

Digitized by Google

de la Croix. Avec quel succès, je veux m'abstenir de me le demander, puisque ce n'est pas nécessaire. Mais celui qui aura trouvé, dans le *Christ* de M. Carrière, la note tellement rare de peinture de piété, de peinture priante, sera extraordinairement blessé, comme si on lui imposait une intolérable souffrance, quand on le condamnera à regarder le *Christ* de M. Bouguereau ; ou réciproquement. Les nouvelles techniques peuvent donc satisfaire certains besoins très respectables de l'âme religieuse, auxquels, trop souvent, les procédés d'hier ne savaient qu'apporter d'irrémédiables déceptions.

Pour calmer, sans trop d'audace, ce besoin d'émotions vraies on essaya, il y a quelques années de remettre en honneur la technique d'un art primitif et vieillot. Dans l'art comme dans la littérature, le culte exclusif du moyen âge sembla devoir être le baume merveilleux capable de guérir toutes les blessures de nos âmes modernes cruellement éprouvées par une crise aiguë de scepticisme et de désenchantement. On se mit à contrefaire, avec beaucoup de subtilité, la gaucherie naïve des primitifs, à colorier, au lieu de les peindre, des images dessinées, de parti pris, très grossièrement. Pastiches curieux, intéressants quelquefois, mais à peine capables d'amuser pour quelques instants, loin de les satisfaire, les besoins esthétiques de nos âmes. On ne ressuscite pas ce qui est mort. Les vieilles pensées, les vieux rêves, les vieilles espérances, tout ce par quoi nous serons vraiment hommes, encore une fois, il ne faut pas songer à en faire table rase. Mais il est nécessaire de les penser, de les vivre, de les espérer avec des formes vraiment vivantes, sorties de notre cerveau, réchauffées par notre propre cœur, et non pas avec des fantômes archéologiques. Ce serait la négation même de l'art qui est, par essence, activité et création.

Sur le Golgotha, la nuit est venue, tout semble terminé. Jésus est bien mort. Après une dernière protestation de la nature, le centurion, comme nous le racontait M. Inness, vient d'en donner un dernier et solennel témoignage. La foule, peu à peu, s'est retirée, et la nuit, de plus en plus

Digitized by Google

sombre, couvre d'un voile épais la solitude de la montagne. La nuit du Calvaire ! Malgré les gardes qui veillent, sera-t-il donc interdit à notre piété d'y chercher, aux pieds de Jésus, Marie, sa sainte Mère ? Et, perçant l'ombre épaisse, le pinceau de M. Carrière a su y arrêter, avec un pathétique extrême, les formes attendries et priantes de la Vierge, se lamentant auprès du corps de son divin Fils. Pour être vêtues d'ombre, ses formes sont-elles moins expressives, son geste moins douloureux, sa douleur moins attendrissante ? Je me plais au contraire à l'extrême pudeur de cette veillée de larmes. Peu à peu, par degrés et avec une sympathie croissante, j'en pénètre l'horreur salutaire et très douce.

C'est ainsi que, par une bienfaisance égale, l'art de M. Carrière s'en va rejoindre celui des primitifs. Leurs madones, dans l'ombre des chapelles, se révélaient lentement et toujours avec une discrétion charmante, sur les fonds d'or dont l'éclat les protégeait contre l'impatience des curiosités inutiles. Maintenant qu'elles sont exposées au grand soleil des galeries publiques, c'est fini, nous ne les verrons plus ! A la piété cependant qui adore et qui prie, il faut savoir ménager quelque mystère. Ne condamnons pas trop vite, malgré leur inquiétude encore maladive, les techniques raffinées de nos peintres, puisqu'elles ont retrouvé le secret de créer de nouveau, autour des chères images de notre foi, cette atmosphère de rêve qui nous permettra de les regarder, jusque dans les salles d'une exposition publique, avec beaucoup de recueillement et ce quelque chose de singulièrement rare et précieux qui est bien près d'être de la piété.

XIII

LA MADONE ET L'ENFANT JÉSUS

Il semble que je devrais arrêter ici cette étude sur la peinture religieuse aux Salons de 1897. Ce qu'il impor-

Digitized by Google

tait avant tout d'y mettre en lumière, c'était, avec l'abondance relative des tableaux qui touchent à la religion, l'activité incontestable de nos peintres, surtout des jeunes, pour essayer d'en renouveler l'intérêt. Elle se manifeste surtout dans leur technique : ils sont peintres, en effet, plutôt que philosophes ou théologiens, et j'ai montré de mon mieux qu'il fallait les en féliciter.

Il me reste cependant à rendre compte d'une dernière série de tableaux, celle que je voudrais avoir été la plus considérable, les tableaux de dévotion qui nous parlent de la sainte Vierge. Comme ils sont peu nombreux, cette année ! Je suis obligé de le déplorer, et je trouve, dans cet abandon relatif des sujets les plus intimement liés à notre vie de piété, la note la moins satisfaisante de l'exposition de cette année.

Malgré la réserve extrême avec laquelle les évangélistes nous parlent de la sainte Vierge, les anciens peintres ne se contentaient pas de l'honorer en la représentant avec le divin Enfant et, quand l'histoire n'était plus là pour leur donner ses enseignements, ils s'inspiraient de la poésie pour raconter les épisodes les plus intéressants de sa glorieuse vie. Que de charmantes compositions *Le Mariage de la Vierge* a su inspirer aux peintres de la première renaissance italienne ! L'Evangile, cependant, n'en disait rien, sans doute pour ouvrir de plus beaux horizons à la pieuse imagination des artistes de tous les temps.

De la *Vie de la Vierge*, un seul épisode a été abordé cette année, celui de *l'Annonciation*. J'ai déjà loué M. Desvallières d'avoir osé rompre avec la tradition, en nous donnant une *Annonciation* très pleine de pensées, *devinette* seulement pour ceux qui ne savent rien de leur religion, ou du moins qui ne la connaissent pas suffisamment. La preuve en est que le tableau, malgré sa complexité, pourrait encore, sans trop de peine, se refaire avec des mots. Dans un paysage de mystère où l'on ne définit tout d'abord qu'un ciel d'une très belle facture, sur la gauche, un ange s'avance, le lis symbolique à la main : c'est l'ange de l'Annonciation. Et pendant qu'il parle, voici que déjà, sur

Digitized by Google

la droite, le grand mystère s'est accompli. La jeune Vierge est restée debout, comme en extase, cependant qu'un ange aux grandes ailes bleues, touchant presque le firmament, la couvre d'un riche manteau. *Et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Deux autres anges, à genoux, lui présentent avec un respect plein d'amour, les insignes de sa nouvelle royauté. Planant enfin au-dessus de la Vierge, un dernier ange agite une grande croix rouge, pour déjà, mystère ineffable, la faire souffrir de la douloureuse Passion. Comme tous les tableaux qui sortent de l'ordinaire, celui de M. Desvallières, donne beaucoup à penser, mais n'échappe pas à toutes les critiques. On ne les lui a pas ménagées. Je n'en vois pas cependant qui méritent d'être discutées longuement. Après avoir défendu la technique de M. Piot, je ne saurais condamner celle de M. Desvallières qui la rappelle quelque peu, d'autant plus qu'elle est ici d'un très heureux effet.

Il faut quelquefois encourager les artistes dans leurs audaces. M. Vasquez, par exemple. aurait gagné à en avoir davantage dans son *Annonciation.* C'est l'apparition classique de l'Ange à la Vierge, pendant qu'elle se promène dans un jardin. Trop bien soigné, ce jardin, mignard, coquet, avec beaucoup de lis, et, dans les allées bien entretenues, des roses effeuillées. La Vierge s'avance, un peu guindée, pendant que, devant elle, l'Ange s'est agenouillé en lui montrant le ciel. Une tonalité indécise, d'un vert qui semble sale à force d'être décomposé par les grands blancs qui lui font cortège, tout cela n'est pas fait pour forcer notre attendrissement. L'œuvre de M. Vasquez est, finalement, assez déplaisante et, à mon avis, point du tout religieuse.

Du tableau de M. Leroy, *Refugium,* je ne dirai que deux mots. Je l'aurais peut-être goûté s'il avait été plus original. Mais il me rappelle trop les vierges de M. Bouguereau, et dans ce qu'elles ont de plus déplaisant. Les deux anges, inspirés de Byzance, qu'il a placés dans le haut de la composition ne suffisent pas encore pour me donner l'illusion d'un vrai tableau de piété.

Digitized by Google

Si maintenant je réunis ensemble tous les tableaux qui traitent le problème éternellement jeune et charmant de *La Vierge avec l'Enfant Jésus*, j'en trouve deux seulement (1). C'est peu, et j'en suis attristé, bien que M. Hébert ait signé l'une de ces deux madones. Est-ce pour cela que je ne puis admirer sa *Vierge au chasseur* sans y faire, dans le même temps, quelques réserves? J'aurais aimé tout d'abord une légende plus simple, et aussi la suppression de ces deux lignes de J. Rameau que je lis en bas du tableau : « Mais Jésus, qui mourra pour les hommes, refuse et ne veut pas qu'on tue un oiseau pour un Dieu. » Voilà qui enlève beaucoup de charme à la composition de M. Hébert et nous expose à y introduire, ce que l'artiste cependant n'y a pas mis, une certaine mignardise et même quelque puérilité. Le sujet de *La Vierge au petit oiseau* est un de ceux que les peintres de madones ont abordé le plus souvent. Immortalisé par Raphaël dans son célèbre tableau des offices, *La Vierge au chardonneret*, il avait été traité avant lui par un bon nombre de peintres. J'ai souvenir, en particulier, d'une petite église ombrienne, près de Foligno, où tout un bas-côté est couvert de peintures votives variant le même sujet. C'est un cadavre d'oiseau que l'enfant Jésus, dans la composition de M. Hébert, se voit offrir par l'enfant que nous appellerons, si l'on veut bien, le petit saint Jean. De là l'impression de tristesse que l'artiste a mise dans la physionomie et l'attitude du saint *bambino*. Voilà une variante, je l'accorde, du vieux et classique sujet : mais nous l'aurions comprise sans que l'artiste ait eu besoin d'y insister aussi fortement. Quand il s'agit de nuances tellement délicates de sentiments enfantins, il est bon de ne pas trop appuyer,

(1) Si l'objet exclusif de cette étude ne m'interdisait les excursions, au moins rapides, dans les autres sections de nos expositions, j'aurais eu à signaler d'autres madones, dont quelques-unes tout à fait charmantes. Je cite, au hasard de mes souvenirs, *le Sommeil de l'Enfant Jésus*, de Mlle Fresnaye. Les médailleurs surtout nous donnent, de temps en temps, d'exquises plaquettes. Le public, malheureusement, n'accorde à ce genre d'ouvrages qu'une attention distraite et superficielle. Voilà encore de belles choses qu'il nous faudrait apprendre, nous du moins, à mieux regarder.

Digitized by Google

de peur de dépasser la mesure de la discrétion : le charme alors s'évanouit, il ne reste plus qu'un souvenir un peu fade et difficilement pieux.

Je m'empresse d'ajouter que la Vierge de M. Hébert, ces réserves faites, est une composition charmante et plus nouvelle qu'on ne l'a dit. Si le *bambino* garde toujours ces grands yeux humides de *malaria* qu'affectionne l'artiste, la Vierge est beaucoup moins dans les habitudes de son pinceau. Les étoffes encore sont traitées avec beaucoup de délicatesse. En supprimant enfin la légende de son tableau, M. Hébert, sans rien enlever à la limpidité de sa *Vierge au chasseur*, nous eût donné, lui au moins, une de ces délicieuses madones que nous aurions voulu trouver plus nombreuses dans les salles de nos deux expositions.

Il y en a cependant une autre, de M. Meynier; mais à celle-là, froide, compassée, je n'ai pu, malgré tous mes efforts, trouver aucune de ces qualités délicates qui font pardonner quelquefois à un tableau son apparence de médiocrité. Voilà qui est dur, je le sens, pour un lauréat hors concours, déjà depuis plusieurs années, de nos expositions. Mais pourquoi s'en prendre au problème, charmant par excellence, de la peinture religieuse, quand on ne sent pas, dans son âme, quelque chose de cette divine poésie qui peut, seule, rendre capable de le traiter dignement?

Que faut-il souhaiter à nos artistes, avant tout le reste, pour reprendre avec encore plus de succès, les glorieuses traditions de la peinture de piété? Rien autant qu'un culte plus profond, un enthousiasme plus universel pour Celle qui est par excellence la mère de toute beauté, l'inspiratrice par essence des belles amours.

C'est en poursuivant, sans jamais se lasser, la représentation, de moins en moins imparfaite, de la Vierge avec son divin Enfant, que l'art religieux est né, qu'il a progressé, qu'il est devenu, à la veille de la Renaissance, capable enfin de s'attaquer à l'illustration complète et magnifique de notre foi. Il y a, dans le culte de la Vierge et du *Bambino*, je ne sais quelles ressources infinies de poésie et d'amour,

Digitized by Google

quelle grâce encore de préservation mystérieuse contre la volupté inhérente à la recherche passionnée des belles choses; et toutes les choses sont belles quand on réussit à les surprendre dans l'harmonieuse complexité de leur être. Marie, c'est Ève encore, mais Ève la nouvelle, celle où tout est chaste, celle qu'on ne pouvait voir, disent les saintes légendes, sans aussitôt l'aimer, mais d'un amour si plein de respect, que la belle harmonie de l'âme n'en était jamais diminuée.

Puis Marie c'est la mère, c'est-à-dire la femme par excellence, dont l'enfant, lui aussi, était tellement beau, que nous en pourrons rêver toujours sans parvenir jamais à épuiser ses aspects charmants. Oh ! maternité délicieuse où la vision des larmes futures met déjà, comme dans toute maternité, un peu de tristesse, mais maternité triomphante et glorieuse, dont les mères ne se lassent pas de contempler la douce image, que les enfants, sans trop savoir pourquoi, honorent avec une tendresse naïve, devant laquelle les jeunes hommes s'arrêtent pénétrés de respect et mendient les belles croyances !

Souhaitons à nos artistes d'y rêver davantage pour leurs tableaux de l'an prochain. Et l'étude que nous en ferons, si Dieu nous prête vie, ne se terminera pas sur cette note, un peu triste, de désenchantement.

Abbé Broussolle.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

Sommaire. — I. M. Durand de Gros. — Caractère général de sa philosophie. — Réfutation du positivisme étroit de Littré, de Comte. — Son subjectivisme ou criticisme. — Métaphysique et psychologie. Polyzoïsme. — Théodicée. Religions. — Morale et sociologie. Fouriérisme. — Encore sa métaphysique. — Hypnotisme et occultisme. Panpsychisme.

II. Instruction et éducation. Rôle du professeur. — Les systèmes de morale. — L'absolu dans la morale. — Morale hellénique. — Morale chrétienne. — Erreurs sur Luther, sur J.-C., etc. — La croyance donnée pour base à la morale. — Morale moderne ou scientifique. Critique. — L'ascétisme et la morale chrétienne. — Le pessimisme. — Les motifs de l'étude.

I. LA PHILOSOPHIE DE M. DURAND DE GROS

I. La réputation de M. Durand de Gros comme philosophe est établie depuis peu de temps. Fils d'un agriculteur distingué de l'Aveyron, il interrompit ses études médicales pour suivre son père, exilé en Algérie après le coup d'Etat du deux décembre, puis voyagea en Amérique, où les phénomènes de spiritisme et d'hypnotisme étaient alors fort remarqués. Voué à son tour à l'agriculture, il ne cessa de s'appliquer à la physiologie et aux autres connaissances qui l'avaient d'abord attiré. Auteur de divers ouvrages, dont les premiers furent publiés sous le pseudonyme de Philips (1); habitant la province et s'attaquant aux savants

(1) *Electrodynamisme vital ou les relations physiologiques de l'esprit et de la matière*, 1855; *Cours théorique et pratique de braidisme*, 1860. M. Durand de Gros a publié ensuite : *Essais de physiologie philosophique*, 1866, qui viennent d'être réédités; *Ontologie et psychologie physiologique*, 1871, etc. Voir d'ailleurs notre *Histoire de la philosophie*, dans laquelle nous n'avons guère signalé M. Durand de Gros que comme hypnotiste, en paraissant le ranger,

Digitized by Google

les plus en renom : Littré, Claude Bernard, Renan, Taine, Broca, Charles Robin ; dépourvu de l'autorité que peuvent concilier de hautes relations scientifiques ou une chaire officielle et ne demandant pas non plus le succès à des ouvrages de vulgarisation, il lui était difficile de forcer l'attention du public.

On remarqua d'abord ses travaux sur l'hypnotisme. Après avoir refusé obstinément d'accorder la moindre attention aux récits de phénomènes occultes ou hypnotiques, qu'ils attribuaient à des illusions ou à des mensonges, les savants et autres expérimentateurs les plus renommés, les Charcot, les Bernheim, les Beaunis, etc., s'étaient enfin décidés à une étude sérieuse et méthodique. On s'aperçut alors que M. Durand avait marché le premier dans cette voie inexplorée et était arrivé vingt ans plus tôt à la plupart des conclusions qu'on signalait comme des découvertes. Nous avons dit ailleurs que M. Durand lui-même avait été devancé par d'autres hypnotistes, fort peu considérés en leur temps par le monde savant. Mais M. Durand avait peut-être sur eux cet avantage de s'être mieux autorisé de la science expérimentale et d'avoir cherché un terrain intermédiaire entre une science positive qui nie tout phénomène occulte miraculeux ou surhumain, et le spiritisme proprement dit, qui n'hésite pas à déterminer arbitrairement les causes de ces phénomènes.

Nous retrouverons, à la fin de cette étude, les idées de M. Durand sur ce point délicat de la *pneumatologie*. Mais nous voulons auparavant faire connaître sa philosophie. C'est elle qui nous intéresse le plus dans ses travaux, et c'est à elle qu'il est obligé de recourir pour essayer d'expliquer les phénomènes hypnotiques ou occultes. Nous l'étudierons surtout d'après son *Ontologie et Psychologie, études critiques* (1871) et *le Merveilleux scientifique* (1894).

A la considérer dans sa forme, la philosophie de M. Durand peut être qualifiée de nouvelle et même d'ori-

mais à tort, parmi le commun des positivistes. Cf. sur ce sujet l'article de M. Parodi : *l'Idéalisme scientifique : M. Durand de Gros* (Revue phil. févr.-mars 1897).

Digitized by Google

ginale. On verra bien vite cependant qu'elle réunit des éléments déjà anciens et parfois peu compatibles entre eux : le monadisme, l'idéalisme, l'évolutionnisme, le monisme, le panthéisme psychiste ou plutôt l'athéisme psychiste, le fouriérisme. Comment l'auteur essaie-t-il d'associer tous ces éléments inconciliables, nous essaierons de le dire. Mais il est déjà trop visible que cette philosophie d'ailleurs si curieuse, qui a eu le mérite de s'opposer à plusieurs des théories fausses les plus fameuses qui ont prévalu au cours de ce siècle, ne contient pas mieux qu'elles la vérité, et qu'elle est une des formes innombrables et contradictoires où se complait la libre pensée.

Il est juste toutefois, en commençant, de louer M. Durand d'avoir combattu vigoureusement et de bonne heure le matérialisme médical et prétendu scientifique, comme aussi le positivisme étroit de Comte et de Littré, qui prévalaient vers 1870. Il remarquait fort bien, dès cette époque, que le positivisme ne peut rompre qu'en apparence avec la métaphysique : « Le positivisme a beau mettre la métaphysique à la porte de la science, écrivait-il, elle y rentre par toutes les fenêtres » (*Ontologie*, p. 1). Il en est de la métaphysique comme de la prose : on ne peut que choisir entre la bonne et la mauvaise. Esquissant ensuite le rôle de la métaphysique, il ajoutait : « C'est elle qui ordonne l'économie de toute science spéciale, qui définit son objet et son but, qui lui trace son programme, qui précise et affermit ses notions fondamentales ; c'est elle en un mot, qui lui apporte la méthode, autrement dit l'ordre et la lumière, l'unité et la vie. Et d'ailleurs, je le répète, bannir de la culture scientifique cette métaphysique positive pouvant seule faire couler une sève abondante et riche dans toutes les branches du savoir, c'est livrer l'arbre à l'envahissement du galimatias philosophique, qui parasite qui l'infeste, le dessèche et l'étouffe. »

Nous souscrivons à ces paroles, qui vengent la métaphysique du reproche d'obscurcir le savoir humain au lieu de l'éclairer. Cependant nous remarquerons déjà que la métaphysique de M. Durand paraît se confondre avec la

Digitized by Google

logique et qu'ainsi il ne combat le positivisme étroit de Comte et de Littré que pour tomber dans celui de Stuart Mill et de Spencer. Nous le verrons mieux plus loin, en constatant le vide et les contradictions de cette métaphysique, plus formelle que réelle ; et ceci nous excusera peut-être d'avoir paru compter M. Durand parmi les positivistes.

Sa réfutation du positivisme étroit de Littré et de Comte n'en est pas moins remarquable, bien qu'il soit nécessaire de la compléter. Il y a, dit-il d'abord, de l'aveu même des positivistes, une science générale à laquelle aboutissent toutes les sciences particulières. Or la métaphysique n'est pas autre chose que cette science générale. — Il est vrai que ceci peut paraître équivoque. Bien que toutes les sciences particulières aboutissent de quelque manière à la métaphysique, celle-ci ne consiste pas précisément et principalement dans des généralités scientifiques. Comte lui-même a cherché à constituer ainsi sa *philosophie positive*, et M. Spencer a écrit un gros volume sur les *Premiers principes* : pas plus l'un que l'autre cependant n'a abordé la métaphysique proprement dite.

Les arguments suivants sont meilleurs. Il y a, dit-il, une *ontologie*, ou science de l'être en général. En effet, il y a une science de l'*animal* en général (zoologie), de la *plante* en général (botanique) et, par-dessus les deux règnes, il y a une science du *vivant* en général (physiologie), etc. Donc, en remontant toujours, il peut y avoir une science de l'être en général.

De même, quoi qu'en disent les positivistes, il y a une science de l'*absolu ;* car le relatif le suppose et le révèle avec lui de quelque manière : il y a donc une métaphysique. On ne peut rejeter tout apriorisme ni la *méthode déductive*. Qui n'admet cette méthode dans les mathématiques, c'est-à-dire dans les sciences qui s'imposent le mieux par leur genre d'évidence ? Et si on l'admet dans les mathématiques, pourquoi la rejeter ailleurs ?

M. Durand remarque fort bien encore la contradiction où tombent Littré et Comte, qui disent, d'une part, que les sciences les plus abstraites et les plus générales sont

Digitized by Google

les premières à se constituer, et, d'autre part que les sciences spéciales tendent vers la science générale qui les couronne toutes. — Remarquons ici qu'on peut très bien maintenir cette double affirmation dans la théorie de l'origine des connaissances d'après les scolastiques; mais la contradiction est inévitable si l'on ne fait dériver que des sens toutes les connaissances.

Bref, d'après M. Durand, le positivisme de Littré est « une véritable Béotie philosophique »; et l'on conçoit, après de si fortes expressions, qu'il s'indigne et proteste de se voir comparé aux positivistes. Néanmoins il n'a rompu lui-même qu'imparfaitement, comme nous l'avons vu, avec le principe du positivisme. Il prend parti pour le positivisme anglais contre celui de Comte et de Littré dans la question de l'évolution et de la transformation des espèces (1) : il tient que la vie est réductible aux forces inorganiques (p. 25). Il est vrai qu'à ses yeux la matière, avec ses propriétés et ses forces, se résout en âmes ou en monades : il ne paraît donc adhérer au matérialisme qu'en supprimant la matière. Ainsi ses erreurs sont limitées par d'autres, qui les compliquent sans pouvoir les corriger.

On souscrirait volontiers à telles déclarations favorables aux droits de la raison : « La méthode, dit-il, par exemple, doit être universelle, à la fois expérimentale et rationnelle. » Il définit la métaphysique : « la connaissance des causes fondamentales et des principes universels. » Il reconnaît qu'elle fonde toutes les connaissances. Comme l'a montré Stuart Mill, ces mots : *être*, *substance*, *cause*, *principe*, *loi*, etc., servent d'appui à toutes les connaissances de même qu'au langage. — Mais on sait que Stuart Mill, malgré ses aveux favorables à la métaphysique, ne franchit pas les limites de la pure logique. Or M. Durand de Gros lui aussi, paraît ramener toute la métaphysique à une méthode universelle, à une logique générale.

(1) Comte et Littré, en effet, on ne doit pas l'oublier, rejettent le transformisme; et Comte l'a même réfuté longuement dans son *Cours de philosophie positive*.

Digitized by Google

Il incline évidemment au subjectivisme, s'il n'y adhère tout à fait. A cet égard, il se rattache à l'école criticiste. Il se flatte de concilier l'idéalisme et le sensualisme. Au premier il accorde « que la substance et la forme de toutes nos idées appartiennent uniquement au sujet, à l'être qui pense, et, ajoute-t-il, il en est de même des sensations » (p. 37). Il est persuadé, comme d'ailleurs la plupart des modernes en dehors des scolastiques, que la connaisssance porte sur le sujet avant de porter sur l'objet, ce qui rend insoluble le problème de la certitude. Et cependant le subjectivisme se réfute très bien, il l'indique lui-même (p. 60), par l'irréductibilité de la matière ou de l'étendue à la pensée. Certainement la matière est objective à la pensée qui la connaît. Seulement, M. Durand supprime la matière en supposant qu'elle peut être constituée par des monades.

Nous touchons ici à ce qu'on peut appeler sa métaphysique. Son monadisme est analogue à celui de Leibniz, moins la monade suprême et créatrice. Dès lors il croit supprimer l'objet du débat entre les matérialistes et les spiritualistes : ni les uns ni les autres n'auraient compris ce qui les sépare. — Mais, s'il est vrai que plusieurs aient mal posé la question, il n'en est pas de même de tous. Oui ou non, la meilleure partie de nous-mêmes, celle qui pense et veut librement, est-elle séparable de nos organes, quelle que soit la composition de ceux-ci? Si on l'admet, on est spiritualiste; si on le nie, on ne l'est pas. Si tout en le niant, on admet la distinction susbtantielle de l'âme et du corps, des sens et des organes, on est sensualiste ; le matérialisme descend plus bas encore, en affirmant que la pensée est une qualité ou un acte de la matière.

M. Durand de Gros parle tantôt comme les spiritualistes, et tantôt comme leurs adversaires, en soumettant outre mesure l'âme raisonnable qui est en nous à l'influence de l'organisme. Il refuse d'admettre la théorie purement mécanique de la sensation; il montre l'unité et l'indivisibilité du principe qui en nous perçoit et sent, sans tomber précisément dans le spiritualisme exagéré de Descartes ; il voit bien que les facultés et les désirs sont dans l'âme

Digitized by Google

même ; telle critique de l'explication de la folie par Littré est aussi péremptoire que piquante. Mais M. Durand réussit mieux à réfuter ses adversaires qu'à établir ses propres théories.

Celle du *polyzoïsme* est étrange. D'après cette conception, l'homme serait comme un polypier, une ruche, ou plutôt comme un aggloméré de monades en nombre incalculable, parmi lesquelles une monade centrale, la seule qui soit notre moi normal. Ceci nous rappelle certaines hypothèses de Leibniz, de Herbart, de Van Helmont. Celui-ci avait multiplié les *archées*, de même que M. Durand a multiplié les *moi*. Plus d'un philosophe a multiplié les âmes dans l'homme, pour expliquer le composé humain avec sa variété et ses contradictions plus ou moins réelles. Toutes ces vaines hypothèses sont détruites par l'évidence de l'unité naturelle et substantielle du composé humain. Quoique nous n'ayons conscience de nous-mêmes que par les plus hautes facultés, et que bien des choses qui nous sont le plus intimes échappent à notre regard dans notre âme, de même que dans notre corps, rien cependant n'y est étranger à notre personne. Celle-ci peut être diminuée, disons même détruite par la mort; mais nous ne pouvons cependant devenir un autre; l'esprit qui est en nous ne peut se dissoudre ni informer d'autres corps pour composer d'autres individualités. Or c'est ce que suppose M. Durand; il ouvre ainsi la porte à toutes les fantaisies du spiritisme et de la métempsycose. Mais il faut écouter l'exposé de cette curieuse théorie : « A mes yeux, dit-il, l'*unité physiologique* d'ensemble que nous nommons l'*organisme*, embrasse une multitude d'*unités psychiques* élémentaires, une multitude de *moi*, correspondant à ses innombrables centres nerveux... Je soutiens (ce principe) sous le nom de *polyzoïsme* » (p. 91-2) — « C'est à l'encontre de tous nos maîtres en physiologie, matérialistes ou spiritualistes, organicistes, vitalistes ou positivistes, que j'ai affirmé le premier, et hautement, la proposition suivante : *L'organisme humain, est une association d'unités animales distinctes, individuellement pourvues de tous les éléments essentiels de la*

Digitized by Google

vie, mais groupées en un ensemble hiérarchique et harmonieux sous la direction suprême d'un chef (p. 151).

Sans recommencer une critique trop longue et que nous avons indiquée, remarquons seulement qu'il est impossible d'expliquer la *conscience* dans cette théorie du *polyzoïsme* ou du *polypsychisme*. Dans l'hypothèse de l'*harmonie préétablie*, de Leibniz, on conçoit encore que la monade centrale connaisse plus ou moins toutes celles qui lui sont associées; mais M. Durand n'admet rien de tel. Comment dès lors la monade centrale connaîtra-t-elle les autres, et comme ne formant qu'un même tout avec elle-même? En définitive et au prix de mille contradictions, M. Durand sacrifie le moi humain, le principe intellectuel, responsable et indivisible qui est en nous, pour ne faire de l'homme qu'un agrégat uni, on ne sait comment, dans une même conscience, un même sujet, un même principe d'action. Aussi arrive-t-il à des déclarations comme celle-ci : « c'est l'organisme humain qui fait de notre âme une *âme humaine ;* c'est l'organisme du singe qui fait de l'âme de cet animal une *âme de singe*, comme c'est encore l'organisme de l'enfant qui fait l'*âme d'enfant*, etc. » (p. 144.)

On se demande ce que peut bien devenir l'immortalité de l'âme dans ce polyzoïsme. M. Durand la dénature, s'il ne la supprime pas. Il distingue en effet l'immortalité *substantielle* et l'immortalalité *formelle*. La première est l'immortalité de chaque monade prise en elle-même ; la seconde est l'immortalité de la forme organique ou de l'agglomération où cette monade est présentement engagée. Or, il est évident que M. Durand ne peut affirmer que l'immortalité substantielle : notre âme ne serait donc pas plus immortelle qu'un atome d'oxygène ou d'hydrogène, dans l'hypothèse de la permanence individuelle de l'atome, à travers toutes les compositions. Rien ne se crée et rien ne se perd : il en serait des âmes comme des éléments du corps. Quant à une immortalité formelle, celle de la personne, telle par exemple que les spirites se la figurent, M. Durand la regarde comme une hypothèse irréfutable et rendue plus ou moins probable par les religions et les expériences de

Digitized by Google

phénomènes surhumains : « Qu'on ne se fasse pas d'illusion de part ni d'autre, dit-il : l'immortalité de la personne humaine est une hypothèse qu'aucun raisonnement tiré de nos connaissances positives proprement dites ne peut faire passer à l'état de vérité prouvée ni faire condamner non plus en dernier ressort comme une erreur ; c'est une question qui, jusqu'à présent, reste ouverte.. » (p. 317) — « J'ose le déclarer, dit-il ailleurs en parlant du même sujet, c'est là une hypothèse qui se présente appuyée sur des présomptions analogiques, sur une sorte de vraisemblance séduisante, sur une apparence de *naturel*, et, de plus, sur des allégations de faits observés, allégations que l'état actuel de la physiologie mentale n'autorise plus à rejeter sans examen ; je dis enfin que c'est une hypothèse respectable, digne d'être sérieusement discutée... » (p. 148). Au reste, M. Durand ouvre volontiers devant nous les perspectives féeriques d'une évolution infinie et toujours recommencée ; son système est une sorte de *palingénésie* universelle : « Je me figure, écrivait-il à M. Parodi, que chaque âme a passé par tous les organismes possibles, et passera par tous les organismes possibles un nombre infini de fois (1). »

Ces opinions si favorables au spiritisme et à un certain spiritualisme exagéré, plus ou moins renouvelés l'un et l'autre des alexandrins, n'excluent pas du tout une sorte de sensualisme. Nous avons vu que, d'après M. Durand, les discussions entre les spiritualistes et les matérialistes n'ont pas de sens ; la question du libre arbitre lui paraît être exclusivement du ressort de la médecine ; et la raison qu'il en donne, c'est que les médecins ont à juger des cas d'aliénation mentale. — Il est facile de répondre que tout en jugeant des conditions physiologiques du libre arbitre, les médecins n'ont pas à établir comme tels son existence ni à étudier sa nature. Ce domaine est essentiellement philosophique. Mais M. Durand, qui recommande avec raison l'étude de la philosophie aux physiologistes et se plaint de leur ignorance sur ce point, commet une grave

(1) *Revue phil.*, mars 1897, p. 294.

Digitized by Google

confusion quand il prononce que sans médecine il n'y a pas de psychologie, et que sans psychologie il n'y a pas de médecine (192). Il prétend même que, sans la médecine, il n'y a pas d'ontologie : toute science se ramènerait ainsi de quelque manière à la physiologie. Il va sans dire qu'il affirme la correspondance rigoureuse des états de l'âme et de ceux du corps (p. 63) : « Le matérialisme n'a point tort non plus, dit-il, quand il soutient de son côté, au nom de l'observation scientifique, que l'état de l'âme est solidaire de l'état du cerveau, que les modifications mentales coïncident avec des modifications somatiques et en dépendent rigoureusement. » — Mais il est évident que si les organes conditionnent tous les actes de l'esprit, ils n'en sont point pour cela la mesure et ne leur assignent point surtout leur direction. Les mêmes images peuvent servir aux idées et aux raisonnements les plus contraires ; les mêmes passions, les mêmes éclats de colère et d'indignation peuvent être mis au service des causes les plus diverses, les unes bonnes, les autres mauvaises; les mêmes tempéraments sont susceptibles de servir aux plus grands vices ou bien, au contraire, aux plus grandes vertus.

Nous entrevoyons déjà quelle sera sa morale.

Mais il faut remarquer auparavant sa théodicée. Hélas! elle n'est pas moins nulle que celle des positivistes. Avec eux, par exemple, il supprime la question de l'existence de Dieu. Entre les athées et les théistes il n'y aurait que des différences de mots. Et en effet, si tel théiste prétend définir Dieu à la manière de Renan, confondant la divinité avec l'idéal ou l'être en général, on peut dire que ce théiste est en réalité un athée, malgré le titre qu'il usurpe. Il est vrai encore que les erreurs sur Dieu sont innombrables et que l'on a couvert de ce nom adorable les êtres et les concepts les plus disparates, depuis les fétiches immondes jusqu'à l'idéal de l'artiste et du philosophe, en passant par tous les éléments et toutes les forces de la nature. Mais il reste ceci qu'il y a un même concept général de Dieu qui répond à toutes les religions : celles-ci, en effet, si elles méritent ce nom, s'accordent à reconnaître que l'homme est

Digitized by Google

subordonné à un être supérieur et intelligent, à qui sont dus des hommages et des prières. Or, nier cette vérité fondamentale, c'est se ranger parmi les athées ou, si M. Durand le préfère, parmi les panthéistes. C'est, en effet, une sorte de *panthéisme psychiste* ou d'*athéisme psychiste* qu'il professe en définitive. Mais il faut l'entendre lui-même sur cette grave question : « Oui, affirme-t-il, c'est seulement de l'*Un*, c'est seulement d'une personne, c'est seulement *ab ideis et voluntate entis necessario existentis*, que peut naître toute impulsion première amenant un changement quelconque dans les choses établies au sein du temps et de l'espace. Mais cet *un*, cet être simple, cet *ens necessario existens*, n'est pas seul, unique, singulier, individuellement parlant, ne vous y trompez pas ! Non, car il est en nombre infini, en nombre sans limite; il remplit tout de ses multiples; il est l'élément infinitésimal de la substance, l'atome absolu, la *monade*, comme disait Leibniz, le *centre de force*, comme disait Faraday...; il est la *force simple* dont toute parcelle de matière est intégralement formée, suivant la philosophie de nos physiciens du jour. Et maintenant ce principe n'est autre que le νοῦς... d'Anaxagore; de telle sorte que tout est Dieu; mais ce n'est plus l'illusoire matière qui est ce Dieu, c'est l'esprit, c'est l'âme, c'est le *moi*, se répétant à l'infini et comprenant tout.

« Ceci est le *panthéisme spiritualiste* ou *pan-psychisme*, qui est le nôtre, et qui est foncièrement d'accord avec saint Paul (!), saint Jean (!), saint Thomas (!) et les théologiens réputés les plus orthodoxes (!)... » (p. 333-4). On voit que l'auteur s'abuse étrangement sur la doctrine de nos grands théologiens et des scolastiques. L'ouvrage se termine par une déclaration non moins panthéistique : « L'*un* est partout, l'*un* est tout; et ceci, dit sans métaphore, signifie que l'Univers entier, que toute la substance se résout en *uns*, autrement dit en *Monades*, en *centres dynamiques*, en *centres psychiques*, en chacun desquels réside entièrement l'éternelle essence, l'universelle loi, la cause infinie ».

En définitive, M. Durand suppose une infinité de mo-

Digitized by Google

nades, passant par un nombre infini de phases de développement, et il nie la monade absolument suprême. Obligé par là de méconnaître la valeur des preuves de l'existence de Dieu, il va jusqu'à penser, par exemple, que l'unité, la finalité et la beauté du monde ne démontrent pas une cause première souverainement intelligente, parce que cette unité, cette finalité, cette beauté, avec l'ordre universel dont elles sont l'expression, seraient purement subjectives : elles seraient dans notre intelligence et non pas dans les choses. Même en lui accordant cette prétention absurde, il resterait que l'existence du monde contingent démontre l'existence de l'Etre nécessaire.

Ses vues sur les religions sont d'accord avec cet athéisme et ces préjugés évolutionnistes. Vers le même temps que M. Spencer, et même un peu avant lui, il pensait que la nécrolâtrie avait été la première forme religieuse : le fétichisme, regardé par Comte comme la forme primitive, serait né plus tard, ainsi que le culte de la nature. Sa critique des opinions contraires est curieuse et ne manque pas de force. Mais toutes sont démenties, avec la sienne, par l'histoire la plus authentique, qui nous représente toujours le polythéisme et les autres superstitions jusqu'au fétichisme comme des dégradations du monothéisme primitif.

Il faut se demander maintenant quelle morale pourra bien reposer sur cette religion et sur cette philosophie. Sans cause première il n'y a plus de fin dernière, ni de sanction, ni même d'obligation véritable. On ne sera donc pas étonné que M. Durand essaie de fonder sa morale sur les sciences naturelles : « Hors de la morale et de la religion scientifiques, dit-il dans *le Merveilleux scientifique*, pas de salut ! » (p. 323). Cette devise était la sienne il y a trente ans et il n'en a pas changé depuis. On a pu assister cependant, au cours de ces quinze dernières années, à la faillite de la morale athée et prétendue scientifique. Cette faillite est si lamentable que des libres penseurs comme M. Fouillée commencent à ouvrir les yeux (1). M. Durand re-

(1) Voir son récent article dans la *Revue des Deux-Mondes;*

Digitized by Google

tarde ici de beaucoup, au lieu d'être en avance sur son époque.

Au reste il réfute très bien la morale de Renan et autres idéalistes qui prétendent conserver l'ancienne morale du dévouement et du devoir en détruisant sa base, qui est l'existence de Dieu, fin dernière et suprême législateur, dont la voix réveille un écho dans la conscience : « Si les attaques purement négatives que l'éminent professeur du Collège de France dirige avec tant d'ardeur contre le dogmatisme religieux parvenaient à ruiner cette puissance dans le cœur des hommes, dit-il, M. Renan aurait ruiné du même coup le prestige de la morale et rompu le lien des sociétés » (p. 322, *le Merveilleux scientifique*).

Rejetant l'ancienne morale, celle qui impose le renoncement, M. Durand paraît se rallier à celle de Rousseau ou plutôt de Fourier, dont il est le fervent disciple. C'est donc sur la satisfaction et l'équilibre de toutes les passions également satisfaites qu'il prétend établir la morale individuelle et sociale. Il exalte Fourier non seulement comme sociologue, mais encore comme psychologue et métaphysicien. Il écrivait dans une lettre au Dr Barrier : « L'esprit de Fourier qui, quant à la hauteur et l'immensité du point de vue, semble n'avoir pas trouvé d'égal, si ce n'est dans Aristote et Leibniz peut-être, avait aussi cette profondeur qui plonge au fond de l'abîme métaphysique : un tel esprit n'eût point été satisfait s'il n'eût donné à ses créations psychologiques et sociologiques la sanction de la science de l'ordre universel, la sanction de l'absolu. Il embrassa dès lors dans son entier le cycle de la science et de la philosophie et atteignit à tous les confins du monde de la pensée » (p. 133, *Ontologie*). Il est vrai que cette lettre enthousiaste date d'une trentaine d'années.

Et puis M. Durand est par trop accommodant en métaphysique. Il détruit cette science par plus d'une contradic-

M. Fouillée ignorait moins que personne cependant toutes les raisons alléguées en faveur d'une morale scientifique. Rappelons que son gendre Guyau, a écrit l'*Essai d'une morale sans obligation ni sanction.*

Digitized by Google

tion, ou partage l'abstention métaphysique des positivistes, avec lesquels il se flattait d'avoir rompu. Qu'est-ce, en effet, qu'une *monadologie* sans monade suprême? Qu'est-ce qu'une monadologie où toutes les monades en nombre infini sont identiques virtuellement et passent par toutes les phases possibles un nombre infini de fois? Ces concepts sont contradictoires. Et puis, si ces monades sont *indiscernables*, au fond, elles se confondent en réalité dans une seule monade. Et de fait M. Durand parle parfois d'une substance-principe (p. 65), d'un atome absolu, etc. Mais il paraît ailleurs n'accorder à toutes les monades qu'une unité logique et maintenir un nombre infini de *moi* évoluant sans fin. Qu'on se souvienne de sa psychologie et du *polyzoïsme* en particulier.

Ici nous touchons à l'hypnotisme et à l'occultisme. M. Durand a eu le mérite bien avant les Charcot, les Bernheim, les Richet, de penser que les savants ne devaient pas refuser à priori d'étudier les faits merveilleux, miracles vrais ou prétendus. Rien n'est plus contraire, en effet, à l'esprit scientifique, que cette négation prétentieuse où se renfermaient naguère Littré, Renan et les rationalistes. M. Durand n'a pas de peine à le montrer. Il se pose donc avec nous ces grandes questions : Le monde occulte existe-t-il? Quelles lois le régissent? Quels êtres sont soumis à notre observation? Quels liens y a-t-il entre ce monde et le nôtre? Comment distinguer les phénomènes vraiment occultes des illusions et autres vaines apparences? Là se résume le programme de la science du merveilleux, nous dirions aussi de la mystique. Mais, avant de le remplir, il faut se créer une méthode, préciser les notions d'*âme*, de *corps*, d'*esprit*, de *matière*, de *psychique*, de *physiologique*, etc. Malheureusement M. Durand est loin d'apporter la clarté dans toutes ces notions fondamentales. Nous l'avons bien vu quand il prétendait, par exemple, qu'il n'y a guère que des malentendus entre les spiritualistes et les matérialistes.

En définitive il émet une série d'hypothèses, assez fantastiques, qui seraient rendues plus ou moins probables

Digitized by Google

par les expériences d'hypnotisme et d'occultisme. Voici les quatre principes de ce *panpsychisme :*

« I. Il n'existe qu'une première essence, qu'un principe et qu'un moteur premiers dans l'univers, c'est la force consciente ; c'est une force constituée par les propriétés de sentir, de penser et de vouloir, et, pour employer un terme consacré par l'usage, c'est l'âme, ce sont les âmes, et tout ce qui se manifeste en est, ou en est formé.

« II. L'âme, élément et moteur universel, est elle-même sa loi, et cette loi, adéquate à la raison, est une loi absolue et inviolable des choses, c'est la loi rationnelle, c'est la mathématique, c'est le logos « qui était au commencement, « qui était en Dieu et qui était Dieu », suivant la remarquable formule de saint Jean...

« III. Toutes les âmes sont *essentiellement* égales : elles diffèrent seulement dans leurs manifestations actuelles, et cette différence extrinsèque tient tout entière au mode d'agrégation et à l'importance fonctionnelle des agglomérations organiques ou organismes dont elles sont respectivement, et pour le temps actuel, les centres directeurs.

« IV. Les organismes, distribués par ordres progressifs d'après leur développement et leur importance, forment une hiérarchie qui s'étend à l'infini, et dont toute âme est appelée à occuper successivement tous les degrés » (p. 314-5 *le Merveilleux scientifique*).

Evidemment tous nos lecteurs chrétiens savent ce qu'il faut penser de ces hypothèses : ils savent par la révélation mieux encore que par la philosophie ce qu'est le monde surhumain et le rôle qui nous y est réservé. Mais il est intéressant de voir quelles solutions hasarde un esprit remarquable et curieux des choses d'outre-tombe.

Ce que nous louons ensuite sans réserve chez M. Durand c'est la franchise courageuse avec laquelle il attaque les négateurs obstinés de l'occultisme, tout en avouant que les rêveries du spiritisme ne sont point justifiées. Il rappelle une série de faits de plus en plus extraordinaires et parfaitement constatés (écriture automatique, révélation des pensées d'autrui par ce moyen, etc.), qui obligent les expé-

Digitized by Google

rimentateurs consciencieux à ne plus se contenter d'alléguer pour explication de ces phénomènes les actes réflexes et autres causes purement physiologiques : décidément il faut recourir à des causes supérieures. Bref, il y a des esprits. Seulement ces esprits ne sauraient être des *moi* humains, des personnes humaines en voie de transformation, comme le prétendent les adeptes du spiritisme : la nature de l'homme et sa personnalité ne le comportent pas. Il est curieux néanmoins de voir comment une science qui cherche à s'affranchir des croyances chrétiennes est amenée précisément sur les confins des pratiques les plus extraordinaires et, disons même, les plus superstitieuses. Car l'hypnotisme et l'occultisme auquel il se lie avec tant de facilité induisent à créer une religion fausse, une espèce de *nécrolâtrie*, analogue à celle que M. Durand place à l'origine des sociétés.

Nous terminerons là cette analyse critique. Tout en rendant hommage à la curiosité scientifique de l'auteur et au caractère inventif qui distingue ses travaux, nous sommes obligé de constater combien la philosophie qui répudie la foi chrétienne est réduite aux contradictions et à l'impuissance. Elle se meut dans un cercle fatal où des vérités particulières alternent avec de graves erreurs ; elle ne parvient jamais à désagréger les unes des autres. M. Durand a défendu un certain nombre de vérités contre des adversaires de marque, mais il n'a pu en former un système ; car, de son propre aveu, ses conclusions sur les sujets les plus graves ne sont que des hypothèses.

II. QUESTIONS DE MORALE ET D'ÉDUCATION

A PROPOS DE CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES DE M. BOUTROUX

II. M. Boutroux, professeur d'histoire de la philosophie moderne, à la Sorbonne, est bien connu par ses opinions

Digitized by Google

kantiennes et néo-criticistes. Nous remarquerons aujourd'hui ses théories sur la morale et l'éducation. Elles nous sont offertes ou plutôt indiquées dans une série de conférences faites à l'école normale supérieure des institutrices de Fontenay-aux-Roses (1). Cette circonstance, qui excite notre curiosité, nous révèle déjà quelles tendances prévalent dans la pédagogie officielle.

Les trois premières conférences portent sur la morale hellénique ou esthétique — la morale chrétienne ou religieuse —, la morale moderne ou scientifique; la quatrième a pour objet le pessimisme; la cinquième traite des mobiles de l'étude. Nous ne faisons que signaler la sixième, consacrée à la lecture à haute voix. Les trois premières, avec l'avant-propos, attireront surtout notre attention.

Sur bien des points nous pouvons partager ou à peu près les jugements de l'auteur. Avec lui, nous reconnaissons que l'instruction est par elle-même indifférente au point de vue moral : elle est, selon le mot d'Esope, comme la langue, la meilleure ou la pire des choses, selon qu'on s'en sert pour le bien ou pour le mal. L'instruction est donc parfaitement distincte de l'éducation. Celle-ci a ses principes propres et veut être poursuivie directement. Cependant, les rapports de l'une avec l'autre sont trop fréquents et trop intimes pour que le professeur puisse se renfermer dans l'instruction. Il donnera donc l'éducation, mais par l'instruction même. Il s'attachera aux matières d'enseignement qui se rapportent plus directement aux mœurs : l'histoire, la littérature, les maximes lui fourniront d'excellents moyens de culture morale. Il y joindra l'exemple... — Tout cela est juste, mais suppose, chez le maître, des convictions morales franches et bien arrêtées, disons même un système complet. Or, selon M. Boutroux, tous les systèmes de morale sont incertains en eux-mêmes. Avec les néo-criticistes, il substitue donc la croyance ou une certitude toute subjective à l'évidence de l'objet et à la certitude proprement dite. Il est vrai que sa défiance paraît d'abord ne s'adresser

(1) In-8, XXIV-116 p., 1895.

Digitized by Google

qu'aux systèmes de morale trop personnels et même incompréhensibles ; mais, en réalité, elle atteint toute doctrine fondamentale :

« Sans parler de la difficulté, pour des intelligences encore peu exercées, dit-il, de comprendre ces savants systèmes, qui oserait attribuer à l'un d'eux une certitude permettant d'en rendre l'enseignement obligatoire?.... C'est un fait indéniable que ces principes : devoir, bonheur, dignité, droit, liberté, plaisir, intérêt, solidarité, lutte pour la vie, existence sociale, égalité, existence nationale sont tous plus ou moins dépourvus de l'évidence et de l'exactitude qui caractérisent les notions mathématiques. Aussi demeurent-ils debout les uns en face des autres, sans qu'aucun d'eux soit jamais assuré d'une victoire définitive. Livré aux systèmes, l'enseignement serait obscur, prétentieux, abstrait, et sujet aux fantaisies ou au dogmatisme individuels. » (IX)

En réalité, sous prétexte d'échapper aux fantaisies et au dogmatisme individuels, M. Boutroux prive sa morale du dogme lui-même, c'est-à-dire de toute base inébranlable. Car il n'est pas nécessaire de confondre la certitude propre à la morale avec celle des mathématiques, pour accorder à la première non moins qu'à la seconde une valeur absolue.

Au système fixe qui lui fait défaut, M. Boutroux essaie de substituer quelque chose de flottant, les enseignements plus ou moins équivoques de l'expérience et du sentiment public, les directions de la nature humaine, l'autorité des sages, etc. Il lui échappe même des expressions qu'on dirait inspirées par une sorte d'utilitarisme et d'opportunisme : « L'éducateur, dit-il, imprimera dans les esprits la persuasion que la meilleure conduite est celle qui, parmi tant de points de vue divers, concilie le plus d'intérêts et fait le moins de victimes. Il se défiera de l'idée peu pratique de l'absolu (!) Toutes les œuvres de l'homme sont défectueuses par quelque endroit. Ne vouloir retenir que celles qui sont bonnes à tous égards, ce serait les condamner toutes... En l'absence d'un critérium matériel ou rationnel, qu'avons-nous ici de plus considérable que le long attachement de

Digitized by Google

l'humanité à certaines idées, la haute antiquité de telle maxime encore vivante aujourd'hui, le témoignage d'un Socrate, d'un Marc-Aurèle, d'un Pascal. L'homme vertueux, disait Aristote, est lui-même la règle et la mesure de la vertu. Et n'est-ce pas, en effet, un véritable critérium, que l'accord des intelligences humaines?... » — Cet accord, cependant, n'exclut pas la diversité des systèmes dont s'effraie trop M. Boutroux. Nous remarquerons aussi sa défiance de l'*absolu*, qui est pourtant le phare sur lequel la morale et l'éducation doivent toujours s'orienter. Certes, nous ne méconnaissons pas ce que les recommandations précédentes et autres semblables renferment de sage; mais les vues particulières, d'ailleurs les plus exactes, ne sauraient corriger le vice du fond : cette morale pèche par l'insuffisance doctrinale; elle manque de l'absolu.

L'avant-propos se termine par des considérations plus justes sur les défauts et l'insuffisance des artifices pédagogiques, que Locke et Rousseau lui-même ont loués outre mesure. M. Boutroux n'a aucune confiance dans la pédagogie artificielle, dont il ne faudrait pas trop médire. Car il y a de l'automatisme dans l'homme, et surtout dans l'enfant.

Les conférences, que nous allons examiner maintenant, sont la rédaction des élèves ; mais, comme elles ont été revisées par le professeur, on peut lui attribuer toutes les idées qui s'y rencontrent. Disons même que ces idées ont cet avantage sur tant d'autres qui ne sortent guère des livres, qu'elles ont été non seulement professées, mais encore reçues et plus ou moins assimilées, puisque nous les trouvons également sous la plume du maître et celle des élèves.

A propos de la *morale hellénique* ou *esthétique*, M. Boutroux redit, après tant d'autres, que « Socrate est véritablement le fondateur de la morale ». Il ajoute que « la morale de Socrate est le premier essai de morale laïque et rationnelle ». Ce qui est moins équivoque et plus vrai, c'est que Socrate, et les Grecs en général, ont fondé la morale sur la psychologie ou la connaissance de soi-même; c'est

Digitized by Google

encore que l'idée de la cité ou de l'Etat domine toutes ces morales de l'antiquité païenne et les fausse bien souvent d'une manière grave. Il vaut mieux louer Socrate et son école d'avoir compris le rôle suprême de la prudence, avec la raison, parmi les vertus naturelles, l'importance sociale de la justice et l'excellence de la contemplation. Il serait même piquant d'observer que le peuple qui a été le plus agissant de l'antiquité a le mieux compris l'excellence de la vie contemplative, dont l'action ne doit être que le rayonnement.

M. Boutroux signale assez bien les insuffisances de la morale héllénique : elle était réservée à un petit nombre, à une aristocratie, comme d'ailleurs la philosophie elle-même ; elle n'allégeait pas le sentiment de la misère. On peut remarquer, à ce sujet, que l'antiquité nous a laissé toute une philosophie de la consolation, qui ne supporte pas la comparaison avec les consolations chrétiennes. Il serait moins exact de dire que la morale grecque ignorait le sentiment de la faute et celui de l'infini. Nous nous plaindrons plutôt de ce que l'auteur paraît louer sans réserve « un Zénon, un Cléanthe, qui, après s'être consacrés tout entiers à la science et y avoir trouvé la félicité, quittent spontanément la vie, parce qu'ils craignent que l'extrême vieillesse ne porte atteinte à leurs facultés et ne déshonore en eux la nature humaine » (p. 12). Nous souscrirons moins encore à l'éloge de Marc-Aurèle, si juste pour tous, si ce n'est pour les chrétiens, dont il fut l'un des plus cruels persécuteurs, et qui ne sut pas préserver l'empire d'un successeur tel que Commode.

Nous reprocherons enfin à M. Boutroux d'avoir confondu sous le nom générique de morale hellénique ou esthétique des doctrines aussi contraires que celles des épicuriens et des stoïciens. En quoi la morale d'un Diogène, pour ne parler que du prince des cyniques, est-elle *esthétique ?*

La confusion est plus grave encore, lorsque la morale hellénique est comparée à la *morale chrétienne*, au début de la deuxième conférence, et qu'on donne à la première sur la seconde l'avantage et le caractère de l'unité. Mais il faut citer tout ce passage :

Digitized by Google

« La morale hellénique est une doctrine arrêtée, un ensemble d'idées claires, précises, un produit de la raison, une œuvre déterminée et achevée. On la pouvait trouver formulée et développée dans tel livre convenablement choisi, la *Morale à Nicomaque*, par exemple. Quand il s'agit de la morale chrétienne, les conditions sont bien différentes. Ce ne sont pas des philosophes qui ont créé la doctrine chrétienne : elle est un produit de la foi et de l'enthousiasme. Elle a d'abord été vécue. Les formules et les expositions systématiques ne sont ici que les ombres d'une réalité insaisissable. Nous ne savons donc où chercher l'expression claire et fidèle du principe chrétien (!).

« Mais n'y a-t-il pas, dans ce trait même du christianisme, l'indication de la méthode que nous devons suivre pour en parler convenablement? Nous nous exposerons à la contradiction, mais aussi nous ferons fausse route, si nous parlons de la morale chrétienne comme d'un système défini et achevé ; mais peut-être soulèverons-nous moins d'objections et serons-nous en même temps plus près de la vérité, si nous remontons à la source même des idées chrétiennes, et si nous cherchons cette source dans ce qui est par essence indéfinissable (?), dans un principe de vie, dans une activité originale et féconde, suscitée au fond de l'âme humaine.

« C'est de la morale chrétienne que je me propose de vous parler ; mais, pour en saisir l'esprit, je dois me placer au cœur même du christianisme, car c'est le propre du christianisme d'être avant tout une doctrine morale (?) »

Il est difficile de plus embarrasser une pensée et d'insinuer plus d'erreurs. Remarquons d'abord que rien n'est moins un et cohérent que la morale hellénique, puisque les Grecs ont enseigné tour à tour ou simultanément toutes les morales : celles du devoir, du plaisir, de l'intérêt, des sens, de la raison, etc. On sait que toutes les erreurs et toutes les vérités peuvent se réclamer de quelque grand nom parmi les Grecs. Même dans l'œuvre d'un Aristote, la morale n'est pas une. Comment concilier, par exemple, ses vues sur l'esclavage et les droits de l'Etat, avec sa doctrine

Digitized by Google

sur la nature de l'homme et la dignité de la raison ? Le christianisme, au contraire, a professé, dès l'origine, une morale parfaitement une, cohérente et sublime, qui ne s'est jamais démentie et n'a point varié. M. Boutroux se trompe cependant en disant que le christianisme est avant tout une doctrine morale. Des vertus héroïques ont révélé le christianisme, mais elles n'étaient que l'épanouissement de dogmes nouveaux qui tranchaient sur toutes les docrines précédentes. Et M. Boutroux lui-même ne dit-il pas que Jésus-Christ a révélé au monde la paternité divine ? C'est nier en principe la morale chrétienne que de la séparer de sa racine dogmatique.

Mais M. Boutroux partage les préjugés du protestantisme et même de l'incrédulité. Autrement il n'écrirait point de Jésus-Christ : « On s'est demandé s'il ne partagea pas tout d'abord, à un degré ou à un autre, l'idée juive du Messie royal. Peu importe (!) Il est certain qu'il en est venu à concevoir nettement et à annoncer le royaume de Dieu purement spirituel. » (p. 18, 19.) Ce qu'il dit du protestantisme et de Luther est plus significatif encore : « Ces doctrines (sur la justification par la foi) furent, dit-il, l'origine du protestantisme, où l'on vit le christianisme, rompant avec l'autorité ecclésiastique, revêtir une forme hautement spiriritualiste, s'appuyer sur les seules Ecritures interprétées par chaque individu selon sa libre conscience, s'attacher au développement de la piété intérieure, et d'une manière générale, *placer la perfection morale au-dessus de l'orthodoxie dogmatique*. (p. 33) » — Nous soulignons ces derniers mots, qu'on pourra s'étonner de trouver sous la plume d'un écrivain aussi sérieux que M. Boutroux. Après avoir constaté que Luther a fondé la sanctification sur la foi indépendamment des œuvres, comment peut-il ajouter que le protestantisme a placé la perfection morale au-dessus de l'orthodoxie dogmatique ? L'Eglise, au contraire, n'a cessé d'enseigner que la foi sans les œuvres est une foi morte, que tout est vain dans l'ordre moral sans une charité vraie et par conséquent agissante ; toujours elle a rapporté ainsi à la perfection morale l'orthodoxie dogmatique. Le jeune et

Digitized by Google

intelligent auditoire de Fontenay-aux-Roses, qui doit compter bon nombre de jeunes filles catholiques, est donc singulièrement abusé et induit au protestantisme par cet enseignement réputé neutre.

Au reste, M. Boutroux a su mettre en relief certains traits essentiels du christianisme. L'un des plus beaux, c'est le *pardon des injures*. Ce pardon diffère essentiellement de ce qu'il pouvait être chez les philosophes païens. (p. 23.) Un autre non moins remarquable, c'est la joie intime, la paix profonde, fruit de la réconciliation de l'âme avec son Père céleste. « Dieu dans l'âme », ce mot résume, en effet, tout le christianisme. Et ici M. Boutroux aurait pu constater que le protestantisme, qui manque ou à peu près de l'Eucharistie, comme aussi de tout ce qui fait l'attrait si puissant du culte catholique, est dépourvu par conséquent de ces traits essentiels de la vérité. Avec le christianisme, tous les sentiments humains les plus profonds sont appliqués à l'ordre surnaturel et transfigurés : l'affliction, le repentir, l'espérance, etc. A propos de l'ascétisme, M. Boutroux distingue la mystique joyeuse et la mystiqne ascétique. Mais il vaudrait mieux montrer qu'elles sont inséparables et que la première s'alimente même de la seconde. Enfin il signale assez bien certains dangers que peut courir de nos jours la morale chrétienne : la renaissance païenne, déjà tentée une première fois au XVI^e^ siècle, et la morale dite scientifique ou positiviste. Nous ajouterions le protestantisme et l'un de ses dérivés le néo-christianisme, qui voudrait populariser certaines vertus de bienfaisance et d'humanité indépendamment des dogmes qui les ont fait naître.

La troisième conférence, consacrée à la *morale moderne* ou *scientifique*, appelle moins de réserves. Mais nous devons relever tout d'abord une erreur exprimée incidemment et qui se rapporte encore à la morale chrétienne : « Le christianisme, nous dit l'auteur, a créé son type de perfection morale plus librement encore (que la philosophie grecque) en s'affranchissant de toute nécessité extérieure, *en ne faisant entrer en ligne de compte aucune des conditions de la*

Digitized by Google

vie terrestre » (p. 38). C'est ce que l'on ne peut admettre, s'il est vrai que la morale chrétienne est la plus humaine, la plus pratique et la plus sociale de toutes ; qu'elle embrasse la vie domestique et toutes les professions aussi bien que la vie intime de la conscience ; qu'elle a été, de l'aveu même de l'auteur, la morale des foules, au lieu que la morale hellènique n'a été qu'une morale aristocratique. Léon XIII a montré, dans l'encyclique *sur la condition des ouvriers*, qu'elle était aussi la morale d'aujourd'hui et de demain, celle que doivent observer les grandes nations industrielles et commerciales, et qui seule peut assurer la marche de la civilisation.

Nous ne partageons pas non plus l'admiration de l'auteur pour la morale de Kant, morale élevée et désintéressée il est vrai, mais orgueilleuse, au fond, et impraticable. Et puis, surtout, nous ne partageons pas le scepticisme moral par lequel M. Boutroux se distingue de Kant, en restant attaché à lui par tant d'affinités. Comme nous l'avons déjà vu, M. Boutroux met à la base de de la morale non l'évidence du bien et du devoir, mais la croyance : « Sous l'influence combinée des faits d'observation et des exigences de la pensée, dit-il, les axiomes mathématiques s'imposent à nous : il n'en est pas de même des vérités morales, lesquelles dépassent la réalité donnée, et ne sont pas liées aux nécessités de la pensée. De même les choses morales sont, quoi qu'on fasse, impropres à être enfermées dans des définitions exactes, pareilles à celles de la géométrie. Elles ne comportent pas l'évidence et l'exactitude mathématiques. Et peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi : c'est parce qu'il faut un effort pour croire au devoir qu'il est beau et noble d'y croire. » (p. 40.)

— En réalité, l'évidence des tout premiers principes de morale est immédiate, et la liberté ne porte que sur les conséquences et les applications, sur certains raisonnements pratiques en un mot. D'ailleurs, même en ce qui regarde les conséquences, nous n'y adhérons pas, si elles sont vraiment certaines, par simple croyance, mais à cause de l'évidence : la bonne volonté peut être une condition de

Digitized by Google

cette évidence, mais elle n'est point le motif de notre adhésion.

Au reste, M. Boutroux critique assez bien les diverses morales modernes : celle de Smith ou de la sympathie ; celle de Bentham et de Stuart Mill ou de l'intérêt ; celle de Spencer et de Darwin ou de l'égoïsme et de l'altruisme. Cette dernière se confond avec l'histoire naturelle de l'homme. Jamais on n'osera soutenir publiquement que l'intérêt motive toutes les actions : tout ce qu'il y a de noble dans le cœur humain proteste. Jamais on n'expliquera le droit, la charité, la conscience par l'évolutionnisme de Spencer. Les systèmes naturalistes anéantissent la morale, qui est la science de ce qui doit être : la science naturelle, au contraire a pour objet ce qui est.

Dans sa conclusion, M. Boutroux repousse donc la morale dite scientifique, dont on a pu dire, sans exagérer qu'elle a fait banqueroute. Mais il pense concilier la morale chrétienne avec la morale hellénique, pourvu que la première, n'érige pas l'ascétisme en dogme fondamental » (51). — Il est clair que s'il a en vue ici certaines austérités extraordinaires de quelques-uns de nos saints, elles ne font point partie essentielle de la morale chrétienne. Mais il en va tout autrement des pratiques plus communes de l'ascétisme et surtout de son esprit : il est essentiel au christianisme, qui prêchera toujours la mortification des sens et la domination de l'esprit sur la chair. D'ailleurs, dans la morale hellénique elle-même, se rencontre un ascétisme peu déguisé, parfois même outré. Sans parler de Diogène et des autres cyniques, qu'on se souvienne des stoïciens, dont la maxime était : *Abstine et sustine.* Nécessaire à l'individu, l'ascétisme est aussi la condition de bien des vertus sociales. Il est l'âme de la discipline et de toute réforme des mœurs. Et, par exemple, n'est-ce point par une sorte de rigueur ascétique que la Norwège a pu triompher sous nos yeux du vice dégradant de l'alcoolisme, en fermant ou en réglementant sévèrement tous les débits de boisson, en multipliant les sociétés de tempérance où l'on s'abstient, par serment, de toute boisson alcoolique. Plutôt que de déni-

Digitized by Google

grer l'ascétisme, les maîtres de la morale feront mieux de le justifier. Il est le fondement des plus hautes vertus : il assaisonne jusqu'au plaisir lui-même, dont il est moins la privation que la jouissance indépendante et la sage mesure.

Nous n'insisterons pas sur la conférence qui traite du *pessimisme*. L'auteur assigne entre autres remèdes à ce mal, qui tourmente tant d'âmes contemporaines, le sentiment du devoir. Sans dénigrer aucun noble sentiment, il n'en est pas de meilleur, ici encore, que la foi et l'espérance chrétienne qui transfigurent la vie présente et ouvrent sur l'avenir de si belles perspectives.

La conférence suivante pèche par la même insuffisance. Parmi les *motifs de l'étude* distincts du devoir, M. Boutroux signale d'abord : l'émulation, l'amour de la louange et l'utilité, motifs extrinsèques à l'étude, mais puissants, dont il est trop facile d'abuser. Il signale ensuite, comme motifs supérieurs et intrinsèques à l'étude même : la curiosité scientifique, une sorte de respect qu'on éprouve en face des monuments littéraires et des conquêtes de la science; puis l'admiration et l'amour désintéressé qu'elle inspire ; enfin la joie d'imiter et de créer à son tour ce que l'on admire. Tous ces motifs sont louables; il est beau déjà d'y céder, et ils pensent devenir très efficaces. Mais l'auteur néglige les meilleurs. Ils se ramènent au devoir entendu d'une manière chrétienne et à la perfection. Il faut étudier afin de remplir sa vocation, en faisant valoir les talents que l'on a reçus de Dieu ; il faut étudier afin de le mieux connaître lui-même en suivant ses vestiges dans la nature, ou en surprenant son action dans l'homme ou dans l'histoire. Orner son esprit en se créant un monde intérieur toujours plus vaste et toujours plus beau, se rendre plus facile le gouvernement de soi-même ; favoriser son ascension vers Dieu et se rapprocher de lui par chacun des progrès de l'intelligence : tel est peut-être le plus noble motif de l'étude. Et n'est-ce pas aussi le plus attrayant de sa nature. Nous voudrions ainsi que le travail intellectuel trouvât déjà par lui-même sa première récompense. Nous

Digitized by Google

ajouterons donc, avec M. Boutroux, qu'il faudrait autant que possible rendre l'étude agréable aux jeunes intelligences, qui devraient s'y complaire en s'y fortifiant. Si les jeux extérieurs ont tant de charme en exerçant les sens et en les développant, pourquoi les exercices de l'esprit en seraient-ils dépourvus? Ne faut-il pas accuser un peu les méthodes et les maîtres?... Accusons plutôt la nature déchue et ici encore, n'essayons pas de nous affranchir de tout ascétisme, c'est-à-dire de l'effort laborieux et du sacrifice.

Nous ne dirons rien de la dernière conférence qui traite de la lecture à haute voix. Car nous nous proposions seulement, au cours de cette analyse critique, de montrer de quelle manière l'un des maîtres officiels les plus distingués entend et propose, dans l'une des premières écoles, les principes de la morale et de l'éducation.

Elie Blanc.

Digitized by Google

MÉLANGES

UN POÈTE NOUVEAU : M. LOUIS MERCIER [1]

Pour les trop rares esprits qui ont su garder le culte de la Beauté, l'apparition d'un poète nouveau est une fête qu'il faut célébrer sur le sistre et le tympanon. Mais ne croyons pas que les fidèles de la religion prosodique y soient seuls intéressés : c'est là un mystère joyeux où chacun de nous doit prendre part. En vérité, nous oublions trop les bienfaits des poètes. C'est par eux que la magnificence de l'univers nous fut révélée ; et, parmi nous, combien ne recevraient des choses qu'une image triste et confuse, si des aèdes anciens n'avaient allumé l'amour de la Beauté dans les ternes prunelles des hommes ! Les poètes aussi ont le toucher d'or ; et le monde sous leurs mains se pare des plus nobles songes. Quelque grâce toujours ou quelque splendeur survit à leur passage. Une âme musicale est mêlée au silence des lacs depuis que Lamartine, un soir, y mena la barque d'Elvire ; et la mer elle-même aurait de moins farouches tempêtes et des clameurs moins retentissantes, si les strophes d'Hugo, telles qu'une Armada pavoisée d'écarlate, ne l'avaient labourée de leurs proues aventureuses. Ainsi, les poètes ont reçu mission d'accroître le trésor de beauté de la terre. Saluons donc ces hôtes généreux qui ne savent point passer sans nous faire lar-

(1) *L'Enchantée*, par Louis Mercier. 1 vol. in-8, 209 pp. Paris Ollendorff, 1897.

Digitized by Google

gesse; et ne laissons à personne, aujourd'hui, l'honneur d'accueillir le dernier venu d'entre eux : car M. Louis Mercier est vraiment marqué du signe d'élection.

Vous le reconnaîtrez tout d'abord aux impressions vives et fraîches qu'il reçoit de la nature. C'est un don moins commun peut-être que l'on ne pense. Par ce temps de virtuosité littéraire, nous ne manquons point, certes, de « beaux vers » taillés, gravés ou guillochés avec une perfection mécanique ; mais qu'ils sont rares, les poèmes vivants, traversés de rayons et de brises, et lentement nourris, sous le soleil, d'une sève agreste et végétale! Or, telles sont les meilleures œuvres de M. Mercier. *L'Enchantée* est un livre de plein air, où l'on ne voudrait glisser d'autres signets que des graminées ou des brins d'herbe.

Mais il y a bien des manières d'entrer en communion avec la nature. Comme elle a mille visages, elle sait mille secrets aussi pour enchanter les hommes. Etes-vous de ceux qui se laissent prendre par les yeux ? Elle sera le grand spectacle, mobile et vaste infiniment. Vous trouverez une délectation profonde à contempler l'inépuisable diversité des couleurs et des formes ; et peut-être vous plaira-t-il de transcrire quelque aspect de ce décor sans cesse renouvelé. Cette joie de voir et de peindre, M. Mercier a dû l'éprouver souvent. Ne la sentez-vous pas sous les touches brèves, mais d'une vigueur si expressive, de ses tableaux rustiques?

A L'ABREUVOIR

A la pointe du jour, hors de l'étable noire,
Et sous leurs durs sabots écrasant les cailloux,
Vers une mare où dort l'ombre épaisse d'un houx,
Des couples de taureaux s'en sont allés pour boire.

L'aube allume un éclair à leurs cornes d'ivoire,
Pendant que, dans la vase entrés jusqu'aux genoux,
Ils froncent, au milieu des joncs, leurs mufles roux
En humant l'eau profonde où tressaille une moire.

Digitized by Google

Mais voici que l'un d'eux, le plus grand du troupeau,
Réjoui de sentir frissonner sur sa peau
Le vent âpre de Mars, qui descend des collines,

Comme si des beaux jours il pressentait l'éveil,
Ouvre aux parfums épars du matin ses narines
Et beugle longuement du côté du soleil.

Voilà un excellent morceau de poésie « réaliste ». J'entends qu'il est fait d'impressions directes, notées dans leur franchise intacte, sans artifice ni rhétorique. Mais le seul choix des traits, pour qui sait lire, décèle l'art le plus délicat.

Cette faculté pittoresque, à un tel degré, ne peut être purement visuelle; elle n'est sans doute, chez un artiste bien doué d'ailleurs, que la forme même de la sympathie. Il faut tout au moins se prêter aux choses, pour qu'elles se donnent à vous : et l'amour seul sait la formule d'incantation qui asservit les images au vouloir évocateur du poète. C'est lui qui l'aura donc apprise à M. Mercier. Un grand amour de la nature respire dans ses vers. A toutes les créatures douces qui vont ou qui fleurissent parmi les champs, il a voué une tendresse de poète franciscain. Je pense qu'il loue le Seigneur pour « notre frère le Vent » et pour « notre sœur l'Eau. » Il a des pitiés aussi; il plaint les nids abandonnés; il sait les douleurs des arbres étreints par le gel; et l'ennui fané des fleurs laides l'attire au fond des bois. Par la grâce de cette sympathie largement répandue sur les êtres, la poésie de M. Mercier dépasse de fort loin l'art étroitement plastique.

Elle y échappe encore par un sentiment plus rare sans doute et plus personnel. Car le don de sympathie est un trait commun à tous les bons poètes; mais j'en sais bien peu qui aient gardé comme M. Mercier le souvenir de l'originelle sainteté des choses, et qui les voient, comme lui, dans leur enfance auguste, sacrées de l'empreinte fraîche encore des doigts créateurs. Il faut chérir l'Eau pour sa pure beauté, mais surtout

Parce qu'elle est l'Eau sœur de la sainte Lumière,
Sur qui flotta l'Esprit de l'Aurore première.

Digitized by Google

Et ne sont-ce pas des ancêtres vénérables, les blés « très vieux et très savants », les blés des Paraboles ?

> Car ils sont très anciens, les blés à barbe blonde;
> La Bible de Moïse en parle en maints endroits,
> L'Homme ayant fait du pain dès l'aurore du monde.

Dans les poèmes de M. Mercier, les bêtes elles-mêmes ont longue mémoire; et les bœufs, se souvenant du temps

> *Où* l'Egypte *leur* fit des temples pour étables,

maudissent l'homme sacrilège qui lie au joug l' « Apis oriental ».

Les laboureurs, qui vivent tout proche de la terre, ont gardé mieux que d'autres la marque de cette primitive noblesse. Et c'est pourquoi le *Paysan mort* fait songer à l'image mortuaire d'un patriarche, taillée religieusement par un sculpteur au cœur sans trouble.

Vue de la sorte, la nature s'ordonne d'elle-même en larges fresques épiques. Des hommes simples et graves peuplent ces paysages calmes. Et il n'y a pas de scène qui ne s'approfondisse de toute l'immanente poésie de la vie champêtre. Le décor n'a ni lieu ni date; nous assistons aux géorgiques éternelles, dont chaque épisode, transfiguré par le lyrisme, semble quelque rite immémorial d'une antique religion de pasteurs (1).

Mais ces visions arcadiennes ou bibliques ne peuvent être bien variées. Les moissons, les vendanges et les semailles sont un cycle assez étroit, où les mêmes actes, périodiquement, ramènent les mêmes gestes; et rien n'est plus monotone qu'un champ de blé. Rassurez-vous : M. Mercier connaît d'autres thèmes. Comme son Spératus *(Le Retour)*, il revient d'Orient, et il en rapporte aussi :

> Des miroirs encadrés de saphirs pâlissants,
> Des colliers incrustés de vieux diamants roses,
> Des éventails coupés aux pennes des faisans,
> Et des perles en des coffrets de santal closes.

(1) Voir surtout *Le Semeur*.

Digitized by Google

Mais ces miroirs, achetés sans doute à quelque magicien, gardent bien des images en leur cristal. Vous y verrez des palais sous les palmiers, et des fêtes sanglantes devant des idoles. Et lorsque le Soleil,

Tel un grand lion roux qui regagne les plaines,

se sera couché sur les sables éclatants, la déesse Tanit, en simarre de lumière, montera lentement dans la nuit heureuse.

Ces évocations de sites lointains ne vont pas sans sortilège. Les choses y prennent une figure volontiers fabuleuse. Un pas de plus, et nous sommes en plein rêve. Et voici toute une série de poèmes fragiles et rares : fantaisies, chants sans paroles, airs entendus en songe ou parfums de fleurs absentes.

De la musique encore et toujours,

dirait le « pauvre Lélian. » C'est en effet un intermède musical, où fleurissent les « transpositions d'art » et les analogies subtiles, dans l'évanouissement de toute forme précise. N'y cherchez pas de visions plastiques : elles alourdiraient le diaphane tissu de ces poèmes filigranés d'aériennes images. Il y a un sentiment exquis dans quelques-unes de ces « mélodies ». Avouerai-je pourtant que cette partie du recueil me paraît plus aimable qu'originale ? Le charmeur Verlaine a laissé tant de disciples ! On nous a chanté tant de complaintes en mineur à l'instar de sa chanson câline ! Du moins, ici, l'imitation n'a rien de servile ; et tout au plus faut-il parler d'influence. N'est-ce pas merveille, d'ailleurs, que le robuste poète de *Rura* soit aussi un sensitif aux nerfs délicats ?

Mais M. Mercier possède une faculté plus précieuse encore : il est, à n'en pas douter, de la race des lyriques. Il en a l'ampleur et la splendeur, la prodigue magnificence, l'essor libre et souverain. Nos lecteurs, qui connaissent la *Tentation de Moïse*, le savent déjà. Ils le sauront mieux encore, s'ils lisent les trois grandes compositions qui dominent *l'Enchantée*.

Digitized by Google

Ce sont trois poèmes symboliques (ce qui ne veut point dire abscons). Ils sont sans énigme ; et vous n'y trouverez que de nobles fictions harmonieusement développées. *Le Retour* représente, sous forme dramatique, le maléfice de l'Absence qui change les choses et disjoint secrètement les âmes, habile à faire un étranger de l'ami longtemps attendu. Par une puissante progression, le ton s'élève du mode élégiaque à de mystérieux effets de terreur, qui font rêver d'un Mœterlinck plus lyrique et plus riche. Autour de quelques thèmes très simples — souvenirs heureux, regrets, défiance, jalousie — resplendit un luxe d'images tout oriental. Partout scintillent des joyaux, s'évaporent des parfums. Et je ne puis me tenir de vous citer cette admirable tirade, où l'exaltation du retour éclate en fusées joyeuses :

Jamais le firmament ne m'apparut plus clair,
Et jamais dans les cieux profonds comme des mousses
Les vers luisants, au bord des routes de l'éther,
Ne se sont répandus en des clartés plus douces.
Oh ! quelque fête aussi se célèbre là-haut,
Pour que luisent ainsi les lampes vespérales,
Quelqu'un que l'on aimait arrive, dont il faut
Pavoiser le chemin d'un joncher de pétales ;
Ou, peut-être, les paons divins, sur leur juchoir,
Ocellent d'or lointain les pennes de leur queue,
Ou quelque blé battu par les fléaux du soir
Se dissémine au bord de la grande aire bleue !...

Le *Tueur de Sirènes* et *Songe d'hiver* peuvent rivaliser de luxuriance fastueuse avec les œuvres des grands lyriques anglais. Sous deux fables fort différentes, le poète a symbolisé la Tentation, la lutte contre la chair, les déchirements de l'*homo duplex*.

Un chevalier pur, enfant héroïque à la cotte d'argent, s'en va venger ceux qui périrent leurrés par la voix des Sirènes. Ceint de la prière et vainqueur de leurs embûches, il perce de sa javeline, « tel un chasseur de faons », les perfides chanteuses de la mer. Mais, le carnage accompli, sa fièvre mystique l'abandonne, et il erre inconsolable sur les

Digitized by Google

flots. Voilà le *Tueur de Sirènes.* — Au pèlerin adolescent qui vint, un matin de Noël, la saluer en son palais, la Reine de la Neige ordonne d'élever une basilique au sommet des monts. Or, dans la forêt voisine, un prestige ressuscite les vieux enchantements païens; et Vénus elle-même se réveille « en sa formidable beauté ». Le pèlerin succombe: il expiera sa faute. Il achève la tâche prescrite; mais il ne dressera pas la croix sur la tour. Car, un soir, frappé de vertige, il tombe du haut de son œuvre; et, tandis que la procession pascale, avec la Reine, entre dans l'église de neige,

Comme un héros fauché très jeune par le glaive,

il meurt pénitent et seul. — Tel est *Songe d'Hiver*, ou plutôt telle en est l'essence abstraite et l'ossature décharnée. Vanité que les analyses! Comment donneraient-elles quelque idée de poèmes si savamment orchestrés? Met-on une symphonie en équation? *Songe d'Hiver* surtout, qui reste le plus bel effort de M. Mercier, a la richesse de formes et la glorieuse exubérance d'un drame wagnérien. Il m'a plus d'une fois rappelé *Tannhœuser.* Comme le drame, le poème a son Vénusberg (dont le paganisme assez vif effarouchera plus d'un lecteur); et d'invisibles chœurs de pèlerins, là aussi, vont et viennent, voix lointaines d'abord, qui peu à peu se rapprochent, puis cortège enfin apparu, qui s'ordonne et se développe en une procession triomphale.

Ce que chantent ces voix, ce sont de larges psaumes tout imprégnés de lyrisme biblique. Et cette liturgie de poète est d'une surprenante beauté. Voici un cantique de Noël qui me dispensera de tout commentaire admiratif :

La Lumière luira sur nous, car Il est né
Celui que l'Orient éternel a donné,
Et dont le nom sera le Pur, le Magnifique,
L'Ange du grand conseil, le Saint d'entre les Saints;
Le Vainqueur qui, selon les antiques desseins,
S'exaltera dans la victoire pacifique.

Digitized by Google

Les Cieux ont plu le Juste à qui le sceptre est dû,
Et qu'Abraham et que Jacob ont attendu.
Le signe du pouvoir sera sur ses épaules;
La pourpre du bandeau royal ceindra son front,
Et quand Il parlera, les peuples se tairont,
Et le monde attentif frémira sur ses pôles.

Les Cieux ont plu le Juste, et la Terre a germé
L'Epi par la Sagesse ineffable semé:
Gloire à l'Epi, liesse à la Terre féconde!
Ainsi que la Sybille et David l'ont chanté,
De la chair d'une Vierge un Fils est enfanté,
Et des moissons d'amour se lèvent sur le monde.

Emmanuel dans son triomphe s'est assis:
Et voici que les rois d'Assur et de Tharsis,
Devant ses pieds se sont courbés comme des chaumes,
Et que de Madian, de Ninive et de Tyr,
En caravanes, les éléphants vont partir
Pour le tribut de l'or et l'offrande des baumes.

Gloire au Père, gloire au Verbe, gloire à l'Esprit!
Hosannah à Celui par qui le Livre écrit
Que les peuples assis sous les portes de l'ombre,
Comme des moissonneurs aux matins de l'été,
Se lèveront dans l'allégresse et la clarté.
Gloire à l'Unité triple en la splendeur du nombre! »

Là-dessus, un lecteur chagrin va me chercher querelle. « Eh quoi! votre poète serait-il impeccable? A-t-il échappé, « lui seul, à la commune loi d'imperfection? Montrez-nous « l'envers d'un si beau talent. » — Et quand donc ai-je prétendu qu'il fût sans défauts? J'en ferai le compte, qui, au demeurant, ne sera pas long. Çà et là, des négligences de facture; quelque abus de mots techniques ou rares; des influences qui pèsent trop lourdement sur deux ou trois poèmes (1); une certaine bigarrure qui rompt l'unité artistique du livre: voilà le mal que je pourrais dire de *l'Enchantée*. Mais c'est là un volume de début, et je vois surtout

(1) J'ai déjà noté l'influence de Verlaine. Cf. encore *Episode* et le *Qaïn* de Leconte de Lisle; *Mirage* et les premiers poèmes de M. H. de Régnier.

Digitized by Google

le bien que je n'en ai pas dit. Si cette causerie n'était longue déjà, j'aurais plaisir à étudier la rythmique savante et souple de M. Mercier, à sonder les arcanes de l'allitération, à discuter doctement sur une coupe ternaire. Puis, en manière de délassement, je vous mènerais dans sa galerie de sonnets, ornée de merveilles que les maîtres les plus experts ne désavoueraient pas. Mais les lecteurs de l'*Université catholique* en doivent savoir quelque chose. Ils se réjouiront avec moi que ce poète si généreusement doué soit un chrétien. — N'a-t-il pas entendu, comme le pèlerin de *Songe d'hiver*, l'ordre d'une voix mystérieuse :

Elève sous l'azur le profil radieux
D'une église dardant sa flèche vers les cieux.

Qu'il gravisse donc, comme lui, l'Alpe vierge où s'élèvera sa cathédrale; mais que, plus heureux, il dresse, architecte sans vertige, le signe de la Croix au sommet de la tour.

A. DESFARGES.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Dire sur le Système du moins possible et Demain dans la société chrétienne, par Mgr ISOARD, évêque d'Annecy; in-12 de 98 pages. Paris, Lethielleux.

C'est toujours une bonne fortune que la publication d'une brochure de Mgr l'évêque d'Annecy. Esprit original et vigoureux, il ouvre sans cesse de nouveaux horizons, et il présente les vérités chrétiennes sous des aspects qu'on ne soupçonnait pas ou qu'on avait oubliés. Le livre actuel est une confirmation et un complément du livre paru il y a deux ans, qui suscita une certaine émotion dans la presse catholique.

Le vénérable écrivain reprend à nouveau les questions examinées dans le *Système du moins possible*, et démontre que, selon la parole du cardinal Foulon, les événements lui ont

Digitized by Google

donné raison. Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de revenir à l'Evangile. On fait toujours un déplorable mélange de pratiques de dévotion et de vie mondaine; on associe Jésus-Christ avec Bélial, les lumières avec les ténèbres. Dans une série de chapitres fortement pensés et écrits avec élégance, les effets de cette trop réelle tendance sont mis sous les yeux des lecteurs. La mondanité s'est introduite dans l'église et le culte divin (ch. II). Le chrétien, dans sa vie privée, admet la plupart des habitudes de ceux qui ne le sont pas : lecture des mauvais journaux et des romans dangereux, fréquentation des théâtres, etc. (ch. III). La religion n'est plus étudiée (ch. IV). Les chapitres V et VI s'occupent de l'Eucharistie et de la sainte communion et signalent la facilité avec laquelle certains directeurs de conscience admettent les fidèles à la sainte table et prodiguent les saluts et les expositions du Saint Sacrement. Le chapitre VII indique le remède à un état de choses aussi inquiétant. Il faut faire ce qu'on a fait de tout temps, réagir contre la mollesse, réunir autour de soi un groupe de chrétiens fidèles à l'esprit du christianisme. Ce seront les cadres de l'armée chrétienne. Le chapitre VIII, intitulé *Pronostics*, renferme et développe des thèses très actuelles : les idées modernes, la décentralisation, l'Eglise et l'Etat, les biens de l'Eglise, titres et habits. Sur tous ces points ingénieux les aperçus abondent. Le dernier chapitre est à l'adresse de cette partie du clergé qui s'est engagée avec un zèle peut-être téméraire et exagéré dans la démocratie moderne. Mgr Isoard se montre sévère à leur égard. Il prouve que le meilleur moyen d'aller au peuple est de faire de bons catéchismes, de visiter les malades, de soulager les pauvres. Le vrai prêtre, dit-il, est le prêtre formé à l'école de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, de M. Olier. « C'est ce type justement aimé et admiré que l'on essayerait de remplacer par le prêtre qui, pour aller aux âmes, commencerait par déserter les églises, par changer son langage, par s'approprier les libertés d'allure du laïc, en un mot par se rendre méconnaissable. » (p. 93)

Mgr Isoard est autorisé à s'exprimer de la sorte. Car il est, lui, dans ses ouvrages, de la grande école du XVII^e^ siècle. On pourra n'être pas de son avis lorsqu'il réduit à un minimum qui a déjà soulevé plus d'une objection, les bénédictions et les expositions du Saint Sacrement. Mais tout le monde reconnaîtra qu'il n'y a pas de lecture plus saine, plus fortifiante que la lecture de tous les ouvrages qui sont sortis de la plume de l'illustre évêque. On ne saurait trop les conseiller aux chrétiens et surtout aux prêtres. La vérité n'y est jamais amoindrie; elle resplendit dans toute sa pureté et sa beauté.

Ph. GONNET.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

MONTALEMBERT

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

« Point d'apologie, point de panégyrique ; un récit simple et exact ; la vérité, rien que la vérité. » Ainsi commencent les *Moines d'Occident*. Cette recommandation que leur historien croyait recueillir de leur bouche en prenant la plume, M. le vicomte de Meaux en a fait à bon droit la devise de la courte biographie que vient de lui inspirer la piété filiale. S'il est un livre sincère et véridique, un livre dont l'auteur s'efface derrière son modèle et commande à son émotion par son indépendance, c'est celui-ci. Il n'en est pas non plus, ce semble, dont l'exactitude puisse prétendre à plus d'autorité : attaché dès la jeunesse à M. de Montalembert avant d'entrer dans son alliance, témoin assidu et familier de sa laborieuse retraite, confident de ses travaux et de ses pensées intimes, gardien de ses manuscrits et des notes journalières qui conservent jusqu'à ses impressions les plus fugitives, héritier enfin de sa foi et de son inébranlable dévouement à la cause immortelle qu'il a servie, M. de Meaux avait pour peindre l'homme, l'orateur, l'écrivain, le chrétien, des titres et des qualités que nul ne se permettrait de lui disputer. Bien qu'il l'ait peint en raccourci, je veux dire en un petit volume, l'image qu'il a tracée est trop fidèle pour ne pas être définitive : on pourra la développer et l'étendre, revenir sur la couleur, ajouter des détails ; on ne saurait en contester la ressemblance ni

Digitized by Google

en altérer les lignes principales. Arrêtons-nous donc un instant à la suite d'un guide aussi sûr qui a jalonné la route, et essayons de donner d'après lui, une idée de ce grand lutteur qui, sans avoir « jamais manié d'autres armes que la parole ou la plume, a, sur un point capital, changé la loi de son pays », de cet « ami passionné de toutes les libertés, qui a voulu les employer toutes et ne plus employer qu'elles à la défense de la religion », de ce vaillant qui, soldat ou capitaine, en vingt années de vie publique livra plus de vingt batailles sans perdre courage, de ce glorieux vaincu qui, malgré ses défaites, est salué comme un vainqueur par la postérité.

I

Il a pourtant, de son vivant, remporté une victoire parlementaire décisive, qu'il suffit de rappeler d'un mot, parce qu'elle est bien connue, et il l'a remportée à l'heure même où, sous le coup de la tempête de février 1848, qui l'avait précipité de son fauteuil de pair, il se considérait comme fini, rejeté dans la foule, sinon disparu. Cette mémorable victoire se nomme la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement.

Par un de ces hasards étranges qui sont fréquents dans la vie, et qu'un œil superficiel prendrait pour une injustice si un regard plus attentif n'en démêlait les causes, la loi de 1850 ne porte pas même son nom, mais celui du ministre qui la présenta et la fit à la fois triompher de l'opposition des deux gauches et de celle de la droite extrême, j'ai désigné M. de Falloux. Œuvre de transaction et d'accommodement, que le P. Lacordaire appelait plus tard « l'édit de Nantes du XIX^e^ siècle », ce concordat appartient bien, sans doute, à l'habile négociateur qui scella l'accord des partis, en plaçant la main de M. Thiers dans celle de l'abbé Dupanloup.

Mais qui, depuis le procès de l'Ecole libre, condui-

Digitized by Google

sait les catholiques à la bataille, qui avait formé cette armée laïque accourue à la recousse de l'Eglise, qui avait soulevé cette génération de jeunes hommes, également inconnus « aux émeutes et aux antichambres », mais élevés au sein de la liberté et combattant fièrement pour elle ? — —Qui, si ce n'est le jeune pair du gouvernement de juillet, « toujours écouté et toujours contredit, arrachant quelquefois des applaudissements et jamais un vote à la majorité de ses collègues », qui, si ce n'est l'orateur dont la fière parole avait durant quinze ans soutenu la lutte la plus brillante, quoique en apparence la plus ingrate, en faveur de l'enseignement libre ?

N'est-ce pas sur ses lèvres qu'apparut pour la première fois devant la société étonnée cette double formule à la démonstration de laquelle il dépensa ses jours : la liberté a besoin de la religion et la religion a besoin de la liberté ? N'est-ce pas lui qui, seul entre tous, força ses contemporains, convaincus ou dissidents, à en tenir compte ? Et, en ce qui concerne spécialement l'instruction des catholiques appelés à vivre dans le monde, quelle voix, avant la sienne, en avait aussi courageusement dénoncé l'indigence ?

Qu'on veuille bien se souvenir de ce qu'elle était il y a soixante ans. Au lendemain de la Révolution, le travail scientifique de l'Eglise s'était singulièrement ralenti, déprimé. Bien qu'il fût un devoir pour les pasteurs et les fidèles, nul ne le pouvait accomplir. Le clergé se recrutait avec peine, il était pur, mais faible et pauvre ; il suffisait malaisément aux besoins journaliers du culte. Les anciennes universités étaient détruites et leurs traditions interrompues sinon étouffées ; la main de l'Etat s'appesantissait lourdement sur la nouvelle ; si l'on retranche les facultés de théologie officielles, ouvertes à une très petite élite, la science sacrée ne se communiquait plus que dans les séminaires et comment ? En même temps, l'Allemagne refaisait la philosophie et renouvelait la critique négative. Nos maîtres, ignoraient l'une et ne pouvaient réfuter l'autre. L'apologétique était à la fois vieillie et insuffisante. L'érudition historique n'avait, sauf de rares exceptions, ni mé-

Digitized by Google

thode ni partisans. Elle ne soupçonnait pas même qu'elle pût se rajeunir. Il n'y avait plus de place pour la religion chrétienne dans la pensée française. Tout ce qui était croyant était réputé ennemi. On lit dans un carnet de M. de Montalembert, sous la date du 26 décembre 1837, jour d'une audience accordée par le roi, que Louis-Philippe, qui était fort loin d'être un sot et de partager les préjugés populaires, croyait Lacordaire *carliste!* On était arrivé à établir entre le génie nouveau et la vieille foi de la nation une barrière jugée infranchissable par les moins suspects d'indifférence religieuse. Il semblait que la société moderne voulût vivre en dehors même des sources de la vie. Qui, je le demande encore, qui, sans se retourner vers le passé, a protesté contre ce divorce au nom de la liberté, et réveillé non seulement l'esprit public, mais les consciences? qui, sinon Montalembert?

II

La seconde victoire n'eut ni l'éclat ni la consécration législative, ni surtout la durée de la première à laquelle pourtant elle se lie étroitement, et c'est peut-être, entre autres motifs, ce qui explique pourquoi on ne l'enregistre point parmi ses plus glorieux faits d'armes. A mon sens toutefois, elle suffirait, à elle seule, à justifier la renommée et à honorer la mémoire d'un homme, elle mériterait sinon davantage, du moins autant la reconnaissance des catholiques français, nos contemporains, si, par une fatale faiblesse de la race, ils n'étaient trop prompts à oublier le passé et à ne tenir compte que des efforts accomplis sous leurs yeux. Cette victoire difficile, malheureusement restée éphémère pour des causes inutiles à rappeler, fut remportée non au parlement, mais — prodige plus admirable encore — sur l'opinion ou plutôt malgré elle. Ce fut l'organisation de ce que l'on a improprement nommé le parti catholique.

A première vue, on pourrait la confondre avec la conquête de la liberté de l'enseignement secondaire. Ce fut en

Digitized by Google

effet pour obtenir celle-ci que le comte de Montalembert conçut le dessein de rapprocher, de réunir, de stimuler l'action des amis dispersés qui partageaient ses croyances. Pour avoir une idée de la hardiesse de l'entreprise, il faut également se souvenir de l'isolement, du dédain, de l'ostracisme public, du silence auxquels étaient voués les catholiques, dans les premières années qui suivirent 1830. Je ne reviendrai pas sur ce triste tableau, déjà fréquemment tracé, de main de maître, par M. Thureau-Dangin notamment, dans son livre *de l'Eglise et de l'Etat sous la monarchie de juillet*, après l'auteur *des Intérêts catholiques au XIX^e^ siècle*, et de la brochure sur *les Devoirs des catholiques dans les élections de 1846*. Il a d'ailleurs été esquissé dans cette revue elle-même en 1892 (1). Qu'il suffise de dire que lorsqu'il fonda, sous la devise *Dieu et notre droit*, le « comité électoral pour la défense de la liberté religieuse », M. de Montalembert — il l'avoue dans sa correspondance — ne reçut à la première heure que sept adhésions de la province. C'était à peu près le chiffre de ses partisans au sein des deux chambres en 1844 (2).

Est-ce à dire que le pays eût cessé d'être chrétien? Non, sans doute ; il comptait d'excellents et nombreux éléments, même dans les classes moyennes, même dans la jeunesse qu'atteignait, à la grande surprise des sceptiques, un certain réveil religieux. Emu de ce renouveau, Sainte-Beuve écrivait en 1843 : « Se pourrait-il que la France fût catholique par impuissance d'être autre chose? » Devinant, pressentant d'une intuition admirable le désir croissant de lumière et de bien-être qui remue si profondément aujourd'hui les masses prolétaires, d'infatigables chercheurs comme Ozanam et le vicomte de Melun, comme A. Cochin

(1) *La liberté de l'enseignement en 1844.*

(2) Ses premiers auxiliaires furent MM. de Barthélemy et Beugnot Il était du reste en pleine communion d'idées avec Mgr Affre, archevêque de Paris. Chose curieuse, il fut secrètement soutenu dans sa campagne ponr la liberté d'enseignement au Sénat par le chancelier Pasquier, qui le morigénait en public mais ne le décourageait pas en secret, moins peut-être par entière conviction que par une paternelle affection pour le jeune défenseur de l'Eglise.

Digitized by Google

plus tard, allaient dans le peuple, selon l'expression de Tolstoï, avec l'espoir de détruire les préventions qui l'éloignaient de Dieu et de le ramener au temple de son enfance. Les œuvres charitables se multipliaient et, sans empiéter sur le sacerdoce, l'apostolat laïque tentait de transformer de modestes étudiants en tuteurs des pauvres.

Mais ces efforts individuels, ces humbles dévouements, cette foi cachée se tenaient à l'ombre et n'exerçaient aucune influence sur la vie publique. Si des cœurs lassés de la stérilité du doute commençaient à se tourner timidement vers l'idéal chrétien, rien n'accusait leur conversion au dehors, rien surtout ne semblait les autoriser à réagir sur leurs concitoyens. Déshabitués des luttes du *forum*, les catholiques flottaient comme des épaves entre deux eaux sous l'indifférence officielle; leur faisceau délié n'offrait ni prise ni résistance.

A l'étonnement de tous, étonnement mêlé de crainte chez la plupart, même chez les mieux qualifiés, Montalembert entreprit de les grouper et de les rendre à la vie active, à la vie sociale. Croyants, électeurs, ils avaient des convictions, des droits à faire respecter. La Charte de 1830 avait promis des réformes; elle avait pris de solennels engagements qui n'étaient pas réalisés. La partie révolutionnaire de la législation était mauvaise; une autre contenait des lacunes; il fallait changer l'une, combler les autres. On a appelé cela une ligue, une croisade : non, c'était purement et simplement une lutte pacifique, une revendication légale. Quelle différence, quoiqu'il les ait lui-même proposées pour exemple, avec l'Irlande et la Belgique!

Sa « véhémence réglée » — le mot est de M. Emile Ollivier — sut former dans ce but une armée, mais une armée qui n'entendait agir que par la parole et la plume. Elle prit pour drapeau un des articles de la nouvelle Charte. Etait-ce implicitement adhérer à tous les autres? Au vrai, ce n'était les accepter ni les rejeter. Bien que personnellement favorable à la royauté de juillet (1), mais

(1) Un article de Montalembert, destiné à la *France contempo-*

Digitized by Google

instruit par une récente expérience des dangers de l'alliance du trône et de l'autel, le jeune général avait une conception et un but plus élevés. Il voulait purement la liberté de l'Eglise. Rallier sans distinction autour de l'Eglise et de la liberté tous ceux qui avaient comme lui foi en l'une, confiance en l'autre, légitimistes, orléanistes, libéraux (qui se retrouvèrent plus tard la main dans la main pour voter la loi de 1850), les mener à la bataille sans souci de leur origine, de leurs opinions, de leurs visibles préférences, en leur demandant simplement leur acte de baptême et la volonté de conquérir en plein jour le droit d'être partout et toujours catholiques, ce plan estimé téméraire, il l'exécuta. Homme de *plein jour!* Que ce nom lui va bien et comme il a raison de l'appliquer à ses troupes, de se l'appliquer rétrospectivement à lui-même dans une lettre de 1868! « Je suis pour l'instruction publique en matière criminelle, à plus forte raison en matière politique et en matière religieuse. Je déteste les antichambres de valets où l'on dit tout bas pis que pendre des maîtres devant lesquels on n'ose pas souffler mot. » Et, si l'on y songe bien, qu'avait-il, qu'avons-nous encore maintenant à cacher? Sous une autre forme, *l'Univers* de 1846 exprimait presque la même pensée : « La vérité a des droits, elle veut en jouir, et elle se sent si forte avec des droits qu'elle en fait part, sans répugnance et sans crainte, à ses plus ardents ennemis. »

Organiser et discipliner l'élite des chrétiens dans une nation divisée par la révolution, la réveiller de sa torpeur et de son trop long sommeil, détruire le respect humain chez les uns, l'indolence et la passivité chez les autres; révéler à tous dans l'union le secret de leur force; leur apprendre à ne pas s'effrayer de leur petit nombre et à ne

raine et non inséré, daté de mars 1838, expose les motifs de sa préférence pour la monarchie de 1830, tout en faisant des réserves sur son origine et sa défiance du pouvoir spirituel. V. également dans le même sens une lettre à l'abbé Tron, vicaire de Pontoise, et une autre du 22 novembre 1853 adressée à M. Foisset. Il refusa pourtant la croix de la Légion d'honneur qui lui était offerte par le roi Louis-Philippe (Lettres au maréchal Gérard et au chancelier Pasquier, de 1840 et 1847).

Digitized by Google

chercher qu'en eux-mêmes un sauveur; à un sentiment religieux vague et tiède substituer un catholicisme ferme et militant; former par l'éducation libre des générations aguerries qui puissent virilement soutenir les combats futurs et, sur les remparts sans cesse battus en brèche de la forteresse spirituelle, appuyer ses naturels défenseurs; introduire dans le langage de la tribune et de la presse, au nom des exclus ou des disgraciés de la veille, des hardiesses envers le présent demeurées inconnues jusqu'à lui; tenter de réconcilier son siècle avec le passé et cependant intrépidement le contredire dès qu'il rompait avec le respect dû à ses vieilles croyances; l'appeler alors aux repentirs historiques, aux réparations publiques; le faire lire à livre ouvert dans le douloureux mystère du mal moral, de l'injustice passagèrement triomphante, en attendant les retours vengeurs, inévitables de la justice éternelle; affirmer l'inviolabilité sacrée du domaine de la conscience, sans répudier les légitimes aspirations des peuples modernes; proposer ainsi la liberté pour sauvegarde à la foi et celle-ci pour garantie à la liberté; prouver par son propre exemple qu'elles ne sont pas mortes et qu'il dépend uniquement de nous de les faire rejaillir victorieuses du sein d'une société malade, mais non épuisée, telle fut, entre toutes, l'œuvre maîtresse de Montalembert, celle qui immortalisera le plus sûrement sa mémoire parmi nous. Vrai champion du Saint-Siège, dit un jour de lui Pie IX. Vrai champion de l'avenir, peut-on ajouter sans imprudence, car il semble avoir eu, à travers le temps, la claire vision des besoins comme des périls de l'heure actuelle, et si la petite, mais généreuse phalange qui se pressait à ses côtés fut trop vite décimée, si, rejeté lui-même loin de l'arène qu'il avait choisie, il a eu l'amère tristesse de lui survivre, ses leçons du moins n'ont pas été perdues : malgré la mauvaise fortune, malgré les mécomptes, les désastres même, ses disciples n'ont pas cédé un pouce du terrain qu'il avait conquis à l'Eglise et c'est encore de ses anciens compagnons d'armes qu'est venue l'initiative de la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

III

Montalembert ne fut pas seulement, comme le dit M. de Falloux dans ses *Mémoires*, un grand semeur d'idées; il fut peut-être encore plus un grand semeur d'hommes. C'est qu'en effet les premières engendrent parfois les seconds. Il aimait la jeunesse, il l'attirait à lui, il la recherchait, non comme d'autres pour recevoir son encens, mais pour l'enflammer de son ardeur et la porter aux grandes choses. Il l'aima jusqu'à son dernier soupir, autant que la liberté, autant que son pays. L'un de ses plus vifs chagrins, aux poignantes heures de la retraite et de la souffrance, c'était que les jeunes ne fussent pas autour de lui plus nombreux. Ils ne le fuyaient pas, mais la tribune lui manquait pour les retenir sous la puissance charmeresse de sa parole. Cloué sur son lit, accablé par la maladie, mais le cœur toujours haut, c'est encore à eux que s'adressait sa tendresse défaillante. « Même quand ils ne me demandent rien, écrivait-il en décembre 1869 à des étudiants suisses, je me sens toujours porté à crier aux jeunes gens : Courage et confiance ! Travaillez énergiquement pour la bonne cause, pour la vérité, pour la justice et la liberté et soyez sûrs que vous ne vous en repentirez jamais... Il faut espérer et persévérer. Mais, quand même on serait sans espoir, il faudrait encore lutter sans peur, ne fût-ce que pour revendiquer une place parmi les cœurs généreux, parmi les âmes vraiment libérales, parmi les solides chrétiens de notre siècle. »

En dépit des déceptions, des défaites, et des trahisons plus dures encore, il était en effet de ceux qui ne s'abandonnent jamais. « Je ne me découragerai pas, écrivait-il au lendemain d'une violente tempête, j'espérerai toujours. » Et en 1854 : Songez à la hauteur dont je suis tombé, à l'indigne abandon dont j'ai été victime. Il y a là certes de quoi décourager et désespérer. Mais je me rappelle votre

Digitized by Google

phrase : ne se laisser abattre ni aigrir. » La foi a des retours imprévus, des restaurations miraculeuses. Le catholicisme a traversé de plus rudes épreuves que les nôtres. Voyez l'Irlande, ajoutait-il. Après 1693, l'Angleterre a employé cinquante ans à décatholiciser la verte Erin. Les *papistes* furent expulsés du parlement irlandais. On les dépouilla du droit de suffrage, on les chassa des corporations municipales, des fonctions publiques, du jury, de l'armée, de la marine. On leur refusa jusqu'au droit de porter une arme pour leur défense. Ils ne pouvaient acheter une terre, ni en hériter, ni la recevoir en don. Ils ne pouvaient la louer pour plus de 31 ans, ni en tirer un bénéfice excédant le tiers du loyer. Evêques, moines étaient proscrits. Le simple prêtre était soumis, comme le récidiviste, à la surveillance de la police, sans parler d'un serment. Pour le contraindre à le prêter, on proposa, en cas de refus, de le marquer d'un fer rouge. Eh bien ! moins de quatre-vingts ans après, de 800.000 les catholiques irlandais passèrent à trois millions.

En Suède, où la victoire de Luther avait été complète, il aurait pu, s'il avait vécu davantage, constater semblable prodige, même résurrection. En 1830 on n'y comptait plus que trois cents catholiques, ayant pour pontife, au témoignage de Montalembert, un vieillard étranger, solitaire, pour temple une salle humide dans un faubourg reculé de Stockholm. Tous artisans ou pêcheurs, Dieu s'était caché parmi eux, comme autrefois dans le sein des Galiléens sur les bords de la Mer Morte. Et maintenant ces proscrits, ces exilés sur la terre natale sont devenus légion. Sans bruit, sans tumulte, mais non sans efforts, ils ont conquis la liberté de conscience avec la loi de 1873 et le petit troupeau méprisé célèbre en paix les saints mystères sous l'œil devenu débonnaire du législateur.

C'est par de tels exemples qu'il agissait sur les jeunes esprits, qu'il y allumait la flamme ou qu'il les relevait. Mais la pâte ne lève plus, dit-on. Si, elle se lève quand on sait y mettre comme lui le levain de l'enthousiasme, du désintéressement, de l'oubli de soi; quand on combat comme lui l'égoïsme politique et l'égoïsme privé, quand

Digitized by Google

on prêche le devoir social de la charité, non de l'assistance officielle et obligatoire, mais de la charité libre, familière, évangélique ; quand une conviction ardente comme la sienne s'adresse à la générosité naturelle de l'homme, même de l'homme à demi gâté par l'excès d'opulence ou de privations. Quoique sa vie, dévorée par la tribune et la presse avant 1852, ne pût suffire à toutes les œuvres, en infatigable capitaine qu'il était, il parcourait sans relâche les rangs de la jeunesse, toujours en quête de nouveaux auxiliaires pour elles, et chaque jour il y soulevait de nouveaux dévouements.

Patricien de race et de goûts peut-être plus encore, quoique au-dessus de toute morgue et de toute vanité, il semble n'avoir eu qu'un penchant médiocre vers la démocratie, dont on s'est plu parfois, en ne le regardant qu'à travers les colonnes du journal *l'Avenir*, à le représenter comme un dévoué partisan, sinon comme un précurseur. Si l'on en juge par ses discours de 1848 à 1852, jamais les passions qu'elle déchaîne, les excès qu'elle provoque n'ont rencontré un adversaire plus énergique ni plus résolu. L'opinion conservatrice qui comptait alors sur sa vaillance ne fut pas déçue. Il n'y eut pas de plus beau lutteur. Il continua en France l'héroïque combat qu'il avait commencé en Suisse. Je ne sais si je me trompe, mais l'ennemi juré du despotisme, quel qu'il fût, ne pouvait au fond s'éprendre de la forme gouvernementale qui se prête le mieux à la tyrannie, surtout chez un peuple matérialiste. « Je ne me déclarerai pas son adversaire, écrivait-il à Lacordaire le 29 septembre 1839, mais je lui dirai ses vérités toutes les fois que je le pourrai. Je ne crois pas plus à l'infaillibilité des peuples qu'à celle des rois et je ne serai jamais le courtisan des uns ni des autres. »

Le chrétien n'y inclinait guère davantage, car le christianisme qui n'exclut et ne réprouve aucun régime honnête, n'est point par préférence la démocratie, comme on le prétend moins pour servir l'un que pour flatter l'autre. Sans lui être hostile, il en est le correctif, il a seul la vertu de la rendre juste et durable. Aussi, tout en s'y résignant

Digitized by Google

comme à une chose inévitable, M. de Montalembert la voulait religieuse. « Je regarde devant moi, disait-il, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effrayerais volontiers comme homme; je ne m'en effraye pas comme chrétien, car en même temps que le déluge, je vois l'arche. » Il la voulait religieuse, parce que la religion est la science des faibles, c'est-à-dire de ceux qui, malgré les développements de l'instruction populaire, n'en peuvent recevoir une autre. Or les faibles ne passeront pas, ils sont les assises de l'humanité. Croire afin de comprendre, la parole de saint Anselme est vraie de tous, ignorants et savants, grands et petits, faibles et forts. C'est cette conviction qui explique son langage au congrès de Malines en 1863, langage applaudi par les uns, critiqué avec amertume par les autres, et qu'il dut justifier par un commentaire. Il se résume à peu près en ceci : Pour exercer une action féconde et salutaire sur la société moderne, il faut en accepter les conditions vitales et l'Eglise a plus à gagner qu'à perdre à la liberté; qu'elle la revendique donc non comme un privilège, mais au nom du droit commun. Réduit à ces simples termes et toute autre formule mise à part, le conseil n'a plus rien qui étonne : nous avons bien appris depuis trente-cinq ans. Mais si des catholiques hésitaient encore à invoquer la liberté pour défendre et enseigner leur foi, il me semble voir Montalembert se dresser hors de la tombe pour leur jeter une objurgation suprême et leur crier de nouveau : courage! Les croisés s'élançant à la conquête du saint sépulcre se sont, eux aussi, arrêtés sur les rives de la mer qui leur paraissait moins un chemin qu'un obstacle. Eux aussi ne se sont pas embarqués sans terreur, avec leurs pesants destriers, sur ce grand lac de la Méditerranée qui réfléchit les clartés du ciel, mais qu'écumaient les barbaresques. Et pourtant, au delà du port était Jérusalem !

Digitized by Google

IV

Tout semble avoir été dit sur Montalembert orateur. Ce ne sont d'ailleurs ni ses disciples ni ses alliés qu'il faut interroger à cet égard, mais ses adversaires, ceux-là mêmes qui l'attaquaient avec le plus de violence ou de perfidie. Sous leurs sarcasmes ou leurs injures on lit clairement la crainte, on devine également l'admiration qu'il inspirait. Un lettré comme lui, mais l'homme du monde avec lequel il avait le moins d'affinité morale, Sainte-Beuve, a un jour — c'était, il est vrai, en 1849 — rendu justice à son « beau talent, à sa fermeté, à sa souplesse et à sa vigueur, à son art de présenter la pensée sous des aspects toujours larges et nets..., à l'éclat et à la magnificence de son langage..., à son aisance et à sa faculté ironique, poliment hautaine ». M. de Meaux le rappelle avec raison. Le critique avisé des *Causeries du lundi* n'a pourtant rendu qu'en partie la domination souveraine et les prestigieux effets de sa parole. Il n'en a qu'à demi saisi les ressources et l'habileté. Ce paladin toujours armé, toujours prêt à monter à cheval et à rompre des lances, ce puissant jouteur, chevaleresque jusqu'à l'imprudence, disait son confident, M. Foisset, qui le comparait au coursier de Job : *Terram ungula fodit*, était au fond plus maître de lui que qui ce fût à la tribune. S'il tenait de la nature, peut-être aussi de la violente école de Lamennais, même après avoir brisé avec elle, une inextinguible ardeur attisée par une forte et opiniâtre étude, il savait mieux que personne la contenir jusqu'au moment propice, arrêté d'avance, pour lui livrer libre carrière. Ce prétendu tribun ne demandait la passion, l'éloquence, la poésie même qu'à la vérité. C'était un classique. On s'en aperçoit aisément à la structure de son style.

Il ne procède point par phrases saccadées, telles que les aiment les foules, mais par longs morceaux dont tous les membres sont liés entre eux, et qui d'une marche continue

Digitized by Google

vont jusqu'au coup final. Il calcule, mesure et prolonge les *crescendo*, et atteint naturellement à l'ampleur du rythme. Il est latin par ce côté, il est un involontaire élève de la grande éloquence romaine qui s'est transmise à travers les âges chez nous jusqu'au XVII^e^ siècle.

Sous cette solide charpente jaillissent soudain, du sujet lui-même, des phrases, des mots que tout homme ne peut entendre sans tressaillir, et dont le souffle impétueux chasse les essaims d'âmes vers leur destination éternelle, des figures que le ciseau d'un sculpteur pourrait tailler dans le marbre, de hardies alliances d'expressions qui constellent la période et la gravent dans la mémoire. Il embrasse à la fois sans effort l'ensemble et les détails ; il voit grand et par masses dans le monde moderne, comme les prophètes de l'ancienne loi lisaient dans le cœur des tribus d'Israël. Et de fait, à son insu, il prophétisa au moins deux fois, la première dans son discours sur le Sunderbund, à la suite duquel M. Guizot dit de lui : « Ce jeune homme est l'avenir de la France » ; la seconde, en février 1852, dans son discours de réception à l'Académie française, qui fut un vrai triomphe, car il eut plus d'auditeurs que celui de Royer-Collard, le plus grand exemple de succès oratoire qu'ait pu jusqu'alors citer l'Institut. Ce discours écrit avant le 2 décembre, et « qui devait être, écrit-il, un acte d'opposition au gouvernement parlementaire, est devenu, sans que j'y aie changé un seul mot, un acte d'opposition au gouvernement dictatorial ». Jamais prédictions n'avaient été plus exactes et ne s'étaient réalisées avec une rapidité plus foudroyante.

Qu'on lui reproche après cela de « ne pas savoir louvoyer, de n'être ni prudent, ni modéré, ni conciliant quand il le fallait », le reproche tombe de lui-même, et il a beau jeu, dans sa correspondance intime, de le repousser. Qu'on lui écrive comme un ami, presque un mentor : « Vous avez besoin du succès ; il vous faut non la victoire, mais l'approbation, j'ai presque dit le battement des mains. » Il est en droit de répondre : « Oui, vraiment, j'aime la gloire et ne m'en défends pas, et à défaut de gloire, j'aime les éloges

Digitized by Google

publics, malgré tout ce qu'ils ont d'éphémère et d'insuffisant. Oui, je ressens le *laudumque immensa cupido* dont parle Virgile. Mais c'est à condition de rester toujours, comme dit ce même Virgile, *servantissimus æqui*. Savez-vous ce qui constitue le mérite et l'honneur de ma vie, puisqu'il faut que je me serve de ces mots louangeurs pour me défendre contre un ami tel que vous? Ce sera d'avoir *toujours*, entendez-le bien, *toujours* sacrifié le besoin et l'amour de la popularité et du succès à la voix de la conscience et du devoir. » Tous les orateurs peuvent-ils, au même degré, se rendre ce témoignage?

Oserai-je avouer que ses écrits de longue haleine — je ne parle pas des articles ou brochures de circonstance qui prennent souvent à son insu le ton et l'allure oratoires — me paraissent légèrement inférieurs à quelques-uns de ses discours? Une opinion aussi incongrue a besoin de se placer sous l'autorité de M. de Meaux, sous celle de M. de Montalembert lui-même. Il écrivait, en 1862, à l'un de ses amis : « Oui, j'aime la mêlée, le combat, le métier des armes, et pourquoi donc ne les aimerais-je pas? Le combat, n'est-ce pas la vie? Et ne vaut-il pas mille fois mieux faire de l'histoire que de l'écrire? Je le déclare donc sans détour : je ne suis historien qu'à mon corps défendant. » L'homme ne fait, dit-on, jamais mieux que ce qu'il aime, et il préfère presque invariablement ce à quoi il réussit.

Est-ce à dire que ses livres n'aient eu ni la puissance ni l'éclat de sa parole, et qu'en se figeant sur le papier sa pensée ait perdu de son autorité sur les intelligences? Peut-être dans la douleur et les regrets de la retraite, ce doute a-t-il hanté son esprit, tant il se sentait né pour les agitations parlementaires, mais on se tromperait beaucoup si, sur ce point, on le prenait rigoureusement au mot. Dès ses premiers pas dans la vie, — un excellent juge, M^me^ Swetchine, la fine et bienfaisante conseillère de sa jeunesse, en est témoin, — « avec l'âme la plus haute, la plus honnête, un cristal qui était presque un diamant, il était... troublé, mécontent de lui-même »; il s'estimait au-dessous de sa tâche, il redoutait, plus encore qu'il ne s'en parait, les juge-

Digitized by Google

ments de ses contemporains. Ce batailleur indomptable que l'on a cru rebelle à tout avis de prudence, consultait sans cesse : il avait ses modérateurs, ses correcteurs attitrés, comme Mgr Dupanloup qui en devint un sur le tard; il leur soumettait jusqu'aux plus rapides de ses pages.

L'œuvre qui commença sa renommée littéraire, l'*Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, sortit pourtant seule et de plein jet de son âme attristée par le naufrage de *l'Avenir*. Ecrit avec simplicité, dans une langue émue et colorée, mais toujours nette, qui rendait exactement la foi naïve et tendre du XIII^e^ siècle, ce livre fut une révélation. Il renouvelait la science historique, il réformait l'hagiographie. Il ouvrait sur le moyen âge des perspectives jusqu'alors inconnues, qui se sont élargies depuis, mais que le romantisme tapageur, ignorant ou dédaigneux des véritables sources, n'avait jamais soupçonnées. La meilleure preuve de son immense succès, ce sont les nombreuses imitations qui le suivirent. Les études esthétiques qui l'accompagnèrent ou lui succédèrent firent dans l'art et l'archéologie une révolution presque semblable.

Les *Intérêts catholiques au XIX^e^ siècle*, sorte de testament politique de leur auteur, eurent un moindre retentissement qu'explique leur date, 1852. « La France, dit M. de Meaux, cherchait le repos sous un maître », et « le vieux soldat du catholicisme et de la liberté... protestait contre le sacrifice de la liberté à la force, sous prétexte de la religion. » Peu de tableaux égalent néanmoins en vigueur celui de la renaissance chrétienne à la veille de la chute des institutions représentatives.

Et *les Moines d'Occident?* Ah ! je sais qu'il fut un jour de mode, dans un certain monde, de ne leur accorder qu'une attention distraite, de juger l'œuvre à la fois trop courte, parce qu'elle est inachevée, et trop longue, parce que « toujours la pénitence, la retraite, la lutte du bien contre le mal, de l'esprit contre la matière, toujours des fondations, des donations, des vocations » — c'est M. de Montalembert qui parle — la rendent monotone. Je n'ignore pas qu'elle fut un instant suspecte à quelques membres du

Digitized by Google

clergé lui-même, témoin ce supérieur de petit séminaire qui demandait à l'évêque d'Orléans s'il pouvait en conscience la recommander, attendu qu'elle laisse entrevoir que les saints avaient aussi leurs défauts. Mais ce temps est loin, les lecteurs sont revenus aux *Moines*, chaque jour de plus en plus nombreux, et l'équité avec eux. Sans doute la mort a glacé la main de l'historien avant qu'elle pût signer la dernière page ; peut-être l'édifice monastique eût paru plus majestueux encore dans son unité sculpturale, si au centre se fût dressée la statue de saint Bernard, du « dernier Père de l'Eglise », du cénobite bourguignon qui, de son humble cellule, gouvernait les princes et jusqu'au Pontife romain. Néanmoins les cloîtres et les académies ont, depuis longtemps, ratifié les suffrages unanimes du public. En érudition et en patience, les bénédictins ont rencontré leur émule ; en souffle soutenu et en magique éloquence le grand orateur ne le cède qu'à lui-même.

Jeunes gens, s'il en est qu'atteignent ces lignes, vous, les fils de la génération qui combattit avec Montalembert, vous, en qui le moderne scepticisme n'a tué ni la foi ni l'espoir, et dont aux heures d'alanguissement et d'anémie morale la vieillesse aime à se rapprocher pour retrouver un peu de la chaleur et de la sève des anciens jours, vous, dont les yeux se lèvent encore vers les grandes âmes, ouvrières du royaume de Dieu, qui ont donné à notre siècle le spectacle de ce que l'humanité a de plus noble et de plus pur, voyez ce qu'a pu faire ce vaincu et prenez courage. Les découragés sont la stérilité et la mort ; vous, vous êtes la fécondité et la vie.

Henri BEAUNE.

Digitized by Google

LA PROTECTION

DU

FOYER DOMESTIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

Les souffrances de l'agriculture en Europe sont connues de tous. Partout la dépopulation relative des campagnes; partout la multiplication des saisies pour dettes et l'appauvrissement des propriétaires ruraux. L'agriculture anglaise, qui avait été si florissante au milieu de ce siècle et qui avait alors donné à la nôtre les plus intéressants exemples de progrès tout à la fois scientifique et pratique, se défend elle-même fort mal. En France, nous voyons le nombre des propriétaires fonciers, d'abord beaucoup accru au cours de ce siècle, diminuer actuellement de 25.000 environ chaque année.

Hommes d'Etat, économistes, penseurs, ont cherché des remèdes à cette lamentable décadence. Quelques-uns ont espéré en trouver dans l'adoption des lois américaines sur la protection et la conservation du foyer domestique, lois dites du *homestead*. Le mot *homestead* a pénétré alors de ce côté-ci de l'Atlantique, et il a conquis, pour ainsi dire, droit de cité dans notre dictionnaire français, parfois aussi peu patriotique en matière d'économie qu'en matière de *sport* et de *high life*. « Les lois sur l'exemption du *home-*

Digitized by Google

stead, a dit le sociologue anglais M. Devas, lois fondées sur le principe de la protection du pauvre, du faible et du simple contre le riche, le fort et l'habile, méritent d'être appelées une nouvelle *Grande charte* de la petite propriété rurale. Ce sont elles qui, après avoir été une des causes principales du merveilleux développement agricole des Etats-Unis, ont raffermi l'institution branlante des Etats du Sud, après la terrible guerre civile de sécession. » (1)

Quant à nous, nous nous bornerons à une étude purement descriptive de ce que les législations des Etats-Unis ont fait ainsi pour la protection des foyers. Nous prendrons pour guide M. Paul Bureau, professeur suppléant à la Faculté catholique de droit de Paris, que ses voyages et ses longs séjours en Amérique avaient mis à même d'étudier de près les institutions dans leurs effets pratiques non moins que dans leurs détails légaux (2).

I

Qu'est-ce donc que le *homestead?*

Si francisé qu'il soit, le mot est américain : c'est donc à des Américains que nous en demanderons la signification. Beaucoup d'entre eux cependant l'ignorent. « Ce que c'est que le *homestead?* répondait un habitant de New-York à M. Bureau. Ce que c'est? Ah! monsieur, ne manquez pas d'aller le voir jouer : c'est le plus merveilleux succès de notre scène. »

A semblable question, sur dix Américains de l'Est, il y en a neuf qui avouent leur profonde ignorance; et dans les Etats de l'Ouest, la réponse invariable, c'est que le mot *homestead* désigne la surface de terres publiques — ordinairement 64 hectares, parfois 32 — qu'un immigrant peut

(1) *The Month*, février 1888.

(2) *Le Homestead, ou l'Insaisissabilité de la petite propriété foncière*, par P. Bureau. Paris, Rousseau, 1895.

Digitized by Google

se faire attribuer sous certaines conditions. Tel est le *homestead* fédéral — nous dirions, nous, concession de terres — et ce *homestead* fédéral, absolument étranger à la question de la conservation du foyer domestique, n'a rien de commun avec celui qui va nous occuper.

Ce dernier, d'ailleurs, ne se trouve ni dans la Constitution américaine, ni dans les lois fédérales; il appartient tout entier à la constitution ou bien à la législation particulière de chaque Etat, et c'est dire que les détails n'en sont nullement uniformes.

Dans ce second sens, qui a beaucoup moins frappé le public américain, le mot désigne cette résidence de famille que les lois protègent contre la saisie et pour l'aliénation de laquelle elles exigent, si le propriétaire est marié, le concours de son conjoint. Mais il n'y est nullement question ni de la stabilité professionnelle de l'agriculteur, ni de la transmission héréditaire du foyer. Ces idées, du reste, répugnent absolument au caractère national, le paysan américain n'existe pas, et quand bien même dans l'Ouest le cultivateur est généralement propriétaire du domaine qu'il exploite, il n'en est pas moins prêt à quitter tout ensemble la terre et le métier, s'il croit trouver ailleurs plus de chances de faire fortune.

Pourquoi donc une institution qui garantit le foyer domestique, est-elle née dans un tel milieu? Comment se pourrait-il que des lois — des lois qui là-bas ne sont point élaborées à tête reposée par des philosophes de cabinet, mais qui jaillissent tout naturellement, tantôt des mœurs, tantôt de quelque besoin inconsciemment ressenti — comment se pourrait-il, dis-je, que des lois y aient fondé la fixité de la propriété et de la famille? Comment se pourrait-il que nous-mêmes, voulant restaurer les mœurs patriarcales dans nos populations agricoles de l'Europe, nous fussions amenés, pour lutter contre les instabilités économiques de notre âge, à aller chercher des procédés et des modèles précisément au pays où ces mœurs existent le moins et où ces instabilités sont le plus énergiques? Singulier problème dont la solution ressortira,

Digitized by Google

nous l'espérons, de la simple étude détaillée des situations.

De ces lois, la plus ancienne est celle du Texas. Elle remonte au 26 janvier 1839. A cette date le Texas, définitivement séparé, depuis 1836, du Mexique, contre lequel il s'était insurgé sous l'influence des immigrants anglo-saxons, formait une république indépendante et n'était pas encore entré dans l'Union.

Une crise épouvantable sévissait alors aux Etats-Unis, à la suite des excès de la spéculation, excès qui sont toujours d'autant plus intenses que la mise en valeur d'un pays et la plus-value naturelle de toutes choses y sont plus rapides et plus brusques. Ainsi aux Etats-Unis, dans la seule année 1839, 959 banques fermaient leurs guichets; au cours de la crise, 33.000 faillites étaient déclarées, et les pertes totales approchèrent deux milliards et demi de francs, dans un pays qui n'avait alors guère plus de quinze millions d'habitants. Dès 1835, Michel Chevalier avait regardé ces crises périodiques comme « plus terribles que le tremblement de terre le plus violent (1) », et elles n'ont pas cessé de se reproduire par intervalles, quoique moins aiguës aujourd'hui qu'autrefois. Quelles en sont les victimes? Des spéculateurs, des capitalistes, des agioteurs, dira-t-on, et l'on ajoutera que ce sont là des victimes peu intéressantes. Eh bien, non : en Amérique, beaucoup plus que partout ailleurs, le travailleur le plus modeste, le petit colon rural est forcément entraîné dans la débâcle. Venant de se monter avec des capitaux qu'il a empruntés et souvent par compte courant chez un banquier, s'enrichissant par son travail malgré l'intérêt fort élevé de 8, de 10, de 12 % peut-être qu'il paye à son prêteur, il est acculé à la ruine dès qu'un remboursement lui est demandé. Il a tout acheté cher, parce qu'il s'est outillé dans la période d'inflation; il vendra ou il verra vendre sa terre et son matériel à des prix dérisoires, parce que la cause même qui en exige la vente les a dépréciés sans limite. Etait-il cependant un

(1) Michel CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord.*

Digitized by Google

insolvable? Nullement : au fond, son industrie prospérait, c'était seulement un orage à laisser passer, et les prix à laisser remonter à leur niveau d'habitude. Pour cela, il suffisait que la loi permît d'écarter la demande intempestive du créancier, à peu près comme on a vu en France, lors de la crise du phylloxéra, les tribunaux de Montpellier, de Nîmes et de Béziers se donner le pouvoir de renvoyer à deux ans les ventes judiciaires des immeubles saisis.

Or, dans cette période de 1838 et 1839, si dure à passer pour les Etats-Unis, une multitude innombrable d'agriculteurs tombés en déconfiture, qui avaient vu leurs terres, leurs bestiaux et leurs instruments vendus pour quelques dollars à peine, émigrèrent vers la jeune république du Texas, dont l'indépendance les mettait à l'abri de la législation fédérale. Aussi, durant les quatre années de 1836 à 1840, la population de ce territoire monta-t-elle de 70.000 à 250.000 habitants. Il était impossible que la législation texienne ne prît pas la défense de ces immigrants, c'est-à-dire la défense du débiteur contre le créancier, du colon qui défriche contre le prêteur qui réclame en temps inopportun.

Alors la loi du 26 janvier 1839, tout en réservant les droits antérieurs et en ne statuant que pour les dettes à naître, exempta de la saisie : 1° cinquante acres de terre (20 hectares) ou un lot de terrain dans une ville, avec l'habitation et les améliorations jusqu'à concurrence de 500 dollars; 2° tous les meubles et ustensiles de ménage, jusqu'à concurrence de 200 dollars; 3° les instruments aratoires, jusqu'à concurrence de 50 dollars; 4° les outils, instruments et livres se rapportant au commerce et à la profession, et, pour les cultivateurs, cinq vaches, une paire de bœufs de travail ou bien un cheval, vingt porcs et les provisions d'une année. Cette loi, sauf qu'elle édictait l'insaisissabilité de l'immeuble lui-même, ne faisait que répéter d'anciennes lois mexicaines datant de la période espagnole et renouvelées après la proclamation de l'indépendance du Mexique.

Mais, étant données les circonstances, ce que le législa-

Digitized by Google

teur texien protégeait, ce n'était pas un homme tombé dans l'insolvabilité permanente et chronique. Le débiteur qu'il défendait, aurait eu sans doute un actif supérieur à son passif, s'il eût été poursuivi plus tôt; et il le retrouvera quand la tourmente aura cessé de sévir. A ce point de vue, quelques complaisances que les magistrats des Etats-Unis aient eues souvent pour les débiteurs, et de quelque partialité que leurs jugements aient souvent porté la trace, notamment en matière de faillite, c'est un fait d'histoire que la loi texienne et d'autres lois analogues furent souvent favorables aux créanciers eux-mêmes en modérant l'impatience de leurs poursuites. « Assurer, dit M. Bureau, le travail manuel du défrichement contre les crises périodiques qui ruinent les véritables artisans de la prospérité de l'Etat, voilà son but : des débiteurs insolvables, des gens sans autre ressource que leurs bras, mêlés à quelques malfaiteurs, voilà ses auteurs. Il y a loin de ces hommes à ces dignes pères de famille préoccupés d'assurer l'intégrité de leurs foyers et la conservation de la petite propriété, qu'on aimait à proposer à notre respect comme les auteurs de la législation du Texas. » (1)

Puis ce petit Etat entrait en 1845 dans la grande Confédération américaine. Le système qu'il avait inauguré et qu'il se préparait à compléter, l'y suivit bientôt. Parmi les Etats existant alors, huit l'adoptèrent entre 1849 et 1864; les nouveaux Etats de l'Ouest l'introduisirent dans leurs statuts au fur et à mesure de leur fondation; enfin, après la guerre de sécession, les Etats du Sud le copièrent également, avec enthousiasme en quelque sorte, dans la confiance d'y trouver un remède à la misère de leurs habitants. Trompeuse espérance, dont nous aurons tout à l'heure à raconter les déceptions. Bref, à l'heure qu'il est, presque tous les Etats possèdent des lois de *homestead ;* j'en excepte seulement quatre : l'Orégon, la Pensylvanie, le Rhode-Island et le Delaware, et avec eux le district de Colombie. Dans dix-huit des Etats où ce régime est en

(1) Bureau, *op. cit.*, p. 68.

Digitized by Google

vigueur, la protection du foyer fait partie de la constitution; elle fait simplement partie de la législation dans les autres, différence d'ailleurs assez peu considérable. Mais il va sans dire que les dispositions sont loin d'être identiques : il y a seulement un fond commun sur lequel chaque Etat a brodé selon ses idées et le sentiment très variable de ses besoins.

II

Examinons maintenant quels sont les traits essentiels, sinon communs, de ce régime, non sans observer que la plus grande largeur d'interprétation et un sentiment très marqué de faveur pour celui qui en invoque le bénéfice, ont percé maintes fois dans les décisions judiciaires qui l'appliquaient.

Trois conditions sont unanimement requises. Il faut : 1° que le débiteur ait un droit sur l'immeuble ; 2° qu'il soit chef, ou plus exactement tête de famille ; et enfin 3° qu'il habite l'immeuble, de telle sorte que la terre ne soit que l'accessoire de la maison.

Toutefois, ce droit qu'il a besoin d'avoir sur l'immeuble n'est pas nécessairement un droit de propriété. Ainsi l'usufruitier et le locataire, voire même l'intrus, l'usurpateur qui posséderait de mauvaise foi, pourront invoquer la protection de leur *home*, excepté, bien entendu, contre le propriétaire qui aurait passé le bail ou contre celui qui aurait vu son habitation indûment envahie. Ainsi éclate cette idée fondamentale, que les lois ont moins voulu garantir la propriété elle-même que la jouissance de l'abri où s'élève la famille.

Ici nous touchons à la condition essentielle : il faut une famille, un ménage commun, et quelqu'un qui en soit le chef ou la tête. Ce sont des personnes vivant sous le même toit et soumises à la direction morale d'un même individu. Ce sont, par exemple, des parents entourés de leurs enfants; c'est un veuf, une veuve, un divorcé vivant avec les siens;

Digitized by Google

bien plus, c'est le mari et la femme sans enfants ; c'est encore un tuteur célibataire demeurant avec des pupilles, même si ceux-ci lui sont étrangers par le sang. Cependant les Américains, par un sentiment qui les honore, n'ont jamais admis à ce bénéfice les ménages irréguliers.

Une grave question se présente : la protection survit-elle aux causes qui l'ont fait admettre ? Le privilège, une fois acquis, est-il conservé quand celui qui l'invoque ne pourrait plus l'acquérir ?

L'affirmative n'est pas douteuse en faveur de la femme mariée lorsque celle-ci perd son mari ou ses enfants, puisque c'est surtout pour elle que la garantie de la loi a été instituée. Mais que dire quand c'est la femme qui décède la première ? Quelques législations ont seules prévu ce cas : la plupart sont restées muettes, et alors la jurisprudence s'est prononcée pour la perte plutôt que pour le maintien du bénéfice. En effet, comme des tribunaux l'ont fait remarquer, les lois de *homestead* n'ont pas été instituées pour « secourir charitablement des débiteurs sans ressources », car ce serait « faire une distinction haineuse entre différentes catégories, en excluant de ce secours charitable ceux qui n'ont pas eu de famille, et cette distinction serait particulièrement odieuse à l'égard des filles sans ressources ». Il en résulte que le vieillard veuf dont les enfants sont majeurs, ou dont les enfants, quoique mineurs, ne demeurent pas avec lui, n'a plus droit à aucune garantie. Bien plus, dans un pays où chacun n'est estimé qu'à raison de ce qu'il produit ou de ce qu'il gagne, ce vieillard n'a plus droit non plus à aucune considération, et ce n'est pas là le plus beau trait des mœurs américaines.

Il faut enfin — troisième condition unanimement requise — qu'il y ait une habitation, si modeste soit-elle, et que cette habitation serve de logement effectif. La terre, s'il y en a, n'est comprise dans le *homestead* que comme annexe et dépendance du logis. De la sorte, la législation, sans qu'elle favorise les cultivateurs dans ses termes, ne laisse pas de les favoriser très réellement dans son interprétation. Le bureau, le magasin, l'usine ne sont pas les annexes du

Digitized by Google

foyer domestique, surtout aux Etats-Unis, où médecins par exemple, avocats, prêtres même ont souvent un cabinet éloigné de leur habitation. Tout au plus signalerons-nous ici comme exception une disposition additionnelle de la loi du Texas, laquelle a reconnu, en 1876, un « foyer — ou *home* — des affaires », et qui en a consacré l'immunité comme complément de l'immunité du foyer familial. Inversement et partout la terre est prise volontiers pour l'annexe du foyer, en étant regardée, non pas comme le gagne-pain de l'agriculteur, mais comme l'accessoire de son logement. Tout cela cadre sans effort avec le but premier de cette législation, qui, dans tous les Etats de l'Ouest, tendait à encourager le défrichement, à attirer et à maintenir les colons.

Unanimes jusqu'ici dans les conditions essentielles qu'elles exigent, les diverses législations vont se séparer sur la question d'une déclaration à faire. Faut-il que le foyer soit garanti de plein droit? Faut-il au contraire que son possesseur fasse une déclaration qui soit inscrite sur des registres où l'on puisse la consulter?

Exiger cette déclaration aurait, ce semble, un double avantage : d'une part, les tiers qui verraient du bien au soleil, pourraient apprécier si celui-ci répond ou non du crédit que le propriétaire les sollicite d'accorder; d'autre part, ce propriétaire, en restant libre de faire ou de ne pas faire la déclaration, aurait le choix ou bien de maintenir intégralement son crédit en engageant tout son avoir, ou bien, au contraire, de se réserver un dernier asile pour la mauvaise fortune.

La majorité des Etats n'exige aucune déclaration : le public sera suffisamment averti en voyant la famille établie sur l'immeuble. Le principal argument à invoquer en faveur de cette solution, c'est que la déclaration, le plus ordinairement, aurait à être faite par le mari, alors que les incapables à protéger seraient la femme et les enfants. De même notre Code civil, en accordant une hypothèque légale à la femme et aux pupilles sur les biens du mari et du tuteur, n'a pas exigé que cette hypothèque fût inscrite, parce qu'il

Digitized by Google

a senti que le mari ou le tuteur ne le voudrait pas, et que la femme ou les pupilles ne le pourraient pas.

Cependant d'autres Etats de l'Union en ont autrement disposé : ils ont exigé, à peine de nullité, que la constitution du *homestead* fût déclarée et qu'elle fût inscrite sur des registres analogues à ceux de nos conservateurs des hypothèques. Et ce contraste entre deux systèmes n'est point fortuit : ce sont les Etats agricoles, les Etats plus jeunes du Centre et de l'Ouest, qui dispensent de l'inscription; ce sont, au contraire, les Etats de l'Est, les vieux Etats des côtes de l'Atlantique, qui exigent la déclaration, parce qu'ils sont des pays d'industrie et de commerce et parce que le négociant ou le fabricant, impliqué dans des opérations plus nombreuses et plus rapides que l'agriculteur, a besoin, à chaque instant, de faire appel au maximum de crédit qu'il peut obtenir, en donnant du même coup son maximum de garantie.

III

Une fois ces conditions remplies, quelle est la différence entre le bien qui a le caractère de *homestead* et celui qui ne l'a pas? C'est : 1° que l'immeuble qui en est un, ne peut pas être aliéné ou hypothéqué sans le consentement du conjoint du propriétaire (à supposer que ce propriétaire soit marié), et 2° qu'il ne peut pas être saisi par des créanciers n'ayant pas d'hypothèque. De ces deux effets, bien entendu, le dernier est le seul qui puisse se produire si le chef de famille, veuf, veuve ou divorcé, n'a pas de conjoint. Mais, si l'insaisissabilité du *homestead* est le trait qui a le plus frappé les économistes européens, par contre il est certain que l'incapacité du mari d'aliéner sans le concours de la femme (et réciproquement) est le caractère qui occupe la principale place dans les études des juristes américains. L'insolvabilité, en effet, n'est qu'un accident, tandis que le désir ou le besoin, soit de vendre, soit d'hypo-

Digitized by Google

théquer un immeuble, peut être observé à toute heure, même avec les hommes les plus solvables, et surtout dans une société où les biens et les familles sont éminemment instables et où, par conséquent, la terre passe sans cesse de main en main pour le plus futile prétexte.

Bref, voilà la femme associée à la propriété du mari — plus exactement à sa jouissance, car le mari, sans le concours de la femme, et réciproquement, ne pourrait pas davantage donner l'immeuble en location.

Permettez-moi ici une observation fort importante. En ce qui concerne la vente, notre droit français, grâce à l'hypothèque légale de la femme, se rencontre avec la loi américaine : il est allé même beaucoup plus loin. En France, en effet, si l'immeuble est un propre du mari ou un acquêt de communauté, le consentement de la femme est nécessaire, en fait, pour sa renonciation à son hypothèque légale; et si l'immeuble est un propre de la femme, le consentement du mari est nécessaire, en droit, pour l'autorisation maritale. Bien plus, il y a en France cette différence importante et tout à l'avantage de la femme, que la nécessité de la double signature s'étend à l'universalité des biens de l'un et l'autre époux, au lieu d'être réduite, comme en Amérique, aux biens seulement qui sont *homestead*.

Mais revenons à l'Amérique. Faute du double consentement, la nullité est absolue, et l'époux aliénateur peut aussi bien l'invoquer que son conjoint. Le consentement doit être donné au moment même de l'acte, et ne saurait intervenir à titre de ratification. Quelques Etats ont aussi exigé le concours d'un notaire, pour certifier l'authenticité des signatures; mais on sait que le notaire public, aux Etats-Unis, ne fait que légaliser, qu'il ne garde aucune minute, et que sa situation, qui est des plus modestes, se cumule parfaitement avec d'autres, comme celles de pharmacien, d'aubergiste et d'épicier. Ce concours du notaire n'est donc là-bas ni une garantie ni une entrave.

Sauf dans les deux Etats du Texas et de l'Arkansas, le *homestead* peut être hypothéqué aux mêmes conditions qu'il peut être vendu. Ces deux Etats, en effet, persuadés

Digitized by Google

que l'hypothèque, sorte d'aliénation déguisée, est plus dangereuse que la vente immédiate et directe, n'ont pas permis au mari et à la femme, même réunis, d'hypothéquer le *home*, quelque pleine liberté qu'ils leur aient laissée de le vendre. Mais c'est là une exception. Partout ailleurs le mari et la femme ensemble peuvent consentir l'hypothèque. La constitution d'hypothèque coûte à peine vingt ou trente francs, et la propriété foncière — *homestead* ou non — en est criblée en maint Etat, notamment dans la région comprise entre le Mississipi et l'Ohio d'une part, les montagnes Rocheuses d'autre part.

Mais, comme nous le disions, l'insaisissabilité pour dettes ordinaires, je veux dire pour dettes non accompagnées d'hypothèques, a fixé bien davantage l'attention.

Cette insaisissabilité peut être invoquée pour tout immeuble constitué en *homestead*; elle le peut lors même que celui qui a contracté la dette — veuf par exemple — aurait été capable d'hypothéquer ou d'aliéner à lui tout seul; elle le peut enfin quelle que soit la fortune, considérable peut-être, du possesseur. Ainsi la loi est universelle, et par un sentiment d'égalité qui se retrouve partout dans la législation et les mœurs des Etats-Unis, elle évite soigneusement de créer des catégories de fortunes pour protéger les unes et menacer les autres. Toutefois le bénéfice de cette insaisissabilité n'existe ni contre le vendeur de l'immeuble pour le paiement du prix, ni contre les prêteurs dont l'argent a été employé en constructions et améliorations, ni contre l'Etat pour le recouvrement des impôts, ni enfin contre les domestiques, ouvriers et créanciers privilégiés. En sens inverse, si le propriétaire vend le *homestead*, le prix de cette vente est insaisissable, sans quoi la crainte ou la certitude de cette saisie du prix le mettrait pratiquement dans l'impossibilité de vendre et d'aller s'installer ailleurs.

Comme il s'agit seulement de réserver un abri à la femme et aux enfants encore jeunes, cette protection, si l'immeuble est considérable, ne doit pas pouvoir l'embrasser dans son entier. Comment donc la limiter? Un assez grand nombre

Digitized by Google

d'Etats ont fixé un maximum de valeur : ce maximum varie depuis deux mille cinq cents francs dans le Vermont et le New-Jersey, jusqu'à vingt-cinq mille francs dans la Californie, l'Idaho et le Nevada. D'autres Etats ont adopté concurremment un maximum de valeur et un maximum d'étendue. Le Missouri fait varier le maximum de valeur d'après la population de la ville. Certains autres encore, en ne considérant jamais que l'étendue, ont distingué le *home* rural et le *home* urbain, ce qui, outre la difficulté de savoir où finit la ville et où commence la campagne, a l'inconvénient de permettre au débiteur malhonnête d'accumuler toute une fortune dans les embellissements d'une maison de ville. Le Texas, enfin, fait une autre distinction : il réserve jusqu'à vingt-cinq mille francs sur les immeubles urbains, jusqu'à quatre-vingt-un hectares sur les immeubles ruraux, et comme quatre-vingt-un hectares valent souvent plus de vingt-cinq mille francs, il assure ainsi une véritable faveur aux agriculteurs. Aussi cette formule du Texas aurait-elle risqué d'être jugée contraire à l'esprit égalitaire de la Constitution fédérale, si elle n'avait pas été inscrite dans la Constitution de l'Etat du Texas et si elle ne faisait pas ainsi partie intégrante de la charte qui a fait entrer cet Etat dans l'Union.

L'inconvénient capital de toute fixation d'un maximum de valeur, c'est que précisément le calcul de ce maximum peut exiger que le débiteur soit exproprié pour le tout, sauf à recouvrer en argent une somme avec laquelle il pourra se constituer un nouveau foyer, si bon lui semble. D'autres difficultés de pratique sont inhérentes aussi à ce procédé. En voici une. Pour calculer cette valeur réservée, faut-il remonter au jour où le *homestead* a été constitué par l'accomplissement de ses conditions? Est-ce au contraire une valeur prise au jour où le créancier qui exproprie se voit opposer cette réserve insaisissable? Là-dessus les Etats, sans doute, se sont partagés entre ces deux solutions, mais d'autres en ont imaginé une troisième : le débiteur, ont-ils dit, pourra se faire réserver la valeur résultant des travaux et des améliorations qu'il aura faits; ils ne

Digitized by Google

pourra rien prétendre, au contraire, sur la plus-value fortuite résultant par exemple de l'agrandissement d'une ville ou de la construction d'un chemin de fer voisin. On dirait que nous entrons ici dans la fameuse question de l'*unearned increment*.

Notons que dans ces mêmes limites d'étendue ou de valeur, le propriétaire du *homestead* aurait pu le donner entre vifs ou le léguer, sans que des créanciers non hypothécaires eussent rien eu à objecter : car le bien, quant à eux, était comme placé en dehors du patrimoine.

Comme on peut penser, ces questions de homestead font naître d'innombrables procès, de fait et de droit tout ensemble. La fraude y trouve aisément son compte. Ainsi que le dit M. Waples, « on a vu, et le cas n'est pas rare, des demeures coûteuses de débiteurs insolvables défier la poursuite des créanciers, et des maisons ou des fermes, originairement estimées quelques centaines de dollars, acquérir une valeur d'autant de milliers de dollars et cependant demeurer toujours indemnes et exemptes (1). » « La législation du *homestead*, dit M. Bureau, se distingue par le grand nombre de procès auxquels elle a donné naissance : c'est là une constatation qui, rapprochée de la facilité étrange que ces lois donnent à un débiteur déshonnête de frustrer ses créanciers, fait apparaître cette institution sous un jour quelque peu différent de celui sous lequel on aime souvent à la contempler » (2).

En cas de mort de la femme et de survie du mari, le *homestead* s'évanouit ordinairement s'il n'y a pas d'enfants mineurs demeurant avec le père : c'est ce que nous avons un peu plus haut. Au contraire, dans le cas de prédécès du mari, il subsiste toujours, soit au profit de la veuve seule, soit au profit de la veuve et de ses enfants mineurs habitant avec elle. De plus, la veuve, si le *homestead* a été constitué avec un bien du mari, en reçoit, selon les diverses législations d'Etats, tantôt la pleine propriété, tantôt seu-

(1) *A treatise on homestead and exemption*. Chicago, 1893.
(2) BUREAU, *op. cit.* p. 166.

Digitized by Google

lement l'usufruit. Mais la vente que ferait alors la veuve ayant des enfants mineurs ne pourrait, quoique valable à son égard, leur préjudicier à eux-mêmes. Parfois encore on décide que les enfants, même devenus majeurs, pourront écarter de l'ancien *homestead* familial toute demande des créanciers personnels de leur père.

Enfin, sur la question du partage, les lois américaines se sont divisées : les unes le retardent jusqu'à la majorité du dernier enfant ; les autres, tout en le laissant demander à n'importe quelle date, réservent à chaque enfant l'usufruit du foyer jusqu'à sa majorité, concurremment peut-être avec l'usufruit de la veuve survivante. Mais dans tous les cas ce partage s'opère d'après les principes du partage égal entre tous les enfants, sans distinction de sexe ni d'âge. Donc, en Amérique, il n'y a rien qui rappelle les petits biens ruraux indivisibles du Hanovre et de la Westphalie, et la législation américaine n'a rien de commun non plus avec nos projets de réforme en matière successorale.

IV

Peut-être en ce moment commençons-nous à lire un peu mieux dans la pensée du législateur américain. Il a voulu sans doute un abri pour l'éducation de la famille, mais ni la loi ni les mœurs ne se sont souciées de la permanence et de la transmission héréditaire de ce foyer. A quoi bon ? « Pour l'Yankee, disait il y a soixante ans Michel Chevalier, le clocher de son village n'est rien de plus qu'un autre clocher, et en fait de clochers, le plus beau, c'est le plus fraîchement peint en blanc ou en vert. L'Yankee vendra la maison de son père comme de vieux habits et de vieux galons. » Avec ce caractère ambulant et entreprenant, il risquera la misère et la fortune ; mais au moins, avec les lois sur le *homestead*, il ne risquera que quand il le voudra le dernier abri de sa femme et de ses enfants.

Sous cet aspect, les jurisconsultes américains rapprochent

Digitized by Google

volontiers le *homestead* et l'assurance sur la vie. On sait combien cette forme de contrat est usitée aux Etats-Unis. Elle s'y concilie admirablement avec ce caractère qui pousse l'Américain à s'engager dans les entreprises hardies, et avec le désir qu'un père de famille doit cependant garder d'assurer l'existence des siens quoi qu'il puisse lui arriver à lui-même. Ces assurances sont ordinairement stipulées au profit de la femme et des enfants et soustraites aux poursuites des créanciers du mari. Mais ce n'est pas tout : sept Etats, en prévision du cas où le père de famille aurait omis cette clause, ont déclaré de plein droit insaisissables les assurances contractées par des chefs de famille; de plus, toutes celles que les ouvriers contractent avec leurs syndicats, jouissent partout de plein droit de la même insaisissabilité.

Faut-il également citer deux procédés fréquents en Amérique, et inusités ou mal vus chez nous ? Je veux parler du négociant ou de l'industriel qui se met tout seul en société anonyme, *limited*, pour ne répondre de ses dettes que dans la mesure du capital qu'il indique au public ; et je veux parler aussi du mari qui vend ses biens à sa femme, sans s'exposer le moins du monde au discrédit qui chez nous résulte d'une séparation de biens.

L'opinion approuve là-bas ces précautions. Des Etats les ont parfois préconisées : témoin le prospectus que le Minnesota envoyait en 1873 pour attirer les émigrants. « Chez nous, disait-il, la loi est si libérale que, en ce qui concerne la grande majorité des débiteurs, le paiement des dettes devient une affaire d'honnêteté personnelle. » Ne croit-on pas entendre Romulus appelant tous les bandits de l'Italie à jouir du droit d'asile que leur ouvrait sa Rome naissante ?

Pour terminer cette trop longue étude, le temps est venu d'examiner les résultats économiques que la législation du *homestead* a produits. Je les résume en quelques mots : ils sont nuls dans l'Est, parce que le *homestead* n'y a pas pénétré dans les mœurs; ils sont nuls dans le Sud, parce que cette institution ne peut rien pour une agri-

Digitized by Google

culture qui agonise ; ils sont appréciables seulement à l'Ouest, mais ils ne le sont que contre des crises passagères.

Dans l'Est, disions-nous tout à l'heure, la déclaration de *homestead* au bureau des hypothèques est généralement exigée. Or, il ne s'en fait point : Boston, par exemple, en voit à peine une chaque année ; le comté de Suffolk, dans le Massachussets, malgré ses 420.000 habitants, n'en a compté que trois en seize ans ; les tribunaux du Connecticut n'ont jamais jugé de procès de ce genre. Voilà pourquoi les habitants de New-York ne savent point ce qu'est le *homestead*, quand un Français le leur demande en débarquant d'un paquebot.

Pourquoi cela ? C'est que l'Est est la région de l'industrie et du commerce. Or, le négociant tient beaucoup plus à garder la plénitude de son crédit qu'à se réserver un abri éventuel jusqu'à concurrence seulement de quelques centaines de dollars. D'autres moyens, s'il en veut, et notamment une assurance sur la vie au profit de sa femme, lui seront plus commodes et moins dommageables. Quant à l'agriculture, elle a subi dans toute cette région un irrémédiable déclin, grâce à l'appauvrissement du sol et à la concurrence immédiate de l'Ouest. Les saisies n'y ont pas manqué, et les terres incultes y abondent ; mais le *homestead* n'a rien empêché, parce qu'il ne lui appartient pas de donner à l'agriculteur un revenu ni même seulement un gagne-pain. Alors, cet agriculteur a émigré dans les villes. Au surplus, l'ouvrier aisé et prévoyant peut avoir tout aussi bien sans *homestead* la propriété de son foyer ; les sociétés ouvrières de construction sont nombreuses, et la ville qui s'appelle avec orgueil la « Cité des foyers » — *City of homes* — Philadelphie, appartient précisément à la Pensylvanie, un de ces rares Etats qui ne se sont jamais ouverts à cette législation.

Au Sud, les Etats esclavagistes sont plongés dans une profonde détresse. La suppression trop brusque de l'esclavage y a ruiné les propriétaires fonciers, avant que les travailleurs libres eussent appris l'usage de la liberté. Le fléau

Digitized by Google

de l'usure s'est abattu sur tous. Une classe cosmopolite de marchands exploite effrontément le pays, tantôt prêtant à des taux usuraires, tantôt et presque toujours vendant les marchandises à long crédit, avec des majorations de prix qui varient de 25 à 100 %; mais — chose singulière — la dette hypothécaire est à peu près nulle : en effet, parmi les domaines cultivés par leurs propriétaires, on n'en trouve dans la Géorgie et le Tennessee que 3 % qui aient des hypothèques, dans la Caroline du Sud, que 8 %. C'est que le marchand préfère prendre pour gage, non pas la terre elle-même, mais la récolte prochaine de coton. N'importe, en dépit du *homestead* et en dépit de l'extrême rareté des hypothèques, la race des propriétaires exploitants tend à disparaître : il y a quinze ans, la moitié déjà des domaines étaient aux mains de fermiers, et cette proportion s'est élevée depuis lors aux deux tiers. Pendant ce temps-là, l'armée du prolétariat agricole s'est constituée, et elle enrôle chaque année des recrues plus nombreuses. Le *homestead*, même admis de plein droit et sans déclaration, comme il l'est dans cette région, a-t-il apporté le moindre remède à ces maux ?

Tout autre est la situation des Etats de l'Ouest et de toute la région au delà du Mississipi. Là, les trois quarts des terres sont au régime du faire-valoir. En 1890, la proportion des cultivateurs propriétaires atteignait 70 % dans l'Iowa, 85 % dans le Minnesota et jusqu'à 87 % dans le Wisconsin. C'est un peu plus que la proportion de la France, puisque chez nous, d'après la grande enquête agricole de 1882, le propriétaire cultivateur détient seulement 80 % du nombre des exploitations rurales, et 60 % de la surface cultivée (déduction faite ici des bois et des landes). Mais d'autre part, dans l'Ouest des Etats-Unis, à l'inverse de ce qui a lieu dans le Sud, une immense proportion de ces terres est hypothéquée, et remarquez bien qu'ici je parle, non pas des terres en général, mais seulement de celles qui sont cultivées directement par leurs propriétaires. Eh bien, dis-je, de ces terres, environ la moitié est hypothéquée : pour ne citer que les trois Etats que je viens de nommer, la proportion de celles qui sont hypothéquées

Digitized by Google

s'élève à 53 % dans l'Iowa, à 46 % dans le Minnesota, à 43 % dans le Wisconsin. Quant au taux d'intérêt, il varie ordinairement de 7 à 9 %.

— Pauvres gens, direz-vous, ils se ruinent ! — Pas le moins du monde, car l'hypothèque est pour eux le chemin qui mène, non à l'expropriation, mais à la franche propriété et peut-être à la fortune.

C'est que cette hypothèque a eu ordinairement pour cause l'acquisition ou la mise en valeur du domaine, et cela, dans une proportion qui s'élève jusqu'à 79 % dans l'Iowa, à 69 % dans le Minnesota, et à 80 % dans le Wisconsin.

C'est que aussi, dans les analyses superficielles et les formules *a priori*, nous croyons trop volontiers et trop généralement que propriété foncière et bien-être vont forcément ensemble, et que l'hypothèque et la misère sont des compagnes non moins inséparables. Non, et l'important n'est pas de savoir si le paysan a un lambeau de sol, mais de savoir si cette terre lui donne un revenu ; non pas de savoir s'il a des dettes, avec ou sans hypothèques, mais de savoir si le revenu que cette terre lui donne, satisfait au service de l'intérêt et au remboursement graduel du capital. Or, précisément, aux Etats-Unis, ce n'est que par le recours au crédit que les *farmers* ou cultivateurs ont pu vivre et s'élever. Sans doute la moitié de ceux qui s'y essaient sont vaincus dans l'âpre lutte contre la nature ; néanmoins, ce n'est que grâce à des capitaux d'emprunt que l'autre moitié conquiert le sol et le pays à la civilisation.

Mais pour cette ascension dont le terme final doit être une aisance relative gagnée par un rude et incessant travail, les lois de *homestead* rendent des services très appréciables et très réels, quoique limités aux périodes des crises commerciales. Nous parlions tout à l'heure de la crise de 1839; celle de 1893 est présente encore à tous les esprits, et chaque cycle de dix ou douze ans en voit éclater une nouvelle. Eh bien, le *homestead* aide le cultivateur propriétaire à la franchir. Analysons un peu sa situation. Il doit, disons-nous, puisque dans un pays neuf il ne s'élève que par le crédit. Doit-il avec ou sans hypothèque ? S'il doit avec hypo-

Digitized by Google

thèque, sa dette a un terme certain d'échéance, et la crise ne la rend point exigible : dût même cette échéance arriver en pleine crise, son prêteur a fait un placement de durée, il sera peut-être en état de le renouveler, et il préférera d'ordinaire ce parti aux pertes probables d'une vente intempestive. Au contraire, si le cultivateur doit sans hypothèque, s'il doit à ses fournisseurs ordinaires ou par compte courant à quelqu'un de ces innombrables banquiers qui pullulent dans toutes les bourgades de l'Ouest, alors sans doute il sera sollicité de payer ; mais alors, aussi, l'exemption du *homestead* le sauvera d'une saisie et d'une liquidation qui seraient un désastre. Puis, plus tard, comme il est solvable en temps ordinaire, comme il est actif et laborieux, comme le crédit lui est indispensable pour tous les marchés à passer, il payera jusqu'au dernier dollar le créancier dont il aura calmé l'impatience quelques mois auparavant.

Quant au cultivateur qui s'enfonce d'une manière ininterrompue, quant à celui qui, par incapacité ou par vices de la fortune, lutte avec des déficits croissants et renouvelés, le *homestead* ne peut rien pour lui. Pas plus que son voisin, il n'aura pas hésité à hypothéquer; seulement, lui, l'hypothèque l'aura mangé au lieu de l'enrichir; et plutôt que de garder une terre sur laquelle il ne sait pas ou ne peut pas réussir, il la vendrait plutôt spontanément pour aller tenter ailleurs un destin plus propice.

Ainsi ressort avec plus de force cette vérité, que la législation du *homestead*, si elle conjure les dangers d'une crise transitoire, ne peut ni relever une agriculture qui a décliné peu à peu et décline toujours, ni conserver une population rurale qu'un sol relativement épuisé ne pourrait nourrir que trop misérablement, avec la concurrence des pays neufs et avec les charges écrasantes d'un budget public sans cesse grossissant.

Voilà pourquoi le remède à la décadence longue et continue de notre agriculture française n'est pas dans une législation de *homestead*.

Digitized by Google

Sans doute cette législation empêcherait la saisie pour dettes non hypothécaires — saisie qui est, du reste, à peu près sans exemple à la campagne; — elle empêcherait même l'hypothèque, si nous allions jusqu'à ce dernier degré, où les Etats-Unis ne se sont pas avancés; mais elle n'augmenterait pas le revenu qui va diminuant; elle ne le ramènerait pas là où il a disparu; par conséquent, elle n'empêcherait aucune vente volontaire, aucune émigration intérieure, partout où le contraste d'une vie qui semble plus facile à gagner dans la grande ville, continuerait à inspirer au paysan le désir de quitter le foyer qui l'a vu naître. On aurait seulement diminué ou supprimé le crédit du cultivateur; et est-ce bien là que se trouve le remède?

Tout le monde en convient : dans l'état stationnaire de notre population française, la dépopulation des campagnes est un phénomène particulièrement douloureux et inquiétant. Il tient un peu à des causes morales et beaucoup à des causes économiques. Le désir du confortable, du bien-être apparent, des plaisirs faciles pour ne pas dire coupables, voilà ce que j'appelle les causes morales de cette dépopulation, causes que le passage obligatoire à la caserne a rendues beaucoup plus actives en ces dernières années. Quant aux causes économiques, je n'entrerai pas dans leur discussion. Mais ce qui est sûr, c'est qu'elles ne sont point, en France, celles qu'on a essayé, en Amérique, de conjurer par les lois du *homestead*.

Joseph RAMBAUD.

Digitized by Google

CATHOLICISME ET PROGRÈS

De même que les musulmans disent Allah, de même certains Français de nos jours disent : le progrès. Ce mot magique apparaît dans chaque colonne de journal, au sommet, au milieu ou à la base, mais de préférence aux derniers alinéas, dans les périodes finales qui s'aiguisent en pointe ou qui éclatent avec quelque fracas. Le progrès est un dieu très fantasque et très exclusif, ou plutôt c'est *le dieu* auquel des dévots intolérants sacrifient ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas. Car ce dieu, extrêmement glouton, accepte des offrandes de toutes sortes. En ses temples, qui s'appellent plus communément des salles de conférences ou des bureaux de rédaction, les victimes, que n'orne pas la moindre bandelette, offrent un spectacle des plus étranges. On immole au progrès des hommes, quelquefois des partis, assez souvent des intérêts plus ou moins authentiques, presque toujours de solennelles et stupides métaphores. Au temps où toute la France était centre gauche, on parlait beaucoup du char du progrès : maintenant on hisse le monstre sur une locomotive lancée à toute vapeur; peut-être le fera-t-on monter à bicyclette, ou lui offrira-t-on un aéroplane. Pendant ce temps, ses fidèles ne cessent de nous vanter ses mérites en des strophes comme celle-ci : « Nous voulons aller de l'avant, nous ne piétinerons pas sur place. Qui oserait nier le progrès? Il nous faut des réformes. Nous jetons le dernier cri. Nous voulons la lumière, etc., etc. ».

Le progrès a ses ennemis. Mais de même qu'Apollon,

Digitized by Google

dieu de la lumière, accablait de ses traits les noires Erinnyes, de même les partisans du progrès accablent leurs adversaires sous une grêle d'épithètes et de qualificatifs : retardataires, rétrogrades, suppôts de l'infâme réaction, amis des ténèbres..., etc., etc.

Faut-il rire de cette phraséologie? Sans doute, elle est grotesque, mais examinons-nous en toute sincérité! Elle nous intimide tous, tant que nous sommes : nous voulons, tous, faire partie de la phalange progressiste; nous craignons de paraître rétrogrades. Il s'agit de savoir d'abord si cette crainte est fondée, puis, si elle produit des effets salutaires ou funestes. Les catholiques ont un intérêt particulier à étudier la question, car ils passent, en général, pour des admirateurs assez tièdes du progrès. Nos ennemis nous traitent couramment de tardigrades; nos amis et ceux d'entre nous qui prennent part à ce que l'on appelle le mouvement, gémissent et stimulent notre lenteur. Essayons de voir ce que valent, au juste, ces accusations et ces conseils.

Littré donne du mot progrès une dizaine de définitions : elles ne trouvent pas souvent leur emploi. Dans la pensée des hommes médiocrement instruits, c'est-à-dire du plus grand nombre, progrès signifie confort et perfectionnement du machinisme. Ceux qui réfléchissent ne peuvent pas accepter cette définition simpliste; ils sont tous d'accord là-dessus, mais l'accord cesse dès qu'ils veulent essayer de mettre un peu de précision dans leurs idées. Pour les uns, le progrès consiste dans une diffusion plus grande de l'instruction; la criminalité de l'enfance, en ces dernières années, et l'influence de la petite presse semblent prouver qu'ils se trompent. Selon d'autres, le vrai progrès a pour objet : l'amélioration du sort matériel des petits. Cette deuxième opinion renferme une part de vérité. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'augmentation du bien-être en surexcitant les appétits, peut devenir une source de malheurs; ce qui arrive, en fait, assez souvent. Les ouvriers de nos jours jouissent d'une foule de plaisirs que leurs pères ignoraient. En sont-ils plus heureux? Quelques-uns font

Digitized by Google

consister le progrès dans le développement parallèle de la science et de la morale; malheureusement, nous connaissons des exemples qui ne prouvent guère en faveur de cette théorie. Ainsi, l'alexandrinisme a provoqué une décadence irrémédiable, et le christianisme a conquis le monde sans le secours des savants ou malgré eux. En somme, le progrès est très difficile à définir, et on peut même se demander s'il existe. A ses débuts, la république romaine se composait d'une petite bourgade; plus tard, elle domina le monde civilisé et engloba d'innombrables cités plus opulentes et plus policées les unes que les autres. Or, nous savons bien ce que nous voulons dire quand nous parlons des beaux temps de la république romaine, par opposition à la période de décadence. La Rome de briques nous apparaît comme infiniment plus belle que la Rome de marbre qui l'a remplacée. Si je cite cet exemple et si je soulève ces difficultés, ce n'est pas pour essayer d'établir une définition nouvelle, non, c'est pour faire remarquer qu'en parlant de progrès on risque fort de se payer de mots.

Cependant, si nous restreignons notre sujet à la religion et à la morale, nous avons des chances sérieuses de voir, de comprendre et de toucher le fond des choses. Il suffit, en effet, d'avoir un point d'appui, et ce point d'appui, l'Evangile nous l'a donné. Aux yeux de tout véritable chrétien, Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie. Le progrès consiste donc à se rapprocher des sources évangéliques et à y puiser, autant que faire se peut; la décadence, à s'en éloigner et à les négliger. Mais nous n'avons pas seulement le devoir de capter ces sources divines; il faut les répandre autour de nous.

Il importe donc d'étudier les réalités qui nous entourent. D'où, si je ne me trompe, l'on peut tirer trois principes de conduite qui auront le tort de paraître trop vrais, mais qu'on méconnaît ou qu'on néglige souvent dans la vie pratique :

1° Intensité et pureté de la vie chrétienne;

2° Connaissance exacte de l'état des esprits à l'heure

Digitized by Google

présente, et des rapports qui existent entre l'Eglise et la société;

3° Application constante et méthodique à introduire la plus grande somme possible de vie chrétienne dans la vie contemporaine.

On trouvera naturel que je donne à ces principes quelques développements.

Les grandes épreuves de l'Eglise ont toujours suivi les périodes durant lesquelles s'étaient introduits dans son sein des éléments étrangers au christianisme. Ces éléments sont dans l'Eglise, dit Bossuet, comme une paille dans le froment. Voilà pourquoi les Pères de tous les conciles se contentent de séparer du bon grain, l'ivraie. Le classique anathème auquel on attache d'ordinaire un sens de malédiction apocalyptique n'est, en réalité, qu'une formule de séparation. S'ensuit-il que les catholiques doivent arracher de leur esprit et de leur cœur tout ce qu'ils tiennent du siècle où ils vivent? Non, certes; de tous les hommes éminents qui ont défendu l'Eglise, on peut dire qu'ils étaient de leur temps. Saint Augustin s'exprime parfois comme un disciple de Cicéron, de Platon et de Quintilien. Montalembert et Lacordaire font des tirades en l'honneur de la liberté, comme on les aimait entre *1830* et *1850*. Personne, en effet, ne peut se vanter d'échapper absolument aux idées et à l'influence de son temps. Disons mieux: il est bon, il est nécessaire que nous comprenions et que nous sentions, dans une certaine mesure, ce qui excite l'enthousiasme de nos contemporains. Mais il ne faut pas trop se complaire dans cette constatation. Ce que nous aimons, ce que nous allons chercher avec une ardeur respectueuse chez nos grands maîtres chrétiens, ce n'est pas ce qu'ils avaient de commun avec les hommes de leur temps, non, mais ce qui est dans la pure tradition chrétienne. Les exagérations monarchiques de Bossuet produisent plutôt sur nous une impression pénible; est-ce que nous nous lassons de ses *Méditations sur l'Evangile* et de sa *Défense de la tradition et des Pères?*

Nous devons donc, d'une part, user des idées contemporaines, comme n'en usant pas, et, d'autre part, identifier

Digitized by Google

de plus en plus notre vie personnelle à la vie générale de l'Eglise, c'est-à-dire à la vie de Jésus-Christ lui-même. Mais cela, me dira-t-on, c'est la sainteté. Précisément, c'est la sainteté. Vous vous proclamez chrétiens, vous gémissez de ce que dans notre société contemporaine l'Eglise semble perdre du terrain; comme l'Abner de Racine, vous demandez vaguement un sauveur, et vous proposez ensuite des remèdes empiriques, portant l'estampille moderne : « Il faut aller de l'avant; il ne faut pas rester à l'écart et bouder le siècle. » Intellectuels catholiques, mes frères, n'entretenons pas d'illusions sur nous-mêmes. Si nous sommes plus intellectuels que catholiques, nous irons apprendre à l'école de nos adversaires je ne sais quelles méthodes et je ne sais quelles façons de penser et de sentir. Mais si nous sommes catholiques avant tout, et catholiques désireux de faire de vrais progrès, nous ne pouvons que tendre à la sainteté. Tout ce qui se fait hors de cette tendance n'est que du mauvais rapiéçage littéraire.

En parlant ainsi, on effarouche peut-être et on scandalise nombre de croyants et d'incrédules. Mais les choses absolument évidentes produisent quelquefois de ces effets de surprise.

On voudra bien reconnaître, j'imagine, qu'il n'est pas dans le monde moral de force comparable à la sainteté. Supposons que nous ayons parmi nous un groupe de saints semblable à celui qui restaura la France chrétienne au commencement du XVII^e^ siècle, ce groupe qui comprenait les saint François de Sales, les Olier, les Bérulle, les la Salle, les Vincent de Paul. Il n'y a pas de franc-maçonnerie qui tienne, ce groupe aurait tôt fait de vaincre les ennemis de l'Eglise. Il mettrait en circulation des idées et des sentiments qui renouvelleraient la France, il créerait des œuvres qui dureraient des siècles. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, les frères de la Doctrine chrétienne, les Sulpiciens, les Lazaristes et tant d'autres congrégations datent de cette époque heureuse que j'indiquais tout à l'heure. On objectera que l'Esprit souffle où il veut, et qu'il ne dépend pas de nous de faire naître des saints. Oui, l'Esprit

Digitized by Google

souffle où il veut, mais je crois fermement qu'il dépend de nous de préparer le règne des saints, dans la mesure où il dépend de nous de faire le bien, avec le concours de la grâce, et d'éviter le mal.

Comment obtiendrons-nous de Dieu ce groupe de saints? Tout simplement en le désirant d'un désir sérieux, ou plutôt en priant Dieu d'achever l'œuvre qu'il a commencée parmi nous. Car la France du XIX[e] siècle compte déjà un grand nombre de saints qui ne sont pas canonisés, qui ne le seront peut-être jamais, mais sur lesquels ne se trompe pas la piété populaire. Le père Damiens, Jeanne Jugan, le curé d'Ars, Bernadette; quelle pléiade! Malheureusement, aucun de ceux qui en font partie n'appartient à ce que j'appellerais les classes dirigeantes de la sainteté. Et je demande qu'on ne m'accuse pas de blasphémer. Blandine, l'esclave-martyre, a peut-être, aux yeux de Dieu, autant et plus de gloire qu'Athanase et Augustin. Il n'en est pas moins vrai que l'influence d'un saint Augustin s'exerce, pendant des siècles, directement sur les esprits les plus distingués de l'humanité et indirectement sur toute l'Eglise. Il n'en va pas ainsi de sainte Blandine. Or, nous pouvons supposer que, de nos jours, nous trouverions facilement, chez les petites sœurs des pauvres par exemple, ou ailleurs, l'équivalent de l'héroïsme déployé par sainte Blandine. Où sont, je vous prie, les saints de la famille d'un saint Athanase ou d'un saint Augustin? Et cependant ceux-là seulement pourraient nous sauver, car ceux-là seulement pourraient grouper les dévouements héroïques dont dispose l'Eglise de France, et constituer l'état-major de l'armée catholique.

Mais encore une fois, en appelant de nos vœux une phalange de saints intellectuels, en préparant son règne dans la mesure de ce que nous croyons être notre pouvoir, ne poursuivons-nous pas une chimère?

Non, puisque cette phalange, nous avons failli l'avoir, nous l'avons eue, pourrait-on dire. Ozanam, Lacordaire, le Père Olivaint, Louis Veuillot (1), Mgr d'Hulst, Perreyve,

(1) Voici ce que M. Jules Lemaître a écrit de ce grand méconnu

Digitized by Google

Mgr Dupanloup, Mgr Pie, Montalembert, et bien d'autres, avaient dans le cœur assez de flamme et dans l'esprit assez de clartés pour faire un bien immense. Malheureusement, ils ne se sont pas assez connus pour former groupe; chose plus grave, ils se sont quelquefois méconnus, et on ne peut pas dire qu'ils aient obtenu, dans l'ordre de l'esprit, des résultats aussi considérables que ceux qui demeurent acquis dans l'ordre du cœur. Ils n'en ont pas moins prouvé que la sainteté est possible chez les hommes de notre siècle éminents par la science et le talent, et ce résultat est considérable.

Ce règne des saints qui est possible, qui est nécessaire, car vraiment nous risquons de périr, tâchons de nous bien persuader que nous l'obtiendrons facilement, si nous savons vouloir. Eh quoi? la plupart des saints ne doivent-ils pas leurs qualités morales à la foi, aux prières, au dévouement de leurs mères? L'Eglise de France compte à l'heure qu'il est, des milliers et des milliers de jeunes filles et de jeunes mères dont il suffit d'éveiller et de diriger les ambitions surnaturelles. Elles sauront élever des enfants intelligents, énergiques et instruits, dont plusieurs s'égareront peut-être à la recherche du plaisir, de la fausse gloire ou de l'argent, mais dont quelques-uns demeureront fidèles. Qu'on leur donne à méditer, à ces vaillantes chrétiennes, le beau mot de Lacordaire : « Mon Dieu donnez-nous des saints, » et les cieux répandront leur rosée et la terre de France enfantera des sauveurs.

qui s'appelle Louis Veuillot : « Vous estimerez la beauté simple de sa vie domestique, la profondeur de ses affections familiales, et son immense labeur, et son courage allègre à le porter. Vous penserez que celui-là fut un vaillant et un tendre, et vous connaitrez quelle forte vie intérieure eut ce grand homme d'action; vous verrez comment il porta la douleur (il perdit en quelques années sa femme et ses trois filles, et une des deux autres se fit religieuse), et vous jugerez comme moi que les lettres qu'il écrit sur ses filles mortes et sa fille cloîtrée sont de purs diamants de spiritualité, atteignent au sublime du sentiment religieux, et sont assurément parmi les plus incontestables chefs-d'œuvre de la prose chrétienne et de la prose sans épithète. J'ose dire qu'aux heures douloureuses, il y eut chez Louis Veuillot, *de la sainteté.* »

Digitized by Google

Naguère, M. Paul Desjardins réclamait un héros. « Il faut convenir, disait-il, que la vraie grandeur désormais est celle qui rend aussi les hommes plus libres... C'est la grandeur selon l'esprit, laquelle agit sans contrainte sur les hommes, par la seule attraction qu'exerce leur idéal sur leur nature.

« Me demandez-vous de la définir précisément? Si je le pouvais, c'est que le héros attendu serait venu nous rendre l'avenir transparent. A l'aide du seul passé, comment reproduire ce qui doit se faire sans modèle? L'unique avertissement qu'on en ait permet de reconnaître immédiatement ce qui en diffère, voilà tout. »

Nous avons, nous croyants, moins de scrupules psychologiques et aussi moins d'hésitations. Nous demandons tout simplement une seconde génération de grands catholiques, auxquels nous ne marchanderons ni notre obéissance ni notre dévouement. M. Desjardins a peur des héros qu'il désire. Si un nouveau Bonaparte venait à surgir? Avec les saints, on n'a pas de telles craintes. C'est pourquoi les catholiques instruits de notre génération portent tous au cœur les désirs pieux que Daniel formulait en ces termes : « Seigneur, en ce temps-ci il n'est point de prince, de chef ou de prophète. Et maintenant nous te suivons de tout notre cœur, nous te craignons, nous recherchons la lumière de ton visage. Ne nous confonds pas et conduis-toi avec nous, selon ta mansuétude et ton infinie miséricorde. Et redresse-nous dans les merveilles que tu accomplis, et donne la gloire à ton nom, ô Dieu, et que soient confondus tous ceux qui maltraitent tes serviteurs, qu'ils soient confondus par l'effet de ta toute-puissance et que leur force soit brisée, et qu'ils sachent que tu es le Seigneur, le seul Dieu, glorieux sur toute la terre, ô Seigneur notre Dieu ! »

Cette prière, Dieu daignera-t-il l'exaucer? Oui, si nous en sommes dignes. Mais en attendant la venue de ces conducteurs du peuple catholique, il nous faut vivre et répondre à ceux qui, à tort ou à raison, nous accusent de perdre les causes du vivre. C'est ne rien dire, je crois, que

Digitized by Google

de qualifier les catholiques de rétrogrades ; on n'a pas à tenir compte des diverses épithètes dont il plaît à nos ennemis, voire même à quelques-uns d'entre nos amis, de nous gratifier. Par contre, il convient d'écouter avec une extrême *attention*, ce qu'on dit ou ce qu'on écrit de précis sur les erreurs de tactique qu'ont pu commettre les nôtres depuis le commencement de ce siècle. S'il est prouvé, par exemple, qu'on s'est trompé sur des questions graves, comme la question scolaire ou celle des alliances avec les divers partis politiques, s'il est prouvé encore que certains catholiques de nos jours ont une tendance fâcheuse à donner leur confiance à des fripons ou à des incapables, cherchons d'abord à connaître les causes et l'étendue des fautes commises, puis tâchons de réparer le mal. Encore doit-on prendre garde, dans ces sortes d'enquêtes, de ne pas se montrer trop sévère pour les vétérans. Songeons que l'Eglise de France se relève à peine de ses ruines, songeons toujours qu'un siècle ce n'est pas assez pour reconstituer l'immense édifice qu'avait élevé la foi de nos pères et qu'ont détruit les hommes de l'encyclopédie, songeons enfin que des prodiges ont été accomplis par ce clergé si honni, qui, tout en luttant pour l'existence, a su créer des œuvres innombrables, et en particulier cet admirable enseignement secondaire dont les progrès inquiètent l'Université.

Moyennant ces précautions, nous pouvons sans inconvénient admettre la formule qui retentit dans toutes nos réunions catholiques : il y a quelque chose à faire.

Il y a quelque chose à faire ; mais quoi ? Tout, répondent les plus ardents, et les plus ardents ont raison, en ce sens que nous devons développer à la fois toutes les formes de l'activité catholique, peut-être même en créer de nouvelles. Mais parmi ces œuvres diverses qui sollicitent notre zèle, n'en est-il pas quelqu'une plus importante, plus pressante, plus universelle, plus haute, de laquelle dépend le succès de toutes les autres ? N'existe-t-il pas une méthode générale de travail pour laquelle on doit abandonner des procédés insuffisants ou défectueux ? Sur ce point, tout le monde est d'accord. Mais aussitôt chacun apporte sa pana-

Digitized by Google

cée. Certains catholiques font consister la lutte pour l'Eglise dans l'antisémitisme. D'autres mettent tout leur espoir dans la restauration de la monarchie. Un très grand nombre penchent vers une sorte de socialisme chrétien qui, dans leur pensée, doit amener l'alliance définitive du peuple et de l'Eglise. Les lettrés s'attachent surtout aux progrès scientifiques du clergé, et quelques-uns d'entre eux comptent sur le concours des néo-chrétiens. Les politiques fondent de très grandes espérances sur le ralliement et ménagent à la fois les hommes du centre gauche, représentés par le *Temps* et les *Débats*, et les socialistes, qu'abominent le *Temps* et les *Débats*. Certaines personnes pieuses appellent, avec tranquillité, un cataclysme social d'où sortira inévitablement le salut. Enfin, il y a le sabre, le fameux sabre, qui doit sinon couper les têtes des parlementaires, du moins les faire disparaître de la scène politique.

Telles sont, si je ne me trompe, les principales opinions qui ont cours parmi les catholiques. Les hommes qui les professent paraissent pressés d'arriver au but; irrités qu'ils sont de certaines défaites, ils se déclarent prêts à lutter; ils se sentent au cœur assez de courage pour faire de grands sacrifices et pratiquer de hautes vertus. Des faits encore présents à toutes les mémoires prouvent qu'ils ne présument pas trop d'eux-mêmes. Quand donc retentit le cri de guerre : Dieu le veut! Dieu le veut! il semble qu'il ne reste plus qu'à donner le signal des grandes batailles.

Que ne se trouve-t-il quelqu'un d'autorisé pour recommander à ces hommes pleins de souvenirs héroïques, la pratique des petites vertus? Pour vaincre, il n'a manqué peut-être à nos généraux de 1870 qu'un meilleur service d'informations. Je crains que dans la grande guerre catholique, ce qu'il y ait de plus défectueux, ce ne soit précisément le service des informations.

Voyons, sommes-nous bien fixés sur l'état de nos forces, sur les forces de nos ennemis réels, sur le nombre exact des indifférents qui, selon les circonstances, peuvent devenir nos alliés ou nos adversaires? Non; la preuve en est

Digitized by Google

qu'on lit fréquemment, dans certaines feuilles, des phrases comme celle-ci : « Un pays qui compte 35 millions de catholiques, etc., etc. » Pour les uns, les catholiques font des progrès visibles et vont s'emparer prochainement du pouvoir ; pour d'autres, tout va de mal en pis, et les temps de Dioclétien sont proches. Chose curieuse, notre histoire contemporaine offre de telles bizarreries que les deux hypothèses, d'une agréable surprise électorale comme celle de 1871, ou d'une nouvelle commune, n'ont rien d'absolument chimérique.

Il reste acquis dès maintenant que nous n'avons pas d'opinion précise sur l'état des forces catholiques, et à plus forte raison sur les forces dont disposent les partis.

C'est sur ce point que devraient se porter les efforts de tous ceux qui écrivent. Mais auparavant, il faudrait peut-être se débarrasser de certains minuscules défauts qui nous gênent, et acquérir certaines qualités qui nous manquent.

Ainsi, nous ne savons pas nous défier de ceux qui viennent du dehors, cela est évident. Il suffit de se rappeler les Nauendorff, Boulanger, certaines catastrophes financières, la fameuse commission des neuf, Diana Vaughan, etc., etc. Parcourez encore les réclames qui s'étalent dans certaines feuilles religieuses. Les dentistes, les pharmaciens, les rastaquouères de lettres vantent leurs marchandises avec une absence de précautions oratoires qui me désole. Les directeurs de ces feuilles à qui on fait des observations se contentent de sourire ou de gémir. A mon humble avis, ils ont tort. Si les négociants en question continuent à payer des réclames aux imprimeurs, c'est qu'ils y trouvent leur profit. Ils entretiennent donc un état d'esprit fâcheux. N'abuse-t-on pas aussi de l'éloquence et de l'histoire ? Que de congrès, que de discours, que de rapports plus éloquents les uns que les autres ! Non pas que je me permette de blâmer ces réunions (quelques-unes dont je parlerai peut-être plus tard peuvent avoir une importance et une utilité très grandes), mais on s'abuse le plus souvent sur leur vrai caractère. Beaucoup de congrès

Digitized by Google

n'ont qu'un intérêt historique ou académique. Malheureusement, nous avons nous autres Français, ou plutôt Gaulois, un penchant à croire que parler c'est avoir agi. La grande éloquence et même la simple éloquence masquent souvent, aux yeux des hommes de notre race, l'absence d'action. Un poète a dit :

Prends l'éloquence
Et tords-lui son cou.

Ce poète se trompait, car l'éloquence est une chose admirable (voir Cicéron, Quintilien et Tacite), mais peut-être, en ces derniers temps, a-t-elle pris l'habitude de sortir du domaine qui est le sien. De l'éloquence quand il en faut, oui, mais pas toujours de l'éloquence ; qu'il y ait place quelquefois dans nos réunions pour les statistiques significatives ; qu'on exerce et qu'on développe nos facultés d'observation et de critique.

La critique! Voilà un bien vilain mot qui sonne désagréablement dans certains milieux, mais on peut l'illustrer ou le compléter par d'autres expressions. Par exemple, l'esprit de critique se confond assez souvent avec l'esprit de modération. Seulement, entendons-nous bien, en aucun cas cette modération ne s'étendra à la doctrine et à la hiérarchie catholiques. N'ayons pas l'air de transiger sur ces deux points. Mais dans nos rapports de catholiques à catholiques, pour Dieu, appliquons-nous à demeurer toujours dans les strictes limites de la modération. Il est vraiment très regrettable que les polémiques atteignent tout de suite certain diapason. Nous ne pourrons discuter avec fruit les intérêts supérieurs de notre cause que du jour où nous saurons émettre avec calme et douceur des idées contradictoires. A lire certaines feuilles officieuses, tout va pour le mieux dans la plus heureuse des périodes ecclésiastiques ; ce ne sont que congratulations, ce ne sont que chants de triomphe. Pendant ce temps, des journaux qui sont lus *dans les mêmes milieux*, déversent tous les jours le soupçon et quelquefois l'injure sur les mêmes personnages qu'encensent les feuilles officieuses. D'où vient un

Digitized by Google

contraste aussi choquant? De l'absence d'esprit critique. Un peu plus de délicatesse dans la louange, un peu moins de violence dans l'attaque, surtout l'habitude de voir les divers aspects des choses, préserveraient écrivains et lecteurs de certains excès fâcheux.

L'esprit de critique et l'esprit de modération se complètent par l'habitude de ne pas rechercher les solutions immédiates et radicales. Sans doute on a vu des révolutions bouleverser l'ordre de choses établi, mais ces révolutions, à l'ordinaire, ont des causes lointaines et profondes. Dans l'histoire, comme dans la nature, les transformations fécondes et heureuses ne se produisent que lentement. Sachons nous contenter d'un mieux relatif et ne cherchons pas les formules dont la réalisation fixerait à jamais un peuple dans le bien absolu. La vie religieuse, pas plus que la vie sociale et la vie physique, ne s'accommode d'une immobilité géométrique.

J'énonce là des vérités qui paraîtront banales aux lecteurs un tant soit peu familiarisés avec les procédés ordinaires de la discussion. Mais il faut bien constater que ces vérités n'ont pas pénétré encore dans certaines régions catholiques. Nous pouvons l'avouer sans fausse honte, avec d'autant plus d'aisance que personne ne conteste les très hautes qualités morales dont seule se glorifie l'Eglise catholique. Ceux-là même qui raillent notre critique s'inclinent devant les dévouements héroïques qu'engendre notre foi. Mais voici la grande, la très grande difficulté de la question. Il semble — à tort, je le veux bien — il semble, dis-je, que ce que l'on appelle le progrès ne se concilie jamais avec les austères et solides vertus qui ont toujours fait la force de l'Eglise de France. Incarnons le progrès dans une famille des Batignolles ou de la banlieue parisienne, absolument indifférente en matière de religion; choisissons pour représenter l'esprit rétrograde une très chrétienne famille de Bretagne ou d'Auvergne. Tous les hommes qui songent à l'avenir de la France, même les moins cléricaux, voudront bien reconnaître que la seconde vaut infiniment mieux que la première. Que deviendra

Digitized by Google

notre pays, grand Dieu ! si toutes nos villes finissent par ressembler aux Batignolles? Une seconde remarque s'impose. Il n'est pas trop facile de transformer des chrétiens montagnards en citadins incrédules. Mais l'opération inverse, que de temps, que de peines ne demanderait-elle pas? Est-elle humainement possible? Les progressistes les plus forcenés ont toutes sortes de motifs de se montrer patients.

Les sages et les habiles vont essayer de mettre d'accord progressistes et rétrogrades ; ils vont dire : que les chrétiens gardent leur sérieuse vertu si nécessaire à notre pauvre société moderne, mais en même temps qu'ils empruntent aux idées contemporaines tout ce qu'elles renferment d'incontestablement bon.

Oui, mais l'expérience prouve que les départements où l'immoralité et la criminalité font le moins de ravages sont précisément ceux qui se montrent le plus réfractaires aux progrès. Enigme plus cruelle et plus grave que celles résolues par le docte M. Paul Bourget. Car nous n'avons pas même la ressource d'établir des murailles protectrices autour des familles qui nous appartiennent encore, puis de monter la garde devant les portes. Le progrès pénètre partout et nous n'avons que la ressource (dans quelle mesure?) de choisir son mode d'installation. Sur ce point, les conseils ne manquent pas aux catholiques, ils leur viennent à la fois des ennemis et de certains amis. La culture scientifique est là, nous disent-ils, qui doit guérir tous vos maux.

Eh bien, parlons-en de la culture scientifique, mais sans phrases, je vous prie, et précisons.

Sur la question de l'enseignement primaire il faut constater deux choses. D'abord, la culture intensive n'a pas donné à ceux qui l'ont pratiquée avec enthousiasme et persévérance, les résultats qu'ils en attendaient. Il ne semble pas que l'instruction moderne ait, à ce point, moralisé les masses, pour parler la langue des politiques. En second lieu, personne n'a le droit de reprocher aux catholiques leur manque de zèle pour l'instruction primaire; ils le

Digitized by Google

prouvent, depuis bientôt vingt ans, par d'immenses sacrifices pécuniaires. Des amis éclairés et calmes pourraient peut-être leur demander davantage encore — par exemple un peu plus de méthode et d'unité dans leurs efforts, d'ailleurs héroïques — et aussi un sentiment plus vif de la responsabilité des familles, en matière d'éducation. Mais leurs ennemis n'ont vraiment que le droit de se taire, eux qui puisent dans le budget de l'Etat et des communes et qui n'ont pas de sacrifices personnels à s'imposer.

C'est sur le terrain de l'enseignement secondaire que les catholiques de France peuvent se glorifier avec le plus de raison de leur esprit d'initiative et de leur énergie. Nous avons tous présent à la mémoire le récent et déjà célèbre rapport de M. le député Bouge, universitaire de profession, si je ne me trompe, et quelque peu anticlérical. « L'effectif de la population universitaire, s'écriait-il avec douleur, se maintient ou gagne quelques unités à peine, tandis que s'élève celui de la population congréganiste. » Les commentaires qu'a provoqués ce cri d'alarme ont offert plus d'intérêt encore que le rapport de M. Bouge. M. de Mun a expliqué, avec beaucoup d'éloquence, la cause principale de la crise que traverse l'Université (1) ; M. Jean Jaurès a profité de la circonstance pour fulminer contre la bourgeoisie ; un jeune professeur de philosophie du lycée de Rodez, M. Parodi, a émis des idées fort curieuses, qu'on ferait bien de méditer dans les deux camps; M. Maurice Spronck, esprit libéral, large et élevé, a laissé franchement entrevoir les embarras et les hésitations de l'élite universitaire. Non moins franchement, M. Georges Lyon a traduit les senti-

(1) Pensez-vous, disait M. de Mun, pensez-vous que la bourgeoisie n'entende pas les voix graves, autorisées, qui s'élèvent de l'Université elle-même et qui l'avertissent du péril, comme celle de M. Ernest Lavisse, quand il écrivait :

« Qu'avons-nous fait pour l'éducation de la jeunesse ? Nous avons créé des milliers d'écoles ; nous y avons introduit toutes sortes d'enseignements ; nous les avons mis à la portée de tous, à bon compte, voire même gratuitement, voire même en payant ceux que nous instruisons... Nous avons rédigé bien des programmes, institué bien des examens et des concours..., *nous avons oublié l'éducation.* »

Digitized by Google

ments de colère provoqués par le rapport de M. Bouge. Car, enfin, gémit M. Lyon, M. Bouge s'est-il demandé un seul moment si l'énumération de ses doléances, faite ainsi à grand fracas devant les mandataires du pays et transmise à toute la presse, n'allait pas combler d'allégresse un adversaire qui n'est ni aveugle, ni sourd? A cet adversaire l'on fournit des armes de choix. Les maisons congréganistes ne sauraient adresser aux familles de plus éloquents prospectus que la quatrième partie du rapport de M. Bouge. Certes, les convictions républicaines de l'honorable député, son dévouement à l'Université sont au-dessus de tout soupçon; nous eussions toutefois aimé chez lui un zèle moins agité, et il eût sagement fait de méditer le mot de l'économiste : « On crée la panique en l'affirmant. »

A ces motifs de crainte je me permettrai d'en ajouter un autre. Le clergé, Monsieur Lyon, a fait de rien, oui de rien, cette œuvre de l'enseignement secondaire dont la prospérité vous épouvante. Au lendemain de la Révolution, les évêques furent obligés d'ordonner des prêtres qui savaient à peine un peu de latin. Comptez aujourd'hui les membres du jeune clergé qui ont conquis leurs grades de licenciés ou d'agrégés ès sciences et ès lettres! Pendant ce temps, ce même clergé a fondé d'innombrables congrégations, bâti des milliers et des milliers d'églises, envoyé dans toutes les parties du monde non civilisé des légions d'apôtres prêts à devenir des martyrs, représentants fidèles du patriotisme français. L'Université, elle, n'a eu qu'à enseigner, car, de l'aveu de ses amis les plus ardents, elle a un peu négligé l'éducation. Et ne croyez pas, Monsieur, que la haine m'inspire. Je connais de très près plusieurs membres éminents du corps universitaire, et je n'ai jamais hésité à rendre justice non seulement à leur compétence professionnelle, mais encore à leur largeur d'esprit. Mais enfin il faut bien voir le côté faible de l'Université, et il semble bien que dans la dernière consultation on n'ait pas voulu le voir. Tous les universitaires se piquent de libéralisme, ils appartiennent à un corps que le plus terrible despote des temps modernes a marqué d'une empreinte indestructible. Vous êtes fonc-

Digitized by Google

tionnaires, Messieurs, et nous savons à combien de millions s'élève le budget de l'instruction publique. Notre enseignement secondaire, à nous, vit uniquement de l'initiative individuelle ; nous ne demandons rien à l'Etat que la liberté et des garanties de justice dans ses examens. Nous sommes une liberté.

A des catholiques il faudrait tenir un autre langage. Oui, ils ont conquis de brillantes positions, il dépend d'eux de les conserver et d'aller ensuite de l'avant. Encore conviendrait-il de ne pas négliger certaines précautions élémentaires. Les indiquer ici nous entraînerait trop loin.

Ce que le peuple dit du bâtiment, l'élite le dit de l'enseignement supérieur. C'est un axiome, dans certains milieux distingués, que quiconque dispose de l'enseignement supérieur dirige le présent, et prépare à son gré l'avenir. « Tout enseignement secondaire ou primaire, disait récemment M. Paul Janet d'après M. Liard, a sa source dans l'enseignement supérieur. Les deux premiers ne sont que des agents de distribution et de canalisation. L'enseignement supérieur est une source ; tant il vaut, tant vaut le reste ; tant il débite, tant le reste distribue. Un second office de l'enseignement supérieur, c'est d'être, directement ou indirectement, agent et facteur de richesse. La science est aujourd'hui descendue du ciel sur la terre. Elle ne reste pas confinée dans les laboratoires ; elle a pour tributaires les usines, les champs eux-mêmes. Une seule découverte peut transformer l'organisation industrielle d'un pays. Enfin la science rend au pays des services d'ordre moral et social. La science est paix en même temps qu'elle est vérité. C'est à la science qu'il appartient de maintenir dans la démocratie les hautes clartés de l'idéal, sans lesquelles il n'y a ni grandeur, ni honneur. » Hum ! les clartés de l'idéal ! On peut supposer, sans manquer de respect à M. Paul Janet, qu'il se paye ici de métaphores vagues. Les clartés religieuses et morales sont venues au peuple de la religion, non de la science. Toutefois, l'éminent philosophe dit vrai, au moins partiellement, lorsqu'il affirme que l'enseignement supérieur est une source où viennent

Digitized by Google

puiser l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

Dès lors, l'obligation s'impose aux catholiques d'alimenter cette source, et, pour en finir avec toutes ces métaphores, de fortifier et de compléter l'enseignement supérieur. Œuvre difficile, qui exigera le concours de plusieurs générations d'hommes fort distingués, des sommes d'argent énormes, et un temps très long — mettons, au bas mot, un demi-siècle. Sans compter, diront les pessimistes, que la loi a décapité l'enseignement supérieur libre, en le privant de la collation des grades. N'écoutons pas les pessimistes et ne nous laissons pas décourager. Les lois ont certainement une grande importance, mais les mœurs l'emportent toujours sur les lois.

Maintenant, par où commencer? Quelle est l'obligation pressante et immédiate?

Tout le monde reconnaîtra, si je ne me trompe, qu'il faut d'abord convaincre les catholiques de l'importance et de la nécessité de l'enseignement supérieur. Que cette conviction pénètre chez eux, et, quelles que soient les charges qui pèsent sur leur budget, les richesses afflueront d'elles-mêmes. Ce mot d'enseignement supérieur n'est pas populaire parmi les catholiques, soit, mais tâchons de bien définir la chose, et on arrivera au but.

Qui dit enseignement supérieur dit un ensemble d'études désintéressées. Plus tard, ces études pourront devenir et deviendront certainement une source de richesses, mais à la condition que ceux qui ont mission de les mener à bien sachent dédaigner des résultats matériels immédiats. Mais qui dit enseignement supérieur dit surtout recherche d'une pensée indépendante. Pour les catholiques de France en particulier, c'est de cela surtout qu'il s'agit : Ecarter toute influence du dehors, vivre de nos seules ressources intellectuelles, n'avoir sur des sujets et des intérêts catholiques que des opinions purement catholiques, ne jamais être exposé à penser sur la religion d'après des incrédules, des hommes politiques, des protestants, des sceptiques, ou des adversaires de notre foi, tel est le programme. Il n'est pas

Digitized by Google

encore réalisé. On connaît la pensée qui se dit libre, on connaît la pensée protestante; on n'est pas d'accord pour reconnaître que la pensée catholique a trouvé, à l'heure présente, son ou ses interprètes. A tout prix, il faut donc trouver cette indépendance de la pensée qui, seule, assurera la liberté d'action ou du moins la rendra possible. Et qui ne voit que mettre de jeunes étudiants ecclésiastiques sous la tutelle de l'Université, c'est se préparer d'excellents spécialistes, sans doute, mais en même temps s'assujettir plus que jamais aux méthodes et à la pensée des autres? A Dieu ne plaise que je méprise les diplômes ! Mais il est évident que sous ce rapport l'Université est infiniment mieux armée que nous; elle possède des légions de spécialistes très remarquables. Cependant, les familles semblent l'abandonner pour venir dans nos écoles; du jour où nous lui ressemblerions tout à fait, elles nous abandonneraient de même. Sachons apprécier chaque chose à sa véritable valeur.

Les diplômes ont un grand prestige aux yeux des parents, mais les convictions religieuses, Dieu merci ! comptent et pèsent d'un certain poids dans leurs déterminations.

Ceux qui aiment à tout prévoir vont exprimer ici une inquiétude : « Croyez-vous, diront-ils, que les pouvoirs publics et les puissances intellectuelles jalouses des catholiques laisseront ceux-ci reprendre sur de nouvelles bases, en les modifiant, en les corrigeant sagement, leurs vastes projets de 1875? » Ecoutez M. Maurice Spronck : « Sous prétexte de protéger le corps universitaire contre les empiètements de ses concurrents, veut-on supprimer toute concurrence possible, au risque d'anéantir la moindre énergie et d'aboutir finalement à l'abaissement général du niveau des études? On s'étonne que des conceptions de ce genre aient jamais pu être prises au sérieux. Elles sont mort-nées; n'y insistons pas. » En fait, toutes les mesures sectaires qu'on a prises contre l'enseignement secondaire libre n'ont réussi qu'à lui donner un nouvel essor. Plus qu'aucune autre forme de la vie catholique, un enseignement supé-

Digitized by Google

rieur purement théologique et littéraire échapperait aux prises de nos ennemis. Puis, quoi qu'on en dise, le libéralisme pratique fait des progrès parmi les hommes politiques, ou du moins — soyons prudent — parmi certains hommes politiques. Le plus éloquent, le plus dangereux, le plus persévérant adversaire de Mgr Dupanloup, au moment des mémorables discussions de 1875, fut incontestablement M. Challemel-Lacour. J'ai idée que si M. Challemel-Lacour vivait encore et qu'une discussion analogue à celle de 1875 vînt à se produire, il se rangerait du côté des défenseurs de la liberté. Tant pis pour sa mémoire si je me trompe. Mais il est certain que la fameuse théorie des deux Frances ennemies l'une de l'autre a fait son temps. L'Allemagne, par exemple, où fleurit jadis le kulturkampf, s'accommode fort bien de son dualisme religieux; il en va de même aux Etats-Unis. Les universitaires éclairés doivent comprendre que la concurrence leur est aussi nécessaire dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement primaire. Un satirique appelait le fameux musée d'Alexandrie, modèle de toutes nos universités modernes, « le poulailler des muses ». Tout corps enseignant qui émarge au budget de l'Etat et qui ne trouve pas en face de lui une concurrence redoutable, risque de mériter la même appellation. Il est donc permis d'espérer que les réorganisateurs d'un enseignement supérieur catholique trouveraient chez les plus distingués et les plus influents des universitaires, sinon de la sympathie, du moins une neutralité bienveillante parce que intéressée.

Au manque d'esprit critique et au peu de goût pour l'intellectualisme se rattache, dans la pensée d'un grand nombre, ce qu'on appelle l'intolérance des catholiques. Qu'entend-on par là? Est-ce que vraiment les ennemis de l'Eglise ont encore peur des bûchers de l'Inquisition? Cette plaisanterie qui, paraît-il, avait autrefois quelque succès, est devenue mauvaise en des temps où les catholiques, réduits à une très patiente défensive, repoussent très faiblement les attaques de leurs adversaires. Oh! nous ne menaçons personne, il suffit de ne pas fermer les yeux pour le constater.

Digitized by Google

Un reproche plus sérieux et plus juste est adressé aux catholiques par quelques-uns de leurs amis. Le succès, leur dit-on, ne vient généralement qu'à ceux qui ont confiance, c'est-à-dire aux optimistes, et on trouve trop de Jérémies parmi vous. Il est vrai que nous avons le tort de trop aimer les saules-pleureurs. L'Eglise a les paroles de la vie éternelle, on n'a rien à craindre pour elle, et il ne se passe pas un seul jour sans que les prêtres disent en chœur :

Pourquoi ce tumulte parmi les nations,
Ces vaines pensées parmi les peuples ?
Pourquoi les rois de la terre se soulèvent-ils ?
Et les princes se soulèvent-ils avec eux
Contre l'Eternel et contre son Christ...
Celui qui règne dans les cieux, rit;
Le Seigneur se moque d'eux...
Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils!
Demande-moi, je te donnerai des nations pour héritage,
Les extrémités de la terre pour possession...

La confiance en l'avenir, l'optimisme, la certitude absolue que l'on combat pour une cause invincible, font partie intégrante de la foi catholique.

Il est cependant un point délicat et très douloureux auquel il faut bien toucher. Nous appartenons à l'Eglise catholique, mais nous aimons d'un amour très particulier cette Eglise de France qui nous a élevés et qui d'ailleurs a jeté sur le monde chrétien un si vif éclat. Dès lors, une question se pose, presque obsédante : si Dieu se retirait de nous? Si malgré tant d'efforts accomplis par les croyants la France allait devenir incrédule? D'abord nous avons de très sérieux et très grands motifs d'espérance, et ces motifs viendraient-ils à s'affaiblir ou à disparaître, que nous devrions sans doute cacher nos angoisses. Il est des maux qu'on aggrave en les constatant. Mais puisque nous examinons une hypothèse malheureuse, ne craignons pas d'envisager la pire conséquence qu'elle renferme. Supposons, pour un instant, que nous soyons les derniers catholiques de France; nous n'aurions pas à nous plaindre du poste de combat qui nous a été assigné. Lorsque, en 1688, les

Digitized by Google

catholiques d'Angleterre virent s'implanter définitivement dans leur île une dynastie protestante, ils purent croire, humainement parlant, que l'Angleterre était à jamais perdue pour l'Eglise. Et cependant le catholicisme renaît et croît en force et en vie au pays des Manning et des Newman. Nous avons donc toutes sortes de bons motifs de proclamer hautement notre sincère et pleine confiance en l'avenir.

En résumé, les catholiques n'ont nullement à s'inquiéter des qualificatifs plus ou moins flatteurs que leur décernent, avec une générosité inépuisable, amis, ennemis et indifférents. L'idée vulgaire de progrès, en général, n'est pas tellement claire en elle-même. Si on la transporte dans le domaine de la vie religieuse ou morale, elle se réduit à rien. On disait un jour à un prédicateur plus sérieux que brillant : « Vous ne prêchez pas à la dernière mode. — Ai-je prêché selon l'Evangile? demanda-t-il. — Oh! oui, lui fut-il répondu. — Cela suffit ». Il nous suffit, à nous chrétiens, de vivre la vie de l'Evangile.

Maintenant, si des esprits curieux ou profonds viennent nous demander comment la vie de l'Evangile peut se développer dans nos milieux modernes, nous ne nous lasserons pas de redire : par la sainteté, qui est la forme complète et parfaite du christianisme. On ne comprimerait pas une génération de saints; la voie des justes, semblable à une lumière brillante, s'en va sans cesse croissant jusqu'au jour parfait. La sainteté est à une société religieuse ce que le patriotisme est à une nation. Mais de même que les patriotes, tout en plaçant au-dessus de tout les sentiments et les idées d'où naissent les dévouements héroïques, ne négligent pas l'outillage commercial ou militaire de leur pays, de même les chrétiens doivent se préoccuper des moyens purement humains par lesquels ils pourront arriver à la victoire.

Ces moyens, quels sont-ils? Un parti politique a conquis et gardé le pouvoir en se servant ingénieusement du mot progrès, et ce mot on nous invite à le faire nôtre. Mais il a servi longtemps d'enseigne à la franc-maçonnerie ainsi qu'à la maison Joseph Prudhomme et C^ie^ : il ne saurait convenir à l'Eglise de France, corps religieux conservateur, que

Digitized by Google

M. Guizot appelait la plus haute école de respect. Les catholiques dans le train (1), les catholiques dans le mouvement, les catholiques progressistes ! Ces rapprochements de mots n'expriment rien de précis, à moins qu'ils ne rappellent des exagérations et des imprudences. Peut-être la formule des triomphes immédiats n'existe-t-elle pas encore.

Un tribun s'écriait un jour : De question sociale, il n'y en a pas; je ne conçois que des questions sociales. Les hommes compétents affirment que Gambetta s'était trompé et ils nous annoncent avec effroi ou avec bonheur l'avènement prochain du socialisme. Les hommes compétents pourraient bien se tromper un peu, à leur tour. Le Christ a dit : Vous aurez toujours des pauvres parmi vous, ce qui est une façon d'affirmer que la question sociale ne recevra jamais de solution pleinement satisfaisante. Il n'est donc pas tellement insensé de ne s'appliquer qu'à des questions sociales. De même la question catholique risque de demeurer longtemps encore non résolue, au gré des croyants. Par contre, certaines questions catholiques s'imposent aux méditations de tous les esprits éclairés. Pour les résoudre, les croyants ne manquent ni de générosité, ni de grandeur d'âme, ni de dévouements sublimes, ni de persévérance, mais peut-être sont-ils moins bien pourvus de ces petites vertus indispensables à quiconque est jeté dans les luttes de la vie, savoir : l'esprit critique, le goût des informations précises, un heureux mélange de curiosité sympathique et de défiance par rapport aux idées nouvelles, l'art de se servir de ces deux grandes forces qui s'appellent : l'enseignement supérieur et la presse quotidienne et surtout périodique. Dans ces deux dernières sphères d'action, des catholiques éminents, qu'on ne connaît et qu'on n'encourage pas assez, travaillent et luttent, non sans succès. Ils ne se plaindront pas, ceux-là, qu'on appelle l'attention sur l'œuvre immense et belle, à peine commencée, hélas ! à laquelle ils consacrent leur vie. Abbé Delfour.

(1) Jadis M. le comte de Mun exhortait ses disciples à monter sur la classique locomotive du progrès; il leur recommande aujourd'hui de serrer les freins.

Digitized by Google

FRANÇOIS FABIÉ [1]

Est-ce un nouveau venu parmi nos poètes? Dix ans et plus ont passé, depuis la publication de son premier recueil. Quelques admirations vives mais discrètes, sont allées au-devant de cet écrivain, trop réservé pour agréer les services de la camaraderie, trop haut pour consentir au tapage de la réclame. Les lettrés sérieux, tels Sully-Prudhomme, François Coppée, d'autres encore, connaissent le poète, estiment son œuvre, en goûtent le charme, et ces sympathies suppléent, en quelque manière, auprès de l'auteur, au demi-silence de la renommée ou à l'insuffisance relative de la critique. Car enfin, il faut en convenir, bien que les journaux de Rodez, justement fiers de cet enfant du Rouergue, l'aient à propos célébré; bien que la presse parisienne ait publié quelques articles, bienveillants mais rapides (2), sur les *Voix rustiques* et la *Bonne terre*, les recueils poétiques de M. Fabié ont fait leur chemin sans trop de bruit. Ils n'ont pas échappé cependant à la vigilance de nos voisins d'outre-Rhin; l'attention de ceux-ci, de bonne heure éveillée, n'est pas restée inactive. Dès que la *Poésie des bêtes* et le *Clocher* se montrèrent à l'étalage de la librairie Lemerre, une substantielle et copieuse étude de M. Englert, dans *l'Allgemeine Zeitung* de

(1) *La Poésie des bêtes: le Clocher*, 1 vol., *Voix rustiques; la Bonne Terre*, 1 vol. Paris, Lemerre.

(2) *Le Temps* a consacré l'an passé un long article aux recueils que nous signalons.

Digitized by Google

Munich, apprit à l'Allemagne que la littérature française s'enrichissait d'un chef-d'œuvre nouveau. C'est que l'âme allemande, volontiers mélancolique et rêveuse, devait goûter sans peine ces vers pleins de rêve et de mélancolie. Nos critiques au contraire, à quelques exceptions près, réservent le meilleur de leur attention, de leur sagacité et de leur talent à l'appréciation des œuvres dramatiques ou des romans, qui font surcharge parmi les productions contemporaines. Echappons, s'il est possible, à ce cadre étroit; les volumes que nous avons sous les yeux en valent la peine et nous y invitent. Ces géorgiques familières révèlent en effet un sentiment de la nature, dont rien, je crois, n'égale l'intensité; on y trouve en outre une peinture fidèle des animaux et de leurs mœurs, tout comme chez Lafontaine, avec la pitié en plus; une description exacte et vivante d'une des régions les plus pittoresques de notre sol français; l'expression originale des idées et des sentiments qui font le prix de la vie humaine, tels par exemple l'amour de la famille, le patriotisme, le souci de l'au-delà; un lyrisme point nuageux, mais limpide et profond comme l'eau des sources: un style conforme à la tradition française et pourtant bien personnel; pour tout dire, une âme — et ce mot, s'il résume notre critique, explique encore notre sympathie.

I

François Fabié est né, le 3 novembre 1846, à Durenque, humble village de l'Aveyron, d'une famille de cultivateurs. Ses yeux et son cœur, de très bonne heure, se sont ouverts au spectacle, tour à tour imposant et gracieux, que la nature ménage à l'homme, dans ce ravissant pays de Rouergue. « Il a germé, poussé, dans un petit moulin du Ségala, blotti sous les châtaigniers et les hêtres, au milieu d'un sol ferrugineux, bossué de rocs et tout hérissé de ge-

Digitized by Google

nêts et d'ajoncs. » (1) Il y a passé sa première enfance, fréquentant peu l'école, plus amoureux de buissons verts que de livres, s'enivrant d'air pur, aspirant le parfum des lavandes ou des menthes sauvages, prêtant l'oreille au chant des oiseaux, à la voix des torrents, à la musique du vent dans les bouleaux ou les chênes; du reste fils aimant et docile, attentif aux avis de sa mère qui, dès l'abord, sut lui inspirer l'amour de la nature et la crainte de Dieu. De là le meilleur de son talent, puisqu'enfin, selon l'ingénieuse remarque de M. Englert, le critique munichois, les impressions que ces longs et intimes rapports avec la nature et le pays natal ont fait pénétrer dans le cœur ému du jeune pâtre, nous les retrouvons transformées et revêtues de formes brillantes dans les vers de l'homme fait. Je n'en veux d'autre témoignage que son propre aveu. C'est toi, dit-il à sa mère, dans les touchantes strophes qu'il lui a consacrées,

C'est toi qui m'appris de bonne heure
Le charme des monts et des bois,
Que toute chose chante ou pleure,
Que rien sur terre n'est sans voix (2).

A quelle influence, à quel stimulant dut-il, plus tard, de laisser là le fouet du berger? Il n'importe, mais le goût de l'étude ne lui fit point oublier ses champs. Il dépeint quelque part la nostalgie d'un pauvre écolier, bien connu de lui...

Mais il fallut quitter les genêts et les monts
S'en aller au collège étudier des livres
Et sentir, loin de l'air natal qui nous rend ivres,
S'engourdir ses jarrets et siffler ses poumons ;

Passer de longs hivers dans des salles bien closes
A regarder la neige à travers les carreaux,
Eternuant dans des auteurs petits et gros
Et soupirant après les oiseaux et les roses;

(1) L. Cladel. — Préface de la *Poésie des bêtes.*
(2) *A la mémoire de ma mère.*

Digitized by Google

Et l'été, se haussant sur son banc d'écolier
Comme un forçat, qui tout en ramant, tend sa chaîne
Pour sentir si le vent de la lande prochaine
Ne vous apporte pas le parfum familier (1).

Bien lui a pris d'accepter un tel sort et de le subir en patience. Tour à tour élève des Frères de la doctrine chrétienne, à Rodez; admis à l'école normale d'instituteurs, dans cette même ville, il attire — au cours d'une visite officielle — l'attention du ministre Duruy, passe deux ans à l'école de Cluny et, à vingt-quatre ans, entre de plain-pied dans les cadres de l'enseignement secondaire. Il professe aujourd'hui les lettres françaises au lycée Charlemagne et nous avons mesuré, en quelque sorte, la largeur et l'élévation de ses vues, lorsque chargé, en 1891, de prendre la parole à la distribution des prix du Concours général (2), il dit en beaux vers la place et l'influence de la poésie dans l'éducation. Mais quoi qu'il fasse, il reste terrien de cœur; il revient chaque année reprendre, deux mois durant, ses songeries de poète,

... L'oiseau blessé, jusqu'au vieux nid revole.
L'homme désabusé retourne à son vieux seuil (3).

Et cependant que s'écoule son existence laborieuse et remplie, il prévoit — trop tôt assurément — le lendemain de la vie, le temps où il ira dormir à l'ombre de la forêt, dont l'enchantement berça ses premiers rêves. Il veut, lui dit-il, en lui confiant le vœu suprême du poète,

(1) *Les Genêts.*

(2) Il y eut alors une clameur, dans une partie de la sacro-sainte université gréco-latine. Quoi donc! un professeur de français, pas hellénisant pour une obole, viendrait discourir en Sorbonne! C'était l'abomination de la désolation annoncée par les prophètes, les barbares à nos portes, les modernes dans l'empire gréco-romain!... Dieu sait si nous aimons — et pour combien de raisons — la langue de Sophocle et celle de Virgile; mais nous trouvons ridicule le préjugé de l'estampille officielle, ridicule aussi la superstition des diplômes.

(3) *Ce que m'a dit la cloche de mon village.*

Digitized by Google

Que ce soit dans ton bois que l'on taille sa bière
Et sur son long sommeil ouïr tes rameaux verts (1)

Quand de telles idées nous sont familières, Paris peut-il être autre chose qu'un exil? M. Fabié s'y répand assez peu; ses fonctions le lui permettent, son naturel l'y prédispose. Il s'y est fait une existence familiale et retirée, tout entière aux labeurs professionnels, à la poésie, aux souvenirs, heureux quand le vol de sa pensée l'emporte vers cette terre du Rouergue, qu'il aime d'un si vibrant amour et qu'il a si harmonieusement célébrée.

II

Car il aime en effet, il chérit le sol, la glèbe maternelle et nourricière, l'*Alma tellus*, que ce soit la grande patrie française ou le pays natal, Roupeyrac, Ségala, Durenque, montagnes voisines et souvent explorées, plaines sans bornes où se perd son œil rêveur, bois familiers, étang paternel. C'est à les chanter qu'il a consacré un de ses recueils les plus intéressants, la *Bonne terre;* il l'y montre sous ses aspects les plus divers; il y développe, en quelques morceaux très variés de titres et d'inspiration, des idées jadis traduites en vers éloquents dans la première pièce du *Clocher :*

La glèbe, mot superbe et doux qui me rappelle
Des prés et des coteaux, des monts et des forêts...

Puis encore :

La glèbe, c'est l'histoire aux pages douloureuses,
C'est tout un long passé de larmes et de sang (2).

Parce qu'il y est attaché par les plus secrètes fibres, il se

(1) *La Forêt.*
(2) *Le Glèbe.*

Digitized by Google

révolte contre le livre odieux, où Zola représente la terre et le paysan sous d'avilissants aspects; il frémit et les mots cinglants se pressent sous sa plume; il s'indigne, mû par une de ces « colères généreuses » qui arment sa main du fouet de Juvénal; d'éloquentes invectives jaillissent de ses lèvres, et lui, dont l'âme est pourtant si douce, a des traits de satire, dont on sent qu'il pourrait cribler « le brutal écrivain ».

Tel n'est pas cependant le ton ni l'ordre d'idées où il se complaît d'ordinaire. Il chante plus volontiers les splendeurs dont se revêt la terre, quand sortant « du tombeau où l'hiver semblait l'avoir scellée » et se dégageant de son « suaire », elle renaît vers Pâques, pareille au Christ échappé aux ombres de la mort.

En effet,

> Son manteau de frimas se déchire et se fond,
> Voici qu'en lacs d'azur se rouvrent ses prunelles,
> Et qu'aux vents ses cheveux en forêts éternelles
> Ondulent lentement au bord du ciel profond (1).

Plus vif encore est son enthousiame quand il décrit la terre de France « aux mille aspects divers », « partout bonne et belle » soit

> Au front des pics neigeux où l'aigle pend son aire,

soit

> Au pays qu'en nos cœurs partout nous emportons;

belle aussi cette terre qui

> ... de notre sang trempée,
> Verra se soulever les morts dans leurs tombeaux,
> Pour regarder venir, au sommet des collines,
> Nos drapeaux bien-aimés qui claqueront au vent...

belle toujours cette terre

(1) *Résurrection de la terre.*

Digitized by Google

... d'où part vibrant le glorieux essaim
Que, depuis trois mille ans, Dieu mène par le monde
A l'accomplissement de quelque grand dessein (1).

Il est poète autant que patriote, l'écrivain capable de tels accents. Il en aura de plus doux, de très pénétrants encore, à leur manière, pour célébrer le pays natal, le clocher de Rodez « qu'on voit de trente lieues », le « rude Ségala » avec ses genêts qui

... doucement balancés par la brise
Sur les vastes plateaux font une houle d'or (2),

les ruisseaux « berceurs de songes »; la cascade « dont la voix s'enfle et les flots bouillonnent »; les bois qui ont « des chants en avril, des plaintes en automne »; les saisons changeantes; les premières feuilles dans les combes vertes; le soleil de messidor; octobre qui découvre

... dans leurs baugues décloses,
Les châtaigniers vêtus de la pourpre des soirs... (3);

l'hiver, enfin, la neige bientôt salie, hélas! et foulée aux pieds dans les villes, mais toujours étincelante, immaculée là-haut, sur les cimes virginales,

Où l'homme ne met point ses empreintes banales,
Où la neige qui tombe est blanche pour six mois (4).

Comme voilà bien la terre étudiée, non sous le compas d'un géomètre ni sous la loupe d'un savant, mais avec le coup d'œil d'un peintre à qui rien n'échappe, ni les grands ensembles ni les menus détails; avec le talent d'un poète réaliste, mais dont le réalisme ne saurait exclure l'esprit de discernement et de choix; avec l'ardeur d'un terrien passionné, que soutient l'inspiration du plus pur lyrisme.

(1) *Terre de France.*
(2) *Les Genêts.*
(3) *L'Automne.*
(4) *La Neige.*

Digitized by Google

Et ce lyrisme, prenez-y garde, n'a rien de vague, de déclamatoire ni de creux ; l'objet en est précis, bien défini, très nettement indiqué ; de là, l'intensité, la sincérité de l'émotion que le poète éprouve et qu'il communique, par le fait même, au lecteur. Il nous saisit en effet, d'autant plus sûrement qu'il est plus voisin de nous et qu'il ignore le vertige de ces contemplateurs d'infini, jadis en vogue au temps du romantisme. Il ne se perd point dans les nues ; il nous invite au contraire à demeurer avec lui sur ce coin de terre de Roupeyrac ou de Ségala, qui raconte au poète sa propre histoire ; où les coteaux, les bois, les prés sont sans mystères pour lui ; où les sources font

> ... à ses regards passer au fond de l'onde
> L'image des beaux jours à jamais envolés,
> Le fantôme adoré de sa jeunesse blonde,
> Fille des landes et des blés (1).

Et comme il demande aux sources les souvenirs de son adolescence enfuie, de même il cherchera dans les *Vieux chemins* un abri pour le prochain automne, et il y retrouvera le charme inoublié des choses d'antan :

> Vieux chemins, vieux chemins, comme le cœur me bat,
> Quand je reviens errer sous vos ogives vertes,
> Las des dégoûts subis et des douleurs souffertes,
> Tel qu'un oiseau blessé qui dans un bois s'abat (2).

C'est, par excellence, je le veux bien, de la poésie personnelle ; mais, outre l'émotion qu'elle traduit et l'accent de sincérité dont elle porte la marque, elle nous touche d'autant plus sûrement qu'elle éveille un écho dans notre âme et exprime des sentiments auxquels bien peu d'entre nous demeurent étrangers.

(1) *Nos Ruisseaux.*
(2) *Vieux Chemins.*

Digitized by Google

III

La part du lyrisme est encore considérable dans ce recueil de la *Poésie des bêtes*, le premier en date et non pas le moins original; mais un autre genre d'intérêt s'y attache. Peut-être y avait-il, au premier abord, quelque présomption à parler en vers des animaux après Lafontaine, l'épopée du fabuliste paraissant condamner d'avance soit à une imitation banale, soit à des redites plus banales encore quiconque s'aventure en un pareil sujet. M. Fabié n'a pas eu la prétention d'être un autre Lafontaine, non pas même de marcher sur les traces de ce grand maître; il a gardé son originalité. Il a vu le petit monde des animaux sous un angle un peu différent; il a observé leurs mœurs et coutumes d'un œil très attentif et il en a fait la représentation la plus fidèle qui se puisse imaginer; même il s'est servi d'eux pour enseigner aux hommes non point cette sagesse épicurienne et utilitaire dont les fables sont remplies, mais l'élévation morale, le courage, le dévouement et la pitié.

Les voici tous représentés sous des couleurs vives et fidèles : Chanteclair,

> ... le vrai coq gaulois,
> A l'œil rouge, à la crête altière (1),

descendant direct de ce Chanteclair, jadis célébré dans le *Roman de Renart*; il est bruyant, querelleur; il perd ergots et plumes à la bataille, mais il fait sonner sa voix « comme un clairon »; serait-ce, pour nous Français, le clairon des prochaines revanches? C'est bien la pensée du poète, sauf erreur... Un peu plus loin, dans la forêt prochaine, les oiseaux « jasent au soleil, s'échauffent, crient », vaquent à leurs amours : merle, « tout habillé de noir avec lunettes d'or »; rouges-gorges, mésanges, roitelets, « tous les francs

(1) *Chanteclair.*

Digitized by Google

polissons »; moineau bavard, médisant, racontant à qui veut l'entendre « mille faits scandaleux dont il sait le détail »; geais, véritables « manants enrichis »; toutes gens vrais bohèmes des bois, dont les ébats ou le sommeil pourraient bien être troublés quelque jour par la « Chatte noire », terreur des souris et des oisillons.

A la chatte noire, M. Fabié, mis en verve, consacre une de ses meilleures compositions. Il la représente tour à tour attirante ou redoutable :

Dans le moulin de Roupeyrac,
Se tient assise sur son sac
Une chatte couleur d'ébène.
Il est bien certain qu'elle dort;
Ses yeux ne sont que deux fils d'or,
Et ses griffes sont dans leur gaîne.

Elle est terrible pour les rats, hôtes indiscrets du moulin; pour les moineaux « pillards de chenevière »; pour les « goujons dorés » qui nagent trop près du bord,

Elle se risque quelquefois
A se mouiller un peu les doigts
Comme le diable en l'eau bénite (1).

On ne peut, ce semble, imaginer de dessin plus exact, de coloris plus sobre, d'art plus exquis.

Ailleurs le ton s'élève et la *Mort du geai* inspire au poète de beaux vers patriotiques. Un peu plus loin, que de pitié pour les bœufs, ces humbles serviteurs de l'homme, qui « labourent la plaine jusqu'au bout », changent de labeur en changeant de saison, et, vieillis sous le joug, meurent de mort sanglante !... Ici, voilà Milord, beau chien d'arrêt, s'élançant en bonds désordonnés « parmi les chaumes d'or », où « la rosée en pleurs étincelle »; mais chien bon enfant, honnête chien, doux, tendre, et qui peut donner aux hommes des leçons d'humanité. Tout de même ce renard,

(1) *La Chatte noire.*

Digitized by Google

qu'un effort désespéré soustrait aux atteintes du chasseur. Sur quoi M. Fabié, en un *Sursum corda* superbe, s'écrie :

> L'épreuve tôt ou tard se dresse et nous attend,
> Soyons contre elle au moins aussi durs que la bête;
> Marchons, les yeux fixés ardemment sur le faîte :
> Triomphons ou mourons, mais toujours en montant (1).

Fière leçon, que comprennent ceux-là surtout qui, plus près de la nature et en perpétuel contact avec elle, prêtent l'oreille à sa voix et ouvrent les yeux à la magnificence des spectacles dont elle est prodigue. Ceux-là sont les fils de la terre, les paysans, que M. Fabié connaît à merveille et que, à l'encontre de Zola, il représente vaillants, braves, durs au labeur, stoïques devant la mort. Tous, selon la diversité de leur condition, sont sympathiques : les beaux gars « joyeux et drus », comme le sol qui les a vus naître, conscrits

> Qui pleurent quelquefois en quittant le sillon,
> Mais qui, six mois après, sont des soldats superbes (2);

les jeunes filles, franches et rieuses mais chastes, vierges au front pur, au regard limpide,

> Que l'air rude des champs fait hautes en couleur (3);

maître d'école, un de ceux qui se consument à la tâche,

> Qui crachent leurs poumons et tordent leur cervelle
> Pour éveiller au jour les esprits paresseux (4);

humble institutrice, maternelle « couveuse » d'âmes, dont la tendresse, d'ordinaire mal récompensée, ne reçoit en retour qu'ingratitudes et déboires; médecin de campagne, qui s'en va « au trot de sa bonne jument », brusque mais cordial, sorte de bourru bienfaisant, qui maugrée parfois,

(1) *A l'Assaut.*
(2) *Amende honorable à la terre.*
(3) *Ibid.*
(4) *Mort dans la neige.*

Digitized by Google

marche tout de même et va droit où il doit rencontrer quelque douleur ou quelque infortune, qu'il guérit, console ou endort; bûcheron, trop cruel pour la forêt ombreuse; braconnier massacreur de lièvres; vieux paysans blottis tout l'hiver près de l'âtre, « plongés dans leurs rêves », trop prompts cependant à céder aux premiers sourires du soleil d'avril, *aprici senes*, comme disait Perse... Un personnage toutefois manque à cette galerie; pourquoi donc M. Fabié a-t-il oublié son curé, le bon curé de village, qui voit grandir trois ou quatre générations, est pour tous comme un père, pleure avec les affligés, pour mieux ouvrir leur cœur à l'espérance, n'a que compassion pour l'humaine misère, indulgence attendrie pour les enfants prodigues? (1)... Tout cela, M. Fabié l'aurait pu dire en beaux vers; il eût enrichi notre littérature d'une page que nous attendons encore (2), et nous eût dédommagés des grotesques, qui traversent çà et là l'œuvre d'un Alphonse Daudet; des intrigants, des ambitieux, des fats ou des imbéciles, qui encombrent les romans d'un Ferdinand Fabre, des fantoches odieux ou ridicules, que met trop volontiers en scène l'auteur de la *Rôtisserie de la reine Pédauque* et de l'*Orme du Mail*. Ces peintures outrées, ces ébauches satiriques eussent répugné sans doute à un talent fait de suavité et de grâce et qui demande au cœur ses plus hautes et ses plus délicates inspirations.

IV

Le cœur, voilà bien la source où M. Fabié puise, sans jamais se lasser, et — marque évidente de la qualité de son œuvre — sans fatiguer le lecteur. Non qu'il se pique d'émettre des idées nouvelles ou d'exprimer des sentiments

(1) Cette omission est-elle intentionnelle ? Vraisemblablement non. Simple scrupule, inspiré sans doute par la délicatesse du sujet.

(2) Même après le prologue de *Jocelyn*, avec quelque chose de plus intime, de plus familier surtout.

Digitized by Google

quintessenciés; il s'attache au contraire aux idées les plus générales, celles dont s'alimente l'esprit humain, depuis qu'il y a des hommes sur la terre; il traduit des sentiments qui tiennent au fond même de notre nature, et dont l'expression a défrayé les littératures de tous les temps.

Telle par exemple, et avec une singulière vivacité d'émotion, la piété filiale, qui a dicté à M. Fabié un de ses morceaux les plus graves et les plus touchants, la dédicace à son père. De celui-ci, il raconte l'enfance rude et laborieuse, occupée tout entière à la garde d'un troupeau; la jeunesse et l'âge mûr également féconds du garçon de ferme devenu maître à son tour, et qui « rebâtit à neuf une antique scierie »; mais depuis lors, ô père!

... Depuis ces beaux jours, hélas! que de jours sombres,
Que de chagrins cuisants, que de labeurs romains!
Que de manches de hache usés entre tes mains!
Que de soupirs éteints par le bois, dans ses ombres! (1)

La vieillesse est venue, douce et sereine, consolée par les sourires et l'amour d'un fils qui sut déposer aux pieds de son père une gerbe embaumée « de rimes et de fleurs »... Et cette histoire simple mais idéalisée d'une vie de paysan a je ne sais quoi de vrai, de noble et de grand; elle se déroule en strophes d'une harmonie parfois étrange et sonnant dru comme le fer; on croit entendre un hymne en l'honneur du travail ou, mieux encore, l'épopée d'un « héros de la glèbe » (2). Elle nous laisse une impression forte et saine, où se mêle un irrésistible attendrissement. Lisez plutôt la fin du morceau et goûtez-en le charme. Le poète viendra un soir à la veillée, dit-il, lire à son vieux père ce livre, où revit leur commun passé; puis il conclut :

Et si je vois alors cette larme captive
Que jamais la douleur n'a pu faire couler,
Au bord de tes cils gris apparaître, trembler,
Glisser entre tes doigts et se perdre furtive,

(1) *Dédicace.*
(2) L. Gladel, *Préface.*

Digitized by Google

Je dirai que mes vers sont clairs, simples et francs,
Que ma muse au besoin sait être familière,
Puisque pareil à la servante de Molière,
Toi qui n'étudias jamais, tu me comprends.

Je dirai que c'est là mon destin et ma tâche,
De chanter la forêt qui nous a tous nourris,
Et de me souvenir, chaque fois que j'écris,
Que ma plume rustique est fille de ta hache (1).

L'amour filial s'épanche à nouveau et, cette fois, comme voilé de mélancolie, soit dans les vers que M. Fabié a dédiés à la mémoire de sa mère, soit dans les pages où il raconte sa mort. Il n'était pas là au moment suprême; mais son imagination et son cœur suppléant à l'absence, il reconstitue la scène de douleur; il en marque les moindres circonstances :

Oh ! je vois tout d'ici, frère, à travers ta lettre,

« le moulin muet, l'étang glacé, les bois blancs de givre »,

Et vous tous entourant le lit, où sans effort,
Calme et les bras croisés sur sa poitrine frêle,
D'où l'âme va s'enfuir et déjà bat de l'aile,
Notre mère se meurt, de l'air dont on s'endort (2).

Je voudrais pouvoir citer la pièce tout entière, tableau d'ensemble, où n'entre d'ailleurs aucun détail qui n'ait son prix; tableau d'un effet saisissant, où il semble que l'on voie, en un groupement spontané, les êtres aimés de la mourante, bêtes et gens, et jusqu'à la maison qu'elle animait de sa présence, mornes maintenant et désormais inconsolés; tableau de couleur sombre, mais où descend — telle une échappée de lumière sous un ciel d'orage — le rayon de l'espoir chrétien :

L'église, où soixante ans s'épancha sa belle âme,
Lui rouvre son portail pour la dernière fois,
Et le grand Christ jauni, qui saigne sur sa croix,
Semble d'un doux sourire accueillir l'humble femme.

(1) *Dédicace.*
(2) *La Mort de la fermière.*

Digitized by Google

Puis c'est le cortège qui s'ébranle et s'en va vers le cimetière; la terre béante; « le cercueil qui descend dans la fosse glacée »; le dernier adieu d'une famille en larmes; la neige, qui « met sur ce tertre noir sa robe immaculée » et, planant sur le tout, la majesté muette et sublime de la mort... Est-ce là un spectacle si rare dans la société humaine? Non certes, mais je me demande qui l'a mieux vu, qui en a mieux éprouvé l'impression directe et personnelle, qui nous en a fait sentir enfin, par des moyens plus sûrs et avec une telle splendeur d'images, la tristesse poignante et la morne beauté. Ces pages ont remué bien des cœurs et fait couler bien des larmes, genre de succès que peu de morceaux ont obtenu. Pour ne parler ici que des plus célèbres, ni la *Mort de Marie*, de Brizeux, ni le *Crucifix*, de Lamartine, ne nous saisissent à ce point; le travail de l'artiste est trop visible dans ces dernières pièces; la douleur seule s'exhale et se répand, dans les vers de M. Fabié (1).

Depuis ces tristes jours, dont il nous a dit l'histoire, l'œuvre entière du poète s'est teintée de mélancolie, avec je ne sais quoi de moins poignant, de moins âcre, de plus résigné. Il revit tout son passé en écoutant « ce que lui dit la cloche de son village »; il suscite le souvenir de ses chers disparus, il les revoit comme en un songe, souriants ou graves, dans l'évocation des « voix éteintes. » Ces voix, il les entend dans le silence de la maison paternelle, d'où l'essaim familial s'est maintenant envolé :

Pauvre vieille maison, comme te voilà faite !

Que sont-ils devenus, les hôtes qui jadis la remplissaient de leurs gais propos et de leurs chansons? Oncle, aïeuls, frère, sœurs, servante et valet unis « dans la fraternité touchante des vieux âges », où sont-ils?

Morts, disparus, vieillis, fronts glacés, voix éteintes !

(1) Et nous ne saurions trop le louer d'avoir accordé, dans son œuvre, une place si importante à l'amour de la famille, alors que de nos jours tant de sophistes en renom abusent de leur talent pour la discréditer et en saper les fondements — cependant qu'ils célèbrent tant d'amours inavouables.

Digitized by Google

Eteintes ? Non pas pour l'âme aimante de celui qui en cherche encore les vibrations et l'accent, en dépit des ans écoulés, et qui les entend, en effet, comme en un susurrement plaintif. Les voici :

Et devant mes yeux charmés
D'autres fantômes aimés
Passent lentement, sans trêve :
Parents proches ou lointains
Fronts pâlis, regards éteints,
Geste vague, voix de rêve.

Auprès d'eux, le poète s'attarde, avec une complaisance non dissimulée. S'il est en effet une pensée qui lui soit familière et vers laquelle il revient avec une insistance rare chez la plupart de nos écrivains d'aujourd'hui, c'est la pensée de la mort. Elle le poursuit, le hante, l'obsède ; elle assombrit ses plus fraîches idylles, telles que *Dans les bruyères* ou *les Genêts*, par exemple, où il a prêté un langage si charmant et si chaste à l'amour ingénu ; *Fleur de neige*, où le même sentiment se retrouve, avec je ne sais quoi de plus immatériel encore et de plus délicat. Cependant, la façon dont M. Fabié conçoit la vie d'outre-tombe est parfois déconcertante ; à tel ou tel passage de son recueil, il semble croire les morts capables de sensations, là-bas à six pieds sous terre ; j'aime peu cette image du lézard qui

Court entre les cercueils muets, à pas timides
Pour consoler les morts, qui frissonnent d'horreur.

Elle est d'un réalisme que nous admettons difficilement, même à titre de fiction. Nous ne saurions approuver davantage — si toutefois nous ne la comprenons mal — la plainte de celui qui dit : « L'éternité seule est amère. » Mais la vraie pensée de M. Fabié sur l'au-delà, je la lis dans cette ravissante strophe de la *Chanson du vent :*

Ma fille, quand Dieu manque d'anges
Et qu'il en reprend à nos fanges,

Digitized by Google

Ce n'est pas pour les oublier
Dans la terre du cimetière :
Il les assoit dans la lumière
Et les réchauffe à son foyer (1).

Je l'entends encore, à propos de la mort de sa mère :

Celle que nous pleurons ailleurs reprendra vie ! (2)

Elle s'affirme enfin dans l'élégie du *Petit Soldat*, sous une image de tous points gracieuse :

Le coq que le clocher érige en sentinelle,
Voyant à l'horizon poindre un nouveau soleil,
Dont l'ardente clarté sera l'aube éternelle,
Ouvrira tout à coup son gosier et son aile
Et des morts qu'il gardait sonnera le réveil (3).

Ce sont là des perspectives consolantes et qui, sans doute satisfont — comme elles nous sourient mieux à nous-mêmes — les aspirations mystiques et les convictions spiritualistes de M. Fabié.

V

Aspirations, idées, impressions durables ou fugitives, peintures poétiques, récits, contes, tout vit par le style et c'est un style « clair, simple et franc » que celui du poète rouergat. Il reste dans la pure tradition française, étant d'une propriété et d'une exactitude absolues, net en son contour, sans prétention, sans recherche et d'une merveilleuse fluidité. Nous savons gré à l'écrivain, dont le vocabulaire est d'ailleurs très riche, d'éviter les néologismes retentissants et creux, les mots apocalyptiques, aujourd'hui

(1) *Chanson du vent.*
(2) *La Mort de la fermière.*
(3) *Petit Soldat.*

Digitized by Google

en honneur parmi les symbolistes et les décadents (1). L'originalité de M. Fabié lui vient d'une autre source, et il n'a cure de nous mystifier par l'étrangeté de son lexique, les contorsions de sa phrase ni les bizarreries de sa syntaxe. *Proprie communia dicere* pourrait être sa devise, et tout de même il serait permis de rappeler, à son sujet, le procédé conseillé par Horace pour le rajeunissement d'une langue

. . . . Notum si callida verbum
Reddiderit junctura novum. . . .

Mais où il excelle, c'est dans l'imprévu et la justesse des comparaisons, la grâce et quelquefois l'éclat des images. Il faudrait lire en entier cette belle prosopopée de *la Souche*, nous dirions, nous, la bûche du Noël, qui raconte en flambant l'histoire des aïeux ; *la Souche*, d'où s'élèvent comme les accords d'une symphonie lointaine, la voix des siècles écoulés :

Et la souche gronde en parlant
Et de son brasier rutilant,
Toujours des essaims d'étincelles
Dans la fumée ouvrent leurs ailes
Et crépitent en s'envolant (2).

La poésie étant une peinture et une création, tout se revêt de couleurs, tout s'anime et tout vit, sous le pinceau du poète. Ainsi la forêt au printemps,

Tandis que la forêt, qu'un souffle rajeunit
Ragraffe lentement son manteau sur l'épaule (3).

Tel encore le vent de mars qui promène

(1) Ça et là pourtant quelques provincialismes, dont l'auteur n'explique pas toujours la signification. Qu'est-ce que les « patarins », ou « *la* masque » ?
(2) *La Souche de Noël.*
(3) *Semaine Sainte.*

Digitized by Google

Les nuages pleins de rafales,
Sanglots du ciel sur un Dieu mort (1).

Ici,

Les froments alourdis penchent des fronts moroses (2).

Là c'est,

La fleur des bleuets sur qui le blé s'incline
Comme sur des yeux bleus tombent des cheveux blonds (3).

Ailleurs, c'est la bise,

Qui vient sur sa cavale grise
Aux crins de givre étincelants (4).

La mer est « un immense champ qui gronde et qui remue » ; les flocons de neige sont « des papillons glacés » ; l'étang gelé dort rigide,

Comme un œil qu'emplirait le sommeil éternel.

Les genêts sont

Cette fleur toute d'or, de lumière et de soie,
En papillon posée au bout des brins menus (5).

Cette poésie étincelante et miroitante se répand en vers ailés, d'un rythme varié à l'infini, dont la rapidité, la souplesse ou la majesté tranquille nous ménagent, suivant la nature des sujets, une heureuse diversité d'impressions. A ce point de vue, il est juste de noter que, dans l'intervalle qui sépare la *Poésie des bêtes* des *Voix rustiques*, la versification et le style de M. Fabié ont pris quelque chose de plus ferme, de plus sûr, de plus large et de plus aisé. Rien de timide, de heurté, ni de grêle; mais un souffle très

(1) *Semaine Sainte.*
(2) *Messidor.*
(3) *Les Genêts.*
(4) *Chanson du vent.*
(5) *Les Genêts.*

Digitized by Google

soutenu, comme par exemple dans la *Chanson du Vent*; une éloquence chaleureuse, comme dans l'*Amende honorable* à la terre et dans la *Terre de France*, où les alexandrins, sonores et pleins, retentissent comme un appel de fanfare; un lyrisme puissant, tel celui qui anime la *Résurrection de la terre;* puis, dans la manière de conter (1), une aisance, une liberté d'allure, une rapidité qui rappellent Lafontaine. Convenons-en, dans ce déclin de siècle, il est peu d'exemples d'un art pareil.

C'est pourquoi les amateurs de poésie intime; ceux dont l'âme cède à l'attrait inépuisé des grands bois, des champs, des sources claires, du pays natal, du foyer; ceux-là iront à M. Fabié, comme à un interprète unique de leurs propres aspirations et de leurs plus chères sympathies. S'ils ne trouvent pas chez lui la psychologie fine, douloureuse et profonde d'un Sully-Prudhomme, ni l'abondance d'un François Coppée, ni même la perfection de forme d'un Heredia, ils s'en consoleront vite, à la lecture de ces pages, où l'on sent si bien, nous l'avons dit, vibrer un cœur et s'épancher une âme. Et peut-être séduits par la simple et rustique beauté de ces poèmes, par la fraîcheur et la pureté de l'inspiration qui les anime, par le naturel et la limpidité d'un style si français, feront-ils de ces livres les compagnons de leurs promenades solitaires à travers landes et prés; leurs livres familiers, livres de chevet et — comme les ruisseaux du Ségala — « berceurs de songes. » Nul confident ne leur parlera plus discrètement, avec un plus pénétrant langage, de leur passé, de leurs peines secrètes, de leurs joies, de leurs espérances. Alors un apaisement se fera dans leur âme agitée et ils sentiront passer sur leur front comme un souffle imprégné de senteurs agrestes, une brise pareille à celle qui glisse et s'envole au flanc des coteaux, par une matinée de septembre, emportant les parfums des genêts et de la bruyère en fleur.

(1) Cf. *Jean le Pâtre* et encore le *Sabotier*, dont l'effet est vraiment dramatique.

Hector Reynaud.

Digitized by Google

LES

" SENTENCES " DE JÉSUS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

Sur la foi d'une laconique dépêche, venue d'Egypte, les journaux annonçaient, il y a quelques mois, qu'on avait découvert les *Logia* du Seigneur. On se demandait s'il s'agissait des *Logia* du Seigneur, recueillis par saint Matthieu, et dont, au dire d'Eusèbe, parlait Papias, ou bien si c'était le commentaire : Ἐξήγησις τῶν λογίων κυριακῶν, que Papias avait écrit sur les paroles du Seigneur, qu'il recueillait de la bouche de ceux qui avaient entendu le Seigneur ou de ses disciples immédiats. En réalité, ce n'est rien de cela. On a trouvé une feuille de papyrus, contenant quarante-deux lignes de texte grec et reproduisant des sentences de Jésus. C'est une déception pour beaucoup. Mais nous pouvons espérer que cette première découverte en amènera d'autres.

Cette feuille vient d'être reproduite en phototypie par MM. Grenfell et Hunt ; ils en ont donné le texte en onciales, puis en texte ordinaire, qu'ils ont accompagné d'une traduction anglaise et de commentaires (1). Nous allons suivre les éditeurs pas à pas dans leur travail.

(1) *Egypt Exploration Fund.* ΛΟΓΙΑ ΙΗΣΟΥ. *Sayings of our Lord from an early greek Papyrus*, discovered and edited with translation and commentary by B. Grenfell and A. Hunt with two plates, in-8° de 20 pages. Londres, Frowde, 1897. 2 fr. 50 et 0 fr. 65.

Digitized by Google

I

A deux cents kilomètres sud-ouest du Caire, se trouve l'emplacement de l'ancienne Oxyrrhinkos, chef-lieu du nome de ce nom. Cette ville, située à l'extrémité du désert occidental, entre Fayoum et Minya, fut une cité florissante à l'époque romaine et l'un des centres principaux du christianisme en Egypte ; c'est aujourd'hui un petit village, appelé Behnesa. C'est là que MM. Grenfell et Hunt, envoyés par l'*Egypt Exploration Fund* pour rechercher les anciens manuscrits grecs, trouvèrent dans un monceau de décombres une quantité considérable de manuscrits sur papyrus, pour la plupart grecs, et parmi eux le précieux fragment qui contenait les logia ou sentences de Jésus.

Cette feuille de papyrus, qui primitivement faisait partie d'un livre et non d'un rouleau, mesure 5 3/4 pouces anglais de hauteur sur 3 3/4 de largeur; mais la hauteur devait être plus considérable, car le bas de la feuille a été déchiré. L'écriture est en lettres onciales, avec tendance à la séparation des mots ; les abréviations ou contractions, usuelles dans les manuscrits bibliques, tels que $\overline{\text{IΣ}}$, $\overline{\text{ΘΣ}}$, $\overline{\text{ΠΡ}}$, s'y retrouvent. Il n'y a ni ponctuation, ni esprits, ni accents. Des caractères réunis de ce fragment on peut conclure qu'il a été écrit vers l'an 150-300 après Jésus-Christ et plus probablement vers l'an 200.

Voici les sentences de Jésus, telles du moins que les lisent MM. Grenfell et Hunt; plusieurs lectures sont incertaines et quelques mots sont indéchiffrables.

Première sentence, lignes 1-4.

Καὶ τότε διαβλέψεις ἐκβαλεῖν τὸ κάρφος τὸ ἐν τῷ ὀφθαλμῷ τοῦ ἀδελφοῦ σου.

Et alors tu verras à ôter la paille qui est dans l'œil de ton frère.

Cette sentence, dont nous n'avons ici que la seconde partie, reproduit exactement le texte de l'Evangile de

Digitized by Google

saint Luc; saint Matthieu, VII, 5, présente une légère divergence. Au lieu de ἐν τῷ ὀφθαλμῷ, il dit : ἐκ τοῦ ὀφθαλμοῦ, tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère.

Deuxième sentence, lignes 4-11.

Λέγει Ἰησοῦς, ἐὰν μὴ νηστεύσητε τὸν κόσμον, οὐ μὴ εὕρητε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ· καὶ ἐὰν μὴ σαββατίσητε τὸ σάββατον, οὐκ ὄψεσθε τὸν πατέρα.

Jésus dit : Si vous ne jeûnez pas (ne vous abstenez pas) du monde, vous ne trouverez pas le royaume de Dieu : et si vous n'observez pas le sabbat, vous ne verrez pas le Père.

Cette sentence n'a pas d'analogue dans les Evangiles canoniques ni dans les apocryphes. Quelle en est la signification exacte et la provenance ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Nulle part, dans le Nouveau Testament, l'objet du jeûne n'est mis à l'accusatif ni même nommé d'ailleurs; il semble bien, en outre, que la proposition est prise ici au sens métaphorique de : s'abstenir de, renoncer à ; par conséquent, le membre parrallèle : « Si vous n'observez pas le sabbat » devrait être pris aussi dans le même sens; mais que signifiera cette proposition au sens métaphorique? Probablement, il est fait allusion à ce sabbat éternel, qui est le partage du peuple de Dieu, *Hébr.*, IV, 9; JUSTIN, *Dial.*, XII. Cette expression, inconnue au Nouveau Testament, est employée au sens littéral de : « Observer le sabbat » dans les Septante, *Lév.* XXXII, 32; *Par.*, XXXVI, 21.

L'idée qu'exprime cette sentence n'est cependant pas étrangère au Nouveau Testament; elle se rapprocherait suffisamment de celle que saint Paul exprime aux Galates lorsqu'il leur dit, VI, 14 : « Loin de moi la pensée de me glorifier d'autre chose que de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, comme je le suis pour le monde. » Mais c'est dans l'Evangile de saint Jean que nous trouverons ces allusions fréquentes au monde qui ne connaît pas Jésus, qui le hait, lui et ses disciples, qui ne l'a pas reçu, que l'on doit fuir,

Digitized by Google

toutes expressions où le terme κόσμος est employé aussi au sens métaphorique. En outre, le royaume de Dieu est souvent promis à ceux qui renoncent au monde et à eux-mêmes.

Ce terme « le monde » a joué un rôle considérable dans les écrits gnostiques. Dans la *Pistis Sophia*, livre que M. Amélineau attribue à un disciple de Valentin, vivant au IIe siècle, nous trouvons une sentence analogue : « Je vous ai dit autrefois : renoncez au monde entier et à toute matière. » A remarquer d'ailleurs que dans cet écrit les citations de paroles de Jésus sont introduites aussi par cette formule : « Je vous ai dit, » comme dans notre fragment elles le sont par ces mots : « Jésus dit. »

Peut-être trouverait-on dans un passage de Tatien une idée analogue à celle qu'exprime notre sentence ? « Meurs au monde, dit-il dans son *Oratio ad Græcos*, chapitre XI, en répudiant la folie qui est en lui. » Et encore, chapitre XIX : « Si tu es supérieur aux passions, tu mépriseras toutes les choses du monde. »

Un correspondant de *The Guardian* fait remarquer que, si on traduit le texte grec dans le dialecte araméen, parlé en Palestine au temps de Jésus-Christ, cette sentence pourra être lue : « Si vous ne jeûnez, vous ne trouverez jamais le royaume de Dieu et si vous n'abolissez pas le sabbat vous ne verrez jamais le Père. » Les spécialistes nous diront peut-être ce qu'il faut penser de cette interprétation. Pour nous, il nous semble que la première partie de la sentence peut être ainsi corrigée, sans faire violence au texte araméen ; pour la seconde partie, ce serait moins sûr.

Un autre correspondant du même journal présente une explication différente. Il y eut dans les premiers siècles des chrétiens qui continuèrent à observer le sabbat ; le fait est prouvé par le 29e canon du concile de Laodicée, qui dit anathème à ces chrétiens judaïsants. Cette seconde sentence favoriserait donc cette pratique. En outre, si nous lisons correctement la première partie de la sentence, nous admettrons que l'ensemble est bien judaïsant. La lecture κόσμον n'est pas certaine ; on pourrait lire aussi bien κοινου ou κοινων, et alors le sens serait : Si vous ne vous abstenez

Digitized by Google

pas des mets impurs, vous ne trouverez pas le royaume de Dieu.

Troisième sentence, lignes 11-21.

Λέγει Ἰησοῦς, ἔ[σ]την ἐν μέσῳ τοῦ κόσμου, καὶ ἐν σαρκὶ ὤφθην αὐτοῖς, καὶ εὗρον πάντας μεθύοντας καὶ οὐδένα εὗρον διψῶντα ἐν αὐτοῖς καὶ πονεῖ ἡ ψυχή μου ἐπὶ τοῖς υἱοῖς τῶν ἀνθρώπων, ὅτι τυφλοί εἰσιν τῇ καρδίᾳ αὐτῶ[ν].

Jésus dit : Je me suis tenu au milieu du monde et j'ai été vu par eux dans la (ma) chair, et je les ai tous trouvés ivres et je n'ai trouvé parmi eux personne qui eût soif, et mon âme est dans la peine (s'afflige) sur les fils des hommes, parce qu'ils sont aveugles dans leur cœur.

Le commencement de cette sentence, qui affirme nettement la réalité de l'Incarnation, rappelle d'assez près le passage de Baruch, III, 38 : « Après cela il a été vu sur la terre, et il a vécu parmi les hommes, » texte que les Pères de l'Eglise appliquent à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Malgré les temps du passé ici employés on peut appliquer ces paroles de Jésus à l'époque de son ministère. L'expression de διψῶντες rappelle Mat. v, 6, et l'ensemble de la sentence le texte de Jean, I, 10. D'ailleurs les idées ici exprimées, la soif de la justice et de la vérité, l'aveuglement du cœur se retrouvent souvent dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Quatrième sentence.

A la fin de la vingt-unième ligne, dernière encore lisible du verso de la feuille, on lit : και.. βλεις ; mais il n'y a de sûr que les lettres κ.... β. ε. ; en outre, comme on ne sait pas combien de lignes étaient au-dessous, il est impossible de faire une conjecture quelconque.

Dans la ligne 22e on lit : (τ)ην πτωχεία. Cette sentence devait être inconnue aux Evangiles, car ce terme πτωχεία, mendicité, employé trois fois seulement par saint Paul, ne se retrouve dans aucune des paroles authentiques du Seigneur.

Digitized by Google

5e Sentence, lignes 23-30.

[Λέγ]ει [Ἰησοῦς ὅπ]ου ἐὰν ὦσιν [....] ε [...].. θεοι καί [..] σο.ε [..] ἐστίν μόνος [..] τω ἐγώ εἰμι μετ' αὐτ[οῦ]. ἔγει[ρ]ον τὸν λίθον κἀκεῖ εὑρήσεις με, σχίσον τὸ ξύλον κἀγὼ ἐκεί εἶμι.

Jésus dit: En quelque lieu qu'ils soient... dieux... là, où il y en a un seul... je suis avec lui. Lève la pierre et là tu me trouveras; déchire le bois, et là je suis.

Remarquons d'abord que la lecture de cette sentence n'est pas sûre pour plusieurs lettres, et qu'ensuite il en manque plusieurs, qu'on est obligé de conjecturer. Cette sentence rappelle, en les élargissant, les paroles de Notre-Seigneur, *Matth.* XVIII, 20: « Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Les écrivains ecclésiastiques ne paraissent avoir connu que les paroles canoniques. On peut voir les citations dans Resch, *Paralleltexte zu Matthæus*, p. 233; cependant cette sentence ne paraît pas étrangère à la tradition authentique, puisque saint Ephrem la cite en termes presque identiques, Dans son *Evang. Concord. Expos.*, éd. Mœsinger, p. 105, il dit: *Christus... est dicens: Ubi unus est, ibi et ego sum. Et ubi duo sunt ibi et ego ero.* Enfin si la lecture θεοι est exacte, le sens serait: Où tous les hommes sont incroyants (ἀθεοι), si un seul est (fidèle), je suis avec lui.

La sentence pourrait être comparée avec un passage de l'Evangile d'Eve (Epiphane, *Hær.* XXVI, 3): « Je suis toi et tu es moi: et partout où tu es, là je suis; en toutes choses je suis répandu, et d'où que tu le veuilles tu me rassembles, et en me rassemblant tu te rassembles toi-même... » Seulement il semble qu'ici il s'agit de la présence de Jésus-Christ dans le fidèle, *Jean* XIV, 20, tandis que, dans notre passage, Jésus serait avec le fidèle.

La fin de la sentence indique la présence de Jésus-Christ en toutes choses, ainsi que dans *Eph.* IV, 6, ce qui suppose la croyance à la divinité de Jésus-Christ, mais elle a une tendance vaguement panthéiste.

Digitized by Google

6e Sentence, lignes 30-35.

Λέγει Ἰησοῦς, οὐκ ἔστιν δεκτὸς προφήτης ἐν τῇ πατρίδι αὐτ[ο]ῦ, οὐδὲ ἰατρὸς ποιεῖ θεραπείας εἰς τοὺς γινώσκοντας αὐτόν.

Jésus dit : Un prophète n'est pas accepté (bien reçu) dans sa patrie, ni un médecin ne fait des cures (guérisons) sur ceux qui le connaissent.

Notre-Seigneur employait volontiers dans ses discours cette formule poétique, usitée chez les écrivains hébreux, et qui consistait dans un parallélisme d'idées à deux ou trois membres. Les exemples en sont bien connus. Il suffira d'en citer deux.

> Quiconque s'élèvera sera humilié,
> Et quiconque s'humiliera sera élevé.
>
> *Matth.* XXIII, 12, *Luc.* VIII, 4.

> Les renards ont des tanières,
> Et les oiseaux du ciel ont des nids,
> Mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.
>
> *Matth.* VIII, 20; *Luc*, IX, 59.

On trouvera d'autres sentences à membres parallèles dans *Matth.* XXIII, 8-12 ; VII, 7, 8 ; V, 29, 30 ; XVIII, 8, 9 ; XII, 34, 35 ; XXV, 29 ; XXVI, 41 ; VI, 24 ; VII, 6 ; XIII, 14 ; XIX, 11, 12; et aussi dans les deux autres Evangiles synoptiques. Ici, nous avons une sentence à deux membres qui se répondent exactement et, quoique le second membre ne se retrouve pas dans les Evangiles, il est probable qu'il est authentique. Il s'adapte très bien au premier, lequel reproduit presque textuellement saint Luc, IV, 24, et un peu moins exactement saint Matthieu, XIII, 57 ; Marc, VI, 4. A remarquer que dans saint Luc, IV, 23, il est aussi question de médecin à qui il est dit de se guérir lui-même.

7e Sentence, lignes 36-41

Λέγει Ἰησοῦς, πόλις ᾠκοδομημένη ἐπ' ἄκρον [ὄ]ρους ὑψηλοῦ

Jésus dit : Une ville bâtie sur le sommet d'une colline

Digitized by Google

καὶ ἐστηριγμένη οὔτε πε[σ]εῖν δύναται οὔτε κρυ[β] ῆναι. (montagne), élevée et fortifiée, ne peut ni tomber ni être cachée.

On pourrait encore voir ici une sentence à deux membres parallèles; elle rappelle en la complétant, la parole de Jésus, *Matth.* v, 14 : La ville placée sur une montagne ne peut être cachée. L'idée d'une ville fortifiée qui ne peut être prise se retrouve dans *Matth.* vii, 24, 25. Y aurait-il eu fusion de ces deux textes? c'est peu probable, parce que l'idée qu'on veut faire ressortir n'est pas la même dans les deux passages.

8e Sentence, lignes 41, 42.

Jésus dit: vous entendez...

Peut-être pourrait-on lire la quarante-deuxième ligne : εις το ενωπιον σου, en ta présence. Le reste est indéchiffrable.

C'est, pour le moment, tout ce que nous pouvons dire sur la signification de ces sentences. Nous n'avons pas insisté sur les tendances de quelques-unes d'entre elles; il en sera dit un mot un peu plus loin. Remarquons qu'il est difficile de porter un jugement définitif sur un texte si court et jeté hors de son contexte. Lorqu'on aura recherché dans la littérature chrétienne de la même époque les passages parallèles et similaires, peut-être pourra-t-on alors interpréter plus exactement ces sentences? Jusqu'à ce moment il sera bon d'être prudent.

II

Il se pose au sujet de ces quelques sentences plusieurs questions très importantes : Quelle est leur date, leur provenance, leur nature, et que nous apprennent-elles de nouveau sur la formation et les rapports de nos Evangiles canoniques? Il est impossible d'en donner des solutions certaines; les éléments du problème ne sont pas suffisants. Voici ce qui nous paraît le plus probable.

Digitized by Google

Le manuscrit remonte au commencement du IIIe siècle ; mais les sentences qu'il renferme sont certainement plus anciennes. Elles portent en elles un cachet indéniable d'antiquité ; car elles ne ressemblent en rien aux productions apocryphes du milieu du IIe siècle. Au contraire, leur forme simple et populaire, l'absence de toute tendance doctrinale spéciale, la divergence de trois d'entre elles d'avec les paroles évangéliques, le caractère très original des sentences nouvelles, tout nous porte à les regarder comme provenant de la première tradition chrétienne. Les sentences nouvelles sont-elles des paroles authentiques du Sauveur ? rien ne paraît s'y opposer ; elles présentent assez bien les mêmes caractères littéraires que celles de nos Evangiles synoptiques, et rappellent aussi les discours de saint Jean. Nous savons que nos Evangiles n'ont pas conservé toutes les paroles du Seigneur ; il en est un certain nombre, qui sont restées flottantes dans la tradition orale. Quelques-unes nous ont été transmises, mais il est fort possible qu'il en soit resté beaucoup d'autres, anonymes ou perdues. Il est d'ailleurs probable, comme nous le dirons plus loin, que notre fragment reproduit une tradition orale, indépendante de celle de nos Evangiles.

Ces sentences sont-elles un fragment détaché d'un Evangile complet ? C'est peu probable. On pourrait cependant à la rigueur les croire détachées de l'Evangile selon les Egyptiens, ou de l'Evangile selon les Hébreux. Le premier, dont il nous reste quelques fragments épars dans les écrivains ecclésiastiques, fut probablement écrit vers le commencement du IIe siècle, et jouit en Egypte d'une certaine popularité. Le second, écrit vers la même époque, fut répandu surtout en Palestine. Ces deux Evangiles, si nous en jugeons par ce qui nous en reste, et si nous en croyons le témoignage des anciens écrivains, avaient des tendances, l'un, encratiques, l'autre, ébionites. Or, quoiqu'on puisse accuser la deuxième sentence de notre papyrus d'être ou encratite ou judaïsante et la sixième d'être gnostique, le reproche n'est peut-être pas suffisamment fondé, car si l'on détachait du contexte certaines paroles de nos Evangiles

Digitized by Google

canoniques on pourrait aussi leur faire le même reproche. Ainsi que nous l'avons dit, pour juger nos fragments en connaissance de cause, il faudrait posséder des parties plus étendues. En outre, les deux Evangiles susmentionnés contenaient le récit des faits, tandis qu'ici nous n'avons qu'un recueil de sentences. Enfin, l'Evangile selon les Hébreux avait pour fonds primitif l'Evangile de saint Matthieu; or, nos sentences paraissent plutôt apparentées avec l'Evangile de saint Luc.

Ces sentences seraient-elles alors des extraits de l'Evangile selon les Egyptiens ou de l'Evangile selon les Hébreux, c'est ce qu'il serait difficile de nier ou d'affirmer. Il est plus simple de croire que nous avons ici un recueil de paroles de Notre-Seigneur, comme il s'en fit aux temps apostoliques, ainsi que le prouve le témoignage de Papias sur les *Logia* du Seigneur, rassemblés par saint Matthieu. Il ne semble pas que nos sentences soient une reproduction des *Logia* de Matthieu, puisque, sur six sentences qu'on a pu lire, il en est trois, qui ne sont pas de saint Matthieu, et les deux autres reproduiraient plutôt le texte de saint Luc. Pourtant la septième sentence et une partie de la cinquième n'ont de parallèle que dans saint Matthieu. On ne peut relever aucune trace de saint Marc ou de saint Jean. Cependant les sentences nouvelles, outre leur couleur johannique, emploient les expressions familières au quatrième Evangile: κόσμος, ὁ πατήρ, ἐν σαρκί.

En conclurons-nous que ces sentences dépendent de nos Evangiles canoniques? La première et la sixième sentence pourraient le faire supposer. La première reproduit exactement le texte de saint Luc et la sixième emploie le terme ἐκτός qui est spécial au troisième Evangile, tandis que les trois autres ont une autre expression. Il est à croire qu'ici saint Luc a modifié le texte traditionnel pour l'améliorer. Mais alors nos sentences, reproduisant ce terme, dépendraient de saint Luc, et les variantes proviendraient de l'habitude qu'on avait à cette époque de citer les textes sans s'astreindre à la littéralité.

D'un autre côté, les divergences sont telles et les sentences

Digitized by Google

nouvelles en si forte proportion, que l'on peut conjecturer qu'on a ici des paroles de Jésus, issues d'une tradition différente de celle qui forme la base de nos Evangiles canoniques. Mais est-ce une tradition pure de toute influence gnostique ou encratite ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Un fait qui nous frappe, c'est que nous trouvons des paroles analogues à nos sentences dans les écrits gnostiques et que, jusqu'à présent, nous ne voyons pas que les écrivains ecclésiastiques aient cité ces paroles du Seigneur; elles sont cependant assez remarquables pour qu'elles aient mérité de ne pas tomber dans l'oubli. Mais, sur ce point encore, il faut attendre avant de conclure, car il est fort possible que, l'attention ayant été attirée sur ces sentences, on en trouve d'analogues dans les écrits chrétiens.

Il est difficile, on le voit, de porter actuellement sur ce fragment une conclusion ferme; il faut attendre les études qui seront faites à son sujet. Nous aurons probablement bientôt l'occasion d'en parler de nouveau à nos lecteurs.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

I. ESSAI D'UNE RÉFORME DE LA PHILOSOPHIE CRITIQUE

Sommaire. — I. Philosophie critique de Spir : principe d'identité, idéalisme, occasionnalisme. — Erreur sur le moi. — Retour au panthéisme. — La liberté; la morale. — Dieu, la religion. — Observations critiques.
II. Examen de quelques vues particulières sur les fondements de la morale et de la religion. — Négation de l'immortalité individuelle. — Prétendu égoïsme des croyants à l'immortalité de l'âme. — La vraie grandeur et la vraie misère de l'homme. — Le moi est une substance. — La voie du salut et le véritable renoncement. — La vie bienheureuse. — Déclarations vraies, si elles n'étaient équivoques. — Le Dieu de Spir ne peut fonder la morale. — Erreur fondamentale du système : antinomie de Dieu et de la création. — Méconnaissance de la bonté de Dieu et des bienfaits de l'Evangile.

I

I. Si l'on veut se rendre compte de l'anarchie ou du nihilisme doctrinal dans lequel se débat la philosophie contemporaine, on peut en chercher un exemple dans le livre de Spir (1), traduit par M. Penjon. Ce n'est pas que

(1) *Pensée et réalité*, Essai d'une réforme de la philosophie critique par A. Spir, trad. de l'allemand sur la 3e éd. par A. Penjon, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Lille (Travaux et Mémoires des facultés de Lille. T. V.), in-8 x-566 p., 1896. Né dans la Russie méridionale, Spir (1837-90) prit part à la défense de Sébastopol, comme officier de marine, puis se consacra exclusivement à l'étude. Il a collaboré à diverses revues françaises : *Critique philosophique*, *Revue philosophique*, *Revue de métaphysique et de morale*. Avec l'ouvrage présent, qui est son œuvre, il faut signaler ses

Digitized by Google

l'auteur de ce volumineux ouvrage ne paraisse professer des vérités importantes. Il a vu l'opposition du monde sensible et du monde intelligible, et combat le sensualisme, qui voudrait supprimer le second. Il reconnaît que le but de la philosophie n'est pas le doute ou la recherche de la vérité, mais la certitude. A la base de la logique et de toute science il met le principe d'identité, comme l'ont fait de tout temps les scolastiques, dont il paraît ignorer les efforts et la doctrine. Il est vrai que les scolastiques préfèrent, en pratique du moins, le principe de contradiction au principe d'identité, comme étant seul fécond; mais ces deux principes sont inséparables. Spir a compris aussi comment la philosophie se distingue de la science, qu'elle fonde et couronne. Ajoutons encore qu'il s'attache à réfuter le panthéisme et le déterminisme, etc. Mais il détruit le plus souvent ces vérités en les expliquant, et maintient, d'autre part, la plupart des prétentions absurdes de l'idéalisme. On va en juger aussitôt.

« Ce que nous connaissons comme des corps, dit-il, n'est pas autre chose que nos propres sensations. Ce fait, dont la constatation est au fond de l'idéalisme de Berkeley, n'a pas été jusqu'à présent établi scientifiquement, et il a été par suite méconnu ou mal interprété la plupart du temps. Mais si on l'observe de près, il est impossible qn'il présente le moindre doute » (81). — Et la première preuve qu'il donne de ce dogme fondamental de sa philosophie, c'est la vieille objection tirée des rêves et des hallucinations. Défavorable à la conception téléologique du monde, il se flatte d'avoir montré que « l'hypothèse d'une raison extérieure au monde, d'une finalité dans la nature est en soi contradictoire » (p. 453).

Mais voici d'autres prétentions non moins exorbitantes : « J'ai prouvé, dit-il, qu'aucune chose individuelle ne peut être cause en soi, ne peut posséder de pouvoir dans

Esquisses de philosophie critique, écrites en français, formant deux séries. La première a été publiée en 1887; la deuxième a été publiée dans la *Revue de métaphysique et de morale*. La dernière partie a paru en mai 1897.

Digitized by Google

son essence propre, ne peut produire ni changements, ni actions hors d'elle-même. Il a été démontré, en outre, que les choses de ce monde, d'une manière générale, n'ont pas d'être vraiment propre, original, ni par suite de pouvoirs primitifs. Enfin... j'ai montré spécialement, par rapport à l'homme, que nous ne sommes pas nous-mêmes des causes et ne nous percevons pas comme causes. Si les mouvements voulus du corps suivent nos volitions, ce n'est pas l'effet d'un pouvoir individuel qui nous est intérieur, mais plutôt l'effet de la liaison générale des phénomènes. Il n'y a de nôtre que le vouloir ; mais que notre volonté produise des effets extérieurs, nous en sommes redevables au principe général agissant et liant de la nature... » (p. 463). L'auteur admet donc l'occasionnalisme et l'unité fondamentale de tous les êtres, d'où il est si facile de déduire le panthéisme.

Sur le moi ou la personne il arrive à des conclusions non moins étranges : « Notre moi, dit-il, n'est pas une substance, mais un composé et un processus (p. 466)... L'unité et l'identité du moi reposent en première ligne sur l'unité et la continuité de notre conscience de nous-mêmes. Notre moi, par suite, est quelque chose qui à chaque instant se reproduit de nouveau par la fonction de la conscience de soi. Dans un profond sommeil et pendant un évanouissement, il disparaît et prouve ainsi de la façon la plus décisive qu'il n'est pas une substance. Ou si une substance quelconque persistait en nous dans le sommeil, pendant l'évanouissement, nous ne serions pas cette substance, car nous n'avons pas vécu pendant ce temps-là » (470). Et une note ne fait que confirmer ce nihilisme psychologique : « Lorsque nous n'avons aucune conscience, que nous ne sentons rien et ne pensons pas, nous ne sommes pas. Alors que reste-t-il de nous ? Rien que la simple possibilité, c'est-à-dire les conditions qui produisent à nouveau notre moi, mais ne se confondent pas avec lui. »

On ne s'étonnera pas ensuite que l'auteur abandonne en réalité certaines vérités qu'il avait d'abord paru défendre. C'est ainsi qu'il revient au panthéisme dans les passages

Digitized by Google

suivants : « Nous sommes le principe général de la nature en tant qu'il paraît comme condensé dans un individu » (p. 484). « Notre propre moi n'est pas dans notre individualité, mais dans la seule vraie substance ou, pour employer l'expression la plus juste, en Dieu (p. 486)..... Notre moi empirique repose sur une illusion et notre vrai moi, notre essence est en Dieu, à qui est étrangère la distinction des individus » (p. 488). — Inutile de multiplier les citations.

L'auteur n'est guère plus heureux, quand il veut déterminer quelle est la liberté qui appartient à l'homme dans l'état présent. Il n'est pas vrai que l'homme ne soit libre qu'en suivant les lois ou *normes* de la logique ou de la morale. Kant a paru le dire, en s'inspirant de Socrate. Mais s'il est vrai qu'il n'y ait que la liberté du bien qui soit parfaite, il n'en est pas moins vrai que, dans l'état présent, la liberté coexiste avec le mal.

Nous chercherons encore les idées principales de Spir dans son *Essai sur les fondements de la morale et de la religion* (1). Ici encore plusieurs vérités, d'ailleurs dénaturées bien souvent par les explications qui s'y ajoutent, se mêlent à une foule d'erreurs et de confusions. Pourquoi, par exemple, entendre si mal la doctrine de ceux qui enseignent que la loi naturelle a été imprimée dans nos consciences par Dieu même ? Sans doute, si cette impression était purement libre de la part de Dieu et surajoutée à notre nature, en d'autres termes si ce que nous appelons la loi naturelle n'était qu'une loi positive, la morale serait compromise et même détruite. Mais la loi naturelle imprimée dans les consciences par le Créateur est exigée à la fois par la nature du Créateur et par celle de la créature. La morale est donc absolue. La loi naturelle n'est donc pas révélée d'abord extérieurement, bien que la révélation la confirme : le Décalogue est promulgué originellement dans la conscience. Ainsi tombent toutes les objections de l'auteur. Il est très facile de les résoudre.

(1) *Revue de métaphysique et de morale*, 1895-7.

Digitized by Google

On démontrerait avec la même facilité le contraire de ce qu'il ajoute : « Pendant des milliers d'années on a discouru sur le bien suprême, le *summum bonum*, sans parvenir à un résultat clair et certain, sans saisir notamment le lien qui existe entre la recherche du bien, d'une part, et l'obligation morale ou le devoir, de l'autre (1). » — La morale du bonheur, fin dernière de l'homme, et la morale du devoir, règle et mobile suprême de la conduite, se concilient très bien ; et il y a longtemps que cet accord règne, en théorie comme en pratique.

Louons ensuite l'auteur pour sa réfutation de la morale du plaisir et de l'égoïsme. Il a compris que la morale doit être absolue : « On voit, dit-il, combien est insuffisante et erronée la théorie qui considère le plaisir comme le but final ou suprême de la volonté et veut là-dessus fonder la morale. Sans la notion de l'absolu, on ne comprend pas qu'il y a une opposition absolue entre le bien et le mal, c'est-à-dire qu'on ne peut pas s'élever à la distinction du bien et du mal, et sans cette distinction comment parler de morale?... » (*Ibid.*, p. 636). Mais il est faux que nos ascétiques condamnent absolument les biens de ce monde.

Louons encore des passages tels que celui-ci : « La profonde dégradation de notre temps consiste en ce que, tout en maîtrisant la nature physique hors de nous, on se laisse asservir par elle au dedans, au point de perdre même la conscience que l'homme est quelque chose de supérieur à la nature physique » (p. 638).

Malheureusement cette morale, qui ne manquerait pas d'élévation, s'inspire du panthéisme et y aboutit : « Le bien étant l'identité avec soi-même, et notre moi n'étant rien de réel, ne possédant point de nature vraiment propre à lui, l'affirmation égoïste de nous-même nous éloigne du vrai bien au lieu de nous en rapprocher. Notre vrai moi, notre nature vraiment propre ou normale étant dans l'absolu, élevé au-dessus de toutes les individualités, nous n'approchons du vrai bien ou de l'identité avec nous-mêmes qu'en

(1) *Revue de métaphysique et de morale,* 1896, sept., p. 633.

Digitized by Google

travaillant au bien en général et en reniant notre moi empirique, illusoire et vide par essence » (p. 635-6).

Le renoncement qui se dégage de cette morale rappelle le faux mysticisme d'un Spinosa ou même d'un Bouddha : « On voit donc que le suprême épanouissement de la personnalité, sa liberté, sa perfection et même sa réalité sont dans le renoncement et la négation de soi. Une fois reconnue la nature illusoire et anormale du moi individuel, plus nous nous élevons au-dessus de l'individualité, plus nous nous approchons de la réalité vraie ou absolue, de la participation à la nature divine... » (p. 642).

Si du moins ce panthéisme mystique, quelque absurde qu'il soit en lui-même, respectait la vraie nature de Dieu ! Mais il n'en est rien, Dieu c'est l'être absolu et Spir en convient. Or, d'après lui, « la notion de l'absolu nous est innée et constitue la loi fondamentale de la pensée... Nous pensons donc, on peut le dire, par la vertu de Dieu. » — Voilà donc un dieu qui est bien menacé de n'être qu'une idée. Quoi qu'il en soit, d'après Spir, il est inconscient. Car, dit-il, « de là à croire que Dieu lui-même est un être pensant et ayant conscience de soi, il n'y a aucune voie rationnelle. Bien au contraiae ; car la conscience de soi n'est possible et nécessaire que chez un être qui n'existe qu'au moyen d'une illusion et d'une apparence... Non, l'existence absolue et divine n'est pas une existence consciente... » (1). On cite de pareils paradoxes, qui se réfutent d'eux-mêmes, mais on ne les analyse pas.

On se demande maintenant quelle pourra bien être la religion, dans l'hypothèse d'un pareil Dieu : « La religion, répond Spir, est l'amour de Dieu ; or Dieu étant le bien et le vrai pur, aimer Dieu n'est rien autre chose qu'aimer le bien et le vrai. » — C'est-à-dire que cette religion est tout près de ressembler à une religion nulle, incapable de répondre aux aspirations de l'âme humaine affamée de réalité et de diriger le cœur humain troublé par tous les sentiments et sollicité par tous les faux biens de ce monde.

(1) *Revue de mét.*, 1897, janvier, p. 48-40.

Digitized by Google

Comment cette religion, toute scientifique ou esthétique, réseau lumineux et brillant, si l'on veut, mais fait de brins de soie ou de fils d'araignée, pourrait-elle arrêter ces bêtes féroces qu'on appelle les passions humaines ?

Mais Spir a confiance dans l'efficacité de sa théorie religieuse. Il croit au déterminisme intellectuel du bien, sans avoir l'excuse d'un Socrate, qui pouvait partager cette illusion, au berceau de la philosophie. « En fait de liberté et de perfection morales, dit-il, tout dépend donc essentiellement de la vue claire et exacte des choses. Quelque forts que soient les penchants naturels, ils doivent céder tôt ou tard à la vue claire de ce qui est le bien, de ce qui est le devoir, et l'on peut affirmer avec certitude que l'illumination des esprits par la vraie philosophie élèvera l'humanité à un degré de perfection morale dont on n'a vu jusqu'à présent que des exemples isolés... » (p. 644, 1896, sept.)

Ces espérances sont d'autant plus illusoires qu'il nie, au fond, toute religion surnaturelle et même toute religion proprement dite. Il regarde le miracle comme impossible et suppose qu'il ne rentre dans aucune loi supérieure de la Providence. D'ailleurs comment prêter une providence à un dieu inconscient? Il nie par conséquent le caractère divin de Jésus-Christ. Avec les rationalistes il écrit: « Notre nature supérieure, logique et morale, voilà le Verbe ou le fils de Dieu fait homme, et la norme ou loi fondamentale de notre pensée est « cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde » dont parle Jésus dans son Evangile » (p. 51). Bien qu'il attende de sa philosophie la rénovation de l'humanité, il ne croit pas qu'elle puisse enseigner quoi que ce soit sur l'origine et sur la fin des choses : « Sur ce sujet, dit-il, on ne peut rien affirmer ni rien nier » (p. 58).

Mais en voilà assez pour faire connaître cette philosophie nouvelle, également vide et audacieuse.

Sans recommencer ici une réfutation en règle, rappelons que le principe d'identité, base de toute cette philosophie, est une loi logique et non pas l'affirmation de l'identité de substance entre tous les êtres ou l'affirmation de l'existence

Digitized by Google

d'un seul être *normal*. C'est même en vertu de ce principe d'identité et du principe de contradiction, qui ne fait qu'un avec lui, que nous affirmons que Dieu (l'Etre par lui-même) n'est pas la créature (l'être qui était dans le néant). C'est en vertu des mêmes principes que nous affirmons la distinction essentielle de l'esprit et de la nature, de l'âme et du corps. La réalité du monde sensible s'impose par l'absurdité qu'il y a à composer les corps avec des pensées ou des éléments simples. Notre personnalité, notre substantialité, la permanence de notre moi et sa causalité s'imposent par la conscience et les raisonnements les plus convaincants. Quant à la morale, la vraie est celle qui concilie la liberté et le devoir, elle est fondée sur la loi naturelle; et celle-ci est perfectionnée par la révélation. Dieu, qui se fait connaître déjà naturellement par ses effets extérieurs et les lois de la conscience, nous parle encore par son Verbe incarné, Jésus-Christ, et par l'Eglise qui ne fait que continuer sa mission.

Mais, hélas! malgré cette abondance de lumière et de grâce, l'esprit et le cœur de l'homme en ce monde restent libres de croire ou de ne pas croire, et, dans la foi elle-même, ils restent libres de faire le bien ou le mal. Il est vrai aussi que les préjugés de l'éducation et du milieu peuvent étrangement abuser les intelligences; ils les enlacent comme un réseau, alors surtout qu'ils ont été systématisés par une fausse philosophie.

II

Ce que nous ajouterons à l'analyse et à la critique précédentes se rapporte spécialement au dernier article de Spir: *Essai sur les fondements de la morale et de la religion*, publié dans la *Revue de métaphysique et de morale* (mai, 1897). L'article ne compte guère qu'une dizaine de pages, mais les sujets les plus graves y sont touchés d'une façon malheureuse. Nous suivrons autant que possible

Digitized by Google

l'auteur pas à pas, en critiquant, au passage, ce qui nous paraîtra le plus important.

Avec raison, il constate, en commençant, que nous avons une destinée éternelle et que ce sentiment est au fond de toutes les religions dignes de ce nom. Mais aussitôt, et en dépit d'une véritable contradiction, qu'il essaie vainement d'atténuer, il s'élève contre l'immortalité individuelle.

La première preuve qu'il apporte est d'ordre moral. Selon lui, en effet, en affirmant l'immortalité individuelle, on ramènerait tout à cette immortalité de la façon la plus égoïste. Rien ne prouve mieux que la manière dont cette preuve est exposée combien nos adversaires méconnaissent les fondements et les mobiles suprêmes, en un mot tout l'esprit de la morale chrétienne : « La croyance à l'immortalité individuelle, nous dit-on, est la suprême exaltation de l'égoïsme (!) ; elle est donc naturellement opposée à la moralité et ne peut y être rattachée que par des voies détournées. Aux yeux de celui qui croit à son immortalité individuelle, rien ne peut primer le soin de son propre salut éternel. Pour lui, l'essentiel n'est donc pas de faire le bien ni de rechercher le vrai (!), mais uniquement de se rendre agréable au maître tout-puissant qui distribue les récompenses et les peines éternelles ; ce qui implique la possibilité de croire qu'on peut faire son salut éternel par d'autres moyens que par la pratique du bien et la recherche désintéressée de la vérité. Aussi cette croyance a-t-elle produit une somme de mal incalculable, car c'est elle qui a déchaîné toutes les persécutions et toutes les guerres religieuses, et, de nos jours encore, elle envenime les dissensions et les haines confessionnelles, haines si contraires à la charité et la vraie moralité » (p. 342-3). — Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs et d'équivoques. Si, dans la morale chrétienne, chacun doit veiller spécialement et tout d'abord à son propre salut en sorte qu'on puisse dire : « Charité bien ordonnée commence par soi-même », il n'en reste par moins vrai que le salut personnel est un *devoir*, le devoir suprême, où la responsabilité est engagée plus que partout ailleurs. Le premier devoir de l'homme, en

Digitized by Google

effet, c'est de se donner au bien, et chacun répondra seul, en dernière analyse, de cette donation de lui-même. Celui qui veut faire son salut doit donc en venir à rechercher avant tout la vérité et le bien ; et ce n'est pas en dehors de ce désintéressement suprême qu'il peut plaire au Maître tout-puissant qui est le vrai et le bien par essence.

La morale chrétienne n'exclut pas, il est vrai, l'espoir de la récompense, car cet espoir est utile, humain, et rentre facilement dans l'ordre des choses ; mais cet espoir ne doit jamais être égoïste, il faut le subordonner à la charité parfaite. Ajoutons que nul ne sait, malgré cette espérance, dans quelle mesure il est digne ou indigne, et que le dernier mot doit être humblement laissé à la justice et à la miséricorde de Dieu. Spir a donc calomnié la morale chrétienne, morale éminemment pure, humaine, bienfaisante ; il n'en est pas de plus généreuse. A qui persuadera-t-on, par exemple, qu'un Paul, qui désirait être anathème pour ses frères, un François Xavier et un Vincent de Paul, qui se dévouaient tout entiers à l'assistance spirituelle ou corporelle de leurs frères, ne songeaient qu'à acquérir pour eux-mêmes quelques satisfactions égoïstes et éternelles ? Quant aux malheurs qui se sont déchaînés par suite des guerres religieuses, qui ne voit qu'il faut en accuser les hérésies, les fausses religions, le fanatisme et autres désordres, dans la mesure précisément où ils combattaient l'esprit de l'Evangile ?

Spir s'élève ensuite contre l'immortalité individuelle au nom de la psychologie et de la métaphysique. Selon lui, le fond de la nature humaine aurait été inconnu jusqu'ici ; on aurait bien vu la grandeur et la bassesse de l'homme, et tous se souviennent, par exemple, de quelle manière saisissante Pascal les met en contraste ; mais on n'aurait pas vu le dernier pourquoi de cette misère ni de cette grandeur. En ce qui concerne la grandeur, Spir dira un peu plus loin comme nous que « nous possédons la notion de l'absolu », que « nous sommes apparentés à Dieu par le côté supérieur de notre être ». Mais, sans compter qu'il ne peut entendre

Digitized by Google

ces paroles dans un sens juste, voici comment il explique les misères humaines : « Le malheur fondamental de l'homme ne vient pas de ce qu'il est sujet à des souffrances de toute espèce, mais de ce qu'il est vide par essence, dépourvu de nature propre, en d'autres termes, de ce qu'il n'est pas un être ou un objet réel, mais un simple fantôme (!), dont l'existence même repose sur une illusion ou une apparence. Tout ce dont l'homme cherche à remplir sa vie n'est qu'une fantasmagorie planant au-dessus d'un abîme et disparaissant au bout d'un temps fort court. L'illusion à laquelle nous devons notre existence nous dérobe la vue de cet abîme, mais il se fait sentir dès que l'esprit n'est pas absorbé par les mirages de la vie. De nos jours surtout, le sentiment de ce vide ou néant intérieur est répandu plus que jamais et constitue ce qu'on appelle le pessimisme moderne » (p. 343).

Il est évident que Spir n'explique ici ni le pessimisme ni l'optimisme, non plus que les vraies causes de la grandeur de l'homme et de sa misère. C'est une étrange méthode, en effet, d'expliquer la misère humaine et de guérir le pessimisme que de nier la réalité même de l'homme pour l'engager à perdre son existence illusoire dans un absolu inconscient. Le bouddhisme avait déjà indiqué cette doctrine, qui supprime le problème de notre existence et de notre destinée au lieu de le résoudre. Pourquoi donc chercher dans de pareilles conceptions une solution que la philosophie chrétienne donne si parfaitement et rend si intelligible à tous ? L'homme est grand par son âme immortelle créée à l'image de Dieu ; mais il est faible comme un « roseau » par son corps et sa personnalité périssable. A cette faiblesse naturelle s'ajoute la dégradation qui vient du péché et de tous les vices, en sorte que la misère de l'homme est vraiment insondable. Mais, par contre, la grâce et le repentir relèvent l'homme d'une façon merveilleuse ; s'il consent à rentrer par là dans l'ordre moral et dans l'ordre surnaturel auquel il est appelé, il s'affranchit peu à peu de tout mal, se subordonne à tout bien de la manière la plus généreuse, et développe dans la mesure de sa voca-

Digitized by Google

tion tout ce qu'il y a de divin, pour ainsi dire, dans son incommunicable personnalité.

Mais telle n'est point la théorie de Spir. Notre moi, dit-il, est illusoire, parce qu'il « repose entièrement sur la mémoire ». — Vieille erreur, qui nous rappelle Locke et Condillac. Il est vrai que notre moi considéré comme soumis au temps ne nous est connu que par la mémoire ; mais notre moi lui-même est connu par la conscience. Il ne se confond d'ailleurs ni avec l'acte de conscience ni avec l'acte de mémoire, au moyen desquels nous le connaissons. Notre moi est un absolu, en ce sens que c'est une substance ; et il ne s'agit pas de le nier ou de l'anéantir, ce qui nous est impossible, mais bien de l'éclairer et de le guérir.

En définitive, Spir cherche « la voie du salut » dans une sorte de nirwana ou d'anéantissement du moi, au lieu que nous la cherchons dans l'abnégation vraie ou le renoncement chrétien, qu'il ne paraît pas avoir compris ni même étudié. Aussi écrit-il telle déclaration fausse, pour ne pas dire blasphématoire, comme celle-ci : « La voie du salut a déjà été enseignée aux hommes, surtout par ces deux grands précepteurs de l'humanité, le Bouddha et le Christ. Mais l'enseignement même de ces deux maîtres est vicié par des erreurs, et notamment la doctrine du Christ est viciée par la croyance à l'immortalité du moi conscient, croyance qui est en flagrante contradiction logique avec la voie même du salut : le renoncement à soi-même, à son individualité consciente » (p. 345). — Si l'auteur avait lu nos ascétiques et mieux connu l'Evangile, il aurait vu que Jésus-Christ a prêché le renoncement parfait, l'abnégation parfaite, non pas certes l'anéantissement réel du moi, mais son perfectionnement moral au prix des sacrifices les plus chers, sa parfaite subordination au bien. Le chrétien meurt donc, pour ainsi dire, mais c'est pour mieux vivre d'une vie supérieure : « Ce n'est plus moi qui vis, disait S. Paul, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi. » Voilà pourquoi la morale chrétienne est à la fois si généreuse et si vivante, si énergique et si paisible, si joyeuse en elle-même et si laborieuse dans ses efforts. Chose singulière, Spir reprochera

Digitized by Google

un peu plus loin à la doctrine chrétienne de ne pas s'appliquer à la vie réelle tout entière, alors qu'elle s'y applique si exactement en respectant absolument le moi, qu'elle élève singulièrement, alors que Spir le détruit en énervant ainsi en principe toute passion et toute activité.

N'ayant pas compris le renoncement chrétien qu'il faut pratiquer en cette vie, il n'a pas mieux vu en quoi consiste la vie bienheureuse promise au fidèle. Elle est stable, permanente, n'admet aucun changement en elle-même ; elle est éternelle en quelque sorte, puisqu'elle consiste essentiellement dans un acte immuable et très parfait de connaissance et d'amour de Dieu. Spir ne prouve donc rien contre nous, quand il dit, d'ailleurs avec raison : « La vie vraiment réelle et éternelle n'est pas une succession infinie d'états intérieurs dans le temps, mais une existence indépendante du temps et de la succession » (p. 346). Mais il a tort d'ajouter que cette vie est « par conséquent incompatible avec la conscience de soi ». Le bienheureux se connaît lui-même comme il connaît Dieu, de la même manière stable et permanente, sur laquelle le temps n'a pas de prise. Et puis, que serait une vie éternelle et inconsciente ? Qu'est-ce qu'un moi qui s'ignore lui-même éternellement ? Qu'est-ce même qu'un moi illusoire dans la vie présente ? Toute illusion du moi suppose un moi réel ; en définitive, il n'y a pas d'illusion sans quelque réalité.

Au reste, si ce n'étaient les équivoques où il se renferme et les graves erreurs qu'il sous-entend, Spir parle quelquefois de l'immortalité bienheureuse comme nous en parlerions nous-même : « Ce n'est pas notre moi empirique tout entier, avec ses anomalies, ses défauts et ses misères, dit-il, mais seulement la meilleure partie de nous-mêmes qui peut survivre éternellement, et c'est à édifier cette meilleure partie et à nous réfugier de plus en plus en elle, que nous devons consacrer tous nos efforts. Notre vrai moi est à l'abri du néant » (p. 347). — « Posséder l'idée de l'absolu, du divin et de l'éternel nous est déjà un gage sûr d'éternité ou d'immortalité ; l'enthousiasme et la pratique du bien, du renoncement à soi-même et de la charité, rend la partici-

Digitized by Google

pation à l'existence éternelle plus vivante, et la certitude de cette existence plus complète. Aussi l'homme de bien est-il sûr de son immortalité : il la goûte dès à présent » (*ibid.*). — « La mort n'est pas l'anéantissement de ce qu'il y a de vraiment réel en nous » (p. 348). — « La conscience de cette parenté et communauté avec Dieu nous ravit à tout jamais au néant. C'est donc là le fondement de notre vie spirituelle, et il ne faut jamais le perdre de vue » (p. 349).

Il répond assez bien également à une objection vulgaire tirée de ce que nous n'avons pas ici-bas l'idée de la vie éternelle. De même, dit-il, ou à peu près, que l'aveugle-né n'a pas l'idée des couleurs ni de l'éclat du soleil, bien qu'il ne puisse en douter, de même nous ne pouvons douter de la vie éternelle, bien que nous ne puissions nous en former une idée exacte par l'expérience.

Malheureusement il faut se souvenir que cette vie éternelle est inconsciente et que le moi réel humain ne se distingue pas du moi divin. Chose plus grave encore, le moi divin lui-même est inconscient : « L'existence absolue, nous dit-on, est supérieure à l'existence consciente. » — Comme si la conscience n'était pas, au contraire, une perfection, inséparable en principe de l'intelligence, qui sans elle n'est plus concevable ! Comme si l'inconscience absolue n'était pas l'infirmité et l'impuissance irrémédiables !

On s'étonnera, et à bon droit, que Spir ait pu se persuader qu'un tel Dieu et une telle immortalité pourraient fonder la morale et inspirer tous les dévouements indispensables à l'humanité. Mais Spir, comme les autres philosophes qui bénéficient de la morale de l'Evangile sans la reconnaître, attribue à ses propres théories une vertu qui leur est étrangère. A l'en croire, si le commun des hommes est capable encore de tant d'héroïsme ; si nous voyons par exemple des marins, des soldats, qui, dans le détail de la vie pratique, paraissent s'inspirer si souvent de vues égoïstes, se dévouer tout à coup, au moment du danger, pour leur pays ou pour sauver la vie de leurs semblables, ce serait en vertu de la loi du renoncement qui aboutit à l'anéantissement du moi illusoire. Mais il commet là une singulière méprise. Si les

Digitized by Google

hommes, malgré leurs misères, gardent une faculté si merveilleuse de sacrifice, c'est que la conscience morale ne fait que sommeiller en eux; sa voix éclate dans les circonstances critiques, surtout chez les âmes chrétiennes, et il n'y a que les âmes basses ou affolées de peur qui ne l'entendent pas.

Ce que Spir dit plus haut au sujet des espérances chrétiennes que l'on alléguerait généralement, mais sans y croire, n'est pas moins faux et dénote une grande ignorance de la vie intime de l'Eglise : « La croyance des hommes à leur immortalité, dit-il, n'a que peu d'influence régénératrice sur leur vie actuelle. » — Nous constatons, au contraire, que les vertus pratiquées dans l'Eglise, surtout les vertus héroïques qui expliquent ses plus belles œuvres et son merveilleux apostolat, supposent une vie surnaturelle intense, c'est-à-dire toute pénétrée de foi, d'espérance et de charité.

On est en présence de l'erreur fondamentale de ce système, qui n'est au fond qu'une sorte de pessimisme et de bouddhisme, lorsque Spir prétend voir une incompatibilité absolue entre les attributs de Dieu et l'ordre présent du monde. Nous n'admettons pas cette antinomie de Dieu et de la création, qui tend à condamner le Dieu créateur ou à nier la réalité de son œuvre. « En principe, dit-il, il y a, entre Dieu et la nature physique, un abîme infranchissable, une incompatibilité absolue. Dieu est le bien et le vrai pur. Le bien exclut et condamne absolument tout ce qui est mauvais; et le vrai répugne absolument à toute communauté avec le faux, l'erreur et le mensonge. Dès qu'on méconnaît le moins du monde cette incompatibilité absolue entre Dieu et l'anomalie qui remplit et même constitue le monde physique, la conscience morale en est faussée et tout le domaine de la pensée désorganisé sans ressource, comme le prouve l'histoire de toutes les religions et de toutes les philosophies... » (p. 349). — En retranchant ce qu'il y a de faux ou d'exagéré dans ces considérations, elles prouvent seulement la distinction absolue de Dieu et du monde, distinction que méconnaît Spir lui-même à beau-

Digitized by Google

coup d'égards, puisqu'il nie la réalité du monde et de notre propre existence. Mais réduire le monde et notre moi lui-même à de simples illusions, c'est contraire à toute expérience; et c'est contraire aussi à la justice et à la sainteté de Dieu. Pourquoi Dieu aurait-il produit ce cauchemar de l'existence présente, si elle est sans réalité? Et puis comment aurait-il pu donner cette illusion de l'existence, avec la conscience qu'elle comporte, puisque lui-même est sans conscience, dans le système de Spir?

Mais ce qui nous semble plus grave encore, c'est de méconnaître l'infinie bonté de Dieu créant le monde. La variété et l'ordre admirables des créatures avaient déjà frappé d'admiration les anciens, qui avaient donné au monde le beau nom de *cosmos*. Que ne penseraient-ils pas aujourd'hui devant les découvertes prodigieuses de la science? Tout est fait, dans cet immense univers, *avec nombre, poids et mesure;* tout était bon en sortant des mains de l'Auteur des choses : *Et erant valde bona*. Si le mal existe, c'est qu'il résulte des limites naturelles des êtres créés ; il vient surtout de la malice des créatures intelligentes et en particulier de la malice humaine, qui ont flétri de quelque manière l'œuvre de Dieu. Mais on est habitué dans certaines écoles à insister sur le mal physique des créatures, lutte des espèces qui vivent les unes des autres, combat des éléments, destructions partielles, etc., comme si le mal physique était absolu ou comme si les animaux étaient des personnes morales obéissant à autre chose qu'aux lois de l'instinct et de la sensibilité. Et l'on parle du mal moral, dont l'homme ou les autres créatures vicieuses sont la cause unique, comme si la responsabilité en remontait jusqu'à l'Auteur des choses. On comprend tout ce que de pareilles habitudes intellectuelles renferment de faux, et nous dirions même de blasphématoire, si l'intention le comportait.

Avant de terminer, relevons encore quelques contradictions. Que nous parle-t-on de la « puissance du divin » dans ce monde, si l'on refuse, d'autre part, de reconnaître la causalité divine? Comment expliquer sans cette causalité

Digitized by Google

l'ascension des créatures depuis les reptiles des âges primitifs jusqu'à l'homme, alors surtout que Dieu nous est présenté comme le seul absolu, la seule réalité, la nature unique et normale des choses? Que parle-t-on maintenant des « fins suprêmes de la nature », puisqu'on a méconnu ailleurs le Dieu conscient et Providence, et rejeté les arguments téléologiques?

Le dernier mot concernera la religion. Comment Spir peut-il comparer Jésus-Christ à Bouddha et dire indistinctement de l'un et de l'autre qu'ils eurent « une vue trop étroite de la vie humaine, une vue dans laquelle il n'y avait de place ni pour la science, ni pour l'art, ni pour l'industrie? Sans tout cela pourtant, ajoute-t-il, la vie de l'humanité serait trop vide et trop pauvre à tous égards. L'idéal n'est pas le fainéant et le mendiant, mais le travailleur; non pas une vie ascétique ou monacale, mais une vie active consacrée à la réalisation du bien et du vrai. Pour cela, il faut chercher à acquérir non seulement des vertus et des connaissances, mais aussi des biens matériels, etc... » — Je réponds que Jésus-Christ n'était pas venu enseigner directement les sciences et les arts, mais le dogme et la morale de l'Evangile, principe de toute réforme, de tout progrès et de tout bien, soit individuel, soit social. « Recherchez avant tout le royaume de Dieu, avait-il dit, et le reste vous sera donné par surcroît. » C'est grâce, en effet, à l'Evangile, et depuis sa promulgation, que les siècles nouveaux ont pu cueillir, malgré bien des infidélités, tous les fruits de la civilisation. Et ici je n'excepte rien : sciences, arts, industrie, commerce; l'Eglise et les moines en particulier ont contribué singulièrement au progrès des peuples chrétiens aux moments les plus décisifs de l'histoire; et c'est être bien aveugle ou bien ingrat que de nier ces vérités historiques proclamées par un grand nombre de nos adversaires eux-mêmes, des positivistes comme Taine et Comte, par exemple, plus justes ici et plus près de nous que nos modernes idéalistes.

Digitized by Google

II. LES TROIS DIALECTIQUES

Par M. J.-J. GOURD, recteur de l'Université de Genève.

SOMMAIRE : *Revue de métaphysique et de morale.* Remarques sur la dialectique. — Relativisme, criticisme, scepticisme. — La dialectique religieuse, fin de cette étude.

I. Dialectique théorique. Empirisme, rationalisme, phénoménisme. — Nominalisme de l'auteur. — Ses vues sur les catégories de l'espace et du temps, la causalité, le problème de l'origine du monde, l'idée de Dieu.

II. Dialectique pratique. Morale du bonheur, morale du bien, morale du devoir. — Morale sans fin dernière. — Impossibilité d'expliquer l'obligation qui ne serait fondée que sur le libre consentement. Théorie phénoméniste de la morale. — Vraie notion de la justice. — La morale chrétienne est immuable et elle a été parfaite dès l'origine.

III. Dialectique religieuse. Refus de rendre compte de la foi. — Le Dieu transcendant, d'après M. Gourd. — La religion réduite au symbolisme. — Conclusion : le vrai christianisme.

Sous ce titre : *Les trois dialectiques*, nons lisons dans la *Revue de métaphysique et de morale* (1897 janvier-mai) une série d'articles qui résument tout un système philosophique. Nous devrions dire plutôt qu'ils marquent une attitude philosophique. Car il s'agit ici d'une manière de voir, de juger et de sentir en matière de philosophie et de religion plutôt que d'un ensemble de propositions logiquement enchaînées embrassant tout le domaine supérieur de la pensée. Disons même que l'auteur paraît n'éprouver que de l'éloignement non seulement pour l'esprit systématique, mais encore pour toute profession dogmatique.

Cette situation d'esprit ou cette « mentalité », pour employer un mot familier à certains philosophes, n'est que trop commune. C'est l'un des fruits les plus légitimes du néo-criticisme, si répandu aujourd'hui et qui paraît bien régner d'ordinaire dans la *Revue de métaphysique et de morale.* Hostile en principe au positivisme rigoureux et au matérialisme, organe d'une réaction contre les erreurs les plus grossières de ce temps, cette revue n'en défend point pour cela habituellement les doctrines spiritualistes. Car

Digitized by Google

nous ne pouvons souscrire à l'idéalisme nouveau, à l'esprit de doute qui envahit toutes les parties spéculatives de la philosophie et ne saurait être corrigé par aucun recours à la morale pratique ni par aucun appel au besoin ou au sentiment religieux. On le verra bien par l'analyse et la critique suivantes.

M. Gourd divise son étude en trois parties : dialectique théorique, dialectique morale, dialectique religieuse. En d'autres termes, il traite successivement de la *science*, de la *morale* et de la *religion*. On voit que le plan est vaste, trop vaste peut-être. Et cependant, dès le début, nous reprocherons à l'auteur de paraître le rétrécir singulièrement, en traitant de ces trois grands objets, science, morale, religion, au point de vue de la dialectique seulement. La dialectique, en effet, n'est en définitive qu'une logique. Or, bien que la logique s'applique à toutes choses et en particulier à la science spéculative, à la morale et à la religion, elle est cependant d'une nature à part et existe indépendamment : il y a même une logique générale qui ne s'applique à aucune connaissance en particulier. Mais ce que nous devons remarquer surtout, c'est que la science, la morale et la religion ne sauraient être regardées comme de simples dialectiques particulières, c'est-à-dire de simples connaissances logiques et partant subjectives. Or, c'est bien là, si nous ne nous trompons, le préjugé favori de M. Gourd et de ceux de son école : ils ne voient dans les connaissances humaines que le côté logique et subjectif; pour eux, tout se ramène à une critique.

La suite ne sera que trop souvent d'accord avec ce point de départ. « La science, nous dit-on, consiste à coordonner » (p. 2). — Ce n'est pas assez dire : la science sait, la logique coordonne ; et bien que nous sachions en coordonnant et que l'ordre objectif ne nous soit connu scientifiquement que par le moyen de la logique, la science cependant ne se confond pas avec la logique.

Aussi ne faut-il pas s'étonner ensuite que M. Gourd professe le relativisme, c'est-à-dire la forme la plus subtile du scepticisme : « Ce que Carnéade disait de la vraisem-

Digitized by Google

blance, écrit-il, il faut le dire sans hésiter de la vérité scientifique. Celle-ci n'est point chose fixe, immobile, indivisible. Elle va se faisant, elle comporte des degrés, selon que la coordination est plus ou moins ample et serrée » (p. 2). — La conclusion rigoureuse de pareille opinion serait que rien n'est vrai et que rien n'est faux absolument, mais que toutes les doctrines sont vraies et que toutes les doctrines sont fausses par certains côtés. Et il paraît bien en effet que M. Gourd adhère à ce faux éclectisme. Entendons plutôt : « Certes, la plupart des doctrines philosophiques — nous disons même, si l'on veut, toutes les doctrines philosophiques — sont fausses, et nous savons à quel signe on peut s'en assurer... Mais il n'y a pas de doctrine radicalement fausse, car il n'y en a pas qui se borne à supprimer les éléments de la réalité, ou à introduire des obstacles dans la mise en ordre scientifique. La pensée de Leibniz demeure juste : les doctrines sont vraies par leur côté positif; et toutes ont un côté positif. Qui dit doctrine, dit coordination; et qui dit coordination, dit vérité scientifique. Or, cela même nous permettra de les retenir toutes » (p. 3). — Certes, nous ne disconvenons pas de ce qu'il y a de vrai dans la pensée de Leibniz. Mais il n'en reste pas moins certain que telles doctrines ne diffèrent de telles autres que par les erreurs qu'elles contiennent, ce qui les rend formellement fausses; il n'en reste pas moins certain que telles doctrines ne sont point des coordinations mais plutôt des contradictions et que, d'ailleurs, il ne suffit pas de coordonner des erreurs pour créer des doctrines. Au reste, ce qui montre bien que M. Gourd entend l'éclectisme d'une autre façon que Leibniz, c'est qu'il renonce à ramener toutes les doctrines à l'unité : leurs divergences et leurs contradictions seraient donc nécessaires. Il se déclare hostile en principe à l'œuvre de la synthèse, c'est-à-dire à l'unité de la science, ce beau rêve de tant de penseurs qui aspiraient à grouper toutes les vérités particulières conquises par l'esprit humain sous des vérités de plus en plus générales et moins nombreuses, de manière à les éclairer toutes et progressivement d'une seule vérité suprême. M. Gourd estime

Digitized by Google

plutôt que l'esprit doit se résigner à la dispersion et aux variations sans fin ; il n'a pas d'autre ambition que celle de voyager de système en système, sans répudier absolument le plus mauvais, sans s'attacher non plus absolument au meilleur : « Renonçons, dit-il, à les synthétiser (les doctrines) en une doctrine unique, qui serait inutile et forcément incohérente, mais essayons de les disposer en une progression de vérité » (p. 3).

Il résulte de tout cela que nous nous trouvons en présence d'une certaine forme de criticisme, disons même de scepticisme. Ce criticisme ou ce scepticisme s'explique, si l'on observe que, d'après l'auteur, les « vérités de fait » nous sont données par la seule conscience, et les « vérités de coordination » par la science ; or, toutes les vérités se ramèneraient à ces deux ordres. — Mais il est faux que les faits ne nous soient connus que par la conscience, qui n'a pour objet que des faits subjectifs et personnels pour ainsi dire : la raison et les sens sont des facultés qui nous renseignent sur les faits extérieurs ; il faut seulement apprécier leur témoignage. Quant à la science, elle ne se borne pas à coordonner nos propres idées ; autrement elle se confondrait avec la logique, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ; mais elle s'applique à connaître l'ordre qui est dans les choses et les choses elles-mêmes qui sont le principe immédiat de cet ordre.

Il est juste d'ailleurs de reconnaître ici que M. Gourd condamne le scepticisme, auquel cependant il a donné plus d'un gage. Malheureusement cette condamnation est plus apparente que réelle : « Le scepticisme, dit-il, a prétendu s'en tenir à cette vérité de fait, à cette conscience primitive. Et cela nous empêche de lui accorder le nom et la valeur d'une doctrine... Au point de vue de la vérité scientifique, l'attitude du scepticisme représente le maximum d'erreur » (p. 5).

Sa pensée nous apparaîtra mieux à mesure que nous la suivrons à travers les trois dialectiques. C'est la troisième surtout qui le préoccupe, la dialectique religieuse ; et son étude, nous dit-il, pourrait être intitulée : *Vers la religion.*

Digitized by Google

C'est à la religion, en effet, qu'il essaiera de demander cet appui indispensable à la vie humaine, qu'il n'aura trouvé ni dans la science ni dans la morale. Kant avait mis tout son espoir en celle-ci ; mais que peut bien valoir une morale survenant sur un scepticisme métaphysique ? M. Gourd met plutôt son espoir dans la religion ; mais que pourra la religion si elle survient sur une philosophie complètement vide, qui se résume en un seul mot, le *phénoménisme?* La religion ne sera plus qu'un vain *symbolisme.* Mais il faut suivre l'auteur dans ce voyage décevant qui aboutit à ce dernier mirage.

I

DIALECTIQUE THÉORIQUE

Dans la dialectique théorique, il parle successivement de trois systèmes, ou plutôt de trois tendances qui, selon lui, résument l'histoire et les progrès de la spéculation philosophique ; ce sont l'*empirisme*, le *rationalisme* et le *phénoménisme.* Le premier est tout plongé encore dans la réalité ; le second s'en éloigne et oppose démesurément le sujet à l'objet ; le troisième réunit pour ainsi dire le sujet et l'objet en s'efforçant de tout ramener à des faits de conscience. Il va sans dire que, tout en étant un progrès sur les précédents, le phénoménisme nous laisse dans l'incertitude quant au fond même des choses : il consiste moins à affirmer qu'à s'abstenir.

La critique principale que nous adresserons à l'auteur, c'est d'avoir méconnu ce qu'il y a d'objectif et de réel dans les idées universelles ou ce qu'il appelle l'intelligibilité. Sa philosophie est celle des nominalistes : de là ses doutes, ses réserves et finalement ses négations en métaphysique : « La connaissance scientifique, nous dit-il, est condamnée à devenir toujours plus étrangère aux choses. Détournée de ce qu'elles offrent d'individuel et d'intime, dis-

Digitized by Google

séminée sur les alentours, car leurs conditions ne prenant en sérieuse considération que le groupe ou la série (il a en vue sans doute le genre et l'espèce), elle cesse aussitôt d'être adéquate à son point de départ. C'est la rançon de ses incontestables avantages » (p. 10).

— Sans doute, répondrons-nous, à mesure que nos abstractions s'élèvent, nous nous éloignons en quelque façon de la réalité sensible et concrète ; mais, en définitive, c'est l'abstraction seule qui nous permet de saisir le fond réel et permanent des choses ; et plus notre abstraction est haute, plus aussi notre vue est pénétrante et profonde. Notre métaphysique est donc objective et certaine, à condition toutefois que nos abstractions et nos raisonnements soient légitimes, logiques, et appuyés sur ces réalités premières mais superficielles à beaucoup d'égards, que les sens, la conscience et la raison saisissent en nous et autour de nous. On peut donc dire que la métaphysique est la plus réelle des sciences ; car ses procédés sont rigoureux et elle prend pour objet les réalités les plus fondamentales. Sans doute son objet est ardu et prête à mille erreurs ; mais il n'est point diminué ou détruit par la difficulté de l'atteindre. La plus superficielle des connaissances au contraire, est en définitive la connaissance purement expérimentale : c'est elle qui n'atteint jamais « à l'intime » des choses ; c'est elle qui est « disséminée sur les alentours » : elle est absorbée par la considération du groupe, de la série, de la collection, et néglige toujours l'essence soit individuelle soit spécifique.

Ce n'est pas en ces quelques mots que nous espérons convaincre nos contradicteurs ; mais il nous suffit ici de signaler au lecteur l'origine de leurs négations injustes. Nous en relèverons encore quelques-unes dans la première partie.

L'espace et le temps nous sont présentés comme étant les premières catégories, ce qui est inexact. Car, même au point de vue de l'expérience sensible, la substance corporelle est connu avant l'espace et le temps, qui en résultent et paraissent ensuite la contenir.

Digitized by Google

Nous ne disons rien des hypothèses d'une quatrième dimension et d'un quatrième temps, auxquelles l'auteur se montre trop favorable, en paraissant vouloir faire rentrer les idées de temps et d'espace dans celle de nombre. Mais il est plus grave de vouloir ramener « la coordination causale » à celles qui résultent simplement des rapports de temps et de lieu. L'auteur n'en écrit pas moins cet aveu significatif : « La coordination concrète laisse toujours partiellement hors de ses cadres le terme dont dépendent tous les autres. Traduisons : l'ordre des créatures suppose toujours le principe ou le terme dont dépendent tous les autres. Mais l'auteur n'en ajoute pas moins ces paroles injustifiables : « Il n'y a pas lieu — pour le dire en passant — de poser le problème traditionnel de l'origine du monde. Ce problème n'aurait de raison d'être que si l'on devait se placer tout d'abord en plein néant... » (p. 16). — Qu'est-ce à dire et nous plaçons-nous en plein néant pour prouver l'existence de Dieu? Nous partons, au contraire, du fait indéniable de l'existence de quelque chose : le contingent suppose le nécessaire. A un autre point de vue et en partant pour ainsi dire du néant, nous pourrions dire avec Bossuet : Qu'un moment rien ne soit et éternellement rien ne sera. Mais puisque l'auteur est nominaliste et rejette en somme toute métaphysique, il doit écarter le problème du *théisme*.

Il fait plus et pèche contre toute logique, en prétendant que l'idée de Dieu est contradictoire : « La pensée, dit-il, reste déconcertée en présence de cet être de nature contradictoire et pour la conception duquel il n'est point d'attitude convenable. A la fois concret et universel, achevé et infini, d'ordre théorique et d'ordre pratique, objet de coordination et indépendant de toute coordination, il nous sollicite et nous décourage à la fois, et, en définitive, il est une cause de trouble pour notre vie intellectuelle (!). » — Inutile de réfuter de nouveau ici les vieilles erreurs qui se pressent dans ces quelques lignes : l'idée de Dieu qui s'impose à l'esprit et l'éclaire de si haut regardée comme une cause de trouble intellectuel! l'existence concrète de Dieu

Digitized by Google

opposée à la connaissance abstraite que nous en avons et à sa causalité universelle, sa perfection opposée à son infinité, etc. ! Ce sont bien là tous les préjugés du panthéisme. Aussi, l'auteur écrit-il : « Le panthéisme élémentaire marque un progrès sur le théisme traditionnel. » Toutefois, ce n'est pas le panthéisme qu'il préfère, ni même le rationalisme *qualitatif* ou *quantitatif*, mais plutôt le phénoménisme, qui ramène tout, l'objet comme le sujet, à des faits de conscience. Et encore le phénoménisme n'est-il qu'une étape dans la voie indéfinie de la spéculation philosophique.

II

DIALECTIQUE PRATIQUE

La dialectique pratique, qui succède à la dialectique théorique, n'aboutit non plus à rien d'absolu ou de définitif : « La moralité, de même encore que la vérité scientifique, n'est point chose fixe » (p. 130). La morale est donc toujours en voie de devenir, de même que la théorie. Kant n'avait pas raisonné de la sorte et se tenait plus près de la vérité, avec moins de logique il est vrai. Car, si la métaphysique ne nous offre rien de fixe et d'assuré, comment la morale pourrait-elle nous fournir nn point d'appui absolu ? Mais Kant n'en espérait pas moins justifier le dogmatisme moral, en le fondant sur la conscience et l'évidence du devoir. La morale lui paraissait un refuge inexpugnable où pouvait s'abriter l'esprit menacé par le doute universel. Nos néo-criticistes, au contraire, sacrifient quelquefois la philosophie morale comme ils ont sacrifié la philosophie spéculative, mais avec l'espoir de trouver dans le sentiment religieux l'appui indispensable de la vie humaine. Et telle est bien l'illusion caressée par M. Gourd.

Il distingue et examine successivement la morale du bonheur, la morale du bien et la morale de l'obligation, qui marquent autant de progrès de l'esprit philoso-

Digitized by Google

phique. Ces progrès répondent à ceux que nous avons observés dans la dialectique théorique, de l'empirisme au rationalisme et de celui-ci au phénoménisme. Remarquons ici qu'il serait facile de montrer que la morale du bonheur, sagement entendue, se concilie parfaitement avec la morale du bien ou de la perfection et avec la morale de l'obligation. Cette démonstration, faite depuis longtemps, est reprise tous les jours par nos philosophes scolastiques. Ce qui est faux dans la morale du bonheur, comme aussi dans la morale du bien et dans celle de l'obligation, c'est le caractère égoïste qu'y ajoutent plusieurs philosophes. Mais M. Gourd, pour faire la critique de ces diverses morales, ne se place pas au vrai point de vue. Il critique assez bien, il est vrai, la morale du bonheur, et rejette avec raison l'arithmétique de Bentham. Mais il ne propose point comme il faut la morale du bien ou de la perfection. Comment pourrait-il y réussir, puisqu'il refuse de s'éclairer d'une fin dernière, d'un bien suprême et absolu? « Il ne faudrait pas songer, dit-il, à lui demander (à l'absolu) une fin qui rendît possibles les autres fins : l'absolu, qui ne suppose rien, n'est supposé par rien (!) » (p. 148). Erreur qui répond trop bien à celle que nous avons constatée, dans la dialectique théorique, touchant l'existence même de Dieu. A la place de l'absolu ou de la fin dernière, M. Gourd met donc un progrès indéfini. Or, il y a longtemps qu'Aristote et saint Thomas ont observé qu'en introduisant l'*indéfini* à la place de la *fin dernière*, en morale, on supprimait le bien lui-même. Il ne suffit donc pas de proposer à l'homme « le plus large accroissement de l'activité intellectuelle ». Et puis il n'est pas vrai que le bien moral s'identifie formellement avec l'intelligibilité.

La morale de l'obligation n'est pas mieux proposée que celle du bien. M. Gourd paraît la définir comme la « conversion du sujet en objet ». Nous aimerions mieux dire qu'elle consiste dans la subordination du sujet à l'objet, de l'homme au bien, à l'ordre et finalement à Dieu. Mais M. Gourd prétend ne pas plus recourir ici à l'idée de Dieu

Digitized by Google

qu'il ne l'a fait précédemment. Dès lors, il lui est impossible d'expliquer l'obligation ; sur ce point, il échoue plus complètement que l'auteur de la *Critique de la raisou pratique.* Au reste, il souscrit au même subjectivisme moral : la bonne volonté tirerait d'elle-même et non pas de l'objet toute sa valeur. Mais ce qui distingue cette morale, c'est qu'elle fonde toute obligation sur le libre consentement de l'obligé : « Il ne faut pas, dit-il, qu'un vouloir étranger se substitue au nôtre sans notre assentiment » (p. 151). « C'est un acte de profonde liberté que celui de l'engagement moral. Sans doute, la dialectique l'exige ; mais pourquoi obéir à la dialectique? Quoi qu'on en ait dit, il n'y a obligation d'aucune sorte à s'obliger moralement. On s'oblige, parce qu'on le veut bien, à ses risques et périls » (p. 155).

On se demande ensuite quelle sera la valeur des « affirmations pratiques » qui seront la règle de la vie, si elles n'ont pas d'autre fondement, en définitive, que la liberté humaine, même la plus éclairée et la plus philosophique. Mais on s'étonne moins d'entendre des déclarations comme celle-ci : « On a dit bien souvent que la première condition de la morale, c'est un monde supérieur à l'expérience : jusqu'ici, nous ne nous en sommes pas aperçus. La dialectique pratique ne craint même pas de se placer à un point de vue strictement phénoméniste. Elle n'a besoin de dépasser les états de conscience, ni pour se fonder, ni pour passer de la morale du bonheur à celle du bien, ni pour passer de la morale du bien à celle de l'obligation. Toutes ses catégories s'établissent, tous ses devoirs s'expliquent, toutes ses considérations se légitiment, sans le postulat de l'ultra-phénomène. Par exemple, que nos semblables aient une existence extérieure à la conscience, ou qu'ils soient seulement des groupes de faits de conscience, en toute hypothèse, ils peuvent donner lieu à des devoirs (!). Si nous nous sentons tenus de leur faire une place importante dans nos préoccupations morales, ce n'est point en tant qu'ils existent dans l'ultra-phénomène, mais en tant qu'ils forment des séries distinctes de celles qui constituent notre moi.

Digitized by Google

Car il y a place dans la conscience pour d'autres « moi » que le moi propre » (p. 159). — Sans parler de mille autres difficultés insurmontables que soulève cette théorie phénoméniste de la morale, il s'ensuivrait que nous n'avons pas plus de devoirs envers les hommes que nous coudoyons chaque jour qu'envers des personnages de théâtre et de roman; ou, si l'on préfère, il s'ensuivrait que nous avons autant de devoirs envers ceux-ci qu'envers ceux-là. A coup sûr, une telle morale équivaudra toujours pour le commun des hommes, qui pourtant n'est pas privé de sens, à une morale nulle.

Relevons encore, au cours de cette seconde partie, quelques erreurs particulièrement opposées aux docrines chrétiennes. Nous ne saurions admettre, par exemple, cette définition de la justice : « La justice est tout simplement l'expression pratique de ce principe que rien ne se fait en vain... La justice exige qu'il soit donné à chacun ce qui lui est dû, et seulement ce qui lui est dû » (p. 141). La suite fait bien voir que l'auteur n'entend pas ces paroles dans leur meilleur sens : « Pourquoi un bonheur... que nous n'aurions pas créé nous serait-il dû? Serait-ce en vertu d'une promesse et en retour de notre obéissance? Mais c'est la promesse elle-même qui aurait été injuste (!) » — Evidemment la justice ne s'étend pas au delà de ce qui est dû ; mais elle n'exclut point la générosité ni même la miséricorde, qui peuvent se concilier avec elle, comme la dette peut s'accorder avec le don et le pardon. Il arrive alors que ce qui n'était pas dû à l'origine le devient en vertu de promesses et de mérites réels. C'est ainsi que l'homme, qui tient tout ce qu'il possède de la miséricorde divine, n'en arrive pas moins à mériter, avec la grâce de Dieu, sa céleste destinée.

L'auteur affirme aussi d'une manière générale que « les ordres prétendus clairs et immuables qu'on a rapportés à des révélations, ont dû constamment être interprétés », et qu'ils « ont varié comme les morales elles-mêmes » (p. 141). — Mais il est clair, au contraire (nous ne parlons, bien entendu, que de la morale chrétienne), que la morale n'a point varié dans son fond et qu'elle a obtenu toute sa perfection

Digitized by Google

avec la prédication de l'Evangile. Rien ne se conçoit, en effet, de plus généreux et de plus grand, après les vertus divines de Jésus et les vertus hors ligne de sa Mère, que l'héroïsme des martyrs, le zèle des apôtres, la charité des premiers chrétiens, la sainteté de tant de modèles célébrés même par nos frères séparés. Si la vertu sociale du christianisme s'est développée avec le temps et les siècles, il n'en est pas de même de sa sainteté, qui s'est répandue à flots dès l'origine; nous ne vivons aujourd'hui que de ce que nous avons reçu (1). Comme le dit Léon XIII, dans l'encyclique *Rerum novarum:* « Il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection, qu'*on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles* » (2).

Nous n'insisterons pas davantage sur cette seconde partie. Il est convenu d'ailleurs que toute cette dialectique morale, infirme et provisoire dans ses conclusions, comme la dialectique théorique, n'est que la préparation de la dialectique religieuse, but principal de l'auteur.

III

DIALECTIQUE RELIGIEUSE

Il passe successivement en revue ce qu'il appelle l'objet religieux, puis le Dieu immanent, le Dieu transcendant, le Dieu personnel. A première vue, tels passages paraîtront des mieux inspirés; mais d'ordinaire ils sont équivoques et il paraît bien qu'on leur attache le sens le moins exact.

(1) Cf nos *Etudes sociales*, n° 145, *la conscience et les légistes.*
(2) *Ibid.*, n° 31.

Digitized by Google

Autrement quelle belle pensée par exemple que celle-ci : « Affirmer Dieu, c'est poser en soi-même une résolution de sacrifice et réciproquement » (p. 302) ! Avec raison, l'auteur s'efforce de rattacher spécialement au principe religieux le sacrifice ou l'abnégation de soi, le pardon des injures, l'espérance, la consolation, disons même avec lui la vue et le sentiment du sublime, etc. Mais, hélas ! il ne revient pas, au nom et grâce aux indications de la religion, sur les erreurs et les doutes des deux parties précédentes. Nous trouvons bien telle déclaration comme celle-ci, qui paraît exclure le faux éclectisme et tout esprit de scepticisme : « Nous savons... que l'erreur n'est pas une moindre vérité, ni le mal un moindre bien. L'un et l'autre accusent une puissance positive de destruction... » (p. 291). Mais l'auteur n'entend point corriger de la sorte les dialectiques précédentes. Il reconnaît bien, d'une part, que la dialectique religieuse a pour objet l'*absolu*, et il répudie, nous dit-il, l'*agnosticisme;* mais d'autre part, il affirme qu'on ne peut raisonner sa foi, c'est-à-dire en rendre compte et la justifier : « On peut bien, dit-il, rendre le christianisme progressif, mais non « raisonnable » (p. 302). Ce qu'il ajoute est plus juste, mais n'échappe point aux équivoques habituelles que nous avons signalées : « C'est son originalité d'être plus religieux, c'est-à-dire plus pénétré d'absolu, que les autres religions, et il ne faudrait pas la lui ravir en la ramenant à une pure morale, ou à une pure science. Sans doute, il renferme une morale, mais ce n'est pas lui qui l'a fournie (?); il renferme une science, une philosophie explicative, mais ce sont les philosophes qui en ont fait les frais (?). Ce qui appartient en propre au christianisme, c'est son histoire de l'irrationnel, de l'absolu dans l'univers et dans l'action pratique, c'est sa « bonne nouvelle », son incomparable nouvelle du « Dieu avec nous », du « Dieu en nous », c'est sa « folie de la croix ».

Tout cela serait fort beau, s'il restait entendu que le christianisme, sans se confondre avec la morale et la philosophie naturelles, les implique cependant et qu'après les avoir sauvées, elle en est défendue à son tour. Quant à les

Digitized by Google

diviser radicalement, comme le fait l'auteur, c'est les détruire. Chose singulière et qu'on ne saurait trop remarquer, le protestantisme, dont l'essence, comme l'origine, est le libre examen, en arrive à prononcer que la foi ne peut être *raisonnée*, il refuse l'examen scientifique des croyances religieuses. Il ne faut point trop s'en étonner. Le protestantisme est en voie de nier ou de fausser tous les dogmes religieux ; il a détruit ainsi dans beaucoup d'esprits tout l'ordre surnaturel, et il s'attaque même aux vérités purement philosophiques, l'existence et les attributs de Dieu, sans lesquelles la foi est irrationnelle. M. Gourd paraît être de ces esprits qui n'ont pu garder du christianisme que le souvenir pieux et les symboles : « Notre Dieu transcendant, dit-il, n'a de signification qu'au point de vue strictement religieux. Il n'est pas plus cause productrice que notre Dieu immanent n'était cause substantielle ; et il ne faut chercher en lui d'explication d'aucune sorte » (p. 307). — Etrange déclaration qui ramène l'agnosticisme. De même pour la personnalité divine, tout en l'affirmant parce qu'elle est une perfection, il ne tarde pas à la détruire : « C'est avec raison, dit-il, que les grands métaphysiciens allemands ont insisté sur l'impossibilité d'un Dieu à la fois infini et personnel » (p. 310). — Quelle sera donc la dernière conclusion religieuse ? — « Point de réalisme, mais du symbolisme ».

C'est-à-dire que la religion répondra exactement à la philosophie. Phénoméniste en celle-ci et doutant même du monde extérieur, il faudra être symboliste en celle-là, et douter de l'objet même du culte. Mais on incarnera néanmoins cet objet, c'est-à-dire l'absolu et tous les ordres d'absolu, tous les « hors la loi », les incoordonnés et les incoordonnables — nous dirions les mystères — on les incarnera dans un personnage comme Jésus-Christ, par exemple, avec lequel le culte prendra sa plus haute signification. Ecoutons plutôt, car ces vagues aspirations ne s'analysent pas : « Parmi les hors la loi qui ont frappé notre conscience, nous en choisissons un, celui que nous voulons. — Peut-être forme-t-il un groupe, peut-être est-il indivisible et con-

Digitized by Google

centré en un seul moment; peut-être nous est-il apparu dans le monde donné, dans la nature ou dans l'histoire; peut-être aussi a-t-il fait irruption un jour dans nos réactions volontaires : qu'importe, il suffit qu'il soit fort. Nous le choisissons parce qu'il nous a saisis de sa sublimité, ou bien parce que, à plusieurs reprises, il a consolé et encouragé notre vie; parce qu'il éveille de puissants souvenirs d'enfance, parce qu'il est plus à notre portée que les autres, ou bien parce que nous voulons communier en lui avec les hommes qui nous entourent; parce que nous avons en sa faveur des motifs réfléchis, compréhensibles à nos semblables, ou bien par pure absoluité, comme Fichte veut qu'on pose l'absolu du devoir : qu'importe encore, il suffit que nous le choisissions avec résolution. — Disons encore ceci. Si c'est le Christ, gardons-nous de nous heurter aux difficultés qu'entraînerait une reconstruction historique de sa vie, de son caractère ou de ses idées... Gardons-nous aussi de nous troubler à la pensée de telle ou telle de ses affirmations d'ordre scientifique ou moral... Gardons-nous même de chercher avec angoisse si, en lui, un homme irréprochable, parfait de tout point et à tout instant, a vécu... Nous choisissons donc un hors la loi, et nous transportons sur lui notre Dieu transcendant... C'est en lui que nous penserons Dieu, que nous aimerons Dieu. Il deviendra la personne de Dieu, Dieu lui-même... » (p. 311-312).

Tel est le *symbolisme*, forme religieuse imprécise, sentimentale et capricieuse, où s'enveloppent certains esprits qui, n'ayant plus assez de certitude philosophique pour justifier leur religion, veulent du moins en garder l'illusion ou le souvenir. Encore cette forme n'est-elle pas définitive : elle n'est qu'un point de départ. Puisse-t-elle être un point de retour!

Peut-être est-il utile d'avoir montré, au cours de cette étude critique, par quels degrés des penseurs distingués sont amenés à ces erreurs extrêmes. Est-il nécessaire de conclure en disant que le vrai christianisme est absent de ces symboles vides et changeants? Comment y habiterait-il lui qui est immuable dans ses dogmes, sa morale, ses espé-

Digitized by Google

rances *substantielles*, comme dit l'Apôtre; lui qui est mystérieux sans doute dans certaines vérités qu'il enseigne et qui dépassent notre raison, mais qui est admirablement clair dans la plupart des autres qu'il ne fait que rappeler à la raison humaine? Ce qui fait sa force, ce n'est point son symbolisme, bien qu'il vienne à nous avec des paraboles familières et de merveilleux symboles, mais c'est sa réalité, son incomparable certitude et son invincible unité : unité du dogme et de la morale, de la foi et de la raison, de la nature et de la grâce. Cette unité, qui est son essence, il ne tient pas à lui qu'elle ne soit donnée à tous et à toutes les choses humaines : à chaque homme en particulier, qui doit mettre d'accord sa vie avec sa conscience et ses croyances; aux Etats, qui devraient reformer une nouvelle chrétienté, plus parfaite que celle d'autrefois; à toutes les sciences humaines, épanchements d'une Vérité première, qui s'offrent à nous comme des voies convergentes pour remonter au même et unique souverain Bien.

Elie Blanc.

Digitized by Google

REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. — Wilhelm Dœrpfeld et Emil Reisch, *Das Grieschische Theater.* Beitræge zur Geschichte des Dionysos Theater in Athen und anderer grieschischer Theater. Athen, Barth et von Hirst ; Leipzig, Carl Fr. Fleischer, 1896. In-4° de XIV-396 pages, 12 pl. hors texte et 99 grav. 16 marks.

II. — James C. Egbert, adjunct professor of latin, Columbia college, *Introduction to the study of latin inscriptions.* New-York ; Cincinnati ; Chicago, American book Company, S. D. In-8 de VII-468 pages.

III. — Jules Fréson, conseiller à la cour d'appel de Liège, *Le Crucifiement.* Liège, H. Dessain, 1895. In-8 de 61 pages.

IV. — De Mauri, *l'Amatore di oggetti d'arte et di curiosità.* Milano, U. Hoepli, 1897. In-18 de XII-580 pages. 6 fr. 50. (Fait partie des *Manuali Hoepli.*)

V. — August Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi ; Wegweiser durch die Geschischtswerke des Europæischen mittelalters bis 1500.* 2 verbesserte und vermeherte Auflage. Berlin, W. Weber, 1895-6, grand in-8 à 2 col., 4 fasc. en 2 vol. de 1749 pages.

VI. — Hvgo Ehrensberger, *Libri litvrgici bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ manv scripti.* Fribvrgi Brisgoviæ, svmptibvs Herder, MDCCCXCVII. Grand in-8 de XII-591 pages.

VII. — Abbé J.-M. Martelly, curé de Zilia (Corse), *Histoire et culte de sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse (284-304).* Paris, Berche et Tralin, 1897, et chez l'auteur. In-18 de XII-240 pages et grav. 3 fr. 50.

VIII. — PP. Balme et Lelaidier, ord. Pr., *Cartulaire ou histoire diplomatique de S. Dominique, avec illustrations documentaires.* 2e volume. Paris, bureaux de *l'Année dominicaine,* 1897. In-8 de 490 pages. 10 francs.

I. — Une étude des plus consciencieuses et des plus compétentes sur le théâtre grec en général et celui d'Athènes en particulier est celle que viennent d'écrire MM. Dœrpfeld et Reisch. Le second a patiemment recueilli et utilisé les textes qu'il a pu rencontrer dans les auteurs et les inscrip-

Digitized by Google

tions ; le premier s'est consacré entièrement aux fouilles. Sans doute, comme on le verra, il y a dans l'ouvrage des hypothèses ou théories qui ne seront pas acceptées de tous, mais tel qu'il est ce volume est destiné à faire date et a suscité une copieuse *littérature.*

Il importe de distinguer quatre époques dans l'histoire du théâtre d'Athènes. Aux VI-V^es^ siècles il se composait d'une simple *orchestra* ou aire circulaire dans laquelle les choreutes dansaient leurs chœurs cycliques. M. Dœrpfeld a été assez heureux pour retrouver un fragment de cette circonférence ; cela lui a permis de conclure qu'à cette époque l'*orchestra* avait 24 mètres de diamètre, que nul bâtiment n'y était adossé, dans lequel les choreutes ou acteurs auraient pu s'habiller et du haut duquel les derniers auraient pu jouer.

L'époque de Lycurgue vit s'effectuer de grands changements : l'*orchestra* fut rapprochée des gradins et réduite à 19 mètres de diamètre. A 4 mètres environ à l'opposé fut construit un bâtiment nommé *skênê*, portant à sa face antérieure une colonnade composée de seize colonnes de façade *(proskênion)* et de deux retours *(paraskênia)*. Entre les gradins, l'*orchestra* et les *paraskênia* se trouvaient les *parodoi* ou sorties. On creusa également autour de l'*orchestra* un canal d'un mètre de profondeur où l'eau coulait à découvert.

A une époque qu'on peut appeler *hellénistique*, mais qu'on ne saurait préciser davantage (peut-être II^e^ siècle avant J.-C.), on rapprocha le *proskênion* et la colonnade d'environ deux ou trois mètres, afin sans doute que la voix des acteurs fût mieux entendue, et on diminua l'avancement des *paraskênia* ou retours, afin que les sorties fussent moins encombrées. Brusquement, à l'époque romaine, on fit le contraire, et, sans motif apparent, on recula de beaucoup la colonnade, et puis, nouveauté encore plus considérable, on établit un *bêma* — ce que nous pourrions appeler scène proprement dite — lequel, commençant à la colonnade, empiétait assez sur l'*orchestra ;* enfin on couvrit de dalles le canal dont il a été parlé plus haut et on le ceignit

Digitized by Google

d'une barrière de pierre qui séparait les chœurs et acteurs du public. C'est ainsi que, grâce aux fouilles menées à bien par M. Dœrpfeld, on a maintenant une idée exacte de ces divers changements, et qu'on peut savoir avec précision ce qui, parmi les ruines, appartient à chacune des époques citées. Sous ce rapport, l'archéologie grecque lui est des plus redevables.

Comment jouaient les acteurs dans le théâtre d'Athènes ? C'est là que commencent les difficultés : sans vouloir prendre parti dans une question où ma compétence est limitée, je me contenterai de rapporter les différentes opinions.

Personne ne doute que les choreutes ne se tinssent exclusivement dans l'*orchestra :* c'est là qu'ils exécutaient leurs danses autour de l'autel de Dionysos. Dans les temps archaïques, les choreutes, leurs danses terminées, s'écartaient à la circonférence de l'*orchestra*, et les acteurs, restant au centre, jouaient leur rôle. A cette époque, il n'y a pas de *skênê ;* elle existe au contraire, nous l'avons vu, à l'époque romaine ; mais dans l'intervalle où placer les acteurs ? L'opinion traditionnelle affirmait que ceux-ci montaient sur la frise de la colonnade formant le *proskênion*. M. Dœrpfeld s'élève de toute sa force contre cette assertion et montre, non sans raison, combien il eût été périlleux pour des hommes chaussés de hauts cothurnes, vêtus d'étoffes amplement damassées, coiffés de masques lourds et gênants, d'aller parader et se mouvoir sur une frise, à une hauteur de trois à quatre mètres d'où le moindre faux pas les eût précipités. Sans compter que si par prudence ils se fussent éloignés du bord des chapiteaux, ils seraient arrivés à ne plus être vus qu'en partie du public d'honneur qui occupait les rangs inférieurs, c'est-à-dire les places situées immédiatement devant l'*orchestra* et à son niveau : ces prétendus privilégiés eussent, en somme, été moins favorisés que le public des rangs plus élevés. Ces raisons, et d'autres encore, ont engagé M. Dœrpfeld à placer les acteurs au ras du sol, au bas de la colonnade qui formait ainsi fond et décor.

Digitized by Google

Pour séduisante qu'elle est, en ce qu'elle fait disparaître les inconvénients énoncés ci-dessus, la théorie de l'auteur n'en offre pas moins, elle aussi, de sérieuses difficultés. Il est admis que les acteurs, avec leurs hauts cothurnes et la fausse chevelure qui montait pour redescendre derrière leurs épaules, devaient atteindre près de deux mètres de hauteur. D'autre part, les colonnes du théâtre d'Athènes avaient trois mètres d'élévation : c'était parfait, mais il n'en va pas de même partout. A Oropos, les colonnes n'ont que deux mètres et ailleurs moins encore. Il paraît difficile d'admettre des acteurs jouant devant un fond dont ils égalent ou surpassent la hauteur et étant obligés de se baisser ridiculement pour entrer ou sortir par la porte située entre les colonnes.

Les deux théories ont donc leurs inconvénients, et on doit attendre encore une solution définitive. Peut-être, mais ceci n'est qu'une simple hypothèse à vérifier sur les lieux — pourrait-on admettre une véritable scène, un *bêma* en planches, facile à enlever et qui n'aurait pas laissé de trace : le support en aurait pu être un mur peu fondé et situé sur les confins de l'*orchestra*, et dont M. Dœrpfeld ne s'explique pas l'existence.

II. — On a de tout temps reconnu l'importance de l'étude de l'épigraphie pour la connaissance de l'archéologie et même de la littérature classiques. Ce n'est cependant que depuis peu d'années que les spécialistes ont songé à donner au public des manuels où, aux principes d'épigraphie, ils joignaient des exercices pratiques de lecture. M. Egbert assure même qu'il n'en existait pas encore en langue anglaise ; dans ce cas, son *Introduction to the study of latin inscriptions* comblera une réelle lacune.

L'introduction traite de la bibliographie du sujet, c'est-à-dire donne une connaissance des ouvrages et des périodiques épigraphiques, ainsi que de la composition du *Corpus inscriptionum latinarum*. L'historique de l'alphabet latin, qui suit, est soigné et au courant des dernières découvertes : l'auteur y donne la forme des alphabets phénicien,

Digitized by Google

grec, étrusque, osque, latin et autres, et, par des exemples bien choisis, il indique la figure des lettres individuelles et des ligatures aux diverses époques de l'histoire de Rome.

L'onomastique latine et les titres officiels font l'objet des deux chapitres suivants. Que de fois dans le cours de leurs études, même supérieures, les étudiants n'ont-ils pas hésité sur la nature du *prænomen*, du *nomen* et de l'*agnomen*, sur le mode d'appellation des esclaves, des affranchis et des citoyens; enfin sur les titres spéciaux qui caractérisent l'ordre sénatorial et l'ordre équestre ! L'empereur et sa famille ont de même des noms, des qualificatifs et des titres qui leur sont réservés, par exemple *imperator*, *cæsar*, *augustus*, *divus*, *pontifex maximus*, etc.

Il n'est pas moins important de connaître exactement la nature et le sens des *tituli sacri*, de savoir les termes dont se compose une inscription dédicatoire, ceux qui dénotent une inscription sépulcrale : M. Egbert indique même les modifications que ces dernières ont subi dans leurs formules à des époques diverses. Il donne également des notions utiles sur la nature et le style des titres d'honneur, des inscriptions placées au fronton de monuments publics ou au bas de bornes milliaires, ou encore sur des poids et mesures. Dans le chapitre intitulé : *Documents*, il analyse les formules des actes officiels : lois, plébiscites, décrets du sénat ou des magistrats, documents impériaux — dont il existe à Lyon un exemple célèbre, les tables de Claude — les inscriptions de municipalités, de collèges, et tant d'autres.

Mais la partie la plus importante de l'ouvrage est, à mon avis, les tables diverses qui terminent l'ouvrage : dates, abréviations, archaïsmes, membres des familles impériales, etc.; ces index permettent à l'étudiant d'obtenir à l'instant une lecture presque certaine des inscriptions qui autrement le rebuteraient. J'ajoute que le but de M. Egbert étant avant tout la pratique de l'épigraphie, il a heureusement multiplié les exemples et les fac-similés, ce dont on ne saurait trop le féliciter.

Digitized by Google

III. — Le crucifiement, appliqué comme peine de mort, remonte à la plus haute antiquité et a été employé par la majeure partie des peuples, si on en excepte les Juifs. Ainsi que le montre M. Fréson par des exemples nombreux, on trouve ce barbare usage établi chez les Assyriens, les Perses, les Egyptiens, les Gabaonites, les Carthaginois, les Grecs mêmes et les Romains : ces derniers introduisirent ce supplice en Judée.

Dans le principe la croix était un simple pieu pointu auquel on empalait le condamné, mais plus tard on perfectionna l'instrument de supplice et on imagina trois nouvelles croix. La *decussatio* tira son nom et son idée du chiffre romain X : ainsi fut exécuté S. André. La seconde forme ressemblait au T *(tau)* grec : les bras du supplicié étaient étendus le long de la barre transversale et les mains y étaient clouées ou attachées ; on nommait spécialement la partie supérieure *antenna*, par analogie avec la vergue d'un navire, à laquelle on suspend une voile. L'idée de mettre au-dessus du condamné un écriteau portant son nom et son crime donna lieu à la troisième forme dans laquelle l'extrémité de la pièce plantée en terre dépasse un peu la barre transversale : c'est la croix de Notre-Seigneur. On ajoutait parfois un *straticulum* ou *sedile*, sorte de traverse sur laquelle pouvait s'asseoir le patient, et encore un *suppedaneum*, pièce de bois, sur lequel les pieds reposaient et étaient cloués. Il ne faudrait pas s'imaginer que ces appendices fussent ajoutés par humanité, mais bien, comme le prouve M. Fréson, afin que la tension des bras fût atténuée et que le supplice se prolongeât, parce que « l'exposition en croix n'avait pas pour but direct de provoquer la mort immédiate du coupable, mais de la procurer par la faim ou bien de faire servir le malheureux de pâture aux animaux ». On ne saurait expliquer autrement ce fait que S. André resta deux jours entiers attaché à la croix.

Je ne puis suivre l'auteur dans le récit de la Passion du Sauveur. Il l'accompagne de notes d'une réelle érudition, et, après l'avoir lu, on comprend le sens exact de plusieurs détails rapportés par l'Evangile, par exemple le vin mélangé

Digitized by Google

de myrrhe. On a ainsi une idée bien plus parfaite des souffrances horribles éprouvées par Notre-Seigneur dans son crucifiement.

IV. — Il est parfois d'usage dans le monde de l'érudition de se moquer des amateurs, des bibliophiles et des collectionneurs. C'est souvent aller trop loin, car le reproche qu'on leur adresse de recueillir pour leur plaisir et non pour leur instruction, devient de plus en plus rare. En tout cas, on ne saurait trop conseiller aux retardataires de lire et consulter souvent le manuel de M. De-Mauri : ils trouveront là un « *promptuaire* » comme on disait autrefois, qui leur donnera immédiatement une connaissance suffisante du nom, du style, de la date, de l'authenticité et de la valeur marchande des objets qui leur appartiennent, et dont alors ils pourront faire les honneurs autour d'eux. C'est ainsi qu'on verra disparaître cette triste race du collectionneur ignorant et égoïste, qui cache par jalousie, par crainte, parce qu'il ne connait pas ou s'exagère la valeur de ce qu'il possède.

Voici une idée du contenu du volume : la simple énumération des chapitres, suivie de quelques explications en dira l'utilité. La peinture, divisée naturellement par écoles, avec les caractères distinctifs de chacune d'elles et un dictionnaire général de tous les peintres et de leurs chefs-d'œuvre. Là comme dans le chapitre consacré aux sculpteurs de tout genre, sur marbre, ivoire, etc., M. De-Mauri a rapporté les initiales ou marques des artistes lorsqu'il ne connaît pas leur nom complet. Les paragraphes concernant les meubles sont des plus intéressants : dans ce résumé compact on trouve l'histoire des différents styles et un index des noms d'artistes et de leurs œuvres. Suivent ensuite les notices et les renseignements sur les verres, vitraux, évantails, tabatières, horloges, vaisselles d'étain et enfin, un index copieux sur les armes anciennes. Dans un chapitre complémentaire, l'auteur a réuni la description des objets d'art et de curiosité qui n'avaient pu être classés ailleurs; il y donne l'explication des termes

Digitized by Google

artistiques et allégoriques les plus en usage, ainsi que des conseils pratiques pour l'achat, l'entretien et la restauration des objets, conseils qui ne sont point à dédaigner : j'y relève notamment l'article *fresque* ou plus d'un amateur trouverait à s'instruire.

V. — Il n'est pas un travailleur qui n'ait eu à consulter la *Bibliotheca historica medii ævi* d'Aug. Potthast; pour ceux qui s'occupent du moyen âge, c'est même un livre de chevet tout comme le *Répertoire des sources historiques* de M. Ulysse Chevalier, quoiqu'à un titre différent. La première édition de l'ouvrage étant déjà relativement ancienne M. Potthast vient d'en donner une seconde notablement améliorée et augmentée. Il ne sera pas difficile de montrer l'extrême utilité de ce bel ouvrage.

Lorsqu'on écrit l'histoire d'uue époque ou d'une contrée on sait vaguement qu'il y a lieu de consulter tel ou tel auteur. Mais où trouver les œuvres, surtout si ce sont des chroniques de peu d'étendue, éditées dans les grandes collections? Et si on ne se contente pas des imprimés, où rencontrer les manuscrits? Sans doute, avec du temps et des recherches, tout se trouve, mais on est des plus heureux quand on a, à portée de la main, un manuel, un dictionnaire où, avec un peu d'habitude, on trouve d'abonnants renseignements de sources historiques. C'est là l'inappréciable avantage de la *Bibliotheca*. Il est vrai que pour s'en tenir au titre de son ouvrage, M. Potthast a négligé volontairement les productions purement littéraires et théologiques, mais combien encore est vaste le champ parcouru!

Voici maintenant la façon dont procède l'auteur. Après le nom et la date du personnage dont il s'occupe, il en énumère les œuvres historiques. Sur chacune d'elle, il fournit l'indication des manuscrits si possible, puis les éditions et collections où on la rencontre; l'article se termine par une bio-bibliographie sur le personnage même. Les ouvrages anonymes sont traités à leur ordre alphabétique. Enfin, par une heureuse conception, M. Potthast a

Digitized by Google

rassemblé dans une section spéciale, placé à la fin de l'ouvrage, tous les textes d'auteurs connus ou ignorés, traitant de l'histoire des saints, c'est-à-dire tout ce qui a pour titre : *vita*, *acta*, *carmen*, *elevatio*, *elogium*, *legenda*, *passio*, *translatio*, etc. Il faudrait la vie de plusieurs hommes et de nombreux volumes pour être à peu près complet en cette matière. M. Potthast ne l'a ni pu ni voulu : il a tenu à donner des indications substantielles et utiles, laissant de côté tout ce qui relève de la curiosité bibliographique. Une étude attentive de l'ouvrage confirme que l'auteur a réussi : trop heureux serai-je si les observations auxquelles m'obligent mon métier de critique, pouvaient être de quelque utilité à une troisième édition que je souhaite vivement.

Parcourons maintenant les volumes afin de présenter les additions nécessaires et de suppléer aux omissions. Page 27 : AGOBARDUS. L'*Epistola ad Matfredum de divisione imperii* se trouve aussi dans les œuvres d'Agobard, édition Masson, (Paris, 1605), p. 378-80, et dans les deux Bibliotheca Patrum (Paris, 1624 et 1644), IX, 1259-60. A l'article *Epistolæ et opera* du même auteur, il faut ajouter les manuscrits de Dijon 108 du XVII^e s. — Paris Bibl. Nat. lat. 1745 du X^e; 2315 du XII^e; 2832 du IX^e. — Et les éditions des deux Bibliotheca Patrum, 1624 et 1644, citées plus haut. Enfin la *Cartula pro filiis Ludovici adversus Patrem* se trouve dans l'édition de Pap. Masson, p. 369-77 et dans *Bibl. Patrum* (1624 et 1644), IX, 1334-40.

Page 214 : CHAMPIER, *Recueil des hystoires Daustrasie;* ajouter les manuscrits de Nancy 775 du XVIII^e s. — Paris Mazarine 3394 du XVII^e — et l'édition de Lyon, V. de Portunariis, 1509 fol. De même les *Gestes du preulx chevalier Bayard* se trouvent dans les manuscrits d'Auxerre 205 du XVI^e s. Paris Mazarine 1923 du XV^e. — et l'édition S. l. 1580, 8°. On rencontre aussi le *Trophæum gallorum* dans le ms. Bibl. Nat. lat. 6202 du XVI^e s. En outre, plusieurs ouvrages historiques de Champier on été omis, qu'il importe de rétablir :

1° *Duellum epistolare... et trophæum Francisci I Galliaregis*, Venetiis, J. Phiroben, 1509, 8°.

Digitized by Google

2° *Cy commence ung petit livre du royaulme des Allobroges dict longtemps apres Bourgogne ou Viennois*, Lyon, 1529, 8°. — Réédité Lyon, Georg, 1884, 12°.

3° *Galliæ Celticæ ac antiqvitatis Lvgdvnensis civitatis, qu.æ caput est Celtarum, campus*, Lugd. M. et G. Trechsel, 1537, 4°. — Ouvrage traduit sous le titre : *De l'antiqvité, origine et noblesse de la très antiqve cité de Lyon...* translaté de latin en langue gallicaine par Théophile du Mas. Lyon (1529), 4°. — Lyon, Testefort, 1579, 8°. — Lyon, Georg, 1884, 12°. — Paris, J. Saint-Denis, Sd. 8°.

Page 335, CONCILIUM BASILEENSE. Ajouter : un manuscrit de Grenoble 987 du XV^e^ s., donne les lettres des souverains et des évêques.

Page 337, CONCILIUM LUGDUNENSE. L'auteur n'a qu'imparfaitement dépouillé les grandes collections de conciles; sans doute il cite celles de Surius, Sirmond, Labbe, Mansi et Maassen (et encore seulement dans certains cas), mais il eût fallu y ajouter celles de Merlin (Paris, 1524, 4°, 2 v.; Paris, Regnault, 1535, 4°, 2 v.) — de Sever. Binius (Colon, 1606, fol. 5 vol.; Col. 1618, fol. 9 v.; Paris, 1636, fol. 10 vol.); — de Sirmond, *Collectio regia* (Paris, 1644, fol. 37 vol.); — de Baluze (Paris, 1707, fol.); — de Hardouin (Paris, 1715, fol. 12 v.); — de Coleti (Venetiis, 1728-33, fol. 23 v.) — et des bénédictins de Saint-Maur (Paris, 1789, fol.).

C'est ainsi que, par exemple, on aurait pu dresser la bibliographie suivante du concile de Lyon de mai 583 :

Binius (éd. 1606), II, 700'-1' (date 587); (éd. 1618) II^2^, 265'-'6; (éd. 1636) IV, '486-'7. — Sirmond, *Conc. Gall.* I, 377-8. — Sirmond, *Coll. regia*, XIII, 66-9. — Labbe, V, 973-5. — Hardouin, III, 465-6. — Coleti, VI, 665-8. — Mansi, IX, 941-4. — Maassen, p. 153-5. — Héfélé, trad. Delarc, III, 578-9. J'ajouterai, pour terminer cet article, qu'on n'a pas même mentionné le second concile œcuménique de Lyon de 1274.

Page 433, S. EUCHERIUS, la bibliographie est notoirement insuffisante; il faut y ajouter : Baronius, Annal. ad a. 297 n. 3-15, ad a. 441 n. 5-14. — Béroard, Hist. de la

Digitized by Google

vie de S. Eucher, B. de Marseille, ms. 1238 du XVIII^e s., 2 ff. et 55 pag. — Bouche, Hist. de Provence (1664), I, 593-4. — Colonia, Hist. littér. de Lyon, I^2, 192-271. — Columbi, Episc. Vivariens. (1651), p. 71-3. — Dupin, Bibl. des aut. ecclés,, III^2, 410. — Fabricius, Bibl. med. ætatis (1754), II, '115-'8. — Gallia christ. (1876), IV, 20-7. — Hist. littéraire de la France, II, 275-94. — Oudin, Comment. de scriptor. ecclesiast. (1722), I, 402-7 et 1205-22. — Revue du Lyonnais (1868), p. 422-46. — Schœnemann, Bibl. hist. liter. (1792), II, 773-95. — Tillemont, Mémoires, hist. ecclés. (1693), XV, 120-36 et 848-57.

Page 452, FLORUS. Les manuscrits des poésies sont les suivants : Paris, B. N. lat. 2832 du IX^e s.; 2859 du X^e; 7558 du IX^e. On les trouve imprimées dans Mabillon, Vetera analecta I, 396-408, 2^e édit. p. '414-6'. — Martène, Thesaurus anecdot. V, 595-618. Le martyrologe de Florus se trouve dans les manuscrits : Paris, B. N. lat. 12585 du XVII^e s. — Rome, Barberini, XIV, 19 du X^e. — Rome Vatican, H 56-7 du XV^e — Rome Vallicellane, F. 85 du XI^e. — A la biobibliographie de l'auteur on peut ajouter : Caillemer, E., Florus et Moduin, épisode de l'histoire de Lyon au IX^e s., Lyon, Girard, 1882, 8°. — Colonia, Hist. littér. de Lyon, II, 135-53. — Duval, dans Bibl. Patrum Auct. (1610), II, 1255-66; *ibid.* (1624), IV^2, 449,-60; *ibid*, (1644) IV^2, 449-60; *ibid.* (1677), XV, 662'-5'. — Fabricius, Bibl. med. ætatis, II, 63-5. — Mabillon, Annal. benedict., II, 593-6, et 628-9.

Page 504, l'article GERSON peut recevoir de nombreuses additions, surtout par la belle collection des manuscrits contemporains que possède la bibliothèque de Vienne (Autriche). Voici celles que je soumets :

Opera. Mss. Avignon, musée Calvet du XV^e s. — Gand, université de l'Etat, 77^6, et 216 du XV^e. — Editions omises : Norimbergæ, G. Stuchs de Salzbach, 1489, 4°, 3 v. — Paris, Parvus, 1520, fol. 2 v. — Antv., 1766, fol. 3 v. — J'ajoute que l'édition de Bâle, 1514, fol. 4 v., de l'existence de laquelle doute M. Potthast, se trouve à la bibliothèque d'Avignon.

Digitized by Google

Oratio facta die 26 aprilis 1415, se trouve à Vienne dans les manuscrits 4292 et 4576 du XV^e^ s. — Le *Sermo factus die 21 julii 1415* est reproduit dans les manuscrits de la même ville, tous du XV^e^ siècle : 4409, 4485, 4533 (de l'an 1428), 4838, 4901, 4948 et 4958. Il existe encore certaines pièces historiques de Gerson que M. Potthast a négligé d'insérer; en voici la liste :

1° *Sermo factus Lugduni in synodo a° 1421*. Ms. Paris, Mazarine 940, du XV^e^ s., — reproduit dans Opera éd. Dupin, II, 570-6. — 2° *Sermo ad synodum Remensem*. Mss. Vienne 3672, 3863, 4178, 4838, tous du XV^e^ s. — 3° *Sermo factus in concilio Constantiensi in festo Nativitatis beatæ Mariæ*. Ms. Vienne 3759 du XV^e^ s. — 4° *Sermo ad regem Aragonum pro unione ecclesiæ procuranda*. Ms. Vienne 4576, du XV^e^ s. — 5° *Epistola ad Conradum de Wechte, episcopum Pragensem, 24 aprilis 1414, ad Joannis Hus negotium pertinens*. Ms. Vienne 4902, du XV^e^ s. — 6° Enfin, *Tractatus, super facto puellæ et credulitate sibi præstanda*. Mss. Vienne 3796, 4576 et 4701 du XV^e^ s.; ouvrage inséré dans *Sybilla francica seu de admirabili puella*, Ursellis, C. Sutorii, 1606, 4°. J'ajoute que la bibliographie de Gerson est des mieux traitées, et qu'on ne saurait guère l'augmenter.

Page 542, GREGORIUS X. Ajouter *Abbreviatio constitutionum editarum in concilio Lugdunensi*, Ms. Lyon, Coste, 3497. Sur ce pape, cf. Fabricius, Bibl. med. ætat. (1754), III, 96.

Page 625, sur HUGUES de Die, consulter : Colonia, Hist. littér. de Lyon, II, 196-200 et 203-9. — Fabricius, Bibl. med. ætat., III, 291-2. — Hugues de Flavigny. *dans* Pertz, Mon. Germ. script., VIII, 442, 466, 475 et 493. — Obituar. Lugdun. ecclesiæ, p. 28-30.

Page 628, HUMBERTUS DE ROMANIS n'a pas de bibliographie; il importe de citer au moins les sources principales : Fabricius, Bibl. med. ætat. (1754), III, 285. — Hist. littér. de la France (1838), XIX, 335-47. — Quétif-Echard, Script. prædicat., I, 141'-'8- — Touron, Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, I, 320-43.

Digitized by Google

Page 651, INNOCENTIUS V (Pierre de Tarentaise) n'est guère mieux traité; il importe d'indiquer : Borrel, J.-E., Patrie du pape Innocent V, Thonon, Sd. (1886), 8°, 30 p. — Le même, Patrie d'Innocent V, 2e réponse, Moutiers, 1890, 8°, 47 p. — Fabricius, Bibl. med. ætat. (1754), IV, '37 et V, 282'. — Hist. littér. de la France (1842), XIX, 316-22. — (Mothon), Vie du bienheureux Innocent V, Rome, Impr. vatic., 1896, 8°. — Quétif-Echard, Script. Prædicat. I, 350'-4. — Touron, Hommes ill. de l'ordre de Saint-Dominique, I, 344-66. — Turinaz, Patrie et famille de Pierre de Tarentaise, Nancy, 1882, 8°, 55 p.

Page 826, aux nécrologes de Lyon il faut ajouter les importants manuscrits de Lyon, Chapitre B 28 du XIIIe s., et Vienne (Isère) 87 des XII-IVe s.

Page 921. PETRUS PALUDANUS. Son ouvrage *De potestate ecclesiastica* se trouve imprimé à la suite de : Durandus episc. Meldensis, De origine jurisdictionum, slnd. 4°. Du même auteur on peut citer deux ouvrages historiques omis par M. Potthast : 1° *Judicium contra Johannem de Poliaco*, Mss. Vienne (Autriche) 2168 du XVe s., et 11799 du XVIe. — 2° *Dicta in tractatu de potestate papæ, adplicata ad schisma inter Gregorium XII et Alexandrum V papas*, Ms. Vienne 4947 du XVe s.

Page 1014, SIDONIUS APOLLINARIS. A l'article *opera*, deux manuscrits et de nombreuses éditions sont restés inconnus. Mss. Clermont-Ferrand 260 des XI-IIe s. — Vienne (Autr.) 3204 du XVe. — Editions : Bononiæ, ap. B. Hectorem, 1498. 12 april., 4°. — Cura J. B. Pii Bononiensis, Mediolani, per U. Scinzenzeler, impensis Hier. de Asula et Joa. de Abbatibus Placentini, 1498, IV Kl. maias, fol. — édition répétée Basil. H. Petrus, 1542, 4°. — Cura Guill. Fornerii, à la suite des œuvres de Cassiodore, Paris. S. Nivellius. 1589, fol. — Basil. H. Petrus, 1597, 8°. — Cura Petri Colvi, Lugd. Pillehotte, 1598, 8°. — Paris. Drovart, 1598, 8°. — Ibid. Ad. Perier, 1598, 8°. — Cura Savaronis, Paris. offic. Plantin. ap. Ad. Perier, 1599, 4°. — Francofurti, 1617, 8°. — Elmenhorstii, 1617, 8°. — Heidelberg, 1617, 8°. — dans Bibl. Patrum, Paris, 1644,

Digitized by Google

t. XV. — dans Sirmondi Opera varia (1696) I, 837-1310.— dans Galland, Bibl. Patrum x, '462-626'. — Slnd (Ultraj. Nic. Ketelaer et Ger. de Lempt) fol.

La bibliographie eût gagné à connaître les ouvrages suivants : Colonia Hist. littér. de Lyon I, 152-83. — Cortigier dans Bibl. de Clermont-Ferrand ms. 511. — Ellis, R., Glossæ in Apollinarem Sidonium ex codice Digbeiano 172, Oxford, 1885, 4°. — Fabricius, Bibl. med. ætat. (1754) VI, 68-79. — Hist. littér. de la France (1735) II, 550-73.— La Batisse, dans Bibl. de Clermont-Ferrand ms. 786. — Micolon de Blanval *ibid.* ms. 786.

Page 1031, STEPHANUS DE BORBONE. Il y avait lieu d'indiquer que le premier livre du traité « *De septem donis Spiritus sancti* » a été abrégé en un *Abundantia exemplorum*. Voici du reste des manuscrits et des éditions ignorés : Paris Mazarine 1011 du XV^e^ s.; 1012 du XIV^e^. — Imprimés : Daventriæ, 1481. — Argentinæ, 1490, fol. — dans Speculum exemplorum, Argentinæ, 1487, fol. — dans J. Major, S. J., Speculum magnum, Duaci, 1608. — et dans les nombreuses éditions du *Cordiale* ou *Liber de quatuor novissimis* de Gerard de Vlierderhoven. — A la bibliographie on ajoutera avec fruit : Fabricius, B. med. ætat. (1754) VI, 204-5. — Quétif-Echard, Script. Prædicat. I, 184.

Page 1057, THEODORUS STUDITA. Il est bon de signaler l'importante étude que M. Tougard a placée en tête de : Theodori Studitæ, Parva catechesis, ed. Auvray, Paris, Lecoffre, 1891, 4°.

Page 1194, S. BARNARDUS. M. Potthast cite deux fragments de la vie de ce saint; en réalité il y en a trois, et le dernier est tiré d'un bréviaire de Grenoble. En outre, l'épitaphe non citée de S. Barnard par Florus se trouve dans le ms. de la Bibl. Nat. lat. 2832 du IX^e^ s.

Page 1258, S. CYPRIANUS. On eût dû ajouter pour l'histoire du culte, le poème composé par Agobard, *Carmen de translatis reliquiis SS. MM. Cypriani, Sperati et Pantaleonis a Carthagine ad urbem Lugdunensem*. Il se trouve dans Ms. Bibl. Nat. lat. 2853 du IX^e^ s. — Agobardi opera ed. Masson (1605) p. 407-8. — Bibl. Patrum (1624) IX,

Digitized by Google

1353-4. — ibid (1644) IX, 1353-4. — A-i opera ed. Baluze (1666-5) II, 120-2. — Dans les liminaires des œuvres de S. Cyprien, éditions suivantes : Paris., Cl. Frémy, 1564, fol. — Paris., S. Nivellius, 1564, fol. — 1568, fol. — Paris, Nic. Buon 1616, fol. — Paris, 1643, fol. — Paris, J. du Puis, 1666, fol.

Page 1337, la vie de S. GERMAIN, évêque d'Auxerre, par le prêtre Constance, compte de nombreux manuscrits tous inconnus; les voici : Alençon 14 du XII^e s.; 21 du XIV^e. — Cambrai 816 du XV^e. — Châlons-sur-Marne 57 du XI^e; 70 du XI^e. — Chartres 5 du IX^e; 500 du XII^e; 507 du XII^e; 1031 du XIII^e. — Clermont-Ferrand 149 du XII^e. — Douai 837 du XII^e; 856 du XII^e. — Le Mans 227 des XI-II^e; 264 des XV-VI^e. — Orléans 330 des XIV-V^e; 334 des XI-II^e. — Paris Mazarine 397 du XIII^e; 399 du XIV^e. — B. Nat. 13758 du XI^e. — Rouen 1382 du XI^e; 1388 du XII^e; 1400 du XI^e; 1420 du XII^e. — Vendôme 120 du XII^e.

Page 1404, S. IRENÆUS. On devra ajouter à la bibliographie : Barois, Vie de S. Irénée, Paris, Amaulry, 1723, 12°, 2 vol. — Bjœrck, G. L., De ætate et vita s. Irenæi, Upsal. 1868, 8°. — Colonia, Hist. litt. de Lyon, I^2, 51-110. — Fabricius, Bibl. græca V, 66-74 et IX, 413. — Tillemont, Mémoires. hist. ecclés. (1695) III, 77-99, 619-29.

Page 1409, VITA S. JUSTI. Les principaux manuscrits de cette double *Vita* sont : Bruxelles lat. 98-100 du XIII^e s.; 7984 du X^e; 9290 du XII^e; 9289 (3) du XV^e. — Dijon 642 des XI-II^e. — Le Mans 287 des XI-II^e. — Paris, B. N. lat. 16329 du XII^e. Sur la personne de S. Just cf. Colonia Hist. littér. de Lyon I, 122-36.

Page 1472, PASSIO S. MAURITII ET SOCIORUM. On sait qu'il en existe plusieurs textes ou recensions, au milieu desquels il est assez difficile de se reconnaître; la liste suivante des manuscrits pourra peut-être apporter quelque lumière sur la question : Bruxelles, lat. 64 du XI^e s.; 98-100 du XIII^e; 104 du XII^e, 831-4 du XIII^e; 7482 du XIII^e. — Cambrai 1224 du XII^e. — Chartres 500 du XII^e; 507 du XI^e. — Douai 864 du XIII^e; 867 du XI^e. — Grenoble 1174 du XII^e. — Le Mans 227 des XI-II^e. — Milan Ambros., P. 113 Sup. du X^e. —

Digitized by Google

Paris Mazarine 396 du XIII^e^; 1714 du XIII^e^. — B. Nat. lat. 11631 du IX^e^; 13090 du XIII^e^; 15437 du XI^e^; 16733 du XII^e^; 16820 du XII^e^; 16836 du XII^e^. — Orléans 341 des X-XI^e^. — Rouen, 1404 du XII^e^.

La bibliographie est des mieux traitées; on pourra cependant y ajouter : de Lisle, J., Défense de la vérité du martyre de la légion thébéenne, 1737, 8°. — Von dem Leben St. Mauritzen *dans* Verzeichniss etlicher Wunderzeichen, Freiburg, 1587, 4°. — Von dem Martyr St. Mauritzen, Constanz, 1606, 8°.

Page 1545, REMIGIUS EPISC. LUGDUNENSIS.. Sur ce personnage, consulter : Fabricius Bibl. med. ætat. (1754) VI, 67. — Colonia, Hist. littér. de Lyon II, 154-63. M. Potthast cite l'édition de ses œuvres Migne t. 121; il aurait pu y ajouter : Mauguin, Veter. auctor. opera, Paris, 1650, 4°. — Despont, Max. Bibl. Patrum t. XV. — S. R-i opuscula, Romæ, 1771, 12°, 2 vol.

Il y aurait encore certaines observations à faire : à signaler, par exemple, l'omission de Gérard de Roussillon, Guillaume Péraut, Hugues de St-Cher et Leidrade, personnages bien historiques. En outre, M. Potthast eût dû indiquer la seconde édition de Acta SS. Bened. de Mabillon, Venet. 1733-40, fol. 9 v., dont la pagination ne concorde pas avec la première, et citer également la réimpression récente des Acta SS. Bolland., beaucoup de bibliothèques ne possédant pas l'édition d'Anvers, ni celle de Venise. Quand l'auteur a eu à classer des homonymes, il s'est servi d'un système que j'estime défectueux; c'est ainsi que dans la série si nombreuse des *Petrus*, au lieu de ranger les personnages d'après un nom saillant de ville, il fait intervenir alphabétiquement des prépositions *a*, *de* ou des substantifs *archiepiscopus*, *Bischof*, *canonicus*, *dux*, *episcopus*, *magister*, etc., qui ne viennent jamais à l'esprit du chercheur et qui l'empêchent de trouver. Il me semble difficile d'accepter la classification alphabétique suivante : Petrus A Vallibus. — Petrus Bischof von Naumburg. — Petrus Canonicus S. Autberti Cameracensis. — Petrus Confessor Vadstenensis. — Petrus de Alliaco. — Petrus

Digitized by Google

Decanus Trevirensis. — Petrus Diaconus Casinensis. — Petrus Dux Venetiarum. — Petrus Magister scholarum Stumbulens. — Petrus Monachus Bethleemiticus. Les noms propres seuls eussent dû compter pour la classification.

Le lecteur me pardonnera de m'être attardé aussi longuement sur les améliorations que pourrait recevoir la *Bibliotheca historica :* ces critiques montreront même en quelle grande estime il faut tenir l'ouvrage et ne l'empêcheront nullement d'être une des meilleures productions de l'érudition contemporaine.

VI. — Ce devient un lieu commun de dire que la liturgie tend à prendre une place de plus en plus considérable dans l'histoire ecclésiastique. Aussi le monde de l'érudition accueille-t-il avec un intérêt marqué la publication des catalogues ou répertoires de manuscrits et d'imprimés liturgiques. L'ouvrage de M. Ehrensberger est un des meilleurs du genre, et il sera longtemps consulté. Pour donner une idée de la méthode suivie par l'auteur et du contenu du volume, j'ai relevé sommairement les descriptions de manuscrits d'origine française.

1° Passionnaire d'Angers; coté *Regin.* 465, 84 ff., des x^e^-xi^e^ siècles; contient des listes des évêques d'Angers, de Nantes, des archevêques de Sens, des évêques d'Orléans et du Mans.

2° Autre passionnaire d'Angers, coté *Regin.* 711, 114 ff., des x^e^ — xiii^e^ siècles; contient des listes des archevêques de Tours, des évêques de Poitiers, d'Angers et du Mans; on y voit, entre autres vies celles des SS. Cyprien et Cornelius martyrs; Apollinaire, évêque de Valence; Maxime, évêque de Riez; Servatius, évêque de Tongres; Nicaise, archevêque de Reims et martyr; Colombe vierge et la translation de S. Aygulfe.

3° Psautier, de Besançon, coté *Vatic.* 6.859, 129 ff., du xv^e^ siècle.

4° Bréviaire de Besançon, coté *Ottobon.* 672, 363 ff., de l'an 1453. On y lit l'indication suivante : « *Scriptum et*

Digitized by Google

finitum, in villa de Riveria, per me Johannem Regmerii presbyterum, die 18 mensis Iuli. Anno Domini incarnacionis 1453.

5° Passionnaire de l'abbaye de Bonneval, au diocèse de Chartres, coté *Regin.* 482, 49 ff., du x^e^ siècle ; on y remarque les passions des saintes Agathe, Colombe, Pétronille, Dorothée et de S. Potitus et S. Savinæ *(sic)*. Une note du xii^e^ siècle porte : « *Hic libet est sanctorum martyrum Florentini et Hilarii Bone Vallis.* »

6° Pontifical de Bourges, coté *Regin.* 1930, 168 ff., du xv^e^ siècle.

7° Bréviaire de Carpentras, coté *Borghes.* 53 A I, 398 ff., du xiv^e^ siècle. Contient notamment l'histoire de la translation de S. Syffred, évêque. Une curieuse addition porte : « Anno Domini 1365, prima die Madii, fuit terre motus... in Nicosia in regno Cypri. »

8° Bréviaire de Chartres, partie d'hiver, coté *Vatican.* 4.756, 363 ff., du xiv^e^ siècle. On y trouve des offices de saint Pierre, ermite *alias de Monte Rotundo*, Guillaume, archevêque de Bourges; Mamert, évêque et Martin, évêque de Trèves.

9° Lectionnaire de Forcalquier, coté *Regin.* 125, 133 ff., du xii^e^ siècle. Remarquable surtout par la fête de S. Trophime, évêque et confesseur.

10° Passionnaire de S. Victor de Marseille, coté *Regin.* 539, 191 ff., du xiii^e^ siècle. Contient la passion de S. Pons, martyr ; les fêtes des saints Peregrin, évêque ; Austregisile, évêque; Quentin, évêque; Maxence, confesseur; Goar, prêtre et Germain, évêque d'Auxerre.

11° Hymnes, missel, bréviaire et office de la dédicace d'une église à l'usage du monastère de Cella au diocèse de Mayence ou de Hornebach au diocèse de Metz, coté *Palat.* 489, 34 ff., du x^e^ siècle.

12° Martyrologe des Franciscains de Paris, coté *Vatican* 4.774, 120 ff., de l'an 1285. On y lit la note suivante qui appelle une observation : « Annus ab origine mundi (6.485), annus ab incarnacione Domini (1.285), annus pontificatus domini pape Honorii I, annus nativitatis xx ? regni I, Phi-

Digitized by Google

lippi regis Francorum, annus ordinacionis domini R., episcopi Parisiensis x? annus fundacionis xx, dedicationis xx hujus ecclesie. » Philippe le Bel étant né en 1268 et Ranulf d'Homblonière ayant été pourvu de l'évêché de Paris le 27 juin 1280, il eut été facile à M. Ehrensberger de lire les années XVIII et V, au lieu de celles XX et X où il a hésité.

13° Martyrologe et sacramentaire de Paris, coté *Ottobon.* 313, 217 ff., du IXe siècle. Au fol. 1, la note : « Ce livre et a Jehan Gautici, qui le trouvara, si le porte en son otel a la rue du Quacot (ou Quacet), et il aura bon vin. »

14° Bréviaire de Rennes, coté *Ottobon.* 543, 387 ff., du XVe siècle. On y voit les offices des SS. Moderamnus évêque (translation), Armagilus et Florentius, confesseurs.

15° Martyrologe à l'usage du monastère des religieuses de Saint-Laurent en Provence, coté *Vatican.* 5.414, 64 ff., des Xe-XIe siècles. On y relève la note suivante : 19 avril dédicace de l'église, et les mentions du décès de Rostan Autoegnus, archevêque d'Avignon; Luc Pulnerillus de Montpellier, (père de trois religieuses de Saint-Laurent), Adélaïde, prieure de Saint-Césaire d'Arles ; Elisaire, chanoine de Saint-Michel de Frigolet.

16° Bréviaire de la cathédrale de Saint-Omer, forme les pages 86-133 du *Vatican.* 6.278, du XVIIe siècle.

17° Martyrologe de Sens, coté *Regin.* 435, 48 ff., des IXe et XIIIe siècles, décrit, ainsi que le suivant, par de Rossi et Duchesne dans le t. II de novembre des *Acta sanctorum.*

18° Martyrologe de Sens et fragment de sacramentaire. Au calendrier on remarque : 31 juillet, mort d'Adinus, archevêque; 5 août (954 et 959), mort des archevêques Gerlan et Heldeman ; le 12 août 949, mort de Frothmundus, comte de Sens ; 26 août, mort de l'archevêque Guillaume ; 30 août, mort du comte Ricard; 12 septembre, ordination de l'archevêque Hildemann; 13 novembre 921, mort de l'archevêque Gautier le grand; 26 novembre 939? ordination de l'archevêque Gerland; 7 décembre 929, mort de l'archevêque Jérémie (1).

(1) Ces notes sont fort importantes et diffèrent en plusieurs points

Digitized by Google

19° Bréviaire de Sens, coté *Regin*, 153, 521 ff., du XIV^e^ siècle.

20° Diurnal de Sens, coté *Regin.* 182, 303 ff., du XIV^e^ siècle.

21° Martyrologe de l'église de Toulon, coté *Regin.* 540, 194 ff., du X^e^ siècle. Le nécrologe compte de nombreux anniversaires et au f. 8, on lit : « *Anno Domini* MCCCCXIX, *die* XX *mensis aprilis, fuit inchoatum opus chori novi hujus sancte ecclesie.* »

22° Martyrologe de Toulouse, coté *Borghes.* 19 A I, 152 ff., du XIV^e^ siècle. Au 2 septembre « *in pago Tolosano apud Apameam castellum passio beati Antonini martyris miraculis gloriosi* » ; en juin « *translatio S. Antonini* ».

23° Bréviaire de Toulouse, coté *Borghes.* 5 A 1, 327 ff., du XII^e^ siècle. Il contient un propre des saints bien caractérisé.

24° Pontifical de Valence, coté *Ottobon.* 256, 91 ff. des XII^e^-XIII^e^ siècles. On y indique la « *professio episcopi Valentine ecclesie (facta) matri ecclesie Viennensi sub manu domini Guidonis* ».

On le voit les renseignements liturgiques sont nombreux et divers dans l'ouvrage de M. Ehrensberger ; il sera consulté avec fruit par les érudits ; malheureusement on ne saurait trop déplorer l'absence totale de références aux grandes collections, notamment à la patrologie de Migne, en sorte qu'on est toujours dans l'indécision de savoir si tel ou tel texte patrologique ou liturgique du manuscrit est inédit ou a déjà été publié.

VII. — M. l'abbé Martelly est un ancien élève de nos Facultés catholiques ; il occupe actuellement les loisirs que lui laisse le ministère à étudier l'histoire ecclésiastique et vient de livrer le fruit de ses recherches dans une *Histoire du culte de sainte Lucie.* Sans doute, l'auteur n'a pas

des dates données par Gams *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ.* Je n'y ai point trouvé Adinus ; Guillaume y est dit mort le 14 août 938, Gautier le 19 novembre 923, et Jérémie le 7 décembre 827, ce qui corrige une grosse faute de lecture de M. Ehrensberger.

Digitized by Google

« songé à faire une œuvre littéraire et de profonde érudition »; son but ayant été « de faire mieux connaître et aimer davantage la chère sainte »; mais telle qu'elle est cette étude, et surtout la partie consacrée au culte, suppose des recherches abondantes et sérieuses.

Lucie naquit en 284 à Syracuse. Toute jeune encore elle consacra au Seigneur sa virginité; en vain, sa mère Eutychia lui proposa-t-elle une union avec un jeune Syracusain; en vain, ce dernier, outré par le refus de la jeune fille, la dénonça-t-il au préfet Paschase; elle fut inébranlable et préféra souffrir un martyre des plus cruels plutôt que de manquer à sa promesse.

Où se trouvent les reliques de sainte Lucie? Au VIII^e^ siècle, le corps fut enlevé par un certain Faroald et transporté de Syracuse à Corfino, dans le duché de Spolète. En 969, le bienheureux Thierry d'Hamelan, évêque de Metz, accompagnant en Italie l'empereur Othon, obtint, non sans peine, le corps de la sainte et le transporta au monastère de Saint-Vincent qu'il venait de fonder dans une île de la Moselle, dite île de Metz ou de Saulcy. Au XI^e^ siècle, un bras fut donné à l'abbaye de Luitbourg, dans le diocèse de Spire, et en 1350 un doigt à Charles IV, empereur d'Allemagne; ce doigt est conservé aujourd'hui dans la cathédrale de Prague. Il existe encore en Europe beaucoup de reliques, plus ou moins considérables, de la vierge martyre : M. Martelly en donne l'énumération exacte et passe aux sanctuaires élevés sous son nom, ainsi qu'aux associations et confréries érigées sous son vocable. Le nombre en est si considérable qu'il n'y a peut-être pas de diocèse où on n'en rencontre plusieurs.

L'auteur termine par les monuments écrits en l'honneur de la sainte; il donne des détails intéressants sur son iconographie, les poèmes composés en son honneur, les hymnes, litanies et cantiques soit liturgiques, soit privés.

VIII. — J'ai déjà eu l'occasion de donner ici même (*Univ. cathol.*, avril 1891, p. 628) une analyse du *Cartulaire ou histoire diplomatique de S. Dominique.* Les

Digitized by Google

PP. Balme et Lelaidier en présentent au public le deuxième volume qui embrasse l'espace compris entre mars 1216 et février 1220. On se rappelle peut-être la méthode suivie par les auteurs : en tête du chapitre se trouve le texte du document où il est parlé du saint et de son ordre ; on indique ensuite les sources manuscrites et imprimées d'où on l'a extrait ; enfin un commentaire abondant et bourré de notes et de références sert à traduire et à illustrer le document latin, dont enfin la gravure et la photographie, répandues à profusion, complètent l'intelligence.

Comme je ne puis indiquer tous les textes contenus dans ce volume, je me bornerai, comme spécimen, à analyser ceux qui ont trait à l'établissement, à Lyon, du premier couvent des Frères prêcheurs. A la fin du XII^e^ siècle avait pris naissance dans cette ville l'hérésie des Vaudois. Pierre Valdo, ou plus probablement Valdès, riche négociant, avait distribué ses biens aux pauvres et s'était mis à prêcher. Ses adhérents, la plupart ignorants et illettrés, étaient vite tombés dans l'erreur : ils enseignaient que les évêques et les prêtres possédant en propre et étant parfois peu dignes étaient, par ce fait même, déchus, tandis qu'eux, pauvres volontaires, avaient pouvoir de prêcher, confesser et consacrer. Expulsés de Lyon par l'archevêque, les Vaudois n'en séjournaient pas moins très nombreux en Dauphiné, en Bresse et en Savoie, lorsque, vers décembre 1218, S. Dominique envoya deux religieux, Arnaud de Toulouse et Romée de Llivia, s'établir à Lyon pour y combattre la secte. Raynaud de Forez, alors primat des Gaules, leur donna un petit emplacement situé près de la croix de Colle, actuellement place des Minimes, et c'est là qu'ils se préparèrent à leur mission. Tout proche d'eux se trouvait l'oratoire de Fourvière, élevé depuis vingt-six ans seulement, et plus proche encore les restes de l'amphithéâtre où S. Pothin et ses compagnons avaient été martyrisés. Les Frères prêcheurs resteront dans ce délicieux voisinage jusqu'en 1237 ; ils obtiendront alors du monastère d'Ainay l'emplacement de Confort, où ils bâtiront le monastère qui n'a pris fin qu'à la Révolution.

Digitized by Google

Le volume contient aussi la fondation des couvents de Ségovie, Madrid, Reims, Metz, Poitiers, Orléans, etc.

Quand l'ouvrage sera terminé — ce qu'on ne saurait trop désirer — on aura ainsi une histoire, non pas seulement de S. Dominique, comme l'annonce le titre, mais une véritable monographie des nombreux couvents fondés pendant le cours de son existence.

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE [1]

S'il est banal de répéter que le XIXe siècle a été le siècle de l'histoire, il est aussi tristement juste de constater qu'en France, l'étude de l'histoire ecclésiastique générale n'a pas suivi ce mouvement et n'a pas profité, comme elle l'aurait dû, des progrès de l'érudition et du renouvellement des méthodes dont elle trouvait partout l'exemple. Deux ou trois grandes œuvres ont été mises sur pied. Commencées avec des idées préconçues, elles ont écrasé ceux qui les avaient entreprises et n'ont que médiocrement fait avancer, quand elles ne l'ont pas complètement fait dévier, l'enseignement qu'elles devaient inspirer et compléter. De Rohrbacher on parle encore; on s'en sert même utilement : de l'abbé Darras, le plus récent, on n'ose plus ni parler ni se servir. Dans les séminaires, l'enseignement est resté à un niveau extrêmement bas. Les professeurs spéciaux manquent; les manuels manquent encore plus. Le cours, — qui même n'existe pas partout — relégué au second ou au troisième rang, n'obtient des élèves qu'une attention de passage et sans aucune suite. Malgré quelques efforts méritoires, il est vrai de dire que l'enseignement de l'histoire ecclésias-

(1) Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique : *Le Christianisme et l'empire romain, de Néron à Théodose*, par Paul Allard ; Anciennes littératures chrétiennes : *la Littérature grecque*, par Pierre Batiffol (Paris, Lecoffre, 1897, in-12 de 307 et 347 pages).

Digitized by Google

tique n'est pas organisé dans nos maisons sacerdotales. La funeste influence du dernier auteur que j'ai nommé en a même, en plus d'un endroit, perverti le principe et faussé l'esprit.

A qui revient la faute de cet état de choses? Ne le cherchons pas trop : à vouloir être trop précis, nous pourrions être injustes. En dénonçant toutefois la routine — une *sainte* routine, bien entendu — comme une des grandes coupables, nous ne serons pas loin de la vérité. Après cela, au lieu de récriminer, mieux vaut se réjouir du réveil qui, depuis une quinzaine d'années, semble se produire parmi nous, et signaler le remède qu'une nouvelle et grande entreprise essaie d'apporter au mal, et que son exécution y apportera certainement, du moins en partie.

A la suite de sa Lettre pontificale sur les études historiques donnée le 18 août 1883, le pape Léon XIII avait confié aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrœther le soin de composer une « Histoire ecclésiastique universelle mise au point des progrès de la critique de notre temps. »

Quelle eût été au juste la valeur d'une pareille œuvre dirigée par des esprits si différents, la suite seule l'aurait montré. Mais le projet n'a pas été réalisé. Les Eminentissimes cardinaux sont morts, et personne, que je sache, ne leur a succédé dans leurs fonctions d'historiographes. En France, le projet pontifical vient d'être repris par l'initiative privée. Une sorte de comité anonyme, mais dont les principaux membres sont bien connus, a précisé les détails de l'exécution; l'impression est confiée à la maison Lecoffre. Seulement le plan du Saint-Père a été modifié. Au lieu de publier une histoire suivie, dont les diverses parties auraient été rédigées par des auteurs différents, sur le modèle de l'*Histoire de la littérature française* de M. Petit de Julleville, ou de l'*Histoire générale* de MM. E. Lavisse et A. Rambaud, « on a distribué la matière de l'Histoire ecclésiastique en une série de sujets capitaux, chacun devant constituer un volume indépendant, chaque volume confié à un savant sous sa propre responsabilité, chaque collaborateur chargé non pas tant de produire un travail

Digitized by Google

original que de dire où en est la science, où elle se trouve et comment elle se fait. » Ces volumes, au nombre de vingt-cinq ou trente, d'un format commode, d'un prix uniforme (3 fr. 50) et se vendant séparément, formeront donc par leur réunion une Histoire complète de l'Eglise. Ils ne paraîtront d'ailleurs « ni dans leur ordre chronologique ni à dates fixes, mais à mesure qu'ils seront prêts. »

Quant à leur utilité pour les professeurs et les élèves, les quelques mots de la circulaire que j'ai cités plus haut la disent assez. Avoir un livre qui lui fasse connaître exactement où en est la science sur la question dont il parle et au moment où il en parle, qui lui indique où il la trouvera et comment elle s'est faite, c'est pour le professeur qui n'est pas exclusivement l'homme de cette science la plus impérieuse des nécessités; c'est pour le professeur d'Histoire ecclésiastique en particulier une incomparable bonne fortune. Celui-ci, je le répète, n'est pas d'ordinaire un homme spécialisé. Le serait-il qu'il ne saurait embrasser dans ses études toutes les parties d'une si longue série de faits et d'idées. Force lui est donc de recourir à des auteurs qui en aient fait un examen approfondi, et si ces auteurs ont bien voulu condenser en quelques pages claires et précises les résultats de leurs travaux et de leurs recherches, le profit est double et la chance inappréciable.

C'est cette chance et ce profit que vient nous offrir la collection Lecoffre.

De cette collection deux volumes ont déjà paru; d'autres suivront prochainement, tous signés des noms les plus rassurants pour le caractère absolument scientifique des ouvrages. Qu'il me soit permis ici de dire un mot des deux qui ont vu le jour.

Le premier est de M. Paul Allard et a pour titre : *le Christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose.* On avouera que c'est le cas ou jamais de rééditer la formule que « nul n'était mieux préparé à traiter ce sujet » que l'illustre auteur de l'*Histoire des persécutions.* Sa tâche cependant ne manquait pas de difficultés. D'un ouvrage en cinq volumes in-8°, où toutes les questions sont largement

Digitized by Google

développées, il fallait faire un in-12 de 300 pages qui n'en fût pas un résumé proprement dit, et qui en reproduisît cependant les éléments les meilleurs et les plus indispensables, qui traitât d'un siècle de plus, de Constantin à Théodose, et qui ne fut pas une nomenclature sèche, une énumération fatigante de dates et de faits (1). M. P. Allard y a admirablement réussi. Avec un art supérieur et une intelligence parfaite de ce qui lui était demandé, il nous a tracé des relations de l'Eglise et de l'empire pendant les quatre premiers siècles, non pas un tableau complet dans tous ses détails, mais une esquisse dont les contours sont nettement accusés et où, « sans rien omettre d'essentiel, il s'est efforcé de laisser aux grandes lignes tout leur relief. » Avant tout, il suit pas à pas l'évolution de la législation romaine vis-à-vis des chrétiens. Chaque rescrit ou édit est analysé de tout près. Sa signification est dégagée ; ses conséquences sont rapidement décrites. Nous allons ainsi de l'éloignement en quelque sorte instinctif que les païens ont eu pour les premiers chrétiens jusqu'aux déclarations de guerre de Dèce et de Valérien, jusqu'aux assauts féroces de Maximin et de Galère. Puis tout à coup la scène change. Les empereurs deviennent chrétiens ; leurs lois respectent d'abord les restes du paganisme ; puis elles l'attaquent dans ses abus ; elles l'entament enfin directement et le démolissent pièce par pièce. Quand Théodose meurt, en 395, l'œuvre est sinon achevée, du moins bien près de l'être. Elle ne sera pas arrêtée par la faiblesse de ses successeurs, et le zèle des évêques y mettra le dernier couronnement.

Tout cela est exposé dans un style sobre, limpide, sans prétention et sans mollesse. L'auteur s'y dérobe constamment ; vous ne voyez que les faits. Même sur les points litigieux, il évite de se prononcer trop absolument. Encore une fois, c'est un résumé qu'il donne, un instrument de travail qu'il crée, ce n'est pas une thèse qu'il développe. « Si l'apologétique, écrit-il, a le droit de s'appuyer sur

(1) De dates, M. Allard a été parcimonieux, presque avare. Dans un livre écrit pour servir à l'enseignement, j'avoue que j'en aurais admis davantage.

Digitized by Google

l'histoire où elle trouve parfois son fondement le plus solide, l'histoire, elle, n'a pas à faire d'apologétique... Dans ce livre, écrit par un chrétien, les ombres et les lumières ont été distribuées sans haine et sans complaisance; aucune page ne s'écarte de la plus rigoureuse impartialité. » (Avant-propos.)

Le second volume de la collection paru est de M. l'abbé Batiffol, et traite de l'ancienne littérature chrétienne grecque depuis les origines jusqu'à Justinien (527). Il aura pour complément un volume parallèle et déjà annoncé, de M. Paul Lejay, sur la littérature latine durant la même période. Les personnes qui ont suivi les travaux de M. Batiffol dans le domaine de l'antiquité chrétienne, sont suffisamment édifiées sur sa compétence, pour qu'il soit besoin d'y insister. Le livre qu'il nous a donné, touffu, serré, plein de renseignements et d'indications, n'est pas, à proprement parler, une *patrologie* comme celle de Bardenhewer ou de Nirschl. Les hérétiques y ont leur place; la liturgie, les conciles, l'épigraphie y ont aussi la leur. Ce n'est pas davantage et moins encore une histoire de la littérature ecclésiastique, qui supposerait un choix et des jugements sur le fond et la forme des ouvrages. C'est un inventaire aussi résumé, mais aussi exact et aussi complet que possible, de tout ce qui a été écrit en grec dans les cinq premiers siècles chrétiens. Tout y est mentionné, même les ouvrages dont nous n'avons que des fragments, ou dont nous ne connaissons que le titre, même ceux dont nous avons tout perdu, sauf le souvenir. Quand on sort de cette lecture, comme je le fais à présent, après avoir parcouru, page par page, toute cette mêlée de productions catholiques, gnostiques, montanistes, manichéennes, ariennes, appolinaristes, nestoriennes, monophysites, etc., les oreilles vous tintent comme si vous veniez de traverser un marché de province dont les vendeurs vous ont étourdi de leurs réclames. Et ce n'est pas un mérite médiocre que d'avoir ainsi su classer, dater et caractériser, en un peu plus de 300 pages, une pareille masse d'ouvrages de tout genre, et de tendances si différentes.

Digitized by Google

Car l'auteur a mis de l'ordre dans cette cohue. Les cinq siècles qu'il embrasse sont divisés en trois périodes. La première comprend *les primitifs :* elle va des écrivains du Nouveau Testament inclusivement jusqu'à saint Irénée aussi inclusivement. La seconde commence avec saint Hippolyte, au début du troisième siècle, pour se terminer avec Lucien d'Antioche, au début du quatrième. Enfin la dernière nous conduit de saint Athanase à Justinien. Chacune de ces grandes divisions en contient d'autres. Ainsi, dans la première, nous trouvons : I. *La littérature épistolaire;* II. *Origines de l'histoire;* III. *Prophètes et homélistes;* IV. *Littérature didactique;* V. *Liturgie, poésie, épigraphie.* Puis des sous-titres nous rapprochent encore de chaque écrivain. De celui-ci on nous donne une très courte biographie, on énumère ses ouvrages, on les date autant que faire se peut, on en indique le contenu et on en marque d'un mot la valeur historique ou doctrinale. Les problèmes que soulèvent les questions d'authenticité et d'identification sont scrupuleusement signalés. Enfin, en note, M. Batiffol nous indique l'état actuel du texte et les meilleures éditions parues. Des travaux critiques sur le sujet dont il parle, il ne retient que les plus solides, les définitifs quand il y en a. « Il faut, dit-il, se résigner à abandonner les livres qui furent bons, mais qui ont été remplacés par de meilleurs; s'il en est un qui tienne lieu de vingt autres, il faut citer celui-là seul; le rappel de tout ce qui s'est écrit sur une question n'est utile que si la question n'est pas encore résolue. » A merveille ! L'histoire des opinions est une belle chose, mais elle ne vaut pas la science elle-même; en tout cas, elle ne doit venir qu'après elle. Et nous avons sans doute assez à faire d'étudier les livres excellents, sans nous arrêter aux médiocres et aux inutiles.

C'est donc encore ici un manuel, un instrument de travail que nous a donné M. Batiffol. Pas plus que celui de M. P. Allard, son livre ne nous dispense de recourir aux sources et aux travaux plus complets. Au contraire, son but, précisément, est de nous les indiquer et de nous y

Digitized by Google

conduire. C'est le livre du maître plus encore que celui de l'élève. A celui-ci l'ouvrage paraîtra un peu aride; et sans doute, s'il avait été écrit exclusivement pour lui, on en aurait retranché bien des choses et rendu la forme plus attrayante. Mais il a été écrit pour l'enseignement, et donc avant tout pour ceux qui enseignent. J'ai dit tout à l'heure que je l'avais lu tout entier et de suite. Cette lecture intégrale était une nécessité — et aussi un plaisir — que m'imposait mon rôle de recenseur; mais il est évident que ç'a été une faute de lire tout l'ouvrage de suite. De pareils livres ne se parcourent pas : on les étudie, on les fouille, on s'y reporte sans cesse; et à mesure qu'on les connaît mieux, on les apprécie davantage; on remercie aussi plus sincèrement ceux qui nous les ont composés (1).

Souhaitons, en terminant, que la « Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique » contienne beaucoup de volumes de la valeur des deux premiers, et qu'on ne nous les fasse pas trop attendre. Les amis des sciences ecclésiastiques se feront un devoir de les signaler, et d'en faire pénétrer l'esprit et la lettre dans les milieux auxquels ils sont destinés.

(1) Avant de quitter M. l'abbé Batiffol, signalons de lui *Six leçons sur les Evangiles* (Lecoffre, 1897, in-12, 132 p.) faites à l'Institut catholique de Paris, à la section de l'enseignement supérieur des jeunes filles, et qui sont les premières d'un cours d'histoire ancienne de l'Eglise qui doit se continuer. L'auteur y résume, d'après la critique la plus récente, et en se mettant à la portée de l'auditoire spécial auquel il s'adresse, la question de la composition des Evangiles, et y esquisse les premiers courants doctrinaux qui ont traversé la communauté chrétienne à sa naissance.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Degrés de la vie spirituelle, méthode pour diriger les âmes suivant leurs progrès dans la vertu, par l'abbé A. SAUDREAU, premier aumônier de la maison mère du Bon-Pasteur d'Angers. 2 vol. in-12. Germain et Grassin à Angers, Vic et Amat à Paris. Prix : 7 francs.

L'échelle de Jacob est une image familière aux prédicateurs et aux auteurs spirituels qui veulent décrire les mystérieuses ascensions de l'âme chrétienne vers Dieu. Cette réconfortante vision du patriarche voyageur s'est offerte tout naturellement à notre esprit en parcourant les deux volumes consacrés par M. Saudreau à l'étude *des degrés de la vie spirituelle*. Son livre est un tableau complet de cette vie, où les traits qui caractérisent les divers états d'âme sont tracés d'une main sûre et exercée, avec une netteté, une exactitude et un relief qui mettent bien en lumière les physionomies si attachantes du monde de la grâce. Et ceci n'est pas un petit mérite. En effet, dans une revue de ce genre, il faut tenir compte de deux éléments qui, par leur nature même, semblent rebelles à tout essai de classification : la grâce, avec ses touches délicates et mystérieuses, qui atteint si diversement les âmes dans leur essor vers la sainteté ; la liberté humaine, qui peut ou correspondre aux attraits surnaturels, ou y opposer une invincible résistance.

Ce travail, fruit de l'expérience personnelle de l'auteur et d'un commerce assidu avec les grands mystiques, s'adresse avant tout aux directeurs des âmes. On remarquera que la spiritualité de M. Saudreau n'est ni étroite, ni intolérante, et qu'il n'est pas homme d'une école, à l'exclusion de toutes les autres. Sans doute il a ses préférences, et qui pourrait lui en faire un reproche ? mais il sait prendre chez les mystiques de tous les temps les pensées et les aperçus qui justifient ses thèses. C'est ainsi qu'avec sainte Thérèse il distingue sept degrés dans l'échelle de la perfection, depuis les âmes simplement croyantes jusqu'aux plus grands saints. Mais si le cadre est fourni par l'illustre réformatrice du Carmel, les couleurs du tableau sont empruntées aux diverses écoles de spiritualité. Tour à tour apparaissent saint

Digitized by Google

Thomas et saint Bonaventure, saint Ignace et les disciples formés selon sa méthode, saint Vincent de Paul et M. Olier, saint François de Sales, Bossuet, le vénérable Libermann, etc... Tantôt M. Saudreau résume leur doctrine ; le plus souvent, il extrait de leurs ouvrages ou de leurs lettres de longues citations. Et nul ne songera à lui en faire un reproche. Car tous les directeurs n'ont pas sous la main la collection des grands mystiques ; l'auraient-ils, tous n'ont pas le loisir de la feuilleter ; c'est donc faire œuvre utile que d'en extraire, pour leur usage, la moelle la plus substantielle et la mieux appropriée aux divers besoins des âmes. Sans compter qu'en procédant ainsi, l'auteur nous présente non ses propres idées, mais un enseignement appuyé sur l'autorité des grands maîtres.

Nous ne pouvons songer à faire une analyse détaillée de ces deux volumes, qui touchent aux questions les plus délicates et les plus compliquées de la vie surnaturelle. Il faut les lire, les relire et surtout les méditer.

Disons seulement que le second volume concerne les âmes privilégiées, âmes parfaites, âmes héroïques, grands saints. C'est là que l'auteur étudie cette forme d'oraison nommée *contemplation*, qu'il en définit la nature et les caractères d'après saint François de Sales et Bossuet, qu'il en décrit les divers modes. Sans être appelé lui-même à ce genre d'oraison, un directeur peut se trouver en face d'une âme qui en est favorisée, et il saura gré à M. Saudreau de l'avoir guidé dans une tâche particulièrement délicate, où les illusions sont si faciles et où les erreurs de conduite pourraient devenir irréparables. Un certain nombre d'appendices terminent ce second volume ; nous signalerons le 4e, qui contient un tableau méthodique pour la méditation.

Le premier volume sera d'un usage plus ordinaire et plus universel, car il passe en revue (sans oublier les pécheurs) les âmes croyantes, les bonnes âmes, les âmes pieuses, les âmes ferventes ; c'est-à-dire celles avec lesquelles on est le plus communément en rapports au saint tribunal. Pour chacune de ces catégories, M. Saudreau recherche la façon dont ces âmes traitent quotidiennement avec Dieu, les défauts qui leur sont habituels, les obstacles qu'elles sont exposées à rencontrer, la manière dont il faut les guider et au besoin les stimuler dans la voie de la perfection. Chemin faisant sont traitées, avec ampleur et netteté, un certain nombre de questions capitales dans la vie spirituelle : règles du discernement des esprits, principes généraux de direction, oraison et ses divers modes. Nous avons bien aimé les deux études sur l'oraison discursive ou méditation, et sur l'oraison affective ; nous nous demandons cependant s'il existe toujours, entre ces deux espèces d'oraisons, une démarcation aussi nette et aussi tranchée que celle indiquée par M. Saudreau ?

Quoi qu'il en soit de cette très légère critique, nous nous faisons un devoir et un plaisir de recommander ce livre à nos vénérés confrères. Ils y trouveront des indications fort utiles pour

Digitized by Google

leurs divers ministères, et il leur épargnera plus d'une fois des recherches longues et pénibles. Pour eux-mêmes, sa lecture ne sera pas sans fruits ; car, dans ce travail de sanctification personnelle auquel nous sommes tous conviés, nul stimulant ne nous paraît plus puissant que ces exemples et ces enseignements des saints, qui tous nous redisent, sous mille formes, la pressante invitation du divin Maître : « *Amice, ascende superius !* »

L'abbé D. Le Hir.

I. **Cartes et croquis des campagnes de 1789 à nos jours**, 2e édition ; II. **Cartes et croquis des campagnes de 1589 à 1789**, par M. Jalliffier et Büchner. 2 atlas gr. in-8 de 40 et 30 pp., et d'autant de cartes en regard. Paris, Garnier, 1897

Le succès obtenu par le premier de ces *atlas* vient de forcer les éditeurs à en donner une seconde édition. Ils y joignent un nouveau recueil de *cartes et croquis*, accompagnés de sommaires explicatifs, pour les campagnes du XVIIe et du XVIIIe siècle.

On jugera des services que peuvent rendre ces atlas, par la somme de renseignements que les auteurs y ont accumulés. Sur les opérations de Condé, Turenne, Luxembourg, Vendôme, Villars, Maurice de Saxe, etc., sur les régions militaires occupées ou défendues par ces grands hommes ; sur les principales batailles, Rocroy, Nerwinden, Denain, Fontenoy, Rosbach, etc.; sur les sièges importants, comme ceux de la Rochelle, Turin, Toulon ; sur les campagnes et les marches de Gustave-Adolphe, de Charles XII ; enfin, sur les variations de frontières, après chaque traité, sur le développement de notre empire colonial, aucune indication, aucun éclaircissement géographique ne manque. Aidé de ces cartes, le lecteur peut aborder la plupart des pages les plus compliquées de notre histoire militaire : il n'a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir le premier atlas (qui correspond à l'histoire contemporaine), aux pages où se trouvent les croquis des campagnes de Napoléon, de la guerre franco-allemande, de la guerre turco-russe, de nos expéditions en Orient et au Dahomey. — Quelques cartes de plus, et le but de M. M. Jalliffier et Büchner eût été complètement atteint. Il le sera, il faut l'espérer, dans les éditions suivantes, car leur travail, où ils ont mis tant d'érudition et de patience, où ils ont résumé toute une bibliothèque d'ouvrages rares, ou spéciaux, ou peu maniables (Quincy, Pajol, *campagnes* du prince Eugène, de Napoléon, etc...) leur travail mérite d'autres faveurs que celles des candidats à nos grandes écoles. Il doit aider le grand public à mieux comprendre désormais certaines questions de politique internationale, certains problèmes d'histoire auxquels il commence à s'intéresser presque malgré lui.

C. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

MAI-AOUT 1897

MAI

Pages

L'idée du sacrifice dans la religion chrétienne, par J. Tixeront. . 5
Nouvelle éducation de la femme, par l'abbé Delfour. 13
Les prêtres romains et le premier empire (suite), par le comte Joseph Grabinski. 29
Critique textuelle et éditions du Nouveau Testament, par E. Jacquier 73
Les manifestations extérieures du culte catholique (suite et fin), par André Gairal 92
Nouveaux documents sur la question des écoles au Manitoba (correspondance du Canada), par Observator. 106
Revue historique : Les mémoires de la comtesse Potocka, par Claude Bouvier 125
Mélanges : Nouvelles études sur les oiseaux et les abeilles, par M. de Marcey. 140
Bibliographie : *Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, von Herrn Doctor Pastor, O. Jail. 154
De Dante à Verlaine (études idéalistes et mystiques) par J. Pascheu; *le Paysan dans la littérature française*, par Henri Pajot, A. Lepitre 159

JUIN

L'encyclique *Divinum illud munus*, sur le mystère de la très sainte Trinité et la mission du Saint-Esprit. 161
Les mémoires de M. de Séguret, secrétaire de la cassette et premier commis des petits appartements de Louis XVI (notice et extraits), par H. Beaune 180
Un téléologien, par l'abbé Delfour. 199
Sainte Gertrude la Grande, d'après l'édition latine de ses œuvres, par les Bénédictins de Solesmes, par A. Lepitre. 225
La peinture religieuse aux salons de 1897, par l'abbé Broussolle. . 237
Revue philosophique : Questions morales et sociales, en particulier de l'origine du pouvoir, par Elie Blanc. 261
Revue scientifique : La photographie animée (ses origines, son exploitation, ses dangers, par A.-L. Donnadieu. 286
Sonnets, par Louis Mercier. 305
Bibliographie : *Le Prieuré de Tarare* (la cure et les prébendes, la famille de Tarare), par l'abbé H. Forest, Reure. 308
Sacramentarium Leonianum, par le Rév. Charles Lett Feltoe, U. C. 311
Philosophie de saint Thomas (la nature humaine), par M. Gardair, E. B. 313
Grammatik des neutestamentlichen Griechisch, par le Dr Friedrich Blass, A. Lepitre. 315
Chronique : Actes récents du Saint-Siège, C. Chambost. 31

Digitized by Google

JUILLET

Pages

L'éloquence de M. de Mun, par l'abbé DELFOUR. 321
Les mémoires de M. de Séguret, secrétaire de la cassette et premier commis des petits appartements de Louis XVI (notice et extraits) (suite et fin), par Henri BEAUNE 345
Les prêtres romains et le premier empire (suite et fin), par le comte Joseph GRABINSKI 366
La peinture religieuse aux salons de 1897 (suite et fin), par l'abbé BROUSSOLLE 410
Revue philosophique : La philosophie de M. Durand de Gros. par l'abbé Elie BLANC. 444
Questions de morale et d'éducation à propos de conférences pédagogiques de M. Boutroux, par l'abbé Elie BLANC. 459
Mélanges : Un poète nouveau, M. Louis Mercier, A. DESFARGES. . 471
Bibliographie : *Nouveau dire sur le système du moins possible et demain dans la société chrétienne*, par Mgr Isoard, Ph. GONNET. . 479

AOUT

Montalembert, à propos d'un ouvrage récent, par Henri BEAUNE. . 481
La protection du foyer domestique aux États-Unis, par Joseph RAMBAUD. 498
Catholicisme et progrès, par l'abbé DELFOUR. 519
François Fabié, par H. REYNAUD. 542
Les *Sentences* de Jésus récemment découvertes, par E. JACQUIER. . 562
Revue philosophique : Essai d'une réforme de la philosophie critique, par Elie BLANC. 573
Les trois dialectiques, par M. J.-J. Gourd, recteur de l'Université de Genève, Elie BLANC 590
Revue d'archéologie et d'hagiographie, par J.-B. MARTIN 606
Mélanges : L'enseignement de l'histoire ecclésiastique, par J. TIXERONT. 629
Bibliographie : *Les degrés de la vie spirituelle*, par l'abbé A. Saudreau, Abbé D. LE HIR. 636
Cartes et croquis des campagnes de 1789 à nos jours; cartes et croquis des campagnes de 1589 à 1789, par MM. Jalliffier et Büchner, C. B. 638

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478212

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google